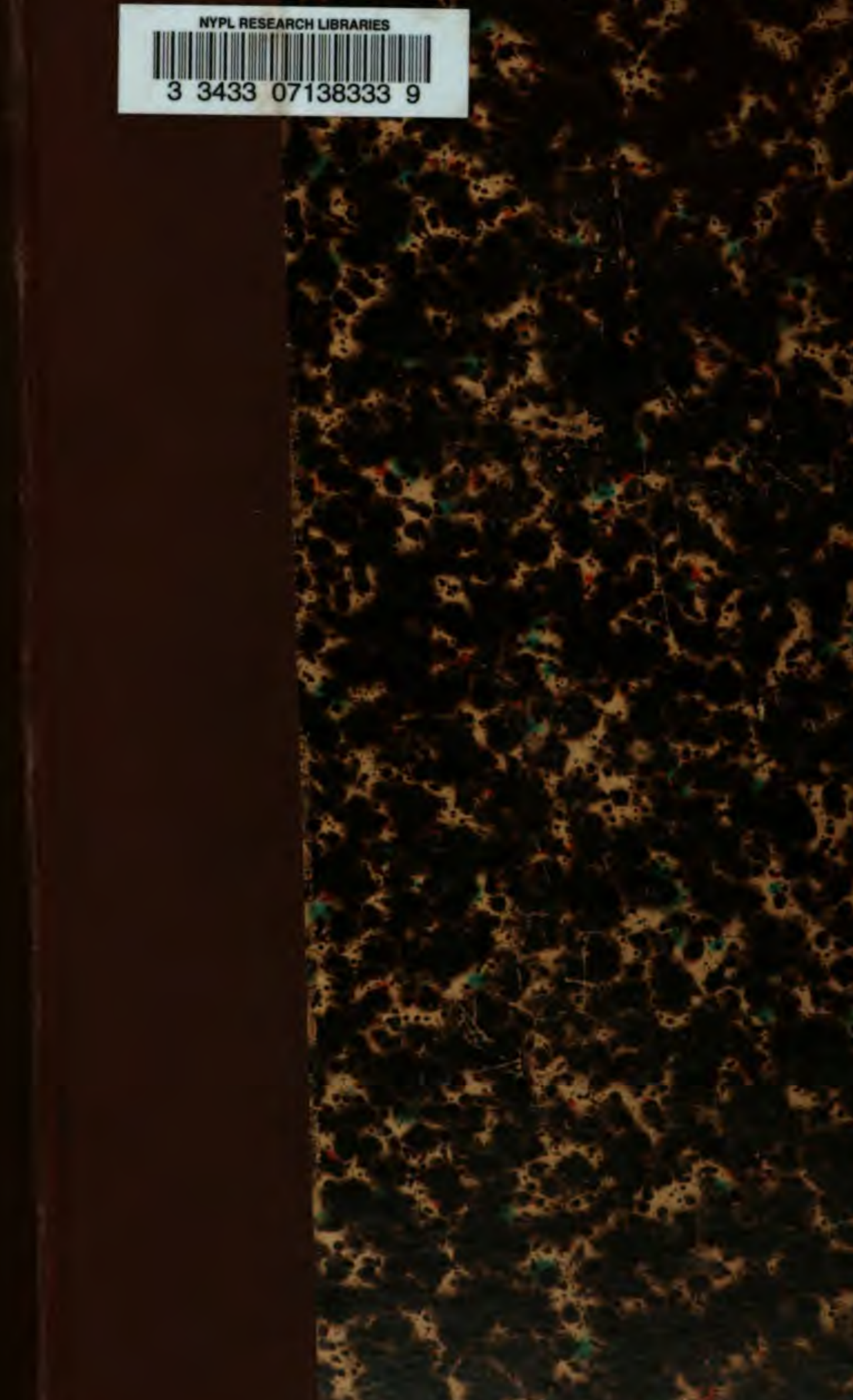
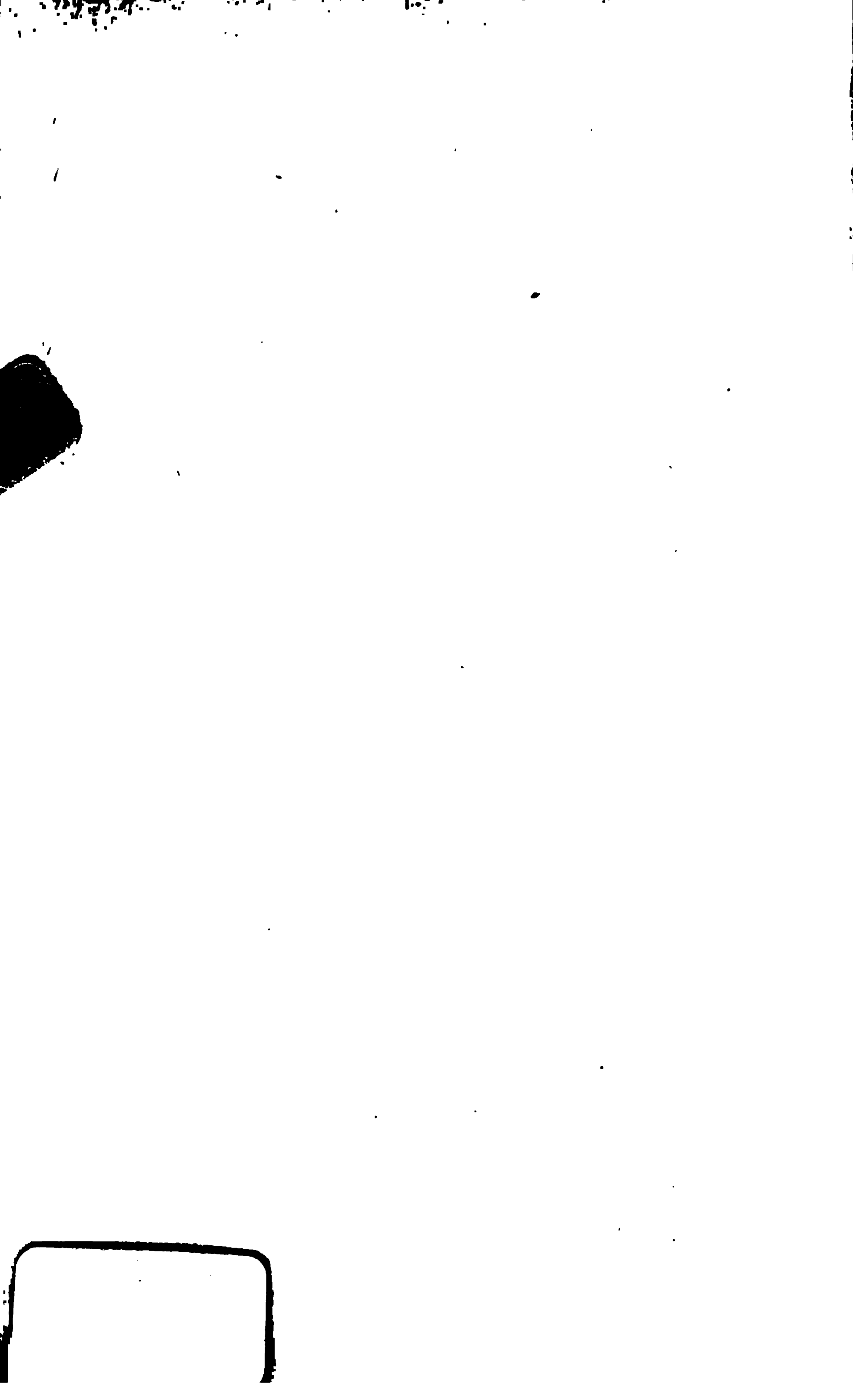

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 07138333 9



Bull.

II A

BULLETIN

MONUMENTAL

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

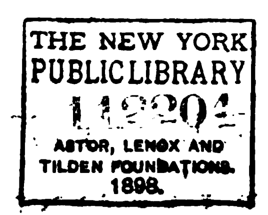
5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881


THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1898.


THE ASTOR LIBRARY.
NY

VIOLLET-LE-DUC

ET

SON SYSTÈME ARCHÉOLOGIQUE

(*Suite.*)

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE III.

Causes matérielles.

On ne peut exposer que par le raisonnement l'histoire d'une architecture dont les variations, depuis ses premiers progrès jusqu'à sa pleine décadence, dérivent du raisonnement. Viollet-le-Duc ne pouvait s'y tromper, et il ne s'étend jamais sur l'architecture du moyen âge sans appeler à son aide la physique ou la géométrie, parfois même la physiologie. Les démonstrations techniques tiennent donc une place dominante dans son *Dictionnaire raisonné* et dans la plupart de ses autres publications. Rien de mieux.

Dans ses démonstrations techniques, Viollet-le-Duc prête rarement le flanc à l'objection. En tant qu'elles se rapportent à l'art militaire, aux constructions civiles, à l'essence des matériaux et aux lois de la pesanteur,

elles sont inattaquables, et nous n'en parlerons que pour leur payer le tribut d'un éloge mille fois mérité.

Malheureusement, il n'en est point de même en ce qui concerne l'architecture religieuse. Il est étrange que cette architecture, placée par la force des choses à la tête du mouvement artistique du moyen âge, ait été justement la moins bien appréciée par Viollet-le-Duc comme par la plupart de ses contemporains. Nous ne redresserons pas ici toutes les erreurs de détail qui ont été commises; on trouvera plus loin, dans la IIIe partie de ce mémoire, quelques observations sur celles que contient le *D. R.* Mais une attention plus longue est due aux théories qui se rattachent au point principal de l'histoire monumentale du moyen âge : l'origine de l'architecture gothique.

Le vrai moyen âge, celui qui s'étend entre les dernières manifestations de la civilisation antique et la renaissance des arts païens, entre Charlemagne et François Ier, entre le IXe et le XVIe siècle, est rempli tout entier par l'architecture ogivale, dont l'architecture romane doit être considérée comme la préparation. Si, au point de vue artistique, le roman et le gothique semblent constituer et en réalité constituent deux arts distincts, ils ne forment historiquement qu'un même art, deux phases d'une même existence, comme le judaïsme et le christianisme, historiquement aussi, ne sont qu'une seule religion. *Non veni solvere legem, sed adimplere,* disait le Christ de lui-même et de sa doctrine. L'art ogival n'a pas eu d'autre effet; il ne s'est pas superposé à l'art roman, il ne l'a pas supplanté, il ne l'a pas étouffé; il en est, au contraire, le plus haut résultat, le dernier progrès, l'apogée, la consommation, l'accomplissement.

Viollet-le-Duc l'a bien compris, car il a repoussé de son dictionnaire toute classification pouvant donner la pensée d'une division chronologique dans l'art (1), et lorsqu'il s'attache à un membre d'architecture, il en constate la transformation continue, régulière, insensible, depuis l'aurore de l'art roman jusqu'à la plus profonde décadence du style ogival. Cela est parfaitement d'accord avec l'essence de l'architecture, qui, sauf le cas d'une commotion sociale, est incompatible avec les changements subits. « Un art, a dit Viollet-le-Duc, ne pousse pas comme des champignons. » Seulement, l'architecte écrivain détruit assez fréquemment, par des expressions imprudentes ou tout à fait inexactes, l'idée que donne de la marche de l'art monumental la forme générale de ses ouvrages et des articles de détail qui y sont contenus. Quand il en est à ses maîtres maçons laïques, cause chez lui de tant de faiblesses, il oublie cette unité artistique du moyen âge; il parle alors d'une architecture nouvelle opposée à l'ancienne et ne s'y rattachant par aucun lien. On trouvera plus bas les citations voulues, dans le chapitre où il sera traité des causes religieuses. Il a eu encore le tort de ne prendre pour point de départ, dans le titre de son *Dictionnaire*, que le XIe siècle au lieu du IXe, temps où l'architecture, dégagée de l'entablement gréco-romain par l'influence des traditions venues de Byzance, marche définitivement vers le progrès. C'est vraiment à ce

(1) Ce n'est pas qu'une bonne classification, telle que celle d'Arcisse de Caumont, ne soit fort utile dans un livre didactique; mais elle a bien, pour un ouvrage de pure érudition, les inconvénients que signale la préface du *Dictionnaire raisonné*.

siècle que remontent plusieurs écoles romanes du Midi et peut-être celle du Rhin. Heureusement Viollet-le-Duc tient à cet égard mieux que ne promet son titre, et il est loin de négliger l'ère carlovingienne. Il émet de judicieuses remarques (*D. R.*, I, 119) sur Charlemagne, qui, voulant restaurer les lettres et les arts de l'antiquité, se trompa pour l'architecture, et fit venir de la Grèce et de Rome des artistes imbus des traditions byzantines autant qu'étrangers aux formes dites classiques. Cette méprise salutaire amena la coupole au lieu de l'entablement; Viollet-le-Duc aurait pu ajouter que la coupole byzantine à pendentifs ne se conserva pas chez nous, sinon dans deux ou trois provinces, et qu'elle détermina les progrès du style roman, non par des imitations, mais indirectement, en faisant entrevoir la nécessité et la possibilité de voûter la surface entière des églises.

La voûte, voilà le grand élément qui fut, depuis le commencement jusqu'à la fin, le promoteur, l'agent, le théâtre principal des transformations monumentales au moyen âge. Jamais, autrefois, les peuples ne se mettaient à innover dans les systèmes de construction, s'ils n'y étaient contraints ou portés soit par des besoins nouveaux, soit par la difficulté de satisfaire à ces besoins. Or, la grave difficulté dans le bâtiment, ce n'est pas d'en élever les murs, mais de le couvrir; et parmi les genres de couverture, celui qui dérive de l'arc est celui qui présente le plus d'obstacles, parce qu'il faut y tenir compte à la fois des lois de la physique et des formules de la géométrie. L'antiquité classique, avec ses entablements, ne connut pas ces obstacles : il lui suffisait de dresser des supports, murs ou colonnes, assez près les uns des autres pour qu'une pièce d'archi-

tecture trouvât à y asseoir ses deux extrémités. Les Romains, que nous voyons seuls aux prises avec la voûte, dont les Étrusques leur avaient transmis les rudiments, cherchèrent à la rendre solide, mais point à la transformer; plutôt que de lutter pour elle, ils se résignèrent à restreindre l'ampleur et la variété de leurs programmes. Il était réservé au moyen âge d'assumer pareille tâche et de l'accomplir jusqu'au bout.

L'Orient catholique s'était contenté, sous Justinien, de superposer, au moyen de pendentifs, la coupole hémisphérique à des supports disposés en carré. Ayant ainsi constitué la partie centrale et monumentale de ses temples, il distribua le reste comme il put, se laissant décourager par des obstacles de toute sorte qu'offrait la voûte à la réalisation complète des nouveaux programmes liturgiques. Ce fut l'Occident qui accepta le combat, tout aussitôt que l'état des connaissances relatives à l'architecture et l'habileté des ouvriers permirent de songer à autre chose qu'à l'imitation routinière des monuments latins de la décadence, soit romains, soit mérovingiens.

Devant l'Occident chrétien, le problème à résoudre se posait ainsi : Étant donnée une église de forme basilicale, la voûter entièrement par le procédé le plus simple, le plus solide, le plus franc, le plus universel, sans rien retrancher ou réduire de l'édifice, en introduisant, au contraire, ou en admettant des amplifications.

On sait combien il était déjà difficile de voûter la basilique romaine, avec ses colonnades à proportions invariables et ses nefs centrales dépassant les bas côtés de tout un étage. En sacrifiant, sous le règne de Charlemagne, les ordres antiques, les constructeurs par-

vinrent à trouver des plans carrés pour les travées et des piliers assez forts pour porter des voûtes d'arêtes ou des berceaux; mais ces voûtes ne couvraient pas encore des églises entières ou ne les couvraient que grâce à des réductions excessives sur les hauteurs. Or, comme si ces difficultés ne suffisaient pas, les bâtisseurs d'églises en suscitèrent d'autres au moins aussi grandes et de nature différente en créant les ronds-points, où les piliers se disposaient nécessairement en trapèze, où les absides centrales, sous peine d'être sombres, réclamaient des fenêtres supérieures comme la maîtresse-nef. Ce nouveau programme, imposé aux chœurs des églises importantes dès le IXe siècle, tendit à faire trouver la nervure et l'arc brisé; dans les nefs, le besoin d'étayer les voûtes provoqua la découverte de l'arc-boutant et contribua à l'adoption de l'ogive.

La fusion, dans une même voûte, de l'ogive et de la nervure contre-buttée, s'il y a lieu, par l'arc-boutant, constitue dans son essence le style ogival (1). Ces trois caractères, les deux premiers surtout, sont les seuls fondamentaux et absolument organiques, non-seulement parce qu'ils différencient suffisamment l'architecture gothique de toute autre architecture, mais encore parce que seuls ils ont agi comme causes productrices principales sur les éléments de second ordre.

(1) Les nervures croisées se nommaient autrefois *arcs-ogives,* nom qui depuis s'est appliqué à l'arc brisé. Ces éléments, dont le premier s'est appelé et dont le second s'appelle actuellement *ogive,* faisant l'un et l'autre partie essentielle de l'art né au XIIe siècle, quel que soit celui des deux que l'on considère, l'expression de *style ogival* est exacte, et nous ne voyons pas bien pourquoi on a voulu la condamner.

« On ne saurait, dans une courte analyse, démontrer pourquoi ou comment les caractères secondaires dérivent des trois caractères essentiels; contentons-nous d'en exposer simplement la généalogie. Les claires-voies dérivent à la fois de la nervure et de l'arc-boutant, qui permettaient de reporter sûrement le poids de toutes les voûtes sur les piliers ou les contre-forts, et, par suite, de supprimer les murs; l'usage des meneaux et des réseaux vient de la nécessité d'éviter le mauvais effet présenté par d'immenses ouvertures béantes dépourvues de toute division, et aussi de certaines difficultés de vitrage que présentaient les larges baies. Les absides polygonales ont remplacé les absides rondes, soit parce que dans celles-ci le formeret présentait, à cause du plan courbe, des difficultés de tracé et un aspect disgracieux, soit parce qu'il était malaisé d'établir des réseaux dans les fenêtres d'un hémicycle et de les vitrer. La reproduction des mêmes profils sur les jambages ou les piliers et sur les archivoltes a été déterminée par la délicatesse que prirent les nervures croisées, puis les formerets, puis les arcs des fenêtres, qui se confondirent avec le formeret; les tailloirs polygonaux ont la même origine, ainsi que les bases de cette forme. Les toits aigus doivent leur emploi, selon Viollet-le-Duc, aux arcs-boutants et aux formerets; les toits aigus ont à leur tour provoqué l'usage des balustrades; les pinacles ont été inventés ou usités pour soutenir les balustrades et charger les têtes des contre-forts. Les gâbles décoratifs viennent d'une tendance naturelle à inscrire une ogive dans un triangle. La prédominance des lignes verticales et pyramidales dérive de presque tous les caractères primitifs ou secondaires précités. Enfin, les flèches furent percées à jour, parce que de

hautes pyramides sans ouvertures eussent contrasté avec la légèreté et la délicatesse des parties inférieures.

« Les crochets et les ornements à lobes ne se rattachent pas d'une manière évidente, comme dérivés, à la nervure, à l'ogive ou à l'arc-boutant. »

Nous résumons par ces quelques lignes, empruntées à notre *Simple mémoire sur l'origine du style ogival* (1874), la meilleure partie du *Dictionnaire raisonné*. C'est montrer que d'assez longue date nous sommes d'accord avec Viollet-le-Duc sur la manière dont se sont formés les éléments secondaires du style ogival. Mais cet accord n'existe ni sur la partie des églises, ni sur le genre de voûtes où s'est poursuivie la solution du grand problème, ni sur les écoles et les monuments où cette solution a été obtenue. Pour Viollet-le-Duc, depuis le moment où il écrivait dans les *Annales archéologiques*, en 1844, jusqu'au dernier volume de son *D. R.*, publié en 1867, le champ de bataille le plus décisif est la nef de la Madeleine de Vézelay, avec son avant-nef ou narthex et ses voûtes d'arêtes bombées; à notre humble avis, c'est dans les ronds-points, c'est dans l'Ile-de-France et plus particulièrement dans une série d'édifices dont il reste au moins les types extrêmes, les églises de Poissy et de Saint-Denis, c'est par la voûte d'arêtes romaine appareillée en moellons taillés, que s'est opérée la transition directe et immédiate entre la voûte sans nervures, transmise par l'antiquité, et la voûte à nervures saillantes, qui est le caractère le plus distinctif du style ogival.

Voyons d'abord jusqu'à quel point les prétentions de Vézelay sont admissibles.

Les plus anciennes voûtes de la Madeleine de Vézelay sont barlongues, à ogives, munies d'arcs-formerets

bien caractérisés et rampantes au-dessus des tribunes. Malgré tout cela, malgré leur perfection, on ne voit pas comment elles auraient contribué à la création de la nervure systématique. Elles sont bombées, en blocage, et ce système, en diminuant la saillie des arêtes et par suite leur fragilité, rend moins utiles les arceaux croisés. Leur éloignement de l'Ile-de-France, sans être absolument incompatible avec l'influence qu'on leur prête, en affaiblit beaucoup la probabilité. Elles n'ont rien produit, en Bourgogne, qui aboutisse au vrai style ogival, et n'ont empêché nullement cette province d'être « en retard sur l'Ile-de-France jusqu'au milieu du XIIe siècle ». Enfin, élevées seulement vers 1132, selon M. Chérest, elles sont postérieures à l'église de Poissy ou tout au plus ses contemporaines. Si Vézelay avait pu transmettre quelque chose à l'école française, ce serait l'ogive; or, à cette époque, on avait bien ailleurs où la prendre.

En se faisant le champion de Vézelay, Viollet-le-Duc s'est ménagé de singulières méprises. Il hésite d'abord sur sa vraie date, lui assignant successivement : 1160 (*D. R.*, I, 185); 1150 (IV, 31); 1135 (VI, 426, 427); 1130 à 1140 (VII, 264; dans ce dernier passage, il donne pourtant en note la vraie date, 1132); 1132 (IX, 248). Voici maintenant une contradiction assez étrange. Dans le t. IV du *D. R.*, Viollet-le-Duc, après avoir dit que « l'édifice dans lequel on saisit le mieux la transition entre le système de construction roman et celui dit gothique, est le porche de l'église de Vézelay », et que ce porche date d'environ 1150, renvoie immédiatement à une malencontreuse note, ainsi conçue : « Il faut dire ici que l'architecture bourguignonne était en retard de vingt-cinq ans au moins sur celle de l'Ile-de-France;

mais les monuments de transition nous manquent dans l'Ile-de-France. L'église de Saint-Denis, élevée vers 1140, est déjà presque gothique comme système de construction, et les édifices intermédiaires entre celui-ci et ceux franchement romans n'existent plus, ou ont été presque entièrement modifiés au XIIIe siècle. » Jamais observation ne pouvait être plus inopportune. 1150 était déjà une date trop avancée pour que Vézelay influât sur le style ogival : il était déjà formé depuis dix ans. Il ne fallait donc pas rendre cette méprise plus saillante en parlant de Saint-Denis, et surtout en disant que la Bourgogne est en retard sur l'Ile-de-France. Si la Bourgogne retarde, comment peut-elle avoir influé sur le mouvement progressif? et si elle retarde sur l'Ile-de-France, cela ne veut-il pas dire qu'elle en a reçu les éléments du style ogival au lieu de les lui transmettre? Peut-être Viollet-le-Duc, en parlant du manque d'édifices de transition dans l'Ile-de-France, a-t-il voulu faire comprendre que des voûtes analogues à celles du porche de Vézelay ont existé auparavant dans ce pays, et qu'à leur défaut il cite celles de Vézelay comme le seul souvenir ou la seule imitation qui nous en reste, comme un moyen de nous montrer ce qui avait dû se passer dans l'Ile-de-France. Mais alors, pourquoi cette phrase, deux pages plus loin : « C'était là une *tentative* qui eut bientôt des *conséquences* importantes; » comment, dans le reste de son livre, l'illustre architecte revient-il sur le porche de Vézelay comme sur un acheminement direct et véritable vers le style ogival?

Du reste, les voûtes de ce porche ne doivent pas plus à l'Ile-de-France qu'elles ne lui ont donné. Leur préparation toute naturelle est dans les voûtes mêmes de la nef adjacente, déjà bombées et à plan très-barlong. On

n'a eu qu'à ajouter l'ogive, et l'ogive est venue des provinces de l'Ouest (1).

On pourrait objecter la présence de deux compartiments à nervures parmi ces voûtes, et dire que, pendant la construction même du porche, on trouva la nervure et qu'on l'appliqua aux deux travées (une de la grande nef, l'autre du bas côté de droite) qui restaient encore à couvrir. Mais il est plus rationnel d'admettre que ces nervures sont une importation de la région parisienne; car, pas plus là que dans le reste du narthex et de la nef, elles ne sont nécessitées par la configuration des remplissages. « Elles ne sont qu'une décoration et n'ajoutent rien à la solidité des voûtes, qui ne sont pas combinées pour avoir besoin de leur secours. » (*D. R.*, I, 186; voir aussi IV, 33, et IX, 502.) Du reste, la voûte à nervures était mal comprise en Bourgogne au commencement du XIII[e] siècle. A Vézelay même, les voûtes du chœur, construit de 1198 à 1200 environ, sont, malgré les nervures qui les supportent, maçonnées avec des moellons irréguliers noyés dans le mortier, selon la méthode romaine. (*D. R.*, IV, 108.)

La voûte d'arêtes simplement bombée ou surhaussée à la clef n'aurait donc produit que des perfectionnements de l'art roman, des systèmes nouveaux, si l'on veut, mais non la voûte pleinement gothique. Celle-ci, nous en exprimons encore une fois la conviction, s'est élaborée sur la voûte d'arêtes romaine formée par la pénétration de deux demi-cylindres. Viollet-le-Duc se

(1) Félix de Verneilh a été trop complaisant pour Viollet-le-Duc en accordant que Vézelay « est le plus ancien jalon connu qui conduise à la voûte sur nervures ». (*Le Premier des monuments gothiques*, p. 22.)

serait peut-être trouvé du même avis s'il n'avait admis quelques erreurs de détail (1) qui l'ont fait dévier sur Vézelay.

C'est par l'isolement successif des différentes parties d'une même voûte qu'est venue la nervure. Les constructeurs romans du IX[e] et du X[e] siècle commencèrent par employer l'arc-doubleau, très-rare dans les constructions romaines; un peu plus tard, mais avant la fin du XI[e] siècle, ils inventèrent l'arc-formeret. Dès lors chaque travée de voûte était isolée soit de la travée adjacente soit de la muraille; isolée, sa forme ne dépendait plus de la construction générale, et c'est évidemment alors qu'on eut quelquefois l'idée de surhausser la partie centrale. Un second pas restait à faire, isoler chaque tranche d'une même travée en faisant des arêtes diagonales deux arcs distincts et libres; pour accomplir ce dernier perfectionnement, guère n'était besoin de la coupole ou de la voûte bombée; on y fut conduit par le besoin de voûter en arêtes les déambulatoires et les absides, et en même temps par le procédé qui alors s'introduisait, et qui était fort avantageux, d'appareiller en moellons taillés tous les pleins des voûtes au lieu de les mouler en blocage. Ce procédé d'appareil en moellons, donnant aux pleins des voûtes d'arêtes moins de cohésion et offrant même du danger si les voûtes étaient tant soit peu irrégulières,

(1) C'est ainsi qu'il retarde jusqu'au XII[e] siècle l'apparition de l'arc-doubleau dans les constructions romanes (*D. R.*, au mot *voûte*), et qu'il fait des arcs-formerets une conséquence de la voûte bombée (*D. R.*, t. IV, p. 21, où l'arc-doubleau est donné comme « définitivement admis » à la fin du XI[e] siècle).

ne permit plus de retarder l'invention ou l'adoption de la nervure; c'est, en effet, dans un édifice voûté en assises de moellons, que nous voyons un architecte essayer d'abord d'agir sans la nervure, et l'employer ensuite au milieu de l'incertitude et des tâtonnements.

Cet édifice, le type transitionnel par excellence, est l'ancienne collégiale Saint-Louis de Poissy. Le regretté Félix de Verneilh en avait signalé avant nous le caractère, dans *le Premier des monuments gothiques;* mais sa description de cette église est trop courte, parfois obscure. Nous sommes heureux d'avoir pu la contrôler et la compléter par des notes prises en 1867, alors que la fâcheuse restauration exécutée par Viollet-le-Duc n'était pas assez avancée pour mettre obstacle à une sérieuse étude.

Viollet-le-Duc, qui parle plusieurs fois de Saint-Louis (1) de Poissy comme d'un édifice roman, est trop prévenu en faveur de Vézelay pour voir ailleurs qu'en Bourgogne des caractères transitionnels. Il va jusqu'à essayer une réfutation de F. de Verneilh : « Dans des articles dus à notre savant ami F. de Verneilh, trop tôt enlevé aux études archéologiques, il est dit que les voûtes du chœur de l'église abbatiale de Saint-Denis sont une déduction, une conséquence de celles qui pourtournent le chœur de l'église collégiale de Poissy. Nous ne pouvons nous rendre à cette opinion; les voûtes du collatéral circulaire de Poissy n'accusent point l'origine du principe admis dans l'église de Saint-Denis. Ces voûtes de Poissy sont des voûtes romanes, qui essayent de s'affranchir des difficultés tenant au mode de structure

(1) Saint Louis fut baptisé dans la collégiale de Poissy; de là son vocable actuel.

roman, mais qui ne laissent en rien soupçonner le nouveau système inauguré à Saint-Denis. Nous persistons donc à dire que les embryons de ce système nous font défaut (1), qu'ils n'existent plus, ou que l'église de Saint-Denis présente tout à coup, en 1140, un premier exemple complet de ce mode de structure des voûtes. » (*D. R.*, t. IX, p. 503.)

Viollet-le-Duc s'est plaint ailleurs de l'absence complète des édifices de transition dans l'Ile-de-France : nous avons cité plus haut un des passages où cette absence est nettement affirmée. Quant à Poissy, Viollet-le-Duc a mal compris F. de Verneilh en pensant que celui-ci plaçait la transition dans les seules voûtes du déambulatoire. Il y a bien autre chose à Poissy, comme on va le voir.

Saint-Louis de Poissy est un vaisseau à trois nefs, sans transsept, précédé d'une tour moins large que la nef principale, surmonté d'un clocher central, et terminé par un rond-point. Le plan de ce rond-point est assez bizarre : il ne s'y trouve, à vrai dire, qu'une chapelle, celle du chevet; chacune des deux chapelles latérales qui s'arrondissent à la naissance du déambulatoire, au lieu de s'ouvrir sur lui, est tournée vers une travée particulière qui double le bas côté et forme comme un petit croisillon.

Les piliers de la nef et de la partie rectiligne du chœur sont disposés de façon à éviter des compartiments de voûtes trop barlongs.

(1) Chose curieuse! voilà peut-être le seul passage où Viollet-le-Duc ait oublié Vézelay en parlant de la transition; pourtant il en avait fait mention à la page précédente, et avait dit que les voûtes de son porche sont « un acheminement vers un principe non encore entrevu ».

En élévation, l'église de Poissy comprend un rez-de-chaussée, un triforium et des fenêtres supérieures. Le triforium n'existe pas autour de l'abside principale, qui a été refaite à la fin du XII[e] siècle.

Toutes les voûtes primitives sont à plein cintre et en moellons piqués.

Les voûtes du déambulatoire et des bas côtés sont semi-romaines, c'est-à-dire construites en portions de cônes, et quelques-unes purement romaines, c'est-à-dire engendrées par la pénétration de deux demi-cylindres. Les arêtes, notamment dans le déambulatoire, ne se soutiennent que par la combinaison de l'appareil (1). Les formerets qui suivent la courbe extérieure du déambulatoire, à cause de leur énorme diamètre, ont été tracés en anse de panier.

Malgré l'absence des nervures aux bas côtés de la nef, les arêtes nues y sont reçues par des tailloirs qui leur font face. Cette particularité ne doit point passer inaperçue.

La nervure apparaît aux deux chapelles latérales de l'abside et aux travées qui les accompagnent en guise de croisillons. Elle prend la forme d'une plate-bande à angles simplement abattus en biseau. Les voûtes des faux croisillons sont légèrement bombées; celles des absidioles le sont d'une manière exagérée.

Félix de Verneilh s'oublie en appelant « domicales » les unes et les autres. Celles des absidioles sont seules domicales, par leur forme, et pas du tout par leur appareil, car les lignes des assises y sont perpendiculaires aux formerets.

(1) Voyez dans le *Dict. rais.*, t. IX, p. 495, la description complète et les dessins d'un compartiment de ce déambulatoire.

Lorsque nous visitions Poissy, la chapelle terminale venait d'être restaurée ; nous ignorons si elle présentait dans son état ancien le même système de voûtes que les chapelles latérales de l'abside. On ne connaît pas non plus l'état primitif des voûtes de l'abside centrale : elle a été refaite à la fin du XIIe siècle. Mais les trois travées de la nef, voisines du sanctuaire, conservent leurs voûtes de la première transition. Ici les compartiments très-peu bombés ont de robustes arcs-doubleaux, qui sont de larges nervures où apparaît le tore ; ils sont en outre pourvus d'arcs-formerets. La section des voûtains latéraux sur les murs donne, au lieu d'un plein cintre, une figure ovoïde se rapprochant de l'ogive. Les nervures sont reçues par des tailloirs qui, au lieu de leur faire face exactement, se présentent par un angle de 45 degrés, comme si les travées étaient plantées sur le carré parfait.

Dans toute la partie ancienne de l'église de Poissy, il n'y a pas, à l'intérieur, une seule ogive.

Le triforium présente une disposition assez remarquable. Large et élevé, il donne sur la nef par des arcades géminées, et sa cloison extérieure s'élève assez au-dessus du toit en appentis des bas côtés, pour laisser place, dans chaque travée, à un oculus accompagné de deux microscopiques fenêtres.

Tout est important et plein de conséquences dans cette brève description de Saint-Louis.

Les voûtes du collatéral circulaire sont à peine surhaussées à la clef et demeurent encore, par leur configuration, presque romaines. Rien encore, dans leur forme, ne fait pressentir la transition. Mais, si l'on considère les matériaux, l'appareil, il y a dans ces voûtes le premier germe d'une révolution architectonique.

Quel motif dut engager le constructeur de Saint-Louis à préférer au blocage le moellon piqué? Trouvait-il dans les blocages trop peu de garantie pour ses vastes trapèzes du déambulatoire? On ne saurait en décider.

Au moment où furent établies les voûtes du bas côté circulaire, on pouvait avoir à Poissy l'idée de la nervure, et son emploi fut peut-être mis en question; mais on n'était certainement pas assez habitué à elle pour oser l'employer dès lors, malgré le besoin qu'on en ressentait. Quels avantages n'eût pas eus la nervure dans ces disgracieuses travées? Par elle, surtout, on eût évité ces larges formerets longeant le mur circulaire, formerets qu'il fallut tracer en anse de panier : on n'aurait eu qu'à jeter une nervure intermédiaire et à faire partir de son imposte, le long du mur, deux élégants pleins cintres. La nervure eût été utile aussi aux autres voûtes collatérales, d'une solidité douteuse, car il fut précisément nécessaire de leur en ajouter au xve siècle.

C'est bien des voûtes des bas côtés que Viollet-le-Duc pouvait dire : « Ce sont des voûtes d'arêtes romanes essayant de s'affranchir des difficultés de la structure romane. » Mais ces voûtes ont déjà des arcs-doubleaux et des formerets qui tiennent de la structure romane la plus avancée, et, à côté d'elles, se développent des voûtes bombées sur nervures. Ici apparaît la véritable transition.

La forme domicale des voûtes des absidioles n'a point séduit F. de Verneilh, et ne l'a point amené à rechercher à Poissy une influence directe de ses chères églises périgourdines, qu'il nous a si bien fait connaître dans son *Architecture byzantine en France*. Cette forme, à Poissy, est encore un tâtonnement. En se décidant à

l'adopter, l'architecte de Poissy ne prétendit pas, sans doute, se passer de nervures : ici la nécessité était rigoureuse; seulement il voulut, en rendant les arêtes le plus obtuses possible, leur donner toute la solidité qu'elles seraient capables de conserver par elles-mêmes, afin de ne pas trop charger le nouvel élément, dont la force de résistance n'était pas encore bien connue.

Nous avons admis des nervures primitives dans les faux croisillons, sur l'autorité de la restauration de Viollet-le-Duc, qui les y a rétablies à la place de nervures refaites ou retaillées au XVe siècle. Nous nous sommes aussi autorisé de la présence, aux angles, de tailloirs faisant face aux arêtes. Ce dernier argument est toutefois d'une valeur très-contestable, car des tailloirs ainsi tournés se rencontrent sous les arêtes nues des voûtes basses de la nef. De pareils tailloirs, sous des arêtes nues, nous paraissent quelque peu singuliers. Si nous ne craignions pas d'être à la fin trop hardi dans nos hypothèses, nous verrions là une intention vague de jeter des nervures dans le cas où, pendant ou après la construction des remplissages, le besoin s'en ferait impérieusement sentir, et, partant, l'intention de ne recourir à la nervure qu'à la dernière extrémité. Si l'on se soumettait avec tant de mauvaise volonté à l'usage de la nervure, n'était-ce pas encore à cause de sa nouveauté et du peu d'habitude que l'on en avait ?

Les voûtes de la nef principale marquent déjà l'emploi franc de la nervure, mais encore un peu d'indécision, caractérisée surtout par la forme ovoïde de la section des voûtains sur les murs, et par l'inclinaison des tailloirs, faite comme si les travées avaient été bâties sur un carré parfait.

Quant aux nervures prises en elles-mêmes, elles ont

pour moulure, dans les absidioles, un simple biseau, et sont conséquemment, comme profils, « aussi primitives que possible. » A la grande nef, tandis que les arcs-doubleaux ont double voussure, les nervures sont fort larges, ce qui indique encore la timidité du constructeur; mais elles ont déjà le profil qui doit dominer dans l'Ile-de-France à l'époque ogivale rudimentaire.

« L'histoire, dit F. de Verneilh, ne donne pas malheureusement la date de la collégiale de Poissy. Mais si l'église de Saint-Denis, qui en est toute voisine, avait existé au moment où se bâtissaient ses bas côtés, si elle avait offert, en fait de voûtes, un type excellent et un modèle consacré, on ne verrait certes pas les essais que nous venons de décrire, et qui n'ont ni le mérite de la beauté, ni celui de la simplicité et de l'économie. De pareils tâtonnements accusent une période de transition antérieure à l'édification de Saint-Denis; ils préparent et expliquent les progrès décisifs réalisés par ce dernier édifice; ils offrent vraiment tous les degrés intermédiaires entre la voûte romane, munie seulement d'arcs-doubleaux et de formerets, telle qu'on la voit à Vézelay, et la voûte gothique, telle qu'elle se montre à Saint-Denis. » (*Le Premier des monuments gothiques*, page 23.)

En d'autres termes, l'architecte de Poissy *faisait l'expérience* de la nervure; il fut le premier ou un des premiers à en comprendre la nécessité et l'emploi. Saint-Louis de Poissy est donc le premier des monuments de transition, aussi bien que Saint-Denis « le premier des monuments gothiques ».

De ce qui précède, il ne faudrait pas conclure qu'à notre avis l'architecte de Saint-Louis soit absolument le premier en France qui ait employé la nervure.

Comme l'ogive, la nervure a existé bien avant de devenir un élément utile et systématique de l'architecture. On en trouve dès le commencement du XIe siècle, particulièrement sous des voûtes qu'il était nécessaire de renforcer pour leur permettre de supporter des charges supérieures, comme les voûtes des cryptes (Saint-Eutrope de Saintes) et des étages inférieurs des clochers fortifiés (Moissac, Saint-Gaudens, etc.); mais tous ces exemples sont rares, isolés, et ne tendent pas à un perfectionnement nouveau; si ce n'est pourtant la crypte de Saint-Eutrope, qui aurait pu servir de modèle pour voûter les absides en arêtes nervées, si elle avait été moins éloignée du théâtre de la transition.

Saint-Denis, il faut le reconnaître, ne dérive pas directement de Poissy; il n'est pas impossible de trouver des types intermédiaires, par exemple Saint-Maclou de Pontoise et Saint-Martin de Paris, où la nervure est encore employée avec beaucoup de tâtonnements et d'une façon assez maladroite. Mais le choix de ces types serait un peu arbitraire, et il n'est pas impossible qu'au lieu d'avoir préparé le chœur de Saint-Denis, ils ne lui soient seulement contemporains. Saint-Martin-des-Champs n'a même absolument rien de commun avec les églises de Saint-Denis et de Poissy, pas davantage avec la Madeleine de Vézelay, bien que le prieuré de Saint-Martin appartînt, comme Vézelay, à l'abbaye de Cluny. Poissy, toutefois, ne reste pas isolé. La disposition si caractéristique des petites ouvertures qui éclairent son triforium, nous la retrouvons à Saint-Leu-d'Esserent, et on pouvait la remarquer, avant 1830, dans la chapelle du palais archiépiscopal de Paris; ces deux édifices ont été bâtis dans la seconde moitié du XIIe siècle. Bien plus, on reconnaît encore soit l'in-

fluence de Poissy, soit celle d'un type commun aujourd'hui disparu, dans le chœur de la cathédrale de Sens. Il est étrange de voir l'architecte de Sens, bien plus rapproché de Vézelay que de Poissy, délaisser pour le type français le type bourguignon, qui peut-être n'existait pas alors. La cathédrale de Sens fut, en effet, commencée par l'archevêque Henri Sanglier, qui siégea de 1123 à 1143. Viollet-le-Duc (*D. R.*, VIII, 216), d'accord cette fois avec F. de Verneilh (*Le Prem. des mon. goth.*, p. 31), ne pouvant récuser le document qui constate la part prise par ce prélat à l'édification de l'église, recule jusqu'à la fin de son épiscopat, c'est-à-dire jusqu'à 1141 ou 1142, la pose des fondements, afin de laisser à Saint-Denis son titre de premier monument gothique. Cette hypothèse, quoique plausible, n'est point absolument nécessaire. Saint-Étienne de Sens a bien pu sortir de terre avant 1135 et même avant 1130, et son chœur tout entier pouvait être achevé lorsque Suger commença le rond-point de sa basilique, le 3 juin 1140. Nous n'avons plus que les parties basses de Saint-Étienne; elles sont essentiellement transitionnelles et sont un perfectionnement direct de Poissy. En plan, c'est le chœur de Saint-Louis agrandi. Il y a pareillement, ou plutôt il y avait au XIIᵉ siècle (le t. IX du *D. R.*, à l'article *Transsept*, donne le plan de l'église avant les remaniements des XIIIᵉ, XIVᵉ et XVᵉ siècles, restitué d'après les substructions découvertes et quelques fragments encore existants), deux absidioles latérales s'ouvrant sur des travées particulières formant croisillons; seulement ces faux croisillons, à cause de l'importance de l'édifice, sont placés sensiblement en deçà du déambulatoire, au lieu d'en marquer la naissance, comme à Poissy. Il y a, à Sens, de larges travées

de déambulatoire dont les formerets s'épanouissent en anse de panier comme à Poissy, et qu'éclairent, comme à Poissy, de larges baies semi-circulaires surmontant des arcatures également en plein cintre. Il y a enfin, à Sens comme à Poissy, une chapelle terminale en fer-à-cheval. Plusieurs détails rappellent Poissy; par exemple, les arcs-doubleaux du déambulatoire, qui sont simplement chanfreinés (1). Pour comble de bizarrerie, on reconnaît aussi à Sens l'influence de Saint-Denis, dans les contre-forts, les arcatures et les défenses crénelées de la façade, absolument semblables aux *propugnacula* dont Suger fit munir la façade principale de son église. Cela suffit pour montrer qu'il a existé d'étroites relations artistiques entre Sens et le diocèse de Paris; on sait, au reste, qu'au XIIe siècle l'évêché de Paris relevait de celui de Sens, et qu'au moyen âge les rapports canoniques de suffragant à métropolitain, et réciproquement, étaient bien plus nombreux que de nos jours.

Saint-Étienne de Sens, dans ses parties les plus anciennes, renferme quelques ogives : celles-là, du moins, venaient-elles de Vézelay? La chose n'est guère probable : il y a bien dans quelques détails (particulièrement aux grandes corniches extérieures) de Saint-Étienne les indices d'une influence bourguignonne ou rhénane; mais il n'est pas certain que le narthex de la célèbre abbaye cluniste soit antérieur aux premiers

(1) Le *D. R.* (t. II, p. 347) rattache à la cathédrale de Langres les faux croisillons de la cathédrale de Sens; mais l'analogie serait plus éloignée, moins complète dans le plan, puisqu'elle ne s'étend pas au déambulatoire, et nulle dans le style de l'architecture.

travaux de la cathédrale sénonaise. Alors, d'ailleurs, c'est-à-dire vers 1130, on voyait l'ogive un peu partout, et partout, sauf en Normandie, on s'accoutumait à la tolérer. Nous croirions plutôt à l'arrivée de l'ogive par le sud-ouest, par la même voie que suivit le type principal des clochers du XIII[e] siècle, et que Viollet-le-Duc a si bien déterminée (*D. R.*, III, p. 288 et suivantes).

De l'origine de l'ogive, Viollet-le-Duc n'en a cure (*D. R.*, VI, 421), et il a raison : il s'agit, comme pour la nervure, de savoir quand elle est devenue utile et systématique. Cela s'est produit, pour la première fois, dans notre Aquitaine française, et Viollet-le-Duc a eu tort de ne pas accorder plus d'attention à Saint-Front de Périgueux : voilà le vrai point de départ de l'ogive française.

Bien que Charlemagne eût déjà introduit dans toute la France des artistes grecs, et amené par eux des influences byzantines, Saint-Front n'en fut pas moins, au commencement du XI[e] siècle, un édifice extraordinaire par son plan en croix grecque, ses piliers évidés, ses cinq grandes coupoles et les ogives qui les soutiennent. Il attira fortement l'attention des populations du Périgord et des provinces voisines, et, par suite, les imitations en devinrent si nombreuses, qu'il se forma dans l'Aquitaine une véritable école dérivée directement de lui. Ce fut cette école qui propagea l'ogive.

Si, au lieu de se trouver dans un monument étrange comme Saint-Front, l'ogive se fût égarée dans un édifice conforme aux données universellement admises en France aux X[e] et XI[e] siècles, on aurait peu remarqué cette innovation, et on se serait probablement gardé de l'imiter, car partout le goût français se montra prévenu

contre l'arc brisé. Pour le faire passer peu à peu dans l'usage, il fallut un édifice tel que Saint-Front. Dans ce monument plein de formes d'une bizarre nouveauté, l'ogive n'était ni plus bizarre ni plus nouvelle dans le pays que le reste de la basilique; elle passa donc, comme le reste, dans les imitations subséquentes. Peut-être les imitateurs, qui ne connaissaient que par Saint-Front les coupoles sur pendentifs, se persuadèrent-ils que l'ogive était un des caractères inhérents à ce mode de bâtir. Un fait très-caractéristique semble nous donner raison, même à ce dernier point de vue : c'est que, dans la plupart des édifices construits sur le type de Saint-Front, à Saint-Étienne de Périgueux, aux cathédrales de Cahors, d'Angoulême et de Saintes, aux églises de Saint-Avit-Sénieur, de Brantôme, de Trémolac, etc., l'ogive se trouve sous toutes les coupoles et ne paraît guère ailleurs. Félix de Verneilh ne cite pas, dans son *Architecture byzantine*, une seule coupole du Périgord soutenue par des pleins cintres. En Angoumois, il existe des coupoles sans ogives, du XIe siècle; mais ces coupoles sont octogonales, sur trompes, et émanent, soit de traditions byzantines remontant à Charlemagne, soit de l'école auvergnate, alors la plus importante de toutes les écoles. Vers la seconde moitié du XIe siècle, au moment où la coupole périgourdine s'introduit dans les pays arrosés par la Charente, l'ogive la suit fidèlement, et les édifices où le plein cintre demeure, comme l'église de Montmoreau, peuvent être regardés comme une exception très-rare.

Les édifices à coupole périgourdine étant nombreux dans le Périgord et l'Angoumois, on se familiarisa assez vite avec l'ogive, et l'on finit par lui trouver assez d'utilité pour l'employer, d'abord dans toute espèce de

voûte, plus tard dans les arcatures, les portes et les fenêtres. L'exemple d'une grande école vint agir insensiblement sur les écoles voisines, qui employèrent de même l'arc aigu par nécessité avant d'y prendre goût et de le prodiguer. Les architectes parisiens, qui en avaient un besoin tout particulier, n'eurent garde de lui tenir longtemps rigueur, et, nous le répétons, ce fut l'exemple des populations d'entre-Loire et Garonne qui les conduisit à l'adopter.

Viollet-le-Duc ne dit pas d'une façon bien nette comment se forma l'arc-boutant, le troisième caractère organique du style ogival, moins essentiel toutefois que l'ogive et la nervure. Le *D. R.* (t. I[er]) remonte aux voûtes en quart de cercle de Saint-Étienne de Caen et des églises auvergnates, et probablement à bon droit; il est impossible d'établir une théorie complétement satisfaisante à cet égard. Quoi qu'il en soit de l'origine des arcs-boutants, Viollet-le-Duc revient souvent sur leur absolue nécessité dans les églises où les maîtresses voûtes sont si élevées au-dessus des voûtes basses, qu'elles ne peuvent recevoir de ces dernières aucun appui. Quelques accidents, ajoute-t-il, rendirent ce besoin plus clair et plus pressant. Si Viollet-le-Duc s'était mieux fourni de textes, il aurait vu que ces chutes de voûtes ne sont pas une simple hypothèse : le récit de l'une d'elles se trouve dans une chronique du XII[e] siècle, grâce au miracle dont elle fut accompagnée. « Peracto B. Germani oratorio, alterius quoque partis ecclesiæ jam extructa testudine, visum est debere submoveri centra, quibus fuerat testudo suffulta. Dum submoventur, super submoventes testudo corruit, eosque consternans adoperit. Audito ruinæ strepitu, undique concurritur; moles arenæ et lapidum certatim

eruitur : quâ erutâ, mirum dictu! nullam in eis inveniunt læsionem, quos æstimaverant prostratos ad mortem. » (*Chronique* de Robert, moine de Saint-Marien d'Auxerre, à l'année 1129). Ne serait-ce pas pour conjurer des catastrophes dans les églises déjà construites que l'on commença à se servir d'arcs-boutants?

Nous demandons pardon au lecteur d'avoir, tout en combattant le système de Viollet-le-Duc sur la transition, si longuement exposé le nôtre. Nous avouons que ce dernier, faute de dates écrites et d'exemples assez nombreux, ne produit pas une complète évidence; nous croyons du moins avoir montré qu'on pouvait mieux trouver que l'auteur du *Dictionnaire raisonné*, et surtout qu'on devait trouver autre chose.

CHAPITRE IV.

Des écoles d'architecture.

Il y avait au moyen âge, selon Viollet-le-Duc, trois sortes d'écoles d'architecture : les écoles régionales, que tout le monde admet; les écoles monastiques, dont l'importance a été exagérée; les imitations suscitées autour de lui et quelquefois au loin par un édifice remarquable ou célèbre.

Beaucoup de divisions ont été proposées pour les écoles régionales, particulièrement pour les écoles romanes, si bien tranchées au XIIe siècle. Viollet-le-Duc a la sienne, qui ne concorde pas du tout avec celle d'Arcisse de Caumont, et qui dans tous les cas est incomplète.

Parmi les articles importants négligés par Viollet-le-

Duc dans le *D. R.*, nous aurions pu mentionner plus haut (chap. Ier) l'article *École*. Cet article n'est guère qu'indiqué (t. V, p. 153-154), et les quelques lignes sans importance qui le composent se terminent par un renvoi à sept ou huit autres articles au moyen desquels il est impossible de reconstituer une seule école. Quel intérêt n'aurait pas présenté un travail d'ensemble où auraient été analysées nos régions monumentales, et qu'aurait complété une liste des types principaux de chacune d'elles? Aujourd'hui on ne peut qu'avoir les idées les plus vagues sur cette question si l'on veut l'étudier dans Viollet-le-Duc, et ces idées, comme beaucoup d'autres puisées à la même source, sont troublées et contrariées sans cesse par le défaut de concordance entre les passages disséminés où il parle des écoles. C'est sur leur nombre surtout qu'il a varié.

Au mot *Église* (t. V, p. 162-167), Viollet-le-Duc n'a donné qu'une sorte d'embryon du travail d'ensemble dont je viens de constater l'utilité. Il reconnaît là et analyse très-rapidement sept écoles romanes : 1° française; 2° champenoise; 3° bourguignonne; 4° auvergnate; 5° poitevine; 6° périgourdine; 7° normande.

C'est trop peu; il est plus complet dans son rapport sur le *Musée de sculpture comparée*, publié par le *Journal officiel* du 30 juin 1879 : « Au point de vue de l'architecture, les écoles françaises se divisent, au XIIe siècle, en écoles : clunisienne ou bourguignonne, provençale, périgourdine, languedocienne, auvergnate, poitevine et saintongeaise, de l'Ile-de-France, champenoise, normande et picarde. En tout onze écoles parfaitement distinctes en ce qui touche le système de construction adopté, la manière de remplir les programmes donnés, la forme apparente et l'ornementation. » Et

dans le rapport sur les *Monuments historiques*, publié le même jour, il résume en quelques mots ce qu'il pense de ces écoles et ce qu'il en a pu dire ailleurs :

« La carte publiée par les soins de la Commission des monuments historiques donne la délimitation de ces écoles, de la fin du XIe siècle à la seconde moitié du XIIe. On voit, sur cette carte, l'importance qu'a prise alors l'école de Cluny, qui comprend toute la Bourgogne et s'étend au nord jusqu'à Auxerre, Bar-sur-Seine, Châtillon-sur-Seine, Langres, Épinal, longe le Doubs, atteint la rive nord du lac Léman, englobe une partie de la Savoie pour descendre jusqu'à Lyon et suivre le cours de la Loire jusqu'au delà de Nevers.

« Cette école est la plus ancienne et aussi la plus étendue, celle dont les produits ont le plus de puissance.

« A côté de cette école, on peut considérer comme la plus ancienne celle de la Provence, qui suit les bords du Rhône, de Lyon à la mer, qui s'étend à l'est jusqu'à Grenoble, Gap, Digne, Fréjus, et à l'ouest de Lyon, le long du Rhône, jusqu'à Nîmes et Agde.

« Une circonstance locale avait constitué un centre d'école à Périgueux, dès le XIe siècle. Par suite des relations commerciales de cette contrée avec les Vénitiens (Lombards), qui avaient établi des comptoirs à Limoges et sur les bords de la rivière d'Isle, les abbés de Saint-Front firent construire une église abbatiale à l'instar de l'église de Saint-Marc de Venise, au moment même où cet édifice s'achevait. Cette église Saint-Front servit de type et de point de départ à quantité d'édifices religieux de la contrée, et exerça même une influence marquée sur certaines constructions du Poitou, de la Saintonge et de l'Auvergne méridionale.

« Mais le Languedoc ne demeurait pas en arrière. Dès le milieu du xe siècle, il posait les premiers jalons d'une belle école d'architecture et de sculpture qui, suivant les bords du Gers, remonte jusqu'au-dessus de Moissac pour descendre à Toulouse, englober Albi, Mende, joindre la mer à Béziers et s'étendre au delà des Pyrénées dans l'Aragon.

« L'école auvergnate se développait en même temps. Elle suit le cours de l'Allier, comprend la haute Loire, descend le fleuve jusqu'à Nevers; puis, vers le nord-est, longe le massif montagneux qui borde les deux rives de la Dordogne, se mélange à Souillac et Cahors avec l'école périgourdine, pousse une pointe jusqu'à Toulouse, pour remonter l'Aveyron et le Lot.

« Vers la fin du xie siècle, une école singulièrement fertile se formait dans le Poitou, et c'est une de celles qui présentent le plus d'analogie avec les édifices que les premiers croisés trouvèrent dans la Syrie centrale, lesquels datent du ve au viie siècle, édifices d'une haute valeur comme art. Cette charmante école poitevine, des Sables-d'Olonne va joindre la Loire à Fontevrault, pour remonter le Cher, côtoyer les écoles auvergnate et périgourdine, en laissant se développer, sur les bords de la Charente, une petite école (l'école de la Saintonge), qui est comme une sœur cadette attachée à ses flancs.

« L'école de l'Ile-de-France, que nous voyons naître également vers la seconde moitié du xie siècle, est une des plus remarquables par son originalité; pendant le xiie siècle elle prend un essor merveilleux. Elle touche la côte à Eu, descend près de Rouen, remonte la Seine, se fait sentir à Chartres, à Orléans, à Bourges, se dirige vers Sens, pour remonter au nord à Soissons, descendre l'Aisne et l'Oise, et longer l'école picarde.

« Parallèlement à l'école de l'Ile-de-France et même un peu avant elle se développe, en rivalisant de splendeur avec sa voisine, l'école champenoise. Elle se fait sentir à Metz, à Mouzon, à Rethel, joint l'Ile-de-France à Soissons, pour descendre presque en ligne droite à Sens, puis, laissant une enclave de l'Ile-de-France à Troyes, elle s'accuse à Bar-sur-Aube, à Chaumont, se fond à Langres avec l'école bourguignonne, qu'elle borde jusqu'à Moyen-Moûtier, pour longer l'école rhénane.

« C'est aussi au milieu du XIe siècle que l'école normande se développe; elle comprend toute la Normandie, le Cotentin, et se fond avec l'école de Mayenne, qui longe la Loire jusqu'à la mer.

« Reste l'école picarde, dont malheureusement il ne subsiste que peu de fragments, tant à cause de la friabilité des matériaux employés que par suite des guerres qui n'ont cessé de désoler cette contrée pendant les XIe et XIIe siècles. Cependant cette école est bien distincte de ses voisines, et est, avec l'école poitevine, une de celles qui dénotent une influence marquée des monuments de la Syrie centrale.

« Jusque vers 1160, ces écoles sont parfaitement distinctes et conservent leur autonomie. Elles dérivent de quatre éléments, dont trois ont évidemment une origine commune :

« 1° Des traditions gallo-romaines, très-puissantes dans les Narbonnaises et dans les Lyonnaises; 2° de la renaissance carlovingienne, qui, elle-même, n'était qu'une dérivation romano-byzantine; 3° de l'institut clunisien, qui alla chercher ses éléments (surtout en ce qui concerne la sculpture) en Orient; 4° du mouvement des croisades, qui mit en communication directe et sui-

vie les Occidentaux avec les arts si remarquables de la Syrie centrale, et réciproquement. Les Cisterciens bâtirent à leur tour, en Syrie, des édifices absolument semblables à ceux qu'ils élevaient dans le nord-est de la France. »

Voilà bien onze écoles au lieu de sept; pourtant il reste encore des lacunes assez graves. L'école limousine, dont l'existence est palpable, dont le territoire comprend quatre départements entiers (Haute-Vienne, Creuse, Corrèze, Lot) et des parties considérables des départements voisins, notamment la moitié de la Dordogne, n'est plus aux yeux des architectes officiels qu'une portion de l'école poitevine, à l'ouest, et de l'école auvergnate, à l'est. Ces architectes ont prouvé, aux dépens de l'école limousine, quels inconvénients pratiques peut amener une mauvaise classification géographique des monuments. On a déjà restauré à la poitevine l'église de Bénévent-l'Abbaye; on a tenté de faire de même pour la basilique de Beaulieu-sur-Dordogne, dont l'originalité est si frappante, qu'on se demande comment il est possible, en la voyant, de penser à l'école poitevine ou même à celle de l'Auvergne, éloignée de neuf ou dix lieues à peine.

A. de Caumont, lui aussi, a passé sous silence l'école limousine, qu'il rejette dans une grande école du sud-ouest.

Dès nos premiers pas dans le Limousin, l'originalité des monuments romans de ce pays nous a paru tellement évidente, que nous nous sommes promis de leur assurer, selon nos forces, la place qu'ils méritaient. Dès le premier volume de notre *Annuaire de l'archéologue français* (1876-1877), nous prenions leur défense en termes que nous demandons la permission de reproduire :

« L'école limousine, effacée de la carte de France au profit de l'école auvergnate ou de celle du Poitou, doit à l'une et à l'autre, et plus encore à Toulouse; mais elle relève bien, en grande partie, d'elle-même. A l'Auvergne se rattachent les clochers octogonaux, quelques voûtes en quart de cercle, les arcs polylobés; au Poitou, les trois nefs couvertes d'un toit unique; à Toulouse, la sculpture; au Limousin appartiennent la disposition des deux tours, placées, l'une carrée sur le portail, l'autre octogonale sur la croisée; les chevets carrés, dont le nombre l'emporte de beaucoup sur celui des absides, dans les églises de médiocre importance, quelquefois dans des églises assez considérables (les Salles-Lavauguyon, Saint-Junien); les triplets à fenêtres égales dans les chevets; les absides à pans coupés; la simplicité des moulures; les tores se profilant aux angles rentrants des archivoltes et reposant sur des colonnettes de même diamètre, dont ils ne sont séparés que par de petits chapiteaux sans tailloir; la rareté des tympans; l'importance et le rôle particuliers donnés aux arcs polylobés, qui deviennent toriques et s'encadrent ordinairement dans les ogives des portails; la prédominance de l'arc aigu pour ces derniers, etc. Le clocher limousin pur est, à vrai dire, une fusion du clocher périgourdin carré, type Brantôme, et de la tour octogonale auvergnate; la tour d'Uzerche, figurée par M. Viollet-le-Duc (*Dict. rais.*, t. III), en est le modèle le plus complet. L'école limousine, dont l'existence et l'originalité ne font pour nous le sujet d'aucun doute, a Limoges (?) pour centre, et pour limites Chambon, Ussel, Figeac, Cahors, Villeneuve-sur-Lot, Sarlat, Terrasson, Excideuil, Nontron, Montbron, Confolens, Montmorillon, Belâbre, Argenton et la Châtre. Entre Cahors

et Villeneuve, elle pousse dans l'école toulousaine une pointe jusqu'à Moissac, où le porche de Saint-Pierre et la tour inachevée qui le surmonte sont de son domaine. Les portails de Beaulieu, de Cahors et de Moissac, sont le magnifique fleuron de l'école limousine et suffiraient presque seuls à lui constituer une existence à part (1). »

Viollet-le-Duc ne parle pas de l'école rhénane, qu'il admet parfaitement, mais dont il ne juge pas à propos de s'occuper, sans doute parce qu'au XIIe siècle elle était étrangère à la France. Néanmoins beaucoup d'édifices lorrains et francs-comtois ont subi son influence, qui même s'est étendue à l'Artois, à la Champagne et à la Picardie.

Entre l'école auvergnate et l'école bourguignonne, il existe une école tenant des deux, mais bien caractérisée par l'emploi fréquent des arcs en mitre, des arcs polylobés pour les arcatures, des gros pilastres cannelés pour les portes, et par d'autres détails secondaires qui la distinguent de ses puissantes voisines. Elle s'étend dans le Nivernais et le Bourbonnais ; elle paraît se subdiviser en deux écoles répondant à ces deux territoires et dont les types se rapprochent davantage, en Nivernais de l'école bourguignonne, en Bourbonnais de l'école auvergnate. Viollet-le-Duc ne dit rien non plus de cette école mixte.

Il aurait dû nous apprendre tout au moins s'il faut admettre ou non cette grande école ligérine, dont M. de Caumont ne parlait pas, qu'a seule constatée avec une certaine insistance l'abbé Bourrassé, et qui est, effecti-

(1) « On remarque, dans les bas-reliefs des portails de Beaulieu et de Moissac, des représentations fort exactes de clochers limousins avec leurs gâbles. »

vement, assez difficile à caractériser si l'on n'en prend le côté négatif. « Mais il y a là une architecture complète, dont l'originalité est presque de n'en point avoir, et qui répond à l'idée qu'on se fait du style roman « *simpliciter* », dégagé de tout dialecte artistique. Nous croirions volontiers que ce style roman existait, avant la fin du XIe siècle, dans la plus grande partie de l'ouest de la France; et qu'il fut considérablement affaibli comme étendue par la formation, à cette époque, des écoles poitevine, périgourdine et limousine. Contentons-nous de déterminer ainsi l'école ligérine, qui ne saurait sans injustice être rattachée à aucune des écoles voisines. Ses deux foyers seraient Saint-Martin de Tours et Saint-Benoît-sur-Loire; son domaine le cours de la Loire, de Nevers à Nantes, en y ajoutant, au sud, le territoire borné par les écoles déjà citées, et au nord, depuis Cosne, une zone limitée par Montargis, Pithiviers, Châteaudun, Chartres (?), Nogent-le-Rotrou, le Mans et Château-Gontier. » (*Annuaire de l'archéologue français.*)

De cette école, l'école romane française serait à notre avis une dépendance, car les édifices de Paris ou des environs, antérieurs à l'église de Poissy, comme les nefs de Saint-Germain-des-Prés et de l'église de Longpont, près Montlhéry, n'ont rien qui les distingue profondément des monuments contemporains bâtis dans l'Orléanais et la Touraine. L'école parisienne ou française n'a guère existé que comme école ogivale; et de même jusqu'à un certain point l'école picarde, qui, jusqu'au milieu du XIIe siècle, est comme un dernier reflet des écoles germaniques.

Ces trois écoles dont nous venons d'accuser l'existence, ajoutées à celles de Viollet-le-Duc, portent le nombre total des écoles à quatorze; à quinze si l'on

dédouble l'école du Bourbonnais et du Nivernais. Il faudrait même arriver au chiffre respectable de seize écoles romanes, si l'on faisait droit aux réclamations des archéologues langrois, préoccupés de se séparer de l'école bourguignonne. Ici, notre système serait en faute aussi bien que celui de Viollet-le-Duc ; en 1876, nous ne songeâmes pas à une école langroise, ce qui nous valut les reproches du savant et regretté Pistollet de Saint-Fergeux, président de la Société historique et archéologique de Langres. « Vous placez, écrivait-il le 11 janvier 1877, vous placez Isômes dans la Bourgogne ; il n'a jamais fait partie de cette province et a toujours appartenu à la Champagne. J'ai aussi, au sujet de cette église, une observation à faire. On a attribué à la Bourgogne ce qui appartient à l'école de Langres. Dijon et une partie de la Bourgogne étaient dans le diocèse de Langres ; Dijon et la moitié de Châtillon-sur-Seine, ainsi qu'un grand nombre de seigneuries de la Bourgogne, appartenaient à l'évêque de Langres. Les ducs de Bourgogne ne sont devenus seigneurs de Dijon que par la vente qui leur en fut faite par un évêque de Langres.

« Comme les édifices religieux étaient élevés sous l'influence ecclésiastique, c'est sous l'influence de Langres et non de la Bourgogne qu'ont été élevés, en grande partie, les monuments religieux de la Bourgogne, dans la partie nord de cette province, de même que ceux de la partie sud ont été construits sous l'influence de Cluny. On suit, depuis Langres, en allant au sud, l'influence de cette ville, en ce que les voûtes des églises sont ogivales (1), lorsque celles construites sous

(1) A ogives, mais non gothiques. Il y a dans la Haute-Marne un certain nombre de voûtes bombées sans nervures,

« Parallèlement à l'écol
un peu avant elle se dével
deur avec sa voisine, l'éc
sentir à Metz, à Mouzon, à
à Soissons, pour descendr
Sens, puis, laissant une c
Troyes, elle s'accuse à Ba
fond à Langres avec l'éc
borde jusqu'à Moyen-Mo
rhénane.

« C'est aussi au milieu du
mande se développe; elle co
die, le Cotentin, et se fond a
longe la Loire jusqu'à la mer

« Reste l'école picarde, do
subsiste que peu de fragment
bilité des matériaux employés
qui n'ont cessé de désoler cett
et XIIe siècles. Cependant cette
de ses voisines, et est, avec l'éc
celles qui dénotent une influenc
ments de la Syrie centrale.

« Jusque vers 1160, ces écoles s
tinctes et conservent leur autonomi
quatre éléments, dont trois ont évid
commune :

« 1° Des traditions gallo-romaine
dans les Narbonnaises et dans les Lyo
renaissance carlovingienne, qui, elle
qu'une dérivation romano-byzantine;
clunisien, qui alla chercher ses éléments
qui concerne la sculpture) en Orient; 4° d
des croisades, qui mit en communication d

Des lacunes que nous venons de signaler, il en est, en résumé, une seule qui puisse être reprochée sans réserve à Viollet-le-Duc dans ses classifications : l'absence de l'école limousine, école qu'il est impossible de nier. Parmi les autres, ce qu'on doit le plus regretter est le silence absolu gardé sur la région ligérine ; si cette région ne constitue pas une école romane, elle soulève des questions qu'il n'eût pas été hors de propos de traiter dans le *Dictionnaire raisonné*, par exemple la question de savoir à quelle école il faut rattacher l'église de Saint-Benoît-sur-Loire, édifice d'une importance exceptionnelle, qui n'est ni français, ni normand, ni champenois, ni bourguignon, ni auvergnat, ni poitevin.

Tout n'est pas fini avec les écoles dès que paraissent le style ogival et les cathédrales.

Viollet-le-Duc se plaint (*Entret.*, I, 277) de ce que les écoles romanes « étaient divisées », et cela après avoir constaté leur valeur et leur prospérité. Comme il ne parle point de rivalité entre ces écoles, il veut dire évidemment qu'elles formaient une division, ce qui ressemble d'assez près aux vérités de La Palisse. Il veut mettre cette division en regard de l'unité nationale et monarchique dont les cathédrales et l'art ogival seraient comme le symbole et l'affirmation. « L'architecture gothique est une des expressions les plus vives des sentiments des populations vers l'unité. » (*D. R.*, V, 167.)

Nous demandons quel mal il y avait à ce qu'il existât plusieurs écoles romanes ? Excluent-elles l'unité, ne sont-elles pas les dialectes d'un même langage ? Et cette variété dans l'unité n'est-elle pas mille fois préférable à cette « uniformité dégradante » (l'expression

est de M. René Biémont, *Orléans*, p. 2) que cherche à imposer partout notre civilisation moderne? Construisons-nous mieux aujourd'hui, qu'un ordre venu de Paris peut imposer aux deux extrémités de la France, à Lille et à Bagnères-de-Luchon, par exemple, un même patron de bâtisse, en dépit des mœurs des habitants, des matériaux, du climat? A son point de vue même (1), Viollet-le-Duc calomnie l'architecture gothique en l'accusant d'avoir introduit un type unique. Si pareille chose était arrivée aux moines, si l'architecture romane était une au lieu d'être diverse, la langue française n'aurait pas armé l'écrivain de termes assez forts pour stigmatiser l'hiératisme sacerdotal, tandis qu'il trouve naturelle et comble d'éloges la tendance des corporations laïques à étendre partout et à conserver le plus longtemps possible les formes d'un art en quelque sorte centralisé. Mais, encore une fois, on calomnie l'architecture gothique en opposant sa prétendue unité à la variété de l'architecture romane. Tant que la France artistique s'est appartenu, c'est-à-dire depuis l'époque mérovingienne jusqu'à la fin de la Renaissance et même jusqu'à Louis XIV, il y a eu des écoles d'architecture, et Viollet-le-Duc le reconnaît maintes fois pour l'époque ogivale. Après le dernier passage qui vient d'être cité (*D. R.*, V, 167), il ajoute : « Cependant, au commencement du XIIIe siècle, on distingue encore trois écoles

(1) « L'esprit provincial s'éteignant sous la main du pouvoir royal, cette variété s'efface. Si la nation y gagna au point de vue de la politique, l'art y perdit de son originalité et les reproductions des types mis en honneur dans le domaine royal furent souvent incomplètes ou mal comprise dans les provinces éloignées. » (*D. R.*, III, 108.)

bien distinctes : de l'Ile-de-France, champenoise, bourguignonne. L'école gothique normande ne se développe que plus tard, vers 1240, et son véritable siége est en Angleterre. » Viollet-le-Duc est plus vrai et plus complet dans le t. Ier, p. 150, en mentionnant, sous la date 1220, six écoles : Ile-de-France, Champagne, Picardie, Bourgogne, Maine et Anjou, Normandie. Et il dit aussitôt après : « Ce n'est qu'à la fin du XIIIe siècle que ces distinctions s'effacent entièrement, que le génie provincial se perd dans le domaine royal pour se fondre dans une seule architecture qui s'étend successivement sur toute la superficie de la France. » Au même volume, à la p. 228, on lit que les distinctions d'écoles provinciales ne s'effacent qu'au XVe siècle. Au t. V, au mot *École* (p. 154) : « On ne compte, dans nos provinces, que quatre écoles pendant la période gothique : l'école de l'Ile-de-France, du Soissonnais, du Beauvoisis ; l'école bourguignonne ; l'école champenoise, et l'école normande. » Enfin, d'après le rapport sur le classement des monuments historiques publié en 1879, « l'art de l'architecture et de la sculpture française peut se distinguer, de 1160 à 1300, par écoles : de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Picardie, de la Normandie et de la Bourgogne. Au XIVe siècle, ces écoles tendent à se fondre ; cependant celles de l'Ile-de-France, de la Normandie et de la Champagne conservent leur originalité, tandis que celles de la Bourgogne et de la Picardie perdent la leur en cherchant à se rapprocher soit de l'école de l'Ile-de-France, soit de celle de la Champagne. Après cette extinction absolue des écoles des XIe et XIIe siècles et cette survivance, depuis l'inauguration d'un art nouveau, des seules écoles de l'Ile-de-France, de la Champagne et de la Normandie, il nous serait

difficile de dire comment et pourquoi, au XVIe siècle, nous retrouvons une division de l'architecture française en écoles : de l'Ile-de-France, de la Champagne, de la Normandie, de la Bourgogne, du Languedoc et de la basse Loire à partir d'Orléans. »

Au milieu de ce dédale de contradictions, il est possible de débrouiller la vérité, et la vérité, la voici :

L'art ogival et la Renaissance ont formé en France des écoles régionales d'architecture moins nombreuses que les écoles romanes, mais tout aussi distinctes.

A la mort de Philippe-Auguste, en 1223, on compte, sans préjudice des anciennes écoles romanes qui expiraient dans le Midi, six écoles ogivales : française, picarde, champenoise, bourguignonne, normande, angevine. L'école picarde tendait alors à s'effacer; elle n'a guère existé que pendant les premiers développements du style ogival. Au contraire, l'école normande s'accusait très-franchement; on la voit se former précisément dès l'annexion de la province par Philippe-Auguste, en 1204 (1), ce qui montre avec quelle réserve il faut considérer l'art ogival comme une manifestation de l'unité nationale. Toutefois, le véritable siége de l'école normande ne fut jamais en Angleterre, comme le prétend Viollet-le-Duc, car cette école n'a point suivi les mouvements architectoniques dont la Grande-Bre-

(1) Le chœur de Saint-Étienne de Caen, vu ses rapports avec Saint-Denis (les chapelles du rond-point) et avec Notre-Dame de Paris (les rosaces des tribunes), ne peut pas être de beaucoup postérieur à cette date; l'église de Hambye, également normande, porte encore des caractères transitionnels qui ne permettent pas de la placer après 1210 ou 1200.

tagne fut le théâtre; c'est, au contraire, la Normandie qui a implanté en Angleterre (le chœur de Cantorbéry mis à part) le style ogival (1) et qui en a inspiré les premières productions, jusqu'à ce que le style ogival anglais ait pu s'animer de sa vie propre et prendre son élan. Il n'est pas juste non plus d'appeler le style ogival normand « un patois » (*D. R.*, II, 363), même en ajoutant que ce patois est fort beau; à ce compte, tous les dialectes de l'architecture gothique, sauf celui de l'Ile-de-France, seraient aussi des patois, et à plus forte raison le gothique italien (pour celui-là, on l'accorde), le gothique allemand et le gothique anglais. Chaque peuple n'avait-il donc pas le droit et même la mission de créer à son tour, en conformant le gothique français au génie particulier, aux mœurs, aux besoins des pays où il s'introduisait? Pour notre part, ce mot de patois nous brûlerait les lèvres, en face des cathédrales de Coutances, de Bayeux, ou du chœur de Saint-Étienne de Caen. Nous ne croyons pas qu'il y ait dans l'Ile-de-France un seul édifice qui surpasse ou même qui égale ceux-là en grâce, en harmonie, en pureté de lignes, en combinaisons aussi charmantes qu'inattendues. Nous ne croyons pas non plus qu'on ait dans l'Ile-de-France trouvé rien de plus parfait que les ravissants intérieurs de la cathédrale de Poitiers, de Saint-Maurice et de Saint-Serge d'Angers, rien de plus élégant que la voûte angevine. Il est étonnant de voir plusieurs fois Viollet-le-Duc oublier l'école angevine, qui, indépendamment de sa valeur artistique, est celle qui relève le moins de l'école française, puisqu'elle a seule transformé la voûte à

(1) Comme elle y avait déjà implanté le style roman sous Édouard le Confesseur, puis sous Guillaume le Conquérant.

nervures en l'unissant aux traditions de la coupole; l'école angevine, qui a servi de point de départ aux célèbres voûtes à éventail de l'Angleterre (*D. R.*, IV, 117-122, et IX, 521-527), et qui, en France, non contente d'occuper le territoire de trois écoles romanes (poitevine, saintongeaise, périgourdine), pousse des pointes hardies jusqu'au cœur de l'école parisienne : on voit, en effet, des voûtes angevines à Montrichard, à Romorantin, à Pithiviers; il y en avait à Saint-Martin de Tours, et M. de Caumont (*Abécédaire ou rudiment d'archéologie religieuse,* 4e édition, p. 172) rattache au système des voûtes domicales ou angevines le chœur et le transsept de Notre-Dame d'Étampes (1). Pourtant l'école angevine adopte d'assez bonne heure les formes du style ogival français, en emprunte quelques-unes à la Normandie, et, dès le commencement du XIVe siècle, laisse les grandes constructions s'inspirer à peu près exclusivement de l'école parisienne.

Cent ans après Philippe-Auguste, à l'extinction des Capétiens directs, en 1328, il n'y a plus que quatre grandes écoles : parisienne, normande, bourguignonne et toulousaine. Cette dernière école se formait au moment même où le parlement de Paris prononçait, en 1271, la réunion de l'ancien comté de Toulouse à la couronne, ce qui prouve une fois de plus combien la diminution du nombre des écoles est étrangère à toute idée d'unité nationale. À côté de ces quatre principales écoles, il serait peut-être injuste de ne

(1) On trouve des voûtes angevines jusque dans les cloîtres de Fontfroide (Aude) et de Valmagne (Hérault). Viollet-le-Duc a décrit le premier (*D. R.*, III, 425-427), nous avons visité le second.

pas mentionner l'école bordelaise, née vers 1275.

Après la grande guerre de l'indépendance, que termine l'expulsion des Anglais, et qui assied sur des bases inébranlables, nous ne disons pas l'unité, mais au moins l'union de la patrie, quatre écoles sont encore en présence. L'école de Bourgogne s'efface, et la Bretagne vient aussitôt la remplacer. Les Armoricains, tributaires de l'école normande pendant le XIVe siècle, s'en séparent absolument, à une date qui doit être peu postérieure au traité de Guérande (1365); et malgré leur réunion à la France au XVIe siècle, ils conservent leur autonomie artistique jusqu'à Louis XIV et même jusqu'à la Révolution française.

Les écoles de la Renaissance sont encore à déterminer, et M. Palustre ne manquera certainement pas de nous les faire connaître dans son ouvrage magistral sur *la Renaissance française*. Dès à présent nous pouvons assurer qu'il existe une Renaissance française, une Renaissance orléanaise, une Renaissance bourguignonne, une Renaissance auvergnate (si nous en croyons les curieux types par nous observés à Riom), une Renaissance normande, une Renaissance bretonne et une Renaissance toulousaine. Ces deux dernières ne laissent rien à désirer du côté de l'originalité. En tout, un minimum de sept écoles, sans compter l'école franc-comtoise, dérivée de la Renaissance allemande. Ainsi l'unité artistique recule quand l'unité politique et administrative progresse. Louis XIV, par son despotisme, l'Académie d'architecture et les architectes, par leur dédain absolu de ce qui n'était pas romain ou grec, ont seuls pu détruire nos écoles provinciales et fonder une sorte d'unité factice.

Les écoles provinciales, qui ont si longtemps existé,

semblent avoir moins préoccupé Viollet-le-Duc que les écoles monastiques, dont la réalité ne peut être ni aperçue ni démontrée. Il revient partout sur « l'école clunisienne », et à son sujet, par exception, il ne se contredit pas. Il parle moins d'une école bénédictine, d'une école cistercienne, d'une école des chartreux, etc.; pourtant toutes ces écoles auraient existé aussi, à s'en tenir à des observations telles que celles-ci : « Des centres comme Cluny, lorsqu'ils envoyaient leurs moines *cimenteurs* pour bâtir un prieuré dans un lieu plus ou moins éloigné de l'abbaye mère, l'expédiaient avec des programmes arrêtés, des recettes admises, des *poncifs* (qu'on nous passe le mot), dont ces architectes clercs ne pouvaient et ne devaient s'écarter. L'architecture, soumise ainsi à un régime théocratique, non-seulement n'admettait pas de dispositions nouvelles, mais reproduisait à peu près partout les mêmes formes, sans tenter de progresser. » (*D. R.*, I, 130.) On ne voit pas bien quelle est la vraie pensée de Viollet-le-Duc au sujet de ces écoles, car il dit, au t. III de son *D. R.*, p. 417, « que les établissements monastiques, régis par une règle commune indépendante de la nature du climat ou des matériaux, adoptaient en Occident des formes à peu près identiques dans leurs constructions ordinaires, quant à l'ensemble des dispositions, sinon dans les détails de l'architecture; » et deux pages plus loin il parle d' « un caractère d'architecture particulier, propre aux cisterciens ». N'insistons pas; il nous suffira, pour combattre l'existence de toutes ces prétendues écoles monastiques, d'attaquer celle de Cluny, la plus puissante, selon Viollet-le-Duc, et celle sur laquelle il ne varie jamais. Sur celle-là même nous serons bref, car elle a fait, dans le *Bulletin monumental* (1877, p. 143),

et dans notre brochure intitulée : *A travers les monuments historiques* (I, p. 25-29), l'objet de remarques jugées assez dignes d'attention pour être reproduites bientôt après par M. Corblet dans la *Revue de l'art chrétien* (t. XXVI, p. 250-253). Nous nous bornerons ici à constater un fait qui seul suffit à ranger parmi les mythes archéologiques cette école clunisienne. Prenons les dix ou onze églises importantes qui dépendaient le plus étroitement de la grande abbaye bourguignonne et qui ont été bâties, soit en même temps que la basilique de Cluny, soit peu d'années après. Les voici : Paray-le-Monial, Saint-Marcel, Saint-Étienne de Nevers, la Charité-sur-Loire, Vézelay, Souvigny, Saint-Martin-des-Champs de Paris, Mozat près Riom, Montierneu de Poitiers, Moissac et Moirax. Eh bien! hormis une seule, toutes ces églises diffèrent profondément, soit de l'abbaye mère, soit entre elles, non-seulement par les détails, mais encore par la structure et les dispositions d'ensemble. Si l'église de Paray-le-Monial offre, seule, de grands traits de ressemblance avec celle de Cluny, elle le doit à sa proximité du chef d'ordre et à sa situation en pleine école bourguignonne. Et là encore, comme pour accuser l'indépendance de l'artiste, apparaissent des influences auvergnates bien caractérisées.

C'est à Saint-Marcel et à Saint-Martin-des-Champs que nous trouvons les exemples les plus frappants de cette liberté des moines architectes. Saint-Marcel est aussi près de Cluny que Paray-le-Monial, et situé, comme Cluny et Paray, en pleine école bourguignonne; cette maison avait en outre les rapports les plus étroits avec la métropole, puisqu'elle lui servait en quelque sorte d'infirmerie et de séjour de convalescence (c'est

là que fut envoyé, pour se rétablir, le fameux Abélard, devenu religieux cluniste, et c'est là qu'il mourut, en 1142).

Or l'église de Saint-Marcel est d'un style bourguignon très-affaibli et rappelle bien plutôt les églises cisterciennes. A Paris, le constructeur de Saint-Martin-des-Champs, ne suivant pas les traditions de l'école où il se trouvait, aurait dù naturellement se tourner vers Cluny. Et le voilà précisément qui, au lieu de l'école bourguignonne, adopte celle de la Picardie! Sur quoi s'est donc appuyé Viollet-le-Duc pour croire si fortement à son école clunisienne, école d'après lui si puissante qu'elle aurait, par Vézelay, produit le style ogival? Renseignements pris, on voit que ni Vézelay n'a contribué à la formation de l'architecture gothique (voy. ci-dessus, chap. III, et le chap. suivant), ni l'abbaye de Cluny fait autre chose que développer et fortifier, au sud de la Bourgogne, une école sœur de l'école rhénane et de l'école provençale, école qui n'a jamais rien produit en dehors de son territoire, par quelque canal que ce soit.

Nous serions plus réservé à l'égard de l'école cistercienne, dont on pourrait à la rigueur admettre l'existence, car, pour la plupart, les églises construites par l'ordre de Citeaux ont un air de famille qui les fait reconnaître au premier abord. Elles se caractérisent par leurs chœurs en simple rectangle, par les chapelles carrées de leurs croisillons, par les piliers sans colonnes et avec simples impostes, par l'usage des voûtes d'arêtes sans nervures aux bas côtés et avec nervures à la grande nef, par l'absence des grands clochers de pierre, enfin par l'emploi fréquent des œils-de-bœuf dans les murs terminaux. Mais il n'y a point là un style d'archi-

tecture absolument individuel et complet; de plus, nous le répétons, un certain nombre d'églises seulement, plus particulièrement celles qui ont été bâties de 1150 à 1175 environ, se conforment aux données que nous considérons comme cisterciennes.

Nous éliminerons également de l'histoire monumentale les écoles formées, suivant Viollet-le-Duc, autour et sous l'influence des grands monuments. « Les églises abbatiales des clunisiens, dit-il, avaient fait école, c'est-à-dire que les paroisses qui en dépendaient imitaient, autant que possible, et dans des proportions plus modestes, ces monuments types. Il en fut de même pour les cathédrales lorsqu'on les rebâtit à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe; elles servirent de modèles pour les paroisses qui s'élevaient dans le diocèse. Il ne faudrait pas croire cependant que ces petits monuments fussent des réductions des grands; l'imitation se bornait sagement à adopter les méthodes de construire, les dispositions de détail, l'ornementation et certains caractères iconographiques des vastes églises abbatiales ou des cathédrales. » (*D. R.*, V, 161.) Et ailleurs : « Les édifices secondaires élevés autour des monuments importants, tels que cathédrales, évêchés, palais, châteaux, reproduisent leurs formes et parfois leurs défauts, leurs *repentirs*, leurs pauvretés. » (*D. R.*, I, 141.) Viollet-le-Duc se garde bien d'alléguer des exemples; il y en a pourtant; mais il ne faut pas ériger en règle générale ce qui ne fut jamais qu'une exception. Dans le diocèse de Paris, on ne trouve qu'une copie apparente de la cathédrale : c'est Notre-Dame de Mantes. Nous disons « copie apparente », car lorsqu'on voit se ressembler deux édifices d'importance inégale, il paraît toujours naturel que le plus

petit soit l'imitation du plus grand. Ici, nous croirions plutôt à l'antériorité de l'église de Mantes; il est, du moins, certain qu'elle fut achevée la première : l'examen des parties supérieures de la façade le démontre suffisamment. L'hypothèse la plus probable, c'est que les deux édifices furent commencés en même temps et sur les plans du même architecte.

Il est rarement facile de constater les rapports d'influence directe que peuvent avoir eus les cathédrales ou les grandes églises abbatiales avec les monuments environnants. Toutes les analogies s'expliquent assez par la situation dans une même école; il est, d'ailleurs, des diocèses où l'influence de la cathédrale n'a guère pu s'exercer : dans ceux d'Orléans, de Beauvais, de Soissons, de Troyes et d'Auxerre, par exemple, la plupart des églises paroissiales étaient construites alors que l'église épiscopale sortait à peine de terre. Ce n'est guère qu'autour des édifices, abbatiales, cathédrales ou châteaux, dont l'aspect étrange attirait l'attention des peuples, que les imitations apparaissent bien caractérisées et tout à fait indéniables; mais ces influences s'exercent indifféremment soit d'abbaye à cathédrale ou de cathédrale à abbaye, soit d'abbaye ou de cathédrale à paroisse. Le plus célèbre à juste titre de ces prototypes est Saint-Front de Périgueux, église abbatiale à l'image de laquelle se formèrent successivement les cathédrales de Périgueux (alors Saint-Étienne), de Cahors et d'Angoulême, et une foule d'églises monastiques dans le Périgord. La cathédrale de Cahors paraît être restée à peu près stérile dans son diocèse; mais autour de la cathédrale d'Angoulême se construisent bientôt, à son inspiration, de nombreuses églises à coupoles, tant abbatiales que paroissiales; l'influence de

cette cathédrale dépasse même les limites de son diocèse, va susciter ici, à Saintes, une nouvelle cathédrale à coupoles, et là va planter en plein Anjou l'église de Fontevrault. Le chœur de Saint-Denis fait école sur les premières cathédrales gothiques, notamment sur celles de Noyon et de Senlis. Au diocèse de Paris, ce sont les chapelles carrées de l'abside de Notre-Dame qui font école jusqu'au XVIe siècle parmi les églises paroissiales les plus importantes, qu'elles dépendent du chapitre, de l'évêque ou des abbayes. A Fontenay-lez-Louvres, près de Luzarches, le portail de l'église s'inspire des portes latérales occidentales de la cathédrale de Senlis, trop originales pour que les imitations puissent être inaperçues. Le fameux portail de Moissac est la copie perfectionnée de celui de Saint-Pierre de Beaulieu; l'abside de la collégiale de Saint-Quentin, une sorte de diminutif de celle de la cathédrale rémoise. On pourrait citer quelques autres exemples analogues. Parmi les monuments civils ou militaires ayant suscité des imitations, je n'en connais qu'un seul, le donjon de Coucy : sur le plateau qui lui fait face s'élève le donjon de Moyembrie, réduction du colosse bâti par les Enguerrand, exécutée probablement au XIVe siècle. On ne devait guère se permettre, dans l'architecture militaire, des imitations capricieuses : il fallait avant tout se défendre et tenir compte de l'assiette du château que l'on élevait plutôt que des dispositions du château voisin. C'était, du reste, une sorte de besoin de trouver des combinaisons qui n'eussent pas encore été employées : on y gagnait en sécurité.

Il s'est produit au moyen âge des imitations de monuments, comme il s'en est toujours produit et s'en produit encore de nos jours, et ces imitations, comme

aujourd'hui, étaient indépendantes du titre que portait le modèle et de celui que portait la copie : l'esprit de corps, en un mot, n'était pour rien dans les opérations de cette sorte.

ANTHYME SAINT-PAUL.

(*A suivre.*)

NOUVEAUX RENSEIGNEMENTS

SUR LE LIEU DE SÉPULTURE

DU CARDINAL HÉLIE TALLEYRAND

Les lecteurs du *Bulletin* n'ont sans doute pas oublié la belle étude que M. de Laurière a consacrée l'an passé (*Bull. mon.*, XLVI, 123-149) à la recherche du lieu de sépulture du cardinal Talleyrand.

M. de Montégut, membre de la Société française d'archéologie en résidence à Limoges, a porté à son tour son attention de ce côté, et le résultat auquel il est parvenu, loin d'infirmer l'opinion précédemment émise, tend au contraire à lui donner plus de poids. Voici, du reste, un extrait du mémoire qui nous est adressé à ce sujet.

D'abord deux mots sur le testament d'Hélie Talleyrand, daté du 25 octobre 1360, jour de la fête de saint Front, par lequel il élit sa sépulture dans l'église consacrée à ce saint :

« Nous choisissons notre sépulture dans l'église de Saint-Front de Périgueux, en qui nous avons une dévotion particulière ; nous le voulons ainsi, afin qu'un concert perpétuel de prières s'élève pour nous vers le ciel du lieu même où nous avons reçu les premiers ordres ! »

Rien de plus touchant, comme vous le voyez, que ce début du testament, qui nous apprend que le célèbre cardinal avait reçu les ordres sacrés à Saint-Front de Périgueux et qu'il en avait gardé le plus cher et le plus précieux souvenir !

La veille de sa mort, il confirme par un codicille, daté, à Avignon, du 16 janvier 1364 (1365 N. S.), son précédent testament, en ces termes :

« Si par hasard il nous arrivait de terminer nos jours en Avignon, nous voulons que nos obsèques se fassent dans la maison des Frères Mineurs, et que *neuf jours après on nous* transporte à la demeure dernière que nous avons choisie. »

Le lendemain, 17 janvier 1364 (1365 N. S.), Hélie Talleyrand rendait le dernier soupir. Il dut s'écouler quelques jours entre la date de sa mort et celle de ses funérailles. La plus grande pompe dut y présider. Neuf jours après lesdites funérailles, le corps devait être transporté à Saint-Front de Périgueux. Ceci nous reporte à la fin de janvier 1364 (1365 N. S.).

Combien de temps dut nécessiter le transport d'Avignon à Périgueux? A cet égard, indépendamment de la distance considérable qui séparait ces deux villes, il faut jeter un coup d'œil sur l'état dans lequel se trouvait le midi de la France en 1365. Le traité de Bretigny venait d'être conclu, et l'Aquitaine remise au roi d'Angleterre. Mais, malgré cette paix apparente, les provinces méridionales étaient infestées de gens d'armes appartenant à tous les partis.

La grande expédition d'Espagne, faite quelque temps après par le prince de Galles et par du Guesclin, avait eu surtout pour but d'en purger les provinces françaises et anglaises. La sûreté des routes devait se res-

sentir de cet état de choses. — Aussi tout le mois de février dut se passer avant l'arrivée du corps à Périgueux, et ceci nous reporte au commencement de mars.

Un savant archiviste, M. Marchegay, a compulsé avec le plus grand soin le *Chartrier de Thouars* des ducs de la Trémoille, et il y a trouvé un curieux reçu, daté du 24 mars 1365 (1366 N. S.), par lequel Archambault, comte de Périgord, neveu et héritier de notre cardinal, constate qu'il a reçu un certain nombre d'objets mobiliers provenant du mobilier d'Ysabeau de Nuysement, dame de Mastaz, sa belle-mère, récemment décédée, et notamment : « *Cinq grans tapis noirs qui furent aportez à Peregueux au sebeliment de monsieur le cardinal.* »

A cette époque, il n'existait pas, comme de nos jours, d'Administration des pompes funèbres. Le comte de Périgord, pour les obsèques de sa belle-mère, avait envoyé « *cinq grans tapis noirs,* » et on les lui renvoyait, mais de façon à bien les reconnaître et distinguer des autres objets mobiliers faisant partie de la succession de la dame de Mastaz. Jean de Burle, celui qui a dressé le reçu, a soin d'ajouter que ce sont les mêmes qui ont servi « *au sebeliment de monsieur le cardinal* ».

Or, les obsèques du cardinal de Périgord ayant dû être célébrées à Périgueux à la fin de février ou au plus tard au commencement de mars, tout s'explique. Reste l'année 1366 (N. S.) au lieu de 1365. Ici il faut faire une réflexion. D'abord, rien ne s'opposerait à ce qu'il se fût écoulé une année entre les deux faits : date des obsèques du cardinal, en mars 1365, date du reçu, en 1366. La mort du cardinal de Périgord laissant, malgré de nombreux legs, une fortune immense à son

neveu, le comte Archambault (M. Dessalles, archiviste de Périgueux, l'évalue à plusieurs millions!), avait été un événement considérable, et même après une année écoulée, rien d'extraordinaire à ce qu'un homme d'affaires de la maison du comte de Périgord y fît allusion. Mais il y a plus; on sait que dans les pays de l'obéissance anglaise, et le Périgord en relevait depuis le traité de Bretigny, l'année commençait à Noël. Or, dans ce cas, la date du 24 mars 1365 serait bien la date exacte.

Avant notre découverte, toutes les présomptions étaient déjà en faveur de la thèse qui soutenait que le cardinal avait dû être, selon ses dernières volontés si nettement et si formellement exprimées, enterré à Saint-Front de Périgueux; l'*Histoire des évêques d'Auxerre*, malgré son *dicitur*, en relatant ce bruit, qu'il avait été transféré *ad partes suas*, confirmait encore cette version. Et puis! quelle invraisemblance en 1365, la papauté étant à Avignon, de faire transporter, malgré une volonté si nettement exprimée, le corps d'un cardinal français à Rome, dans l'église Saint-Pierre-ès-Liens!

Reste à expliquer l'inscription (1). Si l'on veut absolument qu'elle s'applique à notre cardinal, au lieu de tant d'autres cardinaux français, nés dans l'Aquitaine, et comme lui au titre de Saint-Pierre-ès-Liens, c'est encore le testament d'Hélie Talleyrand qui nous suggérera une solution.

Le cardinal, dans cet acte, donne à toutes les églises où il a eu quelque bénéfice. Il n'en omet aucune, ni

(1) Pour le texte de l'inscription voir l'article indiqué plus haut, *Bull. mon.*, XLVI, 128.

Limoges, dont il n'a jamais cependant pris possession, ni Auxerre, ni Lincoln, un simple prieuré d'Angleterre, ni Chancelade, dont il fut le plus grand bienfaiteur. Il n'oublie pas davantage l'église de Saint-Pierre, à Rome, au titre de laquelle il avait été cardinal. Il lui légua 100 florins pour constituer une rente destinée à célébrer son obituaire.

Les Romains, depuis le jour où la papauté avait été transférée à Avignon (1305-1377), n'avaient cessé d'en désirer ardemment le retour dans leur capitale. On y devait peu aimer le cardinal français qui, à trois reprises successives, avait affirmé son influence dans le sacré Collége, en faisant nommer trois papes français, Benoît XII, Clément VI et Urbain V. La conséquence forcée de ces trois nominations avait été le maintien de la papauté à Avignon.—Le cardinal, alors qu'il léguait des sommes considérables aux plus modestes églises : Saint-Benoît-du-Sault, 250 florins d'or, à l'archidiaconé de Porquières, 200 florins, ne donnait à l'église collégiale de Saint-Pierre-ès-Liens que la modique somme de 100 florins, et même non en toute propriété, mais en usufruit pour fonder un obit. Ne peut-on voir là, avec les causes plus haut énoncées, l'origine du ressentiment des chanoines de la collégiale, ressentiment qui s'est traduit par l'épitaphe peu flatteuse de Saint-Pierre-ès-Liens, et qui a donné lieu à tant de commentaires?

Après la publication des pièces que nous avons énumérées, aucun doute ne saurait plus subsister. Ce qui auparavant n'était que vraisemblable, devient certain aujourd'hui. Hélie, cardinal de Périgord, conformément à sa dernière volonté, a bien été inhumé dans l'église Saint-Front de Périgueux, afin, selon les tou-

chantes et poétiques expressions de son testament : « *Qu'un concert perpétuel de prières monte vers le ciel du lieu même où il avait été consacré au Seigneur!* » Cette inhumation, nous l'avons démontré, dut avoir lieu à la fin de février ou au commencement de mars 1365.

Il est extraordinaire que l'on n'ait rien trouvé dans la cathédrale de Saint-Front, lors des travaux considérables qui ont amené la destruction complète de l'ancienne chapelle fondée par le cardinal et où devait être sa sépulture; mais notre étonnement doit diminuer quand on sait qu'à la prise de Périgueux par les protestants, en 1575, tous les autels, tous les monuments existants dans l'église Saint-Front furent détruits, les ossements jetés dans la rivière de Lisle ou dispersés, et que cet état de choses dura six ans! Le tombeau d'un prince de l'Église ne dut pas être plus respecté que celui de saint Front, l'apôtre du Périgord.

Quand on parcourt l'immense étendue de la cathédrale de Saint-Front restaurée, c'est en vain que l'on y recherche les marques d'un souvenir destiné à rappeler la mémoire du cardinal de Périgord, qui fut son bienfaiteur. Et cependant, quand on relit le testament auquel nous avons fait allusion plusieurs fois, que de témoignages de sollicitude! Que de preuves de son amour pour cette église, où il avait reçu la vie spirituelle, où il devait reposer! Tout ce qu'il a de plus précieux, il le donne à Saint-Front: une croix d'or avec un morceau de la vraie Croix; une sainte Épine, soutenue par deux anges; deux autres croix, l'une d'argent, l'autre de cristal; des candélabres et un ostensoir d'argent, enfin tous les ornements de sa chapelle. Il n'est pas jusqu'aux jeunes filles pauvres du Péri-

gord qu'il ne pense à doter, et auxquelles pour faciliter leur établissement il donne 2,000 florins d'or ! Tout cela mériterait bien un souvenir, et le Périgord ne devrait pas l'oublier.

DE MONTÉGUT.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

—

(*Revue des Sociétés savantes,* 5e série, t. V, p. 481.)

—

LA LETTRE DES MEUBLES QUI FURENT DE MADAME DE ROIAN, MÈRE DE MADAME LA COMPTECE (*sic*).

Le 24 *mars* 1365, Archambaud V, comte de Périgord, donne récépissé, en les énumérant, de tapisseries, d'objets de literie et de lingerie, et de vases d'argent et de cuivre, ayant appartenu à Ysabeau de Nuyzement, mère de sa femme (*Note de M. Marchegay*).

Sachent touz ceuz qui ces présentes lettres verront et orront que comme nous Archambault, conte de Périgort, seigneur de Mastaz, de Royan, d'Arvert et de Mornac, à cause de nostre amée compaïgne, Loyse de Mastaz, dame desdiz lieux, eussons en notre chastel de Royan, en la tour d'emprès les Colombins, plusieurs biens meubles, joiaux, vescelle d'argent et ordilhemes d'ostel, lesquelles choses furent toutes mises en inventaire par noz bien amez Guillaume de La Faye, saige en droit, et P. Raymond Darteusse, nostre escuier, et en avons oy bon et loïal compte présent Taleren de Vernode et Aymar Rols, escuier, et Monssr Girault de las Terrasses, prestre, lesquielx biens dessus ditz, nous estiont avenuz par la mort de Madame Yzabeau de Nuyzement, mère de nostre dicte compaigne, desquielx biens nous ledit comte cognoissons et confessons

par la teneur de ces présentes *avoir eu et receu de Jehan de Burle* les biens et les choses qui *s'ensuivent.*

Premièrement, une chambre vert, garnie de ciel, de cortines, de trasdos et de V marchepiez.

Item, une sarge de Caen et *V grans tapis noirs, qui furent aportez à Peregueux au sebeliment de Mons[r] le cardinal.*

Puis suivent 30 articles, concernant des objets de literie, orfévrerie, notamment plusieurs hanaps d'argent, avec leurs étuis de cuir bouilli, des cuillers, des gobelets, des aiguières, etc. etc.

Desquelx dessus nommez et spécifiez, nous, ledict conte et seigneur, nous tenons pour bien contens, et le confessons et le recognoissons avoir eu et receu dudit Jehan de Burle, qui les nous envoie par nostre commandement en nostre lieu du Puy de Challutz, et l'en avons quitté et quittons, etc.

Donné à Montignac, le XXVIIII jour de mars, l'an mil CCCLXV.

(Chartrier de Thouars. Titre de Taillebourg, bel original en parchemin, jadis scellé en queue simple.)

LES MÉDAILLONS DES MOIS

DU MUSÉE DE ROUEN

Les divers travaux qui remplissent les douze mois de l'année ont offert de tout temps une suite inépuisable de sujets au talent et à l'imagination des artistes.

Aussi les zodiaques ne sont-ils pas rares en France, sur les monuments du moyen âge et de la Renaissance, ainsi que dans l'ornementation des manuscrits et des vitraux.

C'était, dit M. Ferdinand de Lasteyrie, une sorte de calendrier agricole, qu'à défaut d'almanach le peuple trouvait aux verrières ou aux portails des églises.

Un des graveurs les plus délicats du XVI[e] siècle, Étienne Delaune, a composé deux séries des mois fort remarquables. La première, de forme ovale, n'a pas de bordures ; l'autre série est entourée d'un encadrement composé de trophées, d'outils et d'instruments aratoires d'un arrangement exquis.

C'est à cette dernière influence comme art que se rattachent les médaillons en verre du musée des antiquités de Rouen.

Ils proviennent de l'église de Montigny, située dans les environs de Rouen.

Enchâssés dans des verrières qui menaçaient ruine de toutes parts, ces précieux médaillons pouvaient être

enlevés d'un instant à l'autre par le premier coup de vent.

Le conseil municipal et la fabrique de Montigny ne se trouvaient pas en mesure de faire les réparations nécessaires pour en assurer la conservation. Les sujets représentés étaient, du reste, essentiellement profanes, et offraient même parfois une certaine légèreté dans la composition et l'exécution des détails (1).

Le conseil général, sur la demande de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure, décida que ces vitraux seraient conservés au musée de Rouen; une somme de 3,500 francs fut votée pour leur acquisition.

Les archéologues normands n'avaient pas été sans en signaler le mérite. Hyacinthe Langlois, dans son *Essai historique et descriptif sur la peinture sur verre*, publié en 1832, au chapitre intitulé : *Vitraux remarquables dans plusieurs autres lieux de Normandie*, cite l'église paroissiale de Montigny, près Rouen, comme « possédant sur ses vitres peintes un zodiaque exécuté « dans de petites dimensions avec un talent extrême- « ment remarquable. »

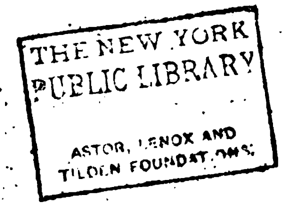
« Cette petite suite, ajoute l'archéologue, rappelle « quelques estampes flamandes de Sadeler, que peut- « être le peintre avait sous les yeux en exécutant ces « sujets, qui malheureusement se trouvent aujourd'hui « réduits à onze. »

Le *Répertoire archéologique de la Seine-Inférieure*, de l'abbé Cochet, signale « dans le chœur de l'église de « Montigny neuf magnifiques médaillons de la Renais- « sance représentant les travaux des mois de janvier,

(1) Il est facile de s'en rendre compte par le médaillon du mois de janvier, qui a été reproduit ici.



VITRAIL DU XVIIe SIÈCLE AU MUSÉE DE ROUEN



VITRAIL DU XVIIE SIÈCLE AU MUSÉE DE ROUEN

« février, mars, avril, mai, juin, août, septembre, « octobre. Il manque juillet, novembre et décembre, « enlevés depuis le commencement du siècle. »

Nous avons indiqué plus haut à quelle influence, comme art, se rattachent les médaillons en verre du musée de Rouen, et nous avons signalé, comme ayant servi de modèle à l'artiste qui les a exécutés, la *suite carrée des douze mois* d'Étienne Delaune, tandis que la suite des mois de Sadeler, citée par Hyacinthe Langlois, ne nous paraît pas avoir laissé de traces dans son imagination.

Tout en suivant parfois un peu trop servilement la gravure qu'il avait sous les yeux, le peintre s'en est aussi affranchi.

Les vitraux de Montigny étant ovales, avec des dimensions tout autres que les gravures, qui sont carrées, il a dû nécessairement remédier à la forme, qui n'était plus la même, en composant un encadrement différent. Il nous semble avoir fait preuve dans son arrangement d'une grande habileté. Il a même lutté avec le graveur d'une manière tellement heureuse, que ses compositions pourraient servir d'entourage à la petite suite ovale des mois que maître Étienne n'a jamais encadrée de bordures (1).

L'artiste ne s'est pas contenté de modifier les enca-

(1) Cette suite ovale des mois a été fréquemment reproduite par les émailleurs de Limoges, Pierre Raymond, Pierre et Jean Courteys, Martin Didier, Jean Limousin et autres. Ils décoraient ainsi ces assiettes en émail, fort à la mode au XVI[e] siècle, et que nous retrouvons aujourd'hui dispersées dans les musées et les collections particulières.

Une magnifique aiguière et son bassin en argent ciselé et

drements des sujets, il a quelquefois aussi composé le motif même du mois.

Sur le vitrail de *Janvier*, des seigneurs sont réunis dans un tripot, autour d'une table, en compagnie de femmes décolletées. Les costumes des personnages sont de la fin du XVIe siècle. Au premier plan, un jeune seigneur est assis sur un banc, auprès d'une femme; il chante en s'accompagnant de la guitare; derrière lui se trouve un singe enchaîné à une boule.

Trois personnages masqués entrent par le fond de la salle. L'un d'eux, presque nu, porte une brayette avec un linge dessus, comme on en voit plus tard dans les estampes de Callot. Il tient un sabre la pointe en bas, la main appuyée contre la hanche.

Dans l'entourage, à droite et à gauche, des enfants portent des torches d'une main, et soutiennent de l'autre une draperie avec des instruments de musique et des masques.

Des légumes et des fruits, s'échappant d'une corne d'abondance, complètent la décoration. Sur le haut de la bordure (comme pour tous les autres médaillons), un cartouche avec le signe du zodiaque, et un autre dans le bas avec le nom du mois.

doré figurait, en 1867, à l'exposition de l'histoire du travail, cataloguée sous le n° 2,496.

Le bassin était orné de douze médaillons reproduisant également la suite des mois d'Étienne Delaune.

Cette pièce d'orfévrerie (l'une des plus remarquables du XVIe siècle qui soit parvenue jusqu'à nous) appartenait alors au capitaine Leyland, de Londres; elle est devenue depuis la propriété du baron Adolphe de Rothschild.

Si nous nous reportons maintenant à la gravure d'Étienne Delaune, la composition et les détails diffèrent.

Au centre et à droite, un seigneur et une dame aux vêtements couverts de fourrures sont attablés, tournant le dos au feu, dans une salle à manger de forme ronde, avec arcades; un chat est à leurs pieds.

Des mets leurs sont présentés par un serviteur.

En face de la table, un nain amène une mascarade.

Dans le fond à gauche, on voit une femme cassant la glace d'un ruisseau pour puiser de l'eau.

Un enfant trempe des gluaux dans un vase plat posé près de lui; deux oiseaux sont déjà pris et gisent en avant.

Au troisième plan, un vieillard assis à terre se chauffe devant un feu allumé en plein air; plus haut, trois personnages glissent sur la glace; l'un d'eux est tombé.

On distingue également un moulin dont la roue est arrêtée par les glaçons. L'entourage est composé de fruits et d'ustensiles divers.

De chaque côté, deux cariatides, homme et femme, la main posée sur un tas de bois et tenant de l'autre un flambeau.

Sur le haut de la bordure, dans un ovale simple, une tête de Janus avec grappe de raisin et pampre.

Dans le bas de l'entourage, le distique suivant en hexamètres latins, défectueux pour la quantité, d'après le texte de la gravure, mais résumant assez complétement le sujet du mois :

> Jano quum tristis facies tamen intro receptus
> Ignis naturæ luculentas concoquit escas (1).

(1) Un manuscrit du xv[e] siècle, conservé à la bibliothèque

Pour le motif principal du mois de *Février*, le peintre a servilement copié la gravure, se contentant uniquement d'en modifier l'encadrement.

Un bourgeois et sa femme sont assis devant le foyer d'une immense cheminée. Un serviteur apporte un fagot sur ses épaules.

Le fond de la pièce est entr'ouvert à droite, et laisse voir un paysage dans lequel un bûcheron vient d'abattre un arbre.

L'entourage offre des enfants assis sur des tas de bois et activant le feu des braseros ou réchauds allumés devant eux.

Des draperies entremêlées d'ustensiles de ménage, paniers d'œufs, poissons et coquillages, remplissent le reste de la bordure.

Dans le vitrail du mois de *Mars*, au contraire, l'artiste s'est affranchi presque complétement du graveur.

Il nous montre un jardin dans le style d'Androuet du Cerceau.

Sur le premier plan, un homme et une femme refont les plates-bandes, pendant qu'un autre homme remue la terre avec sa bêche.

de l'Arsenal sous le n° 182 (Théologie latine), renferme un calendrier où les différents travaux des douze mois se trouvent résumés par saisons en quatre vers latins.

Ces vers expriment à peu de chose près les sujets des mois dessinés par Étienne Delaune. Chaque vers s'adressant à lui-même :

Poto - ligna cremo - de vite superflua demo,
Do gramen gratum - mihi flos servit mihi pratum,
Fenum declino - messes metto - vitra propino.
Semen humi jacto - mihi pasco sues - immolo porcos.

Un seigneur et une dame surveillent de loin les travaux du jardinage.

Le costume des personnages est de la fin du XVIe siècle.

La dame porte une collerette en point coupé et des vertugadins.

Au fond du paysage, à gauche, un château dans le style *des plus excellens bâtiments de France.*

A droite, un combat de cavaliers se précipitant les uns contre les autres indique le mois consacré au dieu Mars.

Comme encadrement, on voit des enfants appuyés sur des boucliers et des armures, et levant des haches d'armes en l'air. Des draperies soutiennent des casques, des flèches et autres trophées de ce genre (1).

Les autres médaillons de l'église de Montigny ont été dessinés presque entièrement d'après les compositions

(1) Pour le sujet représenté sur la gravure d'Étienne Delaune, nous mettons ici en regard la description qu'en a donnée A.-P.-F. Robert-Dumesnil dans le *Peintre graveur français,* 9e volume, Paris, 1865, publié par M. Georges Duplessis, page 75, no 227. *Mars.* « Sur le devant, à gauche, « des vignerons taillent la vigne, et à droite un jeune garçon « garde des oies. On remarque au second plan de ce dernier « côté une chaumière entourée d'un pâtis, non loin de la-« quelle un berger garde son troupeau. Au fond, un camp, « sur le devant duquel on voit une charge de cavalerie, pré-« cède une ville d'où s'échappent des tourbillons de fumée.

« Dans un cartouche, en haut, on voit le bélier et son signe « astronomique, et dans un autre, au bas, est écrit :

« Mars terram atq. homines torquet, cœlumq. profundum
Bellisonæ alumnus : sed omnia legumina fundit. »

d'Étienne Delaune, le peintre ayant seulement modifié les bordures.

Au mois d'*Avril*, un seigneur et sa dame se livrent à l'exercice de la chasse à courre.

Un cerf poursuivi par des chiens va se précipiter sur un rets tendu devant un massif d'arbres. Le seigneur sonne l'hallali.

Sur le premier plan, des chiens se désaltèrent à une source.

Dans l'entourage, des enfants tenant une houlette sont assis sur des sangliers accroupis près d'un arbre.

Des bucranes, alternant avec des rameaux de chênes et des cornes d'abondance, complètent la décoration.

Pour le mois de *Mai*, l'artiste s'est approprié le sujet traité par le graveur au mois de juillet. Il nous montre un paysage verdoyant, dans lequel des villageois fauchent et récoltent l'herbe.

Des enfants tenant des faux remplissent la bordure, avec des gourdes, des faucilles, des gerbes et des fruits.

Sur le vitrail du mois de *Juin*, des bergers lavent un troupeau dans une rivière, pendant que des femmes tondent la laine des moutons.

Comme encadrement, des enfants soutiennent des draperies sur lesquelles se détachent des ustensiles de ferme.

Le vitrail de *Juillet* manque.

Celui du mois d'*Août* nous montre des moissonneurs coupant le blé et le ramassant avec la faucille.

L'entourage est composé des instruments de la moisson et d'enfants buvant à même une gourde et appuyés sur des gerbes de blé.

Dans le vitrail de *Septembre,* l'artiste a de nouveau interverti l'ordre des sujets, en peignant les travaux de la vendange, que le graveur a placés en octobre.

Un vendangeur remplit une cuve de raisin, pendant que son compagnon en presse le jus.

Des vignerons goûtent le vin et le versent dans les tonneaux.

Comme encadrement, des satyres tenant une coupe et des paniers de raisin entremêlés de bouquets de fleurs et de fruits.

Au mois d'*Octobre,* un villageois laboure la terre avec sa charrue attelée de bœufs ; un autre sème le grain (1).

Dans la bordure, des enfants appuyés sur des sacs remplis de blé soutiennent des draperies d'où s'échappent des instruments aratoires de toutes sortes.

Sur le sommet de l'ovale, comme aux autres médaillons, se trouve un cartouche à lambrequins, avec le signe du zodiaque, et un autre, dans le bas, qui porte le nom du mois.

Les vitraux de *Novembre* et *Décembre* ont disparu depuis le commencement du siècle.

(1) Ce sujet a été reproduit également sur une plaque ovale du musée du Louvre, qui porte le monogramme P. C., de Pierre Courteys.

Elle a été cataloguée par M. Alfred Darcel, sous le n° 520, dans sa notice des émaux et de l'orfévrerie du Louvre.

Nous eussions désiré pouvoir indiquer le nom du peintre de ces vitraux; mais, quant à présent, nous n'avons encore rien découvert.

Sauval, qui écrivait au milieu du XVII[e] siècle, donne lieu seulement de supposer que Robert, Jean et Louis Pinaigrier, fils ou petits-fils du célèbre peintre verrier de ce nom, se faisaient connaître par de petits ovales analogues à ceux-ci, représentant des paysages (1).

(1) Dans son *Musée des monuments français*, Paris, an XII, tome VI, p. 36 (Histoire de la peinture sur verre), Alexandre Lenoir rapporte que « Nicolas Pinaigrier avait peint sur verre, en 1600, dans le château de la maison de Briffe, sept tableaux en grisailles, chacun d'environ dix pouces sur six de haut, représentant les arts. Ces tableaux magnifiques, pour la précision de l'exécution et la finesse du dessin, ont été exécutés d'après les dessins de François ou Franc Flore, né à Anvers, en 1520, qui les avait peints à l'huile pour le salon des arts de Nicolas Songhelingh, etc. »

Ces lignes sont accompagnées de la gravure au trait d'une de ces grisailles, qui porte cette désignation : l'*histoire naturelle*.

Ce Nicolas Pinaigrier doit être le petit-fils de Robert Pinaigrier, le célèbre peintre tourangeau.

Il avait peint de belles verrières à Paris, en 1618 et 1635, dans la chapelle du cimetière de Saint-Paul et dans celle du cimetière de Saint-Étienne-du-Mont.

Cette dernière chapelle possédait une reproduction faite par lui du pressoir mystique de l'église Saint-Hilaire de Chartres. Ces verrières existaient encore au XVIII[e] siècle; elles ont été détruites depuis avec les édifices qui les renfermaient.

Nous serions tenté de supposer que ce Nicolas Pinaigrier pourrait bien être l'auteur des médaillons en verre du musée de Rouen.

Ce que nous pouvons affirmer, c'est que ces neuf médaillons ont été exécutés au commencement du XVIIe siècle, à cause de la date de 1609, trouvée par nous en soulevant légèrement le plomb du vitrail de septembre.

Leurs dimensions sont en largeur de 44 centimètres sur 36 centimètres de hauteur.

Les couleurs employées dans leur décoration sont le bleu clair, le jaune d'argent, le gris blanc, le vert composé, le noir de fer, le violet et le bistre orangé.

Nous supposons que ces vitraux ont pu provenir du château de Montigny; ils auraient été donnés, après la révolution, par Mme Le Seigneur de Reuville, marquise d'Héricy, propriétaire du château, ainsi que plusieurs autres objets dont nous avons retrouvé la liste.

La plupart avaient été enchâssés après coup dans une verrière de l'époque de Louis XIII, dont le motif du milieu (qui représente l'éducation de la Vierge) a seul été épargné par le temps.

Dans le bas du sujet, on voit un prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux et l'inscription suivante :

MAISTRE JEHAN MAUPAS, CURÉ DE MONTIGNY,
LE TRAIZIÈME JOUR D'AOUT 1613.

L'artiste qui a exécuté ce zodiaque s'était admirablement pénétré des ressources de la peinture sur verre, et l'on peut dire qu'il a fait preuve, dans son œuvre, d'un goût charmant et d'un modelé bien délicat. La combinaison très-harmonieuse des tons dénote également une vraie science de la couleur.

Ces petits vitraux rappellent les émaux de Jean Courteys, tant pour la fraîcheur du coloris que pour

l'ensemble de la composition, qui offre les caractères de décoration de la fin du XVIe siècle.

La date de 1609, trouvée sous l'un d'eux, prouve une fois de plus que l'ornementation et le costume ne se transformaient pas aussi rapidement qu'aujourd'hui.

Les compositions gravées, d'après lesquelles les artistes exécutaient leurs travaux, éprouvant naturellement une plus grande difficulté à se répandre, on opérait longtemps sur les mêmes modèles.

Gaston Le Breton.

Directeur du Musée céramique de Rouen.

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

Les auteurs de ces *notes* ont publié plusieurs cachets inédits et possèdent les empreintes de plusieurs autres. Ils ont, en travaillant isolément, recueilli des textes et des observations qu'ils croient bon de faire connaître; il leur a paru qu'en les réunissant dans un même travail, ils les présenteraient d'une manière plus utile. Leur intention n'est pas de faire un recueil des cachets d'oculistes, ni même un supplément aux recueils déjà publiés; ils désirent simplement apporter une contribution au travail d'ensemble que préparent plusieurs savants distingués.

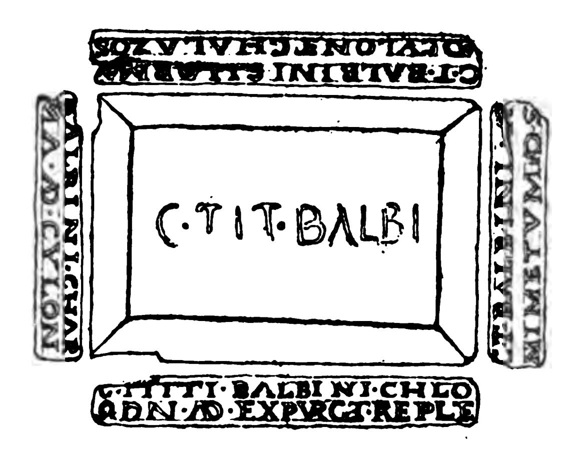
I.

CACHET INÉDIT DE C. TITTIUS BALBINUS

Martres d'Artières (Puy-de-Dôme).

Ce cachet, dont nous donnons le dessin aux dimensions de l'original, a été trouvé en 1832, dans un tombeau du cimetière romain des Martres-d'Artières, près de Pont-du-Château (Puy-de-Dôme); il est conservé au

musée de Clermont-Ferrand ; Bouillet l'a indiqué dans son catalogue, sans en donner le texte (1). Le nom qui se lit sur les tranches est reproduit en *grafitto* sur un des plats : C · TIT · BALBI (2) ; la surface de l'autre plat est écaillée, et on ne peut savoir si elle portait aussi une inscription. La pierre, qui est une stéatite, est éclatée en plusieurs endroits ; le monument est en mauvais état ; la forme des lettres est bonne ; les A ne sont pas barrés ; sur la tranche n° 2 le second O du mot *chloron* a la forme d'un D ; les angles de la surface supérieure sont rabattus en biseau.



(1) *Catalogue du musée de Clermont-Ferrand*, 1861, p. 86, n° 53.

(2) On trouve quelquefois répété sur un des plats du cachet le nom du médecin inscrit avec le remède sur les tranches. A ce sujet, voir Klein, *Stempel roemischer Augenaerzte*, p. 7 et suiv. ; — cf. Ch. Robert, *Mél. d'archéol. et d'hist.*, p. 20.

TRANSCRIPTION :

C · T · BALBINI · A
MIMETVM · AD · S

G(aii) T(ittii) Balbini amimetum ad s(uppurationes).

2° C · TITTI · BALBINI · CHLO
RON · AD · EXPVRG · ET · REPLET

G(aii) Titti(i) Balbini chloron ad expurg(ationem) et replet(ionem).

3° BALBINI · CHAR
MA · AD · CYLON

Balbini charma [ou *c(ollyrium) harma*] *ad cylon.*

C · T · BALBINI · CHARMA
AD CYLON ET CHALAZOS

G(aii) T(ittii) Balbini charma [ou *c(ollyrium) harma*] *ad cylon et chalazos(in).*

TRADUCTION :

1° Collyre amimetum de C. Tittius Balbinus contre les suppurations.

2° Collyre chloron de C. Tittius Balbinus, pour mondifier et emplir les plaies.

3° Collyre charma (ou harma) de Balbinus contre le cylon.

4° Collyre charma (ou harma) de C. Tittius Balbinus contre le cylon et la chalazosis.

I. — G(AII) T(ITTII) BALBINI AMIMETVM AD S(VPPVRATIONES).

1° C. TITTIVS BALBINVS. — Le *gentilicium* TITTIVS n'est pas fréquent sur les monuments épigraphiques. On le rencontre cependant sur une inscription de Capoue (1), dont l'authenticité a été suspectée, sur plusieurs poteries trouvées en Angleterre (2) et sur une pierre funéraire de Plaisance (3). En Gaule, on le trouve dans une inscription de Grenoble (4) et sur la curieuse plaque de bronze découverte en 1846 à Marclop, commune de Saint-Laurent-la-Conche, près de Feurs (5). Il est utile de faire remarquer que les Martres-d'Artières et Marclop sont séparés par une distance peu considérable : ces deux localités sont situées, l'une dans le Puy-de-Dôme, et l'autre dans la Loire; c'est dire qu'elles appartiennent à deux régions voisines.

(1) Mommsen, I. R. N., 3563; C. I. L. t. I, 567; Wilmanns, *Exempla*, n° 2017.

(2) C. I. L., t. VII, 1336, 1128, 1129.

(3) Muratori, CMLXV, n° 1.

(4) Allmer, *Inscript. de Vienne*, n° 491.

(5) A. de Longpérier, *Notice sur une inscription latine inédite* (dans les *Mém. de la Soc. des Antiq. de Fr.*, t. XVIII, p. 262 et suiv.); cf. *Revue de philologie*, t. II, p. 185; l'abbé Roux, *Recherches sur le forum Segusiavorum*, p. 31, pl. I; de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 119; Renier et Monfalcon, nouv. édition de la *Recherche des antiquités de Lyon* (par J. Spon), p. 329; Aug. Bernard, *le Temple d'Auguste*, p. 58.

Le *cognomen* Balbinus est fréquent sur les monuments épigraphiques et dans les auteurs.

2° AMIMETVM. — Ce nom est nouveau et ne renferme aucune indication sur la composition du collyre qu'il désigne; c'est une de ces appellations emphatiques, d'un usage si fréquent dans la médecine antique; *amimetum* est la transcription latine du mot grec ἀμίμητον; *collyrium amimetum* signifie donc *collyre inimitable*.

3° SVPPVRATIONES. — Nous n'avons pas à nous étendre sur cette maladie déjà connue; qu'il nous suffise d'indiquer les cachets sur lesquels elle a été relevée : *Turinum ad suppurationes* (1),...*suppurationes* (2), *dialibanum ad suppurationes* (3), *turinum ad suppurationes oculorum* (4). On voit que sur quatre des collyres *ad suppurationes* indiqués par les cachets, trois sont à base d'encens.

II. — G(AII) TITTI(I) BALBINI CHLORON AD EXPVRG(ATIONEM) ET REPLET(IONEM).

1° CHLORON. — Ce collyre se rencontre sur plusieurs cachets, trois fois sans indication de maladie (5), une fois *ad claritatem* (6), et une fois *ad dolores*, *ex ovo* (7).

(1) Grotefend, *Die Stempel der roemischen Augenaerzte*, Hannover, 1867, n° 9.

(2) Id., *ibid.*, n° 33.

(3) C. I. L. t. VII, 1312.

(4) Cachet de Trèves, trouvé en 1875 dans le lit de la Moselle. *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfeunden in Rheinlande*, heft LVII, 1876, p. 200-201 ; Grotefend, n° 24.

(5) Grotefend, n°s 97, 100; Rochambeau, *Bull. des Antiq. de Fr.*, 1879, p. 286, et *Rev. archéol.*, mars 1880, p. 178.

(6) C. I. L., t. V, 8124.

(7) *Jahrbücher des Vereins...*, etc., LVII, p. 200-201.

2° EXPVRGATIO ET REPLETIO. — Ces deux mots, nouveaux sur les cachets, ont été souvent employés par les auteurs. Pline les applique plusieurs fois, soit à des maladies des yeux, soit à d'autres maladies : « *Usus farinae ejus (pumicis) oculorum maxime medicamentis : hulcera purgat eorum leniter, expletque cicatrices et emendat* (1). C'est à la traduction de M. Littré que nous empruntons le sens de ces mots : *Cette poudre s'emploie souvent dans les compositions ophthalmiques ; elle mondifie doucement les ulcérations des yeux, les cicatrise et les corrige.* » *Expurgatio* et *repletio* ne désignent donc pas une maladie ; ils indiquent l'effet curatif du collyre dont le nom les précède. Un texte de Galien nous donne aussi l'équivalent grec des verbes latins *expurgare* et *replere :* Ἀνακαθαίρειν δοκεῖ (λιβανωτὸς) καὶ πληροῦν τὰ κατὰ τοὺς ὀφθαλμοὺς ἕλκη (2). Nous croyons inutile de multiplier les exemples qui existent en grand nombre. Ajoutons toutefois que le *diamysus ad veteres cicatrices compl(endas)* de la pierre d'Ingweiler (3) doit être rapproché de notre texte *ad repletionem.*

III. — BALBINI CHARMA [OU C(OLLYRIVM) HARMA] AD CYLON.

1° CHARMA. — Ce mot ne s'est encore rencontré sur aucun cachet. En grec Χάρμα signifie : *gaudium, laeti-*

(1) Pline, H. N. (édit. Littré), XXXVI, XLII, 2. — cf. id., XXXI, XLVII, 6 ; et XXXII, XI, 4.

(2) Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, l. VII, XI, 13, p. 60 du t. XII de l'édition Kühn. — cf. Dioscorides, Τὰ ἕλκη (ὀφθαλμῶν) πληροῦντα καὶ ἀποκαθαίροντα, t. II, p. 109, édit. Kühn.

(3) Grotefend, n° 90.

tia, vel etiam id ipsum quod gaudium et laetitiam affert, id ipsum ἐφ' ᾧ χαίρομεν (1). Collyrium charma pourrait donc se traduire : *Collyrium laetificum*, appellation qui ne s'éloigne pas des usages de la médecine antique.

On pourrait aussi proposer la lecture : C(ollyrium) harma. Marcellus indique, en effet, la formule d'un collyre *harma* et donne à ce nom une étymologie assez singulière : « *Acriore autem collyrio ad cicatrices extenuandas et ad palpebras asperas utimur, quod quia ex quatuor rebus, ut quadriga equis constat, et celeres effectus habet, harma* (en grec, ἅρμα, char), *dicitur* (2). » — Galien, de son côté, intitule un de ses collyres: « Κολλύριον ἁρμάτιον ἐπιγραφόμενον, ᾧ ἐχρήσατο Πτολεμαῖος ὁ βασιλεύς (3). » Le collyre *harmation* se retrouve dans Aetius (4), dans Paulus Aegineta (5). Un cachet d'oculiste, découvert à Arles en 1878, contient également la mention de ce collyre sous la forme ΑΡΜΑΤΙΟΝ (6) : c'est le seul cachet avec des légendes en caractères grecs qui ait été signalé jusqu'ici.

2° CYLON. — Κύλον est ainsi défini par Hesychius : Κύλα : τὰ ὑποκάτω τῶν βλεφάρων κοιλώματα, τὰ ὑπὸ τοὺς ὀφθαλμοὺς μῆλα, τὰ ὑπώπια (7). Le mot Κύλον désigne donc le

(1) Stephanus *Thesaurus linguae graecae* au mot Χάρμα.

(2) Marcellus, *de Medicamentis*, ch. VIII; *Medici antiqui omnes*, Venetiis, 1547, p. 95 b.

(3) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τοπούς, l. IV, VIII, p. 779 du t. XII, édit. Kühn.

(4) Aetius, *Tetrabiblos*, II, sermo IV, cap. X, col. 357 B; *Medicae artis principes*, Étienne, 1567.

(5) Paulus Aegineta, *De re medica*, VII, XVI, col. 673 B; *M. A. P.*

(6) *Bulletin de la Soc. des Antiq. de Fr.*, 1879, p. 87 et suiv.

(7) Hesychius, *Lexicon*, Lugd. Bat., 1766; au mot Κύλα.

dessous des yeux; dans un autre sens, il a, comme synonymes, μῆλα et ὑπώπια, deux affections ophthalmiques; la première, d'ailleurs définie par Hésychius, s'explique d'elle-même; au sujet de la seconde, Julius Pollux s'exprime ainsi : « Τὰ ὑπὸ τοὺς ὦπας τῶν πληγῶν ἴχνη (1); » l'une et l'autre sont souvent citées par les médecins anciens (2). Κύλον est donc à la fois le nom d'une partie de l'œil et le nom d'une maladie de l'œil, de la même famille que les affections nommées μῆλον et ὑπώπιον. C'est la première fois que le cylon se rencontre sur un cachet.

IV. — C. T(ITTII) BALBINI CHARMA AD CYLON ET CHALAZOS.

Chalazos. — Cette maladie, qui n'avait encore été relevée sur aucun cachet, se rencontre chez les auteurs sous le nom de Χαλάζωσις, Χάλαζον, Χάλαζα. Galien en donne la définition suivante : « Χαλάζωσις δέ ἐστι περιφερῆ τινα ἔνδοθεν τοῦ βλεφάρου ἐπάρματα περιγεγραμμένα, ἐοικότα τῇ χαλάζῃ (3). » La χαλάζωσις consiste donc en des tumeurs qui se forment à l'intérieur des paupières, et ressemble à la grêle (χάλαζα), d'où elle tire son nom. C'est par

(1) Julius Pollux cité par H. Étienne, *Thesaurus linguae graecae,* au mot ὑπώπια.

(2) Cf. entre autres : Dioscorides, Περὶ εὐπορίστων ἁπλῶν τε καὶ συνθέτων φαρμάκων, I, LVI, p. 119 du t. II, édit. Kühn, Actuarius, *De methodo medendi*, II, VII, col. 183 H; et IV, XI, 239 C et D; Paulus Aegineta, *De re medica,* III, XXII, 436 C. *M. A. P.*, Étienne, 1567.

(3) Galien, Εἰσαγωγὴ ἢ ἰατρός, XVI, p. 770 du t. XIV de l'édit. Kühn; cf. *ibidem.*, passim.

une analogie du même genre que nous disons d'une personne marquée de la petite vérole qu'elle est grêlée. Cette affection est souvent mentionnée par les médecins anciens (1); la médecine moderne lui a conservé le nom *chalazion* (2).

Le monument exposé au musée de Clermont-Ferrand est donc important; car il donne un nom d'oculiste auparavant inconnu, deux collyres, et l'indication de quatre maladies qui n'avaient pas encore figuré sur les cachets (3).

(1) Cf. entre autres: Celse, *Medicina,* VII, VII, 3. — Dioscorides, *Περὶ εὐπορίστων*, etc., I. LV, p. 118 du t. II, éd. Kühn. — Actuarius, *De methodo medendi,* II, VII, col. 183 C. *M. A. P.* — Paulus Aegineta, *De re medica,* III, XXII, 434 G; et VI, XVI, 537 C.; Oribasius, *De loc. affect. curat. ad Eunapium,* IV, XXXIII, 648 A. *M. A. P.*

(2) Littré, *Dictionnaire de médecine,* au mot *chalazion.*

(3) Il existe à Clermont-Ferrand, dans le cabinet de M. Cohendy, archiviste départemental, un autre cachet, en forme de réglette, inscrit sur les quatre côtés, et portant le nom du médecin [Ae]lius Tryfon. Il a été découvert aux environs de *Saint-Germain-Lembron* (Puy-de-Dôme). Nous regrettons de ne pouvoir en donner le texte, le propriétaire désirant le publier lui-même. M. Cohendy possède également la reproduction d'un second cachet trouvé dans la plaine de *Grésin,* près d'Issoire : sur un des deux côtés de ce second cachet assez mince, en forme de lame, on remarque un caducée ailé, un autre objet peu distinct et la lettre N; l'autre côté est anépigraphe. (*Notice de l'exposition de Clermont-Ferrand,* 1880, p. 64, vitrine 45.)

II.

CACHET INÉDIT DE AELIUS FOTINUS.

Ancienne collection Crignon de Montigny.

Ce cachet, dont nous devons les empreintes à l'obligeance de MM. Feuardent, a fait partie de la collection Crignon de Montigny; c'est une pierre verdâtre, triangulaire, s'écartant ainsi de la forme habituelle des cachets d'oculistes. Comme le précédent, il a les angles rabattus en biseau. Nous ignorons le lieu où il a été découvert.

Ce monument est loin d'avoir la même importance que celui de C. Tittius Balbinus; en effet, à part sa forme extraordinaire et le nom du médecin, il n'offre rien de nouveau à la science.



TRANSCRIPTION.

1° **AEL · FOTINI NAR**
DIN · EXOVOADIMP

Ael(ii) Fotini nardin(um) ex ovo ad imp(etum).

2° AEL · FOTINIDI
ARHOD · ADIMP

Ael(ii) Fotini diarhod(on) ad imp(etum).

3° AEL · FOTINIDI
AGESSAM · ADIMP

Ael(ii) Fotini diagessam(ias) ad imp(etum).

TRADUCTION.

1° Collyre nardinum de Aelius Fotinus, à appliquer dans du blanc d'œuf (1) pour la période aiguë de l'ophthalmie;

2° Collyre diarhodon de Aelius Fotinus pour la période aiguë de l'ophthalmie;

3° Collyre diagessamias de Aelius Fotinus pour la période aiguë de l'ophthalmie.

I. — AEL(II) FOTINI NARDIN(VM) EX OVO AD IMP(ETVM).

1° AELIVS FOTINVS. — Le *gentilicium Aelius* était très-répandu chez les Romains; il n'est même pas nouveau sur les cachets, qui nous ont déjà donné le nom de *P. Aelius Theophiles* (2); le *cognomen* Fotinus est, au contraire, de la plus grande rareté; une inscription du musée de Vérone (3) mentionne un Q. Catius Photinus, ce qui est une orthographe différente du même *cognomen*.

2° NARDINVM. — Ce collyre se rencontre sur de nom-

(1) Sur cette traduction, cf. Sichel, *Nouveau recueil*, n° 85, p. 87.
(2) Grotefend, n° 2.
(3) C. I. L. t. V, n° 3460.

breux cachets. MM. Grotefend et Klein ont donné l'indication des textes anciens qui font mention de ce collyre; nous n'avons pas à y revenir (1).

Le collyre *nardinum*, sans indication de maladie, se lit sur cinq cachets (2); les affections contre lesquelles on l'emploie sont : *impetus lippitudinis* (3), *impetus* (4), *lippitudo* (5), *diathesis* (6).

3° IMPETVS. — Le docteur Sichel s'exprime ainsi au sujet de ce mot : « *Ad impetum* ou *ad impetum lippitudinis*, pour combattre la première violence ou la première attaque de l'ophthalmie, et surtout avant qu'il soit survenu de sécrétion muqueuse. *Post impetum*, par conséquent, signifie un collyre utile après que la première violence de l'ophthalmie est passée, et qu'elle est déjà sur son déclin ou accompagnée de sécrétion muqueuse (7). »

Le mot *impetus* est un de ceux qui se rencontrent le plus fréquemment sur les cachets. La liste des collyres *ad* ou *post impetum, ad* ou *post impetum lippitudinis*, sera donc longue : *album lene medicamentum ad impetum lippitudinis* (8), *authemerum ad impetum* (9), *cycna-*

(1) Grotefend, n° 7; Klein, *Stempel roemischer Augenaerzte*, n° 117.

(2) Grotefend,. n°s 99, 103; C. I. L, t. VII, 1320; Klein, n° 125; Garnier, *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie*, t. XXVI, 1880, p. 14 du tirage à part.

(3) C. I. L., t. III, 1636.

(4) C. I. L., t. V, 8124.

(5) Grotefend, n° 102.

(6) Klein, n° 117.

(7) *Nouveau recueil*, p. 29; cf. *Cinq cachets inédits*, p. 14.

(8) Grotefend, n° 10.

(9) Id., n° 9.

rium a. i. (1), *diaglaucen post i.* (2), *dialibanu a. i.* (3) — *a. i. ex ovo* (4), *diasmyrnes p. i. l.* (5) — *p. i.* (6) — *ad imp. oculorum* (7), *diarhodon a. i.* (8) — *p. i.* (9), *diasmyrnes dicentetos p. i.* (10), *lene hygia a. i. l.* (11), *lene medicamentum a. i.* (12), *nardinum a. i. l.* (13) — *a. i.* (14), *penicillum lene a. i. l. e lacte* (15) — *a. i. l. ex ovo* (16) — *p. i.* (17), *sphragis a. i. l.* (18).

III. — AEL(II) FOTINI DIARHOD(ON) AD IMP(ETVM).

DIARHODON. — M. Grotefend, au n° 4 de son recueil, et M. Klein au n° 117, donnent l'indication des textes

(1) Grotefend, n° 93.
(2) *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147.
(3) Grotefend, n° 42.
(4) C. I. L., t. III, 1636.
(5) Grotefend, n°s 55, 59, 76, 90; C. I. L., t. III, 1636; t. VII, 1312.
(6) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 79; Grotefend, n° 87; Klein, n° 121.
(7) Klein, n° 115.
(8) Grotefend, n°s 35, 93; Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 103.
(9) Grotefend, n° 42.
(10) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450.
(11) Grotefend, n° 72.
(12) Id., n° 104; C. I. L., t. III, 6018.
(13) C. I. L., t. III, 1636.
(14) Grotefend, n° 13.
(15) Id., n° 76.
(16) Id., n° 20.
(17) *Jahrbücher des Vereins*, etc., heft LVII, 1876, p. 200.
(18) Thédenat, *Bulletin critique*, août 1880, p. 137.

des auteurs anciens concernant le collyre *diarhodon,* ce collyre est souvent désigné par les auteurs sous le nom de *diarhodon Nili;* Oribasius en donne la raison : « *collyrium quod ad Nilum auctorem refertur ex rosis* » (1).

Il est écrit sur les cachets avec ou sans la lettre *h*. Il se rencontre deux fois sans indication de maladie (2), et figure à côté des affections dont les noms suivent : *ad impetum* (3), *ad fervorem* (4), *post impetum* (5), *ad omnem lippitudinem* (6), *ad lippitudinem* (7), *ad suppurationem ex ovo* (8).

III. — AEL(II) FOTINI DIAGESSAM(IAS) AD IMP(ETVM).

DIAGESSAMIAS. — C'est la seconde fois seulement que le collyre *diagessamias* apparaît d'une façon certaine sur un cachet d'oculiste. M. Grotefend (9), et après lui M. Klein (10), en publiant le cachet de Bouguenais (Loire-Inférieure), aujourd'hui conservé au musée de

(1) Oribasius, *Synopseos* VIII, XXXVIII, 128 E, *M. A. P.*

(2) Grotefend, nos 71, 86.

(3) Desjardins, *Monuments de Bavai,* p. 103; Grotefend, n° 93.

(4) Grotefend, n° 41.

(5) Id., n° 42.

(6) Klein, n° 117.

(7) Id., n° 121.

(8) *Jahrbücher des Vereins...*, l. c.

(9) *Bullettino dell' Instituto di corrisp. archeol.*, 1870, p. 190 et suivantes.

(10) Klein, n° 121. — cf. Parenteau, *Catal. du musée de Nantes,* 2e édition, p. 103, n° 266.

Nantes, ont donné de ce mot une explication fort satisfaisante; ce collyre est celui que les Grecs nommaient : Διὰ γῆς Σαμίας ou Ἀστήρ. Sur le cachet de Nantes, on lit *diagesam*, par un seul *s*; M. Klein attribue ce fait à la négligence du graveur; le cachet que nous publions aujourd'hui, et où le mot *diagessam* a deux *s*, donne pleinement raison à ses conjectures. Nous renvoyons au mémoire de M. Klein pour l'indication des principaux textes concernant ce collyre. La terre de Samos est souvent mentionnée par les auteurs; M. Klein n'a pas cru utile de dresser une longue liste de ces textes qui, le plus souvent, se répètent, et il a eu raison. Néanmoins nous citerons deux textes nouveaux que nous croyons intéressants, parce qu'ils précisent ce que les médecins anciens entendaient par γῆ σαμία et ἀστήρ, et établissent une distinction entre ces deux mots. Le premier texte est d'Oribasius : « *Samia vero terra anteferenda est quae candidissima est, levis, tangenti linguae glutinis modo adhaerescens, succosa, mollis, friabilis : qualis est quam quidam collyrium vocant. Ejus duae sunt species : ea quae modo est dicta, et aster qui samius nominatur : est que haec glebosa, et cotis modo densa* (1). » De son côté Aetius s'exprime en ces termes: « *Utimur autem altera ejus* (terrae samiae) *specie frequentius, quam sane samium asterem, idest samiam stellam vocant. . . . . . praestat autem* stella samia terrae samiae, *eo quod glutinositatem et vim obducendi meatus ampliorem possideat* (2). »

(1) Oribasius, *Medicinalium collectorum, ad imperatorem Julianum Caes. Aug.*, lib. XIII, Γ, col. 452 D, *M. A. P.*

(2) Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo II, cap. VI, col. 65 D-F. *M. A. P.*

Sur le cachet publié par M. Klein, le collyre Διὰ γῆς Σαμίας est employé *ad lippitudinem* (1).

A. HÉRON DE VILLEFOSSE.

H. THÉDENAT.

(*A suivre.*)

(1) Il faut, très-probablement, lire aussi DIAGE(*ssamias*) sur le cachet de Bayeux (Grotefend, n° 1), et renoncer à la correction de Grotefend, qui consistait à remplacer le G par un C, et à transcrire DIACE(*ratos*), διὰ κέρατος. Rever, qui est le premier éditeur de cette pierre, a lu DIAGE. En 1869, Lambert a donné le dessin du monument dans son *Épigraphie romaine du Calvados* (planche V, n° 12; cf. p. 34) : d'après ce dessin, il est hors de doute que la pierre porte DIAGE. Nous aurions donc trois mentions du collyre *diagessamias* sur les cachets d'oculiste.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie.— Dans les deux séances du 31 décembre 1880 et du 28 janvier 1881, le Comité permanent au ommé membres de la Société :

MM.

1. Kaulek, attaché au ministère des affaires étrangères, direction des archives, à Paris,

présenté par M. d'Elbenne;

2. Léon Dassy, rue de Courcelles, 65, à Paris,

présenté par M. de Laurière;

3. Le baron de Chabert de Boën, au château de Boën-sur-Lignon (Loire),

présenté par M. de Turge;

4. Joseph Bonjean, à Vienne (Isère),

présenté par M. Leblanc;

5. Boisguéret de la Vallière, directeur de la Société d'assurance mutuelle, 16, rue du Mail, à Blois,

présenté par le marquis de Rochambeau;

6. Pitre de Lisle, au château de la Ferronnière, par la Haie-Fouassière (Loire-Inférieure),

présenté par M. du Châtellier;

7. Charles de la Hitte, avocat, place Salinis, à Auch, présenté par M. Lavergne;

8. André Michel, 27, quai Saint-Michel, à Paris, présenté par M. Picard.

Les citations de dom Chamard. — Le R. P. dom Chamard vient de publier dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest* (2e série, tome II, années 1878-79) la seconde partie de son *Histoire ecclésiastique du Poitou.* Il n'en est encore qu'à la mort de sainte Radegonde, et déjà il a rempli presque en entier deux gros volumes in-8°. Si l'ouvrage continue sur ce plan, bien certainement le XIXe siècle n'en verra pas la fin. Rohrbacher lui-même ne comprendrait rien à une pareille fécondité, qui ne s'explique point par la production de documents nouveaux. Nous pourrions même ajouter que le savant bénédictin est un guide peu sûr; car, trop souvent, lorsque deux sources d'information sont en présence, il penche vers celle qui a le moins d'autorité (1). Mais ce n'est pas le cas d'examiner le fond d'un ouvrage qui ne rentre par aucun côté dans le cercle de nos études. L'auteur, en effet, s'est abstenu systématiquement de donner de la vie à son récit, en faisant appel à tous les éclaircissements que l'archéologie mettait à sa disposition. Aussi, notre intervention dans la circonstance est-elle uniquement provoquée par une note malencontreuse qui a été ajoutée après coup, car elle figure parmi les *Corrections et additions.*

Mais laissons d'abord la parole à dom Chamard; plus tard nous réfuterons à notre aise ses assertions si légèrement émises.

(1) Par exemple, ayant à choisir entre deux vies de saint Maixent, l'une écrite au VIe siècle et l'autre au VIIIe, il préfère la dernière. Voir à ce sujet la récente brochure de M. Alfred Richard, *Étude critique sur les origines du monastère de Saint-Maixent,* in-8°, 1880, p. 37-39.

« Dans le musée de la ville de Niort, dit-il, on lit sur une pierre tumulaire cette inscription :

LOPECENA
ET DEDIMIA
HIC REQVIISCENT
IN PACE

« Cette inscription, qui provient de l'antique ville de Rom, peut être rapportée au VIe ou au VIIe siècle. Elle a été publiée par M. de Caumont dans le *Bulletin monumental*, IIIe série, t. II, p. 632 (lisez 602), et par M. Edmond Le Blant dans le tome II, n° 575 (lisez 578), des *Inscriptions chrétiennes de la Gaule avant le* VIIIe *siècle*. Ce savant s'est prudemment abstenu de tout commentaire ; mais M. B. Fillon a été moins sage et moins réservé. Lorsque les membres du *Congrès archéologique* de Fontenay-le-Comte, en 1864, passèrent par Niort, se rendant à Poitiers (*Congrès archéol. de France*, XXXIe session, p. 247), la susdite inscription attira l'attention des visiteurs. M. B. Fillon prit alors la parole, et il inventa sur l'origine de ce monument une légende qui eût fait envie aux plus aventureux légendaires du moyen âge : « *Lopecena*, dit-il (*Bull. de la Soc. des antiq.* « *de l'Ouest*, 1864, p. 400), est le nom de sainte *Loubette*, « filleule de sainte Radegonde, et *Dedimia* était une religieuse « de Sainte-Croix de Poitiers, comme elle. Échappées de leur « couvent à l'occasion des troubles qui s'élevèrent dans cette « communauté après la mort de la femme de Clotaire, elles « voulurent se donner un gage de leur amour mutuel jusque « dans la mort, en se faisant enterrer dans le même tom- « beau. » On ne fit pas d'objection à ce beau discours. Si j'avais été présent, j'aurais demandé à M. Fillon quel document lui avait appris que ces deux femmes avaient été religieuses. Est-ce parce que sur la pierre est ciselée une croix? De plus, en vertu de quelle loi de la philologie peut-on identifier *Leobitta* avec *Lopecena?* J'oubliais de dire que

M. Fillon présentait un autre argument. Dans une enquête des chanoines de Luçon, en date du mois de mai 1361, il est parlé d'*une chapelle la filole sainte Loubène*; ce qui signifie que ladite chapelle était *filole* ou *annexe* d'une autre église, et non pas que sainte Loubène (nom corrompu de Loubette) ait été *la filleule* de sainte Radegonde. Qui croira que le savant archéologue ait voulu tirer de ce texte que la défunte de Rom, *Lopecena*, devait être identifiée avec cette sainte *Loubène*, honorée dans le bas Poitou? Lors même qu'elle eût été *filleule* de sainte Radegonde, ce n'est pas une raison pour dire qu'elle était *religieuse* de Sainte-Croix de Poitiers et qu'elle mourut à Rom. S'il en était ainsi, son tombeau eût été conservé avec plus de soin. »

Assurément, le ton de la polémique que nous venons de transcrire n'est pas précisément fait pour prévenir les esprits en faveur de dom Chamard, et ce n'est pas ainsi que discutent les gens qui sont tenus à avoir des égards les uns envers les autres. Mais enfin il paraît si évident que M. Fillon a tenu le langage qu'on lui prête, tant de témoignages différents sont invoqués par le savant bénédictin à l'appui de son assertion, que l'on semble, au premier abord, avoir mauvaise grâce à soulever la moindre objection. Quant à soupçonner que tout ce qui précède peut être sujet à contrôle, on n'y songe pas évidemment. Un écrivain qui indique la page où il a puisé ses renseignements ne doit avoir rien à craindre de l'examen le plus minutieux.

Eh bien! dussions-nous faire encore tomber quelques illusions, c'est le contraire de ce que l'on suppose qui est en ce moment la vérité. Dans le volume du *Congrès archéologique* auquel dom Chamard renvoie si complaisamment, il n'y a pas un mot de tout ce qu'il met dans la bouche de M. Fillon. Bien plus, l'honorable antiquaire n'assistait pas, le 19 juin 1864, à la visite du musée de Niort, car il n'est pas de ceux dont le nom ait pu être oublié en pareille circonstance, et nous ne le voyons pas figurer parmi les membres du congrès de Fontenay-le-Comte qui accompa-

gnaient M. de Caumont. Il ne s'ensuit pas, cependant, que le monument en question soit demeuré alors inaperçu; loin de là; mais comme ce n'était pas, pour la plupart des archéologues présents, chose nouvelle, le rédacteur du compte rendu s'est contenté de dire : « Les deux tombeaux mérovingiens figurés il y a quelques années dans le *Bulletin monumental* ont d'abord attiré l'attention des visiteurs (1). » En un mot, il renvoie au rapport publié en 1855 par M. de Caumont, qui le premier a fait connaître la curieuse inscription de Rom.

Mais voyons maintenant ce qui a pu induire en erreur dom Chamard; car ce savant homme n'est pas précisément coupable d'un écart d'imagination. A la page 400 du *Bulletin des antiquaires de l'Ouest* (Xe série, 1865), nous lisons, en effet : « Pendant le court séjour du Congrès à Maillezais, la salle du banquet fut rapidement transformée en salle des séances, et l'on entama, *après boire*, comme eût dit Rabelais, dont le souvenir planait sur ces vieilles ruines, la discussion de la partie du programme qui est consacrée aux périodes mérovingienne et carlovingienne.

« Les débris de ces époques sont assez rares; nous avions eu l'occasion (c'est M. de Longuemar qui parle) d'en signaler quelques-uns en visitant la collection de M. Fillon, et nous y joignîmes dans le Congrès, l'indication du célèbre pupitre de sainte Radegonde et de sa croix de bronze, jadis ornée de pierreries et d'émaux, avec un cordon argenté en zigzag sur le pourtour, objets précieusement conservés par les dames de Sainte-Croix dans le couvent fondé par leur sainte patronne. Nous citâmes encore les mosaïques trouvées dans l'église de Saint-Hilaire, dont nous avions apporté le dessin avec nous, et l'inscription de la pierre tombale de Niort, portant les noms de *Lopecena* et *Didimia*, que M. Fillon a reconnus avoir appartenu, l'un à sainte Loubette, fil-

(1) Le second tombeau, plus curieux au point de vue de la décoration, ne porte que ce mot : CUMMAREDUS. (*Bull. mon.*, XXII, 603).

leule de sainte Radegonde, le second à une des contemporaines de cette reine, l'une et l'autre religieuses de Sainte-Croix, qui pendant les troubles de cette communauté s'en seraient échappées pour aller mourir et être ensevelies dans la même tombe, en Vendée (1). »

Ainsi, pour combattre dom Chamard, qui semble apporter dans ses lectures une incroyable légèreté, point n'est besoin d'autres arguments que de remonter aux sources où il nous dit avoir puisé. Ce n'est pas, comme il l'affirmait tout à l'heure, en croyant nous éblouir par le vain étalage de renvois absolument inutiles, dans l'enceinte du musée de Niort qu'aurait été tenue la conversation pieusement recueillie par M. de Longuemar, mais bien à Maillezais, *après boire*. Sans aucun doute, durant qu'on préparait la salle où devait avoir lieu une séance improvisée, M. B. Fillon se sera amusé de la sorte aux dépens de quelques auditeurs trop faciles à persuader. Mais une fois revenu aux choses sérieuses, il s'est bien gardé de tenir le même langage, ainsi que le démontre péremptoirement le procès-verbal officiel de l'excursion à Maillezais (2). Nous pourrions ajouter que dans la séance dont parle M. de Longuemar, à propos des monuments de l'époque mérovingienne que possédait le Poitou, il ne fut nullement question du tombeau de Rom. La chose est tellement vraie, que M. de Caumont, quelques instants plus tard, ne put s'empêcher de manifester son étonnement à ce sujet (3). Mais l'heure pressait sans

(1) Il n'est peut-être pas inutile de dire que le village de Rom ne se trouve pas en Vendée, mais bien dans le département des Deux-Sèvres, canton de Lezay, arrondissement de Melle.

(2) *Congrès archéologique de France*, XXXIe session, p. 106-114.

(3) « M. de Caumont s'étonne du silence que l'on garde sur des tombeaux qu'il a signalés il y a longtemps dans un de ses rapports et figurés dans le *Bulletin monumental* (année 1836). Ce sont deux grandes pierres, qui portent l'une et l'autre le nom de la personne qu'elles recouvraient et qui sont déposées au musée de Niort. M. l'abbé Rainguet a trouvé une grande quantité de tombes à peu près du même temps dans la Charente-Inférieure. » *Op. cit.*, p. 113. — Il est évident que le procès-verbal, qui se fait un devoir de signaler

doute, et tout se borna, pour ainsi dire, à une simple mention de sa part.

Donc, il n'y a pas à s'y tromper maintenant, le R. P. dom Chamard a été entraîné dans un piége par la trop grande confiance qu'il a eue en un récit absolument fantaisiste. Il a pris pour un écho du congrès de Fontenay-le-Comte ce qui n'était qu'un propos de table, et nous ne serions pas étonné que M. Fillon ne se mît à rire, tout le premier, du religieux empressement avec lequel sont accueillies jusqu'à ses moindres paroles. En voulant se donner l'apparence de tout savoir et de ne rien négliger, dom Chamard n'est parvenu à prouver qu'une chose : c'est le peu de confiance que l'on doit avoir en ses informations.

Mais voici qui est plus grave encore. Où le véridique auteur de l'*Histoire ecclésiastique du Poitou* a-t-il vu que M. Fillon ait confondu les liens qui unissent deux églises entre elles avec ceux qui peuvent exister entre les membres d'une même famille? Rien de semblable ne se rencontre dans les ouvrages indiqués (1), et nous avons tout lieu de croire à une supposition gratuite (2); car, autrement, nous ne nous expliquerions pas que dom Chamard, si prompt à multiplier les renvois inutiles, se fût abstenu, justement, dans un cas où son honneur était engagé, à ne pas paraître avancer un fait qui ne pût immédiatement être contrôlé par le lecteur.

En dernier lieu, dom Chamard croit porter à son adversaire un coup dont il ne se relèvera pas, en signalant de prétendues infractions aux lois de la philologie; il se

la remarque de M. l'abbé Rainguet, ne se fût pas tu sur les paroles attribuées à M. Fillon, si ce dernier les eût réellement prononcées.

(1) C'est-à-dire le volume du *Congrès* et le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*.

(2) Il est probable que dom Chamard a été amené à parler comme il l'a fait, par le désir d'expliquer pourquoi, suivant M. de Longuemar, M. Fillon aurait dit que sainte Loubette était filleule de sainte Radegonde. Il prêterait ainsi à son adversaire un argument dont il serait l'auteur.

demande quels rapports il peut bien exister entre *Leobitta* et *Lopecena*. Mais, d'abord, nous ferons remarquer que toute la discussion roule uniquement sur les changements opérés dans la première partie de chacun des deux noms; car, ainsi que dom Chamard l'établit lui-même, on disait indifféremment au moyen âge sainte Loubette ou sainte Loubène. Or, quoi de plus commun en semblable circonstance que la substitution du *b* au *p*? et ce n'est probablement pas nous qui apprendrons à un hagiographe que saint Loubers, par exemple, se dit en latin *sanctus Lupercus*. Quant à la suppression ou syncope d'une consonne à l'intérieur d'un mot, c'est un accident auquel sont sujets le *c* et le *g*, aussi bien lorsqu'ils sont durs que lorsqu'ils sont doux. Donc, rien ne s'oppose à ce que de *Lopecena* on fasse Loubène; la chose est certainement moins étonnante que de transformer *sanctus Adjutor* en saint Ustre, *sanctus Cyricus* en saint Chartres, et *sanctus Leodegarius* en saint Liguaire. Tous nos exemples, on le remarquera, sont empruntés au Poitou, afin de mettre dom Chamard plus à même d'en vérifier l'exactitude. Néanmoins, nous ne prétendons pas qu'il faille identifier la femme inconnue qui est allée mourir dans le village de Rom avec la légendaire sainte Loubette, mais nous avons voulu seulement montrer combien il fallait en général se laisser peu effrayer par ce grand mot de philologie, trop souvent invoqué pour couvrir le plus mince savoir.

Léon PALUSTRE.

La Société française d'Archéologie en Franche-Comté. — L'excursion, désormais passée dans les habitudes de la Société française d'Archéologie, a eu lieu cette année dans les départements du Doubs et du Jura. Le lieu du rendez-vous avait été fixé pour le 5 juin, à Besançon. Les membres de la Société qui s'étaient rendus à l'appel de notre dévoué

directeur ont trouvé l'accueil le plus empressé et le plus hospitalier auprès de nos éminents confrères, M. le comte de Soultrait, trésorier-payeur général du département, et M. Castan, archiviste-bibliothécaire de la ville, qui ont bien voulu nous servir de guides dans nos explorations. Nous avons hâte de leur en témoigner notre vive reconnaissance, ainsi qu'aux autres hommes d'étude, membres de la *Société d'Émulation du Doubs*, qui nous ont fait aussi la gracieuseté de nous accompagner.

L'exposition des beaux-arts, organisée au palais Granvelle à l'occasion du concours régional, ajoutait un intérêt de plus à celui que la ville de Besançon offre, en tout temps, avec ses souvenirs, ses monuments, ses riches collections et les beautés de son site.

Le programme de l'excursion, qui comprenait les deux départements du Doubs et du Jura, plus un certain parcours en Suisse, sans prévision des retards et des modifications forcément amenés par une affreuse persistance de temps pluvieux, ne consacrait que deux jours à la capitale de la Franche-Comté. C'était peu, et l'examen des richesses conservées à la bibliothèque publique aurait exigé à lui seul la plus grande partie de notre séjour. Dire que M. Castan nous a fait, avec la compétence qui lui est propre, les honneurs des précieux dépôts confiés à sa garde, c'est faire connaître que nous ne pouvions examiner sous de meilleurs auspices la merveilleuse collection de manuscrits et d'incunables qui, avec cent mille autres volumes environ, font de la bibliothèque de Besançon l'une des plus riches et des plus belles de France. Son premier fonds provient de la bibliothèque que l'érudit S.-B. Boisot, abbé commendataire de Saint-Vincent, légua, en 1693, à la ville, après l'avoir formée d'un grand nombre de documents et d'ouvrages recueillis par les Granvelle en Italie, en Flandre et en Espagne. Parmi les plus anciens imprimés, il faut citer le *Rationale Durandi*, de 1459, et l'exemplaire sur vélin, de 1460, du *Catholicon Januense*, et parmi les manuscrits, en partie du

XVe et du XVIe siècle, le *Breviaire* de l'archevêque Charles de Neufchâtel, le *Tite-Live* en trois volumes, deux ouvrages ornés de splendides miniatures, un *Dion Cassius*, la *Cité de Dieu*, un *Froissard* de la fin du XIVe siècle.

Le musée archéologique, avec ses monuments épigraphiques, ses bronzes, ses bas-reliefs, son célèbre diptyque et ses armes gauloises, qui ont vaillamment combattu en faveur d'Alésia, aurait aussi réclamé de plus longues heures que celles que nous avons pu lui consacrer, sous l'obligeante direction de son savant conservateur, M. Ducat.

Mais, depuis quelques années, il s'est produit à Besançon un véritable événement archéologique, auquel M. Castan a eu le mérite d'attacher son nom et qui a eu un grand retentissement dans le monde savant. Nous voulons parler de la découverte du *théâtre romain* de *Vesontio* (1), sur l'emplacement de l'ancienne église Saint-Jean-Baptiste, transformé aujourd'hui en *square archéologique* pour l'embellissement de ce quartier.

Toutefois, ce monument présente des particularités de dispositions tellement différentes de celles qui caractérisent tous les théâtres romains, que c'est, croyons-nous, avec la plus grande réserve que l'on doit accepter l'opinion émise jusqu'ici. En effet, le contour de l'orchestre, et c'est ce qui frappe le plus l'observateur, au lieu d'être bordé directement, comme dans tous les théâtres antiques, par le premier gradin de l'*imma cavea*, ou première précinction, est délimité par un soubassement vertical, haut d'environ 2^{m}50, formé de dalles posées de champ, couronné par une corniche et bordé en bas par une forte moulure. C'est tout à fait l'aspect du soubassement d'un *podium* d'amphithéâtre, tel qu'on peut le voir aux arènes de Nîmes et d'Arles, si bien que, si ce soubassement de forme semi-circulaire s'était

(1) *Le Théâtre de Vesontio et le Square archéologique de Besançon*, 1873. — *Découverte de la scène du théâtre de Vesontio*, 1876, texte par Aug. Castan, archéologue, dessins par Alf. Ducat, architecte.

trouvé prolongé en forme elliptique, on n'hésiterait pas un instant à voir un amphithéâtre dans le monument en question. Aussi les partisans de l'attribution de ces vestiges à un monument scénique ont-ils dû établir qu'il n'y avait eu là qu'un théâtre incomplet, interrompu après la construction de la partie supérieure, repris et continué plus tard, pour être subordonné, dans ses dispositions essentielles, à cette partie supérieure qui, par suite, serait devenue la partie inférieure, c'est-à-dire l'*imma cavea*. D'après ce système, l'édifice aurait été commencé par le faîte et terminé par le bas, ce qui est peu vraisemblable.

Ce soubassement, tout à fait inusité à cette place dans les théâtres romains, aurait donc été destiné, dans la pensée du premier constructeur, à former l'appui, le *balteus*, de la dernière précinction, celle qui devait être abritée par un portique, lequel portique aurait dû être soutenu par les colonnes retrouvées au bas du soubassement; ce *balteus* devenait ainsi la paroi d'un couloir entre les deux dernières précinctions, comme on le voit encore dans quelques théâtres, et particulièrement à celui de Syracuse. Mais, dans ce cas, comment expliquer, au pied même du soubassement, la présence de la forte base à moulure qui faisait saillie sur le sol et qui eût nécessairement gêné la circulation dans un espace d'une largeur ordinairement fort restreinte? On peut en dire autant de la corniche, qui eût été aussi malencontreuse pour la tête des passants, que la base à moulure l'eût été pour leurs pieds.

L'état actuel des lieux, sur l'emplacement de la partie la plus caractéristique de tout théâtre, celle du *proscenium*, n'est d'aucun secours, à vue d'œil, pour l'éclaircissement de la question. Mais l'active persévérance de M. Castan ne pouvait manquer d'interroger les secrets de ce sol, et les vestiges qu'il a trouvés dans ces dernières fouilles lui auraient apporté la preuve de l'existence de ce *proscenium*. Malheureusement, nous nous trouvons encore là en présence d'une nouvelle anomalie de construction si considérable, qu'il faut

renoncer, ou tout au moins hésiter plus que jamais, à y reconnaître un *proscenium*. Nous ne voyons pas que rien de ce qui constitue cette partie d'un théâtre antique ait été découvert, et, au contraire, les éléments le plus clairement retrouvés n'ont jamais fait partie, à cette place, dans aucun théâtre, d'un *proscenium*; nous voulons parler de ces grands escaliers mis au jour par les fouilles et qui, dans le système du théâtre de *Vesontio*, auraient conduit de l'extérieur au *proscenium*. En vain on les chercherait dans aucun des théâtres connus, et même dans les théâtres construits sur un terrain formant une déclivité à l'endroit où s'élève le *proscenium*. Au fameux théâtre de Sagonte, en Espagne, où cette déclivité existe, ces escaliers ne se retrouvent point, et nous pourrions encore en citer d'autres.

En présence de ces bizarreries de dispositions et des obscurités matérielles qui couvrent une partie de l'emplacement, il est permis de croire que le dernier mot n'a pas encore été dit sur la destination du monument qui passe pour avoir été le théâtre de *Vesontio*. A coup sûr, c'était un monument de première importance, qui devait contribuer à l'ornement de cette ville, et l'on ne saurait trop féliciter, au nom de l'archéologie, le dévouement du savant qui, par son initiative infatigable, a doté la ville de Besançon d'une découverte aussi intéressante. Heureuses sont les cités qui possèdent des hommes dont le zèle et le savoir s'efforcent de mettre en lumière les glorieux témoins de leur passé! Heureux sont aussi ces hommes qui se trouvent secondés, dans leurs travaux, par les intelligentes libéralités de leurs concitoyens!

Dans le massif des terres qui auraient porté la *cavea* du théâtre, il existe une construction d'un intérêt tout spécial et qui se rattache au grand travail hydraulique destiné à conduire les eaux à *Vesontio*; c'est le *castellum divisorium*, ou bassin circulaire qui, par des orifices pratiqués dans ses parois, distribuait l'eau dans les différentes directions de la ville. La ville de Nîmes possède encore une de ces con-

structions de l'époque romaine, qui est un type de ce genre. La présence de ce bassin, la forme de l'emplacement en partie circulaire donnée par le soubassement dont nous venons de parler, les colonnes retrouvées à ses pieds, ont suggéré à quelques-uns de nos confrères l'idée que le mystérieux monument de *Vesontio* devait se rattacher à une construction hydraulique d'un grand effet décoratif, avec chutes d'eau, bassin, terrasses ornées de colonnades; le tout précédé d'une esplanade accessible par les grands escaliers retrouvés derrière le prétendu *proscenium* du théâtre. Il y aurait eu là une construction analogue au magnifique château d'eau qui fait depuis quelques années l'ornement de la ville de Marseille.

Entre le *Square archéologique* et la cathédrale s'élève la *Porte-Noire*, avec ses sculptures passablement barbares, gravement endommagées par le temps et qui sera le sujet d'une prochaine étude que M. Castan veut bien donner au *Bulletin monumental*.

La cathédrale Saint-Jean est un édifice qui n'est pas aussi connu qu'il devrait l'être. Les différentes modifications qu'il a subies en font un monument d'un véritable intérêt. Des parties, dans les soubassements, construites en petit appareil, attestent l'ancienneté de son origine. Son plan se compose d'une nef et de deux collatéraux sans transsept, et, suivant une influence rhénane, la nef a deux absides opposées; l'une à l'ouest et l'autre à l'est. A l'intérieur, l'analyse de la partie supérieure fait reconnaître une église du XIIIe siècle intercalée dans un édifice du XIe et du XIIe siècle. Primitivement, la nef n'avait pas de voûte, mais elle en reçut à la transformation du XIIIe siècle, époque à laquelle on convertit aussi les piliers romans en piliers gothiques. Ce parti amena la surélévation des murs de la grande nef. En avant des fenêtres romanes on établit des arcs aigus allongés, portés sur des colonnettes fluettes en marbre gris, de manière à former une galerie de circulation qui traverse les piliers et les pleins des murs de la nef. La disposition

ainsi obtenue dans le fenestrage, malgré son manque d'unité, n'en est pas moins d'un effet assez heureux.

L'abside principale, qui contient le maître-autel, est ici, par exception, celle de l'ouest. Mais il nous a été dit, comme correctif à cette disposition, qu'à l'ancien autel le prêtre officiait en regardant l'assistance. Le sieur de Moléon avait déjà fait observer que l'église était tournée vers l'occident, et il dit que de son temps l'autel était au milieu de la nef (1).

L'abside située à l'est a été reconstruite au XVIII[e] siècle.

Le titre de cathédrale fut pendant longtemps partagé entre l'église Saint-Jean et l'ancienne église Saint-Étienne, destinée à disparaître en 1674, dans les travaux exécutés par Vauban pour l'installation de la citadelle. D'origine fort ancienne, l'église Saint-Étienne avait été reconstruite pour la seconde fois par Théodoric, roi de Bourgogne, à la fin du VI[e] siècle, et elle reçut de nombreux témoignages de la munificence et de la protection des papes et des empereurs; mais le monument démoli par le grand ingénieur de Louis XIV datait du XI[e] siècle. Il avait été consacré, en 1050, par le pape Léon IX, qui accorda aux chanoines, entre autres privilèges, celui d'officier avec la mitre et les ornements pontificaux.

L'église Saint-Étienne était donc, d'après ce qui précède, une sorte de concathédrale. « Cette prérogative, dit M. Guénard (2), jointe à ses autres privilèges, à ses richesses et à la protection des princes, éblouit tellement les chanoines qu'ils mirent tout en œuvre pour dépouiller l'église Saint-Jean de la dignité d'église matrice dont elle était en possession. Les deux chapitres contestèrent pendant près de cent trente années devant les archevêques, les papes, les empe-

(1) *Voyages liturgiques de France*, etc..., par le sieur de Moléon, 1718, page 154.

(2) *Besançon. Description historique des monuments, etc., de Besançon*, par Alex. Guénard, 1843.

reurs, au concile de Tournus et à celui de Latran, assemblé par le pape Calixte II; mais le décret d'union, rendu en 1253 par le légat Hugues de Saint-Cher, maintint l'église Saint-Jean dans sa primauté. »

A la destruction de Saint-Étienne, plusieurs objets conservés dans cette église furent transportés dans la cathédrale Saint-Jean. De ce nombre était le saint Suaire, qu'on déposa dans l'abside orientale, reconstruite à cette époque. C'est de là aussi que provient la table de marbre blanc circulaire qui est aujourd'hui fixée dans le mur, au fond de l'abside, derrière le grand autel.

Cette table, d'un diamètre total de 1m07, présente un champ creusé d'environ 0m03, sur un diamètre de 0m69, avec une bande en bordure de 0m19 de large, dans laquelle sont découpés huit lobes rayonnants, un peu moins profonds que le champ lui-même de la table. L'ouverture de chaque lobe est de 0m21. Au centre est figuré, en léger relief, le monogramme du Christ, entouré d'un cercle de 0m32 de diamètre. La haste prolongée du rho du monogramme forme la tête d'une croix dont les bras sont tangents au cercle. Une colombe est posée sur la tête de cette croix; en bas, la haste descend jusqu'à la rencontre d'un entre-deux des lobes, et un agneau est placé au-devant. Autour de la table, dans les espaces saillants qui séparent les lobes, on lit l'inscription : HOC SIGNUM | PRAES | TAT | POPVPIS (*sic*) | COELES | TIA REG | NA.

La destination de ce marbre a vivement intrigué les rares archéologues dont il a attiré l'attention. Qu'il ait fait partie de l'autel de Saint-Étienne, cela n'est pas douteux, puisque nous savons, par le grave historien Chifflet, qu'il était incrusté sur cet autel consacré, en 1050, par le pape Léon IX (1). Mais aurait-il à lui seul constitué, dans le principe, une table d'autel? Nous ne pouvons émettre à ce sujet, et dans ce sens, que

(1) *Joan. Jac. Chiffletii. Vesontio civitas imperialis....illustrata*, 1618-1650, p. 205 et suiv.

des conjectures en nous autorisant de quelques exemples d'autels contemporains et de forme analogue. Le style de l'ornementation, la forme des caractères de l'inscription ne permettent pas de le faire remonter au delà de l'époque carlovingienne, et c'est à cette époque qu'il paraît se rapporter. Nous devons à l'aimable obligeance de l'un des archéologues les plus compétents en ce qui concerne l'histoire des autels chrétiens, parmi quelques-unes des indications qui vont suivre, celle de l'autel à *lobes* le plus ancien que l'on connaisse, l'autel de Cabestang, dans l'Hérault. Il a l'avantage de porter une inscription qui le date du temps de Charles le Simple. On connaît aussi l'autel semi-circulaire du musée de Vienne, également muni de lobes et qui a tous les caractères de la même époque. Quant aux autels creux et lobés de Rodez et de Saint-Sernin de Toulouse, ils sont ici hors de cause pour la fixation des premières dates de ces sortes d'autels, puisqu'ils se rapportent à leur dernière période.

Faut-il voir une destination toute particulière dans la présence de ces lobes, quoique cette présence puisse, à la rigueur, s'expliquer comme simple motif de décoration? Cependant, lorsque l'on sait que dans les premiers siècles de l'Église il était d'usage d'offrir des *oblata* sur des autels dits *oblationaria*, et que plus tard aussi s'introduisit l'usage d'exposer sur les autels, pendant le saint sacrifice, des hosties en nombre qui variait suivant les fêtes de l'année, n'est-il pas permis, avec une imposante vraisemblance, de rattacher à cet usage liturgique la disposition du curieux monument dont nous nous occupons? La notice (1) de l'évêque d'Espagne Ildefonse, composée au IXe siècle, et que Mabillon rapporte dans ses *Vetera Analecta*, à la suite du traité des *Pains azymes* (2), nous donne de précieux renseignements à l'appui de cette opinion, en expliquant

(1) *Revelatio quæ ostensa est venerabili viro hispaniensi Eldefonso episcopo, etc.*

(2) *Dissertatio de pane eucharistico, azymo ac fermentato.*

qu'à telles et telles fêtes, les hosties ou pains exposés devaient être rangés en cercle autour de l'autel ou posés en forme de croix. Ainsi, dans le marbre de Besançon, nous aurions une table dont les lobes auraient été réservés pour l'exposition des hosties, table ou *crédence* analogue aux *mensæ* placées dans le *diaconicum* des anciennes basiliques, rappelant aussi « les *patènes* dites *ministeriales*, plus grandes que celles dont se servait le prêtre, parce qu'elles étaient destinées à recevoir les pains consacrés que l'on distribuait au peuple » (1).

Quoi qu'il en soit, un usage liturgique, qui pouvait être la continuation de celui que nous venons de rappeler, existait encore au XVIIe siècle. Chifflet rapporte que, chaque année, le jeudi saint, on versait seize pintes de vin rouge dans ce marbre; chaque chanoine venait à son tour en boire une part, et le reste était distribué au peuple.

En 1711, lors de la consécration du grand autel de Saint-Jean par l'archevêque de Grammont, ce marbre fut installé sur cet autel comme il l'était antérieurement sur celui de Saint-Étienne, où il recouvrait des reliques déposées, en 1148, par le pape Eugène III. Il resta sur l'autel de Saint-Jean jusqu'en 1790. Plus tard, à la suite de la reconstruction de cet autel, ce précieux monument fut placé à l'endroit où nous le voyons aujourd'hui. Il est à regretter qu'en raison de son importance il n'occupe pas une place plus apparente.

Parmi les œuvres d'art qui proviennent également de Saint-Étienne, il faut citer en première ligne un admirable tableau de Fra Bartholomeo, dû à la munificence de Ferry Carondelet, grand archidiacre de Besançon, abbé de Montbenoît, conseiller de Charles-Quint et son ambassadeur auprès du pape à Rome, où il s'était épris du goût des arts et s'était lié d'amitié avec Raphaël. Il représente la Vierge entourée de saints, et on y voit aussi le portrait de Claude

(1) Martigny, *Dict. des Antiq. chrét.*, mot *patène*.

Carondelet, frère du précédent, vêtu de sa robe de bailli d'Amont. Notons aussi un tableau attribué à Sébastien del Piombo, la mort de Saphyre, et des œuvres importantes de l'école française, de Carle Vanloo et de Natoire.

Le mausolée en marbre blanc de Ferry Carondelet, qui se trouvait primitivement à Saint-Étienne, a été réinstallé par les soins de S. E. le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, dans l'une des chapelles attenantes à l'abside orientale. Ce tombeau, daté de 1541, se compose d'un sarcophage monté sur quatre piliers. Au-dessous est figuré un cadavre, et au-dessus on voit la statue du prélat représenté en grand costume pontifical, le corps étendu et la tête appuyée sur le bras. On lit sur le monument l'inscription suivante :

D. Ferrico Carondeleto archidiac. maiori ecclesiæ archiēpalis Bisuntin. abbati commendatario beatæ Mariæ Montisbenedicti in comitatu Burgundiæ, præposito Furnēn apud Flandros Caroli V. imp. P. F. Aug. Consiliario et suæ ma^{ti} ōro^{ri} et com^{i}ssa^{o} in curia Romana D. Ioannes Carondeletus archiepiscopus Panhormitān cancellarius perpetuus Flādriæ, eiusdemque imp. Consilioru̅ Belgicorum præses primarius, sua impensa translatis ossibus in hoc sacellum ab ipso Ferrico prius constructum hoc monumentum fratri benemerito cui dicta abbatia successit, posuit ac dedicavit. Obiit anno MDXXVIII *die* XXVII *iunii, ætatis suæ anno LV.*

En sortant de l'église Saint-Jean, nous aurions été tentés de chercher l'emplacement du capitole de *Vesontio* sur la hauteur qui porte la citadelle actuelle, dans l'isthme du Doubs, si nous n'avions su, grâce à l'érudit mémoire de M. Castan sur cette question (1) et aux explications qu'il a bien voulu nous donner sur place, que ce n'est pas sur cette

(1) *Le Capitole de Vesontio et les capitoles du monde romain. Mémoires lus à la Sorbonne*, 1969.

éminence, mais bien sur un petit monticule situé vers le centre de la ville que se trouvait ce monument. Les fouilles qu'on y a opérées sont venues confirmer la tradition conservée, pendant le moyen âge, à travers les textes de divers documents historiques qu'on lira avec un véritable intérêt dans le mémoire que nous indiquons.

Mais le moment du départ approche pour nous; avant de quitter Besançon, rappelons nos dernières visites dans la ville et son faubourg. Parmi les diverses églises qui se sont trouvées sur notre chemin, signalons l'élégante chapelle de l'hospice du Refuge, en rotonde et à dôme, bâtie en 1724, et ornée d'un beau tableau d'autel signé du peintre Jollois, à la date de 1784. Plusieurs maisons du XVIe siècle offrent d'intéressants détails; mais le palais Granvelle, comme chacun sait, tient de bien haut la première place dans les monuments civils. Bâtie de 1534 à 1540 par Nicolas Perrenot, garde des sceaux de Charles-Quint et père du célèbre cardinal de Granvelle, la somptueuse demeure est bien déchue de ses magnificences intérieures; mais sa façade principale montre toujours l'art de la Renaissance caractérisé par ses fenêtres à meneaux croisés, la correction de ses lignes et son ornementation aussi sobre qu'élégante.

Avec l'ample moisson des précieux souvenirs que nous emportons de Besançon, nous arrivons à Poligny. Là, l'église paroissiale, d'un intérêt fort secondaire, nous offre sous son porche, au trumeau du portail, un assez beau Christ monolithe. Le musée établi à l'hôtel de ville, où dominent l'histoire naturelle et la géologie, fait preuve de bonne volonté à l'endroit de l'archéologie avec quelques silex, taillés ou non, et quelques petits bronzes trouvés dans le pays.

Mais il faut se hâter d'aller hors et près de la ville, à Montivillard. Là, l'église n'est qu'un édifice tronqué de la fin du XIIe siècle, avec adjonctions du XIVe. Elle a conservé une tour romane surmontée d'une flèche postérieure, d'un effet disgracieux. Passons rapidement et dédommageons-nous, à l'intérieur, par l'examen d'un beau retable en

marbre, œuvre de la Renaissance peu connue, traitée avec une grande finesse de ciseau et une certaine verve de composition. Sa décoration principale consiste en trois panneaux représentant, à gauche, l'Annonciation, au milieu, l'Adoration des bergers, et à droite, celle des Mages. Ce retable a le mérite de porter sa date et le nom du donateur dans l'inscription suivante :

IEHAN · DAGAY · DE · POLIGNY · A · FAICT · FAIRE · CE · TABLEAVL · EN · L'AN · 1534.

De plus, nous lisons sur la bordure intérieure du vêtement de l'un des rois Mages :

... TICOS · ARMOVS · NICHITICOS · ARMO... S ...

Dans ces mots à terminaison grécisée, dont la Renaissance fournit d'autres exemples comme signatures d'artistes, aurions-nous ici le nom de l'auteur de cette œuvre? En tout cas, elle doit être signalée aux érudits qui s'occupent de l'histoire de l'art en France.

La visite de Poligny se complète par une course à Saint-Lothain, situé à sept ou huit kilomètres. Le but est d'examiner l'église, qui date, comme origine, du XIe siècle, et contient une crypte de cette époque. Là se trouve un monument intéressant pour l'hagiographie locale; c'est le tombeau de saint Lothain, formé d'une auge de sarcophage en pierre, quadrangulaire, à faces unies, et surmonté de son couvercle à deux pans. Une bande plate, en guise d'arête, sépare ces deux pans, et porte, en caractères majuscules, dont quelques-uns sont liés, l'inscription suivante :

HIC REQVIESCIT S̄C̄S LAVTENVS C̄FS.

Une croix à branches pattées, accostée de l'alpha et de

l'oméga, précède l'inscription, dont le caractère accuse le XIe siècle, sinon le Xe.

Avant de quitter l'église, il faut accorder, dans une chapelle au bas de la nef, un moment d'attention à un curieux bas-relief en albâtre, du XVe siècle, représentant la conversion de saint Hubert.

Le soir, vers cinq heures, nous arrivons à Lons-le-Saulnier.

A défaut de monuments importants, cette ville, grâce à son musée, où sont confiés aux soins de son zélé conservateur, notre confrère M. Z. Robert, les produits des fouilles opérées sur divers points du département, offre un intérêt des plus attachants pour les visiteurs. Nous espérons que M. Robert, si dévoué à la prospérité de cette collection, livrera bientôt au public le catalogue des richesses qu'elle contient. Ce sera un vrai service dont tous les archéologues lui sauront gré.

Rappelons seulement que l'industrie de l'époque dite du bronze est largement représentée par des découvertes de la célèbre fonderie de Larnaud, dont s'est aussi enrichi le musée de Saint-Germain. Les époques primitives, l'époque romane, la période mérovingienne, ont fourni un grand nombre de spécimens du plus grand intérêt. Faut-il citer la merveilleuse collection d'agrafes mérovingiennes qui sont ornées de légers reliefs niellés, représentant divers sujets, avec ou sans inscriptions sur les bordures? Plusieurs de ces agrafes ont été décrites et données en dessins par M. Ed. Le Blant, dans son *Recueil des Inscriptions chrétiennes de la Gaule*. Deux d'entre elles ont été trouvées à Saint-Maur, près Lons-le-Saulnier; l'une porte le nom du possesseur, ONORATVS, et le chrisme imparfaitement tracé; l'autre, dans un sujet très-confus, contient l'image de Daniel debout et en prière entre deux lions qui lui lèchent les bras. Dans la légende très-mutilée qui l'entoure, M. Ed. Le Blant a lu : RENATVS DEACONVS VIVAT... CVM PACE (?) ANNVS CENTVM.

Parmi les ustensiles romains, il est une pièce de premier

ordre par l'élégance des formes et son état de conservation : c'est un plat ovale en bronze d'environ 0m30 de long, orné de lignes en creux d'une pureté parfaite. Il est aussi accompagné de deux soucoupes analogues, mais beaucoup moins grandes. Un objet d'un usage énigmatique, en marbre, orné de figures en demi-relief plat et que l'on ne saurait mieux comparer qu'à un fer à repasser le linge, se recommande à la perspicacité des archéologues qui savent trouver la destination des objets les plus étranges.

Parmi les pièces mythologiques du musée, notons seulement une figure égyptienne demi-relief d'un prêtre d'Horus, trouvée à Orgelet, et un petit socle de statuette en forme d'autel et en bronze, consacré à Jupiter, portant une inscription votive. Ce petit monument sera prochainement le sujet d'une étude que M. le commandant Mowat veut bien destiner à cette Revue.

Si l'antiquité de la ville même de Lons-le-Saulnier ne se manifeste pas par des constructions au-dessus du sol, comme dans un grand nombre d'autres cités, elle ne se révèle pas moins par des traces d'un autre genre, tout aussi visibles, dans le sol même. Les salines, en effet, encore exploitées aujourd'hui dans cette ville, remonteraient à l'époque celtique, comme nous l'explique M. Robert. Une source qui jaillit au-dessus de l'établissement thermal actuel était connue à cette époque, s'il faut en croire la présence de poteries celtiques qui ont été trouvées près d'elle. Mais mieux que cela, les coteaux qui s'élèvent dans ce quartier sont formés de cendres ou de terres mélangées de cendres qui proviennent des fourneaux mis en activité pour l'exploitation de ces salines aux époques les plus reculées, puisque dans les couches les plus inférieures on a recueilli également des poteries celtiques.

L'église de Saint-Désiré, ancienne abbatiale de bénédictins, aujourd'hui paroissiale, est un édifice assez médiocre. Il conserve cependant, au transsept et à l'abside, des formes du XIe siècle. Mais l'intérêt du monument réside dans sa

crypte à trois absides et à trois nefs, séparées par des colonnes. Les colonnes n'ont pas de bases, ou, si elles en ont, ces bases sont enterrées. Les chapiteaux seulement ont leurs angles aplatis, et les voûtes d'arête se suivent sans arcs-doubleaux. Des fenêtres très-étroites, pratiquées dans les murs, éclairent faiblement les nefs. Tout est d'un caractère fort primitif, qui fait remonter la construction au XIe siècle. Au devant de l'abside centrale, voûtée en berceau, repose le tombeau du saint, fort simple, en pierre, sans ornements.

Le domaine de l'archéologie monumentale de Lons-le-Saulnier s'étend jusqu'à l'ancienne abbaye bénédictine de Baume. M. Cloz, dont l'habile crayon se plaît à rendre de précieux services au *Bulletin de la Société d'émulation du Jura,* veut bien nous accompagner dans cette course. Chemin faisant, nous donnons un rapide coup d'œil au château du Pin, dont le donjon du XVe siècle et les souvenirs d'Henri IV attirent l'attention de l'archéologue voyageur.

L'abbaye de Baume était située au fond d'une vallée resserrée entre les montagnes, dans l'un des sites les plus justement renommés du Jura. D'une origine très-ancienne, à laquelle se trouve mêlé le nom de saint Colomban, ce monastère avait embrassé la règle de Cluny. Du rang de prieuré, auquel il était réduit pendant la première moitié du XIIe siècle, il s'éleva, en 1165, à celui de maison abbatiale. Cette dernière fut sécularisée en 1756.

Des constructions de l'abbaye, l'église seule aujourd'hui offre quelque intérêt; mais, au point de vue de l'architecture, elle est bien au-dessous de sa réputation. Elle nous montre à l'intérieur une nef et deux bas côtés séparés par de lourds piliers, les uns cylindriques, les autres carrés, sans chapiteaux ni bases, construits en maçonnerie; le tout sans caractère bien prononcé. Cependant on démêle quelques restes romans du XIe siècle dans le transsept, qui n'est accusé au dedans que par l'interruption des piliers de la nef. Hors de là, c'est le XVe et le XVIe siècle qui dominent, surtout dans les nervures des voûtes. Ajoutez que des restaurations, ou

pour mieux dire des réparations, ont contribué, il y a déjà quelques années, à donner une physionomie vulgaire à tout cet intérieur. Signalons cependant le portail du XVI[e] siècle, dont le trumeau central porte une assez belle statue du Christ. La longueur de la nef est de 71 mètres, sur 7[m]80 de largeur.

Mais en dehors de son architecture, l'église nous offre quelques sujets d'étude intéressants. D'abord il faut examiner le triptyque placé sur l'autel. C'est une belle œuvre de la Renaissance, dont les panneaux peints sont accompagnés de sujets à personnages sculptés dans le bois avec beaucoup de finesse et une grande facilité de mise en scène. De magnifiques tombes plates en pierre, à personnages gravés, reposent çà et là dans les nefs latérales et donneraient lieu à des études spéciales qui, du reste, ont déjà été faites en partie dans le *Bulletin de la Société d'émulation du Jura*, que l'on aura toujours profit à consulter pour l'histoire et l'archéologie de ce département. Parmi les divers tombeaux des XIV[e] et XV[e] siècles placés dans les transsepts, citons celui de la dame de Villars, sur lequel on lit l'inscription suivante, en caractères gothiques :

Cy gist Alis de Villars, dame de Saĩte-Crois et de Saliers, fẽme fut messire Hugue de Viẽne, sire des dis lieux, qĩ trepasa l'an mil cccc *et...*

Nous trouvons aussi non loin de là, dans un enfeu, le tombeau de l'aventureux Jean de Vatteville, dont la présence dans le saint lieu cause une surprise non moins étonnante que la plupart des péripéties de la vie de ce personnage tour à tour moine, assassin, soldat, mahométan, absous, redevenu moine, et mort abbé du monastère. Ce tombeau porte l'inscription suivante :

ITALVS ET BVRGVNDVS IN ARMIS GALLVS IN ALBIS
IN CVRIA RECTVS PRESBITER ADEST.

(*A suivre.*) J. DE LAURIÈRE.

Restaurations et vandalisme. Saint-André de Bordeaux. — Sous le titre qui précède, M. Léo Drouyn vient de publier dans la *Guyenne* (nº du 20 janvier 1881) une très-intéressante étude que les lecteurs du *Bulletin* nous sauront sans doute gré de reproduire :

« Depuis quelques jours des ouvriers sont occupés à démolir les masures qui cachaient les bases du mur septentrional de Saint-André. Nous ne nous en plaignons pas, fermement persuadé que les laides échoppes qui avaient poussé sur les fondations de l'ancien archevêché seront tôt ou tard remplacées par d'élégantes constructions comme sait en élever parfois M. Abadie. Nous ne sommes pas fâché, d'ailleurs, de voir à nu cette façade destinée, dès son origine, à être cachée par le palais archiépiscopal, car la demeure de nos anciens archevêques occupait tout l'emplacement compris entre la nef de Saint-André et la rue des Trois-Conils; elle s'étendait depuis la Porte-Royale, cachée maintenant à l'intérieur de l'église par la chaire, et à l'extérieur par la sacristie, abandonnée depuis peu, jusqu'au milieu de la rue de l'Hôtel-de-Ville; elle empiétait quelque peu sur la façade occidentale, qui alors n'avait pas la grande porte sans style percée en face de la rue Rohan, par la raison que le rempart gallo-romain passait à quatre ou cinq mètres à l'ouest de la cathédrale.

« Cette démolition nous a permis aussi de voir la porte, peu ancienne d'ailleurs, par laquelle on passait de l'archevêché dans l'église, et qui avait remplacé une porte ouverte à l'occident, près de l'angle nord-ouest de la nef, porte dont l'ouverture extérieure se voit encore à une certaine hauteur au-dessus du sol de la place Rohan.

« De l'extérieur, les démolisseurs ont, le 30 décembre dernier, de bon matin, passé brusquement à l'intérieur, et se sont mis à abattre, en commençant par la base, une portion de la paroi détériorée par le salpêtre, sous une des arcades qui ornent la nef; et, sans se préoccuper de ce qu'il

y avait derrière la paroi, bien qu'une large niche ressemblant à une petite abside voûtée en cul-de-four ait dû attirer leur attention, comme elle avait attiré celle de quelques membres du clergé, ils rebâtissaient si lestement ce mur que, bien certainement, l'architecte n'avait pu être prévenu de la curieuse découverte qui venait d'être faite. On craignait de n'avoir pas le temps d'arrêter cet acte de vandalisme. Cependant M. le baron de Malet, trésorier de la fabrique, prévenu à temps, a fait de promptes démarches qui ont eu pour résultat la suspension du travail commencé, et l'on peut espérer que M. Abadie prendra des mesures pour assurer la conservation de cette petite abside. Une arcade en plein cintre retombant sur des colonnettes engagées en recouvre l'entrée.

« Au niveau du tailloir des chapiteaux glisse sur le rond-point, au bas de la voûte, un cordon orné de rubans enroulés. La profondeur de la niche est de 70 à 80 centimètres; sa largeur et sa hauteur occupent tout l'espace compris entre les colonnettes et l'intrados de l'arcade. Que pouvait être cette excavation, datant certainement de la construction primitive de la nef, c'est-à-dire de la fin du XI[e] siècle? Était-elle unique? Nous allons essayer de répondre à ces deux questions; mais avant, et pour nous faire comprendre, nous devons disséquer la basse œuvre de la nef, seule partie qui subsiste du monument consacré par le pape Urbain II en 1096.

« L'architecte roman avait divisé cette nef en trois travées carrées, précédées à l'occident par un narthex, espèce de porche intérieur; il avait donné aux bases des murs plus de deux mètres d'épaisseur, et les avait encore renforcées par des contre-forts plats s'avançant à l'extérieur, en face d'énormes piliers formés de robustes colonnes séparant les travées et destinés à recevoir les arcs portant des coupoles byzantines ou, suivant Félix de Verneilh, des coupoles angevines. Ces voûtes n'existent plus depuis longtemps : une moitié a dû s'écrouler ou avoir été renversée pendant

le XIII[e] siècle ; elle a été reconstruite à la fin du même siècle ou au commencement du suivant ; l'autre moitié a été rebâtie au commencement du XVI[e] siècle, bien longtemps après le tremblement de terre de 1427, qui avait fait tomber la travée occidentale et avait tellement ébranlé le reste, qu'on a été obligé, à plusieurs reprises, de l'étayer par des contre-forts ; enfin il fallut en rebâtir une partie il y a une trentaine d'années.

« Mais revenons à la basse œuvre de la nef, qui seule doit nous occuper, depuis le sol jusqu'à la première galerie.

« Il n'y avait donc primitivement que trois travées ; maintenant il y en a six, ou sept si l'on compte celle dès orgues, ancien narthex. Les architectes qui ont reconstruit les voûtes au XIV[e] et au XVI[e] siècle, n'ayant pas cru prudent de leur donner la forme et la longueur primitives, leur ont conservé la même largeur, mais les ont diminuées de moitié dans l'autre sens ; et pour recevoir les arcs-doubleaux de ces nouvelles voûtes, ils ont bâti, entre les piles romanes, conservées dans la portion réparée au XVI[e] siècle, et reprises du sol dans la portion refaite au XIV[e], de gros piliers intérieurs, moins larges et moins saillants cependant que les piles romanes.

« Des arcs-boutants jetés sur de gros contre-forts isolés à l'extérieur résistent à la poussée des arcs-doubleaux de ces nouvelles voûtes.

« Ces piliers secondaires ont détruit l'harmonie et la simplicité de l'intérieur de l'édifice, et fait de la nef de Saint-André un vaisseau qui ne se distingue de celui des autres églises gothiques que par sa largeur inusitée et son manque d'unité.

« L'église romane était moins longue que l'église actuelle ; elle devait avoir cependant un transsept et trois chapelles absidales, par conséquent trois autels, peut-être cinq, en supposant, ce qui est probable, que le transsept n'avait pas de portes à ses extrémités. Cinq autels pour une cathédrale, c'était peu ; mais l'architecte y avait pourvu. Entre les piles

romanes il avait ménagé une arcature appliquée, composée de trois arcs en plein cintre retombant sur des colonnettes engagées; mais, comme on a bâti plus tard sur l'arc du milieu les piliers destinés à porter les voûtes intermédiaires et qu'on a rasé avec soin toutes les parties saillantes de cet arc, on le distingue difficilement sous le badigeon; cependant il existe.

« Il y avait ainsi dix-huit arcs, neuf de chaque côté de la nef. Un de ces arcs était occupé par la porte de l'église qui, sans aucun doute, a été remplacée, au XIII[e] siècle, par la belle porte royale s'ouvrant au nord, derrière la chaire actuelle; sous un autre arc était percée la porte du cloître, au sud de la première travée occidentale; car il y avait un cloître roman, ainsi que nous le dirons plus loin. Il restait donc seize arcs, si la porte royale n'en occupait qu'un.

« Sous ces seize arcs, l'architecte du XI[e] siècle avait ménagé autant d'absidioles, pareilles à celle qu'on vient de découvrir, et nous sommes persuadé que chacune de ces absidioles recouvrait un autel.

« Comment, nous dira-t-on, avancez-vous comme un fait certain ce qui ne peut être de votre part qu'une supposition? On n'a démoli que le remplissage d'un seul arc.

« Oui, on n'en a démoli qu'un ces jours derniers; mais lorsqu'on a fait, il y a quarante ans, le tombeau de Mgr de Cheverus, une absidiole semblable à celle que l'on vient de découvrir a été trouvée, et l'architecte d'alors en a relevé un plan dont nous avons vu, il y a trois mois environ, l'original ou une copie entre les mains de M. Charles Marionneau. Ainsi on a, de mémoire d'homme, fouillé sous deux de ces arcs, et sous tous les deux on a trouvé une niche semblable.

« Nous sommes donc à peu près sûr que, si l'on démolissait avec soin le remplissage de tous les arcs qui existent encore, on trouverait une absidiole sous chacun d'eux, et qu'on découvrirait ainsi l'emplacement des autels de Notre-

Dame-de-la-Nef, de saint Jean l'évangéliste et de sainte Anne, dont parle Hierosme Lopes (1).

« Nous appelons de tous nos vœux le jour où l'habile architecte de notre cathédrale se décidera à faire ouvrir tous les arcs qui sont encore apparents. Alors notre éminent prélat pourra consacrer de nouveau l'autel de Notre-Dame-de-la-Nef et ceux des saints honorés autrefois dans cette partie de l'église Saint-André.

« Nous avons dit plus haut qu'il existait au sud de la cathédrale un cloître antérieur à celui qui a été démoli il y a une quinzaine d'années. Nous ne reviendrons pas sur cet acte inqualifiable de vandalisme commis contre l'avis unanime de la Commission des monuments historiques de la Gironde, contre celui de la Commission des monuments historiques près le ministre de l'intérieur, et malgré la lettre de ce ministre, déclarant qu'il convenait de conserver ce cloître dans l'intérêt de l'art et de l'histoire (2).

« Et pour notre part, tout en rendant complète justice au talent de l'architecte de la cathédrale et au parti qu'il a su tirer de la place qui lui était donnée pour édifier les nouvelles sacristies, nous ne cesserons de regretter la perte d'un monument historique qui ne manquait pas de beauté et qui renfermait lui-même des monuments dont quelques-uns pouvaient même être conservés, entre autres un magnifique enfeu, contemporain de la porte royale, appuyé contre le mur de l'église. Il se composait d'une niche ogivale subtrilobée et d'un pignon orné de feuillages et de fleurs du plus beau style. Dans la niche, deux groupes superposés de sculptures en ronde-bosse représentaient : celui du bas, Notre-Seigneur assis entre deux anges debout; celui du haut, la sainte Vierge, assise également entre deux anges à genoux.

(1) *L'Église métropolitaine et primatiale de Saint-André de Bordeaux*, p. 26.

(2) Compte rendu des travaux de la Commission des monuments historiques, des bâtiments civils du département de la Gironde (1re année, 1851, p. 39).

« Ces figures, bien que mutilées, étaient fort belles et devaient avoir pour auteur l'artiste qui a sculpté les magnifiques statues de la porte royale, statues considérées par les hommes les plus compétents comme des plus belles que le XIIIe siècle ait produites; certes cet élégant petit monument n'eût pas déparé le grand et froid promenoir ménagé entre les sacristies et l'église.

« Nous ne parlerons pas du tombeau que l'on rencontrait à droite en entrant dans le cloître, de ceux que l'on voyait dans la galerie méridionale, des magnifiques consoles romanes placées dans cette même galerie, et enfin de tous ces bâtiments, contemporains des tours voisines contre lesquelles ils s'appuyaient. Tout cela, croyons-nous, pouvait être conservé, en lui faisant subir quelques modifications qui auraient satisfait les amis de nos vieux monuments et n'auraient nui ni aux besoins du culte ni à ceux de la voirie urbaine. Mais il fallait détruire et non modifier; c'est le goût et le besoin du siècle; — les ruines vont vite. »

« Léo DROUYN. »

A propos de l'inscription votive de Poitiers. — On s'est occupé récemment d'une inscription votive découverte à Poitiers par le R. P. de la Croix, et contenant le nom de *J(ulia) Venixxam(a)*. Le *Bulletin monumental* en a donné deux fois le texte (1), la seconde fois dans une note intéressante de M. Robert Mowat (2). M. Quicherat avait également communiqué le monument à la Société des Antiquaires, le 3 mars 1880 (3).

(1) 1880, p. 187 et 299.

(2) *Note sur l'inscription votive découverte à Poitiers; correction d'un nom de lieu antique* (dans le *Bulletin monumental*, 1880, p. 297). — M. Mowat a traité la même question à la Société des Antiquaires, le 7 avril 1880 (*Bulletin des Antiquaires*, 1880, p. 141).

(3) *Bull. de la Soc. des Antiq.*, 1880, p. 103-104.

Personne, je crois, n'a songé à rappeler à cette occasion une inscription découverte à Alichamps, et publiée en 1759 par le comte de Caylus (1). En voici le texte :

NVM · AVG
·VIINIXSAM
D·S·P·

Num(ini) Aug(usti) Venixsam(a) d(e) s(ua) p(ecunia).

Dans le dessin de Caylus, le A qui précède M, à la seconde ligne, n'est pas entièrement rendu; il n'y a de visible que le jambage de droite, qui vient s'abaisser au pied de M, et ressemble ainsi à V conjugué avec M, de sorte qu'on avait proposé de lire VENIX SVM. Il est hors de doute qu'il faut lire *Venixsam*(*a*). C'est le même nom. que sur l'ex-voto de Poitiers.

Le petit autel d'Alichamps a été considéré comme suspect, parce qu'on l'a découvert avec deux autres textes votifs contenant le mot *monumentum*. Sans discuter ici la question de l'authenticité de ces deux autres monuments, je crois pouvoir dire que l'inscription de *Venixsam*(*a*) est à l'abri de toute critique. En 1759, un faussaire ne pouvait pas connaître cette forme de nom, dont la présence, au contraire, devient une excellente note en faveur du texte.

Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE.

M. de Baudot et les monuments de la ville de Blois. — L'opinion publique est depuis quelque temps vivement émue au sujet de quelques restaurations exécutées à Blois par M. de Baudot. Aussi avons-nous chargé un archéologue

(1) *Recueil d'antiquités*, t. III, p. 377; pl. CIII, n° 5. M. Buhot de Kersers a reproduit le texte de Caylus dans son *Épigraphie du Cher*, p. 113, et dans le volume du *Congrès de Châteauroux* (1873), p. 191.

compétent et d'un esprit véritablement impartial de nous faire un rapport sur cette importante question. Mais, en attendant que nous puissions renseigner plus complétement les lecteurs du *Bulletin*, nous croyons devoir placer sous leurs yeux la lettre suivante, que le *Journal de Loir-et-Cher* a publiée dans son numéro du 16 janvier 1881 :

« Monsieur,

« Je crains bien, en venant ici parler des restaurations de M. de Baudot, de rééditer l'histoire de Gros-Jean et de son curé. Qu'importe? quand le feu est à la maison, ne faut-il pas sonner la cloche? et lorsque tout sommeille, administrations supérieures comme administrations locales, même un étranger, un passant, a bien le droit de jeter le cri d'alarme. Pauvres chers monuments, église, château, qu'on nous envie, vous viviez pourtant dans une douce paix, soignant, avec vos maigres ressources, vos infirmités passagères, évitant les médications violentes funestes aux vieillards! Les Prussiens vous avaient épargnés, vous pouviez donc espérer sur de longs jours. Oui! mais vous comptiez sans l'invasion des jeunes, des turbulents; y survivrez-vous?

« C'est sur la tour sud de la façade de Saint-Nicolas que M. de Baudot a tout d'abord mis sa griffe. Griffe de lion, s'il vous plait! On n'est pas architecte de tous les monuments historiques de la Touraine et du Blésois, le préféré du citoyen Viollet-le-Duc, se faisant comme lui la part léonine, sans être un lion. Bref, par ses ordres, on a jeté bas la charpente disgracieuse qui coiffait cette tour. C'était bien coupé, mais il fallait recoudre.

« Nous autres, bonnes gens, nous avions rêvé deux moyens : le premier, simple, économique, d'abriter les cloches sous une plate-forme bordée d'une balustrade, à l'imitation de Notre-Dame de Paris; le second, plus coûteux, de restituer les flèches élancées de pierre, qui paraissent avoir existé autrefois (à en juger par une gravure du vieux Blois).

« Il va sans dire qu'on supprimait l'éteignoir dû aux conceptions de M. Delton, architecte, lui aussi, des monuments historiques, arbitre lamentable des destinées des édifices de l'Orléanais.

« M. de Baudot avait un troisième moyen. Paraissant ignorer que dans notre pays le bois sec est plus rare que la pierre, il a construit une flèche en charpente, d'aucuns disent de bois vert, peu usité sans doute à l'époque du XIIIe siècle et médiocrement toléré de nos jours. Mais passons : après la tour du sud vint la tour du transsept, celle-ci coiffée comme l'autre d'une charpente du XVIe siècle, construite hâtivement à la suite des guerres de religion, lourde, sans style et capuchonnée d'une maigre flèche, à l'instar des clochers des bourgades voisines. Certes, si on devait faire taire tout scrupule et adopter le parti radical de supprimer cette charpente, c'était ici le cas. On le sait, Saint-Nicolas possède une rareté architecturale, sa coupole byzantine du XIIe siècle, coupole percée de croisées destinées à y laisser pénétrer le jour extérieur, que lui refuse absolument le pavillon actuel. Il y avait là un problème à résoudre, et ce n'était pas trop des lumières réunies du Comité des beaux-arts pour trouver des formes extérieures s'alliant mieux aux convenances intérieures. M. de Baudot paraît s'être peu soucié de ces délicatesses. A une flèche vulgaire il a substitué une flèche prétentieuse. Voilà à quoi s'est borné son parti pris. Le mieux est de croire, quoi qu'en dise l'*Officiel*, qu'il s'est passé des lumières du Comité.

« Venons au château. C'est en vertu d'une loi spéciale, d'une dotation spéciale aussi, qu'a eu lieu, on se le rappelle, la restauration de ce monument. Ce fait, le choix de Duban, la visite du ministre à la tête du Comité des beaux-arts, au cours des travaux, la grande médaille accordée pour prix de son œuvre au restaurateur, tout cela ne dit-il pas le prix inestimable du monument, la valeur de l'artiste et de ses travaux ?

« Comment se fait-il donc qu'à peine en possession d'un

poste qui lui commandait, il faut en convenir, quelque modestie, M. de Baudot, au lieu de se borner à restaurer, se soit mis à détruire pour reconstruire à neuf, et n'ait eu, ce semble, d'autre souci que de substituer son œuvre propre (et quelle œuvre!) à celle de son devancier? Serait-ce donc, grand Dieu! que comité et architecte d'alors ne seraient plus à la hauteur du restaurateur nouveau?... Il faut le croire. Il faut croire aussi que le rôle un peu effacé, mais très-honorable de conservateur vigilant et jaloux d'un pareil trésor, ne pouvait suffire ni à la gloire, ni aux autres aspirations de M. de Baudot; aussi le voyons-nous s'élancer dans une œuvre de son cru, dont il faut bien que le public apprécie la valeur et l'opportunité.

« Personne n'ignore que la façade extérieure de François Ier est inachevée, et qu'à sa rencontre avec la salle des états elle finit par un mur de refend. C'était laid, j'en conviens; mais qu'y faire. On ne fait pas du joli dans une restauration, on fait de l'histoire.

« Duban ne s'y était pas laissé prendre, pas plus qu'il n'avait songé à masquer la déchirure qui, à l'intérieur de la cour, témoignait du vandalisme de Gaston; pas plus, ici, il n'était entré dans sa pensée de commettre un mensonge d'art, en faisant croire à l'achèvement ancien d'une chose inachevée.

« Ces scrupules n'ont pas germé, paraît-il, dans l'esprit de M. de Baudot.

« On n'attend pas de moi que je m'attarde sur l'exécution du pignon fastueux qu'il vient d'élever, son œuvre à lui, son clou, comme on dit; je ne veux pas me donner le malin plaisir de m'appesantir, ni sur cet appui Louis XII adapté à une croisée prétendue Renaissance, ni sur cette brique dont on cherche vainement à s'expliquer la présence, ni sur l'appareil même de cette brique dont on ne trouverait nulle part le similaire dans le pays, ni enfin sur la singulière disposition de cette cheminée aux profils du XIIIe siècle.

« Qu'il me soit permis, toutefois, de faire remarquer que

cette singulière superposition de rampes n'a fait qu'accuser d'une manière plus maussade la déformation du toit de François Ier, et qu'en voulant mieux faire, on a fait pis encore.

« Conclusion. — On ne saurait, sans faire injure au Comité des monuments historiques, admettre un seul instant qu'une réunion d'hommes d'une aussi incontestable valeur ait laissé passer, en connaissance de cause, de pareilles excentricités.

« Donc M. de Baudot, en tout ceci, vole de ses propres ailes. Jusqu'ici c'est grave; cela peut devenir désastreux.

« *Caveant consules.*

« Veuillez agréer, etc.

« Pierre DE BLOIS.

« P.-S. — Ce *caveant consules* a d'autant plus sa raison d'être, qu'à l'instant s'achève, sur la façade extérieure de Louis XII, un formidable échafaudage; que va-t-il se passer de ce côté?

Destruction du château de Montal (Lot). — Lorsqu'il y a trois années environ, le 10 août 1877, la Société française d'Archéologie, en excursion dans le département du Lot, visitait le magnifique château de Montal, elle était loin de supposer qu'une destruction prochaine attendit ce chef-d'œuvre de l'art français.

Sans aucun doute les bâtiments ne se trouvaient pas dans un état parfait d'entretien; mais, contrairement à ce que M. Bonnaffé a avancé récemment dans la *Chronique des Arts* (N° du 15 janvier 1881), aucune fenêtre n'était murée et la toiture, loin d'être à ciel ouvert, continuait de remplir son rôle préservateur.

Pour faire du vieux manoir une merveilleuse habitation, il eût suffi de quelques réparations exécutées avec intelligence et qui, relativement, n'eussent pas exigé des

sommes considérables. Car, nous tenons à le répéter, il s'agissait nullement d'une ruine, mais bien d'une construction dont toutes les injures consistaient en quelques inscriptions effacées ou quelques blasons mutilés.

Une chose, d'ailleurs, semblait devoir nous rassurer complétement sur l'avenir : Montal était *classé* (1) et l'administration ne manquerait pas d'intervenir si, par hasard, quelque propriétaire oublieux de ses devoirs mettait en danger le plus précieux bijou architectural du département et l'orgueil de la contrée où il s'élevait. Et puis n'existait-il pas à Cahors une Société archéologique (2) qui au besoin jetterait le cri d'alarme. A cette époque, justement, elle venait de grouper ses membres de l'arrondissement de Figeac en une section particulière, ce qui promettait une surveillance plus active, vu le rapprochement des lieux.

Vain espoir cependant! attente cruellement trompée! Entre la Commission des monuments historiques et les sociétés locales, il semble y avoir eu conspiration pour garder le silence autour de l'acte le plus inqualifiable de vandalisme qui ait jamais été exécuté. Ah! que nos monuments sont entre bonnes mains et qu'il vaut bien la peine

(1) C'est ce qui résulte d'un document officiel publié en 1876 (*Les monuments historiques de la France*, par E. du Sommerard. Annexe III. Paris, Imprimerie nationale). Seulement, dans les bureaux du Palais-Royal, il paraît que l'on n'est pas très-bien renseigné sur le nom du monument en question, car nous lisons p. 379, « Château du Montat, » au lieu de château de Montal. De son côté, M. Bosc (*Dictionnaire raisonné d'Architecture*, vol. II, p. 510, Paris, 1878) renchérit encore sur cette erreur déjà fâcheuse. Voyant figurer parmi les monuments classés l'église du Montat, petit village au sud de Cahors, tandis que Montal est placé tout à fait au nord du département, il trouve fort simple de réunir en un seul deux paragraphes différents. Aussi, ne serions-nous pas étonné que ses lecteurs ne comprissent rien aux lignes suivantes : « LE MONTA. — Église; château du Monta, à Saint-Laurent, près Saint-Céré. » C'est confondre à plaisir trois localités qui n'ont rien de commun entre elles, et une liste dressée dans ces conditions va à l'encontre du but que l'on se propose d'atteindre.

(2) Sous le nom de *Société des études du Lot*.

de payer des architectes inspecteurs pour en arriver à ce beau résultat. Certes, nous le savons bien, il s'agissait d'une propriété particulière, et l'action du gouvernement, dans ce cas-là, est très-limitée. Mais au premier bruit de ce qui se tramait dans l'ombre, ne pouvait-on faire retentir la presse de justes réclamations? Peut-être que devant l'indignation publique, qui n'eût pas manqué de se manifester, devant le frémissement qui eût couru d'un bout de la France à l'autre, acheteurs et vendeur se fussent arrêtés tout à coup dans la voie où ils allaient s'engager. On aime peu, en effet, à passer pour un vandale, et nous ne doutons pas que M. Vigue de Salvagnac (1), le dernier propriétaire de Montal. ne soit un jour au regret de la triste célébrité que son nom vient d'acquérir.

Quant aux comparses qui, après avoir procédé à l'enlèvement des sculptures, les ont transportées à Paris, où chacun peut aller les voir, boulevard de Clichy, 75, en attendant leur dispersion aux quatre coins de l'horizon, notre indignation vise plus haut qu'eux (2), et, nous l'espérons bien, un jour il nous sera permis de faire connaître le nom du bailleur de fonds qui, dans la circonstance, est le véritable coupable. Il ne faut pas que certaines gens aient tous les bénéfices de leurs mauvaises actions. D'ailleurs, un intérêt majeur est attaché au prompt accomplissement de ce devoir. Car, il est impossible de se le dissimuler, nous sommes en présence d'une vaste conspiration qui a pour programme le dépècement de la plupart de nos édifices. Et la preuve de ce que nous avançons, c'est que l'on ne trouve pas seulement, boulevard de Clichy, les débris de Montal, mais encore ceux de l'abbaye de Carennac. La nouvelle bande noire avait commencé, pour ainsi dire, timidement il y a quelques années, par la destruc-

(1) Le château de Montal après être passé, au XVIIIe siècle, dans la maison de Tannes fut vendu sous la Terreur. En dernier lieu, M. Planche, banquier à Saint-Céré, en était propriétaire; il le légua à sa veuve, qui est aujourd'hui mariée à M. Arsène Vigue de Salvagnac.

(2) L'un de ces agents subalternes s'appelle, dit-on, Duverdier.

tion de la chapelle des d'Urfé au château de la Bâtie (1), mais depuis lors elle a élargi le cercle de ses opérations; rien ne l'arrête plus, et au lieu de quelques boiseries ou de simples carreaux émaillés, c'est toute la partie vivante de l'architecture qui devient matière à exploiter. S'il ne se forme promptement, parmi les amis des arts, une sorte de ligue du bien public, attendons-nous à voir les désastres que nous déplorons se multiplier d'une manière effrayante. Puisque la Commission des monuments historiques est incapable de protéger quoi que ce soit, qu'elle vient de signer sa propre déchéance, que d'un autre côté les Sociétés locales ont des yeux pour ne pas voir et des oreilles pour ne pas entendre, prenons en main notre propre défense, et, grâce à une surveillance active et incessante, efforçons-nous de déjouer des machinations qui, en poursuivant l'accomplissement de véritables actes de sauvagerie, ne tendent à rien moins qu'à nous faire passer pour barbares aux yeux de l'étranger.

Seulement, on l'a dit avec raison, s'il n'y avait pas de gens pratiquant le recel, les voleurs seraient moins nombreux. Ce qui explique l'étrange folie qui pousse des industriels à compléter l'œuvre de la Révolution, c'est la certitude où ils sont de revendre à gros bénéfices les produits de leurs abominables destructions. Pour alimenter le marché de la curiosité, les objets mobiliers ne suffisent plus, et l'on s'en prend à ce qui n'aurait jamais dû changer de place, à ce qui n'a véritablement de valeur que vu sous un certain jour et d'un point nettement déterminé. Ah! les collectionneurs! ils jouent assurément un grand rôle dans tous ces brigandages, et nous ne serons sauvés que le jour où l'on mettra son orgueil non plus à se disputer au poids de l'or des débris de toute sorte, mais à marcher sur la trace des siècles passés, en cherchant à créer à son tour. Quoi qu'il en soit, l'opinion publique ne peut tendre à reviser le procès de lord

(1) Dans le département de la Loire, près Boën.

Elgin. Pour conserver le droit de blâmer le brutal enlèvement des marbres du Parthénon, il faut que nous ayons des cris de colère contre le dépècement du château de Montal. Notre éclectisme moderne ne saisit pas la distinction que l'on voudrait établir à cet égard, et le « Parisien enthousiaste » dont la *Chronique des Arts* ne serait pas très-éloignée de faire l'éloge, est à ses yeux tout aussi coupable que le trop célèbre ambassadeur anglais.

Cependant, nous comprenons jusqu'à un certain point les raisons qui ont pu militer, dans un cercle malheureusement trop étendu, en faveur de l'indulgence. L'arrivée des sculptures de Montal à Paris était toute une révélation. On ne se doutait pas qu'il existât, au fond du Quercy, un château comparable à ce que les bords de la Loire nous présentent de plus beau. Les *Voyages* du baron Taylor, où de longues pages, il y a quelque trente ans, ont été consacrées à cette merveille (1), ne sont guères lus, paraît-il, de la génération actuelle, et quant à la magnifique publication de MM. Eyriès et Sadoux, qui, sur nos indications, ont donné à Montal l'une des premières places dans leur galerie des *Châteaux historiques de la France* (2), son prix élevé, sans doute, l'a éloignée jusqu'ici des mains de ceux qui le plus utilement eussent pu s'en servir. Peu s'en faut donc que nous devions des remerciements aux brocanteurs du boulevard de Clichy qui n'ont pas cherché un instant à abuser de la situation et à égarer le public; ce n'est pas certes de la part des visiteurs les plus en renom que leur fussent venus des démentis.

Nous avons dit qu'en saisissant la presse de ses réclamations, la Commission des monuments historiques eût peut-être empêché M. Vigue de Salvagnac de livrer son château à des trafiquants sans pudeur. L'opinion publique une fois

(1) *Voyages pittoresques et romantiques de l'ancienne France*, par MM. Ch. Nodier, J. Taylor et Alph. de Cailleux. 4ᵉ série : *Languedoc*, 1831 et années suivantes.

(2) La monographie du château de Montal figure dans le VIᵉ fascicule qui a paru en 1878. Poitiers, Oudin, in-4ᵉ.

éveillée, des combinaisons raisonnables se seraient sans doute présentées, et il n'est pas supposable qu'elles eussent été repoussées systématiquement. D'ailleurs, sait-on bien ce qui va arriver? Pour répartir entre les différents musées de Paris des débris qui, séparés, n'auront plus aucune signification, l'État ne peut manquer de dépenser le double de ce qu'eût nécessité la conservation d'un monument jugé digne de figurer sur le classement officiel (1). Car, vraisemblablement on ne va pas laisser ces débris franchir le Rhin ou la Manche; notre honneur national est à ce prix.

On ne s'attend pas probablement à ce que nous donnions maintenant une description du château de Montal; pour cela, il faudrait du temps et de l'espace, deux choses qui nous font également défaut. Cependant, il est difficile de ne pas appeler tout au moins l'attention sur quelques détails éminemment caractéristiques, tels que les admirables portraits disposés autour de la cour intérieure entre les fenêtres du premier étage. Des inscriptions encore lisibles, bien qu'à moitié effacées, nous révèlent, en effet, que, contrairement à l'habitude, au lieu de figurer à cette place des empereurs romains ou des personnages de fantaisie, le sculpteur a représenté toute la famille de Jeanne de Balzac, la belle et poétique veuve à laquelle est due la reconstruction du château. Comme M. Bonnaffé, dans le numéro cité plus haut de la *Chronique des Arts*, a donné non-seulement des renseignements incomplets sur ce point, mais encore n'a tenu aucun compte de l'ordre que les médaillons occupaient jadis, nous ne croyons pas inutile de reprendre le sujet à nouveau.

En suivant de gauche à droite, on rencontrait d'abord une figure d'homme âgé, portant sur ses cheveux plats un bonnet du temps de Louis XI. Autour du médaillon ces mots: MESSIRE

(1) On dit que les acquéreurs de Montal n'ont pas donné du château et des terres environnantes plus de 150,000 francs,

ALMARIC, BARON DE MONTAL. C'est le portrait d'Amaury de Montal, mari de Jeanne de Balzac, qui était mort depuis plusieurs années à l'époque où les sculptures en question furent exécutées.

En second lieu se présente à nous une tête de femme également âgée. Physionomie grave, air réfléchi, coiffure qui rappelle celle d'Anne de Bretagne. A côté du mari la femme; aussi l'inscription porte-t-elle : DAME IEHANNE DE BALZAC, DAME DE MONTAL, 1527, et au-dessous du médaillon : PLVS DESPOIR. Ces derniers mots, mal interprétés jusqu'ici, ont servi de base à toutes sortes de légendes. Sans réfléchir qu'ils ne pouvaient s'appliquer qu'à la veuve d'Amaury de Montal, on a imaginé d'en faire le dernier cri de l'une de ses petites filles, qui, apercevant de loin son fiancé, en habits de noces, se dirigeant vers le château où il allait épouser une rivale, aurait cherché dans la mort un remède à sa douleur (1). En réalité « PLVS DESPOIR » rappelle assez bien cette autre devise : RIEN NE M'EST PLVS, PLVS NE M'EST RIEN, que Valentine de Milan, elle aussi, avait adoptée durant son inconsolable veuvage.

Le troisième portrait est celui de Déodat ou Dieudonné de Montal, second fils de Jeanne de Balzac, que l'inscription nous présente sous son nom familier de Dordet : MESSIRE DORDET, BARON DE MONTAL, 1527. Son visage est celui d'un jeune homme de vingt-cinq ans; il porte de longs cheveux, et est coiffé d'une toque à plumes.

A côté de Dordet, sur l'aile en retour, le premier buste qui frappait les regards était celui de MESSIRE ROBERT, BARON DE MONTAL, frère aîné du précédent. En 1527, il n'existait plus depuis plusieurs années, car il avait été tué durant les guerres d'Italie. Puis vient une figure de vieillard, assez semblable à la première que nous avons signalée. Ce n'est plus un Montal cette fois, mais bien le père de la noble châ-

(1) La légende ne donne pas le nom du chevalier infidèle; quant à la jeune fille, elle s'appelait Rose de Montal.

telaine, MESSIRE ROBERT DE BALZAC, qui peut-être habitait sous le même toit que sa fille. Enfin, nous trouvons un charmant visage de jeune femme, à l'expression légèrement mélancolique. Nul doute qu'il ne représente les traits d'Anne de Montal, plus connue sous le nom familier de Nine, ainsi que le démontre une inscription de la grande cheminée du rez-de-chaussée, bien faite pour suppléer celle qui manque en cet endroit. Quant au septième et dernier buste, sa place tendrait à justifier la conjecture de M. Eyriès, qui volontiers évoquerait à son sujet le nom de François de Scorailles, époux d'Anne de Montal. Dans tous les cas, il s'agit évidemment d'un membre de la même famille, en sorte que Jeanne de Balzac avait fait sculpter sur la façade de son château les portraits de tous ceux qui lui étaient chers. Nous ne croyons pas que rien de semblabble ait jamais existé en France, si ce n'est peut-être au château de Sarcus, dans le département de l'Oise. Mais tant au point de vue de l'art qu'à celui de l'homogénéité de l'ensemble, ce que nous avons vu à Montal présente infiniment plus d'intérêt. Aussi, ne cesserons-nous pas de renouveler nos doléances sur la dispersion possible de bustes qui gagnent infiniment à être réunis.

Le XVI[e] siècle aimait à multiplier les inscriptions, et pour satisfaire sa fantaisie, toutes les langues étaient parfois mises à contribution. Cependant, nous ne croyons pas, avec M. Bonnaffé, que dans le bizarre assemblage de lettres suivantes : TYOSNEVIYOA, il faille voir un spécimen de l'ancien patois du pays. S'il en était ainsi, il y a longtemps que l'explication cherchée de tous côtés aurait été donnée. En outre, quand on considère, d'une part, les habitudes de la Renaissance et de l'autre l'emploi, dans deux inscriptions précédentes, du français d'abord : MORT GE SVI Y, puis du latin : DVRVM PACIENCIA FRANG[O] (1), on est bien plus porté à

(1) Et non pas FRANGIT. C'est ce qu'explique fort bien une autre inscription que nous avons relevée à Salviac, dans le même département :

DVRV̄ PATIĀ FRĀGO.

croire que c'est à la langue grecque qu'il a été fait appel. La forme des lettres, loin de démentir cette opinion, la confirmerait plutôt, et difficilement pourrait-on voir dans la deuxième et la neuvième (Y) autre chose qu'un *upsilon*. Ceci posé, il est vrai, nous n'en sommes pas moins embarrassé pour résoudre le problème ; aussi est-ce avec une extrême réserve que nous proposerons de lire : Τύ [εἷς] ὅς νενί[κηκας τὸν] ὑοα (pour ὗα). Il s'agirait donc d'une allusion à quelque brillant exploit de chasse ; un baron de Montal, marchant en cela sur les traces de François Ier (1), aurait lutté victorieusement contre un sanglier. Mais c'est assez appuyer sur ce point, qui ne nous semble pas avoir grande importance (2). Mieux vaut, en finissant, compléter la description de M. Bonnaffé, qui, au sujet de la cheminée de Carennac, transportée, elle aussi, boulevard de Clichy, s'est contenté d'écrire les lignes suivantes : « Ce morceau remarquable de la fin du XVe siècle représente des scènes du paradis et de l'enfer dans le goût et dans les costumes du temps. » Si le savant critique eût examiné moins rapidement les sculptures en question, nul doute qu'il ne se fût empressé de nous signaler une représentation pittoresque du pauvre Lazare, demandant l'aumône au riche attablé, et mourant entre les mains des anges qui emportent son âme dans la gloire céleste. Comme pendant à ce dernier trait, le mauvais riche, un peu plus loin, expire sous la griffe des diables, acharnés à le torturer et qui l'entraînent dans l'enfer.

Léon PALUSTRE.

(1) Tout le monde a pu voir à Fontainebleau, dans la galerie de Henri II, la fresque où François Ier est représenté luttant contre un sanglier. Le fait se serait passé en 1515, suivant le *Récit de Nicole Sala, maître d'hôtel de Louis XII*, publié dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, A, II, 223.

(2) Dans NEVI, la première et la troisième lettre sont évidemment semblables. Quant à la différence de forme, elle s'explique tout naturellement par ce fait que le graveur a agi comme si chaque mot était pris isolément. Dans ce cas, le premier *nu* devait réellement être semblable à notre N. De même il n'est pas très-étonnant qu'à la fin de l'inscription un O se soit glissé entre l'Y et l'A. Cet O existe au génitif du mot ὗς, ὑὸς, et le graveur, par distraction, a pu le conserver à un cas où il n'aurait pas dû figurer.

P.-S. Dans son numéro du 22 janvier 1881, la *Chronique des Arts* revient sur le château de Montal, qui, suivant M. le duc de la Trémoïlle, appuyé en cela par M. Lisch, architecte des monuments historiques, aurait compté parmi *ses* architectes un Tourangeau du nom d'André Lamy. Cette opinion est fondée sur certains traits de ressemblance qui existeraient, dit-on, entre la grande cheminée de Montal et le « porche » de la collégiale Notre-Dame ou Sainte-Chapelle du château de Thouars.

Nous ne contesterons pas que, des deux côtés, il n'y ait une extrême abondance de sculptures entremêlées de chiffres, et c'est là surtout, semble-t-il, le motif qui a poussé les deux habiles appréciateurs nommés plus haut à supposer une identité d'origine. Mais, dans la circonstance, il faudrait, croyons-nous, des arguments plus décisifs, et jusqu'à nouvel ordre on nous permettra d'hésiter quelque peu sur un point aussi délicat. En second lieu le « maistre maczon » dont on parle s'appelait-il bien André Lamy? M. Hugues Imbert, dans sa belle *Histoire de Thouars* (I vol. in-8, 1871, p. 216) lui donne le nom d'*André Amy*, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. Quant à la qualification de Tourangeau que lui applique M. de la Trémoïlle, elle peut être justifiée; mais nous n'en serions pas moins curieux de connaître le document qui est venu renseigner notre confrère sur ce point.

L. P.

BIBLIOGRAPHIE.

Monographie de l'église cathédrale de Saint-Sauveur, à Bruges, publiée sous la direction de Art. Verhaegen. Soixante planches avec texte. Bruges, imprimerie de Saint-Augustin, gr. in-folio. Prix, 60 francs (1).

(1) Pour se procurer cet ouvrage on peut s'adresser à la société de Saint-Augustin, 26, rue Royale, à Lille.

La société de Saint-Augustin, qui compte des membres nombreux dans les différentes villes de la Belgique, vient d'inaugurer d'une façon magistrale la série de monographies qu'elle se propose de publier. Surtout nous ne saurions trop la féliciter d'avoir élargi le cadre habituel de ce genre d'ouvrages, non-seulement en multipliant les planches de détail, mais encore en donnant, chaque fois que la chose était possible, les ornements à la grandeur d'exécution. De la sorte, tranquillement, dans son cabinet, il est presque aussi facile d'étudier la cathédrale de Bruges qu'en présence de l'original. Nous irons même plus loin ; dans le cas peu probable où, par suite d'un cataclysme sans précédent, il ne resterait plus aucune trace du monument, les éléments de reconstitution dont nous pouvons disposer permettraient au besoin, si le projet était mis en avant, de le rétablir avec la plus scrupuleuse exactitude en l'état d'aujourd'hui.

Comme toutes les églises du moyen âge, celle de Bruges appartient à différentes époques. La tour qui s'élève du côté de l'occident et donne à la façade un aspect assez disgracieux est entièrement romane ; aussi rien n'empêcherait-il d'y reconnaître un reste de la construction de 1127. Nous ne parlons pas, bien entendu, des deux étages supérieurs, qui datent de 1843, non plus que de la grande fenêtre en tiers point ouverte au rez-de-chaussée.

Puis, comme ancienneté de date, il faut signaler les trois premières travées du chœur et les parties hautes du rond-point. Car, chose extraordinaire! nous retrouvons ici un second exemple de ce qui fut pratiqué avec tant d'habileté à la cathédrale de Châlons-sur-Marne. Des deux côtés, l'architecte de la première moitié du XIIIe siècle n'avait pas, dans son plan, compris la construction d'un déambulatoire ni de chapelles absidales. Ces adjonctions ne furent rêvées que beaucoup plus tard, et pour l'église qui nous occupe, la date en est bien connue. De 1480 à 1498, maître Jean Van de Poele éleva d'abord les chapelles, qui, de même qu'à Châ-

lons, demeurèrent longtemps isolées de l'édifice qu'elles devaient compléter. Sans doute on hésitait sur le meilleur parti à prendre pour opérer la réunion. Outre qu'aux yeux de bien des gens, en effet, il semblait fâcheux de sacrifier sans nécessité indispensable tout le rond-point de l'édifice, dont l'élégance et la solidité ne laissaient rien à désirer, la question de dépenses jouait encore un rôle important dans la circonstance. Mais d'autre part, si l'on ne consentait pas à démolir pour reconstruire à nouveau, il fallait trouver le moyen de soutenir en l'air une aussi lourde masse, afin de permettre aux architectes d'évider en arcades le pourtour inférieur. Quoi qu'il en soit, la question fut résolue dans ce dernier sens en 1510, et le chœur de Saint-Sauveur se vit tout à coup rajeuni par la base. Pour lui donner plus de ressemblance avec celui de Châlons, il ne manquait plus que de refaire les voûtes endommagées dans un incendie, c'est ce qui arriva en 1739. Seulement, cette fois, le style primitif fut assez bien observé, et le voyageur qui passe rapidement dans la cathédrale de Bruges a peine à deviner ce qu'il a sous les yeux.

M. Verhaegen parle en deux endroits de la suppression des arcs-boutants du chœur, qui, suivant lui, aurait été la conséquence de l'adjonction des chapelles absidales. C'est le contraire qui raisonnablement eût dû arriver. Avant la construction desdites chapelles et du collatéral qui précède, nous ne voyons pas trop comment l'architecte s'y serait pris pour établir des arcs-boutants autour du rond-point. Les points d'appui faisant complétement défaut, force lui eût été sans doute, comme le long de la nef principale de la cathédrale de Bordeaux, de planter à une certaine distance de l'édifice d'énormes contre-forts dont assurément nous retrouverions la trace. Au contraire, après l'adjonction des chapelles, rien n'était plus facile, si la chose se fût trouvée nécessaire, que de contre-buter la poussée des voûtes par des arcs-boutants. Loin de saisir cette occasion de les détruire, on se serait plutôt empressé alors d'en doter la cathé-

drale. Mais la vérité est que pas plus à Bruges qu'à Châlons, — et le rapprochement est ici curieux, — rien de semblable n'a jamais existé.

Si le chœur nous a attardé longtemps, il n'en sera pas de même des nefs, qui, renouvelées dans le courant du XIVe siècle, ne présentent à proprement parler aucune particularité intéressante. A moins, toutefois, que nous ne devions considérer comme telle la substitution du plein cintre à l'arc en tiers point, dans la construction d'une petite porte du bas côté nord. Mais à Bruges, rien n'est plus fréquent à cette époque que l'emploi de certaines formes romanes, et, sans sortir de la cathédrale, nous pourrions en citer des exemples nombreux. Les deux portails du transsept qui, lui aussi, date du XIVe siècle, sont également en plein cintre, et sur la plupart des contre-forts se manifeste la même tendance à diversifier la courbe des arcs.

Comme il était naturel, M. Verhaegen s'est d'abord appliqué à faire connaître le monument proprement dit, auquel il a consacré le plus grand nombre des planches de sa belle monographie. Puis son attention s'est portée avec raison vers une série d'anciennes clôtures qui offrent, dit-il, « autant de charmants modèles où l'artiste pourra venir puiser d'utiles inspirations. » A ce titre les stalles qui ont été inaugurées le 30 avril 1478, à l'occasion du treizième chapitre de la Toison d'or, se recommandaient encore bien plus particulièrement à lui. Aussi n'a-t-il pas hésité à nous les présenter en détail ; il a même tenté une restauration des parties mutilées qui ne manquera pas d'avoir une grande influence sur les décisions à prendre à l'avenir.

Enfin, quelques chromolithographies reproduisent certains objets remarquables, parmi lesquels nous citerons une crosse du XIIIe siècle — et non du XIIe — dont la volute enserre une scène bien connue : sainte Valérie présentant sa tête à saint Martial. Cette pièce d'orfèvrerie toutefois, enrichie d'émaux limousins, quelque précieuse qu'elle puisse être, le cède en intérêt à une série de magnifiques dalles funéraires en

cuivre, que M. Verhaegen a eu la bonne idée de faire passer sous nos yeux. Il n'y en a pas moins de sept, et la cathédrale de Bruges, croyons-nous, est aujourd'hui dans toute l'Europe la plus riche en monuments de ce genre. Nous ne nous arrêterons que sur une seule d'entre elles, qui figure l'intérieur d'une classe de théologie au xve siècle. Le maître, assis dans un fauteuil, a devant lui un petit pupitre mobile, sur lequel repose un gros volume ouvert dont il semble du doigt indiquer le passage en discussion. A sa gauche, d'autres volumes reliés sont jetés en désordre sur un escabeau, tandis qu'à droite un jeune homme debout, une longue baguette en main, semble remplir l'office de surveillant. Quant aux élèves, au nombre de sept, ils sont rangés autour d'une table disposée en triangle. Les uns prennent des notes, les autres s'interrogent du regard, tout en réfléchissant à ce qu'ils viennent d'entendre. Sur la bordure se lit l'inscription suivante : *Sepultura honorandi magistri nostri magistri Iacobi Schelenwaerts parisiensis, sacre theologie doctoris ac huius ecclesie curati qui obiit XIII die mensis iunii anno Domini millesimo quadragintesimo octuagesimo tercio. Anima eius requiescat in pace.*

Par ce qui précède on voit de quelle importance est l'ouvrage publié par la société de Saint-Augustin. Ses débuts ne pouvaient être plus heureux, et, nous l'espérons bien, elle ne tardera pas à donner un pendant à la *Monographie de la cathédrale de Bruges*. Pourvu qu'elle continue comme elle a commencé, le succès ne lui fera pas défaut.

L. P.

Artisti Belgi ed Olandesi a Roma nei secoli XVI e XVII. — Notizie e documenti raccolti negli archivi romani dal Cav. A. Bertolotti. Firenze, 1880. — Paris, Champion, un vol. in-12 de 429 pages.

Toutes les personnes qui s'intéressent à l'histoire de l'art en Italie connaissent les immenses services qu'a rendus dans

ce domaine M. Bertolotti, l'érudit conservateur des archives d'État à Rome. Les nombreux documents qui sont confiés à sa garde et qui ont la bonne fortune d'être livrés à l'interprétation de son esprit merveilleusement investigateur, lui ont déjà permis d'éclairer d'un nouveau jour l'histoire d'un grand nombre d'artistes italiens ou étrangers, les uns déjà connus et les autres inconnus avant lui. Dans l'ouvrage dont nous venons d'énoncer le titre, M. Bertolotti s'est attaché tout spécialement à rechercher les artistes flamands et hollandais qui, au XVIe et au XVIIe siècle, sont venus travailler à Rome, soit qu'ils aient subi d'eux-mêmes la puissance d'attraction de la grande Ville des arts, soit qu'ils y aient été mandés par les papes qui faisaient appel à leur talent.

A la tête de cette active armée d'artistes que M. Bertolotti passe en revue, il met les architectes, bien qu'ils ne soient pas les plus nombreux; mais ils ont droit à cette place d'honneur, parce que ce sont eux qui édifient les monuments que les peintres et les sculpteurs viendront bientôt décorer. Dans la classe des architectes, où nous trouvons les noms de Pierre de Wit, de Sébastien d'Oya, de Cornelis Danchens de Ry, sont aussi compris les ingénieurs militaires et les ingénieurs hydrauliques. Il est intéressant de voir, parmi ces derniers, les Gilles Van de Hout, les Evrard de Corceine, les Vander Pellens et d'autres encore, appelés par Sixte V, Urbain VIII et leurs successeurs, pour l'exécution des grands travaux de desséchement et d'utilité publique que ces papes avaient à cœur d'accomplir dans leurs États.

Puis viennent les peintres, au-dessus desquels s'élève la grande figure de Rubens, *membre de l'Académie de Saint-Luc*. Le défilé des peintres continue avec les miniaturistes et les enlumineurs. Nous voyons ensuite le nombreux cortége des sculpteurs, augmenté de celui des fondeurs et des *stuccateurs*. Les graveurs, les dessinateurs, les ivoiriers, les ciseleurs apparaissent à leur tour. Plus loin ce sont les

orfèvres, les émailleurs, les argentiers. Les musiciens, les maîtres de chapelle n'ont pas été laissés dans l'oubli, pas plus qu'une importante phalange d'armuriers, d'artistes en ferronnerie et d'habiles mécaniciens.

L'un des derniers chapitres offre un intérêt particulier; c'est celui qui traite des tapissiers (*arazzieri*), des brodeurs, des tisseurs et autres confectionneurs d'étoffes précieuses. De tous les artistes étrangers, les tapissiers étaient les plus répandus par toute l'Italie avant le XVIe siècle, et nous rencontrons parmi eux plusieurs noms, les Giachetti, les Valentin, les Jean de Lattre, d'Arras, les Nicolas Birgières, de Lille, qui appartiennent aux provinces du nord de la France.

Non-seulement M. Bertolotti nous montre tous ces vaillants esprits exerçant leur art, et recevant tel prix pour leurs œuvres dont il nous indique la destination, mais il nous fait assister à des scènes de leur vie intérieure et surtout extérieure, dans lesquelles on retrouve les habitudes du pays natal transportées sous le ciel de Rome. Trop souvent ces scènes sont tapageuses, bruyantes, d'une gaieté plus que folle, si bien que tel joyeux et peu scrupuleux Flamand a maille à partir avec les protecteurs de l'ordre public, et qu'il comparaît le lendemain devant les juges de la chambre criminelle. Mais là tout est profit pour l'historien de nos jours. Les noms des prévenus, coupables ou non, sont restés sur les registres de cette chambre, et voilà une nouvelle source d'informations qui fournit à M. Bertolotti les détails les plus curieux et les plus authentiques sur la personnalité de l'artiste étranger.

Ces précieux documents et d'autres d'origine analogue sont venus s'ajouter surabondamment à tous ceux que M. Bertolotti a trouvés dans les registres de la *trésorerie secrète*, dans une foule de *livres de comptes* de plusieurs congrégations religieuses et dans les archives d'anciens notaires. De plus, l'infatigable chercheur poursuit ces étrangers jusque dans leurs tombeaux, dans les églises, où il va relever les inscriptions funéraires qui font revivre leur mémoire.

C'est ainsi qu'avec tous ces moyens d'investigation, M. Bertolotti nous entretient, dans son volume, de plus de quinze cents artistes flamands et hollandais établis à Rome.

Du reste, ce livre est un de ceux qui ne s'analysent pas. Chaque paragraphe, chaque ligne contient un fait intéressant, instructif, sans parler des nombreuses anecdotes qui mettent encore en relief le caractère, la physionomie des personnages dont l'auteur nous a fait faire l'intime et précieuse connaissance.

J. DE LAURIÈRE.

Dictionnaire général de l'archéologie et des antiquités chez les divers peuples, par Ernest Bosc, architecte. 1 vol. in-12 de 576 pages. Paris, Didot.

M. Bosc, on le sait, est l'auteur d'un *Dictionnaire raisonné d'architecture* en 4 volumes in-8, ornés de magnifiques planches, dont la publication rapide n'a pas manqué de surprendre agréablement le public. Néanmoins ce grand labeur, contrairement à ce que l'on aurait pu croire, n'absorbait pas tellement les instants de l'érudit architecte qu'il ne trouvât le loisir de préparer un second ouvrage, destiné à combler une lacune signalée depuis longtemps et regrettable à tous égards. Jusqu'ici, en effet, dans les dictionnaires qui s'occupent spécialement d'art et d'archéologie, l'Égypte seule, parmi les nations de l'antiquité, figurait à côté de Rome et de la Grèce. Mais quant aux civilisations étrusques, gauloises, hindoues, phéniciennes et péruviennes, pour ne citer que les plus marquantes, on avait beaucoup de peine parfois à se renseigner sur leur compte. Surtout il était difficile de trouver rapidement les termes dont chaque peuple s'était servi pour désigner tout ce qui rentre dans notre domaine. Les livres qui renfermaient les explications dont on pouvait avoir besoin étaient relégués dans des bibliothèques souvent peu accessibles, et d'ailleurs il fallait savoir la manière de s'en servir. C'est

pourquoi M. Bosc, en publiant son nouveau dictionnaire, rend un véritable service aux travailleurs, et nous ne doutons pas du succès qui l'attend.

Pour donner une idée de l'importance des recherches auxquelles il a fallu se livrer dans la circonstance, il suffit de dire que le volume in-12 dont le titre complet a été présenté en commençant, contient la définition de plus de trois mille mots différents. Il est enrichi, en outre, de quatre cent cinquante gravures, intercalées dans le texte, qui toutes ont été exécutées d'après les dessins de l'auteur. Sous ce dernier rapport, comme on devait s'y attendre, il y a parfois double emploi avec le *Dictionnaire raisonné d'architecture*; mais cet inconvénient est de ceux qu'il était tout à fait impossible d'éviter.

En terminant, nous nous permettrons seulement quelques réflexions.

M. Bosc dit, avec raison, que le *ball-flower* est un « ornement caractéristique du style ogival anglais du XIVe siècle »; mais il eût dû ajouter que son usage en France remonte à une époque beaucoup plus ancienne. On le retrouve, par exemple, au XIIe siècle, à l'abbaye de Déols, dans le département de l'Indre, et à Saint-Martin de Tours. Nous avons, pour notre part, déjà entretenu les lecteurs du *Bulletin* (XXXIX, 186), de cet important sujet, il y a plusieurs années. En second lieu, était-il bien utile de relater, dans un article spécial, l'erreur de certains archéologues qui ont pris pour des cœurs les feuilles de lierre qui se voient sur certaines inscriptions où elles jouent le rôle de points séparatifs ? Quant à nous, nous n'avons jamais entendu désigner ces ornements que sous le nom de *hederæ distinguentes,* et, dans tous les cas, c'est au mot *lierre*, bien plutôt qu'au mot *cœur*, qu'il semblait convenable d'en parler. De même, détail infime nous le voulons bien, mais qui a cependant son importance, pourquoi, en traitant de l'une des quatre fonctions du vigintivirat, écrire *decemviri litibus judicandis?* Partout, dans les inscriptions, on trouve *stlitibus*, qui a le même

sens que le mot précédent, la chose est certaine, mais dont la forme a au moins l'avantage d'être plus régulière.

L. P.

NÉCROLOGIE.

M. l'abbé Crosnier. — M. l'abbé Augustin-Joseph Crosnier est mort le 2 septembre à Nevers. Il était né en 1804.

Le diocèse de Nevers était alors réuni à celui d'Autun; c'est dans le séminaire de cette ville qu'il commença ses études. Il fut rappelé à Nevers en 1823, et ordonné prêtre, le 2 mars 1828, par Mgr Millaux. Il débuta dans le ministère par le vicariat de Saint-Saulge. Puis il fut envoyé à Bona, d'où il desservit plusieurs paroisses. De là il passa à la cure de Saint-Parize, puis, en 1835, au doyenné de Donzy. Sa nature ardente lui permit de joindre aux travaux de l'apôtre ceux de l'écrivain, de l'historien et du canoniste. Il commençait déjà à réunir les matériaux qu'il utilisa plus tard dans ses nombreuses publications. Mgr Dufêtre l'appela auprès de lui, le 11 juin 1850, à titre de vicaire général, archidiacre de Bethléem. Il ne cessa depuis lors de remplir ces fonctions sous tous les évêques qui se sont succédé sur le siége de Nevers; il montra dans ce poste sa science juridique et administrative, son amour du labeur et une scrupuleuse attention dans l'étude de toutes les affaires qui lui étaient soumises. Ses journées, commencées à quatre heures du matin, étaient si bien remplies, qu'il pouvait encore fonder et diriger la Société nivernaise des lettres, sciences et arts, et lui faire des communications intéressantes. Il était membre correspondant de la Commission de la topographie de la Gaule.

Voici la liste de ses publications : *Manuel d'archéologie* (1844); — *Iconographie chrétienne* (1re édition, 1848, 2e édition, 1876); — *Monographie de la cathédrale de Nevers*, *suivie*

d'une notice sur les évêques de Nevers (1854); — *Prières et cérémonies de la consécration d'une église* (1854); — *Promenade archéologique à Saint-Benoît-sur-Loire* (1855); — *Relation des fêtes à l'occasion de l'Immaculée Conception* (1857); — *Hagiologie nivernaise* (1858); — *Monographie de la Croix* (1863); — *Vie de Mgr Dufêtre* (1868); — *Études sur la liturgie nivernaise* (1868); — *Tableau synoptique de l'histoire du Nivernais et du Donziais* (1874); — *Fêtes de Rome, souvenirs du centenaire* (1871); — *Sacre de Mgr Ladoue* (1873); — *Restauration de la cathédrale de Nevers* (1873); — *Culte de saint Martin dans le Nivernais* (1874); — *Monastère de Saint-Étienne de Nevers* (1875); — *Préface et publication du Sacramentaire nivernais du* XI*e siècle* (1875); — *Excursion de la Société nivernaise dans les vallées de la Nièvre, du Beuvron, de l'Yonne, de la Cure et du Nohain* (1876); — *Études sur la géographie de la Nivernie pendant les cinq premiers siècles de notre ère* (1877); *Souvenir du sacre de Mgr Lelong et de son entrée à Nevers* (1877); — *Congrégations religieuses d'hommes dans le diocèse de Nevers* (1877); — *Congrégations religieuses de femmes dans le diocèse de Nevers* (1880); — sans compter de nombreux travaux et des études spéciales insérés dans le *Bulletin de la Société nivernaise* et *la Semaine religieuse du diocèse de Nevers.*

(*Polybiblion.*)

ERRATUM.

Dans le dernier numéro de 1880, p. 710, 2e ligne de l'inscription, au lieu de MEMOR · DIVIXTI, lire MEM · DIVIXTI.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

INVENTAIRES

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA [1]

X.

CINQUIÈME INVENTAIRE (1277).

1. « Talliacore unum, cum gemmis sexaginta octo circumquaque per orlum desuper, coluceratum intus cum hac scriptura : *Donum Theodelende Regine Beato Iohanni Baptistæ de Modicia.*

2. « Calicem unum magnum argenti, doratum ubique.

3. « Situlam unam argenti, incantonatam de cantonis octo.

4. « Unum vas de calziadonio, factum ad modum paropsidis, cum gemmis viginti duabus desuper per orlum.

5. « Cum alio vase calziadonii, facto ad modum bocalis, et cum duobus manipulis, et ornatum auri et de multis perlis.

6. « Unum vas de zafirio, factum ad modum unius siphi, et tenet quantum potest tenere unus napus magnus de napera.

(1) *Bull. mon.*, 1880, p. 18-82; 313-341; 464-488; 615-707.

« Et quod Thesaurum, seu que vasa datum, seu data fuerunt fratribus dicte Domus sancte Aghate per Capitulum, seu per Canonicos dicte Modoetiensis Ecclesie in pignus, seu in deposito, ad petitionem Potestatis et Comunis Mediolani, ut ibi predicti Prelatus et Frater Rugerius asserebant, ad hoc ut recuperarent mutuo dicto Comuni Mediolani quandam summam pecunie necessariam dicto Comuni pro magnis et arduis necessitatibus..... et..... recuperaverant et dederant dicto Comuni super eo Thesauro et de alio quod adhuc habent, et que vasa predicta coacti fuerunt reddere et reddiderunt dictis Domino Archipresbitero et canonicis, de mandato Domini Archiepiscopi et Potestatis et Capitanei Comunis Mediolani, occasione iterum illud pignorandi pro arduis necessitatibus, que dicto Comuni yminebant ad presens, et aliud de dicto Thesauro Ecclesie Modoetiensis..... habent et retinent dicti Fratres voluntate dicti Domini Archiepiscopi et Potestatis Comunis Mediolani, ad cautellam de eo quod restabat ad solvendum de debito dicti Comunis Mediolani facto ut supra, et cujus occasione pignoratum fuit illud Thesaurum (1). »

Un acte notarié de l'an 1288 (2), reproduisant un acte antérieur, énumère quelques-uns des objets que le chapitre avait déposés chez les Humiliés de Sainte-Agathe, à la demande du podestat et de la commune

(1) Frisi, t. II, p. 136-137.

(2) Le palais de Monza ou de la cour avait son notaire propre, ce que constate un acte de l'an 1242, qui se termine ainsi : « Ego Anselmus, filius ser Iohannis Baturne, notarius sacri pallatii de Modoetia, de contrata Rampone, tradidi et subscripsy. » (Frisi, t. II, p. 113.)

de Milan, qui, se trouvant dans un pressant besoin, furent obligés d'emprunter sur gages une somme dont le montant n'est pas connu. Le chapitre de Monza s'y prêta de bonne grâce, avec l'assentiment de l'archevêque. Après quelques difficultés, les six pièces d'orfévrerie engagées furent restituées intégralement en 1277, le 6 août, dans le palais de l'archiprêtre de Monza, *in pallatio archipresbiteratus ecclesie Modoetiensis*, par le supérieur de la maison des Humiliés, *Frater Monziascus Prelatus Domus Humiliatorum sancte Agathe*, en présence de nombreux témoins.

Les objets décrits dans ce court inventaire méritent une mention particulière, soit parce que la description diffère de celle des autres inventaires, soit parce que l'explication donnée par Frisi à leur sujet n'est pas de tous points satisfaisante. En effet, il veut assimiler le *tallhacore* (nº 1) à l'évangéliaire de Théodelinde (1), quoique le nombre des gemmes indiquées ne concorde pas. Ainsi l'inventaire en compte soixante-huit, qu'il dit disposées en orle, tandis que Frisi en marque cinquante-neuf grosses, outre les petites, sans parler des camées (Frisi, t. I, page 101) : l'inscription a pu seule être la cause de cette méprise. Or il aurait dû remarquer, si ses observations eussent été plus minutieuses, que sur les deux plats de l'évangéliaire de Théodelinde elles ne forment pas une bordure, mais bien deux croix, et, de plus, que l'inscription reproduite dans l'acte notarié n'est pas la même (2). Il est vrai que, relativement à

(1) M. de Lasteyrie combat l'opinion de Frisi, mais ne se prononce pas sur la signification du mot *talliacore* (*Descript. du trésor de Guarrazar*, p. 32).

(2) Voici l'inscription de l'évangéliaire : *De donis Dei offe-*

cette dernière particularité, on pourrait dire que le notaire n'y a pas regardé de si près et a seulement donné le sens. Soit; mais deux autres faits démontrent péremptoirement qu'il s'agit d'objets totalement différents. La couverture de l'évangéliaire forme deux tables, ici il n'y en a qu'une seule. Sur l'évangéliaire, l'inscription est au dehors, tandis que sur la table elle est à l'intérieur, qui n'admet aucune autre ornementation et qui est simplement *bruni*, suivant le sens que Frisi donne au mot *coluceratum*, que ne cite pas du Cange (1). S'il fallait encore justifier mon opinion, je dirais que, dans la peinture qui représente le retour des objets d'Avignon, le *talliacore* et l'évangéliaire forment deux pièces séparées.

Du Cange, qui ne paraît pas avoir connu les inventaires de Monza, ne cite pas le mot *talliacore*, que Frisi cherche à expliquer ainsi avec plus de bonne volonté que de succès : « Quoique l'expression *talliacore* ne soit pas indiquée par les auteurs qui ont traité de la latinité des bas temps, je crois devoir y reconnaître un composé du mot *tallus*, qui signifie *tavola* (tableau, tablette), selon la glose d'Isidore alléguée par du Cange, et de l'autre mot *core*, c'est-à-dire *chori*, comme si l'on disait *tallus chori*, tablette à l'usage du chœur ou de la psalmodie, ou bien encore *talea* ou *tallia*, mot qu'interprète du Cange, *tessera lignea*. » Fautè de mieux, on pourrait provisoirement s'en tenir à cette étymologie risquée, bien qu'elle ne soit guère de nature à satisfaire un phi-

rit Theodelenda reg. gloriosissema sco. Iohanni Bapt. in baselica quam ipsa fund. in Modicia prope pal. suum.

(1) Si le *talliacore* est une étoffe, *coluceratum* doit s'entendre d'une broderie.

lologue. J'ajouterai seulement que du Cange traduit *tallos* par *vasa offertoria :* nous aurions alors un vase pour l'offrande, analogue à celui trouvé à Gourdon, et qui est un des ornements de la Bibliothèque nationale, mais dans lequel je préfère voir un *scyphus minor*. Disons encore avec du Cange, citant Muratori, t. II, p. 162, col. 2, que *talus* est employé comme revêtement d'une aiguière ainsi décrite par Agnello : « Aquimanile desupra ex argento investito talis. »

Mais M. Aguilhon, qui connaît si bien les antiquités de Monza, a mieux que cela à nous offrir. Je me rangerais presque à son interprétation, qui pourrait être la seule vraie et rigoureusement scientifique : « Il y a, dit-il, dans le trésor, un objet nommé *talliacore,* qui pourrait, ce me semble, admettre une explication plus juste que celle donnée par Frisi. Je l'identifierais avec le *pallium altaris,* désigné dans la notule du Sacramentaire grégorien que Frisi a rapportée t. III, p. 74, en omettant toutefois *altaris;* avec le *gausape* de l'inventaire de 1275 et le *scossus reginæ* de l'inventaire de 1353. » Ce serait donc un devant d'autel, ou, pour parler la langue italienne, un *paliotto;* la racine proposée par Frisi pourrait s'admettre dans ce sens, et nous aurions là une *table* (tabula) destinée à parer l'autel *du chœur*. Cette interprétation a l'avantage de concilier les deux opinions émises. Cependant je ne dois pas dissimuler une objection grave : le *gausape* et le *scossus* sont en étoffe gemmée, et, selon toute probabilité, le *talliacore* est une pièce d'orfévrerie.

Les autres objets restitués au trésor sont : un grand calice d'argent doré (n° 2); un bénitier portatif en argent, de forme octogone (n° 3) (1); un vase de calcé-

(1) Le célèbre bénitier d'Aix-la-Chapelle, qui date du

doine (1), entouré de gemmes (n° 4) et fait en manière de plat (2) (Frisi traduit *paropsis* par *calice, catino, bicchiere,* trois expressions qui sont loin d'avoir la même signification); un autre vase ou bocal en calcédoine, monté en or, perlé et muni de deux anses (n° 5); enfin un *scyphus* en saphir, dont la capacité est celle d'un hanap (n° 6). C'est encore Frisi qui me fournit l'expli-

IXe siècle, est en ivoire monté en orfèvrerie. Il a été gravé dans les *Annales archéologiques,* t. XIX, p. 103, t. XXVI, p. 54, et *Gazette des Beaux-Arts,* t. IV, p. 237. J'en ai donné la description dans mon *Trésor d'Aix-la-Chapelle.*

(1) Mme Félicie d'Ayzac, qui a écrit la *Symbolique des pierres précieuses,* nous renseigne ainsi sur le sens mystique de a calcédoine : « Chalcedonius, qui ignis effigiem subpallidam « quodammodo habens, in nubilo et in abscondito fulgoris « flammas amittit, palam autem et sub dio parum quid ignei « luminis dare videtur. Hoc autem lapide Apostoli et Docto- « res..., etsi apud Deum magni sint meriti multumque reful- « geant, inter homines tamen ignobiles, viles, humiles et « despectabiles sese ostendunt. » (Brun. Astens., *Præfat. in lib. sup. Apoc.,* c. XXI). — « Chalcedonius, qui carbunculo « colore est similis, tribuitur Jacobo fratri S. Joannis, quia « ardens caritate Christi, primus Apostolorum pro Christo « martyr occubuit. » (Cornel. à Lapide, *In Exod. comment.,* c. XXVIII). » (*Ann. arch.,* t. V, p. 222.)

(2) Le mot *paropsis* se rencontre trois fois dans l'évangile de S. Matthieu : « Væ vobis, scribæ et pharisæi hypocritæ, quia mundatis quod deforis est calicis et paropsidis. » (XXIII, 25.) — « Pharisæe cæce, munda prius quod intus est calicis et paropsidis. » (XXIII, 26.) — « Qui intingit mecum manum in paropside, hic me tradet. » (XXVI, 23.) Je ne serais pas éloigné d'assimiler ce plat aux disques votifs étudiés par Fontanini, Bracci, Orelli, Delgado, Didron, Cahier et de Rossi (*Bullet. d'arch. chrét.,* 1873, p. 166 et suivantes).

cation des deux mots omis par du Cange : « *Napera*, mensa, credenza, ove si ripongono i vasi, e gli utensilj pei pranzi; *napus*, coppa, vaso per bere. » *Napus* est un mot de basse latinité, contracté de *hanapus* ou *anapus*, dont du Cange cite de nombreux exemples dans son Glossaire.

Il est essentiel que je m'arrête un instant à la prétendue coupe de saphir (1). Comme elle existe encore dans le trésor, il est facile d'en contrôler la matière, qui est loin d'être aussi précieuse qu'on le croirait à ne lire que les inventaires ou à n'écouter que la tradition (2).

M. Félix de Verneilh a clairement démontré « qu'au XII[e] siècle on appelait *saphir* le *verre bleu*, à cause de sa ressemblance avec la pierre précieuse de ce nom..... Le verre bleu était rare et cher, comme le cobalt qui sert à le teindre, et on l'appelait *saphir*. Dès lors, quand

(1) Frisi rapporte, d'après un texte de l'an 1490, que la coupe de saphir fut restaurée à cette époque : « Anno Domini 1490, die 20 junii, cum cupa zaphiri reperta esset modicum obliqua a ligamine auri, et religari opus fuisset, ponderatus fuit zaphirus sine auro, qui est ontiarum VI, ponderis ducati, et aurum ontiar. XI. » (T. I, p. 94.)

(2) Il ne faudrait pas attacher trop d'importance aux traditions locales. C'est ainsi que M. Julien Durand a relevé dans le trésor de Saint-Marc de Venise deux erreurs de ce genre, à propos d'une coupe que l'on croit taillée dans un seul morceau de turquoise et un vase que l'on dit être en améthyste. Or, d'une part, il n'y a qu'une matière translucide de couleur vert pâle, et de l'autre, un cristal violet que les anciens inventaires qualifiaient ainsi : « Vas antiquum miræ magnitudinis, solido ex hyacintho granato. » (*Ann. archéol.*, t. XXII, p. 21-22.)

Suger parle de la riche matière de saphir qui formait le fond de ses vitraux, il n'entend point faire croire que les verres bleus sont faits avec la pierre précieuse parfaitement infusible connue sous le nom de *saphir*. » (*Ann. archéol.*, t. XXIII, p. 17, 18.)

Dom Doublet, l'historiographe de Saint-Denis, et, à sa suite, Viollet-le-Duc, avaient donc mal interprété le *saphirorum materia* employé par l'abbé Suger à propos des vitraux de la basilique qu'il construisait. Si l'on avait un doute à cet égard, il serait promptement dissipé par ce texte du moine Théophile, qui parle, non seulement des émaux *couleur de saphir* employés par les Romains dans leurs mosaïques, mais encore des vases bleus, dans la façon desquels excellaient les Francs : « Inveniuntur in antiquis ædificiis paganorum, in musivo opere, diversa genera vitri, videlicet album, nigrum, viride, croceum, *saphireum*, rubicundum, purpureum..., ex quibus fiunt electra in auro, argento et cupro... Inveniuntur etiam vascula eorumdem colorum, quæ colligunt Franci in hoc opere peritissimi, et *saphireum* quidem fundunt in furnis suis, et faciunt tabulas *saphiri pretiosas ac satis utiles in fenestris*. Faciunt etiam ex purpura et viridi similiter. » (*Divers. art. schedula*, lib. II, c. XII.)

Le Louvre possède trois vases ou bols absolument semblables à celui de Monza (1). Deux sont jaunes et appartiennent à la collection Campana (A, 22; A, 26). Le troisième est bleu : les bords n'en sont pas tout à fait droits, mais un peu inclinés vers l'intérieur. (*Galerie*

(1) Le P. Garucci a publié plusieurs vases analogues dans la *Storia dell'arte cristiana*; l'un d'eux est historié.

Charles X, n° 5,081.) La coloration en bleu s'obtenait au moyen du safre (1).

Une inscription, rapportée par Martinelli, *Roma ex ethnica sacra,* 1653, p. 96, dit que sainte Hélène donna à Sainte-Croix de Jérusalem : « Funis, quo ligatus fuit D. N. Jesus Christus in cruce. — Sapphiri duo, quorum unus plenus est de sanguine D. N. J. C.; alterum de lacte B. Mariæ matris ejus. — Item pars magna vestis J. C. — Magna pars veli beatæ Mariæ Virginis. — Spongia cum qua fel et acetum Christo Jesu in cruce porrecta fuerunt. — Undecim spinæ coronæ Domini. » Il n'y a pas le moindre doute sur la matière des deux fioles pleines du lait de la Vierge et du sang de Notre-Seigneur : ce ne sont pas des *saphirs,* mais des verres colorés en bleu.

XI.

LE SCYPHUS.

Comme ni les liturgistes, ni les archéologues n'ont encore écrit un traité spécial sur le *scyphus* (2), je ne

(1) « Item, aliam casiblam de bocaranno, preparatam de saffre. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane,* 1289, n° 13). — « Item, unam cappellam munitam de dyaspre rubeo, continentem res sequentes, videlicet : casulam, dalmaticam et floquetum, et tres cappas. Et in casula est safre seu aurifres, ante et retro, deauratum, cum mediis ymaginibus; et circa ymagines sunt aves diversi coloris, de serico contexte. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 4.)

(2) Le *scyphus* du Louvre a été appelé *ciboire* par M. Didron (*Annal. arch.*, t. XVIII, p. 267; t. XIX, p. 167), par M. Darcel (*ibid.*, t. XIV, p. 5, et *Notice des émaux*, p. 47), par l'abbé Texier,

puis me refuser, en raison de l'occasion qui se présente, de donner ici un aperçu général sur cet ustensile liturgique.

1. Le *scyphus* servit primitivement à recevoir le trop-plein du calice, lors de l'oblation du vin faite par les fidèles, ainsi que l'explique le plus ancien *Ordre romain* : « Subdiaconus cum calice vacuo sequitur archidiaconum, et pontifice oblationes populorum suscipiente, archidiaconus suscipit post eum amulas et refundit in calicem majorem, tenente eum subdiacono quem sequitur cum *scypho, in quem calix impletus refunditur.* »

2. Il servait aussi pour la communion des fidèles, qui y buvaient à l'aide du chalumeau, après que l'archidiacre y avait versé un peu du sang de Notre-Seigneur contenu dans le calice : « Venit archidiaconus cum calice ad cornu altaris..... et *refuso parum de calice in scyphum* inter manus acolythi..... Archidiaconus, accepto de manibus illius (episcopi primi) calice, *refundit in scyphum* quem supra diximus et tradit calicem subdiacono regionario, qui tradit ei pugillarem cum quo confirmat populum. » (I *Ordre romain.*) — « Diacones confirmant quos episcopi sive presbyteri post pontificem communicant. » (III *Ordre romain.*) — « Confirment sanguine sacro et sic populum communicent. » (V *Ordre romain.*)

(*Mém. de la Soc. des Antiq. de l'Ouest*), par les chanoines Barraud (*Not. arch. et liturgiq. sur les ciboires*, p. 65), et Corblet (*Essai hist. et liturg. sur les ciboires*, p. 61), par Viollet-le-Duc (*Dictionn. raisonné du mobilier, ustensiles*, pl. 3), par M. de Laborde (*Notice des émaux du Louvre*, p. 50), etc. Il importait essentiellement de rectifier cette erreur liturgique.

L'hostie était donnée aux fidèles par les prêtres, mais le calice ne leur était présenté que par les diacres.

3. Nous allons demander d'autres renseignements au *Liber pontificalis,* qui mentionne quarante-huit fois le *scyphus.* Du IVe au IXe siècle, on le fit, pour les églises de Rome, en or, en argent, en argent doré, et, une seule fois, en corail.

Chaque titre avait le sien. Ceux qui étaient affectés aux stations étaient qualifiés *stationales.* L'épithète de *singularis* est attribuée à celui qui se faisait remarquer par sa beauté. Enfin, la capacité n'étant pas toujours la même, il y en avait de grands et de petits.

L'ornementation comportait des gemmes, des perles, des ciselures, une monture particulière et le nom du donateur. Le rédacteur n'indique qu'une fois des anses, qui en rendent le maniement plus facile.

Les coupes ministérielles sont mentionnées tantôt isolées, tantôt par groupes de 2, de 3, de 4, de 5, de 6, de 7 et même de 20.

4. Au IVe siècle, saint Paulin de Nole (*de S. Felice nat. XI*) parlait de l'usage continuel d'un *scyphus* d'argent, qui était aussi nécessaire que le calice :

« Continuum scyphus est argenteus aptus in usum. »

5. Le commandeur de Rossi (*Bullet. d'Arch. chrét.*, 1868, p. 82), traitant d'une inscription de Bergame qui rappelle la découverte en 1295 d'une couronne, d'une cuiller et d'un *scyphus,* « Coclear et siphus que sunt argentea dona, » et même en donne le dessin, suppose une certaine relation entre ces deux derniers objets. Il cite à ce propos du Cange, qui dit que les cuillers, d'après un ancien texte, servaient à prendre les offran-

des de pain pour les poser sur la patène : « Oblatæ cochleari argenteo in patena ponuntur. » Puis il ajoute : « Le *scyphus,* qui fut une ample coupe, destinée à recevoir le vin offert à l'autel par les fidèles, est aussi accompagné d'une cuiller, dans l'inscription de Bergame. Peut-être la cuiller servait-elle à verser du *scyphus* dans le calice eucharistique la quantité de vin qui devait être consacrée, comme le font encore les Espagnols. »

Si ces cuillers étaient indispensables au service liturgique, comment se fait-il qu'Anastase ne les enregistre ni avec la *patène*, ni avec le *scyphus*, si fréquemment répétés, quand on le voit inventorier les autres accessoires, comme le chalumeau et la passoire? Cet argument, purement négatif, ne détruit pas la valeur positive du texte cité par du Cange, mais il infirme l'hypothèse du commandeur de Rossi; car l'inscription de Bergame n'établit pas plus de relation entre la cuiller et le *scyphus* qu'entre celui-ci et la couronne : ce sont trois objets distincts. En outre, si la cuiller n'a pas été seulement l'accessoire obligé de la patène, je préférerais trois autres suppositions plus rationelles et plus liturgiques : d'abord, que la cuiller servit à mesurer l'eau mise dans le calice, comme le prescrit encore le *Cérémonial des Évêques,* écho de la plus haute antiquité et comme le pratique de nos jours l'Allemagne; puis qu'avec la cuiller on versa le précieux sang dans le *scyphus,* qui devait fournir aux fidèles la communion sous l'espèce du vin, et enfin, peut-être, que la communion sous l'espèce du vin, pris dans le *scyphus*, fut administrée avec la cuiller au lieu du chalumeau.

Le même archéologue, après avoir montré l'usage des cuillers dans la liturgie, fait l'énumération des plus

anciennes connues : il en cite neuf en argent qui ont été trouvées dans les environs de Rome (1).

Il y avait des cuillers exclusivement données à des églises. Il en est souvent fait mention dans les testaments. Ainsi Didier, évêque d'Auxerre, lègue à son église *cochleares XII, pens. lib. III, qui habent caudas scriptas*. Hermentrude, illustre matrone, écrit dans son testament : *Basilicæ sanctæ Crucis vel domni Vincenti cochliaria argentea decem dari jubeo.*

6. J'ai cité les Ordres romains. Écoutons la tradition. Le *Micrologus* est très-explicite à cet endroit : « Ipse pontifex confirmatur ab archidiacono in calice sancto, de quo parum refundit archidiaconus in majorem calicem, sive in scyphum quem tenet acolythus, ut ex eodem sacro vase confirmetur populus : quia vinum etiam non consecratum, sed sanguine Domini commixtum, sanctificatur per omnem modum. »

Le Cérémonial de Saint-Bénigne de Dijon, qui remonte au XI[e] siècle, s'exprime ainsi : « Debet autem vinum in ampulla juxta eum (diaconum) jugiter esse, ut quando opus esse perspexerit, eodem vino sanguinem Domini augere possit. »

Les Us de Cîteaux ont une rubrique analogue : « Dum autem fratres percipiunt sanguinem, infundatur vinum in calice a diacono, cum opus fuerit, de ampulla a subdiacono ante præparata juxta altare. »

Guillaume Durant observe que cette pratique s'était

(1) Le P. Garucci, pl. 462 de la *Storia dell'arte cristiana*, n[os] 1 à 9, reproduit plusieurs cuillers en argent découvertes à San-Canziano, près Aquila ; elles représentent l'adoration des mages, le baptême du Christ et le sacrifice d'Abraham. Sur la cuiller d'argent du musée de Parme (n° 10) est gravée la main de Dieu bénissant à la manière latine.

maintenue jusqu'au XIIIe siècle : « Post sumptionem corporis et sanguinis Christi, aliquid de ipso sanguine reservatur in calice et superinfunditur vinum purum, ut alii communicantes inde sumant. Non enim esset decens tantum sanguinem conficere, nec calix capax inveniretur. » (*Ration. divin. off.*, lib. IV, cap. XLII, n° 1)

7. Continuons nos recherches, et tâchons par plusieurs exemples de bien déterminer l'usage du *scyphus* jusqu'à la fin du moyen âge. De tout cet exposé il ressortira clairement que ce vase servait à la communion, soit qu'on y mêlât quelques gouttes du précieux sang, soit qu'ultérieurement on ne l'affectât qu'au vin de l'ablution, et qu'enfin, à la longue, il ne fût plus qu'un verre à boire dans les potations qui suivaient les longs offices.

Une des raisons qui motivèrent l'usage du *flabellum* dans la liturgie fut la nécessité d'éloigner des vases les mouches qu'attirait l'odeur du vin. Aussi lisons-nous dans les Constitutions apostoliques cette rubrique : « Duo diaconi ex utraque parte altaris teneant flabellum ex tenuibus membranis... quibus leniter abigant prætervolantes bestiolas ne in *pocula* incidant. » (VIII, 9.) Les *pocula* ne sont autre chose que les *scyphi* placés « de chaque côté de l'autel ».

Le monastère de Sainte-Croix, à Poitiers, conservait précieusement, aux XVe et XVIIe siècles, la coupe de sa première abbesse et fondatrice, sainte Radegonde, qui vivait au VIe siècle. Les inventaires de la sacristie, reproduits par dom Fonteneau (t. 56), la mentionnent en ces termes : « La grant couppe couverte de saincte Radegunde, pour la communion. » (Inv. de 1371.) — « Item le dessus de la couppe de Madame sainte Radegunde, que ont les segretaires pour la commu-

nion (1). » (*Inv. de* 1573.) — « Item la couppe de sainte Radegonde, qui est de vermeil. » (*Inv. de* 1674.)

Or ces trois textes fondus ensemble nous apprennent : que sainte Radegonde usait d'une coupe pour la communion, destination qui lui était continuée en plein XVII[e] siècle ; qu'on la considérait en conséquence autant comme vase liturgique que comme relique ; qu'elle était en matière précieuse, l'argent doré, et qu'à l'instar des autres coupes elle était munie d'un couvercle. Voilà donc un monument bien authentique du VI[e] siècle, encore affecté au même usage au XVII[e], autant par vénération que pour se conformer à la rubrique..

En effet, le Coutumier de l'abbaye, rédigé au XIII[e] siècle et cité par extraits au tome 56 des manuscrits du laborieux bénédictin, porte expressément (p. 172) que, le jour de Noël, les sœurs venaient à l'autel recevoir le *corps du Seigneur et appliquer leur bouche au calice :* « Post dicatur missa matutinalis *Puer natus est nobis.* Ad pacem eant omnes ; post pacem eant omnes ad communionem, venientes ordinatæ, petita venia, ante altare et ore applicato ad calicem, accipiant corpus Domini reverenter. »

(1) Toute coupe (*scyphus*) fut très-anciennement couverte. Le P. Garucci avance que le mot *spanoclistus*, qu'on trouve dans Anastase, s'applique aux œuvres d'art qui ont un couvercle : « Si dà questo appellativo anche alle opere d'arte che hanno coperchi e diconsi perciò *spanoclista.* » (*Stor. dell'arte crist.*, *Musaici*, p. 116). Il cherche à le prouver par un extrait de la vie de saint Léon III : « Calicem aureum præcipuum tetragonum spanoclistum... Patenam auream spanoclistam. » Couvert, ce calice devient un *scyphus* ; mais je ne sache pas que la patène ait jamais eu de couvercle. Aussi, dans mon commentaire du *Liber pontificalis*, je proposerai une autre explication.

Or les inventaires enregistrent encore, en 1476, avant sept calices : « Item deux coupes d'argent suroré, qui poisent deux marcs moins deux gros, » et, en 1571, avant quatre calices, « le vaisseau de Pasques. » Il est bien probable que parmi les deux coupes dorées se trouve celle de sainte Radegonde : quant au *vaisseau de Pâques*, son nom et son qualificatif en font nécessairement un *scyphus* pour la communion pascale.

En 1859, les *Précis historiques*, qui s'imprimaient à Bruxelles, publièrent un article intitulé : *De la réserve du précieux sang* (173e livraison, pages 101,105).

Le chanoine Corblet répondit par un autre article, qui avait pour titre : *A-t-on réservé le précieux sang dans les siècles primitifs et au moyen âge?* (181e liv., pages 294,300.) J'extrais de cette dernière brochure les deux documents qui suivent : « L'auteur de la vie de S. Arnould, lequel vivait au XIe siècle, nous dit que cet évêque de Soissons, « le vingt et unième jour de sa maladie, « reçut sur le soir avec beaucoup de dévotion le corps « et le sang de Notre Seigneur. » Ici l'époque de la journée est bien précisée et ne peut pas laisser de doute sur la réserve du précieux sang.

« Les anciennes coutumes du monastère de Farfa, en Italie, publiées par dom Martène, contiennent cette prescription : « Mox ut anima ad exitum propinquare « visa fuerit, communicandus est homo ipse corpore et « sanguine Domini, etiamsi ipsa die comederet. » Ainsi donc on devait donner le corps et le sang de Notre-Seigneur au malade, aussitôt qu'il tombait en agonie, n'importe à quelle heure du jour ou de la nuit. Comment aurait-on pu exécuter cette prescription si le précieux sang n'avait pas été conservé dans l'église de Farfa? »

On lit dans les *Mélanges d'archéologie*, t. II, pag. 53,

à propos d'un ivoire sculpté de la collection de M. Carrand : « Lorsque, avant le XIIe siècle, on réservait le saint Sacrement, même sous l'espèce du vin (ce qui n'a plus lieu dans l'Église latine depuis longtemps), un barillet d'or ou d'argent était franchement le vase le mieux approprié à une destination aussi délicate. Sa forme, outre qu'elle indiquait assez clairement le contenu, prêtait à une fermeture exacte, qui pût prévenir tout accident d'effusion dans le transport. Nous en conservons encore le souvenir dans les cérémonies de plusieurs messes solennelles où l'on présente à l'offertoire des barils de vin, dorés et argentés. »

Le Missel de Monza, qui remonte au XIIe siècle, dit que le prêtre, pour communier les fidèles, trempait l'hostie dans du vin non consacré : « Dicat alte : *per omnia secula seculorum,* sanctum mittens Xpi corpus in vino non consecrato et communicet. » (Frisi, t. III, p. 93.)

L'inventaire du trésor de Clairvaux, rédigé en 1741, enregistre en ces termes un *scyphus* que l'on croyait avoir appartenu à saint Malachie, archevêque d'Armagh, en Irlande, qui vivait au XIIe siècle : « Le hanap d'albâtre de saint Malachie, cassé en plusieurs pièces au nombre de quinze, à l'une desquelles est attaché un petit parchemin sur lequel est écrit : Cyphus sancti Malachie. » (Lalore, *le Trésor de Clairvaux*, p. 14.)

Au XIIe siècle, Sicard, évêque de Crémone, comparait le *scyphus* au prédicateur qui enivre son auditoire, et le vin qu'il contient au fidèle que la science divine enivre : « Scyphi, prædicatores vel auditores, qui inebriant vel inebriantur vino scientiæ. » (*Mitrale*, édit. Migne, lib. I, col. 50.)

« Au XIIe siècle, Robert Paululus, prêtre de l'Église

d'Amiens, se plaint (*De off. eccl.*, lib. I, c. XX) de l'ignorance des prêtres, qui, au lieu de communier les enfants nouvellement baptisés, ne leur donnent que du vin non consacré. » (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXIX, p. 399). Ce texte prouve sans réplique l'usage du *scyphus*.

Au milieu du XII[e] siècle, le chanoine Artaud donnait, pour la reconstruction de la tour de la cathédrale de Lyon, deux coupes, deux bassins, deux serviettes et une coupe d'argent avec sa cuiller : « Artaldus, canonicus, qui dedit sancto Stephano duos cyphos et duas concas et duo mantilia et XL solidos in opus turris majoris ecclesiæ, et cyphum argenteum cum cocleari. » (*Obituarium Lugdunensis Ecclesiæ*, p. 66, *apud* Bégule, *Monographie de la cath. de Lyon*, p. 6.) Qu'on remarque que les bassins accompagnent les coupes et devaient leur servir de soucoupe ou de support, afin que le contenu ne tombât pas sur le sol. De même chaque ustensile, en partie double, avait sa serviette propre, pour essuyer la bouche de ceux qui venaient d'y prendre l'ablution. Les deux premières coupes sont destinées à l'ablution ; mais la dernière avec sa cuiller était évidemment affectée à la communion proprement dite, et la cuiller pouvait servir précisément à donner à chacun une partie du précieux sang, ce qui aurait exclu l'emploi du chalumeau.

N'est-ce pas un véritable *scyphus* qu'enregistre l'inventaire de l'abbaye de Dommartin? « Vas (ex quo tamen metallo apprime haud potest discerni) quo sanctus Judocus pretiosissimum Christi sanguinem (cujus tempore utraque sub specie communicabatur) populo administravit. Ubi versum per gyrum inscriptum legi :

« Sumitur hic Christi sanguis, protectio mundi. »

(Van Drival, *le Trésor sacré de la cath. d'Arras*, p. 169.) C'était donc un vase, et non un calice, uniquement destiné à la communion du *peuple*.

Dans une lettre d'Innocent III (1204) nous voyons que l'empereur de Constantinople Baudouin lui avait envoyé, parmi plusieurs objets précieux, mais tous d'usage liturgique, « duos scyphos argenteos. » (Riant, *Exuv. sacr. Constantin.*, t. II, p. 57.)

Le Rituel de Saint-Martin de Tours, qui date de l'an 1206, mentionne deux fois le *scyphus*, d'abord le jeudi saint, au lavement des pieds, pour ce que l'on appelait autrefois la *potation*; puis, à la fête de saint Michel, où la redevance d'une livre est offerte aux chanoines dans des coupes de bois qui deviennent ensuite la propriété des marguilliers ou massiers du chapitre : « Signa sonantur, exeunt senescallus et juvenis, aquam et mappas habentes, ad pedes presbiterorum abluendos; quo facto, senescallus et juvenis vinum in scyphis ad decanum et canonicos offerunt; facta benedictione alta voce, bibunt canonici, in ordine sedent, accepto vino, clerici reponunt. » (Édit. Nobileau, pag. 21.) — « In festo sancti Michaelis, fit festum sicut in dominica, et sonatur sicut in festo, legit decanus et habet crocum. Ad missam, post evangelium, cappa remota, vadunt quatuor canonici et offerunt omnibus, etiam sacerdoti, unam libram Turonensem. Septimanarius dimidium libræ, canonici unam libram habent, in scyphis ligneis præsentant. In hac die ignis incenditur, in cacabis ante omnia altaria. Residuum mensæ est fabricæ, scyphi matriculariis, cacabi capitulo. » (P. 30.)

Il est rapporté dans la vie de saint François d'Assise qu'un ange lui apparut portant un vase de cristal très-

pur, renfermant une liqueur plus pure encore. François, qui n'était que diacre, demanda l'explication de cette vision : « L'âme du prêtre, lui répondit cet ange, doit être plus immaculée que ce vase. » François, effrayé, ne consentit jamais à être prêtre.

D'après une ancienne gravure, reproduite par une gouache au XVIIe siècle chez les franciscains de Versailles, ce vase est hémisphérique, avec un bouton à la partie supérieure et un pied analogue à celui des monstrances ou ciboires.

Etudié archéologiquement, ce fait se réfère évidemment à un usage liturgique. La liqueur contenue dans le vase est du vin, que le prêtre changera au sang de Notre-Seigneur. Autrement l'apparition n'aurait pas de signification. Il est possible que, dans les églises pauvres, cette coupe ait été simplement en verre, et alors s'explique parfaitement la vision de celui qui refusa le sacerdoce.

Qu'on remarque que ce fait a dû se passer à la fin du XIIe siècle ou au commencement du XIIIe, lorsque le *scyphus* était encore en usage.

Le Cérémonial du Puy, arrangé au XVIIe siècle, mais dont la rédaction première remonte au XIIIe, rapporte que, le jour de Pâques, après vêpres, il y avait potation pour les chanoines. Le vin était dans des coupes. « Quo cantato, alta voce dicitur a clericulis similiter et ordinate existentibus cephos plenos in manibus tenentibus : *Benedicite*. Et facta benedictione ab episcopo vel ab ebdomadario, incipiunt potare, et bibunt vinum et alodium. » (Peyrard, *Mémoire sur le jubilé de Notre-Dame du Puy*, page 122.)

Voici un texte d'inventaire qui est très-explicite : « Unam cupam argenteam, cum qua, ut dicitur, com-

municabantur conversi dicti monasterii. » (*Inv. de l'abb. de Silvacane*, 1289, n° 1.)

Au moyen âge, l'investiture se faisait aussi bien par le *scyphus* que par le calice. Du Cange rapporte ces trois textes : « In cujus donationis signum etiam scyphum argenteum obtulit, qui in hac ecclesia servatus æternam illius facti memoriam retinet. » (Sim. Dunelmen., *De eccl. Dunelmen.*, lib. III, cap. XIV).— « Ad hujus quoque memoriam doni corroborandam, meum scyphum marmoreum ad investituram harum villarum plenarie faciendam prædictis fratribus attribuo. » (*Chart. comitis Britan.*) — « Hujus rei supradictæ misit Archimbaldus donum super altare S. Mariæ per scyphum S. Macarii. » (*Tabul. Major. monasterii.*) Or si un *scyphus* s'offrait ainsi en don, si on le conservait dans l'église, il est certain qu'il devait lui être de quelque utilité et que ce n'était pas un objet de parade et de superfluité. De plus, cette désignation de *scyphus* de saint Macaire témoigne qu'il avait appartenu à cet homme de Dieu, qui avait pu s'en servir pour le culte.

Sainte Flors, qui mourut en 1347, eut une vision qui est ainsi rapportée par son confesseur : « Elle fut ravie d'autres fois en contemplant les secrets célestes, et elle fut visitée par l'ange qui, sous forme d'un beau jeune homme, lui présenta une coupe d'or, pleine d'un breuvage précieux, et lui dit : « Bois de ma main ce « breuvage de salut, car il est temps que le corps ait « quelque réfection. » Flors, en le prenant et le buvant, y trouva une si grande et si merveilleuse douceur qu'elle n'en avait jamais senti de pareille. Lorsqu'elle eut presque achevé le breuvage, il lui sembla qu'elle regardait celui qui lui présentait une chose si précieuse. Ayant ouvert la coupe, elle regarda le serviteur, et il

prit soudainement la coupe et lui jeta même sur le visage ce qui était resté. Le jeune homme l'ayant quittée, elle demeura trois jours sans prendre aucune nourriture, elle disait qu'elle demeurerait quinze jours et davantage sans manger; mais elle y fut forcée par les autres, car elle ne souffrait point la faim ni la soif à cause de la douceur spirituelle. Depuis cet événement, cette sainte vierge, après la communion du prêtre, était ravie en esprit et demeurait transie de corps jusqu'à vêpres.» (*Analecta juris pontificii*, tome XVIII, col. 7.)

On remarquera le rapprochement de ce fait avec les communions de la sainte religieuse; de plus, la forme de la coupe, qui a un couvercle, et son usage, qui est de contenir un liquide précieux et fortifiant. Tout cet ensemble nous montre que nous avons là encore, en plein XIVe siècle, un exemple du *scyphus* eucharistique.

Il est encore dit par le même confesseur de sainte Flors qu'elle refusait la purification qui suivait la communion, ce qui donne plus de poids à l'attestation précédente, relativement au bien qui en résulta pour elle : « Quand elle devait communier, elle brûlait de l'ardeur de l'amour divin, et elle avait tant d'excès d'esprit, qu'après qu'elle avait pris la communion elle était ravie, et on ne pouvait espérer qu'elle prît vin ni eau après la communion, mais il fallait que deux des autres la prissent et la levassent de çà et de là lorsqu'elle communiait, et qu'après on la mît à sa place. » (*Ibidem*, col. 13.)

Au château de Cornillon (Gard), l'inventaire de 1379, publié par la *Revue des Sociétés savantes* avec les notes de MM. Albanès et Darcel, mentionne dans la chapelle de Saint-Martial, renfermés dans des coffres forts, plusieurs gobelets et tasses d'orfévrerie, généralement avec

couvercle. Ce doivent être évidemment des *scyphi*, et leur multiplicité ne doit pas étonner, puisque dans cette même famille on compta en même temps jusqu'à sept cardinaux et que ledit inventaire réunit dans le même acte le mobilier de plusieurs autres châteaux appartenant à la même famille de Beaufort, qui fournit deux papes à l'Église.

« Item, tres cobeleti argenti deaurati, ad modum rose, cum copertoriis et pedibus hesmalhatis et apthatis. » (N° 5.) — « Item, tres alii cobeleti deaurati, alterius forme, cum pedibus et cohopertoriis apthatis et hesmalhatis. » (N° 6.) — « Item, unus alius cobeletus argenti deaurati, cum pede et cohopertorio, hesmalhatus et apthatus, et sunt circuli in circumferentia, et in copertorio est figura servi (1). » (N° 8.) — « Item, una cupa, de opere Anglie, deaurata, cum pede et copertorio coronato, apthato et esmalhato. » (N° 9.) — « Item, sex tacee argenti mediocres, deaurate, cum pede. » (N° 10.) « Item, XII tacee argenti, magne et late, deaurate. »

(1) L'orthographe de cet inventaire est très-défectueuse, peut-être faut-il restituer *cervi*. Or, d'après saint Eucher, le cerf est le symbole du Christ : « Cervus, Christus. » (*De formul. spiritual.*) Le rapport qui existe entre une coupe et un cerf nous est donné par saint Jérôme, commentant le psaume XLI : « Mos est cervo ut inventum serpentem naribus hauriat et post hæc exardescens extingat sitim. » Dans la belle mosaïque absidale de l'église Saint-Clément, à Rome, qui date de la fin du XIIIe siècle, on voit le cerf au pied de la croix sur laquelle est étendu le Christ, vainqueur d'un serpent rouge et s'apprêtant à étancher sa soif à une source d'eau vive. Près de là, dans un enroulement de feuillages, est figuré un *scyphus* d'argent, à pied bas et large, coupe godronnée et couvercle concave, surmonté d'une chouette.

(N° 11.) — « Item, due alie tacie deaurate, una magna cum pede, sine hesmalh, et alia sine pede hesmalhata in medio: » (N° 12.) —« Una magna cuppa argenti, deaurata, de opere Anglie, cum copertorio esmalhato et apthato. » (N° 14.) — « Item, unus cobeletus deauratus, cum pede et copertorio aptatus; et est in repositorio corii. » (N° 15.) — «Item, unus alius gobelletus deauratus, cum pede et copertorio ; in summitate cuius est figura simie, hesmalhatus et apthatus. » (N° 15.)—«Item, alius cobeletus deauratus, cum pede et copertorio, esmalhatus et apthatus. » (N° 17.) — « Sex tacee argenti, deaurati, sine pede. » (N° 21.) — «Item, xii tacee argenti albe. » (N° 22.) — « Item, in alia bogia fuerunt reperte duodecim tacee argenti albi. » (N° 28.) — « Item, iiii^or alie tacee albe, cum bulhonis in medio. » (N° 29.)— « Item, sex alie tacee argenti, plane, deaurate. » (N° 30.) — « Item, unus cobeletus de madrio, cum repositorio corii. » (N° 41.)

Évidemment la différence de nom indique une variante dans la forme. Comme dans les mêmes coffres se trouve aussi de l'argenterie de toilette et de table, il s'ensuit que, rigoureusement, toutes les coupes n'ont pas eu un usage liturgique ; cependant il est bien probable que quelques-uns de ces objets furent affectés à l'usage, soit de la chapelle des seigneurs de Beaufort, soit même de celle des papes et des cardinaux de cette maison. La difficulté vient de ce que pour cet objet la forme était la même, tant à l'église que sur le dressoir ; en conséquence l'on pouvait, suivant l'occurrence, employer à la communion un vase qui n'aurait pas eu primitivement cette destination. C'est ainsi qu'au moyen âge on voit des salières, par exemple,

devenir des boîtes à reliques pour la consécration des autels (1).

Le Magasin pittoresque a fait graver le sceau de Robert Coupequesne, découvert à Longueville en 1871 (1875, p. 160). Or ce sceau est du XVe siècle et porte, à la partie inférieure, les armes parlantes du vicaire de Longueville, qui sont mi-parti, à une *coupe* et un *chêne*. Cette coupe n'est autre qu'un *scyphus*, à pied rond, tige traversée par un nœud et coupe formant une boule avec son couvercle : on dirait un ciboire.

Les derniers textes que je citerai sont des XVe et XVIe siècles : « Item ciphum argenteum, cum pede deaurato, cum corona desuper. » (*Invent. du dôme d'Hildesheim,* 1409.)

M. Charles Vasseur a cité ce document important dans sa brochure : *le Registre de la Charité de Surville*, Caen, 1864, p. 8-9 : « L'an de grace mil IIIj cc LXXIj, le dymence XIe jour d'apvril avant Pasqz, Guillemecte Laboullentère, veufve de feu Richard des Monchaux, meue en dévocion, et affin qu'elle et ses amys, parens et bienfaicteurs, soient accompaigniés ès prières et supplicacions qui seront faictes en ceste église de Sainct-Martin de Surville, donna au trésor de ladicte église une tasse d'argent, pesante trois onches et ung gros, et veult icelle veufve que ladicte tasse serve en temps advenir pour administrer le vin ès manans et habitans de ladicte parroisse de Surville, après ce que, les jours de Pasques et aultres jours, auront receu le précieux corps de Jhesu-Crist, par ainsi que iceux parroissiens... auront à ces jours en leurs prières et oroisons ladicte veufve et ses amys. Et veult ladicte veufve que

(1) *Bulletin archéologique*, t. III, p. 13.

pour necessité ne indigence qu'il leur puisse advenir ne soit vendue ne engagée, laquelle chose luy fust accordée par lesd. parroissiens. Laquelle tasse a esté livrée et baillée par Jehan Vigo, filleul de ladicte veufve, le jour dessus dict au prosne de la grant messe de ladicte parroisse. » Surville était une paroisse du diocèse de Lisieux, et la *Charité* formait une confrérie spécialement instituée pour l'ensevelissement des morts.

« Receu, depuis cest inventaire fait, une ronde couppe d'argent doré, goderonné, à un couvercle, ayant ung agnelet. » (*Inv. de Marguerite d'Autriche*, 1523). Le même inventaire décrit plusieurs autres coupes, mais rien n'indique qu'elles aient eu un caractère religieux, ce qui me semble au moins probable ici, à cause de l'agneau, qui peut s'expliquer symboliquement.

L'inventaire de l'église de Notre-Dame-en-Vaux, à Châlons-sur-Marne, dressé en 1526, contient cet article : « Item, une toile de lin à mectre à Pasques devant l'estal à prismes, pour ministrer les gens, » ce qui est interprété par M. Darcel : « Parmi les linges, nous voyons (art. 58) *une toile de lin à mettre à Pasques devant l'estal* (les stalles?) *à prismes pour* (la communion) *ministrer les gens.* » (*Rev. des Soc. sav.*, 7e série, t. II, p. 269.) Ce texte signifie que la communion, le jour de Pâques, se donnait de bon matin, à la messe qui suivait *prime*, et que, pendant cette petite heure, on garnissait d'une *toile de lin* ou nappe, comme on fait encore aujourd'hui, non pas les *stalles* (car la communion ne se donnait pas dans le chœur, mais seulement à l'entrée), mais bien l'*étal*, c'est-à-dire la *table* dressée exprès pour la circonstance, ainsi qu'en témoignent plusieurs anciens inventaires. *Étal* est un vieux mot français qui subsiste encore dans le langage des bouchers (voir le *Diction-*

naire de l'Académie), et qui est le radical du substantif *étalage* et du verbe *étaler,* qui a produit son opposé dans *détaler*. On comprend la nécessité d'un *étal* plus large que nos balustrades, précisément parce qu'on y posait la *tasse* de l'ablution : les balustrades italiennes ont maintenu l'usage d'une plate-forme supérieure assez développée pour former tablette, et sur laquelle on étend une nappe et on place les verres requis pour le vin ou l'eau de l'ablution.

« Plus, six tasses d'argent marquées par les bors de cette manière : G. de Tangy, pesant neuf marcs. » (Courajod, *le Trésor de la cathédrale d'Auxerre en* 1567, p. 11). Or « le chanoine Germain de Tangy vivoit en 1470 » (Lebeuf.)

« A Reims, tout en remplaçant le vin consacré par du vin ordinaire, on n'en disait pas moins : *Corpus et sanguis Domini nostri Jesu Christi custodiat te in vitam æternam*. Le Rituel de 1585 proscrit pourtant cette espèce de non-sens liturgique. » (*Revue de l'Art chrét.*, t. XXIX, p. 402.) Ce non-sens s'explique parfaitement, car il est rare qu'un usage disparaisse complétement. Ainsi on substitua d'abord au précieux sang du vin qui n'en contint plus que quelques gouttes, lesquelles furent ultérieurement supprimées, et le vin resta alors seul. Cela prouve évidemment que le rite se transforma peu à peu, sans que la rubrique ait été atteinte, et que le changement se fit graduellement par les individus eux-mêmes, plutôt que par l'autorité ecclésiastique, qui n'intervint que tardivement.

8. Je consacrerai un paragraphe à part à l'usage du *scyphus* en Angleterre, d'après les textes nombreux rapportés par le *Monasticon Anglicanum*. Je ferai toutefois observer préalablement que la destination du vase est

certaine, quand il figure dans un inventaire d'église ; que parfois elle devient douteuse, lorsque le don est simplement enregistré sans explication aucune, et enfin que les mots *in refectorio* ou *pro refectorio* (1) sont l'indice non équivoque d'une affectation purement profane, comme je l'ai insinué plus haut à propos des potations (2).

Que la coupe eût une double destination religieuse et civile, nous l'apprenons encore par la décoration même d'une coupe de la collection de Mme de la Sayette, à Poitiers. Cette belle pièce émaillée est signée et datée *Leonardus Lemovicus inventor*, 1536. « L'intérieur présente trois sujets peints en couleurs et séparés entre eux par des arabesques d'or : le premier représente un prélat à l'autel officiant ; le second, deux personnages à table, le troisième sujet représente également un repas. » *Gazette des Beaux-Arts*, t. VI, p. 245). Ce sont précisément les scènes où l'on fait usage de la coupe.

Nous sommes à la célèbre abbaye de Saint-Alban.

Au XIIIe siècle il est parlé, parmi les legs d'un abbé, d'une coupe d'argent avec son couvercle : « Cuppa argentea cum coperculo argenteo, » (t. II, p. 236) d'une coupe d'argent doré, d'un travail précieux (3) :

(1) Grégoire IX, dans son ordonnance de réforme, défend aux bénédictins d'avoir à l'infirmerie et au réfectoire des coupes d'argent et d'or ou rehaussées de ces métaux : « In infirmitorio et refectorio cifis argenteis vel aureis, seu etiam pedem vel circulum argenteum vel aureum habentibus, non utantur. »

(2) « Dedit etiam nobis cyphum mazelinum cum pede argenteo ad serviendum in refectorio. » (*Necrolog. eccl. parisien.*)

(3) Offerte sous le pontificat d'Innocent IV.

« Unam cuppam argenteam deauratam, pretiosam valde tam opere quam materie », (p. 237) et d'une coupe de verre dont on donne le prix : « Et in factura unius ciphi murrei (1), pro desco XIIJ s. IIIJ d. » (P. 242.)

Au XIV° siècle, Jeanne Whittewelle avait offert au même monastère « unum ciphum murreum ». (P. 222.)

En 1431, voici une coupe donnée par un recteur et qui porte, au revers du fond, l'image de saint Christophe : « Anno Domini millesimo CCCC° tricesimo primo, dominus Ricardus Chaundeler, rector de Wulchurche, in Londoniis, contulit conventui.... unum ciphum murreum, ad valorem quidem sex marcarum, in cujus fundo versatili insculpitur ymago sancti Christofori. » (P. 223.)

Les indications suivantes n'ont pas de date : la coupe est grande, en argent, en argent doré, ou en verre et en bois ; le couvercle est spécialement mentionné.

« Unam cupam magnam argenteam et auratam. » (P. 218.) — « Unum ciphum murreum, in cujus fundo scribitur nomen ejus. » (2) (p. 218.) — « Cyphum mur-

(1) Du Cange n'ose se prononcer sur le vrai sens de *murreus*, qui signifie, suivant les érudits, ou une pierre précieuse, ou ce qu'on nommait *porcelaine* au moyen âge, ou encore du verre et une espèce de bois qualifiée *madre*. Voir le mot *mazer* dans son glossaire, où sont reproduites ces citations : « Duos cyphos argenteos, 11 cochlearia, unum madrinum... cifum madrinum. » (*Testam. Albonis, canonici Altissiodor.*, an. 1191.) — « Sciphum argenteum et murreum. » (*Charta Guillelmi, ep. Ambianen.* an. 1293.) — « Item ciphus de Anserne magnus de mazero, cum basso pede et circulo argenteo. » (*Visit. thesaur. sancti Pauli Londinen.*, ann. 1295.)

(2) Le nom du pape Adrien IV, d'origine anglaise, qui siégea de 1154 à 1159.

reum, quem Wesheyl nostris temporibus appellamus. » (P. 219.) — « Duos cyphos argenteos. » (P. 219.) — « Unum ciphum de dugum, ornatum decenter argento, cum cooperculo de eodem ligno et unum ciphum murreum cum duabus peciis. » (P. 221.)

A la collégiale de Windsor nous rencontrons, parmi les *jocalia* de l'église, un petit *scyphus* en béryl, avec pied et couvercle d'argent doré; un autre d'argent doré, qui appartint à saint Thomas d'Hereford; un troisième de même matière, qu'accompagnait une aiguière. « Item unus ciphus parvo de berillo, cum pede et cooperculo argento deaurato. — Item unus ciphus argenteus deauratus, cum cooperculo, qui fuit sancti Thomæ Herefordensis. — Item unus ciphus, cum uno aquario argenteo deaurato, ex dono comitis Pembrochiæ. » (P. 1366.)

Plus tard, sous Richard II, au XIV[e] siècle, deux *scyphi* changèrent de destination et furent transformés en reliquaires : « Item unus ciphus argenteus deauratus, quæ fuit sancti Martini, cum cooperculo, et cum aymellatione in fundo de sancto Martino ; in quo cipho continetur quædam pars cranii sancti Bartholomæi. — Item unus cyphus de ore gryfonis, cum cooperculo argenteo et novo, facto ejusdem materiæ, cum pede argenteo deaurato et ligaturis argenteis deauratis subtiliter ; in cujus coperculo sunt .... : in quo cipho continetur quædam pars cranii sancti Thomæ, apostoli. » (T. VIII, p. 1364.)

Passons à la cathédrale d'York, dont le long et curieux inventaire fut rédigé en 1518. Les *cratères*, car c'est ainsi qu'on les nomme en se servant d'une expression classique, sont en argent ou en argent doré, avec

couvercle. La coupe, dite *gobelet*, est ornée d'une rose sur le fond.

« *Cratheræ.* Item una crathera magna deaurata, stans cooperta, ponderis 8 unc. dim. — Item una crathera argentea, ex dono D. Tho. Arundell (1), quondam archiep. Eborum, pond. 18 li. — Item unum *le gobelet*, cum coopertorio deaurato, cum rosa in fundo, ex dono Johannis Rawcliffe, pro usu canonicorum.... continue utendum. » (T. VIII, p. 1205.)

A l'abbaye de Thorney, l'abbé prête en gage au roi « Unum ciphum argenteum cum pede et coopereulo deauratum, et aymellatum, et ingravatum de Babwyn in pomello pedis et cooperculi, ponderis quatuor librarum et decem solidorum, pretii quatuor librarum et decem solidorum ; unum calicem......., unum ciphum argenteum deauratum extra, cum pede et cooperculo, pretii xxviij solidorum et viij denariorum. » (T. II, p. 607.) Or la première coupe, tirée de la sacristie ainsi que le calice, était précieuse par sa matière, argent doré et émail ; le nom du donateur s'y trouve gravé au nœud et au couvercle, à moins que *babouin* n'indique des grotesques de ce nom.

Il n'est pas douteux que, dans une abbaye, le *scyphus* ne servît à la communion des moines. En effet, Grégoire IX, dans sa réforme des bénédictins, veut que les moines communient, une fois le mois, sous les deux espèces : « Provideat abbas ut in prima dominica mensis corpori et sanguini Domini Jhesu Christi comunicent ; quod si aliqua de causa aliquis duxerit abstinendum, causam ei vel priori seu penitentiario ab abbate

(1) Thomas Arundel fut archevêque d'York de 1388 à 1396.

deputatis non differat intimare, ut ejus judicio vel abstineat vel ad communionem accedat. » En 1256, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, prescrivit aux moines de ne pas abandonner l'ancienne coutume : « Consueverant quod omnes ministrantes missis, nisi essent pro defunctis, communicarent corpori et sanguini Christi; sed istam consuetudinem jam per negligentiam aliquantulum dimiserant; injunximus abbati et priori quod hanc consuetudinem ab omnibus plenius faciant observari. » (*Regestr. Visitation.*, p. 262.) Ainsi tous les ministres, c'est-à-dire tous ceux qui servaient à l'autel, devaient communier avec le précieux sang, excepté aux messes des défunts. Cet usage s'était conservé jusqu'au siècle dernier à l'abbaye de Saint-Denis, pour le diacre et le sous-diacre, et il se maintient encore lors des pontificaux du pape.

9. L'existence et la destination du *scyphus* liturgique étant irrévocablement constatées, restent ces deux points obscurs à élucider : Peut-on arriver sûrement à déterminer sa forme? En connaît-on des spécimens, soit figurés, soit en nature?

Les inventaires et les textes ont l'immense inconvénient de parler trop sommairement d'objets qu'ils ne montrent pas et dont ils ne donnent la configuration que par des traits rapides et insuffisants. Les miniatures, au contraire, les représentent souvent fidèlement, tels qu'ils sont: elles sont complètes et d'une application irréfragable lorsqu'elles joignent une légende au dessin. Alors cesse toute hésitation sur l'identité. Or j'ai eu la chance de rencontrer dans le beau manuscrit de Herrade de Lansberg, reproduit en partie par Engelhart en planches coloriées qui dédommagent de la perte de l'original, non-seulement l'explication du *scyphus*, mais aussi sa

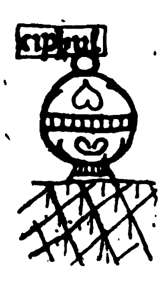
forme exacte. Planche V, sous la rubrique *Pontifices*, on remarque un évêque, paré pontificalement de la chasuble, la crosse et la mitre, et tenant en main un vase d'or, dont il est dit qu'avec le vin de l'autel se célèbrent

les noces du Christ et de l'Eglise, qui est unie au Christ sur le lit du sein virginal de Marie : *Cum vino altaris celebrantur nuptie Xpisti et Ecclesie, in virginalis uteri thalamo Xpisto conjuncte.*

Le miniaturiste pouvait tout aussi bien mettre un calice aux mains de l'évêque, puisque c'est dans ce vase qu'a lieu la consécration du vin. Mais son idée était autre ; il voulait montrer que l'espèce consacrée existe aussi dans le *scyphus*, et par là même atteint la communauté, le corps entier des fidèles. Dans le cas présent, nous n'avons qu'une chose à retenir de ce texte, à savoir que le *vin de l'autel*, celui de la *célébration*, était contenu dans le *scyphus*, lequel était l'em-

blème du sein virginal de Marie : aussi, de même que le Christ s'unit mystiquement à l'Église, ainsi les fidèles s'unissent par la communion à leur Sauveur et Rédempteur. Enfin, cette communion ne pouvait se réaliser qu'autant que le vin du *scyphus* avait été transformé par un mélange, tant minime fût-il, du précieux sang.

Ce vase a l'aspect d'une boule, coupée au milieu et ornée du même rinceau, mais opposé, sur le couvercle



et sur la panse. Il se termine par un bouton et pose sur un pied étroit, garni d'un simple filet. Ailleurs, pl. IX, le même vase reparaît, plus orné, quoique avec le même aspect. Le pied mouluré est évasé et perlé ; un bandeau perlé sépare le couvercle de la panse, tous les deux égayés de trèfles; au sommet reparaît le même bouton (1). Cette fois, nous avons le nom de l'objet : CIPHUS, et c'est si bien un vase à vin, qu'il figure sur la table d'un clerc, *mensa clerici*, pour réprouver un des nombreux excès dont il se rend coupable, personnifiant en lui le clergé tout entier.

Après cette découverte capitale, je voulus en trouver

(1) Deux autres *scyphi* sont figurés parmi les vases d'une table, dans le même manuscrit.

la confirmation sur d'autres monuments (1). Les vitraux du XIIIe siècle ont satisfait à ma légitime curiosité. Au



Mans, dans la légende de saint Nicolas (2), la coupe d'ar-

(1) Je ne serais pas étonné que ce fût un *scyphus* qu'on voit sur l'autel, près du calice, dans le Missel de Saint-Denis. (*Bibliothèque nationale*, XIe siècle.) Sa forme est celle d'une coupe montée sur un pied étroit. Le calice à anses aurait servi à l'officiant et le *scyphus* à ses assistants. On pourrait dire que l'hostie présentée par le Christ vient de ce vase, qui serait alors un *ciboire*; mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'une communion miraculeuse. Le seul doute que j'entrevois me viendrait de l'absence de couvercle à la coupe, qui n'en a peut-être pas, parce qu'elle doit servir immédiatement.

(2) Voir la belle publication de M. Hucher, à ce vitrail où

gent qu'offre un enfant est ronde également, avec globule au sommet, pied épaté et mouluré : celle qui tombe



à la mer est en or, à la différence près des imbrications au couvercle et des godrons à la panse. Or, d'après la *Légende d'or*, ce vase était un *scyphus* (1).

les deux médaillons du *scyphus* sont reproduits de grandeur naturelle.

(1) « Vir quidam nobilis rogavit beatum Nicolaum ut sibi filium a Domino impetraret, promittens se filium ad ecclesiam ejus ducturum et scyphum aureum oblaturum. Filius igitur nascitur et scyphus fieri jubetur. Qui dum sibi placeret, suis eum adaptavit usibus et alium æque valentem fieri præcepit... Puer autem, quum vellet haurire (aquam) cum scypho, in mare cecidit... Veniens (pater) ad altare sancti Nicolai cum obtulisset secundum scyphum, tanquam projectus cecidit de altari ; cum autem eum elevasset et super altare iterum posuisset, rursus de altari longius est pro-

A Bourges, sur un autel est placé un *scyphus*, toujours pareil aux précédents, mais entièrement uni : ailleurs, on le voit entre les mains d'un prêtre qui semble l'élever ou le montrer. Enfin, dans la même cathédrale, est figuré près d'un autel un autre *scyphus* sans couvercle.

Ma conclusion toute naturelle, après cet exposé, est celle-ci : le *scyphus* comprenait trois parties distinctes, qui sont : un bouton, pour terminer; un vase en forme de boule, pour contenir et couvrir le vin ; un pied bas et épaté, afin de donner plus de solidité, précaution indispensable en raison du contenu. Or ces trois caractères se rencontrent trait pour trait dans quatre vases que l'on a pris jusqu'ici pour des ciboires, et qui ne sont autre chose que des *scyphi*. L'un est au musée du Louvre, et date du XIII[e] siècle ; le second, au trésor de Sens (1), et n'est pas antérieur au XIV[e], et les derniers se voient à Saint-Maurice d'Agaune (2).

Le résultat obtenu, qui constitue une véritable décou-

jectus... Ecce puer sanus et incolumis advenit, primum scyphum suis gestans manibus... Pater ejus lætus effectus utrumque scyphum beato Nicolao obtulit. » (Édit. Grœss, p. 28.)

(1) Barraud, *Not. arch. et liturgiq. sur les ciboires*, p. 67; Gaussen, *Portefeuille archéologiq.*; de Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5[e] édit., p. 635; *Gaz. des Beaux-Arts*, t. IV, p. 301 ; *Annal. arch.*, t. XIX, p. 167.

(2) Voir la belle publication de M. Édouard Aubert sur ce trésor, p. 172, 175. L'un, le plus ancien, ressemble à celui d'Alpais. L'autre, qui n'est pas du XII[e] siècle, comme le dit l'auteur, mais du XIII[e], est identique à celui de Sens : les serpents qu'on remarque à la boule figurent le démon vaincu par l'eucharistie.

verte archéologique, me fera pardonner la longueur de cette digression, justifiée d'ailleurs par la présence du *scyphus* dans les inventaires de Monza.

J'insisterai sur trois *scyphi* en particulier.

M. de Montaiglon a fait graver et décrit dans la *Gazette des Beaux-Arts*, t. XXI, 2e période, p. 157-160, la coupe de Sens, où il a le double tort de voir un *calice* et un *ciboire*, quand, quelques lignes plus bas, il lui donne son vrai nom en disant que ce ciboire « s'appelait la coupe ». Cependant, au bas de sa gravure, il maintient « calice du XIIIe siècle en argent doré ». Voici son texte, qui est très-court :

« Le trésor a de beaux calices en vermeil du XVIIe et du XVIIIe siècle, qui n'ont rien d'exceptionnel ; mais la perle en ce genre est le grand calice du XIIIe siècle, qui a été souvent gravé, et que le dessin de M. Laurent, d'une exactitude et d'une vérité de caractère bien remarquables, met absolument sous les yeux de nos lecteurs, avec sa merveilleuse pondération et la grave souplesse de sa tournure magistrale. Dans la simplicité robuste et dans l'harmonie de ses lignes, c'est un vrai chef-d'œuvre d'orfévrerie. Comme on le voit, il est d'une forme exceptionnelle. C'était le ciboire où l'on conservait les hosties et qui se suspendait par un anneau dans le ciborium, au-dessus du maître-autel. Il suffisait d'ôter les deux goupilles latérales pour séparer absolument le couvercle et rendre la coupe à son usage de calice. »

L'inventaire de 1653 précise bien la destination et le nom de ce vase liturgique : « Au-dessus du maître-autel est suspendu le même ciborium qui, autrefois, pendant la nuit, fut volé, avec l'adorable eucharistie, par deux jeunes impies, l'an 1541. L'un de ces deux sacriléges, mis en suspicion par la permission de Dieu, fit des

aveux; et près de la maison hospitalière de Dieu, sous un amas de décombres, on trouva la coupe avec toutes les hosties consacrées, et, à la grande joie de toute la ville, on la reporta à sa place. Cette coupe, très-vénérable, renferme une boîte d'or dans laquelle repose le très-précieux corps du Seigneur. » (Julliot, *Inv. du trésor de l'église métropolitaine de Sens*, p. 51.)

La fête instituée en réparation du vol sacrilége fut nommée la *Récupération de la coupe.*

Le vase de Sens est donc bien une coupe (1), autre-

(1) Le mot *coupe* se retrouve ailleurs pour indiquer un ciboire de suspension, plus grand que les nôtres et modelé sur le *scyphus* : « Une coupe d'or et un tabernacle d'argent doré à trois chaisnes d'argent. (*Inv. de la Sainte-Chapelle*, 1376.) — « Item, deux couppes d'argent doré, d'ancienne façon, ... dont l'une a été baillée à la chappelle du Roy au Boys pour mectre le corps Jésus-Christ. » (*Inv. de Charles V*, 1379.) — « Item, une coupe couverte d'argent vermeil doré, appellée ciboire, estant au-dessus du grand autel.» (*Inv. de Notre-Dame de Vaux à Châlons-sur-Marne*, 1527, n° 157.)

La même expression est appliquée à un ciboire portatif: « Item cupa cooperta argentea aurata ad portandum corpus Christi. » (*Inv. de la cath. d'Angers*, 1286.)

De ces divers textes nous pouvons tirer cette déduction, que la coupe fut à l'origine un vase à vin, et qu'elle devint par la suite un vase destiné à la réserve eucharistique, à cause de sa capacité; la forme étant identique, la désignation resta la même.

La coupe servit aussi à la réserve du jeudi saint. « Item, une grande couppe, en façon de calice, en laquelle on met reposer le *corpus Domini* le jeudy absolu, garni de sa patenne ouvrée, le tout d'argeant doré. » (*Inv. de Saint-Florent de Saumur*, 1538.) Mais cette coupe différait du *scyphus* proprement dit en ce qu'elle n'avait pas de couvercle, la patène

ment dit un *scyphus;* il a conservé son nom, même après sa transformation, laquelle eut lieu lorsqu'on cessa d'en faire usage pour la communion des fidèles. Pour cela il suffit de fixer au bouton supérieur un anneau dans lequel passait la chaîne de suspension. Les analogues qu'on lui connaît n'ont pas cet anneau, donc la coupe devait reposer sur son pied. Ce ne fut même pas originairement un ciboire, puisque, de l'aveu de l'inventaire, les hosties n'y étaient pas déposées directement, mais renfermées dans une *boîte d'or*. La coupe n'était donc elle-même qu'une enveloppe. Il était important de préciser ce fait, au moment même où l'on venait de donner une fausse interprétation de ce vase, erreur qui pouvait se répéter indéfiniment.

L'usage du *scyphus* existait aussi en Allemagne, et c'est là qu'il se maintint le plus longtemps. M. le docteur Scheins a relevé dans les inventaires de Nuremberg des textes très-précieux à cet égard : le nom est tantôt *scyphus*, tantôt *vase*, ou même encore *picher* et *petit calice*. « Item duo picaria sive cyffos argenteos pro communicantibus.» (1334.)— «Item, parvulum calicem pro communicantibus privatis diebus, qui servatur iuxta maius altare. » (1356.) — « Item 1 parvulum calicem ad maius altare. » (1367.) — « Vasculum in altari pro sacramento. » (1377.) — « Vasculum pro communican-

qui l'accompagne lui en tenant lieu, comme, dans la liturgie romaine, il se pratique encore pour le calice dans lequel se conserve l'hostie qui servira à la messe des présanctifiés. « Calicem magnum. » (*Cærem. episc.*, lib. II, cap. xxiii, n° 5.) — « Ponit (sacerdos) hostiam reservatam in alio calice, quem diaconus palla et patena cooperit, et desuper velum expandit. » (*Miss. rom.*)

dis infirmis. » (1399.) — « Zwen silbere pecher pro communione. » (1500.) (*Die kirchlichen Schætze des ehemahgen klosters Heilsbronn bei Nürberg*, p. 4, 5.)

Mgr Bock a publié deux *scyphi* du trésor de Prague. Le premier est en onyx, monté en or. Il a la forme d'une coupe, élevée sur un pied bas, orné des armes et d'une inscription commémorative. Quatre bandelettes de métal relient la coupe à la lèvre, qui est unie. L'inscription fixe la date exacte et le nom du donateur, ainsi que l'usage du scyphus : + A. D. M CCC L. JVBILEO CAROLUS ROMANORUM SEMP. AUGUSTUS ET BOEMIE REX PRAGEN. ECCLE. AD USUM INFIRMORUM HUNC CIPHUM ONICHINI LAPIDIS DONAUIT.

Dès 1354, l'inventaire le décrivait ainsi : « Item cyphus onichinus cum pede argenteo deaurato pro infirmis et pro communicantibus in parasceven deputatus, quem idem rex donavit. »

L'autre *scyphus* est en cristal, monté également en or, mais muni de deux anses latérales, avec un couvercle également en cristal, en haut et en bas taillé en godrons inclinés. Il ne me paraît pas antérieur au XV[e] siècle. (*Der schatz von S. Veit zu Prag*, p. 20-22.) On comprend mieux après cela la vivacité avec laquelle les Allemands revendiquèrent le maintien du calice pour la communion des fidèles, lors du concile de Trente.

Enfin, M. de Linas a signalé, à l'exposition qui s'est tenue à Bruxelles en 1880, plusieurs coupes qu'il décrit ainsi : « Du même maître (frère Hugo, moine d'Oignies, orfévre du XIII[e] siècle), un gobelet à couvercle, orné de bandes obliques, alternativement argent niellé et or gravé..., morceau exquis où les meilleures traditions du goût oriental revêtent un aspect nouveau sous l'influence d'un génie primesautier.....

..... On a jugé le gobelet de frère Hugo assez précieux pour y abriter des reliques; n'était-ce pas à l'origine un simple *poculum*, destiné aux banquets solennels et qui figurait ordinairement sur le dressoir abbatial? Les sœurs de Notre-Dame (à Namur) ont également envoyé deux *pocula* tronconiques en verre fondu, sur lesquels sont taillés à la meule, en plein relief, des carnassiers fantaisistes et divers motifs. Aux vases, montés sur un pied métallique, on a adapté un couvercle en cuivre doré, muni d'un anneau de suspension... L'abbé Schütgen, de Cologne, l'éminent archéologue, y reconnaît un travail allemand.» (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXX, p. 270-271.)

Le gobelet de frère Hugo est certainement un *scyphus* liturgique, et peut-être dans les deux *pocula* de verre faut-il voir un spécimen des *scyphi murrei* révélés par les anciens documents.

X. Barbier de Montault.

(*A suivre.*)

VIOLLET-LE-DUC

ET

SON SYSTÈME ARCHÉOLOGIQUE

(*Suite.*)

CHAPITRE V.

Des influences orientales.

Voici une de ces questions sur lesquelles Viollet-le-Duc n'a jamais eu de plus éloquent contradicteur que lui-même, sur lesquelles l'affirmative et la négative se croisent et se heurtent dans ses ouvrages. Rien de plus facile que de le combattre ici par ses propres armes.

Viollet-le-Duc n'est pas l'inventeur du système des influences orientales; d'autres l'avaient rêvé avant lui, et les formes très-variées qu'elles ont revêtues montrent déjà que ces théories s'appuient à peu près exclusivement sur des appréciations personnelles.

Les influences orientales auraient agi les unes sur le style roman, les autres sur le style ogival; les unes par Charlemagne, les autres plus particulièrement par les pèlerinages en Palestine et par les croisades.

Les influences orientales sont incontestables pour

l'architecture romane, il faut seulement les restreindre; pour l'époque ogivale, elles sont nulles, si l'on a soin de mettre à part l'école angevine, école qui n'a pas beaucoup duré en France et qui n'a modifié l'art ogival qu'en Angleterre.

Les influences les plus évidentes sont celles précisément sur lesquelles Viollet-le-Duc insiste le moins. Il ne parle qu'une fois, croyons-nous, du caractère bien tranché de la rénovation artistique entreprise par Charlemagne (voir ci-dessus, chap. III). Le style byzantin ne prit pas racine en France : du Dôme d'Aix-la-Chapelle il ne fut souvenir, au XIe siècle, que dans les provinces rhénanes; les quatre coupoles bâties par Théodulfe à Germigny-les-Prés restèrent stériles et ne suscitèrent pas, durant le déclin de la dynastie carlovingienne, une seule imitation dont les traces soient parvenues jusqu'à nous. Au XIe siècle il ne restait en France de byzantin que les coupoles sur trompes, réduites à des rôles secondaires au milieu des systèmes romains, toujours préférés, et auxquels l'invasion byzantine du IXe siècle avait elle-même imprimé un nouvel essor; encore ces coupoles sur trompes ont-elles pu être retrouvées par les Français eux-mêmes, qui surent de très-bonne heure se servir d'encorbellements.

Au commencement du XIe siècle eut lieu une seconde invasion des coupoles orientales ; cette fois elle se produisit par Saint-Marc de Venise, dont une copie s'implantait alors au cœur même de l'Aquitaine. La seconde invasion demeura partielle : bornée par la Loire et la Garonne, elle forma deux ou trois écoles très-puissantes ; mais elle eut à son tour un grand résultat indirect. La première invasion avait donné l'impulsion à l'emploi de la voûte et préparé ainsi les beaux jours de la période

romane; la seconde propagea l'ogive. Nous appelons ce dernier résultat indirect, comme le premier, parce que ce n'est point Saint-Marc, ou tout autre type oriental, qui a transmis l'arc brisé : c'est bien Saint-Front de Périgueux qui est la source première de toutes les ogives françaises, et l'architecte de Saint-Front, s'il a vu des ogives en Orient, ne les a pas imitées; les siennes lui appartiennent, sinon par leur forme, du moins par le rôle utile qu'il leur a assigné et qui seul pouvait faire d'elles, à la longue, un des éléments organiques de l'architecture.

Une troisième invasion byzantine se serait produite d'une façon permanente pendant les XI[e] et XII[e] siècles, se grossissant assez souvent d'une influence arabe. Elle aurait agi sur la peinture et la sculpture.

Nous n'avons pas à parler de la peinture, dont il n'est guère question dans le *D. R.* que dans l'article spécial consacré à ce mot, et sur lequel il n'y a guère à redire.

Pour la sculpture, il n'est pas possible de méconnaître que les tissus orientaux n'aient exercé, par leurs dessins, une influence plus ou moins considérable, selon les écoles. La statuaire paraît surtout s'être inspirée de ces objets d'importation. Les Grecs chrétiens ne sculptaient guère de statues; c'est donc par l'ornementation des étoffes que l'Orient s'est trouvé présider aux premiers essais de la statuaire occidentale. Quant à notre sculpture romane purement décorative, il est bon de ne pas la rattacher trop exclusivement, comme le fait Viollet-le-Duc, aux rapports de diverses natures (commerce, pèlerinages, expéditions religieuses) qui incontestablement existaient sous les premiers Capétiens entre la France d'une part et la Grèce, la Syrie, la Palestine et l'Égypte

d'autre part. Il faut surtout éviter de parler, au moyen âge, d'influences archéologiques, car l'archéologie n'existait au moyen âge sous aucune forme. Aussi la thèse d'après laquelle l'ornementation romane serait puisée aux monuments arsacides ou sassanides de la Perse (au commencement du XIe siècle, les Sassanides avaient disparu de l'histoire depuis 350 ans, et les Arsacides depuis 775), aux monuments égyptiens du temps des Ptolémées, et jusqu'à des traditions venues de l'Inde, est-elle une des plus hardies qu'ait imaginées l'érudition contemporaine. Cent dix pages lui sont consacrées dans le *D. R.* (VIII, 105-215). Imagine-t-on nos moines, nos marchands et nos croisés du XIe ou du XIIe siècle, en quête d'éclectisme et voyageant comme nos amateurs d'aujourd'hui, leur carnet à la main, choisissant avec la sagacité d'archéologues consommés les types anciens à l'exclusion des plus récents (1) et les dessinant assez

(1) La vraie pensée de Viollet-le-Duc n'était peut-être pas celle que semblent indiquer la tournure générale de son système, les expressions qu'il y emploie fréquemment et les exemples qu'il y donne, mais peut-être celle qui est contenue dans le passage suivant et qui, du moins, n'est plus paradoxale : « Les croisés, à la fin du XIe siècle et au commencement du XIIe, s'étant répandus en Orient depuis Constantinople jusqu'en Arménie, en Syrie et en Mésopotamie, il ne faut point être surpris si dans les éléments d'art qu'ils ont pu apporter de ces contrées on trouve et des influences grecques prononcées, et des influences persiques, et des influences produites par des mélanges de ces arts déjà effectués antérieurement. Si bien, par exemple, que certaines sculptures romanes de France rappellent le faire, le style même de quelques bas-reliefs de Persépolis, d'autres des villes du Haourân, d'autres encore de Palestine et

bien pour être en état de les reproduire avec fidélité à leur retour dans leur patrie (1)? Si Viollet-le-Duc avait connu les monuments khmers, qui offrent aussi d'assez nombreuses analogies de détail avec la sculpture romane, on aurait eu, à n'en pas douter, à discuter avec lui sur les influences cambodgiennes. Si, de toute concordance, il faut conclure à une imitation, on ne sait vraiment où pourraient s'arrêter les systèmes tels que ceux de Viollet-le-Duc. L'architure romane peut ressembler par quelques côtés aux styles orientaux; mais si l'on n'a pas de documents ou même de théories historiques suffisantes pour expliquer ces analogies, il faut voir si rien ne les ramène à un point de départ géographiquement ou chronologiquement plus rapproché. Et tel est le cas pour l'architecture romane.

La sculpture gallo-romaine et les objets d'art mérovingiens ne sont-ils donc rien à l'architecture française?

même d'Égypte; non que les croisés aient été jusqu'en Perse, mais parce qu'ils avaient eu sous les yeux des objets, des monuments, peut-être, qui étaient inspirés de l'antiquité persique. »

(1) On dessinait pourtant quelquefois, s'il faut en croire ce texte : « Cum Berengarius ad sanctam civitatem Jerusalem devotionis causa accessisset, formam hujusce ecclesiæ in pergameno descripsit; unde reversus, ædificavit in villa superiori Helenensi ecclesiam cathedralem. » (Anno 1019.) Mais il y a une grande distance entre dessiner, imiter par dévotion les formes générales d'un édifice célèbre, et faire sans but bien déterminé de l'éclectisme à travers des monuments ruinés entrevus en passant. D'ailleurs Bérenger ne sut ou ne voulut pas se servir de son dessin, car la cathédrale d'Elne, qui date bien du xie siècle, a la forme basilicale ordinaire et non celle d'une rotonde.

M. Jules de Verneilh ne le croit pas, et il réfute ainsi Viollet-le-Duc : « On peut trouver à notre ornementation des XIe et XIIe siècles une origine toute naturelle et toute nationale, sans l'aller chercher en Orient. Tout s'explique et s'enchaîne, en effet, dans la formation de notre style roman. Sans doute, il se compose d'éléments complexes, et, suivant les provinces et les écoles, tel ou tel de ces éléments domine; mais le fonds commun, c'est le style romain. Si on pouvait le suivre et le montrer au moyen de gravures, dans ses dégénérescences et ses transformations successives; si on rapprochait les formes de l'architecture romane et son ornementation de l'ornementation et des formes gallo-romaines ; si l'on cherchait dans nos mosaïques antiques, dans les frises, dans les chapiteaux, dans ces mille débris de l'art gallo-romain si abondants encore sur notre sol, si variés, si jolis parfois, souvent si grossiers et déjà très-éloignés de la règle et de la monotonie classique; et si on les dessinait en regard des sculptures qui en dérivent, on aurait sous les yeux une sorte de tableau synoptique singulièrement instructif et concluant. Pour le compléter, car nous reconnaissons que tout n'était point en germe dans le style gallo-romain, il serait bon de prendre dans les sépultures des barbares ces boucles de ceinturon, ces fibules, ces agrafes, où se voient ciselés et gravés des entrelacs, des nattes, des zigzags, des têtes plates, des palmettes, des cordons de perles, que les artistes du XIe siècle connaissaient et reproduisaient en les perfectionnant. Peut-être aussi certaines figures humaines, certains lions, certains monstres, auraient-ils, concurremment avec les ivoires et les broderies de Byzance, mais à un degré inférieur, des droits à revendiquer dans les premiers et très-bar-

bares essais de notre imagerie romane. Mais où la démonstration serait irrésistible, c'est dans le parallèle de nos arcatures romanes, garnies de statues et supportées par des colonnes à chapiteaux variés, avec les sarcophages des IVe et Ve siècles, dont nos musées de province, particulièrement ceux d'Arles et de Marseille, sont si richement pourvus. » (*Bulletin monumental*, t. XXXV, p. 490-492.)

Viollet-le-Duc ne se contente pas de réduire nos sculpteurs romans au rôle de simples tributaires de l'Orient, il en agit de même avec les architectes, et ici il n'a pas la main légère. A lire les trois derniers volumes du *D. R.*, nous ne devrions plus rien aux Romains, rien du moins qui ne fût passé par le canal des monuments orientaux. Dans ce qui va suivre, il est surtout question des églises syriennes des VIe et VIIe siècles, (encore une influence archéologique !) dont la description, publiée de 1865 à 1869 par le comte Melchior de Vogüé (*l'Architecture civile et religieuse du* Ier *au* VIIe *siècle dans la Syrie centrale*, in-4°), a exercé sur les idées de Viollet-le-Duc une action très-sensible.

« En 1098, une armée de chrétiens, commandée par Godefroi, le comte Baudouin, Bohémond, Tancrède, Raymond de Saint-Gilles et beaucoup d'autres chefs, s'empara d'Antioche, et depuis cette époque jusqu'en 1268, cette ville resta au pouvoir des Occidentaux. Antioche fut comme le cœur des croisades; prélude de cette période de conquêtes et de revers, elle en fut aussi le dernier boulevard. C'était dans ces villes de Syrie, bien plus que dans la cité impériale de Constantinople, que les arts grecs s'étaient réfugiés. Au moment de l'arrivée des croisés, Antioche était encore une ville opulente, industrieuse, et possédant des restes nombreux

de l'époque de sa splendeur. Tout entourée de ces villes grecques abandonnées depuis les invasions de l'Islam, mais restées debout, villes dans lesquelles on trouve aujourd'hui tous les éléments de notre architecture romane, Antioche devint une base d'opérations pour les Occidentaux, mais aussi un centre commercial, le point principal de réunion des religieux envoyés par les établissements monastiques de la France, lorsque les chrétiens se furent emparés de la Syrie. D'ailleurs, avec les premiers croisés étaient partis de l'Occident, à la voix de Pierre l'Ermite, non-seulement des hommes de guerre, mais des gens de toutes sortes, ouvriers, marchands, aventuriers, qui bientôt, avec cette facilité qu'ont les Français principalement d'imiter les choses nouvelles qui attirent leur attention, se façonnèrent aux arts et métiers pratiqués dans ces riches cités de l'Orient. » (*D. R.*, VIII, 105-106.)

« Pour qu'un art, à de si grandes distances, passe d'un peuple chez un autre, il faut que des établissements permanents aient pu se constituer, que des relations se forment, que le commerce prenne un cours régulier. Ce ne sont pas des soldats qui rapportent un art dans leur bagage, surtout s'ils ont tout perdu en chemin. La principauté d'Antioche, fortement établie dès la fin du XIe siècle en Syrie, au milieu d'une contrée couverte littéralement d'édifices encore intacts aujourd'hui, a pu servir de centre d'études pour les artistes occidentaux. (*D. R.*, VII, 420.)

Puisque tous les éléments de notre architecture romane se trouvaient dans les villes syriennes et qu'on n'a guère pu les y prendre (à supposer que les croisés fussent des amateurs de ruines) avant les premières années du XIIe siècle, en quel style construisaient donc

nos ancêtres depuis Charlemagne? Il est inutile d'insister sur une erreur tellement grave et tellement palpable que nous l'aurions qualifiée, si elle n'était répétée, si elle n'essayait de s'appuyer sur des données historiques et sur quelques rapprochements techniques. De ces rapprochements, le principal pour Viollet-le-Duc et le moins attendu de ses lecteurs consiste dans l'arc-doubleau, que nous ne connaissions pas en France, paraît-il, avant d'avoir vu les basiliques du Haourân. Ces églises syriennes sont moins des édifices byzantins qu'une application directe, sage et raisonnée, de la structure romaine : les piliers y portent des arcs, et ceux-ci, jetés transversalement et à de très-courts intervalles sur la grande nef et les bas côtés, y soutiennent un dallage à peu près plat servant de toiture. (Voy. le *D. R.*, IX, 479 et suiv.) Sur les arcs transversaux des bas côtés sont d'autres arcs de même nature élevés jusqu'à la hauteur de la nef centrale et couvrant des tribunes. Ces sortes d'arcs auraient donné aux croisés l'idée des arcs-doubleaux. Outre la chronologie des monuments (puisqu'il y a en France des centaines d'églises à arcs-doubleaux certainement ou très-probablement antérieures à la première croisade), Viollet-le-Duc a encore ici contre lui des similitudes au moins aussi fortes que celles qu'il invoque. Il y a des églises carlovingiennes ou du commencement du XIe siècle qui, d'après lui-même, ont eu, soit sur la grande nef, soit sur les tribunes, des arcs-doubleaux destinés à porter des charpentes. (*D. R.*, IX, 239-243.) De pareils arcs existaient dans les plus anciennes églises romanes de la Normandie : Cerisy, Saint-Vigor, etc. (Voy. le *Bulletin monum.*, t. XXVIII, p. 63 et 64.) A supposer que l'usage des arcs-doubleaux ait été la conséquence d'une idée conçue, et non d'un besoin senti

comme Viollet-le-Duc l'établit ailleurs (*D. R.*, IV, 14), pourquoi en fallait-il aller chercher le germe en Asie quand il était en France?

Le savant architecte veut faire tomber cette influence gréco-syrienne sur les églises auvergnates, d'où elle aurait rejailli sur les autres pays. Il se sert pour cela d'un procédé qu'on aurait le droit de qualifier sévèrement. Dans une gravure explicative (*D. R.*, IX, 482), il met en regard l'église syrienne et l'église auvergnate, et, pour accuser les prétendus rapports qu'elles présentent, il ne craint pas de dénaturer complétement la seconde, déprimant toutes ses parties au point de la rendre méconnaissable. Si l'on compare cette coupe fantaisiste d'église auvergnate avec les proportions réelles, données ailleurs dans le *D. R.* (notamment au t. Ier, p. 174, et au même t. IX, p. 273), on verra quel état il faut faire de théories appuyées sur une altération si sensible de la vérité. Et de plus, en choisissant les églises auvergnates pour les charger du poids de son système anti-français, il ne pouvait pas plus mal rencontrer, car les églises auvergnates ont été presque toutes construites avant la première croisade, et le type complet en était certainement constitué à la fin du xe siècle.

Il est à croire que les profils relevés sur les monuments gréco-syriens ont été plus exactement reproduits dans le VIIe vol. du *Dictionnaire raisonné*. Ils sont là (p. 494-495) pour rendre palpable l'emprunt qui, également, en aurait été fait par les architectes français du xiie siècle, par ceux de Vézelay surtout. Il faut avouer que l'analogie est assez frappante; mais il paraît bien extraordinaire que des croisés, passant en Syrie, dans ce pays couvert de monuments remarquables de toutes

les époques, aient su parmi ces édifices distinguer ceux qui pouvaient transmettre à l'art occidental les germes les plus féconds, et y trouver, sans hésitation, ce qui allait le mieux aux besoins présents, ce qui était le plus capable de contribuer aux progrès futurs. Quand la nef et le porche de Vézelay furent construits, le style ogival était encore à naître, et il ne serait pas moins étonnant de voir cette église, étrangère au mouvement de la vraie transition, dont le chœur présente une structure ogivale mal comprise, transmettre à l'école parisienne des profils fraîchement venus de l'Asie.

Les Français, partis du même point que les Syriens, l'architecture gréco-romaine, doués à peu près du même sens artistique, n'ont-ils donc pu arriver naturellement à un résultat semblable, les profils étant un membre plus assujetti que les autres aux lois du bon goût, et bien moins aux besoins physiques ou aux circonstances sociales? Les profils des monuments mérovingiens et carlovingiens et ceux de quelques édifices du XI[e] siècle ne sont pas, d'ailleurs, sans analogie réelle avec ceux qui dominèrent à la fin du XII[e] siècle; on peut y suivre une transition continue, régulière, sans aucun de ces brusques changements, de ces soubresauts qui marquent seuls l'arrivée d'un élément hétérogène (1).

(1) Viollet-le-Duc est demeuré jusqu'au bout fidèle aux Syriens. Dans un rapport officiel portant la date du mois de juin 1879, il dit : — 1° que « l'école poitevine est une de celles qui présentent le plus d'analogie avec les édifices que les premiers croisés trouvèrent dans la Syrie centrale, lesquels datent du V[e] au VII[e] siècle »; — 2° que « l'institut clunisien alla chercher ses éléments (surtout en ce qui concerne la sculpture) en Orient »; — 3° que « le mouvement des croisades mit en communication directe et suivie les Occi-

Terminons, sur la vassalité prétendue ou du moins terriblement exagérée de l'art roman, par cette conclusion de Félix de Verneilh : « Altérée plus ou moins profondément, sur des points déterminés, par l'influence byzantine, l'architecture romane n'en est nulle part la conséquence. » (*Des Influences byzantines*, p. 46.)

Et cette influence byzantine, loin de servir à la formation de l'art ogival, lui demeura étrangère et disparut bientôt devant lui.

Viollet-le-Duc tient pourtant à ce que même notre architecture nationale ne soit pas une œuvre exclusivement française. Les deux éléments les plus essentiels de cette architecture, c'est à l'Orient que nous les aurions empruntés. La coupole, nous l'avions déjà au commencement du XIIe siècle, et ce fut alors que l'arc brisé nous vint... des Pyramides d'Égypte! Oui, des Pyramides d'Égypte! On ne le croirait pas, et cependant la filiation est exposée tout au long à l'article *Ogive* du *D. R.* Les Pyramides fournirent les proportions de l'arc brisé, qu'employèrent les Nestoriens d'Égypte, puis les Grecs et les Arabes, et que les croisés ramassèrent pour l'apporter en France. Arrivée en Bourgogne, à Vézelay, l'ogive se retrouva en face de la coupole, s'unit à elle, la transforma, et de là d'abord la voûte bombée, puis la voûte à nervures (1).

dentaux avec les arts si remarquables de la Syrie centrale, et réciproquement. »

(1) En 1845, Viollet-le-Duc ne voyait « aucun rapport entre les mosquées du XIIe siècle qui existent encore au Caire, et les églises bâties à la même époque en Picardie, dans l'Ile-de-France, la Champagne et la Bourgogne » (*Annales archéologiques*, t. II, p. 79.)

Cette hypothèse est inutile et inacceptable.

Inutile, parce que, vers 1130, nous avions en France l'ogive depuis plus de cent ans, et que les ogives de Saint-Front de Périgueux appartiennent à Saint-Front et non pas à l'Orient, on a dit pourquoi. Inutile encore, parce que les transformations attribuées à la présence de l'ogive dans les voûtes étaient déjà commencées et fort avancées dans la nef même de Vézelay (à l'exclusion du porche), où tout est à plein cintre.

Inacceptable, parce qu'il est plus facile et plus naturel d'arriver à la voûte gothique par la voûte d'arêtes que par la coupole; parce que la coupole hémisphérique ne fut jamais usitée dans les pays où se forma le style ogival; parce que les premières voûtes françaises ou parisiennes, au lieu de se former d'assises concentriques témoignant du souvenir de la coupole, sont appareillées comme les voûtes dont elles dérivent, c'est-à-dire comme les voûtes d'arêtes à la romaine. Si quelques premières voûtes gothiques sont très-bombées et qu'il y ait réellement là un souvenir plutôt qu'un tâtonnement, ce souvenir est tout simplement celui des voûtes en berceau et des demi-coupoles, toutes romaines, des absides; et si les arcs croisés conservent le plein cintre, c'est qu'il était convenable de leur donner une courbe pleine, normale, régulière, et non le tracé d'une anse de panier, qui n'aurait pas offert les garanties suffisantes de solidité, ni le tracé d'une ogive, qui aurait déterminé à la clef un renfoncement disgracieux et forcé de trop élever la voûte.

Nous repousserons, pour la plupart de ces motifs, le système un peu différent d'après lequel la voûte bombée de Vézelay serait une importation venue en droite ligne de Constantinople. (*D. R.*, IX, 485-486.) Ce peu de con-

stance de Viollet-le-Duc dans ses opinions archéologiques est, du reste, une des meilleures preuves de la légèreté avec laquelle elles étaient parfois conçues.

Ce n'est pas la voûte seule que le style ogival aurait reçue des croisés, mais encore en partie l'ornementation. Quelque Français, on ne sait pour quelle cause, se serait égaré sur les bords du Nil, vers 1135 ou 1140, un demi-siècle avant la première expédition militaire dirigée de ce côté. Il aurait vu les ruines de l'île de Philæ, les aurait dessinées et aurait rapporté ses croquis à Suger. C'est ce qu'implique un texte du *D. R.* (t. VIII, art. *Sculpture*), où Viollet-le-Duc, sans rire, assure qu'un chapiteau du chœur de Saint-Denis est inspiré des célèbres ruines égyptiennes. On nous en voudrait de discuter un rapprochement aussi fantaisiste.

Je ne reparlerai pas des profils, que l'art ogival aurait encore reçus de l'Orient dès le premier moment où il se sépara de l'architecture romane.

Si l'on admet que les croisades ont eu réellement quelque influence directe (1) sur le style ogival, et que celui-ci a pris de divers côtés ses principaux éléments, il reste encore à montrer :

Comment il ne se trouve dans le style ogival rien qui sente le pastiche, comment il est exempt de cette incohérence qui aurait dû nécessairement résulter de l'emprunt d'éléments divers, et que toute la science de nos architectes modernes ne parvient point à effacer de

(1) Tout ce qu'ont pu faire les croisades pour les arts plastiques se borne à « une espèce d'essor que ces imposants spectacles imprimèrent à l'esprit humain dans l'Occident ». Ainsi s'exprime l'historien qui a le mieux étudié ces expéditions et leurs conséquences, le savant Michaud.

leurs œuvres éclectiques : « Il est, en vérité, assez puéril de croire que les croisés des XIIe et XIIIe siècles, qui n'ont pu s'établir nulle part, et n'ont tenté que des expéditions malheureuses, aient rapporté en France un art aussi complet et aussi profondément logique que l'est l'architecture dite gothique. » (*D. R.*, VII, 420.)

Comment, dans des pays couverts de monuments appartenant à de nombreuses civilisations, les voyageurs européens ont eu un éclectisme assez éclairé et assez pénétrant pour choisir, sans jamais se tromper, les modèles qui pouvaient le mieux contribuer aux vrais progrès de l'art occidental, et laisser tout à fait ceux qui eussent pu rejeter l'architecture vers ses origines gallo-romaines ou la précipiter dans une ornière, d'où il lui aurait été désormais impossible de se tirer, à cause de la rupture des traditions : « Le style national, dit encore Viollet-le-Duc, mieux conservé dans les provinces voisines de Paris, plus ombrageux à l'endroit des importations étrangères, se trouvait, par cela même, plus propre à concevoir un art original. » (*D. R.*, VIII, 206.)

Comment l'influence des croisades ne s'est pas traduite plus souvent par des signes plus marqués, par quelques reproductions d'édifices orientaux, principalement dans l'architecture civile, si sujette aux caprices individuels;

Pourquoi les Français, s'ils faisaient tant de cas des édifices orientaux, au lieu d'en construire de semblables en Palestine, où la vue incessante des modèles et le concours des ouvriers indigènes rendait la chose si aisée et même si naturelle, ont jugé à propos, une fois établis en Asie, de faire venir d'Europe des architectes et d'im-

planter dans leur nouvelle patrie les styles en vigueur dans l'ancienne ;

Comment toutes les parties de l'Europe qui ont pris part aux guerres saintes, et qui devraient avoir également reçu les transmissions asiatiques, n'ont pas toutes possédé et développé les germes de l'architecture gothique. Telle fut la première impression de Viollet-le-Duc à l'égard des influences orientales. Il écrivait en 1845, dans les *Annales archéologiques :* « Que les croisades aient été la cause de ce phénomène (la substitution d'un art raisonné aux traditions romaines), comme quelques-uns l'ont prétendu, j'ai peine à le croire. Comment cette influence se serait-elle exercée seulement sur trois ou quatre provinces de la France, et n'aurait-elle pas envahi toute l'Europe, qui s'était précipitée en Orient? »

Viollet-le-Duc, qu'on vient de voir appuyer les objections faites à son propre système, en ajoute lui-même une dernière. « On a longtemps prétendu que les croisades avaient exercé sur les arts de l'Occident une influence considérable. Les faits sont en contradiction évidente avec cette opinion (1). La première croisade a eu lieu en 1096, la seconde en 1147 ; et c'est précisément pendant le XIIe siècle que les arts de l'architecture et de la sculpture se transforment, non pour se rapprocher des arts de l'Orient, mais pour s'en éloigner. » (*Entretiens sur l'architecture*, t. I, p. 209.) Cette consi-

(1) Le *D. R.* s'exprime presque dans les mêmes termes : « On a répété à satiété que les croisades avaient eu une grande influence sur l'architecture occidentale; c'est une croyance que l'étude des monuments vient plutôt détruire que confirmer. » (T. I, p. 120.)

dération est plus longuement développée dans le *Dictionnaire raisonné :* « Parmi tant de jugements aventurés, y est-il dit, qui ont été portés sur l'art de l'école laïque française du XIIe siècle, ou, si on l'aime mieux, sur l'art gothique, le plus étrange est certainement celui qui prétendait faire dériver cette architecture gothique des croisades. Les croisades ont eu sur l'art du moyen âge, au commencement du XIIe siècle, une influence incontestable, rapide, parfaitement appréciable, lorsque l'on compare les monuments gréco-romains de Syrie avec ceux élevés en France dans les provinces du Midi, du Centre et de l'Ouest. Mais l'architecture gothique, celle que l'école laïque du Nord élève vers la fin du XIIe siècle, est, au contraire, la réaction la plus manifeste contre cette influence venue d'Orient. Soit qu'on envisage l'architecture gothique au point de vue de la structure, du système des proportions ou des ordonnances, de l'emploi des matériaux, du tracé des profils, de la disposition des plans, de l'ornementation et de la statuaire, elle se sépare entièrement des principes rapportés d'Orient par les derniers architectes romans. » (*D. R.*, VII, 419-420.)

Viollet-le-Duc ne s'est pas borné aux influences orientales; il a trouvé, en outre, les influences scandinaves, islandaises, gauloises, etc. M. Jules de Verneilh a fait justice de ces dernières dans un passage que nous reproduisons avec les sages observations qui le terminent, et par lesquelles se terminera aussi ce chapitre.

« Ce que nous osons reprocher à M. Viollet-le-Duc, et c'est plutôt un éloge de sa merveilleuse finesse d'organisation qu'une critique, c'est de pousser l'esprit d'observation au point de trop bien voir, ou du moins de voir trop de choses. Cela nuit parfois à la clarté de

ses classifications et au profit que les lecteurs doivent retirer de son enseignement; car ils sont déroutés par la quantité de genres et de sous-genres d'influences découvertes par lui.

« Ainsi, à Souillac, pour trouver des analogies à cette natte d'animaux fantastiques, qui représente l'enfer dans la scène du Jugement dernier, sculptée sur la porte, il faut recourir aux monuments scandinaves, nord-européens, islandais, ou aux manuscrits saxons de Londres, ou enfin à l'Hindoustan.

« En Poitou et en Saintonge, ce serait aux invasions normandes que serait due l'importation de l'art du nord de l'Europe, qui, mélangé avec le gallo-romain, aurait produit le style poitevin...

« Enfin, pour ne pas abuser des exemples, aux environs de Paris, à Morienval, le cheval grossièrement taillé sur un chapiteau serait un souvenir quelque peu lointain, il est vrai, mais évident, de l'art gaulois. Il rappellerait l'emblème hippique figuré souvent sur les médailles gauloises; et dans les nervures saillantes des feuillages qui dénotent une tentative malheureuse de modelé et l'inexpérience d'un maçon de campagne plutôt qu'autre chose, nous devrions voir une imitation des ouvrages de vannerie en usage chez les premiers possesseurs de notre sol.

« Il est difficile, sans doute, de nier de pareilles affirmations, et la discussion en ces matières, où le sentiment et la manière de voir jouent le principal rôle, ne saurait aboutir au triomphe définitif de l'une ou de l'autre des opinions. Cependant nous croyons devoir faire observer, à propos de l'influence normande en Poitou, combien il est singulier qu'elle se soit exercée précisément dans un pays où les pirates du Nord ne

firent que des incursions dévastatrices, alors qu'elle est presque insensible dans la province où ils fondèrent un établissement durable. Il est à remarquer, au surplus, que, dans les enroulements d'animaux des manuscrits saxons, l'inspiration byzantine se fait sentir d'une façon évidente, et nous l'expliquons par le courant commercial établi depuis l'an 1000 entre l'Orient et la Grande-Bretagne, par l'intermédiaire des comptoirs vénitiens de Limoges; il est donc fort naturel que, s'inspirant à la même source, les miniatures saxonnes et les ornementations poitevines aient des analogies. Du reste, M. Viollet-le-Duc est le premier à déclarer combien il est périlleux, en archéologie, de prétendre classer d'une manière absolue les divers styles d'une même époque. Nous ajouterons à cette judicieuse réflexion qu'il est fort délicat également de pousser à ses dernières limites la passion des généalogies monumentales. Quoi qu'on fasse, il vient un moment où, comme tous les généalogistes préoccupés d'ajouter quelque chose à l'illustration de leur clientèle et lui cherchant des parentés illustres et lointaines, on se perd dans les degrés fabuleux. Franchement, les origines persanes, égyptiennes, hindoues et gauloises de notre art roman nous semblent tenir du merveilleux; et, malgré notre confiance en M. Viollet-le-Duc et sa rare aptitude à découvrir des nuances presque insaisissables et à suivre à la piste les influences lointaines, nous ne les acceptons que sous bénéfice d'inventaire. Le hasard, bien qu'il ne faille pas lui donner plus d'importance qu'il n'en mérite, produit parfois, dans les œuvres de l'homme, d'étranges ressemblances. N'en existe-t-il pas entre les monuments mexicains des Incas et les édifices égyptiens ou hindous? Les haches des sauvages de l'Océanie ne sont-elles

pas taillées dans des silex et emmanchées d'une façon très-analogue à celles de nos premiers parents, habitants des cavernes, et ne trouverait-on pas dans leurs ustensiles, dans leurs armes, des formes, des essais d'ornementation qu'il serait possible, avec un peu de bonne volonté, de rattacher à un style quelconque de notre Europe primitive? Décidément, il est peut-être préférable de laisser sans explication des phénomènes qui se justifient par les aptitudes natives de l'espèce humaine, par ses instincts, par ses besoins, par la manière toujours à peu près pareille dont elle en cherche la satisfaction, plutôt que par des influences transmises on ne sait comment et par des communications matériellement impossibles. L'arc et la hache ont été inventés souvent : n'en serait-il pas de même de certaines formes sculpturales, de certaines silhouettes, de certains ornements? » (*Bull. monum.*, t. XXXV.)

CHAPITRE VI.

Des causes religieuses.

§ 1. — Exposé du système de Viollet-le-Duc.

Viollet-le-Duc n'admet pas les causes religieuses dans le sublime mouvement d'art qui signala le XIIe siècle; il les remplace par les causes physiologiques et les causes sociales.

Lorsqu'une de ces grandes réhabilitations qui feront l'honneur de notre siècle releva l'architecture gothique sur le piédestal d'où l'avait injustement précipitée la Renaissance, il sembla que le christianisme venait de

reconquérir une de ses vieilles gloires oubliées. Le christianisme s'attacha à cette gloire retrouvée et la célébra en termes pompeux dignes d'elle. On ne le laissa pas longtemps dans l'ivresse de son légitime orgueil : poëtes d'abord (1), érudits et architectes ensuite, lui signifièrent d'avoir à se dépouiller de toute prétention à l'égard de l'architecture ogivale, qui, loin d'avoir été créée par lui, était étrangère à ses doctrines et devait même être regardée comme une protestation contre sa puissance. Tant que l'art du moyen âge avait été méconnu et bafoué, il avait été permis de lui donner les noms d'art religieux, d'art chrétien, d'art catholique ; mais, depuis qu'il était rangé parmi les plus hautes manifestations de la pensée humaine, il pouvait devenir, pour la défense de l'Église, une arme qu'on jugea vite indispensable de retirer de ses mains.

Le clergé, qu'il nous soit permis d'en exprimer le regret, avait quelque peu appelé cette situation nouvelle. Au lieu de rechercher dans les documents historiques et dans l'analyse patiente des monuments les véritables preuves de l'origine religieuse de l'art ogival, il s'abandonna au lyrisme facile, à l'enthousiasme produit en lui par l'aspect mystérieux et sombre des intérieurs gothiques, par l'élancement ou plutôt par l'élan des colonnettes se détachant de la terre comme s'en détache l'âme pieuse, par la légèreté des flèches montrant le ciel, par l'abondance des symboles qu'il découvrait dans les pinacles, les fenêtres, les galeries, les roses, les ogives, etc. Et lorsqu'on opposa à ces rêveries quelques raisonnements scientifiques ou des faits positifs, au lieu de combattre ce que les systèmes avaient

(1) Notamment Victor Hugo, dans *Notre-Dame de Paris*.

d'inexact ou d'exagéré, au lieu de les examiner au moins et de considérer s'il n'y avait pas à chercher ailleurs les vrais motifs qui font de l'art de toutes les époques du moyen âge le bien propre de l'Église, notre clergé français crut qu'il suffisait de répondre à ses adversaires par des fins de non-recevoir, et il maintint ses appréciations. Il advint ce qu'il était facile de prévoir : de tels arguments et une telle manière de les soutenir provoquèrent ou fortifièrent l'incrédulité.

Il est pourtant fort aisé, en abandonnant le terrain du mysticisme, de réduire à leur juste valeur, c'est-à-dire presque à néant, les théories prétendues savantes de ceux qui expliquent la formation du style ogival en dehors des causes religieuses. Ce n'est point l'inspiration chrétienne qui a enfanté directement, spontanément, l'architecture ogivale; c'est la liturgie, interprétée et servie par des ouvriers qui la comprenaient, et qui, en voulant la servir, imprimèrent dans leurs œuvres un cachet religieux résultant non d'une tentative préconçue d'obtenir ce cachet religieux, mais d'une sorte de loi morale universelle, d'après laquelle ce que nous produisons avec sincérité et liberté d'esprit revêt l'empreinte de notre caractère. Voilà le seul véritable terrain où doive être placée la question.

En art comme en littérature, le style, c'est l'homme. Un auteur rempli de foi, écrivant sur un sujet religieux, trouvera sous sa plume l'onction des Pères de l'Église; il en sera de même d'un artiste, et Fra Angelico, par exemple, ne devait pas sentir le besoin de se consulter lui-même pour savoir comment il donnerait à son tableau ou à sa fresque un cachet religieux : il n'avait qu'à suivre la pente naturelle de son talent. Au moyen ge, les architectes ont trouvé l'art chrétien parce qu'ils

étaient foncièrement chrétiens, et qu'ils remplissaient dans ses moindres détails un programme chrétien. Ils ne s'étudiaient jamais à paraître des rêveurs ou des illuminés, comme le font aujourd'hui ceux aux yeux desquels il suffit d'affecter et d'afficher l'enthousiasme pour produire une œuvre religieuse. Si parfois, au temps de nos pères, le sentiment chrétien manquait à l'artiste, il régnait au plus haut degré dans la société, et ce milieu chrétien suffisait encore à l'architecte pour communiquer à son monument un cachet religieux ; car, en architecture, le style n'est pas seulement l'homme, c'est aussi et plutôt un groupe d'hommes, un état social, une époque.

Viollet-le-Duc n'admettait à aucun point de vue le sentiment religieux. Il a accablé de sa sévérité ceux qui ont eu le malheur d'écrire des phrases telles que celle-ci : « La courbe ogivale, par cela qu'elle satisfait éminemment par sa forme triangulaire, emblème du mystère de la Trinité, aux tendances artistiques de l'époque, qui prodiguait le symbolisme partout, a dû sans effort se présenter à l'idée des maîtres de l'art. » Peyré, *Manuel d'architecture religieuse du moyen âge*, p. 110.) Il répond, en effet, dans le *Dictionnaire raisonné* (t. IV, p. 30) : « Les derniers architectes romans, ceux qui après tant d'essais en viennent à repousser le plein cintre, ne sont pas des rêveurs : ils ne raisonnent point sur le sens mystique d'une courbe; ils ne savent pas si l'arc en tiers point est plus *religieux* que l'arc en plein cintre ; ils *bâtissent*, ce qui est plus difficile que de songer creux. Ces constructeurs ont à soutenir des voûtes larges et hautes sur les piles isolées : ils tremblent à chaque travée décintrée ; ils apportent chaque jour un palliatif au mal ; ils observent avec inquiétude le moin-

dre écartement, le moindre effet produit, et cette observation est un enseignement incessant, fertile. »

Cela est parfaitement juste; mais Viollet-le-Duc aurait bien pu ménager les rêveurs, se souvenant que lui-même a prêté à l'ogive une origine mystique (voy. ci-dessus, chap. v); seulement, cette origine mystique serait païenne au lieu d'être catholique.

Dans une de ses *Causeries du dimanche* (dans *le XIXe Siècle*, 15 février 1875), il n'est rien moins que bienveillant pour « un monsieur qui demande que les travaux de décoration entrepris dans les églises de Paris ne soient exécutés que par des artistes pénétrés de sentiments chrétiens, et à qui cela semble absolument nécessaire ». Et il cite à ce propos Mérimée, qui traite de « niaise » une pareille remarque et feint d'ignorer à quoi se reconnaît l'inspiration chrétienne. Dans le même article, il est question d'un évêque appelé dans la Commission des édifices diocésains et qui « se crut obligé de faire ressortir la valeur de l'art chrétien. On l'écoutait avec grand respect. Puis, quand il eut fini, — c'était un peu long, — sans transition, on passa à l'examen des affaires. Les rapports succédaient aux rapports. Les termes techniques se croisaient, les chiffres étaient opposés aux chiffres; dans tout cela, pas la moindre étincelle d'éléments religieux; il ne s'agissait que d'étaiements, de chevalements, de courbes et de résultantes de pressions, toutes choses dans lesquelles l'intervention de la foi et du sentiment est malheureusement impuissante. C'est dommage, car ce serait si commode! »

Nous l'avons déjà plusieurs fois constaté, il n'y a rien dans l'architecture, pour Viollet-le-Duc, au-dessus des besoins matériels et des lois physiques. L'homme, appa-

remment, devrait se borner à bâtir comme le castor, pour se clore et s'abriter. Les croyances, en particulier, n'ont rien à voir dans l'architecture, selon cet écrivain. « L'adoption de telle ou telle religion, chez une nation, ne modifie pas ses tendances de races et n'a, sur l'expression de ses mœurs, sur l'art, qu'une faible influence ». (*L'Art russe,* p. 92.) Que si un art porte le cachet individuel d'un peuple, de ses tendances politiques, sociales et religieuses, il faut pour l'expliquer recourir aux théories de la conformation du cerveau, à l'histoire naturelle des races qui ont trouvé cet art, à l'anthropologie, en un mot. Une partie de l'article *Sculpture,* dans le *D. R.*, est consacrée à de pareilles remarques, sans que l'auteur, prévoyant l'accusation de matérialisme, songe à s'en défendre. Il les rappelle et les résume en ces termes, dans son *Art russe* (p. 2) :

« Nous avons souvent insisté sur cette observation, que les arts les mieux caractérisés sont le produit d'un certain mélange de races humaines, et que les expressions les plus remarquables de ces arts sont dues à la fusion des races aryenne et sémitique. »

Assurément l'inspiration sans direction et sans règle, le sentiment sans logique et sans habileté, sont condamnés à demeurer stériles et à ne produire que des œuvres monstrueuses ou ridicules. Quand ils disent que la foi chrétienne enfanta nos cathédrales gothiques, les écrivains catholiques sérieux ne veulent pas faire entendre que, dans un élan sublime, elle en a deviné la forme ; ceux qui ont manifesté une semblable pensée ont compromis leur cause et fourni des armes à leurs contradicteurs. Non, à moins de miracle, la foi n'a jamais pu créer subitement et directement un art, pas plus qu'une langue ; ce qui l'a rendue féconde, ce sont, nous le répétons, les pro-

grammes qu'elle a proposés et le concours éclairé qu'elle a fourni aux ouvriers chargés d'interpréter ses besoins. De ces circonstances est né un art religieux; car l'art ogival n'est pas religieux seulement dans ses aspects et dans ses symboles, il l'est bien davantage parce qu'il répond éminemment aux nécessités du culte chrétien et qu'il a été créé exclusivement en vue de satisfaire à ce culte.

Ceci ne doit pas détruire les causes matérielles et techniques mentionnées spécialement plus haut (ch. III). Sans être matérialiste, nous admettons, d'accord avec la théologie elle-même, que, dans le cours ordinaire des choses, certaines conditions d'aptitude native et certaines circonstances de temps sont indispensables pour réaliser une grande création. Les premiers chrétiens étaient aussi fervents que ceux du XII[e] siècle ; ils étaient aussi habiles, puisque l'art romain était puissant à leur époque, et pourtant ils ne purent rien innover, parce que trois libertés importantes leur manquaient : la liberté du culte, inaugurée par Constantin, la liberté politique, obtenue par les luttes victorieuses de Grégoire VII, et la liberté artistique, c'est-à-dire la possession d'une architecture pouvant se transformer et se prêter, sans perdre de son ampleur, aux dispositions des basiliques. Ces trois libertés ne se trouvèrent pour la première fois réunies qu'au XII[e] siècle, au moment où l'Église tenait la tête de la civilisation. Alors, pour ne parler que d'architecture, la voûte et le plan basilical étaient en présence depuis plusieurs siècles, et de longs efforts pour les accorder avaient été faits, avec des commencements de succès qui rendaient possible une dernière et décisive conquête. Cette incompatibilité de la voûte et des églises, ce n'est point le christianisme

qui l'a amenée; elle existait d'elle-même, c'était, encore une fois, une cause matérielle; mais cette cause, qui l'a exploitée, qui l'a rendue féconde? Qui a maintenu ensemble, sans vouloir les séparer, en aggravant même les obstacles par ces ronds-points si difficiles à voûter avec les procédés romains; qui a maintenu opiniâtrément les deux éléments en lutte jusqu'au triomphe le plus complet et le plus absolu? La liturgie. Les conditions de notre liturgie demandaient les vastes chœurs, les absides, les déambulatoires; si plusieurs nations se sont passées de ronds-points, c'est qu'elles ont, par inertie ou par découragement, préféré maintenir le plan basilical dans sa simplicité plutôt que de compliquer les difficultés de construction. De son côté, la majesté divine, dont la présence réelle dans le temple chrétien est un des fondements de la foi catholique, exigeait que les églises fussent distinguées des demeures des hommes par leur ampleur monumentale; et cette ampleur devait se trouver, non dans les colonnades extérieures du temple antique ni dans les hautes tours d'enceinte des pagodes bouddhiques, mais dans le lieu même où le Christ réside, où il se rend accessible à tous, et qui est en vérité sur la terre son palais et son tribunal; par conséquent la voûte seule pouvait rendre l'architecture religieuse digne de la mission incomparable que lui assigna le christianisme : « loger le bon Dieu, » suivant la naïve expression de nos ancêtres. Seule, en outre, la voûte en pierre était capable d'assurer au temple chrétien cette durée qui est comme l'image de l'immortalité de l'Église spirituelle; qui ne sait, en effet, combien le bois est d'apparence fragile, et à combien de chances d'incendie sont exposées les charpentes, au milieu de cérémonies où le luminaire joue un rôle si important?

Il n'est pas à croire que l'autorité ecclésiastique ait imposé formellement l'usage des voûtes en pierre, bien que l'on allègue parfois le passage suivant d'une lettre synodale de 1009, conservée dans le monastère de Néresheim, en Allemagne, et reproduite par Labbe (*Collection des Conciles*, t. IX, col. 804), passage qui peut simplement faire allusion à des plafonds de bois : « Ecclesiæ sint coopertæ bene et cameratæ ; nullus in locis non cameratis missam cantet. » Mais c'est assez que le besoin ait été senti par le clergé et par les fidèles, et que le zèle soit le véritable auteur de cette tendance à couvrir en pierre les églises. Un texte exprime parfaitement la pensée qui animait, au x[e] et au xi[e] siècle, les hommes passionnés pour les convenances et la splendeur du culte. Le *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest, n° XII (1868-1870), qui cite ce document, relatif à Saint-Hilaire de Poitiers et à l'année 1080 environ, en attribue la découverte à dom Chamard, de Ligugé (il provient de la Bibliothèque nationale, fonds latin, chap. iii, n° 5316). Il est ainsi conçu : Cum enim sancti Hilarii basilica prius, antiquo more, testudine supra fuisset camerata, ad tutelam ignis et compositionem operis, libuit quibusdam civibus illius temporis eam totam fieri lapideam, ac, testudine amota, supra lapidum tegi voltura. Ad quod opus effodientes fundamentum, accidit eos in altum fodere, juxta Sancti sepulcrum, in cujus sinistro atere fenes[tram?] inferius in pariete invenerunt, etc. »

Ces quelques remarques portent la question des origines du style ogival sur un terrain solide où il est désormais impossible de dénier au christianisme cette admirable création. Des considérations analogues se sont offertes sans doute plus d'une fois à Viollet-le-Duc et l'ont porté à confesser, dans certains passages de ses

écrits, une vérité que dans l'ensemble et dans la plupart des détails de ses doctrines il s'attache à méconnaître. Les *Annales archéologiques* (t. III, p. 328-329, article sur la *Construction des édifices religieux en France*) s'expriment ainsi, par son organe : « Les programmes que les constructeurs du XIII[e] siècle avaient à remplir n'ont pas changé. Il fallait, alors comme aujourd'hui, de vastes espaces pour recevoir la multitude appelée aux cérémonies religieuses... Ces architectes, mauvais critiques, praticiens naïfs..., se contentaient simplement de suivre les programmes que voulaient bien leur donner les évêques, les abbés ou les prieurs. » Dans le volume suivant de la même revue (t. IV, p. 348 : *Du style gothique au* XIX[e] *siècle*), il revient sur l'idée précédente et convient que « les édifices du XIII[e] siècle sont tous marqués du sceau du christianisme, » après avoir appelé, à la p. 266, l'art du XIII[e] siècle « art catholique ». Le langage du *Dictionnaire raisonné*, à l'article *Architecture*, n'est pas moins favorable : « Sans le christianisme, les monuments du nord de la France auraient-ils pu être élevés? Évidemment non. » (P. 148.) Et on lit un peu plus loin (p. 149) : « Dans l'architecture gothique, la matière est soumise à l'idée; elle n'est qu'une des conséquences de l'esprit moderne, qui dérive lui-même du christianisme. » Et plus loin encore (p. 153) : « La tendance vers ce point dominant, la théologie, est aussi celle des arts du XIII[e] siècle et explique leur parfaite unité. » Enfin, à l'article *Basilique* (*D. R.*, t. II, p. 165), il s'abandonne aux aveux les plus catégoriques : « Nous sommes bien forcés de reconnaître que le christianisme, en Occident, a *trouvé* (1) une forme nouvelle qu'il a mer-

(1) Ce mot est en italique dans le *D. R.*

veilleusement appliquée aux besoins du culte. On peut adopter ou repousser cette forme, elle n'appartient pas moins au catholicisme; bonne ou mauvaise, c'est son œuvre. »

L'origine chrétienne du style ogival serait ainsi acquise, avec l'assentiment de celui-là même qui l'a le plus combattue. Mais Viollet-le-Duc, moins sans doute avec un parti pris de dénigrement que par suite des tendances naturelles de son érudition, a bientôt repris avec usure les concessions qui lui étaient échappées en faveur du catholicisme. Adoptant pour son compte, agrandissant et fortifiant de sa double autorité d'archéologue et d'architecte le système auquel fait allusion le commencement de ce chapitre, il s'est attaché à établir que le style ogival, loin d'être catholique, est antimonacal et laïque, c'est-à-dire antichrétien. Nous montrerons que c'est bien dans le sens d'une opposition directe au christianisme qu'il faut étendre ces deux termes, laïque et antimonacal, qui par eux-mêmes auraient pu, à la rigueur, se concilier avec celui de catholique.

Le style roman est monacal; tous les archéologues, depuis A. de Caumont jusqu'à Viollet-le-Duc inclusivement, l'ont proclamé avec une exagération parfois voulue : il fallait poser une antithèse, mettre d'un côté l'art roman et les moines, de l'autre l'art ogival et les corporations laïques. L'antithèse n'existe pas tout à fait dans la réalité des choses : il y a eu des architectes laïques avant le XIIe et le XIIIe siècle. Mais il n'en est pas moins vrai que le clergé régulier a été le principal possesseur de l'art roman. L'art ogival n'étant que le dernier perfectionnement et la consommation de l'architecture romane, il en résulterait que les ordres

religieux furent aussi quelque peu les auteurs et les maîtres de l'architecture dite laïque. La conséquence est inévitable. Et pourtant Viollet-le-Duc est parvenu à l'éviter. Comment donc? En brisant tout bonnement le lien de dépendance qui unit le nouveau style à l'ancien.

« Un art ne pousse pas comme des champignons; il est toujours le résultat d'un travail plus ou moins long et possède une généalogie qu'il convient de rechercher. » (*D. R.*, VIII, 105.)

« De la décadence romaine à la Renaissance du XVIe siècle, il n'y a qu'une suite de transitions sans arrêts... ; le moment est venu d'étudier l'art du moyen âge comme on étudie le développement et la vie d'un être animé qui de l'enfance arrive à la vieillesse par une suite de transformations insensibles, et sans qu'il soit possible de dire le jour où cesse l'enfance et où commence la vieillesse. » (Préface du *D. R.*)

Le style ogival est « l'application rigoureusement suivie du système inauguré par les constructeurs romans ». (*D. R.*, IV, 21.)

« Évêques, moines, seigneurs, l'eussent-ils voulu, n'auraient pu empêcher l'architecture romane de produire l'architecture dite *gothique :* celle-ci n'étant que la conséquence fatale de l'architecture romane. » (*Id.*)

Ainsi pense Viollet-le-Duc lorsqu'il écrit sur les principes. Mais quand arrivent sous sa plume les maîtres aïques, alors il n'est plus le même : pour porter plus haut leur piédestal, il renverse tout sous leurs pas, tant ois morales que lois physiques. Ce que la foi ne peut faire ou n'est point appelée à faire, c'est-à-dire trouver un art nouveau par un heureux accès d'inspiration subite, la haine des institutions chrétiennes, suivant otre auteur, aurait été de force à l'accomplir. Écou-

tons-le; il est impossible de se déjuger plus radicalement (1).

« Les architectes laïques trouvèrent un art réellement neuf, qui ne tient à ses devanciers que par des liens à peine visibles. » (*Dict. de pédagogie*, art. *Architecture*.)

« Ces constructeurs [du XIIe siècle]... n'ont que des traditions vagues, incomplètes, l'obscurité autour d'eux; les monuments qu'ils construisent sont leur unique modèle; c'est sur eux qu'ils font des expériences; ils n'ont recours qu'à eux-mêmes, ne s'en rapportent qu'à leurs propres observations. » (*D. R.*, IV, 30.)

« Les monuments gothiques n'empruntent rien aux siècles antérieurs. » (*D. R.*, VIII, 232.)

« Au XIIe siècle, l'architecture romane avait produit tout ce qu'elle devait produire; elle était arrivée à ses dernières limites, et ne pouvait ou que se traîner dans la même voie, ou que décroître en se chargeant de détails superflus. Le génie occidental, toujours enclin à marcher en avant, rompit brusquement avec les traditions, et ses premiers essais sont des chefs-d'œuvre. » (*D. R.*, III, 347.) Dans ce dernier passage, Viollet-le-Duc a la main très-malheureuse, car immédiatement après, comme preuve de cette brusque séparation, il

(1) On nous pardonnera de classer nos citations selon l'ordre méthodique réclamé par notre sujet, et non suivant l'ordre qu'elles présentent dans le *D. R.* Nous croyons cela permis à l'égard d'un dictionnaire, forcément composé d'articles détachés et sans aucune suite logique. Dans tous les cas, on ne trouvera jamais dans nos classements, quels qu'ils puissent être, la trace d'un artifice capable de dénaturer le sens et la portée des textes allégués.

cite le clocher de Tracy-le-Val, en faisant observer que ce clocher « indique le désir de s'affranchir des traditions romanes, et un premier pas vers l'art français de la fin du XIIe siècle ». La contradiction saute aux yeux.

Viollet-le-Duc s'est effrayé de ses propres exagérations; il semble, en plusieurs endroits, avoir voulu corriger ce que le langage ci-dessus rapporté a d'excessif. Alors ce n'est plus l'invention, mais la manifestation de l'art ogival qui se produit brusquement. « Un travail intellectuel, un développement d'art s'était fait dans les conciliabules de bourgeois, artistes et artisans. Ils s'étaient instruits dans l'ombre; quand ils édifièrent au grand jour, leurs monuments étaient des mystères pour tous, excepté pour eux. » (*D. R.*, VIII, 489.) — « Le XIIe siècle, avait-il été déjà dit dans le même volume (p. 131), est une époque de préparation; les artistes sont occupés à apprendre leur état. »

Ailleurs, sans proclamer la brusque séparation des arts roman et gothique, l'auteur du *Dictionnaire raisonné* s'en tient à leur prêter une sorte d'antagonisme irréconciliable : c'est uniquement ou principalement en haine du style monacal que le style dit laïque aurait été trouvé.

Quondam facit indignatio versum.

Sur ce point, il ne se met pas en contradiction, ou bien cela est si rare qu'il n'est pas à propos de s'y arrêter.

« Rien ne coûte aux grandes villes du Nord pour effacer la dernière trace de cet art roman développé au sein des établissements monastiques. » (*D. R.*, VIII, 232.)

« Il fallait (vers la fin du XIIe siècle) abandonner les

traditions romanes : elles étaient épuisées; les populations les repoussaient parce qu'elles ne suffisaient plus aux besoins, et surtout parce qu'elles étaient l'expression vivante de ce pouvoir monastique contre lequel s'élevait l'esprit national. » (*D. R.*, IV, 109-110.)

« L'école laïque repoussait les traditions romanes, d'abord parce que ces traditions appartenaient aux anciens ordres religieux, et qu'une réaction générale s'était faite contre ces ordres. » (*D. R.*, V, 507.)

« Le mouvement d'art de la fin du XII[e] siècle était une réaction active, violente, aussi bien contre l'antique domination romaine que contre le système théocratique et le système féodal. Cette école (l'école laïque), une fois maîtresse dans le domaine de l'art, entendait que rien, dans les arts, ne devait rappeler un passé dont on ne voulait plus... Si ces artistes, après avoir établi un principe de structure neuf, après avoir soumis logiquement à ce principe tout un système de proportions, de profils, de tracés, avaient conservé quelque chose de la décoration romane, aux yeux de la foule, ils étaient encore liés à l'art roman. Aussi ne font-ils nulle concession : l'ornementation romane n'existe plus..., la statuaire romane est reléguée dans le passé. » (*D. R.*, VIII, 231-233.)

« Lorsque l'art franchit les limites du cloître pour entrer dans l'atelier du laïque, celui-ci s'en saisit comme d'un moyen d'exprimer ses aspirations longtemps contenues, ses désirs et ses espérances. » (*D. R.*, VIII, 142.)

« Dès ses premiers pas, on sent que cette école laïque veut rompre avec les traditions d'art des moines. Il y avait peut-être de l'ingratitude dans le procédé, puisque cette école s'était élevée sous les voûtes des cloîtres; mais cela nous importe peu aujourd'hui. Comme sys-

tème de construction, comme méthode de bâtir, les architectes laïques de la seconde moitié du XIIe siècle cherchent à rompre avec les traditions monastiques. » (*D. R.*, t. V, p. 486-488.)

Tel est le point de départ du système de Viollet-le-Duc, telle est la base sur laquelle il édifie une des théories archéologiques les plus étonnantes qui se soient jamais manifestées. Ce système occupe tant de place dans ses ouvrages et s'y dilate en ramifications si nombreuses qu'il est impossible d'en explorer tous les recoins; nous nous contenterons d'en présenter d'abord les données principales dans une analyse méthodique aussi courte et aussi claire que possible.

1° Le style ogival et les grandes cathédrales françaises du Nord sont des créations simultanées et corrélatives.

2° Le style ogival fut préparé par un changement important qui se produisit, sur la fin du XIIe siècle, dans la direction des travaux d'art : les moines furent supplantés par les corporations laïques.

3° Celles-ci, après avoir puisé en silence leur instruction soit dans les monastères, soit dans quelques réunions ou « conciliabules », parurent tout à coup sur la scène avec une architecture nouvelle et inattendue, qu'elles avaient trouvée par elles-mêmes en haine de l'ancienne manière de bâtir.

4° Cette hostilité était motivée d'abord par l'ancienneté, la décrépitude et l'impuissance du style roman.

5° Cette hostilité visait surtout les moines, possesseurs tenaces du style roman, et contre lesquels s'opérait une réaction universelle.

6° Il résulta de cette attitude une rivalité et une opposition de conduite : les architectes laïques, d'un côté, se séparèrent le plus promptement et le plus radi-

calement possible de l'architecture romane; de l'autre, les ordres religieux ne s'attachèrent que plus opiniâtrément à leurs propres traditions. Que si parfois ils se crurent obligés d'adopter l'art nouveau, ils laissèrent dans l'oubli les architectes et se turent sur leurs œuvres.

7° Les architectes laïques ne se bornèrent pas à poser le style ogival comme le signe de la réaction antimonacale; ils voulurent de plus en faire le drapeau de la libre pensée.

8° Le style ogival et les cathédrales sont le signe visible de la puissance monarchique, de l'unité française, de l'indépendance nationale.

9° Les grandes cathédrales sont le résultat d'une alliance entre le haut clergé séculier et les communes, alliance par laquelle les évêques comptaient ressaisir leur domaine spirituel amoindri par les monastères, affaiblir la féodalité laïque, consolider leur puissance temporelle ou du moins leur influence prépondérante dans les villes. C'est pour cela qu'elles furent bâties avec le concours des artistes laïques, dans le style nouveau et avec les dispositions les plus larges. Élevées aux frais des bourgeois, elles servirent autant et même plus aux réunions populaires qu'au culte; aussi doit-on les regarder surtout comme des édifices civils.

10° Au milieu du XIIIe siècle, les évêques, perdant l'espoir d'obtenir la prééminence juridictionnelle dans leurs cités, effacèrent de leur mieux le caractère municipal des cathédrales et devinrent indifférents pour les corporations laïques, se montrant ainsi ingrats et envers les architectes qui avaient secondé de leur talent les visées épiscopales, et envers les bourgeois qui avaient largement délié leurs bourses. Néanmoins les populations continuèrent, par instinct, d'envisager la cathé-

drale comme le symbole des libertés publiques, et cela jusqu'en 1789 et même jusqu'à nos jours.

Viollet-le-Duc n'a exposé nulle part son système avec tant de suite et d'ensemble ; nous l'avons déduit scrupuleusement de ses diverses publications, où l'on en trouve des fragments plus ou moins considérables, surtout dans les passages que nous allons énumérer

Entretiens, t. I, p. 207, 237-242, 276-282, 347, 405. — *D. R.*, t. I, p. XVII-XVIII, 109, 112, 130, 140-141, 146, 233 ; II, 130, 281-382 (art. *Cathédrale*), 457 ; III, 229, 367, 382 ; IV, 21, 30, 42, 109-110 ; V, 359, 434, 444, 486-488, 506-507, 515, 525 ; VI, 95-96, 149, 257-260, 412-414 ; VII, 420 ; VIII, 134-135, 142, 231-233, 489 ; IX, 200, 224, 362. — *Paris-Guide* (1867), t. I, p. 674-677. — *Le XIX*e *Siècle*, 6 et 13 décembre 1875. — *Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, p. 72-80, 115-121, 274-276. — *Dictionnaire de pédagogie* (librairie Hachette), art. *Architecture*.

Nous renonçons à reproduire ces nombreux passages, qui, même rangés dans le meilleur ordre, ramèneraient la confusion là où nous avons essayé de mettre un peu de netteté. Il nous suffit de les avoir indiqués pour rendre aux lecteurs le contrôle possible ; nous donnerons toutefois les trois suivants, parce qu'ils sont les moins connus, les plus nouveaux et peut-être les plus caractéristiques.

« Immédiatement après les premières croisades se manifeste un des mouvements les plus remarquables que présente l'histoire de l'art dans le monde moderne. Réagissant contre l'influence exagérée des monastères, les évêques de France se liguèrent avec les villes, siéges épiscopaux, pour résister aux empiètements du pouvoir monastique : les cathédrales bâties de 1160 à 1250 sont

le signe visible de cette alliance. La direction des bâtiments religieux est enlevée aux moines, et c'est alors que prend naissance une architecture dont les principes, aussi nouveaux que féconds, sont absolument établis sur le raisonnement et la science. C'est ce qu'on appelle le style gothique, probablement parce qu'il n'a rien de commun avec les Goths et qu'il appartient à la population laïque française du XIIᵉ siècle.

« Comment cette architecture avait-elle pu naître ainsi au sein des populations urbaines? Car il faut du temps à un art pour se constituer. C'était par le travail des corporations laïques, qui, se servant des éléments romans recueillis et développés par les couvents, surent en déduire des conséquences nouvelles. » (*Dictionnaire de pédagogie,* art. *Architecture.*)

« Depuis un certain nombre d'années déjà, il s'était formé en dehors des établissements monastiques, et à la suite du mouvement communal, des écoles d'enseignement des arts manuels, sous l'inspiration laïque. Les ordres religieux, et celui de Cluny en particulier, s'occupaient seuls, pendant les Xᵉ et XIᵉ siècles, de tout ce qui touche à l'enseignement. C'était à l'ombre des cloîtres que clercs et laïques acquéraient les connaissances de tout ordre, jusqu'aux arts et métiers, et les édifices conventuels étaient toujours élevés sous la direction de moines, les ouvriers étant pris parmi les frères convers et surtout parmi les laïques.

« Après l'établissement plus ou moins contesté des communes, les corporations laïques, qui n'avaient cessé d'exister depuis l'empire romain sous des fortunes diverses, acquirent une nouvelle énergie. La cité voulait s'administrer en dehors du pouvoir féodal; il ne faut pas oublier que les abbayes étaient munies de ce

pouvoir, qu'elles prétendaient en outre se suffire à elles-mêmes, et n'avoir recours, pour tout ce qui touche l'édilité et les constructions civiles, qu'au savoir des moines.

« Les corporations de métiers furent donc un grand effort, et, au milieu d'elles, l'enseignement surpassa bientôt celui qui était donné dans les abbayes. De ville en ville une sorte de fédération s'organisa, non-seulement en vue de la défense des franchises municipales, mais encore pour se communiquer entre elles tout ce qui avait trait aux industries du bâtiment, les plus importantes pour une cité.

« Les progrès furent rapides. S'il y avait entre villes voisines des conciliabules tendant à obtenir une unité d'action dans la résistance aux revendications de la noblesse, il y en avait également pour traiter des questions du métier. Bientôt ce travail collectif fit surgir des hommes capables, instruits par la discussion et par l'expérience.

« Lorsque plusieurs évêques du domaine royal prétendirent faire alliance avec les communes, ou plutôt mettre la commune sous la protection immédiate de l'évêque, afin de lutter contre l'envahissement des établissements monastiques et les empiétements du pouvoir féodal laïque, très-menaçant alors, le pouvoir royal et l'abbé Suger, qui en était l'inspirateur, parurent prêter les mains à ces projets. On vit donc, à quelques années de distance, rebâtir les cathédrales sur presque toute la surface du domaine royal.

« Les villes de Noyon, de Paris, de Soissons, de Senlis, de Sens, de Chartres, se mirent les premières à l'œuvre; puis celles de Meaux, de Laon, de Reims; puis, plus tard encore, celles d'Amiens, de Bourges, de

Beauvais, de Cambrai, de Troyes. Et, pour bâtir ces édifices, les évêques ne s'adressèrent qu'à des maîtres laïques, avec la volonté formelle d'abandonner entièrement les traditions monastiques et d'affirmer leur alliance avec les cités. » (*Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, p. 78-80.)

« Nosseigneurs les évêques, vers le milieu du XII[e] siècle, étaient gens de grand sens, paraît-il, de bonnes maisons, doctes ès lettres et passablement libéraux pour le temps, comme il convient à personnages instruits et auxquels incombe une responsabilité. Seigneurs féodaux, ils se piquaient la plupart d'être moins durs pour le pauvre peuple que n'étaient leurs pairs, les barons laïques. Leur juridiction, établie sur le droit canonique, était moins arbitraire que n'était celle de ces barons, lesquels n'écoutaient que leur bon plaisir.

« Sauf exceptions, les prélats étaient donc populaires, et mieux valait relever de la cour épiscopale que de celle du seigneur laïque. Établis dans les villes, ils se mettaient en contact journalier avec la population par leur double situation de féodaux et de pasteurs spirituels. Plusieurs avaient même été jusqu'à protéger ouvertement ou sous main l'établissement des communes et s'en étaient déclarés protecteurs. Il y avait à cela plusieurs raisons. — A ce propos, permettez-moi d'ouvrir une parenthèse. Si dans l'histoire vous rencontrez un fait qui soit de nature à exciter la surprise, demandez-vous : Qui avait intérêt à ce que cela fût? Cette simple question vous évitera des recherches inutiles. — Qui donc avait intérêt à soutenir l'établissement des communes? Car jamais, au grand jamais, un pouvoir, par simple amour de la justice, ne se résout à abandonner une parcelle de son autorité, à moins que ce ne soit pour

affaiblir on supprimer un pouvoir rival. Qui donc, dis-je, avait intérêt à protéger la commune? Le roi et l'évêque. Le roi, parce qu'il espérait ainsi soustraire les villes au pouvoir des comtes et vicomtes; les évêques, parce qu'ils espéraient bien hériter des priviléges féodaux que les abbés possédaient sur les villes.

« Ces grandes abbayes bénédictines avaient peu à peu accaparé tout l'*ordinaire* des évêchés; elles étaient seigneurs d'une bonne partie des villes, ne relevaient que de Rome, et les évêques, réduits à une circonscription féodale souvent illusoire, sans paroisses, sans fidèles, avaient tout le loisir de songer à ressaisir l'autorité et l'influence perdues.

« Suger, plus homme d'État qu'abbé, sentait déjà que, si les choses duraient ainsi, toute la France serait entre les mains des couvents, c'est-à-dire de Rome, et il encourageait ses amis les évêques, et entre autres celui de Noyon, à provoquer un mouvement laïque en faveur de l'épiscopat.

« Après bien des vicissitudes, depuis le XIe siècle, les communes, tantôt reconnues, tantôt contestées, dissoutes, rétablies, selon les fluctuations des pouvoirs féodaux, avaient, vers le milieu du XIIe siècle, une existence fort incertaine, tolérée plutôt que reconnue de fait, bien qu'elles eussent entre les mains des chartes authentiques. Mais quels bons billets! Les *conjurés* (c'était ainsi qu'on désignait les adhérents à la commune) ne savaient où et comment se réunir... C'était absolument comme aujourd'hui. Leurs *parloirs*, quand, appuyés sur les chartes octroyées, ils en avaient bâti, étaient supprimés. Se rassemblaient-ils sur la place publique? Les hommes du vicomte ou de l'abbé les en chassaient.

« Ce que voyant, nosseigneurs les évêques, touchés de voir tant de notables bourgeois enrhumés et battus, leur proposèrent une chose bien simple, savoir : de se cotiser pour bâtir sous la protection de l'évêque et sur le domaine féodal épiscopal une cathédrale assez vaste pour les contenir tous, eux et leurs enfants, apprentis et autres, à la place de la méchante église qui tombait de vétusté. Dans le nouvel édifice, lesdits bourgeois, ainsi que leurs enfants, apprentis et autres gens de la ville, pourraient se rassembler, discourir, traiter de leurs affaires *sub cathedra,* jouir des priviléges, droits d'asile et immunités à elle attachés; voire se livrer à certains passe-temps et jeux profanes. C'était le cercle catholique d'aujourd'hui sur une grande échelle, moins la bière. Supposons qu'à l'heure présente nosseigneurs les évêques nous offrissent et pussent nous offrir pareils avantages : salles de réunions publiques, de conférences libres, sans craindre ni le ministre de l'intérieur, ni l'état de siége, pensez si les bourses s'ouvriraient! Alors aussi s'ouvrirent-elles, et largement. Les grandes églises abbatiales, qui gênaient si fort l'épiscopat, allaient être désertées. L'évêque redevenait le véritable préfet de la cité, comme il l'avait été dans les premiers siècles du christianisme. Il faut dire à la louange des prélats éclairés de la seconde moitié du XIIe siècle, qu'ils remplirent en honnêtes gens les engagements contractés avec les populations urbaines. Pour bâtir les nouvelles cathédrales qui allaient ainsi devenir le monument de la cité, ils ne s'adressèrent qu'à des maîtres des œuvres laïques. Puis, sauf l'autel et la chaire épiscopale (*cathedra*), pas de chapelles, pas de clôture, le sol de plain-pied ; au-dessus des latéraux, de larges galeries pour recevoir nombreuse assistance. Tout allait bien. Noyon,

Senlis, Paris, Meaux, Sens, Rouen, Soissons, Laon, commençaient le mouvement, qui bientôt fut suivi à Chartres, à Reims, à Bourges, à Amiens, à Troyes, avec un peu moins de scrupule dans l'exécution du programme primitif.

« L'argent affluait dans les caisses épiscopales, et le monument de la cité, à la fois civil et religieux, s'élevait sur des plans gigantesques. Mais il faut savoir en ce monde se hâter lentement, et vous voudrez bien observer que le clergé, haut et bas, lui qui prétend être durable comme le monde, a le faible de vouloir toujours aller trop vite en besogne, tout comme si ses jours étaient comptés.

« La royauté ne voyait pas de mauvais œil ce nouvel essor donné à la commune sous l'égide épiscopale. La commune lui plaisait volontiers lorsqu'il ne s'agissait pour elle que de s'affranchir des liens féodaux qui lui pesaient tout au moins autant qu'à la bourgeoisie des villes. Mais ces diables de *conjurés,* du moment qu'ils avaient charte en poche, prétendaient ne relever de personne et diriger eux-mêmes leurs affaires, et après s'être affranchis des droits du vicomte et de l'abbé, ils trouvaient logique de s'affranchir des droits du suzerain. Déjà! oui, déjà républicains! et républicains radicaux. Philippe-Auguste eut tant d'occupation avec ses grands vassaux qu'il vit tout avantage à ne se donner aucun embarras du côté des villes; les évêques menaient l'affaire à son gré. Son successeur n'eut ni le temps ni la volonté de s'enquérir de ce qu'il adviendrait de tout ceci. Mais, sous Louis IX, les choses changèrent d'aspect.

« L'épiscopat, se croyant maître des cités, prétendit étendre sa juridiction, qui, dans l'origine, était toute

spirituelle et n'avait un caractère temporel que dans la limite posée par ses droits féodaux. Il fit ce raisonnement, qui eut d'abord un plein succès : — Puisque, dit-il, l'Église, en vertu du pouvoir que Dieu lui a donné, doit prendre connaissance de tout ce qui est péché, afin de savoir si elle doit remettre ou retenir, lier ou délier, et que toute contestation judiciaire peut prendre sa source dans la fraude, c'est à l'évêque à juger tous les procès, affaires réelles, personnelles ou mixtes, causes féodales ou criminelles. — Les populations urbaines, pour lesquelles le droit féodal était odieux, trouvèrent l'idée bonne, car les cours ecclésiastiques avaient une manière de procéder moins barbare que celle dont faisaient usage les justices seigneuriales. Mais qui ne fut pas content ? Les barons, cela va sans dire. Leur ravir leurs droits de justice, c'était leur ôter le pain. Les réclamations les plus vives furent donc adressées au roi par ses grands vassaux, et, en 1245, la noblesse de France et le roi s'assemblèrent à Saint-Denis pour mettre des bornes à la puissance nouvelle que les tribunaux ecclésiastiques s'arrogeaient.

« En 1246, les barons rédigèrent un acte d'union et nommèrent quatre des plus puissants parmi eux pour faire valoir leurs réclamations, s'engageant à mettre en commun la centième partie de leurs revenus afin de soutenir la lutte engagée.

« Louis IX, tout saint qu'il fût, accueillit la réclamation de ses barons. — Il venait à peine de vaincre une coalition formidable. — Il repoussa donc les prétentions des évêques, et, faisant comme le juge de la fable, il mit dans toutes les cours seigneuriales des baillis, qui, sur une simple déclaration, appelaient toute affaire à la cour du parlement. Or ce bon bourgeois, que nous

avons laissé là, préférait encore les tribunaux royaux à ceux des évêques. Voyant que l'huître était mangée, il ferma sa bourse, et toutes les cathédrales qui en cette année 1246 n'étaient pas terminées, ne le furent jamais, ou ne purent être achevées que pauvrement et à de longs intervalles, par suite de dons ou de sacrifices particuliers des grands personnages, rois et évêques.

« L'intéressant, en cette affaire, est de savoir comment les prélats, déboutés de leurs prétentions, se tirèrent d'affaire. Du moment qu'ils n'espéraient plus dominer la cité du haut de leur siége, il ne leur plaisait guère de voir ce peuple venir se promener et s'assembler à tout propos dans sa basilique. Ces réunions, souvent profanes, étaient excellentes si l'évêque les présidait et si ceux qui s'y rendaient le considéraient comme un arbitre souverain en toute cause; mais si ces bonnes gens venaient dans la cathédrale pour parler du prix des denrées ou pour se conjurer, ou pour nommer leurs jurés, ou pour s'amuser à quelque mascarade (ce qui arrivait), et si, après cela, ils allaient porter leurs procès à la cour du roi, oh ! alors, il était bon de faire de la cathédrale un édifice purement religieux et de ne point souffrir pareil scandale.

« Cependant le cas était difficile : ces bourgeois avaient donné leur argent pour avoir un monument à eux, inviolable et franc de toute charge, interdiction ou confiscation. Ils n'en donnaient plus, c'est vrai, mais plusieurs de ces monuments étaient achevés; beaucoup étaient assez avancés pour qu'on pût s'en servir; comment mettre ces actionnaires à la porte du jour au lendemain? Les prélats du XIIIe siècle étaient évidemment hommes de ressources, et se tirèrent de ce

pas difficile en gens d'esprit. Ils commencèrent par entourer les chœurs de clôtures, sous le prétexte de laisser aux chapitres le recueillement nécessaire pendant les offices, tandis que les allants et venants se promenaient et discouraient de leurs affaires dans les nefs laissées à leur libre disposition ; puis ils ouvrirent des chapelles autour du sanctuaire, là où les plans n'en avaient pas prévu, comme à Notre-Dame de Paris, par exemple, à Bourges, et bientôt le long des nefs, où jamais, dans aucune des cathédrales sus-désignées, on n'en avait bâti ; si bien que, peu à peu, les bourgeois se virent environnés de saints et d'autels dans ces édifices, d'où toute image sacrée semblait avoir été exclue de l'intérieur pour être reportée à l'extérieur, et où il ne devait y avoir primitivement qu'un seul autel devant le siége épiscopal.

« Or, bien qu'ils ne fussent pas assez dévots pour continuer à prendre des actions, intérêts et dividendes payables en paradis, dans l'entreprise des cathédrales nouvelles, désormais édifices purement religieux, les bourgeois l'étaient trop pour se permettre des réunions absolument profanes dans un lieu semé de saints et d'autels. Et cependant, jusqu'au XVIe siècle, beaucoup de ces édifices abritèrent des assemblées qui n'avaient rien de religieux, et voire des fêtes carnavalesques, telles, par exemple, que la fête des Fous.

« Ils avaient payé pour cela, ces bourgeois! et les évêques fermaient les yeux.

« Nous verrons comment ces monuments de nos cités, premiers essais d'émancipation, de conjuration civile contre la féodalité, bâtis par des maîtres et ouvriers laïques, avec l'argent des citadins, furent conservés par les conservateurs. » (*Le XIXe Siècle*, 6 décembre 1875.)

« Ces bons bourgeois, nos pères, étaient donc encore une fois déçus dans leurs espérances; ils n'avaient pas leur *salle* de la cité, mais du moins ils avaient leur église, bien à eux, bâtie de leurs deniers, construite par leurs maîtres des œuvres et par leurs artisans, citadins comme eux. Ils pouvaient au besoin s'y réunir pour délibérer sur leurs affaires. On y représentait des *mystères* où se mêlaient le sacré et le profane, et où les chanoines eux-mêmes ne dédaignaient pas de figurer comme acteurs. Si, dans la cathédrale de Paris, par exemple, on ne pouvait plus trafiquer dans les bas côtés de la nef, comme dans la basilique romaine, puisque les murs de ces bas côtés avaient été percés, vers 1250, pour établir les chapelles latérales que nous voyons encore, ces chapelles appartenaient aux divers corps de métiers, orfévres, tapissiers, cuiriers, taillandiers, cordonniers, etc. Et probablement ces métiers avaient-ils contribué à leur érection, dès qu'il avait été décidé que l'édifice prendrait dorénavant un caractère exclusivement religieux. Il n'en est pas moins évident que ces bourgeois se regardaient bien là comme chez eux et qu'ils conservaient pour ces monuments de leur industrie une affection particulière.

« Et ce sentiment se conserva si bien au sein des populations urbaines, qu'après le 10 août 1792, pendant qu'on vendait et qu'on démolissait les églises abbatiales et bon nombre de paroisses, on ne toucha pas aux cathédrales, et que très-peu parmi elles furent privées de quelques-unes de leurs statues, mutilations promptement réprimées par un décret de la Convention, mais bien plus par l'opinion de la grande majorité des citoyens.

« Tant que l'esprit municipal, tant que les corpora-

tions se conservèrent dans nos cités, ces grands monuments ne subirent pas des changements notables ; on se contentait d'essayer de compléter ceux qui n'avaient pas été achevés à cette date de 1246.

« Mais il n'en fut pas ainsi pendant et après ce qu'on est convenu d'appeler le *grand siècle*. C'est à cette époque qu'il convient, en effet, de rattacher la grande famille des *conservateurs*. De même que Louis XIV confisquait les quelques libertés municipales que nous possédions, les évêques et leurs chapitres confisquèrent les cathédrales. La cathédrale devint la propriété des évêques et du chapitre. » (*Le XIXe Siècle*, 13 décembre 1875.)

ANTHYME SAINT-PAUL.

(*A suivre.*)

ANTIQUITÉS MEXICAINES

DU MUSÉE DU GRAND SÉMINAIRE DE NIMES

Tout le monde connaît aujourd'hui l'ancienne Grèce; Pompéi livre chaque jour ses inépuisables trésors d'archéologie romaine; Mossoul trahit le secret des antiques peuples d'Assyrie; l'Égypte nous initie à ses mystères; de toutes parts se manifeste une ardeur nouvelle pour l'étude de l'antiquité. Les contrées les plus lointaines, les ruines les plus délaissées, les peuplades les plus inconnues voient accourir de hardis explorateurs, qui viennent observer, étudier et décrire les monuments légués par les générations éteintes.

Il eût été injuste de laisser le nouveau monde en dehors des préoccupations de la science : l'Amérique méritait d'attirer l'attention des archéologues. Aussi de courageux touristes n'ont pas craint d'affronter toutes sortes de périls pour venir visiter les vieilles ruines de Palenké, la ville du désert, et de Mitla, la ville des morts. C'est là, en effet, c'est dans le Jucatan et le Mexique qu'on découvre les plus précieux documents qui permettront un jour d'établir l'histoire authentique des premiers habitants de l'Amérique.

Le musée (1) du grand séminaire de Nîmes a le rare

(1) Ce musée, fondé par le savant abbé Gareizo, vicaire

bonheur de posséder une collection d'antiquités mexicaines : des statuettes de pierre ou de terre cuite moulée, des urnes de formes bizarres, des fragments de poteries décorées de reliefs ou ornées de figurines. Ces objets proviennent de l'ancienne Antequerra, actuellement Oaxaca. Un officier français, M. Azaïs (1), les a rapportés du Mexique et les a gracieusement offerts au musée.

Les antiquités que nous étudions ici datent, selon nous, de l'époque où le Mexique avait pour maîtres les Aztèques.

I

Quatre peuples paraissent avoir occupé successivement le Mexique avant la conquête des Espagnols : les Olmèques, les Toltèques, les Chichimèques et les Aztèques.

Les Olmèques se considéraient comme autochthones et n'ont laissé que de vagues souvenirs dans les traditions mexicaines.

Vers le milieu du VIe siècle de notre ère, des hordes audacieuses à la recherche d'un climat tempéré et d'une contrée fertile, quittèrent le Nord et s'emparèrent du pays occupé par les Olmèques. Les nouveaux venus, les Toltèques, s'unirent aux anciens habitants et reçurent de leurs vaincus des mœurs plus douces et des lois sociales et religieuses. Cette nation nouvelle, qui avait con-

général, supérieur du grand séminaire, a reçu, entre autres distinctions honorifiques, une médaille, qui lui fut décernée lors de l'Exposition universelle de 1867.

(1) Par l'entremise de son frère M. l'abbé Azaïs, chanoine honoraire de Nîmes.

servé la fierté, l'audace et l'indomptable énergie des races du Nord, fut, au XIe siècle, presque entièrement détruite par une terrible épidémie : les champs demeurèrent sans culture et la famine emporta ceux qu'avait épargnés la contagion.

Dans les dernières années du XIIe siècle, de nouvelles tribus parties également du Nord, les Chichimèques, s'emparèrent de l'Amérique centrale, et leurs émigrations tracèrent la route que devaient suivre bientôt après leurs compatriotes, les Aztèques ou Mexicains.

Les Aztèques, selon les traditions locales, ne quittaient leur patrie que pour obéir à un oracle. Les dieux commandaient de partir et d'aller chercher une terre meilleure, une sorte de terre promise. Les émigrants devaient s'arrêter à l'endroit où ils trouveraient un aigle posé sur un nopal dans le creux d'un rocher. Après de longues années, les Aztèques arrivèrent sur les bords du lac de Texcuco, et, croyant reconnaître les indications données par leurs dieux, ils fondèrent sur pilotis une ville, nommée Tenochtitlan, pour rappeler les prescriptions de l'oracle. Tenochtitlan, désigné plus tard par le nom de Mexico, ne fut d'abord qu'une réunion de pauvres cabanes de jonc et de bois; mais aujourd'hui Mexico est une ville de deux cent mille âmes.

Les Aztèques eurent la bonne fortune d'avoir à leur tête des chefs résolus et déterminés, qui surent allier une grande bravoure à un grand esprit politique. Ce précieux avantage leur assura la victoire sur leurs voisins et la domination sur toute la contrée. Ils poussèrent leurs conquêtes à plus de 800 milles de Mexico, leur capitale.

Aussi lorsqu'en 1502 Montézuma II monta sur le trône, proclamé à la fois empereur et souverain pontife,

un vaste empire se trouvait sous la domination d'un seul homme. Arrivés à l'apogée de leur gloire, les Aztèques eurent bientôt à soutenir des luttes sanglantes et sans merci.

Aux premiers jours de l'année 1518, Fernand Cortez abordait à l'île de Cozumel et commençait la conquête de l'empire mexicain. Les Aztèques luttèrent avec désespoir pour le salut et l'indépendance de leur patrie ; mais ils éprouvèrent cruellement ce que valait la discipline unie à l'art de la guerre, contre des troupes braves, intrépides, mais mal commandées.

II

Une florissante civilisation avait signalé l'époque des Montézuma.

La capitale de l'empire s'élevait au milieu d'un lac salé ; la ville, bâtie sur pilotis, était reliée à la terre par trois grandes chaussées dont l'une avait près de deux lieues de longueur ; les rues se faisaient remarquer par leur régularité, et çà et là étaient jetés de petits ponts destinés à relier entre eux les divers points d'un même quartier.

Les arts y étaient en honneur. Au marché, qui se tenait sur la place de Tlateluco, on pouvait acheter des objets d'une grande valeur artistique. « Il y avait, « lisons-nous dans l'*Histoire de la conquête du Mexique*, « par don Antonio de Solis, il y avait des rangs d'or- « fèvres, qui vendaient des joyaux et des chaînes d'un « travail singulier, des vases et diverses figures d'ani- « maux d'or et d'argent, faits avec tant d'art que quel- « ques-uns de ces ouvrages ont épuisé toute l'habileté

« de nos meilleurs ouvriers. On trouvait des moulures « en relief, sans qu'il y eût aucune trace ni du marteau, « ni du ciseau. »

Les Aztèques ont laissé de gigantesques monuments. Les palais des rois et des gouverneurs, les édifices publics et les temples, les maisons des nobles et les tribunaux se distinguaient par la solidité de leurs constructions, l'originalité de leurs formes et le fini de leurs ornements.

Les pauvres habitaient de petites cabanes en roseaux ou en briques séchées au soleil; le toit était formé par des feuilles de cactus ou d'aloès. Les habitations des nobles, construites en pierres rougeâtres, étaient couronnées par une élégante terrasse, qui servait de toit. Toutes possédaient une salle de bains : il était de bon ton de se baigner tous les jours.

Les Aztèques étaient à demi-nus ; ils jetaient sur leurs épaules un morceau d'étoffe tissue de coton ou de poils de lapin, se ceignaient les reins d'une ceinture et fixaient sous leurs pieds une feuille d'aloès coupée en forme de semelle.

Les vases dont se servait ce peuple pour préparer ses aliments étaient de forme bizarre, et dans leurs arêtes, leurs pieds ou leurs ornements, ils affectaient presque toujours le nombre trois. La figure n° 1 représente le couvercle d'un de ces vases : ce couvercle arrondi est orné sur ses bords de trois petites têtes de singe séparées par une égale distance. Pour les vases de grande dimension, on remplaçait ces figurines par des bustes d'hommes, par des têtes de léopard ou encore par de larges feuilles gracieusement dessinées. Le couvercle que nous signalons a 14 centimètres de diamètre. L'argile noirâtre dont il est formé, le soin avec lequel il a été façonné,

l'irréprochable exécution de son dessin portent à croire que cet objet devait appartenir à un riche indigène. Le



Fig. I.

menu peuple ne prenait pas un si grand souci de l'ornementation de ses ustensiles.

L'urne représentée par la figure n° 2 se distingue par sa simplicité. On n'y remarque ni ornement, ni bas-



Fig. II.

relief, ni décoration d'aucun genre. Toutefois nous observons de chaque côté de l'anse des caractères singuliers, qu'on pourrait prendre pour des signes hiéroglyphiques, mais que nous pensons être simplement des marques de fabrique. On voit un sigma majuscule

embrassant dans ses deux bras prolongés deux petites lignes verticales. La hauteur de ce vase est de 9 centimètres, sa largeur de 8. Cette urne, faite d'argile rougeâtre, a le rebord percé de deux trous diamétralement opposés, destinés à laisser passer la corde au moyen de laquelle on pouvait suspendre l'objet.

Le vase n° 3 est de même forme que le précédent, mais de plus grande dimension. Sa hauteur atteint



Fig. 3.

19 centimètres et sa largeur 12. De plus, les trois pieds qui le supportent sont décorés chacun d'une ornementation simple, mais gracieuse : ce sont cinq rayons d'inégale longueur, au centre desquels sont dessinées trois circonférences concentriques. A Guegueténango, dans le Guatemala, on a découvert une urne semblable aux deux précédentes, mais plus évasée et surtout plus ornée : les trois pieds se terminent en figurines représentant des têtes de lapins, et le milieu du vase porte des arabesques du meilleur goût.

La figure n° 4 nous offre un vase de forme singulière.

Au lieu d'être complétement arrondi comme ceux que nous avons décrits jusqu'ici, il a le côté opposé à l'anse



Fig. 4.

s'avançant hardiment hors de la verticale et se terminant en pointe assez effilée. Cette particularité n'était pas un caprice de l'ouvrier; elle avait de précieux avantages. Elle permettait d'entourer de charbons ardents le côté effilé. Le liquide ainsi chauffé ne tardait pas à entrer en ébullition, et l'anse, conservant toujours une température relativement basse, pouvait, à tout instant, être facilement saisie. La longueur mesurée de l'extrémité de l'anse à l'extrémité de la pointe est de 21 centimètres, et la hauteur de 14 centimètres.



Fig. 5

Quelquefois, comme l'indique la figure n° 5, l'ouvrier donnait à son travail l'aspect d'un animal fantastique.

On aperçoit, à gauche, la tête qui se détache du vase et forme une saillie de trois centimètres. A l'opposé, en saillie également de trois centimètres, se trouve la queue; sur les côtés on découvre deux ébauches d'ailes. Ce vase singulier est fait d'une argile blanchâtre. Il a 10 centimètres dans le plus grand diamètre, et ne mesure que 8 centimètres de hauteur.

Outre ces cinq objets que nous venons de décrire, le musée possède plusieurs débris de poteries sur lesquels on distingue des filets assez semblables aux filets grecs, des figures à peine ébauchées représentant des têtes de singes, de serpents, d'oiseaux au bec recourbé, et quelquefois même des caricatures humaines. C'est ensuite une espèce de soucoupe, au centre de laquelle on trouve comme un dé à coudre renversé, et tout autour cinq excavations rangées en circonférence. A quoi donc pouvait servir cette petite assiette d'argile noirâtre travaillée avec soin? Ne serait-ce pas là une sorte de cassolette destinée à recevoir des aromates ou des parfums?

III.

L'archéologie sacrée des Aztèques est aussi intéressante à étudier que leur archéologie profane.

Ce peuple ne faisait pas consister la civilisation dans les seuls beaux-arts : architecture, peinture, sculpture. Les Aztèques pensaient avec raison qu'il ne suffit pas, pour être civilisé, d'avoir une nourriture plus délicate, des poteries mieux ornées, des palais plus grandioses; ils comprenaient que la vraie civilisation doit nécessai-

rement embrasser la vie intellectuelle et la vie morale de l'homme : l'éducation et surtout la religion.

L'éducation des enfants était confiée aux prêtres. Les rigueurs d'un règlement dur et austère assouplissaient la volonté, chassaient la paresse et maintenaient toujours une sévère discipline parmi les élèves.

Le sacerdoce formait une classe respectée de tous. De redoutables liens unissaient entre eux les prêtres mexicains, et la mort la plus honteuse était le châtiment réservé à ceux qui violaient leurs serments. A côté de ce sacerdoce, que nous pourrions appeler perpétuel, se trouvait un autre ministère sacré, qui n'était qu'une consécration temporaire au culte de quelque divinité.

Après le soleil, adoré par toutes ces peuplades, les principaux dieux étaient Vitzlipultzi et Tlaloch.

Vitzlipultzi (1), en langue mexicaine, Dieu de la guerre, était le plus honoré de tous les dieux. Son temple s'élevait en pyramide au-dessus de tous les édifices. L'idole, au visage sévère et enlaidi par de singuliers tatouages, était assise sur un trône que soutenait un globe azuré, image du firmament. En face du dieu était l'autel pour le sacrifice. C'était une pierre de cinq pieds de haut, sur laquelle on étendait le pauvre captif qui devait être offert à la redoutable divinité. Les prêtres, avides de sang, déchiraient les entrailles de la victime, s'emparaient du cœur pour l'offrir à l'idole, et précipitaient du haut du temple le cadavre du malheureux qui venait d'être immolé.

A gauche de ce sanglant sanctuaire s'élevait l'autel

(1) D'autres pensent qu'il faut lire Huitzilopochtli, nom composé de deux mots, dont l'un signifie *colibri*, et l'autre *gauche*. L'idole avait un colibri peint sur le pied gauche.

de Tlaloch, qui passait pour être le père de Vitzlipultzi. Aussi les Mexicains, persuadés que ces dieux partageaient entre eux le pouvoir souverain, les vénéraient d'un même culte, leur adressaient les mêmes prières et leur offraient les mêmes victimes.

De plus, chaque province avait son dieu tutélaire, chaque ville son autel privilégié, chaque rue, chaque famille, et même chaque habitant sa divinité de prédilection. Toutes les maladies étaient divinisées et avaient des autels sur lesquels on sacrifiait pour obtenir la guérison.

IV.

Ces innombrables divinités particulières exigeaient une quantité énorme de temples et d'oratoires. Aussi les franciscains, au rapport du premier évêque de Mexico, en renversèrent-ils plus de vingt mille dans cette seule contrée.

Les idoles conservées au musée du grand séminaire de Nîmes sont de petites statuettes de pierre ou de terre cuite; les dernières ont quelques traits de ressemblance avec les divinités gravées en bas-relief sur la pierre des sacrifices de Téocolli, le plus grand temple de Mexico.

Voici d'abord (fig. 6) un dieu d'une physionomie vraiment étrange : les yeux sont fortement marqués; le nez est épaté, la bouche entr'ouverte, le front fuyant, le menton divisé en deux parties égales par un large sillon, la coiffure composée d'arabesques diverses formant des signes hiéroglyphiques, se prolongeant en bandelettes de chaque côté du crâne. Les oreilles sont

ornées de gros pendants en forme d'anneaux. Les décorations qui couvraient la poitrine ont presque com-



Fig. 6.

plétement disparu. Les épaules sont à peine ébauchées, mais les bras parfaitement dessinés; les mains se reposent sur un avancement qui sert de base à la statue.

Ce buste, de terre cuite, partout arrondi, sans étranglement à la taille, atteint une hauteur de 25 centimètres.

La statuette figure 7 n'est qu'un cylindre creux de 21 centimètres de hauteur, auquel on a appliqué une tête révélant le type indien : nez arqué, front fuyant, angle facial aigu, lèvres épaisses, bouche entr'ouverte laissant apercevoir deux rangées de dents. Les traits sont réguliers et n'ont rien d'excentrique; l'expression de la figure est calme, presque idiote; les yeux ouverts ne manifestent aucun indice de vie : on dirait le masque

d'une personne décédée. On n'aperçoit aucun vestige d'ornement.


Fig. 7.

La troisième idole, en terre cuite, que nous avons


Fig. 8.

représentée (figure 8), est de même argile que les précédentes. Les yeux y sont circulaires et très-apparents, le nez se prolonge démesurément et affecte la forme d'un museau. La bouche est entr'ouverte, le front aplati, les oreilles absentes, le menton régulièrement arrondi. Les bras ont été brisés, et sur chaque épaule repose comme

un lambeau de vêtement. L'argile, d'une grande consistance, est aussi dure que la pierre.

Viennent ensuite les idoles en pierre que signale l'étrangeté de leurs dessins.

La première (figure 9) est grossièrement sculptée : elle représente un animal accroupi, les yeux plutôt circulaires qu'ovales, la bouche ouverte montrant seize dents carrées, les oreilles dressées et rapprochées du sommet du crâne, le museau aplati et percé de deux petites ouvertures. Le cou est assez bien dessiné ; mais le reste de la pierre ne présente que les extrémités des quatre pattes, figurées chacune par trois lignes verticales que coupe une ligne horizontale.



Fig. 9.

La seconde statuette (figure 10), dont la hauteur ne dépasse pas 10 centimètres, se distingue par le soin avec lequel elle a été sculptée. Le front est couronné par une sorte de turban un peu en saillie, le nez écrasé, les yeux ovales, le menton pointu, la bouche presque fermée, les oreilles représentées par deux cavités circulaires très-apparentes de chaque côté de la tête, les

bras nettement accusés, mais réunis au buste; les mains se reposent sur la base même de la statue.



Fig. 10.

Enfin la figure 11 nous offre une pierre ovale, haute de 20 centimètres, à l'extrémité de laquelle on a sculpté l'ébauche d'une tête.



Fig. 11.

C'est peut-être la représentation d'une momie, renfermée dans son enveloppe protectrice. Quelques traits dessinent la tête; les yeux sont très-arrondis, le nez épaté, la bouche à peine indiquée, et le cou beaucoup plus large que la tête. Les Américains connaissaient probablement le secret de préserver les cadavres de la corruption; ainsi, dans le Pérou, on a découvert les momies des anciens Aymaras.

Le musée conserve, en outre, deux petits objets trouvés dans un tombeau des Aztèques, près d'Oaxaca :

Une très-petite idole mesurant à peine 4 centimètres de hauteur. La divinité est debout, les mains appuyées sur la poitrine, la figure suppliante ; entre les deux épaules, l'ouvrier avait ménagé un anneau demi-circulaire, pour permettre de suspendre au cou des morts cette divinité tutélaire.

Un collier composé de vingt-et-un petits cailloux percés au milieu d'un trou très-régulier. Le caillou que nous pourrions appeler central, et qui doit se reposer sur la poitrine, est grossièrement sculpté en forme de tête de perroquet. De chaque côté se trouvent ainsi six cailloux se correspondant exactement par leur volume, qui va en diminuant peu à peu, et par leur matière, qui varie depuis le caillou roulé des rivières jusqu'aux pierres précieuses de couleur verte ou violette. Ce devait être une amulette destinée à préserver le mort de l'implacable vengeance des dieux.

V.

Les Mexicains, ainsi que le démontrent les objets que nous venons de décrire, avaient une civilisation florissante, une architecture bien caractérisée, et une religion qui admettait le culte des morts.

Mais où donc ces peuplades, isolées du reste du genre humain, avaient-elles puisé les éléments de leur civilisation? Comment ces nations ont-elles pu, livrées à elles seules, bâtir des monuments gigantesques dont les ruines remplissent le voyageur d'un religieux respect

et l'étonnent par leurs dimensions grandioses et leur caractère cyclopéen?

Les premiers habitants de l'Amérique étaient-ils autochthones, comme ils en avaient la prétention? N'étaient-ce pas, au contraire, des tribus occidentales poussées par la tempête jusqu'aux rivages du nouveau monde?

Blumenbach a pensé qu'il existait une race purement américaine; mais c'est là une assertion très-hasardée que combattent les traditions et les monuments de l'Amérique entière.

D'après lord Kingsborough, le Mexique aurait été peuplé par une migration de juifs égyptiens. Link prétend que l'Amérique reçut ses premiers habitants de l'Asie, et le savant géographe Malte-Brun a tracé la route qu'avaient dû suivre les tribus asiatiques pour venir aborder dans le nouveau monde.

Pour nous, sans entrer dans de longs développements que ne comporte pas cet article, nous nous contenterons de montrer brièvement combien l'étude des traditions et des monuments du Mexique milite en faveur de l'opinion qui place le berceau de ce peuple en Egypte ou en Asie.

Larenaudière ne peut s'empêcher d'écrire : « Les noms de Teotl et Tlaloch, par lesquels était désigné l'Être suprême, ressemblent assez au Theos des Grecs. »

Dans le tableau représentant la migration des Aztèques, on aperçoit Coxcox, couché dans une barque que soulèvent les flots de la mer; la barque s'arrête sur les hauteurs du pic de Colhuacan. Les premiers hommes nés après le déluge sont muets, et reçoivent d'une colombe le don de la parole.

Les Mexicains ont conservé dans leurs traditions le

souvenir de la confusion des langues : une gigantesque pyramide, élevée par l'orgueil des hommes, fut détruite par la Divinité. Voici encore un fait plus digne d'attention : la circoncision et diverses ablutions étaient pratiquées à la naissance des enfants.

Voilà certes des traditions dont on expliquera difficilement l'existence si l'on admet que les premiers habitants du Mexique n'ont eu aucun rapport avec l'Asie.

Les monuments du pays confirment les traditions du peuple.

La forme pyramidale se trouve partout dans les temples, les monuments publics et les tombeaux.

Les pyramides mexicaines sont assez semblables à celles de l'Égypte et ont une même destination funèbre. Les *tumuli* étaient des nécropoles et non des tombes individuelles, et plusieurs rappellent de très-près ceux de l'ancien continent.

Les moulures et les méandres de l'architecture, les idoles assises à la manière égyptienne, l'orientation même des pyramides : tout cela prouve, ce nous semble, que le Mexique a reçu du vieux monde son architecture et sa religion.

Le gouvernement vient de décider une mission scientifique pour étudier les antiquités de l'Amérique ; espérons que les recherches des savants français nous fourniront de nouveaux documents qui nous permettront de connaître avec certitude les premiers habitants du Mexique.

L'ABBÉ AVON.

Membre de la Société française d'Archéologie

INSCRIPTION CHRÉTIENNE

DE SARZEAU (MORBIHAN)

Au mois de septembre dernier, je reçus d'un confrère qui s'occupe des origines du christianisme en Bretagne, une lettre renfermant ce passage :

« Il paraît, d'ailleurs, que l'on a trouvé, avant moi, une preuve positive de l'établissement de la religion chrétienne en Bretagne dès le IIIe siècle de notre ère.

« En effet, je trouve la découverte suivante signalée dans le *Guide-Joanne* en Bretagne, page 529 : « A cinq « ou six cents mètres de Sarzeau, sur la porte d'une « maison située au bord de la route, à droite, on peut « lire, au milieu des débris d'un bas-relief, cette inscrip- « tion grecque : ΙΟΥΑΡΙΩΝ ΕΝ ΙΡΗΝΗ (Jovarion repose « en paix). Ce fragment provient de la villa romaine « qui s'élevait près du château actuel de Truscat, au « bord de la mer. »

Depuis longtemps je connaissais cette inscription, à laquelle je n'attachais aucune importance, attendu que je n'ignorais pas sa provenance, bien différente de celle que lui attribue le *Guide-Joanne*. C'est pourquoi je n'avais point cru devoir la signaler. Mais l'induction fausse, quoique très-logique, qu'en voulait tirer mon confrère, me décida à m'en préoccuper, afin de mettre tout le monde en garde contre pareille erreur.

Je dus d'abord constater que cette citation était parfaitement exacte, et que le guide en question, édition de 1880, n'ajoutait rien de plus sur ce document épigraphique ni sur sa provenance. Je savais aussi que l'inscription, enlevée de Sarzeau, avait été transportée à Vannes, et j'ai voulu l'examiner de nouveau, pour en prendre l'estampage dont la reproduction accompagne cette note.



Elle est gravée en creux sur une plaque rectangulaire de marbre blanc qui a les dimensions suivantes : longueur, $0^{m}20$, largeur, $0^{m}146$, épaisseur, $0^{m}022$.

Vers le milieu de la première ligne, la partie supérieure de l'I et celle de la boucle du P ont été légèrement enta-

mées par un morceau de fer, scellé avec du ciment très-dur, et qui provient sans doute d'une tige destinée à fixer le marbre dans le mur. De plus, sur le côté gauche. la plaque a subi une légère fracture qui a endommagé la première lettre de chacune des deux lignes. Ces lettres sont restées néanmoins très-reconnaissables. Seulement celle de la première ligne, contrairement à la lecture donnée par le *Guide*, se trouve être un N au lieu d'un I. Mais l'erreur s'explique facilement par la présence de la couche de chaux qui devait recouvrir en partie les lettres N, E, sur le mur où le marbre était fixé.

Toutefois, dans la question qui nous occupe, ces détails sont secondaires. Que l'inscription soit chrétienne et d'une haute antiquité, le fait est incontestable. Mais les renseignements qui suivent nous fixeront sur la grave question de la provenance.

En 1867, M. Albiez, capitaine d'infanterie, étant en garnison à Rome, visitait un jour, avec Mme Albiez, la catacombe de Saint-Sébastien, en compagnie du cardinal Antonelli. Le capitaine ayant témoigné à Son Éminence le désir d'emporter un souvenir de leur visite, le cardinal lui donna cette plaque de marbre, qui se trouvait dans la deuxième galerie du premier étage.

De retour en France et parvenu à la retraite, M. Albiez fixa sa résidence près de Sarzeau, entre l'Océan et le golfe du Morbihan, dans la propriété de la *Masse*, dont il fit l'acquisition. Avant de s'installer dans sa nouvelle habitation, il la convertit en château au moyen de quelques adjonctions, pour la rendre plus digne du splendide panorama qu'elle dominait. C'est alors qu'à l'imitation d'un grand nombre de propriétaires de villas aux environs de Rome, M. Albiez fit encastrer, en 1870,

au-dessus de sa porte d'entrée, des fragments de bas-reliefs, en marbre, représentant des sujets profanes qu'il avait également rapportés d'Italie, et, dominant le tout, l'inscription qui nous occupe. C'est là qu'elle a été lue par le correspondant du *Guide-Joanne.*

Cet explorateur, en présence de cette importante découverte, a dû s'enquérir de la provenance de ces marbres. On lui aura sans doute appris qu'une villa romaine, dont il reste encore des ruines très-connues dans le pays, s'élevait jadis sur le bord même du golfe du Morbihan, tout auprès du château actuel de Truscat, au nord et à quelques centaines de mètres seulement de Sarzeau. On aurait même pu lui faire savoir aussi que des tuyaux d'hypocaustes, extraits naguère de ces ruines, se trouvent à Vannes, dans le musée archéologique de la Société polymathique (1). J'ignore si l'on poussa plus loin les renseignements; mais n'étaient-ils pas déjà suffisants pour indiquer la provenance de l'inscription à notre voyageur, qui dut écrire sur ses tablettes que ce bienheureux marbre sortait de la villa romaine de Truscat?

Depuis cette époque, M. Albiez ayant pris la résolution de vendre sa propriété et de transporter son domicile à Vannes, où il devait mourir bientôt, fit enlever de la façade du château de la Masse tous les marbres en question et les apporta ici avec lui. Ils se trouvent

(1) Sur l'invitation de M. le vicomte Alban de Francheville, il y a longtemps que je me propose d'explorer cette villa romaine, que je connais depuis mon enfance. Des fouilles y seront prochainement pratiquées et donneront lieu, je l'espère, à un rapport qui sera lu au Congrès de Vannes.

maintenant entre les mains de Mme Albiez, et c'est à son obligeance que je dois, avec les renseignements consignés dans ces lignes, la facilité d'avoir pu examiner à loisir tous ces fragments.

Quant au texte dépaysé, rapporté au commencement de cette note, le premier mot qui le compose pourrait, à la rigueur, avoir fait partie d'un nom de personnage. Mais il est bien plus probable, et cela est plus conforme aux habitudes de cette sorte d'épigraphie, que nous avons ici la désignation d'une date incomplète, formée d'un certain nombre de calendes, d'ides ou de nones de *janvier*, καλἰνδῶν, εἰδῶν, νωνῶν (Ια)ΝΟΥΑΡΙΩΝ.

Les terminaisons de noms de mois en ιῶν dans l'épigraphie grecque sont d'un usage courant. Il suffit, pour s'en convaincre, de parcourir le IVe volume du *Corpus Inscriptionum græcarum*. Citons seulement :

N° 9,511, ΕΤΕΛΕΥΤΗ(σεν) ΤΗ ΠΡΟ ΙΘ ΚΑΛΑ
ΝΔ(ῶν) ΙΑΝΟΥΑΡΙΩΝ.

N° 960, avec la formule finale de l'inscription qui nous occupe,

ΠΡΟ Τ ΝΩΝΩΝ ΙΟΥΝΙΩΝ
ΕΠΙΤΥΝΧΑΝΟΝ ΙC ΕΙΡΗΝΗΝ.

Nous trouvons aussi, dans la *Roma sotterranea* du commandeur de Rossi, entre autres exemples, tome I et II, pl. 47-48, fig. 20,

ΚΑΘΑΘΕCΙC (depositio) ΚΑΛ ΩΚΤΩΒΡΕΙΩΝ.

Tome III, pl. 39, f. 44,

KAL ΦΕΒΡΑΙΩΝ ΚΑΤ(αθεσις)

Tome III, page 115,

ΠΡΟ Ι ΚΑL ΜΑΙΩΝ, etc. etc.

On peut consulter aussi, pour cette dernière inscription, le *Bullet. d'Arch. chrét.*, édition française, 1876, p. 100.

Comme on le voit, l'importance de ce fragment de marbre, transporté de Rome à Sarzeau, est tout à fait nulle au point de vue de l'épigraphie locale. Mais, comme je l'ai dit en commençant, le besoin s'imposait de faire connaître son origine pour qu'il n'induisît pas en erreur certains esprits qui, de bonne foi, auraient voulu en tirer des conclusions en apparence logiques. L'intérêt le plus réel qu'il pourrait offrir dépendrait de la découverte, au lieu de sa première origine, de l'inscription dont il faisait partie et qu'il permettrait de compléter. A ce titre, il n'est pas inutile aussi de le livrer à la publicité.

L'abbé Luco,
Membre de la Société polymathique
du Morbihan.

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite.*) (1)

III.

CACHET DE COSMOS.

Arles-sur-Rhône (*Bouches-du-Rhône.*)

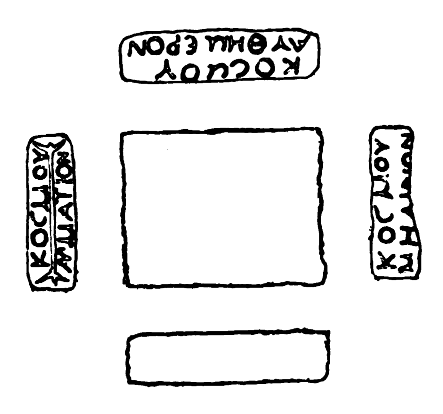
Ce cachet, dont nous devons les empreintes à M. Jules de Laurière, a été découvert à Arles, en 1879, sur l'emplacement du théâtre antique. Peu de temps après sa découverte il a été communiqué à la Société des Antiquaires de France (2). C'est une petite pierre plate, d'un gris verdâtre, genre serpentine, rectangulaire, de 27 millimètres de long sur 22 millimètres de large; elle est légèrement bombée d'un côté; un éclat a enlevé la moitié des lettres sur une des tranches; trois des côtés portent des inscriptions grecques; le quatrième semble n'avoir jamais été gravé.

Ce cachet offre un intérêt tout spécial, c'est le pre-

(1) Voir la livraison précédente, p. 75 à 90.

(2) Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 87 et suivantes.

mier connu où les inscriptions soient en langue grecque.



TRANSCRIPTION.

1° ΚΟCΜΟΥ
ΜΗΛΙΝΟΝ

Κόσμου μήλινον.

2° ΚΟCΜΟΥ
ΑΥΘΗΜΕΡΟΝ

Κόσμου ἀυθήμερον.

3° ΚΟCΜΟΥ
ΑΡΜΑΤΙΟΝ

Κόσμου ἀρμάτιον

TRADUCTION.

1° Collyre melinum de Kosmos.
2° Collyre authemerum de Kosmos.
3° Collyre armation de Kosmos.

L'epsilon de ἀυθήμερον, à la tranche 2e, est lunaire. Sur la tranche 3e, le Α et le Ρ de ἀρμάτιον sont liés ; les deux

lignes sont séparées par une barre horizontale, qui, à chaque extrémité, se bifurque en trois petites arêtes; cette particularité n'existe pas sur les autres tranches. Les caractères sont négligés; les μ sont d'une forme peu commune et qui indique une époque déjà avancée; les sigma sont lunaires.

I. — ΚΟCΜΟΥ ΜΗΛΙΝΟΝ.

1° ΚΟCΜΟΣ. — Martial et Juvénal citent un certain *Cosmus* renommé pour ses parfums (1). Marcellus signale quatre remèdes différents qui portaient le nom du médecin *Cosmus* (2). Enfin Fabretti a publié une petite inscription qu'il avait relevée dans une collection particulière et qui renferme le nom d'un médecin ainsi désigné : ΚΟCΜΑ ΙΑΤΡΟΥ (*sic*) (3). Rien ne peut nous autoriser à retrouver dans ces différentes mentions autre chose que des noms analogues à celui de notre oculiste.

2° ΜΗΛΙΝΟΝ. — Ce collyre se rencontre sur plusieurs cachets; souvent il n'est accompagné, comme ici, d'aucun nom de maladie (4); il figure, sur d'autres

(1) Juvénal, *Sat.* VIII, 86; Martial, lib. I, LXXXVIII, 2; III, LV, 1; XI, VIII, 9.

(2) Marcellus, *M. A. P. de Medicamentis*, : *Collyrium quod habuit Cosmus medicus inter arcana, mirificum ad omnia oculorum vitia,* col. 266 G. — *Remedium Cosmi medici ad anginam,* col. 301 F. — *Antidotus cosmiana quae mire facit ad colum,* col. 377 E. — *Purgatio qua Cosmus medicus frequenter usus est, quae hiera minor dicitur,* 383 H.

(3) *Inscriptiones antiquae,* p. 543, n° 396.

(4) Grotefend, n° 92, Héron de Villefosse, *Antiquités d'Entrains,* n° 18; Grotefend, n° 94; Grotefend, n° 105; Grotefend, *Bullettino dell' Instituto di corrisp. archeol.*, 1868, p. 104, Klein, n° 122; *C. I. L.* VII, n° 1309; Klein, n° 118; Klein, n° 123 (?).

cachets, *ad claritatem et caliginem* (1), *ad claritatem* (2), *ad omnem dolorem* (3); il est accompagné de l'adjectif *delacrimatorium* (4), et des mots *delacrimatorium ex emendato pulvere* (5). Pline, Dioscorides, Galien et les autres médecins anciens ont fait souvent mention de ce collyre; MM. Grotefend et Klein ont donné l'indication des textes qui s'y rapportent (6).

II. — ΚΟϹΜΟΥ ΑΥΘΗΜΕΡΟΝ.

1° ΑΥΘΗΜΕΡΟΝ. — Ce mot a été relevé sur un certain nombre de cachets. Galien a qualifié ainsi quelques collyres (7); mais Galien lui-même et les autres auteurs emploient plus souvent le mot *monemerum* ou *monohemerum*, qui semble avoir le même sens : « Collyriis monohemeris *ab unius diei usu* appellatis utendum est (8); » — « Collyria quae *ab uno die* monohemera dicuntur Graecis (9); » — « Collyria monohemera, *id est diaria* (10); » — « Collyria monohemera, *id est unius diei* (11). » Sichel a distingué entre ces deux mots, et,

(1) Grotefend, n° 26.

(2) *C. I. L.*, t. VII, n° 1311, Grotefend, n° 48.

(3) *C. I. L.*, t. VII, n° 1316, Grotefend, n° 73.

(4) Grotefend, n° 88.

(5) Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 4e série, t. III (1868), p. 33, séance du 6 juillet 1867; Klein, n° 113.

(6) Grotefend, n° 26, p. 46; Klein, n° 113, p. 14.

(7) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, liv. IV, c. VIII, p. 754 et 755 du t. XII, édit Kühn.

(8) Paulus Aegineta, *De re medica*, III, XXII, col. 432 D, *M. A. P.*

(9) Alexander Trallianus, *De arte medica*, II, I, col. 169 D.

(10) Aetius, *Tetrabiblos* II, *sermo* III, c. IV, col. 301 B.

(11) Id. *ibid.*, *sermo* III, c. CI, col. 345 G.

tout en les regardant comme « à peu près synonymes », il leur a donné un sens différent. Collyrium *monohemeron* signifierait : « *Collyre qui guérit dans l'espace d'un jour,* » et collyrium *authemerum* : collyre « *qu'on emploie le jour même de l'invasion* » (1). Il ne nous semble pas que, dans la plupart des cas, les auteurs anciens aient fait cette différence. Galien cite un collyre αὐθημερόν guérissant *aussitôt* les φλεγμονάι (Σκυλάκιον, αὐθημερὸν φάρμακον ἐπιτετευγμένον, ΠΑΡΑΧΡΗΜΑ λύει τὰς φλεγμονάς)(2). Marcellus cite un collyre *monemerum* ainsi appelé « quod dolores in impetu STATIM tollit (3) ». Les mots *monohemerum* ou *authemerum* n'étaient pas des noms particuliers à des collyres, mais désignaient toute une catégorie de collyres : « Ceterum *monohemera* collyria haec sunt : collyrium monomelum, pelarium... etc. (4) ». Alexander Trallianus, de son côté, divise ces collyres en deux classes : « Reprimentium collyriorum et quae, *ab uno die*, *monohemera* dicuntur Graecis, duplex quaedam differentia existit : ...quae *mediocriter* reprimunt et ad incipientes lippitudines conveniunt; ...quae *plus* astringunt et *efficacius* repellunt (5). »

D'ailleurs la division que fait le médecin ancien des collyres *monohemera* en deux classes se retrouve sur une des tranches d'un cachet de Lyon :

(1) Sichel, *Nouveau recueil*, p. 106.

(2) Galien, *l. c.*

(3) Marcellus, *de Medicamentis*, 93 *b*, *M. A. O.*

(4) Aetius, *Tetrabiblos* II, *sermo* III, c. CI, col. 345 G-346. — D'ailleurs le nom du collyre *monomelon* n'est pas sans analogie avec le nom général *monohemerum*; après l'avoir cité, notre auteur l'explique ainsi qu'il suit : *collyrium monomelon appellatum, eo quod ex unica specilli inductione curat.*

(5) Alexander Trallianus, *De arte medica*, II, I, col. 169 D-170.

L · CAEMI · PATERNI · AVTHE
MER · LEN · EX · O · ACR · EX · AQ

L(ucii) Caemi(i) Paterni authemer(um) len(e) ex o(vo), acr(e) ex aq(ua) (1).

Dans le texte suivant, *monohemerum* est certainement employé non pas comme substantif, mais comme adjectif : « *Collyrium reprimens, admodum generosum, monohemerum* (2). »

Voici la liste des collyres *authemera* relevés sur les cachets : *Authemerum ad impetum* (3), — *lene ex ovo, acre ex aqua* (4), — *ad epiphoras et omnem lippitudinem* (5), — *stactum opobalsamatum ad cicatrices* (6), — *ex ovo* (7), — *lene* (8).

III. — ΚΟCΜΟΥ ΑΡΜΑΤΙΟΝ.

ΑΡΜΑΤΙΟΝ. — Nous avons parlé, à propos du mot Χάρμα qui se lit sur le cachet *des Martres d'Artières* (9), d'un collyrium *harma*, en grec ἅρμα, mentionné par Mar-

(1) Grotefend, n° 11, Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.
(2) Alexander Trallianus, *De arte medica*, II, I, col. 170 F.
(3) Grotefend, n° 9.
(4) *Id.*, n° 11, Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.
(5) Grotefend, n° 59.
(6) *Id.*, n° 79; la lecture AVTHE pour AMIE est une conjecture de Grotefend; ne pourrait-on pas, avec plus de raison, lire AMI[*m*]E, pour *amime(tum)* ?
(7) Buhot de Kersers, *Congrès de Châteauroux*, p. 262.
(8) Héron de Villefosse, *Bulletin des Antiquaires de France*, 1879, p. 207 ; Thédenat, *Revue archéologique*, septembre 1879, p. 155; Ernest Desjardins, *Seconde lettre à M. le docteur Fournié*, dans la *Revue médicale*, 1880, n°s 2-3, p. 69.
(9) Cf. notre n° I, *cachet de C. Tittius Balbinus*.

cellus (1) et par Scribonius Largus (2), et d'un collyre ἁρμάτιον connu par Galien (3) et plusieurs autres auteurs. Nous sommes portés à croire que les collyres ἅρμα et ἁρμάτιον n'en font qu'un : ἅρμα serait le substantif servant de nom au collyre, ἁρμάτιον serait l'adjectif tiré de ἅρμα et qualifiant le mot κολλύριον. Voici quelle est, d'après Marcellus, la formule du collyre *harma* :

Aeris usti et loti	denar.	IV.
Tureae arboris corticis	»	IV.
Ammoniaci guttae	»	IV.
Gummi	»	IV.

teruntur haec ex aqua pluviali.

Le collyre ἁρμάτιον de Galien était composé comme il suit :

Aeris usti et loti	drachm.	VIII.
Ammoniaci thymiamatis	»	VIII.
Lapidis haematitae	»	VIII.
Corticis thuris	»	VIII.
Gummi	»	VIII.

excipe aqua pluviali ac utere cum aqua.

On voit que la composition de ces deux collyres diffère peu; d'ailleurs les médecins, tout en conservant le nom d'un collyre déjà connu, modifiaient souvent sa composition. « *Non praeterit me, habere te prudentes ocularios, quibus si nomina dixeris collyriorum in hoc*

(1) Marcellus, *De medicamentis*, ch. VIII, *M. A. O.*, p. 95 *b*.

(2) Scribonius Largus, *De Compositione medicamentorum*, XXVIII, col. 198 G, *M. A. P.*

(3) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. IV, VIII, p. 779 du t. XII, édit. Kühn.

libro scriptorum, contendant forsan se quoque habere eadem composita : sed si pondera aut effectus comparare voles, longe diversos invenies. Ego enim ipse eodem nomine multa composita, non iisdem ponderibus et rebus interdum habeo : sed his maxime probatis utor. Nec utique adfirmo non posse et alios eadem habere, nam et ipse ab aliis accepi (1). »

Nous avons dit plus haut qu'avant la découverte du cachet d'Arles, on ne connaissait pas encore de cachet d'oculiste à légendes grecques. Il est bon d'ajouter qu'on trouve des empreintes grecques sur de petits vases destinés sans doute à contenir des collyres, empreintes produites par des cachets analogues dans la pâte encore molle, avant la cuisson. Ces vases sont de très-petites dimensions, et leur orifice est très-étroit. Tout le monde connaît le vase trouvé à Tarente et portant l'inscription grecque :

IACoNoC
AYKIoN

Après avoir appartenu a Tôchon d'Annecy (2), il était entré dans la collection de M. le docteur Sichel; il fait aujourd'hui partie du cabinet de M. le commandant R. Mowat. Millin a publié un autre vase exacte-

(1) Scribonius Largus, *De Comp. med.*, XXXVIII, col. 200 A-B, *M. A. P.* — Cf. Thédenat, *Bulletin critique*, août 1880, p. 116, à propos du collyre *sphragis*.

(2) Tôchon d'Annecy l'a publié et en a donné le dessin dans le mémoire intitulé : *Dissertation sur l'inscription grecque* IACONOC AYKION *et sur les pierres antiques qui servaient de cachets aux médecins oculistes*, p. 1 et suiv., avec pl., Paris, 1816.

ment semblable, avec la même inscription, et trouvé aussi à Tarente (1). Panofka en a signalé un troisième exemplaire (2). Sur un quatrième vase, provenant, dit-on, de Tarente, on lit :

ΗΡΑΚΛΕΙΟΥ
ΛΥΚΟΝ

Ἡρακλείου λύκ[ι]ον (3).

Sur un cinquième, trouvé à Catane « *in parva olla terracea vel, ut Castellus dicit, in phiala, vulgo lacrymatoria dicta* », on lit :

ΝΕΙΚΙΑ
ΛΥΚΙΟΝ

Νεικία λύκιον (4).

Sur un sixième vase, en plomb, « *vasculum plumbeum,* » provenant d'Athènes, et conservé au Musée Britannique, on lit :

ΛΥΚΙΟΝ ΠΑΡΑ ΜΟΥΣΑΙΟΥ

λύκιον παρὰ Μουσαίου (5).

Enfin, sur un septième petit vase, en terre d'un gris rougeâtre, qui faisait partie de la collection Raifé, on lisait :

ΛΥΚΙΟΝ

(1) Millin, *Description d'un vase trouvé à Tarente*, Paris, 1814, in-8, avec pl.; Tôchon donne également le dessin du vase de Millin, *op. laud.*, pl. 2.

(2) *Corpus Inscriptionum graecarum*, n° 5779.

(3) *C. I. G.*, n° 8512.

(4) *C. I. G.*, n° 5681.

(5) *C. I. G.*, n° 8556 *b*.

Cette dernière inscription, au lieu d'être imprimée à l'aide d'un cachet, avait été tracée à la pointe. Ce vase n'a pas été décrit dans le catalogue de la vente Raifé; il a été acheté par M. Sichel (1).

Le *lycium* ne s'employait pas seulement contre les maladies des yeux, la médecine en faisait un usage beaucoup plus général. Tôchon d'Annecy donne une nomenclature assez complète des textes des médecins anciens concernant le *lycium* (2).

On doit remarquer la provenance habituelle de ces petits vases, *en terre*, trouvés tous à Tarente ou à Catane. Les inscriptions qu'ils portent sont conçues comme celles du cachet d'Arles : un nom d'homme au génitif, suivi du nom du remède au nominatif. Un petit vase en terre, trouvé à Eryx (c'est dire qu'il a la même provenance que les autres), porte le nom de :

KOEMOY (*avec un epsilon lunaire*),

qui, certainement, est une mauvaise lecture pour KO[C]MOY (3).

Or, *Cosmos* est précisément le nom inscrit sur le cachet d'Arles dont nous avons parlé ci-dessus.

Pour compléter les renseignements qui concernent les estampilles appliquées tantôt sur les récipients, tantôt sur les remèdes eux-mêmes, il faut encore rappeler plusieurs autres monuments :

(1) Le renseignement nous a été donné par M. Fr. Lenormant, auteur du *Catalogue de la collection Raifé*, 1867.

(2) *Op. laud.*, p. 9 et suiv.

(3) *C. I. G.*, n° 5522.

1° Un vase conservé à Londres, « *in patella ex terra cretacea rubra* (*quales falso dicuntur* Samian ware), *rep. Londinii.* » Le fond porte en relief ces mots :

Q · IVL · SENIS · CR
OCOD · AD · ASPR

Q(uinti) Iul(ii) Senis crocod(es) ad aspr(itudines) (1).

2° La précieuse découverte de Reims, comprenant plusieurs collyres solides, en forme de bâtonnets. Ces bâtonnets portent des estampilles obtenues à l'aide de cachets d'oculistes (2).

3° Le fragment de vase, avec inscription en relief, découvert en 1765 à Saint-Remy (Bouches-du-Rhône) (3). Il est malheureusement perdu aujourd'hui.

CDVRONCLETI
CHELIDOADCAL

C(aii) Duron(ii) Cleti (4) *chelido(nium) ad cal(iginem).*

(1) *C. I. L.*, t. VII, n° 1314; cf. Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* p. 9 et 10.

(2) Sichel, *Nouveau recueil,* p. 72 et 77; cf. Duquénelle et E. Baudrimont, *Journal de pharmacie et de chimie,* janvier-juillet 1863, et Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire,* p. 10.

(3) Comte de Caylus, *Recueil d'antiquités*, t. VII, p. 261, pl. LXXIV. D'après une note manuscrite de Séguier, nous en avons donné une copie meilleure : Héron de Villefosse, *Inscriptions de Saint-Remy,* n° 29, p. 29 et suiv., p. 43, 44, du tirage à part (Extrait du *Bulletin monumental*, t. LXIV et LXV, 1878 et 1879); *Bulletin des Antiquaires de France*, 1879, p. 91 ; c'est cette copie de Séguier qui est reproduite ici.

(4) Cf. le même surnom *Claetus* et *Cleta* dans deux inscriptions d'Espagne: *C. I. L.*, t. II, nos 2903 et 2268.

Le collyre *chelidonium* était employé par les médecins oculistes anciens contre les obscurcissements de la vue (*voir* Pline, *H. N.*, VII, 41 ; XXV, 50; cf. Sichel, *Nouveau recueil*, p. 10, 11, 47 ; Grotefend, n° 6, p. 21).

4° L'inscription suivante, qui se trouve sous un flacon en verre, de forme carrée, découvert en Hongrie :

PACCI
ALCIM ALCIM
PACCI

Cette inscription a été publiée dans le *Corpus Inscriptionum latinarum* (1). Dans son remarquable travail sur *la Verrerie antique*, M. Frœhner (2) l'a expliquée ainsi :

P(ublii) Acci(i) Alcimi.

Il nous semble qu'on peut y voir une empreinte médicale et transcrire :

Alcimi pacci(anum).

Nous donnons cette nouvelle interprétation sous toutes réserves, en faisant toutefois remarquer que le collyre *paccianum* est connu par plusieurs cachets (3) et par des textes de Galien. L'inscription d'Alcimus est gravée en relief sous le fond d'un flacon en verre (nous venons d'en signaler une [vase de Londres], gravée en

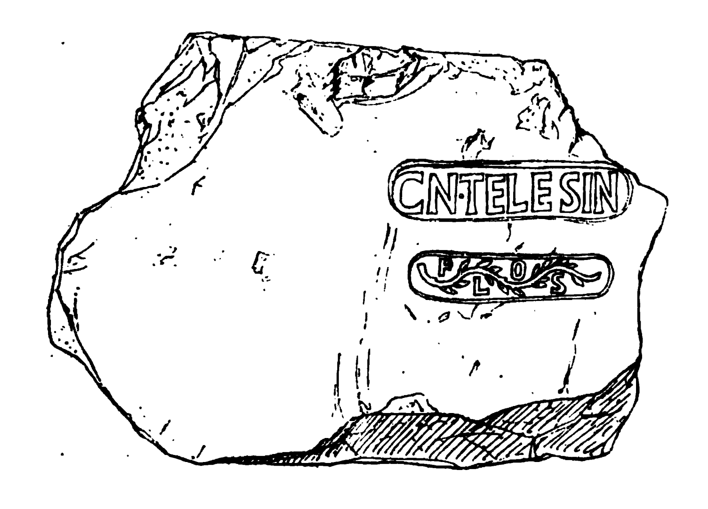
(1) T. III, n° 6014, 3.

(2) *Nomenclature des verriers grecs et romains*, n° 15, p. 17.

(3) *C. I. L.*, t. V, 8124 [2]; Grotefend, n° 74; Klein, n°s 120, 125.

relief sur le fond d'un vase en terre). Or nous savons, par des textes d'auteurs anciens, que certains collyres devaient être conservés dans des vases en verre ; Alexander Trallianus, entre autres, donne une indication semblable, et la fait suivre de l'avis fort commun à notre époque « agiter avant de s'en servir ! » Il s'agit d'un *hygrocollyrium ad hebetudinem oculorum;* après l'énumération des ingrédients qui doivent entrer dans la composition, l'auteur ajoute : « *Post mixturam igitur, usque ad dies tres diligenter laevigato, atque in* vas vitreum *conjicito : et, quum uti voles, vas agitato* (1). »

5° La marque ci-dessous gravée, qui a été appliquée sur une tuile à l'aide d'un timbre. Le monument a été



trouvé, en Tyrol, dans les environs de *Levico*, au lieu dit *Marter*, au milieu de ruines romaines ; il appartient

(1) Alexander Trallianus, lib. II, V, col. 174 F., *A. M.*

à M. J.-B. Zanella, de Trento, qui a bien voulu nous en adresser un excellent dessin (1). Il serait difficile de rattacher directement cette estampille aux quatre précédentes, qui se rapportent à des oculistes; cependant l'inscription de Levico doit avoir aussi un caractère *médical*. La tuile sur laquelle elle est imprimée servait sans doute de couvercle à un récipient, destiné à contenir ce qui est désigné par le mot FLOS. — Comme le grec ἄνθος, le mot *flos* était souvent employé par les anciens pour désigner la partie la meilleure, la plus fine, la plus pure, la plus délicate d'une chose. A Pompéi on a trouvé sur plusieurs amphores les lettres G F (2) qui doivent se traduire par *g*(*ari*) *f*(*los*), comme l'a prouvé M. Dressel (3). *Flos olei*, *flos salis*, *flos gypsi*, *flos cerae*, *flos muriae*..... etc., se rencontrent également. Nous avons en français des expressions correspondantes, *fleur de farine*, par exemple. — Le mot *flos* a été relevé sur un cachet d'oculiste qui porte sur une de ses tranches l'inscription *flos ro*(*s*)-*m*(*arini*) (4). Dans les écrits des médecins anciens on le

P. — Un charmant petit vase en terre cuite, à couverte orangée, récemment découvert dans les fouilles de Breny (Aisne) et qui fait partie du cabinet de M. Moreau, porte sur la panse l'inscription MISCE tracée au pinceau et en couleur noire.

(1) Ce timbre a été déjà reproduit dans le *C. I. L.*, t. V, n° 8110, 337.

(2) *C. I. L.*, t. VII, n° 2570 et suiv.

(3) *Bullettino della Commissione archeologica municipale*, 1879, p. 93.

(4) Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 17, Klein, n° 115.

remarque assez fréquemment : *flos aeris* (χαλχοῦ ἄνθος) (1), *flos petrae Asiae* (2), *flos junci rotundi* (3)..... etc.

Sur la tuile de M. Zanella on distingue un petit rameau dans les ondulations duquel sont disposées les quatre lettres FLOS; cela porterait à croire que ce mot n'est pas pris ici au figuré, mais qu'il s'agit véritablement d'une fleur, probablement employée en médecine, dont les propriétés auraient été découvertes ou utilisées par *G(aius)* N..... *Telesinus*. Ces noms sont placés, comme ceux de tous les médecins oculistes, avant le remède qu'ils doivent déterminer. Le cognomen *Telesinus* est formé sur le nom de *Telesia* (4), ville du Samnium, aujourd'hui *Telese*.

IV.

CACHET DE M. CLAUDIUS MARTINUS ET DE M. [CLAUDIUS] FILONIANUS.

Reims (*Marne*).

Nous avons publié ce cachet peu de temps après sa découverte, et à l'insu l'un de l'autre (5). C'est à l'obli-

(1) Celsus, *Medicina*, l. V, xx, 1 ; Pline, *H. N.* XXXIV, 24-1 ; Galien, p. 242 du t. XII, édit. Kühn.

(2) Galien, p. 756 du t. XI, édit. Kühn.

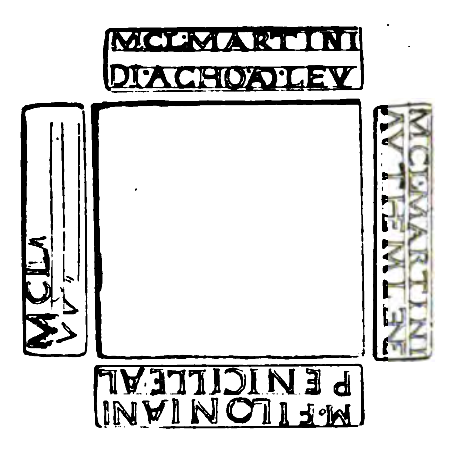
(3) *Id.*, p. 74 du t. XIV. — Voir la table de Galien, au mot *flos*.

(4) Les inscriptions de cette ville ont été publiées par M. Mommsen dans ses *Inscriptiones regni Neapolitani latinae*, n° 4831 et suiv.

(5) Héron de Villefosse, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, 1879, p. 206 et suiv.; H. Thédenat, *Revue*

geance de MM. Duquénelle et Maxe-Verly, que nous en devions les empreintes. Il fait partie du riche cabinet de M. Duquénelle.

Le cachet de M. Claudius Martinus a été trouvé à Reims, rue des Moulins, au mois de juin 1879. C'est une pierre ardoisière, de couleur verte; ses dimensions sont : 34 millimètres de longueur, sur 32 de largeur et 8 d'épaisseur. Les quatre tranches sont gravées: l'une ne contient que quatre lettres dont la dernière est inachevée; quatre lignes, tracées pour guider la main du graveur, sont très-visibles.



Il nous a été impossible de reproduire dans notre dessin le plat du cachet, que nous n'avons pas eu entre

archéologique, septembre 1879 ; cf. Ernest Desjardins, *Seconde lettre à M. le docteur Édouard Fournié sur les cachets d'oculistes chez les Romains*, dans la *Revue médicale*, 1880, nos 2-3, p. 69.

les mains et qui est, à cet endroit, trop fruste pour qu'on ait pu en prendre une empreinte. Au milieu de traits gravés en tous sens et par une main peu exercée, M. Duquénelle a cru reconnaître les lettres M ‖ C ‖ CN à peine accusées et disposées sur trois lignes (1).

Sur la tranche 1, ligne 2, les lettres A et D du mot *ad* sont liées; il en est de même pour les lettres H et E du mot *authemerum*, et ENE du mot *lene*, à la deuxième ligne de la tranche 2. Les lettres sont belles, mais plus petites sur les tranches 1 et 2 que sur la troisième.

TRANSCRIPTION.

1. M CL · MARTINI
DI · ACHO · AD · LEV

M(arci) Cl(audii) Martini diacho(les) ad leu(coma).

2. MCL · MARTINI
AVTHEMLENE

M(arci) Cl(audii) Martini authem(erum) lene.

3° M · FILONIANI
PENICILLE A L

M(arci) Filoniani penicil(lum) le(ne) a(d) l(ippitudinem).

(1) Comme nous avons eu l'occasion de le dire plus haut, en publiant le cachet des Martres d'Artières, ce sont ordinairement les noms ou les initiales des noms de l'oculiste qu'on retrouve sur les plats. Il est donc probable que les deux premières lettres signifiaient *M(arcus) C(laudius)*; quant aux deux autres nous n'en voyons pas la signification; du reste, l'état de la pierre les rend incertaines. Le groupe CN cependant pourrait être une lecture fautive de M.

4° MCLM. . . . .

M(arci) Cl(audii) M[artini]. . . .

TRADUCTION.

1° Collyre diacholes de M. Claudius Martinus, contre le leucoma.

2° Collyre doux (non mordant) authemerum de M. Claudius Martinus.

3° Éponge douce de M. Filonianus contre la lippitudo.

I. — M. CL(AVDII) MARTINI DIACHO(LES) AD LEV(COMA).

1° M. CLAVDIVS MARTINVS. — Le gentilicium Claudius et le cognomen Martinus étaient fort répandus dans toutes les parties de l'empire Romain. Neuf oculistes, au moins, ont porté le gentilicium Claudius (1) ; l'un d'entre eux s'appelait *L. Claudius Martinus* (2) et ne différait du nôtre que par le prénom ; le cachet qui porte son nom a été trouvé à Naix (Meuse).

2° DIACHOLES. — Ce collyre était, comme l'indique son

(1) Grotefend, n° 17; Grotefend, n° 18; Wilmanns, *Exempla*, n° 2756 *a*; Grotefend, n° 19; Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 78; Grotefend, n° 20; Duvernoy, *Sur le pays de Montbéliard avant les premiers comtes*, pl. XI et XI *bis*; Grotefend, n° 22; Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 114; Grotefend, n° 23, *C. I. L.* t. VII, n° 1308; Grotefend, n° 24; Castan, *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, séance du 14 novembre 1874 et *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XXVIII, p. 397; Klein, n° 128.

(2) Grotefend, n° 21.

nom (διὰ χολῆς), à base de fiel. Il a déjà été remarqué sur un cachet trouvé à Compiègne (1). Le fiel était d'un usage très-fréquent dans la médecine, et particulièrement dans la confection des collyres; si on voulait relever tous les textes anciens où il en est fait mention, on y rencontrerait les noms de presque tous les animaux. Nous en citerons quelques exemples; l'homme sera, comme il est juste, mentionné le premier. « *Miletus* (*scripsit*) *oculorum suffusiones felle hominis sanari* (2). » *Fel accipitrum*, *aquilae*, *bovis castrati*, *callionymi piscis*, *cameli*, *canis*, *capri*, *capreae*, *castoris*, *catelli*, *chamaeleontis*, *avis cinaedi*, *corvi marini*, *crocodili*, *equi marini*, *erinacei terrestris*, *felis*, *galli*, *galli gallinacei maxime albi*, *gallinae candidae*, *hyaenae*, *hirci*, *hirci agrestis*, *hirundinis*, *leporis*, *milvi*, *muris*, *ovis*, *perdicis*, *phragri piscis*, *porci*, *ranae marinae*, *scari*, *scorpii marini* ou *scorpii piscis*, *suis*, *tauri*, *testudinis marinae*, *ursi*, *viperae*, *vituli*, *vulpis*, *vulturis*, etc. (3). Tous ces fiels sont indiqués par les auteurs anciens comme propres à combattre différentes affections des yeux, mais surtout l'*albugo* ou *leucoma* (4). Il est à remarquer que, le plus souvent, le fiel est employé mélangé avec le miel. Il ne faut pas croire cependant que tout fiel était employé indifféremment; on connaissait sa force à sa couleur, qu'on choisissait plus ou moins foncée suivant qu'on avait besoin

(1) Grotefend, n° 35.

(2) Pline, *H. N.*, XXVIII, II, 4; cf. Dioscorides, l. II, c. XCVI.

(3) Cette liste de fiels est empruntée aux auteurs anciens, Pline, Scribonius Largus, Dioscorides, Galien, Q. Serenus, Priscianus, Oribasius, Marcellus, Alexander Trallianus, Actuarius, etc.

(4) Dioscorides, *loc. cit.*

d'un collyre plus ou moins énergique : « *Igitur et tu fellis colori diligenter animum attendito, quum medicamentum quod fel accipiat conficies. Scito ergo, si praeparando medicamento fel impense flavum injicias, te illud calidius esse facturum; si pallidum, mediocriter calidum* (1). » On recherchait aussi, suivant les cas, le fiel de tel ou tel animal : « *Minorum animalium* (fel) *subtilius intelligitur, et ideo ad oculorum medicamenta utilius existimatur* (2). » — « *Caeterum volatilium animalium biles omnes tum acriores tum sicciores sunt quam quadrupedum, et inter ipsas quoque volucres gallinarum et perdicum biles ad medicinae usum probatiores habentur. Accipitrum vero et aquilarum impendio acres sunt... His itaque earum cognitis differentiis atque affectibus, qui plus, quique minus desiccari postulant cognitis, si unam modo quampiam opere fueris expertus, inde ad alias transire poteris per methodum, ut semper quae affectui commoda sit adhibeatur* (3). » On n'employait pas toujours le fiel à l'état frais; Sextus, après avoir recommandé l'emploi du fiel de chèvre contre les *caligines*, ajoute : « *Hoc fel quanto vetustius fuerit, tanto melius erit* (4). » Il fallait donc le conserver; voici le procédé indiqué par Oribasius : « Χολὴ, *id est fel; ejus servandi omnis est haec ratio : Fel recens capito, osculum lino obligato, tamdiu in ferventi aqua teneto quamdiu spatium trium stadio-*

(1) Oribasius, *Medicin. collect.*, l. XV, c. II, col. 517 F; cf. Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, X, II, 13, p. 276 du t. XII. éd. Kühn; Aetius, *Tetrabiblos* I, *sermo* II, cap. CVI, col. 81 B-E.

(2) Pline, *H. N.*, XXVIII, XL, 1.

(3) Galien, *l. c.* p. 280; cf. Pline, Oribasius, Aetius, *ll. cc.*

(4) Sexti philosophi platonici liber de *Medicina ex animalibus*, cap. IV, col. 688 G., *M. A. P.*

rum quis currendo conficeret : mox eximito, umbroso et humoris experte loco siccato. Quod vero oculorum medicinae servandum est, ligatum lino in vitreum vas, quod mel habeat, immittito, lini principio ad os vasis circumvoluto, et operto vase recondito (1). » Dioscorides avait déjà donné la même recette, et pour ainsi dire dans les mêmes termes (2).

3° LEVCOMA. — C'est la première fois que cette maladie se rencontre sur un cachet; mais elle apparaît à chaque page dans les textes des médecins grecs et latins. Ces derniers lui donnent aussi le nom *albugo*, et emploient tantôt l'un tantôt l'autre de ces deux mots, quelquefois les deux réunis dans le même texte (3), ce qui donnerait peut-être à penser qu'ils faisaient entre ces termes une certaine différence, et que *albugo* avait un sens plus général que *leucoma*. Le texte suivant d'Alexander Trallianus semblerait confirmer cette dernière supposition : « *Haec etiam* (*cedria*) *schirrosas albugines quae Graeci* leucomata *quoque appelant extenuat* (4). » Nous avons déjà fait remarquer que les auteurs indiquent très-souvent le fiel comme propre à combattre cette affection : « *Felle catelli dierum septem oculi ex melle inuncti cito a* leucomate *liberabuntur* (5). » Marcellus indique ainsi qu'il suit la manière de préparer un collyre à base de fiel, contre le *leucoma :*

(1) Oribasius, *Medicin. collect.*, l. XII, lettre X, col. 450 A-B; cf. l'indication du même procédé dans Pline, *H. N.*, XXVIII, XL.

(2) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, c. XCVI dans le t. I de l'édition Sprengel ou t. XXV de la collection Kühn.

(3) Marcellus, *De medicamentis*, 96 *b*, *M. A. O.*

(4) Alexander Trallianus, *De arte medica*, lib. II, c. V, col. 173 E, *M. A. P.*

(5) Marcellus, *l. c.*

« *Fel vituli diligenter collectum ad cotylae mensuram in vas aereum mittitur, tenuique igne admoto, ita excoquitur ut spissetur, deinde mellis boni tantum mittitur, quantum fellis illius decocti remanserit*..... etc. (1). » Nous ne voulons pas multiplier indéfiniment les exemples; nous ne pouvons cependant pas nous dispenser de reproduire ici, d'après la Bible, le récit de la guérison du vieux Tobie. Affligé d'une *albugo* ou *leucoma*, il en fut guéri à l'aide du fiel d'un poisson rapporté par son fils. L'auteur sacré raconte que le jeune Tobie, se lavant les pieds dans le Tibre, fut attaqué par un énorme poisson. L'ange Raphaël qui l'accompagnait lui dit : « Incide piscem, et sumens jecur et cor et *fel*, repone tuto...» Et dixit puer angelo : Azaria frater, quid est cor et jecur et *fel* piscis? Et dixit ei :..... *Fel* autem, unge hominem qui habet *albugines* in oculo, et sanabitur (Ἡ δὲ χολή, ἔγχρισαι ἄνθρωπον ὅς ἔχει λευκώματα ἐν τοῖς ὀφθαλμοῖς, καὶ ἰαθήσεται) (2). » Quand ils se mettent en route pour revenir, l'ange dit à Tobie : « Sume autem ad manum *fel* piscis..... et Raphael dixit : Scio ego quia aperiet oculos pater tuus. Tu unge *fel* in oculos ejus, et erosus deteret, et abjiciet *albugines*, et videbit te (Σὺ ἔγχρισον τὴν χολὴν εἰς τοὺς ὀφθαλμοὺς αὐτοῦ, καὶ δηχθεὶς διατρίψει, καὶ ἀποβαλεῖται τὰ λευκώματα, καὶ ὄψεταί σε)..... Et Tobit..... apprehendit patrem suum, et inspersit *fel* super oculos patris sui dicens : Confide, pater. Ut autem erosi sunt, detrivit oculos suos et *desquamatae* sunt ab angulis oculorum *albugines* (καὶ ἐλεπίσθη ἀπὸ τῶν κάνθων τῶν ὀφθαλμῶν αὐτοῦ τὰ λευκώματα), et videns filium suum procidit super collum ejus (3). » Ce remède peut bien être qualifié

(1) Marcellus, *l. c.*
(2) Tobit, édition Didot, c. VI, 4-8.
(3) *Ibid.*, c. XI, 4-13.

authemerum. Il est curieux de rapprocher les mots *desquamatae sunt albugines* d'un texte de Marcellus : Aussitôt, dit-il, qu'on aura appliqué le collyre sur l'œil atteint du leucoma « *emittet squamam* (1). »

II. — M(ARCI) CL(AVDII) MARTINI AVTHEMERVM LENE.

AVTHEMERVM LENE. — Nous avons, au sujet du cachet d'Arles, parlé du mot *authemerum*; en outre, nous avons cité le texte d'Alexander Trallianus, divisant les collyres *monohemera* en deux classes : *Collyria quae mediocriter reprimunt*, et *collyria quae plus astringunt* (2), le collyre *authemerum* de M. Cl. Martinus était un collyre doux, sans doute un de ceux qu'Alexander Trallianus aurait classé parmi les *mediocriter reprimentia*. L'adjectif *lenis*, qualifiant un collyre, se rencontre souvent sur les cachets.

III. — M(ARCI) [CL(AVDII)] FILONIANI PENICIL(LVM) LE(NE) A(D) L(IPPITVDINEM).

1° M. FILONIANVS. — Le cognomen *Filionanus* est fort rare; c'est la première fois qu'on le lit sur un cachet d'oculiste. Le gentilicium n'est pas exprimé. Filonianus était probablement frère ou parent de M. Claudius Martinus, et portait le même gentilicium; c'est pour cela qu'on ne l'a pas répété. Nous avons dit plus haut que beaucoup d'oculistes appartenaient à la gens Claudia : sur un cachet de Nîmes on trouve un collyre précédé du génitif pluriel *Claudiorum*, comme si le remède avait été possédé ou inventé par deux ou

(1) Marcellus, *l. c.*
(2) Cf. ci-dessus notre n° III, *cachet de Cosmos*.

plusieurs membres de cette famille, qui étaient tellement connus qu'on ne prenait même pas la peine de les désigner par leurs cognomina.

2° PENICILLVM LENE. — *Penicillum lene* signifie pinceau d'éponge douce, et non pas pinceau de charpie. Sichel (1), et plus récemment le docteur Camuset (2), ont adopté cette dernière interprétation ; cependant MM. Grotefend (3) et Desjardins (4) ont déterminé le sens du mot *penicillus* à l'aide d'un texte de Pline qui ne laisse subsister aucun doute. *Mollissimum genus earum penicilli oculorum tumores levant ex mulso impositi*, ce que M. Littré traduit : « Les éponges les plus fines sont *employées à faire des plumasseaux* ; appliqués avec du vin miellé sur les yeux, ces plumasseaux en dissipent le gonflement (5). » D'après cette traduction on serait peut-être tenté de croire que le nom *penicillus* n'est donné qu'à l'espèce de pinceau fabriqué avec l'éponge, et non au produit naturel ; il n'en est rien cependant, comme le prouve le texte suivant du même auteur : *Trogus auctor est circa Lyciam penicillos mollissimos nasci in alto, unde ablatae sint spongiae* (6) ; le *penicillus* est donc, selon Pline, une éponge plus fine, plus douce, qui pousse en pleine mer, sur l'emplacement d'où l'on a arraché les éponges. On doit rappro-

(1) *Nouveau recueil*, p. 26.

(2) *Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain*, p. 5 (extrait de la *Gazette des hôpitaux*, 15 décembre 1879).

(3) P. 32.

(4) *Revue archéologique*, 1873 : *Deux nouveaux cachets d'oculistes romains*, p. 13 du tirage à part.

(5) *H. N.* XXXI, XLVII, 2.

(6) *H. N.* XXXI, XLVII, 6.

cher de l'expression *penicillum lene*, afin d'en éclairer le sens, le cachet suivant :

C · CINTVS · BLAN
DI · SPONG · LENI

G(aii) Cintus(minii) Blandi spong(ia) leni(s) (1).

On peut citer encore ce texte de Galien (il s'agit du traitement des granulations des paupières) : « ... εἶτα σπόγγῳ μαλακῷ τὸ ἀπόῤῥεον ἐκλαμβάνοντες, προστέλλοντές τε τὰ βλέφαρα τὸ λοιπὸν τῆς τραχύτητος (2). La traduction latine des mots de Galien serait *spongia leni* ou *penicillo leni*. D'ailleurs l'éponge ne servait pas simplement à enlever les humeurs de la plaie, elle avait elle-même une vertu curative qui rendait son emploi supérieur à celui de la charpie : « *Ceterum spon-* « *gia nova non sicut lana aut linamentum materia dun-* « *taxat est, quae humores irrigando excipiat, sed etiam* « *manifeste desiccat. Id quod scies, si ea sola utaris in* « *vulnere cum aqua aut oxycrato aut vino pro diversitate* « *videlicet corporum... glutinabit siquidem ea similiter* « *atque medicamenta quae vocantur enaema* (3). » — « *De* « *cetero recentes (spongiae) discutiunt, molliunt, miti-*

(1) Grotefend, n° 15; Wilmanns, *Exempla*, n° 2757.

(2) Galien, Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, l. VI, c. II, p. 710 du t. XII, édit. Kühn.

(3) Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων κράσεως καὶ δυνάμεως, lib, XI, ch. II, 11, p. 376 du t. XII de l'édit. Kühn. — Καινὸς δ' ὁ σπόγγος αὐτὸς καθ' ἑαυτὸν οὐχ ὡς ἔριον ἢ μοτὸς τιλτὸς, ὕλη μόνον ἐστὶ τῶν ἐπιβρεχομένων ὑγρῶν, ἀλλὰ καὶ ξηραίνει σαφῶς. Εἴσῃ δὲ χρησάμενος ἐπὶ τραύματος αὐτῷ μόνῳ μεθ' ὕδατος ἢ ὀξυκράτου ἢ οἴνου κατὰ τὰς τῶν σωμάτων διαφορὰς, ὡς προείρηται, κολλήσει γὰρ αὐτὰ παραπλησίως τοῖς ἐναίμοις ὀνομαζομένοις φαρμάκοις.

« *gant* (1). » Calcinées, les éponges sont employées « pour combattre certaines maladies de la vue : « *et oculorum causa comburuntur in cruda olla figulini operis, plurimum proficiente eo cinere contra scabritias generum, excrescentesque carnes, et quidquid opus sit ibi destringere, spissare, explere* (2). » — « *Spongia, usta, acris et digerentis facultatis est. Haec bitumine imbuta, et adhuc ardens, ut sicca reddatur, facit ad sanguinis eruptiones ex vulnere. Si bitumen non suppetat, pice illinenda est. Spongia vero nova per se manifeste desiccat. Id nosces si ea sola utaris ad vulnera ex aqua, vel oxycrato, vel vino : perinde enim glutinabit ac medicamenta quae sistendo sanguini apta sunt* (3). »

Le *penicillum*, presque toujours accompagné de l'épithète *lene*, figure sur les cachets à côté des maladies suivantes : *lippitudo* (4), *omnis lippitudo* (5), *impetus lippitudinis* (6), *impetus* (7); on le rencontre réuni aux mots : *e lacte* (8), *e mulso* (9), *ex ovo* (10).

(1) Pline, *H. N.*, XXXI, XLVII, 2. — cf. Marcellus Empiricus, *M. A. O.*, p. 101 *a*.

(2) Pline, *H. N.*, XXXI, XLVII, 6.

(3) Oribasius, *De facultate simplicium medicamentorum per ordinem elementorum, de rebus Σ incipientibus*, spongia, col. 609 D-E, *M. A. P.*

(4) Thédenat, *Bulletin critique*, août, 1880, p. 117.

(5) Grotefend, nos 14, 59, 78.

(6) Grotefend, nos 20, 76.

(7) *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, 1876, t. LVII, p. 200.

(8) Grotefend, no 76.

(9) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 91.

(10) Grotefend, nos 14, 20, 39; *C. I. L.*, t. VII, 1312. — Castan, *Mém. de la Soc. d'émulation du Doubs* (séance du 14 novembre 1874); *Rev. archéol.*, nouvelle série, t. XXVIII, p. 397.

5° Lippitvdo. — Les interprètes d'Horace (1) traduisent ce mot « *chassie* ». Ce n'est pas le sens médical du mot (2). *Lippitudo* a une signification plus générale et veut dire ophthalmie (3). Les cachets d'oculistes indiquent de nombreux médicaments destinés à combattre cette affection ; c'est en les étudiant qu'on parviendra sans doute à fixer le sens précis que donnaient au mot *lippitudo* les médecins anciens (4) ; en voici la liste :

Album lene medicamentum ad lip. oculorum (5), *anodynum ad omnem lip.* (6), *authemerum ad om. lip.* (7), *diages[s]am. a. l.* (8), *diarhodon a. o. l.* (9), — *a. l.* (10), *diasmyrnes ad sedatus l.* (11) — *post l.* (12), *faeon a. l.* (13),

(1) Horace, sat. I, v, 30 :

> *Hic oculis ego nigra meis collyria lippus*
> *Illinere...*

et v. 49 :

> *Namque pila lippis inimicum et ludere crudis.*

(2) Desjardins, *Lettre à M. le docteur Fournié sur les cachets d'oculistes*, dans la *Revue médicale*, mars 1879, p. 15 du tirage à part.

(3) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 95-96.

(4) *Id.*, *Lettre au docteur Fournié*, loc. cit.

(5) Grotefend, n° 31.

(6) *Id.*, n° 56.

(7) *Id.*, n° 59.

(8) Klein, n° 121.

(9) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 96.

(10) Klein, n° 121.

(11) Grotefend, n° 79.

(12) Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 107.

(13) Grotefend, n° 80.

lene a. o. l. (1), *nardinum a. l.* (2), *paccianum a. l. ex ovo* (3), *penicillum a. o. l.* (4), *lene a. o. l.* (5), *lene a. o. l. ex. ovo* (6), *theodotium a. o. l.* (7), *turinum ad l.* (8).

Souvent *lippitudo* est précédé du mot *impetus* : *Album lene medicamentum ad impetum lippitudinis* (9), *diasmyrnes post impetum lippitudinis* (10), *lene hygia ad impetum lippitudinis* (11), *nardinum ad impetum lippitudinis* (12), *penicillum lene ad impetum lippitudinis e lacte* (13), — *ad imp. lip. ex ovo* (14), *sphragis ad imp. lip.* (15)

(*A suivre.*)

A. Héron de Villefosse.
H. Thédenat.

(1) Grotefend, n° 65.
(2) *Id.*, n° 102.
(3) Klein, n° 125.
(4) Grotefend, n° 78.
(5) *Id.*, n° 59.
(6) *Id.*, n° 14.
(7) *Id.*, n° 59.
(8) Garnier, *Notice sur un cachet d'oculiste romain*, dans le t. XXVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (1880), p. 11 du tirage à part.
(9) Grotefend, n° 10.
(10) *Id.*, nos 55, 59, 76, 90. Grotefend, *C. I. L.*, t. VII, 1637; *ibid.*, 1312.
(11) *Id.*, n° 72.
(12) *C. I. L.*, t. VII, n° 1636.
(13) Grotefend, n° 76.
(14) *Id.*, n° 20.
(15) Thédenat, *Bulletin critique*, août 1880, p. 115.

UNE SÉPULTURE DU VIᴱ SIÈCLE

A SAINTES

La ville gallo-romaine de Saintes, *Mediolanum Santonum*, qu'Ammien Marcellin cite comme une des quatre principales villes de l'Aquitaine, avec Bordeaux, Clermont et Poitiers, s'étendait sur le coteau dont la Charente baigne le pied. Les débris de monuments antiques y sont nombreux et à fleur de terre; en outre, dans la plus large étendue, il n'y a que des champs, ce qui rend les fouilles faciles. C'est dans le faubourg Saint-Vivien surtout qu'en ces derniers temps ont été faites les découvertes les plus importantes; là, et à peu de distance, on a mis au jour une tête d'idole gauloise, et ce remarquable autel gaulois qui a fourni au musée de Saint-Germain un de ses types les plus curieux, et au savant directeur, M. Alexandre Bertrand, un mémoire des plus intéressants. Là sont des puits funéraires, là les thermes publics romains, dont les vastes substructions sortent du sol. Or, sur le penchant de ce coteau qui porte le cimetière actuel de la ville de Saintes, touchant lui-même aux thermes, on vient de découvrir une douzaine de tombes placées les unes à côté des autres. Ce sont des auges de pierre contenant des ossements en poussière.

L'endroit est contigu au fief appelé encore Saint-Saloine. Saint Saloine, Séroine, *Seronius*, *Seraunius*, était un martyr saintongeais qui subit le supplice durant les persécutions des empereurs, et dont un antiquaire moderne, Chaudruc de Crazannes, a voulu faire un Jupiter Ceraunius (qui lance la foudre). Son église, où tout naturellement l'écrivain saintongeais reconnait le capitole de Saintes, était une des plus vieilles de la cité. Le *Gallia* rapporte que Charlemagne la visita et s'y fit lire les actes du martyr. Les Normands la respectèrent; le corps du saint, dit une chronique contemporaine, avait été préalablement enfoui profondément dans le sol. Peut-être y est-il encore. L'église fut renversée pendant les guerres religieuses du XVIe siècle. Le chroniqueur François Tabourin, chanoine de Saintes, mort après 1622, raconte que « le jour de saint Séroine, qui est le vingtiesme d'aoust, l'on y alloit, au temps que l'églize dudit lieu n'avoit pas esté mize par terre, dire la grand'messe; mais depuis que l'églize a esté mize par terre, l'on n'y va plus qu'en procession, sans y dire la messe; mais seulement à la porte d'icelle églize, l'on y dit ung répond d'un martyr avec l'oraison. Mais à présent que les chemins sont rompus par là où l'on y alloit, l'on n'y va plus. »

Il y avait donc là une église dédiée à saint Saloine. Tout porte à croire que les tombes trouvées récemment faisaient partie du cimetière Saint-Saloine. L'église Saint-Vivien était plus éloignée encore; et les cimetières, on le sait, s'étendaient autour des églises.

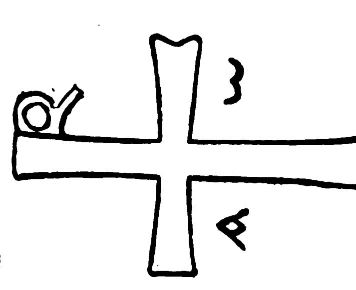
Aucune des douze tombes ouvertes n'offrait rien de remarquable; aucun dessin, aucun ornement. Les auges, de plusieurs dimensions, ont la forme ordinaire et sont un peu moins larges au pied.

A l'intérieur, elles sont parfaitement régulières; aucune place pour la tête n'est indiquée. Les pierres qui les recouvrent sont monolithes et plates; elles sont reliées par du mortier à l'auge, dont elles dépassent un peu les bords. Prises dans les carrières du pays, ces auges offrent peu de résistance, et, sauf deux, elles se sont fendues en plusieurs morceaux dès qu'on les a déterrées. Je n'en ai fouillé que trois; toutes trois contenaient plusieurs corps; les ossements, presque complétement en poussière, semblaient jetés pêle-mêle; des vertèbres se trouvaient à la fois aux pieds et à la tête. Aucun métal, rien absolument, si ce n'est une petite pierre ou deux qui ont pu rouler dans le sarcophage avant qu'il fût fermé. Mais le propriétaire qui a trouvé les premières tombes a ramassé dans l'une des débris de tissus qu'il a passés au tamis; il en a retiré des parcelles d'or qu'il a vendues 20 francs à un bijoutier.

Une seule pierre portait des caractères; elle a été transportée au musée de Saintes par les soins de M. H. de Tilly. Depuis, notre docte confrère en a fait l'objet d'un mémoire qu'il a communiqué à la Commission des arts. Mais comme il a lu et interprété tout autrement que moi, j'ai cru que je pouvais de nouveau transcrire ces lignes, dont le *Bulletin* de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis a publié une simple reproduction sans commentaire (n° d'octobre 1880), et donner mon avis.

L'inscription, disposée sur trois lignes, est réglée. Les deux extrémités des lignes 1 et 3 sont terminées par un parallélogramme coupé transversalement; celui de la partie supérieure droite de la pierre a été brisé. On lit :

DEPOSITIO BONAE MEMORIA
ORONTIS SVB DIE ⁊ ꝗ KL OCTOBRRES
ANNO ⁊ IIII REG NODO MNI NOSTRI



DEPOSITIO BONAE MEMORIAE
ORONTI SVB DIE X Q K Lv OCTOBRES
ANNO XIIII REGNO DOMNI NOSTRI.

La première ligne contient une formule connue : DEPOSITIO BONÆ MEMORIÆ. Le nom du mort, ORONTI, doit être une contraction pour *Orontii*, à moins qu'il n'y ait ORONTIS SUB, l's étant commun à *Orontis* et à *sub*, dédoublement de lettres assez fréquent. Il y a, du reste, des exemples du datif, au lieu du génitif. On a, à la troisième ligne, *anno regno* pour *anno regni*. Assez fréquemment, d'ailleurs, les noms en *is* et *us* des génitifs et des accusatifs perdent leur consonne finale *s*; la dernière syllabe alors diminue d'importance, et plus tard elle se terminera dans notre langue par un son muet, ORONTI, *Oronce*.

Le nom ORONTI est rare. Gruter en cite un exemple. *Oronce* est un prénom usité en Dauphiné, à cause de saint Oronce, Orontius, Oronte, martyrisé à Girone, en Espagne, l'an 290, sous Dioclétien, et honoré particulièrement à Embrun. Il y a encore saint Oronce, martyr à Lecce, en Italie, sous Néron; saint Oronte, martyr en Éthiopie, et Orontius, évêque de Carpentras en 643. Mais ce nom est complétement inconnu en Saintonge.

Après l'x qui suit DIE, il y a une lettre qu'on prendrait d'abord pour un G, si à la ligne suivante un vrai G ne se montrait très-bien formé. Il faut y voir un Q minuscule (*q*), abréviation du mot *quinta*. On y lirait aussi bien un 5 si les chiffres arabes eussent été alors connus. Du reste, qu'il y ait Q ou V ou 5, cela n'importe : c'est toujours X V. Le mot *kalendas* est suivi d'une sigle formée de deux V, que je prendrais pour un M renversé, et que

j'expliquerais par *mensis,* si le mot *mensis* était usité dans les inscriptions de cette époque. Il vaut mieux y voir une abréviation, après la sigle K L, de *caLendas. Octobres,* d'ailleurs, serait barbare avec *mensis.*

La dernière ligne me paraît particulièrement importante, à cause du millésime. On trouve fréquemment sur les tombes le nom des consuls, quelquefois celui des rois : *Anno* XII *regni domini Childeberti regis*, dans du Cange, IV, 363. Le *Manuel d'épigraphie chrétienne* de M. Le Blant cite, p. 60, une inscription où se trouve la mention *domni nostri,* mais avec le nom du monarque et l'épithète de *regis.*

† IN HOC TVMO
LO REQVIISCIT BO
NEMEMORIA MARGA
RITA ET VICXIT IN
PACIM ANNVS LXXV
ET TRANSIIT KLEN
DAS IVLIAS RIGNI DOM
NI NOSTRI CHDOEDO RE
GIS TANTO INDICCI
ONE QVARTA ET
SANTA REQVELE DS
DEDIT ·

Cette inscription date de Clovis Ier (481-511). Une autre, ainsi conçue (*Insc. chrét. de la Gaule,* n° 477), est de l'an 695, quatrième année du règne de Clovis III :

IN HOC TVMOLVM REQISCE
T SATVRNINVS $\overline{\text{DIA}}$ QVI VIXIT
IN PACE ANNVS XLVII ET TRAN
SIIT DE HVNC SECOL RIG

NI DOI NOSTRE CLODOV
EO REGES IIII INDIC OCT
AVA.

Une troisième (*Man. d'épigr. chrét.*, p. 55) date d'Honorius, empereur d'Occident de 393 à 423, et la sixième année de son règne :

DEPOSITIO ADELFI
ANORVM N III MENSIVM...
ET TRIDVO P · C · DOM · NTRI
HONORI AVGVSTI
SEX POSVIT
PATER MAVRVSIVS ET VRSA M ·

Le *Bulletin monumental* (1875, n° 2, p. 128) a publié de M. Huart diverses inscriptions chrétiennes du musée d'Arles, où l'on peut voir plusieurs expressions semblables à la nôtre; le n° 68, que l'auteur date de 529, reproduit le *bonæ memoriæ* et le *sub die calendas*, avec le nom des consuls.

Dans notre texte, le nom du monarque régnant a été omis : c'était le roi. Mais la date du règne est inscrite : *Anno regno domini nostri*.

Quel est ce roi? Il n'est pas nommé, et c'est regrettable; nous aurions une épitaphe parfaitement datée, partant un jalon certain. Mais il est facile de fixer un millésime approximatif. Les mots *depositio* et *bonæ memoriæ* marquent déjà à eux seuls une sépulture chrétienne. Puis, au-dessous des trois lignes d'écriture, est une croix dont les extrémités vont en élargissant. Sous ses deux bras, les lettres grecques Α et Ω; à la tête l'R, qu'on voit souvent isolé, mais qui est ici-joint à la croix. Ces divers caractères permettent de faire

remonter cette inscription au VIe ou au VIIe siècle de notre ère. Mais il y a plus. Le *domni*, pour *domini*, est une abréviation qui, selon M. de Rossi (*Inscriptiones christianæ urbis Romæ septimo seculo antiquiores*, p. XIII, *Prolégomènes*), ne se met pas avant la seconde moitié du VIe siècle; et l'illustre archéologue fournit des exemples : *Domno nostro Justino* (de 566 à 578) trouvés près de Rome. D'autre part, selon lui, la formule *sub die*, et la mention de l'année du règne, ne se rencontrent pas avant 572 et 575. De Rossi cite (*idem.*, IV) *sub die* VII (année 575) de l'*Epitaphium Projecti episcopi Laudunensis;* et, p. XLVIII, un autre *sub die* (572 ou 573) à Vienne en Dauphiné.

Si l'on veut bien remarquer que la Gaule est toujours en retard sur l'Italie, il suit que le *domni* n'a pu guère être employé chez nous qu'une quinzaine d'années au moins après Rome; nous sommes donc vers 590.

En outre, le mot *depositio*, suivi du nom au génitif, apparaît pour la Gaule en 334 et 405; l'épithète banale *bonæ memoriæ* se montre de 473 à 689; l'A et l'Ω, de 377 à 547; la croix, dont la tête est unie au P, de 400 environ à 540.

Ces dates sont approximatives. Mais le chiffre inscrit restreint le champ des hypothèses. Si l'on pouvait lire un L après l'X, ce qui serait à la rigueur possible, l'année serait facile à déterminer, un seul roi de France, Clotaire II, ayant régné quarante-trois ans vers cette époque, et nous aurions 626. Mais l'inscription du musée d'Arles (529), reproduite en fac-simile par le *Bulletin monumental* (1875, n° 2), porte ce chiffre 43; et l'L, parfaitement formé, est aussi suivi de trois I plus petits. Il nous faut donc lire XIIII (14). Il s'agit alors de Chilpéric Ier (567-584), de Clotaire II (584-628),

ou de Clovis II (638-656). Nous éloignerions Chilpéric Ier (567-584) à cause du mot *domni*, peut-être plus récent que lui. Restent Clotaire II ou Clovis II. Le millésime de notre épitaphe serait donc la quatorzième année du règne de Clotaire II, soit 598, ou de Clovis II, 652. La seconde date me semble un peu trop récente. J'opinerais pour la première, 598.

Si l'on voulait dans *domni nostri* voir un roi particulier, le roi des Saintongeais, dont Armand Maichin (*Hist. de la Saintonge*, t. II, p. 87) a donné la série depuis « Samothes, surnommé *Dis*, premier roy des anciens Gaulois », vivant « l'an 283 après le déluge », il faudrait admettre qu'il s'agit d'un des rois du royaume d'Orléans et de Bourgogne, royaume qui comprenait la Saintonge. Alors c'est ou Gontran (561-593) ou Thierry II (596-613), d'après l'*Art de vérifier les dates*, et nous avons l'année 581 ou 610, ce qui est à peu de chose près la même époque que plus haut.

En tout cas, et de l'ensemble des caractères, il résulte que notre inscription est bien de la fin du VIe siècle ou du commencement du VIIe.

Je traduirais ainsi ce latin : *Inhumation d'Oronce, d'heureuse mémoire, le* XV *des calendes d'octobre, l'an XIVe du règne de notre roi*, c'est-à-dire le 17 septembre 598.

Cette tombe est donc fort importante : car, bien que n'étant datée qu'approximativement, elle fournit cependant des caractères pour fixer l'âge de celles qui n'ont aucun millésime.

Louis AUDIAT.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 24 février 1881, M. le baron Joseph de Baye a été nommé inspecteur du département de la Marne, en remplacement de M. Charles Givelet, démissionnaire.

Dans les deux séances du 24 février et du 25 mars 1881, ont été nommés membres de la Société :

MM.

1. Victor Leroy, architecte, rue du Gros-Gérard, 11, à Lille (Nord),

présenté par M. Gaugain;

2. Albert-Auguste Bosset, antiquaire, rue du Helder, 17, à Paris,

présenté par M. Piet-Lataudrie;

3. Le duc de Broglie, sénateur, 10, rue de Solférino, à Paris;

4. Le prince de Broglie, 48, rue de la Boétie, à Paris;

5. Boivin-Champeaux, premier président à la cour d'appel, à Bourges (Cher);

6. De Bonnechose, conseiller référendaire à la cour des comptes, 43 *bis*, avenue Montaigne, à Paris;

7. Join-Lambert, au château de Livet, près Brionne, et 24, rue de Penthièvre, à Paris;

8. Émile Vy, conseiller général, à Bernay (Eure);

9. Lerenard-Lavallée, juge au tribunal civil, à Bernay;

10. Lambert, avoué, à Bernay;

11. L'abbé Dubois, curé de Notre-Dame, à Verneuil (Eure);

12. L'abbé Herpin, curé de Morainville, par Lieurey (Eure);

13. L'abbé Drouin, aumônier de la maison centrale, à Gaillon (Eure),

présentés par M. l'abbé Porée;

14. Mme la comtesse de Beausacq, rue d'Amsterdam, 35, à Paris,

présentée par Mgr Barbier de Montault.

Fouilles aux arènes de Saintes. — Des fouilles importantes viennent d'être exécutées aux arènes de Saintes par les soins de la Commission des Monuments historiques, sous la direction de M. Lisch, architecte du gouvernement, et sous la surveillance de M. Rullier, architecte inspecteur. Elles ont été effectuées au moyen d'un crédit de 10,000 fr., indépendant d'une première somme de 3,000 francs consacrée précédemment à d'urgents travaux de consolidation que réclamaient certaines parties du monument.

Nous devons à l'obligeance de M. Rullier la communication du plan ci-joint de ces fouilles (1), situées, sur une largeur d'environ trente mètres, auprès du grand portique de l'est, A, et sur sa gauche, lorsqu'on le regarde de l'intérieur de l'arène. De plus, elles comprennent le déblaiement presque complet de ce portique.

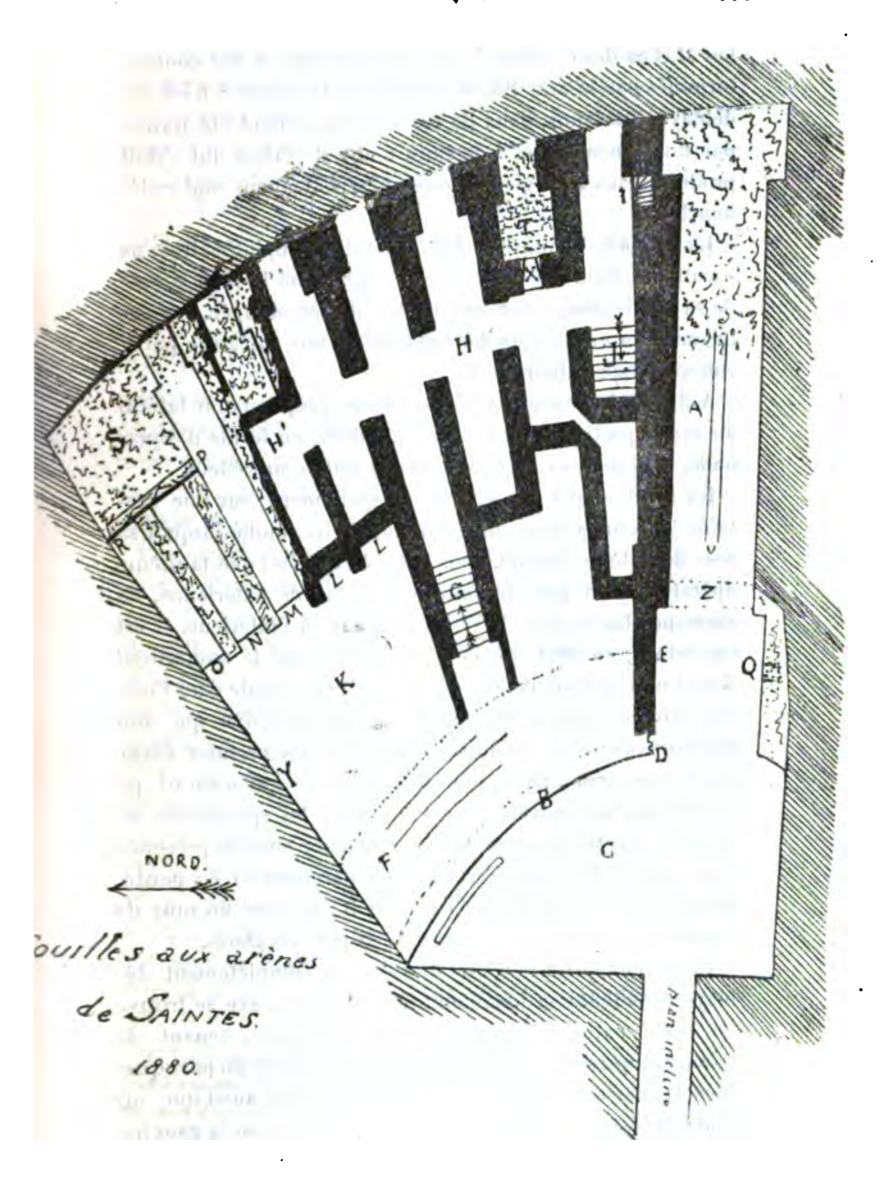
(1) A l'échelle réduite de 5 millimètres pour 1 mètres.

Ces travaux ont produit des résultats du plus grand intérêt. Ils ont amené le dégagement d'une portion du *podium*, B, inconnu jusqu'à ce jour, et fait apparaître l'ancien sol de l'arène, C, établi à environ cinq mètres au-dessous du sol actuel. La face de ce *podium*, formée de dalles verticales, mesure deux mètres d'élévation. Son développement mis à découvert, se dirigeant vers le nord, est de 17^{m}60, à partir de l'angle D, formé par l'intersection du *podium* et la paroi ED du passage qui précède le grand portique. L'emplacement déblayé de l'arène, au devant du *podium* et de ce portique, occupe un espace d'environ deux cents mètres carrés.

Les constructions ainsi retrouvées présentent des dispositions très-inattendues et fort remarquables. Dans cette courte note nous ne pouvous qu'indiquer les principales.

Au-dessus du *podium*, à l'emplacement de la première précinction, on voit les vestiges de trois gradins de pierre, F. Un escalier G, aujourd'hui à ciel ouvert, reliait cette précinction à un couloir semi-circulaire H, H', établi en arrière d'elle et à environ trois mètres au-dessus de son niveau. Un autre escalier J, ayant son point de départ au niveau du couloir H, était adossé au mur du grand portique et conduisait de ce côté aux précinctions supérieures. Un troisième I, très-étroit et déjà connu, pris dans l'épaisseur même du mur du grand portique, vers son extrémité extérieure, donnait aussi accès à la région supérieure.

A gauche du premier escalier G s'étend, derrière les gradins retrouvés, un espace vide en forme d'esplanade K, limité à l'opposé de l'escalier par l'un des murs Y de la *cavea* convergeant vers le centre de l'arène, et au fond, en regard de l'arène, par une série de cinq arcades L, L, M, N, O ouvertes dans la partie inférieure d'un mur vertical. La profondeur moyenne de cette esplanade est de 11^{m}50. Deux de ces arcades, celles de droite, L, L, donnent issue à des galeries qui correspondent au couloir H. La troisième M communique avec une galerie prolongée dans l'axe de la


A
B
C
D
E
F
G
H
H'
I
K
L
M
N
O
P
Q
R
S
T
X
Y
Z
NORD.
plan incliné
ouilles aux arènes
de SAINTES.
1880.

cavea jusqu'à son extrémité nord-est, indépendante du couloir H. Les deux autres N O correspondent à des couloirs terminés par le mur PR, derrière lequel l'espace S n'est pas déblayé. Toutefois, deux de ces arceaux avaient été fermés par une maçonnerie, à la suite d'une déviation qui s'était produite dans leurs pieds-droits, et leurs tympans sont restés bouchés.

L'esplanade K, inusitée dans les autres amphithéâtres, ne paraît pas avoir été voûtée, et l'explication la plus simple de sa destination, c'est qu'elle devait être occupée par des tribunes ou gradins de bois réservés à une catégorie particulière de spectateurs.

A droite de l'escalier G s'étend aussi, jusqu'au mur latéral du grand portique, un espace irrégulier, en forme d'esplanade, plus petit et au même niveau que le précédent.

En l'état actuel des choses, le monument, sur une certaine largeur, a donc eu l'avantage d'être fouillé jusqu'à sa base du côté de l'arène. Mais il est à regretter que la même opération n'ait pas été faite sur la façade extérieure, en correspondance avec la partie dégagée à l'intérieur. Il est important, en effet, de déblayer de ce côté le monument dans toute sa hauteur. On retrouverait sans doute dans l'une des travées voisines du grand portique l'escalier qui doit conduire du rez-de-chaussée au couloir du premier étage dont nous avons parlé précédemment, et qui n'aurait pu exister sans un moyen d'accès amenant les spectateurs du dehors. A cette question doit se rattacher aussi la présence d'un massif de maçonnerie T, sans parement et en pente, qui apparaît sur le côté du couloir H, derrière un mur de séparation, à travers un regard X, disposé en glacis.

Le grand portique voûté A n'est pas complétement déblayé dans toute sa longueur; mais dans son axe se trouve un canal parementé V, de $0^{m}80$ de largeur, venant de l'arène et qui se perd, vers l'extrémité orientale du portique, sous la masse des remblais. Il faut constater aussi que sur toute la longueur du mur latéral du portique, sur la gauche,

en le regardant de l'arène, n'apparait aucune trace d'issue, comme on peut en voir dans d'autres amphithéâtres. Cependant, sur le mur latéral de droite, on reconnait vers le point Q une interruption de la construction, sur une largeur d'un mètre environ, formant angle de retour du côté des terres. Y avait-il là une entrée de galerie circulaire ou la porte d'une chambre? Il appartient à de nouvelles fouilles de résoudre la question.

Outre les fouilles dont nous venons de parler, une excavation rectangulaire a été pratiquée dans la direction de l'axe transversal de l'arène, du côté du nord, sur la direction présumée du *podium*. Là des constructions assez compliquées ont été retrouvées, et la présence du *podium* a pu être aussi constatée sur ce point important. Elle l'a été également dans une autre fouille faite vers l'ouest, sur l'axe longitudinal.

Ces parties découvertes, comme des points de repère, ont permis de reconnaitre exactement les dimensions des deux axes de l'arène, qui se trouvent avoir, le plus grand, 64 mètres, et le plus petit, 38m38. C'est donc une différence en moins de 16 mètres d'un côté, et de 17m62 de l'autre, sur les dimensions généralement données jusqu'à ce jour. Ajoutons à ces axes intérieurs 68 mètres environ correspondants au double axe des constructions, et nous aurons 132 mètres pour la totalité de l'axe longitudinal, et 106m38 pour celle de l'axe transversal. On voit, d'après ces mesures, que les arènes de Saintes, considérées dans leurs axes intérieurs, étaient plus petites que les amphithéâtres de Nîmes, d'Arles, de Bordeaux, de Poitiers, de Fréjus, et plus grandes que ceux de Paris et de Cimiez (1).

Dans toute la construction, l'appareil est le même : par-

(1) Les dimensions des arènes de Saintes sont évaluées à 80 mètres pour le grand axe intérieur, et à 52 pour le petit dans l'ouvrage de La Sauvagère, *Recueil d'antiquités dans les Gaules*, 1770, et dans celui de Bourignon, *Recherches... sur les antiquités gauloises et romaines de la province de*

tout le petit appareil régulier, taillé à joints cimentés et tracés avec la pointe de la truelle. L'emploi de la brique ne se montre nulle part. Cependant nous avons déjà dit que la face du *podium* était revêtue de dalles de pierre. Ajoutons aussi que le cintre Z du grand portique, du côté de l'arène, est construit en grand appareil, ainsi que ses pieds-droits.

La présence du canal retrouvé sous ce portique et que l'on rencontre à telle ou telle place, dans la plupart des amphithéâtres ou de tout autre monument sujet à recevoir les eaux du ciel, soulève un problème important. Mais sa direction, sa pente, les niveaux de ses points extrêmes ne sauraient être déterminés en l'état actuel des choses. Quoi qu'il en soit, sa présence semble donner quelques partisans à l'opinion, basée sur une vague tradition, que l'amphithéâtre de Saintes aurait été aménagé pour servir de *naumachie*, et que même il n'aurait été autre chose qu'une simple *naumachie*. Cette tradition est rapportée par La Sauvagère, sans qu'il l'ait appuyée sur des arguments sérieux. Bourignon, après lui, l'a répétée; de plus, il l'a fait remonter à Élie Vinet, et cela bien à tort, car il est facile de constater que l'auteur de l'*Antiquité de Saintes et de Barbezieux*

Saintonge, an IX. M. Audiat, dans son guide, *Saintes, ses monuments*, etc., donne 80 mètres pour le grand axe et 56 mètres pour le petit.

Voici, du reste, les mesures plus ou moins exactes des axes de quelques amphithéâtres qui permettront de se rendre compte approximativement des dimensions des arènes de Saintes, comparées à celles de ces mêmes édifices :

Rome,	grand axe,	92 mètres;		petit axe,	58 mètres.	
Poitiers,	—	88	—	—	70	—
Bordeaux.	—	77	—	—	55	—
Arles,	—	69m45		—	39m35.	
Nîmes,	—	69	—	—	38	—
Fréjus,	—	67m70		—	40	—
Pompéi,	—	66m65		—	35	—
Saintes,	—	64	—	—	38m38.	
Paris,	—	54	—	—	47	—
Cimiez,	—	45	—	—	35	—

(1571-1584) ne dit pas un seul mot de cette prétendue *naumachie* (1).

Mais à ce propos, ne serait-ce pas ici l'occasion d'élever quelques doutes sur la facilité avec laquelle on n'a voulu que trop souvent voir des naumachies dans certains amphithéâtres romains? S'est-on jamais, en effet, rendu compte de la disproportion manifeste qui aurait existé entre l'insignifiance des spectacles dits *navalia*, donnés dans des espaces aussi restreints, surtout à Saintes, et l'importance colossale des constructions édifiées en vue d'un si mince résultat ?

Les auteurs anciens sont sobres de renseignements non-seulement sur les spectacles de ce genre donnés ailleurs que dans les vraies *naumachies*, mais aussi sur les naumachies elles-mêmes. Nous savons cependant, par un passage de Suétone (2), que Domitien donna des jeux nautiques dans l'amphithéâtre Flavien, dont l'axe intérieur mesure, il est vrai, 92 mètres. Mais le même historien nous apprend aussi que le même empereur fit construire une vraie *naumachie* près du champ de Mars (3). Déjà, avant lui, Auguste, dans un lieu creusé à cet effet, sur la rive droite du Tibre, avait fait représenter des joûtes navales. S'il faut en croire la restitution de cet édifice par Canina, le grand axe de la naumachie d'Auguste aurait eu quatre cents mètres, et le

(1) Voici le passage d'Élie Vinet relatif à l'amphithéâtre de Saintes : « Ici i a les fondements et grands restes d'un bel amphithéâtre ressemblant plus à celui de Périgueux qu'à celui de Bourdeaux et de Poitiers, hors de la ville et vers l'occident d'hiver d'icelle, si bien me souvient, près du monastère de Saint-Eutrope. »

Le seul passage où il se trouve un mot capable d'avoir éveillé l'idée d'une *naumachie*, et qui, sans doute, aura cette fois fait prendre un homme pour le Pirée, est le suivant : « Sidoine Apollinaris, qui fut évêque en Auvergne environ l'an 500, escrit ou fait semblant d'écrire, au livre huitième de ses épîtres, des lettres à un Saintongeois qu'il appelle Naumatius ou *Naumachius*... »

(2) Suétone, *Domit.*, IV.

(3) Voir aussi Dion Cassius, LXVII, 8.

petit axe trois cents. Ces mesures sont conformes à l'espace que réclamait la nature de ces sortes de spectacles. Des médailles de Domitien nous donnent aussi des représentations de ces édifices de forme ovale ou circulaire entourés de gradins et de portiques.

Comme exemple des rares *naumachies* dont les ruines existent encore aujourd'hui, on peut citer, en Espagne, celle de Mérida, qui était voisine du théâtre et indépendante du cirque et de l'amphithéâtre. On reconnaît encore, sur plusieurs points, les vestiges de l'aqueduc qui la desservait. On comprend, en voyant les dimensions de son bassin, que l'on ait pu y donner des joûtes navales d'un intérêt sérieux.

Mais pour en revenir à Saintes, l'importance du résultat, quoique incomplet, des fouilles exécutées jusqu'à ce jour, indique assez tout ce qu'il y aurait encore à faire aux arènes dans l'intérêt de la science. Il faut savoir, entre autres points essentiels à éclaircir, si l'édifice avait été réellement disposé pour servir de naumachie, en conciliant cette destination avec celle d'un amphithéâtre ordinaire. Y avait-il aussi, comme à Nîmes, comme à Italica, des portes établies dans le *podium,* sur l'axe transversal ou sur d'autres points, pour conduire, par des escaliers, à la première précinction? Demandons-nous également s'il existait, sous l'arène, des sous-sols et des substructions comme au Colisée, comme à Pouzzoles, à Nîmes, etc. L'amphithéâtre était établi dans l'axe d'un vallon qui s'élargissait vers l'est, là où se trouve la grande entrée. Ne serait-il pas important de reconnaître à quels différents points sur l'enceinte de l'édifice correspondait le niveau du sol extérieur?

Dans quelques amphithéâtres, des puits, des sources d'eau vive existaient dans la galerie circulaire qui régnait derrière le *podium.* A l'amphithéâtre d'Italica, on voit encore une source disposée en puits dans cette galerie et sur l'axe transversal; nous devons constater qu'ici, à Saintes, la fontaine légendaire de *Sainte-Eustelle* occupe une place tout à fait identique dans le plan des arènes.

En présence donc des nombreux problèmes qui se rattachent à ces fouilles, nous devons espérer que la Commission des Monuments historiques ne tardera pas à reprendre les travaux si heureusement commencés et qui paraissent si féconds en nouvelles révélations d'un intérêt majeur. Assurément un nouveau crédit en rapport avec l'importance du sujet ne saurait être ni marchandé ni refusé pour l'œuvre qui doit remettre en lumière le monument de l'époque romaine le plus considérable de tout l'ouest de la France.

J. DE LAURIÈRE.

A propos du château de Montal. — La note que nous avons publiée, dans le dernier numéro du *Bulletin*, sur la destruction du château de Montal, a porté divers esprits à rechercher les moyens d'éviter, à l'avenir, pareil acte de vandalisme. Seulement il faut bien avouer que la chose n'est pas très-facile dans l'état actuel de notre législation. Tout individu majeur jouit pleinement du droit de propriétaire, c'est-à-dire qu'il peut user et abuser de ce qui lui appartient. Lorsqu'il s'agit de mineurs, au contraire, d'une ville, d'une commune ou d'un département, rien n'est plus facile que de mettre un frein à la fureur de destruction qui anime parfois certaines de nos administrations. Il n'y a qu'à refuser l'autorisation dont on ne peut se passer dans la circonstance. Si nous insistons sur ce point, c'est que depuis quelques mois, par exemple, il est question d'enlever au culte la jolie chapelle Saint-Jean de Saumur pour la transformer en prétoire de la justice de paix. Or, plusieurs personnes ne laissent pas de s'imaginer que ce monument, par cela même qu'il est classé, se trouve inviolable, qu'il dépend de la Commission des Monuments historiques d'en empêcher la désappropriation. Rien n'est moins exact; ladite Commission n'a que voix consultative, et ce n'est pas l'avis qu'elle émettra qui pourra empêcher MM. de la municipalité de

Saumur de réaliser leur projet. Il en est tout autrement du préfet; celui-là a dans ses mains le sort de la chapelle Saint-Jean, et si nous avons bientôt un nouvel acte de vandalisme à déplorer, la faute en sera à cet administrateur.

L'occasion seule nous a fait parler de la classe des monuments appartenant à des communautés; pour ce qui les concerne, l'État est suffisamment armé. Quant aux propriétés particulières, la meilleure volonté du monde se trouve parfois impuissante à les sauver de la destruction. Même il faut avouer que l'établissement d'une bonne loi, propre à rassurer tous les amis des arts, ne laisse pas que de donner prise à de sérieuses objections, car deux intérêts sont en présence, et l'équité défend de faire pencher la balance plutôt d'un côté que de l'autre. Ceci dit, nous cédons la parole à nos correspondants.

1° Extrait d'une lettre de M. Gustave Bazille, avocat à Figeac :

« Il est malheureusement maintenant avéré que le propriétaire d'un monument classé peut le vendre, le détruire ou, ce qui revient au même, le laisser se détruire insensiblement, faute d'entretien ou de réparations convenables, et cela au grand scandale du public et à l'éternel préjudice de la science historique et archéologique. Or, pour empêcher ces désastres irréparables, il est du devoir du législateur d'intervenir, et d'intervenir au plus tôt. La chose en vaut la peine. Nous estimons donc qu'il devrait mettre à la disposition du ministère des beaux-arts une allocation annuelle destinée à payer, soit de gré à gré, soit à la suite d'expropriation, le prix d'acquisition d'un certain nombre de ces monuments, qu'on trouverait souvent, d'ailleurs, le moyen d'utiliser. Il devrait, de plus, défendre par un texte formel aux propriétaires de vendre, sous peine de nullité absolue du contrat et de dommages-intérêts envers l'État, tout ou partie de ces monuments, sans avoir préalablement informé le gouvernement de leur intention de se dessaisir de ces immeubles. Enfin interdiction absolue aux notaires, nantis

de la liste des monuments de leur contrée, de dresser, de recevoir, dans ce cas, un acte de vente ou tout autre acte translatif de propriété, s'il n'y a production d'un certificat portant refus par l'État d'acquérir. Mêmes précautions, en ce qui concerne la transcription des actes sous seings privés; mêmes formalités chaque fois que l'immeuble changerait de maître. Rapports fréquents au ministère par les agents du gouvernement sur l'état de ces monuments.

« La réelle conservation de nos monuments est à ce prix. Mais, de la sorte, les intérêts du propriétaire et ceux de l'État se trouveraient suffisamment sauvegardés.

« La Société que vous dirigez, Monsieur, avec non moins de zèle que d'autorité, et à laquelle je suis heureux d'appartenir, aurait assurément qualité pour proposer la mesure que je viens d'indiquer ou toute autre qui lui paraîtrait plus efficace. »

2° Extrait d'une lettre de M. de Mortillet, sous-directeur du musée de Saint-Germain-en-Laye :

« Saint-Germain, 2 mars 1881.

« Cher Monsieur,

« La campagne que nous devrions entreprendre et vivement pousser consisterait à demander une bonne loi.

« Il y a deux intérêts à sauvegarder :

« 1° Celui des propriétaires;

« 2° Celui de la science et de l'art, qui se confond avec l'intérêt public.

« Il semble tout d'abord que notre loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique peut suffire, en l'étendant aux monuments historiques.

« Mais en examinant la question de plus près, on reconnaît bien vite qu'il serait impossible d'obtenir cette extension de la loi actuelle. Jamais nos députés ne la voteront. Et de fait cette extension de l'expropriation peut avoir des inconvénients. Si l'on expropriait Chambord, on dirait que

c'est un acte politique. Si l'on expropriait Chenonceau, on crierait, suivant le tempérament, à la persécution ou au népotisme.

« Cherchons donc ailleurs.

« L'important, je crois, serait d'accorder dans les ventes le droit de privilége à l'État, c'est-à-dire que dans toute vente de monument ou d'objet d'art, l'État aurait le droit de se substituer à l'acquéreur à prix égal. Les intérêts des vendeurs ne seraient pas lésés; quant aux acquéreurs dont les droits n'existent que par le fait de la vente, ils sauraient qu'il y a une condition de plus, voilà tout. Ils n'auraient rien à dire, puisque leurs droits n'existent pas encore.

« Après mûres réflexions, je n'ai trouvé que ce moyen de résoudre la question d'une manière facile et pratique. »

La Société française d'Archéologie en Franche-Comté (*Suite*) (1). En excursion, le chemin le plus long est ordinairement le plus attrayant. C'est en vertu de ce principe que nous décidons, à l'unanimité, de nous écarter un moment de notre programme et de nous rendre de Lons-le-Saulnier à Saint-Claude, en passant par Nantua et Izernore. Mais il nous faut subir un arrêt à Bourg. Tout le monde sait que Bourg n'est pas précisément ce qu'on appelle une ville archéologique. Le voisinage de Brou lui attire plus de visiteurs que ses propres monuments. Toutefois, deux heures y sont avantageusement employées. La façade de l'église Notre-Dame, dans sa partie inférieure, œuvre de la Renaissance datée de 1545, n'est pas sans mérite. A l'intérieur, une nef et deux collatéraux, avec voûtes sur nervures prismatiques, séparés par des piliers sans chapiteaux, représentent la dernière période de l'art dit gothique, et comprennent six travées; autant de chapelles latérales sont ouvertes sur les collatéraux. Le chœur est la partie la plus

(1) Voir le numéro précédent, p. 98.

ancienne et date des premières années du xvie siècle. C'est là que se trouve concentré le plus grand intérêt de l'édifice. A la dernière travée de sa voûte apparaît l'un des spécimens les plus hardis de ces longues clefs pendantes, vrais jouets de construction caractéristiques de cette époque. Celle-ci se termine par une couronne qui sert de base à plusieurs statuettes dressées debout. De là part l'épanouissement des nervures qui se ramifient en liernes, tiercerons, capricieusement enlacés, et tapissent l'intrados de la voûte. Mais, disposition nouvelle ou du moins rare dans ce genre, des nervures, au lieu de ramper sous la voûte, se détachent du pendentif et vont, à travers le vide, s'appuyer sur les meneaux des fenêtres. C'est un colifichet de pierre des mieux réussis.

Les stalles du chœur, en bois de chêne, offrent un intérêt plus sérieux. M. le comte de Soultrait nous apprend, dans une notice du *Bulletin monumental* (1), qu'elles furent commencées en 1512 ou 1513. Cependant le style gothique, dans toute sa pureté, s'y manifeste encore. Elles sont actuellement placées, au nombre de soixante-huit, sur deux rangs, aux deux côtés du chœur. Primitivement elles se trouvaient en avant de l'autel. Elles ont perdu leur couronnement. La description des grandes figures en ronde bosse des dossiers, accompagnées de leurs attributs, ayant été minutieusement faite dans l'érudite notice de M. le comte de Soultrait, nous nous bornerons ici à la nomenclature de ces personnages.

Au côté nord : Saint Pierre; saint Christophe; sainte Anne et la Vierge; saint André; saint Thomas; un saint évêque sans attribut particulier, magnifiquement vêtu; sainte Cathe-

(1) *Bulletin monumental*, vol. XVIII, 1852, p. 97.

M. le comte de Soultrait signale aussi une notice descriptive et historique sur l'église collégiale et paroissiale de Notre-Dame de Bourg, par M. J. Baux, Bourg, 1849. Cet ouvrage donne l'histoire complète de la construction de l'église Notre-Dame, et contient, en outre, un grand nombre de noms d'artistes et de pièces curieuses relatives à cette construction.

rine foulant aux pieds l'empereur Maxime; saint Jean l'Évangéliste devant la porte Latine; saint Louis, évêque de Toulouse; l'ange Gabriel; la Vierge (sujet de l'Annonciation en deux panneaux); saint Charlemagne; saint Yves; saint Roch; saint Éloi en évêque; la sainte Vierge tenant l'enfant Jésus; saint Jacques le Majeur.

Au côté sud, en commençant par l'abside : saint Abdon en chevalier; saint Nicolas, évêque de Bari; saint Bénigne, évêque de Dijon; sainte Catherine; saint Jean-Baptiste prêchant dans le désert; sainte Marguerite; saint Maurice; saint Jean-Baptiste, une seconde fois, tenant l'Agneau pascal; décollation de saint Jean-Baptiste; saint Laurent en diacre; saint Philippe apôtre; sainte Barbe; un saint évêque sans attribut particulier; saint François d'Assise; saint Hubert; saint Léonard en diacre.

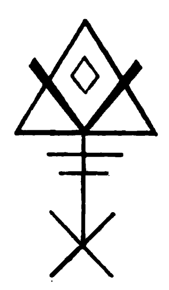
Une certaine finesse caractérise cette composition, empreinte de la naïveté de l'art gothique. Cependant, dans les figurines qui surmontent les parcloses aux extrémités de stalles, on retrouve une physionomie plus rustique et plu réaliste, avec des types et des scènes empruntés à la vi populaire. Là une femme, une paysanne, mord avec entrai dans un morceau de pain, et, vis-à-vis, un homme accroup lui tourne le dos. D'un autre côté, une femme tient un vas à boire en forme de cornet, et un homme une aiguière Ailleurs c'est une scène de cuisine, un homme et un femme; l'un pilant dans un mortier, l'autre surveillant un marmite. Enfin, pour varier, deux bonshommes accroupis se faisant face et lisant dans un livre posé sur leur genoux.

Une chapelle latérale, au nord, celle des Saints-Crépin et-Crépinien, a conservé son vitrail du XVI[e] siècle. Il représente divers supplices de ces martyrs. Nous y avons relev la marque du peintre verrier, que nous reproduisons ici.

Nous donnons, d'après M. le comte de Soultrait, l'inscription suivante, qui se lit en partie au bas de la verrière :

« A la louãge de Dieu, le creat[r] de sa glorieuse mère

des glorieux martyrs sainct Crespin et sainct Crespinien, ont faict faire cette verrière..., confrères des dis martyrs, l'an mil D....



En traversant la ville de Bourg, il faut signaler deux maisons de bois situées à l'angle de la rue Pescherie et de la rue du Gouvernement. A travers leurs restaurations, elles ont assez bien conservé leur caractère primitif. Leurs façades, dont le premier étage fait saillie sur le rez-de-chaussée, sont formées de pilastres en bois et de remplissage en pisé peint en briques. Elles paraissent fières de montrer les dates de 1496-1731-1872.

De Bourg à Nantua le trajet de la voie ferrée est splendide. Les sites pittoresques, les rampes hardies qui gravissent les flancs des coteaux en font une merveille du genre. Bientôt le lac de Nantua, dont on longe quelque temps les bords, entouré de montagnes gracieuses et sévères, voit la ville se refléter dans ses eaux limpides.

L'église de la paroisse est intéressante à plus d'un titre; mais les limites qui nous sont imposées ici ne nous permettent que d'en dire peu de mots. D'abord le portail, à l'ouest, est digne d'un long examen. Sur le linteau de la porte est figurée la sainte Cène. Le nom des apôtres paraît encore gravé au-dessus de chacun d'eux; mais malheureusement leurs têtes sont mutilées. Ils sont placés dans l'ordre suivant, en commençant par la gauche du spectateur : Simon,

Taddeus, Bartolomeus, Iacobus, Matheus, Petrus, le Christ, Iohannes, Andreas, Iacobus, Philippus, Thomas.

Viollet-le-Duc a signalé cette importante composition iconographique. Mais pourquoi a-t-il dit que Judas était absent? Le sculpteur ne l'a point oublié, et, suivant l'usage de cette époque, l'apôtre perfide est placé à l'écart, au bord de la table, à l'opposé des autres apôtres, et il ne porte pas le nimbe. C'est ainsi qu'on peut le voir, dans le même sujet, aux linteaux des portes de Saint-Germain-des-Prés de Paris, à l'une des portes de l'ancienne abbatiale de Charlieu, aux églises de Vizille (1) et de Vouvant (2), et peut-être aussi dans la célèbre cène du portail de l'église de Sainte-Marie-des-Dames, à Saintes (3).

Nous retrouvons encore cet usage, passé comme à l'état de règle constante, dans les monuments les plus éloignés de notre pays. Les panneaux de bois de la grande porte de la cathédrale de Spalato, en Dalmatie, œuvre de la fin du XIIe siècle, nous en fournissent un curieux exemple (4). L'un d'eux représente, en effet, une cène où l'on voit, sur le devant de la table, Judas, reconnaissable non-seulement à sa position isolée, mais encore à l'absence du nimbe.

Les peintres italiens du XVe et du XVIe siècle savaient aussi se conformer à cet usage, à ces traditions. Il nous suffit de considérer, à Florence, la célèbre cène de Ghirlandajo, au couvent de Saint-Marc, et celle du *Cenacolo*, attribuée à Raphaël, où Judas est assis, seul et sans nimbe, en avant de la table (5).

(1) *Bulletin monumental*, XXIV, 322; XXXI, 852.

(2) *Bulletin monumental*, IX, 452.

(3) *Bulletin monumental*, X, 487.

(4) *Jahrbuch der Kaiserisch-Kænigl-Central-Commission*, etc... V. Band, 1861, p. 244. Pl. XVI. Wien.

(5) De nombreux exemples de ce genre pourraient encore être invoqués, mais ils nous entraîneraient trop loin. Nous devons cependant extraire d'une note que M. Julien Durand a bien voulu nous communiquer sur ce sujet les passages suivants : « ... Comme confirmation de cette règle iconographique encore observée après le XIIe siècle, il faut rappeler des fragments de pein-

Cette dernière composition nous ramène en souvenir à



l'éloquent commentaire qu'elle a inspiré à M. Vitet sur

tures murales du XIVe siècle, provenant de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers publiés par M. de Longuemar (1), déposés au musée de cette ville et représentant la cène avec les apôtres nimbés, à l'exception de Judas, qui est placé de l'autre côté de la table et met la main au plat. Toutefois, dans l'iconographie orientale, Judas paraît nimbé; mais comme l'a fait observer Didron dans une note très-intéressante, p. 190 du *Guide de la peinture*, cela tient à ce qu'en Orient le nimbe caractérise non-seulement la sainteté, mais encore la puissance quelle qu'elle soit, bonne ou mauvaise. Le nimbe de Judas se rapporte alors au caractère surhumain et indélébile de l'apostolat. Mais quelquefois la nature

(1) *Essai historique sur l'église de Saint-Hilaire-le-Grand de Poitiers* 1857, pl. II.

cette position isolée de Judas (1). M. L. Palustre l'a rappelé fort à propos, dans le *Bulletin monumental* de 1873, p. 792, en parlant d'un fragment de verrière du XIII[e] siècle, provenant de la cathédrale de Tours, cité également par le savant académicien, et représentant une cène, que nous reproduisons ici. Judas non-seulement y est à l'écart, mais de plus à genoux, dans la posture de l'humiliation.

Mais revenons à Nantua.

Au-dessous de la cène, sur la bande qui borde le linteau, on lit l'inscription métrique suivante, gravée sur une même ligne :

NE RES PRETERITAS VALEAT DAMPNARE VETVSTAS † ISTE REI GESTE DAT SIGNA LAPIS MANIFESTE.

Dans le mot SIGNA, l'I, plus petit que l'S, est placé verticalement sur le milieu de cette lettre, et à la fin du mot, l'N et l'A sont conjugués. Dans LAPIS, l'L semble avoir été omis, et l'I et l'S de la fin sont aussi réunis comme ceux de SIGNA.

La décoration du tympan qui surmonte le linteau a été brutalement martelée, mais on y distingue encore le Christ entouré des symboles des quatre évangélistes.

La voussure qui enveloppe le tympan était garnie de personnages également martelés; dans le bas, deux saints nimbés, et au milieu deux anges. Près du saint de droite, on lit encore MARCIALIS, et près de celui de gauche, BARNABAS.

Sur les chapiteaux des colonnes qui portent les voussures étaient figurées la Nativité, l'Annonciation, la Visitation, les

de ce nimbe est rendue sensible au moyen de la couleur noire dont il est couvert. Le nimbe de Judas porte le deuil d'une vertu qui n'est plus...

« M. Rohault de Fleury a donné le dessin d'une cène tirée du *Missel de Saint-Maur*, du XII[e] siècle. Judas *nimbé* est en avant de la table, et il porte le nimbe. (*L'Évangile*, etc., t. II, pl. LXXIV.) Il y a probablement là une réminiscence de l'Orient. »

1) *Études sur l'histoire de l'art*, 3[e] série, p. 29 et 83.

Adorations des bergers et des mages. Mais tous ces sujets sont considérablement endommagés. Sur le tailloir du premier chapiteau, au côté gauche, on lit encore... RIA GRACIA PLENA.

La seconde voussure est à demi cachée sous un enlacement de feuillages et de cordons délicatement accrochés sur les nervures de ses bords. Il serait difficile de trouver une fantaisie de l'art roman plus habilement traitée. La troisième fait contraste sur les autres par sa simplicité ; elle est seulement bordée par un tore vigoureux.

Les chapiteaux des pieds-droits qui supportent le linteau, les longs tailloirs qui surmontent ceux des colonnes, ne sont pas moins riches en ornementation que les voussures. Un pêle-mêle d'oiseaux symboliques, de cordons et de feuillages, en fait tous les frais. Nous sommes là en présence d'une des œuvres les plus caractéristiques de l'art décoratif du XIIe siècle.

C'est aussi l'époque du corps de l'église. Une nef centrale, deux basses nefs, un transsept qui avait deux chapelles absidales à chaque bras : tel est son plan. Les arcs entre les nefs, aigus, plats, sans nervures, reposent sur des piliers carrés cantonnés d'une colonne sur chaque face.

Les voûtes de la grande nef, sur doubles nervures, datent du XIIIe siècle, moins les deux premières travées, qui sont du XVe. Celles des bas côtés sont simplement d'arête sans nervures. Aux transsepts, elles sont en berceau. Des fenêtres cintrées éclairent la nef au-dessus des grands arcs. Le XIVe siècle apparaît dans le chœur avec ses fenêtres à meneaux. Mais la partie la plus intéressante au point de vue de la construction est la lanterne octogone du centre. Elle repose sur les quatre grands arcs et sur quatre faces d'angle portées sur des encorbellements triangulaires à faces planes. Ces encorbellements forment ainsi des sortes de pendentifs qu'il ne faut pas confondre avec les vrais pendentifs byzantins à face sphéroïdale. Comme l'explique Viollet-le-Duc. « la section horizontale des encorbellements de

Nantua est droite et non courbe, ainsi que doit être toute section horizontale du pendentif. Les assises qui composent cet encorbellement ont leurs lits horizontaux et non point tendants au centre d'une sphère, comme doivent l'être les lits des pendentifs (1). »

La longueur de l'église dans œuvre est de 54 mètres; sa largeur de 18 mètres. La nef comprend six travées.

Le XVI[e] siècle a construit sur le côté nord de l'église une chapelle dédiée à sainte Anne. Nous y retrouvons le même genre de voûte qu'au chœur de l'église de Bourg, un réseau de nervures, dont plusieurs se détachent de l'intrados pour venir retomber au bas de la longue clef pendante.

Mais ce qui est plus intéressant et d'un style plus correct, c'est un retable de la Renaissance, en pierre, à deux étages, qui surmonte l'autel. Le premier étage comprend une niche centrale à cintre surbaissé, flanquée de deux autres niches plus étroites, à coquilles. Un entablement sépare cet étage du second, formé, lui aussi, de trois niches, dont celle du milieu, plus haute que les deux autres, est surmontée d'un amortissement qui sert de piédestal à la croix. Toutes ces niches sont séparées par des pilastres couverts d'ornements. Celle du milieu abrite la Vierge tenant le corps du Christ sur ses genoux, et les deux autres contiennent des statues de moines. Au-dessus des niches latérales, couronnées d'une corniche, sont deux dauphins symétriques à queues recourbées.

En vain nous avons cherché une inscription nous révélant le nom de l'auteur de cette œuvre, qui, sans être du premier ordre, ajoute un contingent important à l'histoire de la Renaissance dans cette province. On peut voir dans l'ouvrage de M. Gache (2) une gravure de ce retable qui, malgré sa médiocrité, est beaucoup plus claire que tout le texte qui l'accompagne.

(1) *Dict. rais. d'arch.*, mot pendentif, t. II.

(2) *Un souvenir du passé religieux de la France, ou l'église de la vieille abbaye de Nantua*, par G. Gache, 1859.

Avant de quitter Nantua, signalons dans la Grand'Rue une assez jolie façade de maison, dont les fenêtres à meneaux croisés indiquent la fin du xv[e] siècle.

Maintenant nous arrivons à Izernore. L'état de cette station romaine ne paraît pas avoir changé depuis l'époque où M. de Caumont vint la visiter et en rendit compte en quelques lignes dans le *Bulletin monumental* (1863). Izernore, à cette époque, avait aussi la prétention d'avoir été Alésia. A considérer la topographie des lieux, on ne s'en douterait guère. Mais aujourd'hui cette prétention paraît calmée; c'est une justice à lui rendre. Des vestiges de cette ancienne ville, les restes du temple sont les plus apparents. Rappelons seulement qu'ils consistent en trois piliers et quelques traces de soubassement, qui permettent de reconstituer le plan de l'ancien édifice. Ils déterminent trois angles d'un quadrilatère qui formait le stylobate d'un temple périptère. Ces piliers ont leurs deux faces extérieures en forme de pilastres unis, et les deux autres, à peu près demi-rondes, simulent des colonnes engagées, en regard de celles qui reposaient sur le stylobate. Nous en donnons la section horizontale dans la figure A, empruntée, comme les figures suivantes, aux planches du *Voyage en France* du baron Taylor. Leurs bases sont attiques (fig. B). Ces piliers s'élèvent sur un piédestal composé de cinq assises, aujourd'hui isolé, mais qui dépendait du stylobate. L'assise supérieure formait corniche, et l'on voit encore une assise inférieure, à la base, taillée en doucine (fig. C).

Le stylobate mesurait 22^{m}18 de longueur de l'est à l'ouest, et 19^{m}26 de largeur. Sa hauteur était de 2^{m}46. La hauteur des piliers jusqu'à l'astragale, y compris le piédestal, est de 9^{m}225. Deux de ces piliers sont complets, moins les chapiteaux, qui n'existent plus. Ils se composent de trois assises, plus la base. Le troisième a perdu l'assise supérieure. Cette forme de piliers, avec deux demi-colonnes engagées sur deux faces, se retrouvait, dit M. de Caumont, à l'ancien temple de Saintes, aujourd'hui détruit, ainsi qu'au temple

de Champlieu. Le baron Taylor en signale des exemples à Pompéi.

Entre les piliers apparaissent, à fleur de terre, les vestiges des fondations, construites en petit appareil, du stylobate, et, vers le milieu du rectangle, on aperçoit très-visible la base de la *cella* du temple, qui devait être accessible par un escalier établi du côté du levant.

En dehors de la ligne du stylobate, vers le nord, des tronçons de colonnes cylindriques gisent à terre et proviennent sans doute de la colonnade du péristyle.

On rencontre aussi çà et là, dans le village, d'autres tronçons qui ont la même provenance. Des fouilles mal conduites ont été faites à une époque que nous ne saurions préciser. Elles ont fait reconnaître des pavés en mosaïques, des salles de thermes, des surfaces couvertes de peintures à fresque. Mais, malheureusement, tout a été recomblé. Cependant une petite salle de l'école communale contient un dépôt de menus objets provenant du sol d'Izernore et a droit à une visite des voyageurs. On y conserve aussi une collection de médailles trouvées sur les lieux, les unes originales, les autres reproduites en moulage. Parmi ces dernières, il faut surtout rappeler la pièce en or à l'effigie de Vercingétorix, dont l'original se trouve au musée national de Saint-Germain. Elle doit sans doute revendiquer une bonne part dans les prétentions qu'Izernore a eues, un moment, de passer pour Alésia.

On s'éloigne d'Izernore en faisant le vœu que des fouilles y soient un jour entreprises avec un soin digne de l'importance de cet ancien emplacement. Peut-être y découvrirait-on le nom de la divinité du temple (1).

(1) On lira sans doute avec intérêt la note suivante empruntée à l'*Histoire de l'abbaye de Saint-Pierre...*, par l'abbé de Ferroul-Montgaillard, t. I, page 31.

« Izernore est appelé, par l'auteur anonyme des *Vies de saint Romain et de saint Lupicin*, Isarnadori, ce qu'il dit signifier *porte de fer* en langue gauloise. Il y a entre Nantua et Montréal une gorge très-étroite appelée Porte-

La route qui conduit à Saint-Claude passe par Oyonax. Cette petite ville n'a d'autre mérite, pour des excursionistes qui ont bien employé leur journée, que de leur offrir une station assez confortable pour prendre quelques instants de repos. Les abords de la ville de Saint-Claude sont d'un pittoresque ravissant. Les sapins, les torrents, les ravins, les vertes montagnes, la ville qui s'étale tantôt haute, tantôt basse, vous plongent dans un de ces éblouissements dont on aime à garder le souvenir, et l'archéologue qui, sous le charme de ces beaux sites, arrive à Saint-Claude, ne dût-il y trouver à examiner la moindre pierre, n'aurait point à regretter son voyage. Mais il se félicite doublement en présence de l'édifice qui là s'offre à son étude, — la cathédrale.

Nous la visitons sous l'obligeante direction de M. Comoy, architecte de la ville et architecte inspecteur diocésain.

Cette église, dédiée à saint Pierre, ne devint cathédrale qu'en 1742, époque de l'érection de l'abbaye de Saint-Claude en évêché. Cette abbaye avait eu pour premiers fondateurs deux frères, saint Romain et saint Lupicin, qui vivaient au ve siècle. Sous leurs successeurs, le monastère, qui s'appelait Saint-Oyant, prit un développement considérable. La ville alors se fonda autour de ses murs. Au VIIe siècle, saint Claude gouverna l'abbaye et lui donna son nom, ainsi qu'à la ville. Élevé au siége archiépiscopal de Besançon, il en prit possession, et, après avoir administré son diocèse, il revint comme moine mourir à l'abbaye, où il laissa une grande réputation de sainteté. Le monastère accrut rapidement ses richesses et ses priviléges, ce qui amena de graves abus. Le dernier de ses abbés, démissionnaire, fut le comte de Clermont, de la maison de Condé. Alors l'abbaye fut érigée en évêché, aux dépens des diocèses de Lyon et de Besançon, et les moines prirent le titre de chanoines.

de-Fer, et, selon M. Ducod, ce nom vient d'Eisernether, qui signifie la même chose en allemand. L'anonyme de la *Vie de saint Romain* dit qu'il y avait au temple une porte de fer très-célèbre qui donna son nom à la localité. Ce temple aurait été dédié à Mercure. »

Dans l'édifice actuel, il ne faut chercher ni le mérite de l'unité ni des dates bien anciennes. Commencée au xiv[e] siècle, l'église ne fut terminée qu'en 1726, après plusieurs interruptions. C'est à cette dernière époque qu'appartient la lourde et disgracieuse façade dont nous ne dirons rien de plus. L'abside polygonale, appuyée sur quatre contre-forts d'angle et percée de larges fenêtres à meneaux, comme on peut le voir sur la photogravure ci-jointe (1), est la partie la plus ancienne et la plus intéressante.

Au sud, des constructions différentes, liées par des reprises, se partagent le mur latéral, qui n'a que deux contre-forts. Une partie de ce mur s'étendant du point I, sur une longueur d'environ dix mètres, vers le chœur, présente une surface lisse. L'autre, beaucoup plus considérable, est couverte de bossages irréguliers, excepté dans la région inférieure, qui formait l'un des côtés du cloître de l'abbaye. Une porte E, surmontée d'un mâchicoulis destiné à la défendre, donne accès de ce côté dans l'église (2). Une augmentation d'épaisseur, du côté de l'ouest, se manifeste à partir d'un angle saillant, vers le milieu de la longueur totale de l'édifice.

Au nord, six contre-forts soutiennent le mur latéral. Son extrémité orientale, à partir du point H, comprenant un peu plus d'une travée, est simplement unie, tandis que tout le reste, où l'on voit des reprises, est aussi couvert de bossages. De ce côté, au bas du mur, près de la façade, s'élève en saillie la tour carrée qui sert de clocher, chargée également de bossages, jusqu'à la hauteur du mur latéral.

Outre les contre-forts que nous avons signalés, deux autres, plus puissants, affectant l'aspect de tours carrées, mais entièrement massifs, se dressent en saillie aux angles orientaux du monument.

(1) A peine est-il besoin de signaler l'erreur commise par le graveur, qui a écrit *abcide* au lieu d'*abside*.

(2) Par suite d'une erreur de gravure cette porte, sur le plan ci-joint, n'ouvre pas à l'intérieur de l'église.

18.7

16.1

9.5

8

B

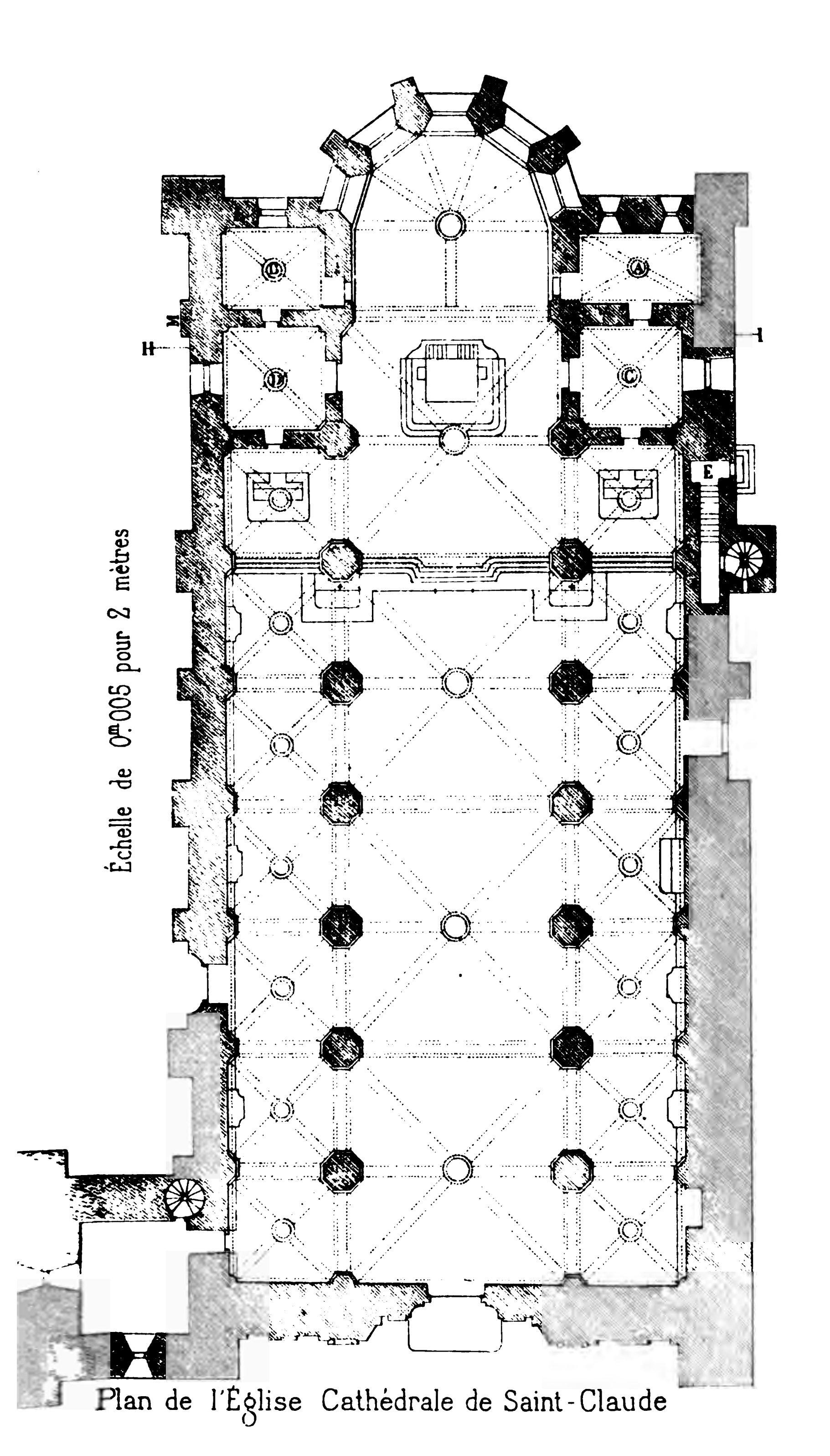
Coupe et Profils

des Piliers du Temple d'Ize



Dujardin — Imp. Eudes

ABCIDE DE LA CATHEDRALE DE SAINT-CLAUDE.



Plan de l'Église Cathédrale de Saint-Claude

Le plan, à l'intérieur, donne trois nefs, très-élancées, séparées par deux rangs de piliers octogones, sans chapiteaux, portant des arcs aigus. L'abside s'ouvre dans le prolongement de la nef centrale, sans interruption de transsept. La longueur de cette nef, avec l'abside, mesure 66m50, et la largeur totale des trois nefs, 25 mètres. La hauteur de la grande nef sous clef de voûte est de 24m20, et celle du collatéral de 20 mètres.

Dans la construction primitive, la travée A du fond du collatéral sud, séparée du reste de l'église, était occupée au rez-de-chaussée par la salle capitulaire, et au-dessus par la salle du trésor, qui conserve encore sa robuste porte de fer. Cette division en deux étages explique les deux rangs de fenêtres superposées, dont le mur, vers l'est, est percé. En 1742, la travée précédente, C, fut aussi retranchée du collatéral pour la construction d'une sacristie, au-dessus de laquelle on disposa, en tribune, la chapelle de Saint-Claude. Au côté nord, avant la même époque, le collatéral était ouvert jusqu'au mur de fond, où se trouvait une grande fenêtre à deux meneaux qui existe encore aujourd'hui. Mais les deux dernières travées en ont été retranchées pour être converties, celle du fond, B, en salle du chapier et en vestiaire, et l'autre, D, en sacristie, occupant le rez-de-chaussée, avec chapelle au-dessus. De ces diverses modifications il résulte que la nef centrale comprend neuf travées, plus l'abside, et chaque collatéral sept travées.

Les voûtes sont ogivales sur nervures; mais chaque travée de la voûte centrale embrasse deux travées de la nef, tandis qu'aux collatéraux, chaque travée de voûte correspond à chaque travée du plan.

Le mur du sud paraît muni de contre-forts intérieurs, ce qui rappelle certaines églises du midi de la France, et particulièrement la cathédrale d'Albi. Entre ces contre-forts sont établies des tribunes formant galeries, comme à Albi, avec cette différence toutefois qu'au-dessous de ces tribunes le mur est plein, sans chapelles. Cette disposition explique

l'absence de contre-forts que nous avons déjà remarquée à l'extérieur (1). Le mur du nord est moins épais que celui du sud; mais, par compensation, nous avons vu qu'il est appuyé sur des contre-forts extérieurs. Il porte, lui aussi, dans son épaisseur, une série de tribunes qui sont plus profondes que celles du mur opposé. Ces galeries, sur les deux côtés, se terminent, vers l'abside, en avant des deux dernières salles A et B. De plus, au-dessus des grands arcs des nefs règne un autre chemin de circulation qui ouvre par des arcs aigus sur la grande nef, et se trouve établi dans l'épaisseur même du mur qui porte la voûte centrale. Il pourtourne toute l'église, même l'abside. Ces différentes galeries sont accessibles par un escalier situé dans le mur même du sud, près de la petite porte E.

Le dernier pilier F du collatéral a conservé une inscription importante, comme renseignement sur l'état des travaux, dans cette partie de l'église, aux premières années du xve siècle. On lit, en caractères gothiques très-nets :

Frere. Jehā. de Comna. amo (*sic*)
nier. de S. Oyant. fit faire
ce. piler. (*sic*) l'an. mil. cccc et xi.

Malgré les reprises, visibles à l'intérieur comme à l'extérieur, c'est partout le style ogival, avec la voûte à nervures, qui a inspiré les constructeurs, et nous sommes encore là en présence d'un nouvel exemple d'un édifice rétabli ou continué aux xviie et xviiie siècles, dans un style abandonné depuis longtemps (2). L'extérieur nous montre aussi un exemple peu commun de l'emploi des bossages dans des monuments religieux des xviie et xviiie siècles. La raison, comme nous le fait observer M. Comoy, doit en être attri-

(1) L'absence de contre-forts en cet endroit est facile à expliquer; c'est contre le mur méridional que s'appuyait autrefois le cloître de l'abbaye.

(2) Voir, pour ces sortes de constructions, *Bulletin monumental*, 1850, pages 453 et suiv.

buée au manque de ressources qui, pour simplifier la main d'œuvre, aura fait adopter ce bossage au lieu d'une taille plus coûteuse.

Mais ce qui donne un caractère d'originalité tout particulier à l'église cathédrale de Saint-Claude, ce sont les échauguettes établies en léger encorbellement au sommet des contre-forts de sa région orientale, et qui constituent les principaux éléments de fortification dont l'église était munie.

Ces échauguettes, qui commandaient les abords de l'abbaye, existent sur les deux contre-forts d'angle, sur ceux de l'abside, sur les deux derniers du mur du nord et sur le dernier du mur du sud. Celles des contre-forts d'angle et des murs latéraux présentent des faces rectangulaires percées de deux rangs de fenêtres légèrement découpées en accolade, qui indiquent, à l'intérieur, une division en deux étages. Mais dans la restauration, qui date de 1850, cette division n'a pas été rétablie. Les échauguettes, plus petites, de l'abside, se terminent par un fronton triangulaire et un toit à deux versants, le tout de reconstruction moderne. Les fenêtres ouvertes dans l'axe de leur fronton affectent une forme ogivale substituée, dans la restauration, à l'ancienne forme, qui était légèrement cintrée. Des flèches établies sur les grandes échauguettes, malgré leur couverture en zinc, concession faite aux usages industriels du pays, contribuent grandement à l'effet pittoresque du monument. Ces flèches ont été rétablies, en 1850, à la place de celles qui furent incendiées en 1799.

Le gros contre-fort du côté sud renferme une partie de l'escalier qui conduit aux deux galeries de l'intérieur, ainsi qu'aux combles. L'accès aux petites échauguettes de l'abside est facilité par un autre escalier rampant, adossé sous les combles au mur de fond du collatéral sud, et qui relie ces échauguettes avec celles de l'angle nord-est.

Les particularités de structure que nous venons de signaler suffisent déjà pour faire classer la cathédrale de Saint-

« Des archéologues d'une science superficielle, dit-il, entendant attribuer ces silex à l'homme primitif, reportent leur pensée vers le premier homme, et s'imaginent que les ébauches d'instruments sont données comme les premiers essais de l'industrie humaine et les tâtonnements d'une intelligence naissante, appelée à se développer dans un progrès successif. Les silex tertiaires sont l'œuvre d'un rameau détaché de la grande famille humaine; mais ils ne sont pas, on ose à peine le faire remarquer, le travail des descendants immédiats du premier homme, pas plus que les instruments grossiers encore en usage chez certaines peuplades sauvages. Ils représentent une situation pauvre, dénuée, mais nullement les premiers essais d'une intelligence inexercée. Une tribu peut être pauvre, dépourvue, sans être pourtant composée de brutes. »

Quant à la question soulevée par M. Lartet, qui croyait découvrir entre les deux époques de la pierre ce qu'il appelle un hiatus, c'est-à-dire une lacune puissamment accusée, notre jeune savant n'hésite pas à la résoudre négativement. Et de fait, on ne comprend guère pareille interruption dans le développement de l'industrie. A peine la substitution d'une race à une autre pourrait-elle parvenir à l'expliquer, si les preuves invoquées à l'appui de ce système présentaient quelque solidité; mais il n'en est pas ainsi, et M. de Baye ajoute, non sans quelque plaisir : « L'anthropologie, dont les lumières avaient été invoquées pour affirmer la disparition des races anciennes et l'apparition d'une nouvelle, après un hiatus profond, a fourni des données qui autorisent d'autres conclusions. Non-seulement les races anciennes se retrouvent à l'âge de la pierre polie, mais elles sont encore représentées dans nos populations actuelles. Au Congrès de Bruxelles, M. de Quatrefages a déclaré qu'il était impossible de refuser aux hommes qui ont vécu en même temps que le mammouth, le renne et le rhinocéros, une part dans la formation des populations actuelles. « Plus je vais, dit-il, « plus je vois et compare, plus je suis convaincu que cette

« part est très-grande et qu'une bonne partie de nos contem-
« porains se compose des descendants des hommes fossiles
« que nous étudions en ce moment. »

Les deux points sur lesquels nous venons d'appuyer seraient les plus importants de tout l'ouvrage, si M. de Baye n'avait à nous entretenir de ses magnifiques découvertes de la vallée du Petit-Morin. A vrai dire, les chapitres consacrés à l'époque paléolithique ne sont même qu'une initiation à ce qui va suivre. Grâce aux explications qu'ils renferment, on pourra mieux comprendre le progrès indiqué par les sculptures des grottes de Coizard et de Courjonnet. Jusqu'alors, en effet, l'homme s'était contenté de figurer sur un bois de renne la silhouette de quelques animaux, mais il n'avait jamais osé reproduire sa propre image. Aussi cette différence dans les sujets choisis, quelle que puisse être l'infériorité de l'exécution, constitue-t-elle un fait dont la haute valeur ne saurait échapper à personne. L'art se développe incontestablement avec ces résumés de figure humaine qui rappellent assez des têtes de chouette, et le premier élan donné, il est difficile de prévoir où l'on s'arrêtera.

De toutes les sculptures qui nous occupent, la plus curieuse, assurément, sinon la plus ancienne en date, est celle qui se voit dans l'hypogée de Razet, à Coizard. M. de Baye la décrit ainsi : « Ce bas-relief, qui témoigne d'un soin très-attentif, affecte d'assez grandes dimensions. La tête est circonscrite par une courbe considérable dessinant la région frontale et les deux côtés de la face. Le nez, dont la proéminence est frappante, joue un rôle démesurément exagéré, et la glabelle n'a pas été indiquée. Il prend naissance au centre de la ligne courbe qui donne les contours du front et des arcades sourcilières, puis descend à une petite distance du collier qui limite la figure dans sa région inférieure. De chaque côté, les yeux sont figurés par deux points noirs et fort réduits, mal proportionnés avec la grandeur de la figure. Ils ont été formés par l'introduction d'un corps noir dans deux trous pratiqués dans la craie vive. »

Après avoir étudié en détail ces intéressants monuments de l'âge de la pierre polie et constaté en passant que les grottes de la Marne se divisent en deux catégories, les unes ayant servi de lieux d'habitation et les autres de sépultures, M. de Baye examine avec soin les nombreux crânes que ses fouilles ont fait entrer dans la belle collection que toute l'Europe savante a visitée, et qui place son château immédiatement après celui de Saint-Germain-en-Laye. C'est ainsi qu'il est amené à parler de la trépanation préhistorique, importante question qu'il eût été impossible d'aborder seulement il y a quelques années. Mais aujourd'hui cette bizarre pratique est entrée dans le domaine des faits positivement acquis, et nulle objection sérieuse ne pourrait plus être soulevée à son sujet (1).

De même il n'est personne qui fasse maintenant difficulté d'admettre l'existence des flèches à tranchant transversal. Ces petits silex ont bien fait partie de l'outillage de guerre à l'époque néolithique, car l'un d'eux a été trouvé profondément engagé dans une vertèbre humaine qui était demeurée à son rang normal.

D'après ce qui précède, il est aisé de voir quelle place l'ouvrage de M. Baye est appelé à tenir dans l'opinion du monde savant. Jusqu'ici, rien d'aussi complet n'avait été écrit sur l'époque de la pierre, et, surtout, c'est la première fois que les découvertes de la vallée du Petit-Morin sont exposées dans tous leurs détails. En outre de très-belles planches reproduisent les principaux objets dont il est question au cours du récit ; il ne manque qu'une carte de la contrée où se trouvent les grottes de Coizard et de Courjonnet pour que le travail qui vient de nous retenir quelque temps ne laisse absolument rien à désirer.

L. P.

(1) Voir ce que nous avons déjà dit sur cette découverte, *Bull. mon.*, XLII, p. 385-87.

Collectanea antiqua, vol. VII. *Ancient remains, illustrative of the habits, customs, and history of past ages* by Charles Roach Smith, in-8, plates, 1878-80. — *On a bastion of London wall, or excavations in Camomile street, Bishopsgate,* by John-Edward Price, in-4, plates, 1880.

Nous venons de parcourir le nouveau volume de M. Roach Smith, et si nous sommes étonné d'une chose, c'est que toutes les Sociétés archéologiques de France ne figurent pas parmi les souscripteurs des *Collectanea antiqua*. Il n'existe pas de publication, en effet, qui, depuis trente années, ait consigné plus fidèlement jusqu'aux moindres découvertes relatives à l'époque romaine. Jour par jour on peut y suivre le mouvement qu'a présenté un genre d'études important, non-seulement en Angleterre, mais encore dans les différents autres pays de l'Europe. Car, avec un sentiment profond des services qu'il pouvait rendre, l'auteur a porté à la fois partout son attention, recueillant les idées, observant les faits, et tirant de l'ensemble des renseignements ainsi accumulés les conclusions qui lui semblaient approcher le plus de la vérité.

Sans revenir en détail sur les précédents volumes, il est peut-être bon d'indiquer rapidement les principaux chapitres consacrés aux antiquités de la France. D'abord l'auteur, comme il était naturel, porte son attention sur les deux villes de Boulogne et d'Etaples (vol. I), qui s'élèvent en face des côtes anglaises, puis il étudie successivement Lillebonne, Vieux et Jublains (vol. III), Thésée, Larçay, la pile Cinq-Mars, Doué et Saumur (vol. IV). Cette longue exploration achevée, il aborde enfin la région du midi et décrit avec soin Bordeaux, Dax, Arles, Fréjus (vol. V), et Orange (vol. V et VI). S'il néglige à peu près complétement Vienne et Lyon (1), d'intéressantes pages sont consacrées à Sens, Autun

(1) Dans le Ve volume il étudie seulement la forteresse de Mont-Pipet et l'aqueduc de Bonnant.

et Cussy (vol. V), voire même à Champlieu et à Mont-Berny (vol. VI).

Nous n'avons pas besoin de dire que toutes les choses dont parle M. Roach Smith, il les a examinées directement, multipliant au besoin les voyages pour compléter ses premiers renseignements. C'est ainsi que, dans le présent volume, il nous donne les résultats d'une nouvelle visite au théâtre de Champlieu, qui, pour lui, est incontestablement romain. Les étranges particularités que présente sa construction se retrouvent en Angleterre, à Risingham, et dans le fameux *vallum romanum* qui, on le sait, courait de l'embouchure de la Tyne au Solway Frith. Quant à l'argument tiré de la mauvaise qualité du mortier, il perd singulièrement de sa valeur depuis qu'on en a signalé d'absolument semblable à Arlaines, près de Soissons. En définitive, il ne faut voir dans ce fait assurément exceptionnel que l'inexpérience des ouvriers du pays.

Jusqu'alors les *Collectanea* avaient laissé de côté la ville de Périgueux, qui cependant est l'une des plus riches en antiquités romaines. Heureusement cette lacune est aujourd'hui comblée, et l'on peut dire que les savantes pages auxquelles nous faisons allusion constituent la partie la plus importante du nouveau chapitre consacré à la France. C'est ce qu'a fort bien compris la Société historique et archéologique du Périgord, dont le *Bulletin* a donné une excellente traduction du long passage qui pouvait particulièrement intéresser ses lecteurs (1). Seulement, M. Galy eût bien dû indiquer où il avait pris sa meilleure lecture de la célèbre inscription du château Barrière, et surtout, puisqu'il était en train de relever des inexactitudes que son *Catalogue du Musée archéologique* (p. 43) avait grandement contribué à propager, ne pas s'arrêter à moitié chemin. M. Auguste Bernard, en effet, dans son magnifique ouvrage intitulé : *le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise* (Lyon, 1863, in-4, p. 74), ne dé-

(1) Tome VIIe, 4e livraison, p. 277-291. Juillet-août 1880.

montre pas seulement qu'à la cinquième ligne le mot incomplet Lib., doit se lire *Libo*, et non pas *Libertus* ou *Libertinus*, mais encore que le premier mot de la quatrième, SANCTI, considéré comme un qualificatif et l'abrégé de *sanctissimi*, n'est autre chose qu'un nom propre auquel il ne manque pas une lettre. Voici, du reste, ce curieux texte, qui fait connaître un des membres importants de la famille sacerdotale des Pompée :

ET DEO APOLLINI
COBLEDVLITAVO
M . POMPEIVS . C . POMP...
SANCTI . SACERDOT...
ARENSIS . FIL . QVIR . LIB...
SACERDOS . ARENSIS.
QVI . TEMPLVM . DEA...
TVTELAE . ET . THERMA..
PVBLIC . VTRAQ . OM..
VETVSTATE . COLLABS..
SVA . PECVNIA . REST..
V . S . L . M.

..... *et Deo Apollini Cobledulitavo M*(*arcus*) *Pompeius, C*(*aii*) *Pomp*(*eii*) *Sancti, sacerdot*(*is*) *arensis*, *fil*(*ius*), *Quir*(*ina tribu*), *Lib*(*o*), *sacerdos arensis*, *qui templum Dea*(*e*) *Tutelæ et therma*(*s*) *public*(*as*) *utraq*(*ue*) *om*(*nino*) *vetustate collabs*(*a*), *sua pecunia rest*(*ituit*). *V*(*otum*) *s*(*olvit*) *l*(*ibens*) *m*(*erito*).

En dernier lieu, M. Roach Smith étudie les débris d'aqueduc qui se voient aux environs du pont du Gard, puis il nous conduit à Toulouse, Bourges et Dijon, ce qui lui donne l'occasion de parler des découvertes faites, il y a quelques années, aux sources de la Seine. Nous allions oublier qu'en repassant à Boulogne il trouve le moyen de rectifier une erreur dont il s'était rendu précédemment coupable. Dans le premier volume des *collectanea*, il avait, sur l'inscription d'un autel consacré à Jupiter Dolychenus, cru pouvoir lire EIDEO IOVI, là où il y a évidemment ET DEO IOVI.

M. Roach Smith, à qui rien n'échappe, signale (p. 14) le curieux four à tuiles décrit ici même par M. de Fontenilles, et conservé heureusement au musée de Cahors, où nous avons pu l'examiner en 1877. Mais cette découverte, quelque précieuse qu'elle soit en réalité, ne saurait être comparée à celle qui a été faite aux environs de Colchester. Là, cinq fours à poteries se sont montrés aux yeux des explorateurs encore pleins des produits que l'on y avait entassés, il y a quinze siècles environ. Aussi a-t-on pu faire ample moisson de vases aux formes les plus variées. Les débris de l'un d'eux, qui ont dû constituer une sorte de terrine peu profonde (a shallow pan), dont le diamètre n'atteignait pas moins de huit pieds, demeurent jusqu'ici sans analogues. Il est probable que nous sommes en présence d'un vase servant à l'évaporation.

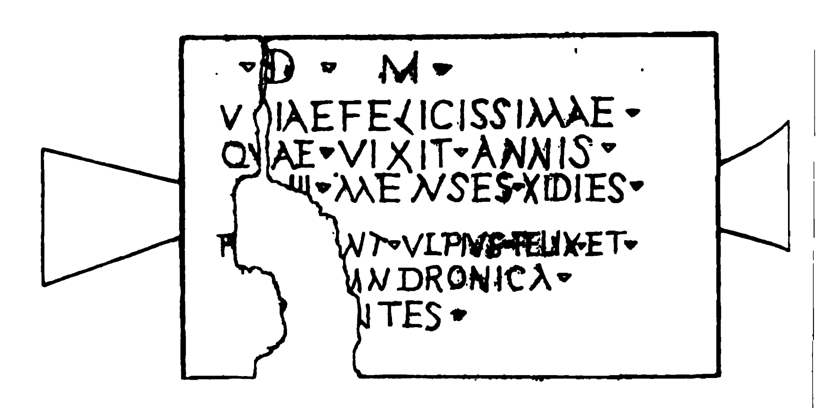
Un long article où l'auteur combat la confusion qui a été trop longtemps faite, et se produit encore parfois de nos jours, entre les ouvrages de terre élevés par les Bretons ou les Celtes et les camps romains, si nous voulions l'examiner en détail, nous entraînerait trop loin. Mieux vaut parler des magnifiques découvertes de M. Clayton, qui forceront de donner un supplément au *Lapidarium septentrionale* de Bruce. En effet, le nombre des inscriptions fournies par les fouilles de Procolitia, une des douze stations du *Vallum romanum*, dont il a été question plus haut, est considérable. Elles se font surtout remarquer par de fréquentes dédicaces à la déesse Coventina, qui tantôt est qualifié de *sancta* et tantôt de *nympha*. Suivant M. Roach Smith, le culte qui nous occupe s'expliquerait par la présence de colons aquitains qu occupaient une station voisine. Le rapprochement avec le mot *Convenæ* serait d'autant plus facile à faire que deux inscriptions portent *Conventinæ* au lieu de *Coventinæ* ou *Covontinæ*. Parmi les dédicants nous remarquons la première cohorte des Cuberni (*Coh. I Cubernorum*) ou Cugerni, petit peuple de la Gaule-Belgique, qui se trouvait en Bretagne au temps des empereurs Trajan et Hadrien, ainsi que le démontrent les diplômes militaires.

Il n'y a pas à s'y tromper, les Romains ont souvent été entraînés à franchir la Manche par les richesses minières de l'île de Bretagne. Pline nous dit que le « plomb noir », ainsi appelé de la couleur que lui donne son mélange avec le soufre, y était tellement abondant, à la surface même du sol, qu'une loi défendit de fabriquer avec cette matière au delà d'un certain nombre d'objets (*Hist. nat.*, XXXIV, 49). Quoi qu'il en soit, le nombre de ces masses de plomb sortant de la fonte, communément désignées sous le nom de *saumons*, qui ont été trouvées de différents côtés, est incalculable. Toutes appartiennent au temps qui s'écoula entre le règne de Claude et celui de Marc-Aurèle ; au moins c'est ce qu'on peut conclure des estampilles impériales

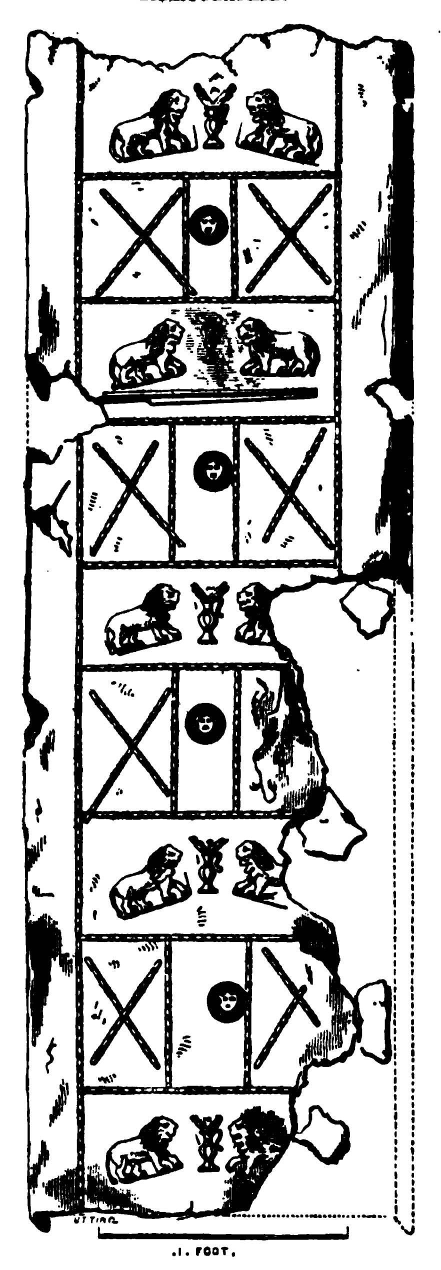


qu'elles portent uniformément. Deux seulement, en effet, font exception à la règle, et nous montrent des noms de tribus bretonnes, celle des Ceangi ou Cangi, et celle des Brigantes, qui affirment ainsi leur existence comme nations, à un moment où on les croyait fondues dans l'empire romain.

Après cela on ne saurait trouver étonnant que les Bretons, ainsi que les Gaulois, fussent de grands métallurgistes. Les objets dus à leur industrie ne sauraient se compter. Ils employaient le plomb à toutes sortes d'usages, voire même à garder leurs dépouilles. Sous ce rapport rien n'est plus intéressant que le petit *ossuarium* dont nous présentons le dessin. Sa hauteur est de 15 pouces et son diamètre de 10. Lorsqu'il fut découvert, aux portes de la ville d'York, il était rempli d'ossements humains calcinés. Son couvercle, en



forme de coupole, est également en plomb et posé sans soudure. L'inscription dont nous donnons plus loin le développement ne présente aucune difficulté de lecture, au moins en ce qui concerne les trois premières lignes. Aussi ne comprenons-nous pas que M. Roach Smith se soit trompé sur le *gentilicium* de la jeune fille qui figure en tête de l'inscription. Elle ne s'appelait pas et ne pouvait pas s'appeler « Julia Felicissima »; mais en sa qualité de fille d'Ulpius Felix,


.1. FOOT.

elle avait nom, régulièrement, Ulpia Felicissima. Voici, du reste, comme nous comprenons la restitution des parties disparues :

D(is) M(anibus) U(lpiæ) Felicissimæ quæ vixit annis (tredecim ou *viginti) tribus, menses undecim, dies, p(osueru)nt Ulpius Felix et..... Andronica (pare)ntes.*

Plus intéressants encore que les *ossuaria* dont nous venons de parler, sont les grands cercueils de plomb que les fouilles mettent de temps en temps à découvert. L'un d'eux, qui fait partie de la collection de M. George Payne, à Sittingbourne, mérite particulièrement d'être remarqué. Sa longueur est de cinq pieds et sa largeur uniforme d'un pied et demi. Toute la surface est divisée en neuf compartiments réguliers que séparent des moulures ressemblant assez aux chapelets de perles et d'olives figurés dans l'architecture antique. Du reste, tous les ornements affectent le même caractère. Les lions tournés, face à face, vers un vase d'où semblent sortir deux torches enflammées, ont une tranquillité majestueuse





qui atteste une bonne époque, et quant aux têtes de Méduse, on les dirait copiées sur une pierre fine exécutée par un maître. Dans la partie supérieure du cercueil, les lions et les têtes de Méduse sont isolés les uns des autres, mais il n'en est pas de même aux deux extrémités, ainsi qu'on peut le voir par le dessin ci-contre qui complète l'ensemble des renseignements que nous sommes heureux de présenter.

Il n'est pas rare, on le sait, de trouver dans les tombeaux

des vases de verre, et c'est à des découvertes de ce genre que sont dues les plus belles pièces de nos musées. Aussi ne parlerions-nous pas de ceux qui sont reproduits dans les *Collectanea*, si, au moment de l'ouverture du cercueil où ils



étaient enfermés, ils ne se fussent montrés tellement unis par leurs orifices que les quatre vases n'en formaient, pour ainsi dire, que deux. Et remarquons bien que ce n'est pas là une chose voulue après coup, le fabricant avait, dès le principe, tout combiné pour une semblable adaptation, et, comme le fait remarquer avec raison M. Roach Smith, nous avons ainsi une preuve nouvelle de l'habileté des Romains à travailler le verre.

Rien ne nous empêcherait de poursuivre encore longtemps cette analyse, mais nous en avons assez dit pour montrer tout l'intérêt qui s'attache à une publication véritablement unique en son genre et qui, par bien des points, se recommande surtout aux lecteurs français. Il est temps, du reste, de songer un peu à M. Price, qui, lui aussi, a bien mérité de la science en nous donnant sa magnifique étude sur les monuments qu'a révélés la destruction d'un important bastion de l'époque romaine, à Londres même, dans le quartier de Bishopsgate. Là, ainsi que sur le continent, on avait entassé dans les fondations et utilisé, à titre de matériaux, des sculptures de la plus haute valeur. Telle est, par exemple, la figure de lion tenant entre ses griffes un second animal terrassé, qui a fourni au savant antiquaire le sujet

d'une longue dissertation. A ce propos il passe en revue les représentations semblables qui se trouvent dispersées dans différentes collections, et il finit par conclure que nous sommes en présence d'un fragment de tombeau dont la signification doit être cherchée dans le culte oriental de Mithra.

Citons encore la curieuse statue d'un *signifer*, qui a donné lieu à M. Price de rappeler le beau monument conservé à York, dans le musée de la Société historique et philosophique. Or ce dernier est très-important pour nous, car il s'agit, ainsi que le démontre l'inscription, du tombeau d'un citoyen de Vienne, en Dauphiné, qui fut porte-enseigne de la IXe légion et mourut, loin de sa patrie, à l'âge de vingt-huit ans.

L . DVCCIVS
L . VOLTRVFI
NVS . VIEN
SIGNIF . LEG VIIII
AN . XXIIX
H . S . E

L(ucius) Duccius, L(ucii filius), volt(inia tribu), Rufinus, Vien(nensis), signif(er) leg(ionis) nonæ, an(norum) duodetriginta, h(ic) s(itus) e(st).

En résumé, le mémoire qui vient de nous arrêter un instant fait grandement honneur à celui qui en est l'auteur. C'est une de ces études consciencieuses comme, malheureusement, on n'en rencontre que trop rarement. Tout ce que le sujet pouvait fournir, M. Price l'a mis en œuvre ; et nous souhaitons, en terminant, que chaque découverte puisse ainsi trouver son historien.

L. P.

La troisième à M. Rupin. — Il circule, paraît-il, de différents côtés une brochure de 8 pages, intitulée : *Discussion sur la vierge de Beaulieu,* que son auteur, M. Rupin, a cru

devoir adresser à tous les lecteurs du *Bulletin monumental*. Quand nous disons *tous*, le mot n'est pas exact, car, — avec un savoir-vivre que nous laissons au public le soin d'apprécier, — le principal intéressé a été volontairement oublié dans cette distribution, et pour connaître ce que l'on pouvait bien lui reprocher, force lui a été d'avoir recours au *Bulletin de la Corrèze* (tome IIIe, 1re livraison), d'où la brochure est extraite.

Le manquement que nous venons de signaler, toutefois, n'a pas lieu de surprendre, quand on voit comment M. Rupin contrevient à toutes les règles qui sont uniformément observées dans le monde qui se respecte. C'est ainsi que non-seulement il se permet, sans y avoir été autorisé préalablement, de produire un fragment de lettre privée, mais encore qu'il donne à cette phrase isolée un sens tout différent de celui qu'elle a jamais eu. Dans le premier cas, pareille manière d'agir n'a rien à voir précisément avec la délicatesse, et nous croyons que, dans le second, elle est fort éloignée de la bonne foi.

En effet, lorsque nous écrivions à M. Rupin, le 7 novembre dernier, *qu'il y avait dans notre cabinet tant de notes et tant de dessins de toute sorte qu'il pouvait bien nous arriver parfois de faire confusion*, nous n'entendions faire allusion, — tout le contexte de notre lettre en témoigne, ainsi qu'on pourra le voir si M. Rupin se décide jamais à une publication intégrale, (1) — qu'à la phrase où, par erreur, nous avions attribué à la vierge de Beaulieu un monogramme gravé sur métal que revendique un reliquaire en forme de tourelle. Même prise isolément, d'ailleurs, la phrase en question ne saurait avoir le sens général qu'on lui a donné ; les termes employés s'y opposeraient au besoin, à défaut de tout autre considération.

Mais voilà qui est plus fort encore que tout ce qui précède.

(1) Comme nous n'avons pas conservé un double de cette lettre, il nous est malheureusement impossible de la reproduire ici.

M. Rupin nous fait un crime de n'avoir pas reproduit dans le premier numéro de 1881 la lettre qu'il nous a écrite le 30 octobre 1880. Or nous nous étions exécuté depuis longtemps à cette date. Seulement M. Rupin n'est peut-être pas satisfait qu'en reproduisant, dans le dernier numéro de 1880 (p. 828-829) la seule partie importante de sa lettre, celle qui a rapport à l'objet tenu dans la main de la vierge de Beaulieu, nous ayons apprécié, comme elle le mérite, *la justesse* de ses observations.

Cet habile homme, en définitive, a pris un cylindre pour une boule, et il ne voudrait pas que nous le fassions remarquer. Nous qui n'avions qu'à juger son travail, il était tout naturel qu'entendant parler de boule dans la main de la Vierge, nous songions à la pomme que tout le moyen âge a vu figurer à cette place. M. Rupin, quoi qu'il fasse, ne parviendra jamais à donner le change sur ce point. C'était déjà beaucoup d'avoir commis une lourde méprise, il ne fallait pas, croyons-nous, y ajouter une série d'actes que l'honnêteté réprouve. On peut être ignorant, maladroit, mais au moins il faut savoir se respecter.

Léon PALUSTRE.

Impr. Paul Bousrez, 5, R. de Lucé, Tours.

VIOLLET-LE-DUC

ET

SON SYSTÈME ARCHÉOLOGIQUE

(*Suite.*)

SECONDE PARTIE.

CHAPITRE VI.

Des causes religieuses.

§ 2. — Examen critique.

Le système de Viollet-le-Duc sur les causes d'ordre moral présente dans son ensemble plusieurs défauts assez graves, dont trois au moins doivent être relevés avant toute discussion.

Le premier, c'est le manque de preuves. A cause de son étrangeté même et du bouleversement qu'il produit dans les notions acquises sur le moyen âge, il était indispensable de l'entourer du plus grand nombre possible de garanties puisées dans les monuments et dans l'histoire. Au lieu de redoubler de précautions dans une matière si délicate, Viollet-le-Duc semble y avoir dédaigné tout contrôle, et s'y être abandonné plus que jamais à la fécondité de son improvisation. Les monu-

ments, qu'il connaissait, il ne les a pas consultés, ou il les a consultés sans aucun soin, comme en témoignent certaines erreurs matérielles faciles à éviter. Les documents, qui lui étaient moins familiers, mais que lui auraient fourni rapidement des recherches bien dirigées, soit dans les grands recueils, tels que le *Gallia christiana* et les *Historiens des Gaules*, soit dans les monographies, il les a négligés ou ne s'en est guère servi qu'en les altérant. Nous avons montré plus haut (ch. Ier) l'usage qu'à deux ou trois reprises il a fait des vieux textes.

Le second défaut, c'est une contradiction flagrante entre la conduite qu'il attribue aux maîtres maçons laïques et les principes généraux défendus à plusieurs reprises dans le *Dictionnaire raisonné* et les *Entretiens sur l'architecture*. Nous avons déjà parlé et nous reparlerons de ce véritable paradoxe, d'après lequel la volonté et le génie d'une corporation auraient, comme par la baguette d'une fée, produit soudainement une nouvelle architecture. Si encore dans un pareil tour de force ils s'étaient vus aidés par leurs contemporains! Mais loin de là : Viollet-le-Duc, oubliant momentanément que l'art vient du peuple et lui appartient, qu'un style d'architecture ne représente l'homme qu'autant que l'homme représente son siècle, va jusqu'à isoler complétement les créateurs ou prétendus créateurs du style ogival ; il les dépeint comme une coterie bien fermée qui cherche un art à elle, un art compris d'elle seule, et va ensuite l'imposer à tout un pays. « Quand ils édifièrent au grand jour, leurs monuments étaient des mystères pour tous, excepté pour eux; et de même que dans une œuvre individuelle le style ne se montre que si l'artiste vit en dehors du monde, dans une expression générale d'art,

le style est comme le parfum d'un état primitif des esprits ou une concentration d'idées, de tendances appartenant à une classe de citoyens qui ont su se créer un monde à part. » (*D. R.*, VIII, 489.)

Le troisième défaut, c'est que Viollet-le-Duc porte lui-même atteinte au respect qu'il veut inspirer, soit envers les architectes laïques, soit envers Suger. Il nous représente celui-ci et les autres comme des gens dégagés de tout scrupule, quand il s'agissait du triomphe de leurs idées. Presque partout dans ses ouvrages, l'architecte écrivain ne s'occupe des moines qu'en les comblant d'éloges : ce sont les esprits les plus éclairés de leur temps ; ils ont créé l'agriculture, favorisé l'industrie, soutenu les communes (1), développé le goût du beau, ouvert des écoles ; et les architectes laïques, à peine sortis de ces écoles, n'ont rien de plus pressé que de poursuivre d'une haine mortelle les bienfaiteurs de la société et leurs propres bienfaiteurs ! Haine mortelle, disons-nous, puisque, trop abondante pour s'épuiser sur les personnes, elle se déverse sur leurs ouvrages. Viollet-le-Duc n'a pu s'aveugler au point de ne pas voir là de l'ingratitude : « Il y avait peut-être ingratitude dans le procédé ; mais cela nous importe peu aujourd'hui. »

(1) En réalité, l'attitude des moines vis-à-vis des communes a beaucoup varié. Pendant le XIIe siècle, elle fut très-souvent hostile. Suger, au contraire, les favorisa et en établit plusieurs dans les domaines de l'abbaye de Saint-Denis. Au XIIIe siècle, un certain nombre d'abbés du Midi créèrent des bastides, par exemple, les abbés de Dalon (Tauriac ou Puybrun), de Mazan (Villeneuve-de-Berg), d'Eysses (Villeneuve-sur-Lot), de Grandselve (Grenade-sur-Garonne), de Berdoues (Mirande), de Planselve (Gimont), de Bonnefont (Carbonne), de Nizors (Boulogne), de Candeil (Labessière-Candeil), etc.

(*D. R.*, V, 486.) Il paraît que l'ingratitude envers les moines a toujours été permise ou largement excusable. Passons. Encore ici, Viollet-le-Duc est inconséquent avec ses doctrines. Il blâme cet acharnement dont on s'est animé parfois contre les châteaux féodaux et les vieilles églises en les considérant comme des souvenirs d'oppression; il adjure tous les Français de séparer ces souvenirs néfastes des édifices auxquels ils se rattachent, édifices qui font notre gloire artistique, peuvent servir à réformer notre goût et susciter d'heureuses imitations. Et il veut que les laïques aient proscrit l'architecture romane, uniquement ou principalement parce qu'elle appartenait à leurs anciens maîtres! Ce n'est pas tout. Haineux et ingrats, les architectes laïques du XIIe et du XIIIe siècle dissimulent hypocritement leur indifférence religieuse, ou même leur incrédulité, parviennent à capter la confiance du clergé, puis écrivent sur les édifices religieux le langage de la libre pensée (1). Vraiment, que penser de tels hommes, et que penser également d'une architecture créée par de tels moyens?

Suger, lui, ne serait rien moins qu'un traître. Considéré par tous ses confrères et par saint Bernard lui-même (2) comme la gloire et le soutien de l'institut

(1) *D. R.*, notamment au mot *sculpture*.

(2) Voir dans les *Historiens des Gaules*, t. XV, p. 596-597, une lettre de cet illustre personnage au pape Eugène III (1143), lettre où sont vivement exaltées les vertus monastiques de Suger. On ne saurait accuser saint Bernard ni de flagornerie ni d'un enthousiasme inconsidéré. Bien digne était de ses louanges celui qui avait eu l'honneur de les obtenir.

monastique, il se serait montré « plus homme d'État qu'abbé » (*le XIXe Siècle*, 6 décembre 1875), et aurait encouragé les évêques à se mettre en campagne contre les monastères devenus trop puissants (lettre fictive de Suger à l'évêque de Clusy, dans l'*Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*).

Si les Français n'ont obtenu qu'à ce prix une architecture nationale, ils n'ont pas lieu d'être trop fiers.

Des exagérations si palpables et l'absence de preuves rendent déjà suspectes les belles théories de Viollet-le-Duc sur les laïques et les cathédrales.

Nous allons diviser notre examen critique en autant de points qu'en renferme l'analyse du système dressé dans la première partie de ce chapitre.

I. — L'origine simultanée et corrélative des grandes cathédrales et du style ogival ne forme, pour Viollet-le-Duc, qu'une même question, qui, selon nous, doit être scindée. De ce que les deux mouvements d'art se sont produits ou ont pu se produire en même temps, on n'est pas forcé de conçlure qu'ils dépendent étroitement l'un de l'autre. Et en effet, la contemporanéité peut être admise, tandis que la corrélation doit être presque entièrement rejetée.

Nous accepterions sans répugnance la contemporanéité des deux origines, non pas tello cependant que l'a établie Viollet-le-Duc. D'après lui, Notre-Dame de Noyon, qu'il fait sortir de terre vers 1150 (*D. R.*, II, 301), précède le mouvement de reconstruction des grandes cathédrales (*Id.*, 303), commencé après 1160 seulement, et cette date 1160 revient plusieurs autres fois sous la plume de l'écrivain. Il est vrai que le *D. R.*, sur la fin (t. IX, p. 224), remonte pour le mouvement à

l'année 1150 elle-même, et que, dans l'*Histoire d'un hôtel de ville et d'une cathédrale*, l'évêque de Clusy, aussi en 1150, pose la première pierre de sa basilique, ayant reçu les encouragements de Suger, et déjà excité par les exemples tout récents des évêques de Noyon et de Senlis. Adoptons, si l'on veut, la date la plus favorable à Viollet-le-Duc, 1150 ; il est de dix ans trop tard pour qu'on puisse conclure à une coïncidence avec la création du style ogival. Celui-ci fut, qu'on nous permette l'expression, promulgué ou manifesté le 11 juin 1144, le jour même où fut consacrée l'église de Saint-Denis, le premier des monuments gothiques et reconnu tel par Viollet-le-Duc : on en eut alors un type visible pour tout le monde; mais ce type était déjà créé dès le moment où s'élevaient les assises inférieures de la basilique de Suger, c'est-à-dire en 1140, et il avait été préparé par des travaux qui n'ont pas pu durer moins de quinze ans. Voilà une différence d'un quart de siècle à l'avantage de l'architecture ogivale. Si l'on tient absolument à établir la coïncidence, il faut reporter de vingt-cinq ans plus haut les entreprises épiscopales. Cela est-il possible? Avant de nous en expliquer, examinons une à une nos grandes cathédrales, en les rangeant suivant l'époque où elles ont été commencées.

Tours, premiers travaux, 1130 environ; l'édifice, inachevé, fut la proie des flammes en 1166.

Langres, probablement vers 1140. La date de l'édifice est controversée (voy. ci-dessus, chap. IV) ; quelques parties, à la rigueur, pourraient appartenir au commencement du XIIe siècle, si l'on admettait un remaniement postérieur des voûtes.

Châlons, 1137-1147, après un désastre; il y eut plus tard une nouvelle reconstruction.

Sens, 1140 (1).

Lisieux, sous l'épiscopat d'Arnoult (1141-1181), après un incendie survenu en 1136.

Angers, sous l'épiscopat d'Ulger (1124-1149), sur la fin sans doute, car rien n'était encore couvert quand mourut cet évêque, et les voûtes sont dues à son successeur.

Noyon, vers 1150, date acceptée par L. Vitet et Viollet-le-Duc ; l'ancien édifice avait été incendié en 1131.

Senlis, 1153-1191.

Arras, vers 1155, d'après le style du chœur et du transsept (2). Nous n'avons rien à dire de Cambrai, qui n'appartenait pas à la France sous Louis VII et Philippe-Auguste, bien que Viollet-le-Duc place cette ville dans le domaine royal au commencement du XIIIe siècle (*D. R.*, II, 284), alors qu'il ne parle jamais de Tournai, ville française à la même époque.

(1) Dans le chap. III, nous nous sommes livré à des conjectures sur la date précise de la cathédrale de Sens. Nous nous serions épargné cet essai d'érudition si nous nous fussions douté que Viollet-le-Duc et F. de Verneilh, dont nous suivions en partie le sentiment, avaient eux-mêmes négligé les recueils historiques. Or, en consultant pour un autre objet le *Gallia christiana*, nous y avons trouvé clairement indiquée l'année de la fondation (t. XII, col. 47).

(2) La date précise de Notre-Dame d'Arras, détruite après la révolution, est inconnue. A. Terninck (*Essai historique et iconographique sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, p. 17) suppose bien gratuitement que le chœur était alors celui-là même qui avait été consacré en 1030, et que la nef datait du XIVe siècle. Les dessins et les fragments lapidaires qui sont restés ne laissent aucun doute sur l'âge de ce chœur; encore est-ce avec quelque bonne volonté que nous le faisons remonter à 1155.

Tournai : il y eut une consécration en 1171, et il est probable que la cathédrale dont le chœur était alors terminé est bien celle dont il nous reste la nef, les célèbres croisillons et le groupe des cinq tours. Elle dut être commencée peu après 1146, date où le diocèse, longtemps uni à celui de Noyon, obtint définitivement son évêque particulier.

Laon, sous l'épiscopat de Gautier de Mortagne (1155-1174), comme l'apprennent deux documents récemment découverts (*la Cathédrale de Chartres et ses maîtres de l'œuvre*, par Ad. Lecoq).

Poitiers, 1162.

Paris, 1163.

Meaux, vers 1170 ou 1175 probablement. La comtesse Marie de Champagne était ensevelie, en 1198, entre deux piliers du chœur, sans doute pour avoir fait commencer à ses frais cette cathédrale, dont certaines parties, actuellement les plus anciennes, particulièrement le transsept, ne peuvent être ni antérieures à 1160, ni postérieures à 1200. Le chœur fut remanié vers le milieu du XIIIe siècle.

Tours, vers 1170, dit-on, quatre ans après l'incendie de 1166. Mais il est peu probable que l'évêque Joscion (1157-1174), ruiné par ses procès incessants avec les moines de Saint-Martin, ait pu mettre la main à l'œuvre.

Bourges, en projet dès 1172, comme en témoigne un acte de cette époque.

Rennes : cette ville, quoique bretonne, s'était associée au mouvement, puisque son évêque Philippe (1179-1182) démolit le chœur de sa cathédrale pour le reconstruire avec plus de goût (*meliori schemate*).

Soissons, 1175 environ pour le croisillon semi-circu-

laire; le reste dut être commencé vers 1190 ou 1200.

Chartres, 1194-1260, après un incendie.

Rouen, 1200-1220, après un incendie.

Bayeux, première moitié du XIIIe siècle.

Évreux, après l'incendie de 1193; la bulle d'indulgences date de 1202.

Troyes, 1208, vingt ans après l'incendie de 1188.

Reims, 1212, après l'incendie de 1211.

Tournai : construction d'un vaste chœur, de 1213 à 1238.

Auxerre, 1215.

Le Mans, 1217-1254.

Amiens, 1220, après l'incendie de 1218.

Châlons, 1230, après un nouvel incendie.

Térouanne (toujours oubliée par Viollet-le-Duc), vers le milieu du XIIIe siècle, à en juger par les fragments de sculpture apportés à Saint-Omer, après la destruction de cette ville au XVIe siècle.

Coutances, vers le milieu du XIIIe siècle.

Beauvais, après l'incendie de 1225.

Nevers, milieu ou seconde moitié du XIIIe siècle, après l'incendie de 1211.

Séez, milieu ou seconde moitié du XIIIe siècle.

Orléans : Robert de Courtenay commença de réunir les fonds nécessaires; mais les travaux ne furent commencés que par son successeur, Gilles Pastay, en 1287 (1).

(1) Du Nord, on le sait, le mouvement gagna dès le commencement du XIIIe siècle la Bretagne et les provinces du Midi.

En Bretagne, *Dol* entreprit sa vaste cathédrale aussitôt après l'incendie de 1203; — *Saint-Brieuc*, sous l'évêque

Il semble téméraire de vouloir, au seul vu de cette liste, encadrer entre deux termes bien déterminés le mouvement de rénovation des cathédrales : quelques-unes des plus anciennes n'ont leurs dates fixées que par les conjectures de l'archéologie, et immédiatement avant celles-là il s'en était bâti d'autres que nous n'avons pas mentionnées. Il y a eu continuellement des cathédrales en construction, et dans des proportions toujours croissantes. L'embarras augmente si l'on considère que d'un autre côté plusieurs des basiliques

Guillaume Pinchon (1220-1234); — *Quimper*, en 1239; — *Saint-Pol-de-Léon* et *Vannes*, dans le cours du XIIIe siècle (Tréguier, en 1339 seulement, et Nantes encore bien plus tard, en plein XVe siècle; Saint-Malo avait eu sa cathédrale construite vers 1160, mais c'était une fondation, puisque le siége d'Aleth venait à peine d'y être transféré; le chœur seul fut rebâti et agrandi au commencement du XIVe siècle).

Dans le Midi, *Bayonne* vit entreprendre sa cathédrale vers 1213; — *Bazas*, en 1233; — *Clermont*, en 1248; — *Toulouse* et *Narbonne*, en 1272; — *Limoges*, en 1273; — *Rodez*, en 1277, après la chute de la cathédrale romane, en 1275; — *Albi*, en 1282; — *Bordeaux*, *Agen* et *Oloron*, dans les dernières années du XIIIe siècle. — Les cathédrales de Limoges, de Toulouse, de Narbonne, et les trois dernières ne virent s'exécuter que leurs chœurs; encore ceux-ci, à Toulouse et à Agen, demeurèrent-ils longtemps inachevés; à Oloron, il ne 'a jamais été. — A Elne, on jeta les fondements d'un rond-point dont les murs n'atteignirent même pas l'appui des fenêtres basses. — A Carcassonne, à Cahors, à Nîmes, à Périgueux, des travaux de remaniement ou de reconstruction assez considérables eurent lieu au commencement du XIVe siècle, et la cathédrale de Saint-Bertrand fut en majeure partie reconstruite; mais ce n'est plus le grand mouvement imprimé par les cathédrales du Nord.

rebâties du milieu XII[e] siècle au milieu du XIII[e] ne l'ont été que par nécessité et ne se rattacheraient que d'une manière douteuse au mouvement : parmi elles se trouvent précisément les cathédrales de Chartres, de Reims, d'Amiens et de Beauvais, les plus considérables de toutes avec celles de Bourges et de Paris. Il faut se souvenir toutefois que les catastrophes d'où provinrent les reconstructions n'obligeaient pas d'élever des édifices quatre ou cinq fois plus grands que les édifices détruits; ces accidents furent même acceptés comme un prétexte fourni par la Providence, on fut heureux de les proclamer comme une invitation céleste à entreprendre un temple plus digne du Christ, comme le dit expressément Guillaume le Breton à propos de l'incendie de la basilique chartraine en 1194 (*Philippide*, vers 608) :

Ut causam fabricæ daret illa ruina futuræ.

Autant qu'un choix nous est permis, nous plaçons Notre-Dame de Paris à la tête du mouvement, parce qu'alors seulement commencent à surgir de véritables colosses. Cela nous rapprocherait des dates données par Viollet-le-Duc, et laisserait par conséquent la priorité chronologique au style ogival.

Dans le doute qui nous tient en suspens, l'examen des types ne peut pas beaucoup nous éclairer. Viollet-le-Duc admet un type spécial aux cathédrales gothiques; nous sommes d'un avis différent. Le plan de la cathédrale de Sens était une amplification de celui de la collégiale de Poissy (voy. chap. III). Les deux cathédrales de Senlis et de Noyon ressemblent au chœur de Saint-Denis, et les dispositions de leurs absides se retrouvaient dans d'autres églises abbatiales, telles que

Saint-Martin de Pontoise, Saint-Étienne de Caen, Vézelay, Saint-Pourçain et Ébreuil, deux églises auvergnates bâties sous l'inspiration directe des premières églises gothiques. La cathédrale de Soissons et l'église abbatiale de Longpont sont presque sœurs. Notre-Dame de Laon et Saint-Vincent de la même ville étaient deux échos de la même pensée. Le plan du chœur de Notre-Dame de Reims dérive en droite ligne de celui de Saint-Remi. Le style ogival crée ou développe le type des grandes églises, mais non deux types différents dont l'un serait réservé aux abbayes, l'autre aux cathédrales. Et puis ces dernières, comme on le voit, comme on le verrait encore mieux si nous les passions toutes en revue, se ressemblent si peu entre elles! Seules les cathédrales de Paris et de Bourges forment un groupe à part et ne se reproduisent dans aucune abbaye; peut-être Viollet-le-Duc trouve-t-il là le point de départ de ce qu'il suppose être le type de la cathédrale, car il insiste souvent, à propos de ce type, sur les vastes églises sans transsept (1). Nous revenons ainsi à Notre-Dame de Paris, qui est l'aînée de la cathédrale de Bourges, et de nouveau, en suivant Viollet-le-Duc, nous détruisons les coïncidences qu'il a cru établir.

Là d'ailleurs n'est pas la question capitale. Contemporaines ou non, les deux origines ne sont point inti-

(1) La ressemblance de Notre-Dame de Paris et de Saint-Étienne de Bourges tient à des causes locales : Henri de Sully, qui fit commencer la reconstruction de Saint-Étienne, était proche parent des évêques de Paris, Maurice et Eudes de Sully, qui bâtirent Notre-Dame. On se communiqua les plans. Seulement, on ajouta après coup un transsept à Notre-Dame, et à Bourges on supprima les tribunes.

mement connexes. Le style ogival n'a point été créé spécialement pour les grandes cathédrales ou par elles, et celles-ci n'ont point eu pour but de servir de manifestation à l'architecture dite laïque. La naissance du style ogival s'est produite par les améliorations successives apportées au style roman et non par le besoin d'une pure nouveauté; il nous sera facile de le prouver dans un des articles qui vont suivre. Et ces améliorations du roman, c'étaient les églises monastiques bien plus que les cathédrales qui les cherchaient et en profitaient, parce que leurs proportions plus étendues les leur rendaient nécessaires. En 1144, lors de la consécration du chœur de Saint-Denis, une seule cathédrale, Notre-Dame de Chartres (celle de Fulbert), égalait en proportions les églises abbatiales contemporaines de Saint-Benoît-sur-Loire, de Jumiéges, de Saint-Étienne de Caen, de Saint-Remi de Reims, de Saint-Martin de Tours, pour ne parler que des contrées du Nord. Et ces énormes édifices monastiques n'étaient pas toujours de simples objets de luxe ou de vanité; ils servaient à contenir des foules considérables, attirées par quelque relique célèbre ou par la splendeur des cérémonies. Les cathédrales avaient encore peu de part à la vénération des fidèles; leur clergé était moins nombreux que celui des monastères, et rarement devenaient-elles un but de pèlerinage. Ce qu'on n'a jamais assez remarqué, c'est la pénurie relative des reliques insignes dans les cathédrales. Ce n'était presque jamais là, dans les pays du Nord, que se trouvaient ensevelis les grands saints locaux. Saint Denis, saint Germain et sainte Geneviève de Paris, saint Martin de Tours, saint Aubin d'Angers, saint Aignan d'Orléans, saint Ouen de Rouen, saint Lucien

de Beauvais, saint Rieul de Senlis, saint Éloi de Noyon, saint Faron de Meaux, saint Crépin de Soissons, saint Remi de Reims, saint Germain d'Auxerre, saint Vaast d'Arras, saint Savinien de Sens, saint Ursin de Bourges, saint Bénigne, saint Médard, saint Quentin et quelques autres avaient leurs tombeaux dans des sanctuaires qui étaient devenus des monastères aussi bien que des lieux de dévotion. Il en était presque de même dans le reste de la France. Martial de Limoges, Hilaire de Poitiers, Front ou Fronton de Périgueux, Eutrope de Saintes, Salvy d'Albi, Paul de Narbonne, Sernin ou Saturnin de Toulouse, etc., avaient eu pour sépultures des oratoires auxquels avaient succédé de grands monastères. La cathédrale du Mans (Saint-Julien), les cathédrales bretonnes de Quimper (Saint-Corentin), de Léon (Saint-Pol), de Tréguier (Saint-Tugdual), de Saint-Brieuc (Saint-Étienne-Saint-Brieuc), de Dol (Saint-Samson) et de Saint-Malo, qui avaient pour patrons leurs fondateurs ou leurs plus grands évêques et en possédaient les reliques, forment un groupe particulier dans la région du Nord-Ouest; on peut leur joindre, pour le Midi, Saint-Aphrodise de Béziers, Saint-Fulcran de Lodève, Saint-Genès de Lectoure, Saint-Lizier de Couserans, en mettant à part certaines cathédrales érigées au XIVe siècle (1317 et 1318), telles que Saint-Alain de Lavaur, Saint-Théodard de Montauban, Saint-Flour, Saint-Pons, Saint-Papoul, qui précisément étaient des abbayes au XIIe et au XIIIe siècle. Les exceptions sont assez nombreuses, mais bien circonscrites; une seule, le Mans, atteint la région des premières cathédrales gothiques. Il faut ajouter aux abbayes ci-dessus mentionnées celles qui possédaient ou croyaient posséder des reliques insignes

de diverses natures : Fécamp se glorifiait de quelques gouttes du précieux Sang, Vendôme d'une larme du Sauveur, Charroux d'un fragment considérable de la vraie Croix, Cadouin du saint Suaire, Fleury (Saint-Benoît-sur-Loire), du corps presque tout entier de saint Benoît. Dans le domaine royal, une seule cathédrale, Notre-Dame de Chartres, était vraiment un lieu de pèlerinage, comme l'était, dans le Centre, Notre-Dame du Puy; c'est ce qui explique bien pourquoi la basilique chartraine égala seule, avant la seconde moitié du XIIe siècle, les plus vastes églises abbatiales.

Puisque la vénération des peuples se portait sur les abbayes, à une époque où le goût des pèlerinages était à son apogée, il fallait à tout prix disposer les églises monastiques de façon à renfermer le plus de monde possible. Il faut avoir lu les chroniques du XIe et du XIIe siècle et avoir assisté à nos pèlerinages modernes pour se figurer l'affluence et l'empressement avec lesquels les fidèles se portaient au pied des reliques les plus en renom. Les accidents étaient à craindre et il s'en produisit quelquefois. A Saint-Martial de Limoges, un jour d'ostension, quarante personnes furent renversées par le flot de pèlerins qui envahissait l'autel, et ne furent relevées que mortes ou gravement meurtries. Pareil fait se produisit à Saint-Denis, sous l'abbé Suger. Grâce aux précautions prises et à la fuite des moines, qui escaladèrent les fenêtres du chœur, il y eut moins de victimes; mais ce fut à partir de ce moment que l'illustre abbé jura d'agrandir son église.

On ne peut donc en douter, c'était pour les abbayes que le perfectionnement du style roman, si peu compatible avec les vastes intérieurs, était une nécessite. Ce fut par elles aussi que la transformation devint plus

facile. Il y a ici corrélation entre la nécessité et la facilité; la cause devint en même temps le moyen. Ce n'est pas seulement parce que le besoin est, comme on l'a souvent répété, le plus puissant promoteur des inventions, mais aussi parce que l'immense concours des fidèles était une précieuse ressource. Par le concours et la vénération des peuples on pouvait trouver de l'argent, des matériaux, des bras, des conseils, tout ce qu'il fallait pour concevoir et exécuter les plus gigantesques projets.

Indépendamment des conditions particulières aux monastères, un besoin plus général appelait une amélioration considérable du style roman; ce besoin était absolument liturgique, et il était plus apte encore que tout autre à pousser au progrès. A ce que nous avons déjà dit (chap. III et ci-dessus, § 1), on comprend que nous allons parler de l'agrandissement des chœurs. Les hérésies dirigées au XI[e] et au XII[e] siècle contre l'eucharistie, particulièrement par le Tourangeau Bérenger, avaient augmenté la dévotion de tous les chrétiens envers ce sacrement; le culte croissait en solennité et en richesse; le clergé devenait plus nombreux et plus assidu; les corps saints étaient retirés de leurs cryptes; des reliques précieuses étaient sans cesse envoyées de l'Orient par les pèlerins de Terre-Sainte ou par les croisés. Pour toutes ces raisons, qui ne doivent pas faire oublier la nécessité de contenir les foules, il devint urgent d'ajouter aux dimensions et à la noblesse des chœurs, si bien qu'il en résulta un mouvement d'art comparable à celui des grandes cathédrales. Beaucoup d'églises, quel qu'en fût le titre, si elles ne furent pas entièrement reconstruites pendant les règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste et

de saint Louis, virent du moins jeter bas leurs absides et leurs absidioles romanes et édifier à la place de vastes ronds-points : ainsi les cathédrales de Rennes et du Mans, les églises abbatiales ou collégiales de Saint-Germain de Paris, de Chelles, de Saint-Faron de Meaux, de Saint-Martin de Pontoise, de Saint-Corneille de Compiègne, de Vézelay, de Montiérender, de Saint-Remi, de Saint-Étienne de Caen, de Jumiéges, de Pont-levoy, de Tiron, de la Règle de Limoges, de Saint-Florent, et, en d'autres régions, les églises de Lesterps, de Saint-Pourçain, d'Ébreuil, de Saint-Amable de Riom, de Saint-Gilles, de Saint-Paul de Narbonne, etc.; sans compter les églises paroissiales. On trouve à peine, dans l'Ile-de-France, en Picardie et en Champagne, quelques absides romanes, tandis que les nefs remontant au XIe siècle n'y sont pas rares.

Il était enfin une troisième cause qui ne pouvait manquer d'avoir de l'influence sur le progrès de l'architecture au XIIe siècle : c'était la passion qu'on avait alors pour les bâtiments somptueux, surtout dans les monastères. On prête aujourd'hui ce goût de la truelle aux abbés de Cluny, parce qu'on se figure que saint Bernard, adversaire souvent trop acharné des Clunistes, n'a eu qu'eux en vue dans sa fameuse lettre contre le luxe des constructions monastiques; mais toutes les congrégations religieuses, les Bénédictins, les Augustins, les Fontevristes, etc., étaient envahies par les mêmes préoccupations et y sacrifiaient dans la mesure de leurs facultés matérielles. Pour en affranchir les religieux de Cîteaux, il fallut les règlements les plus sévères, sanctionnés par des punitions. Un légat romain, Albert, dans une lettre adressée, en 1171 ou 1172, à Guérin, abbé de Saint-Victor de Paris, constate ce goût

du luxe monumental en recommandant à son correspondant de s'en préserver : *Fuerit antecessor vester, sicut et alii multi, de magnarum domorum constructione sollicitus.*

Après cela, comment songer à admettre comme prépondérant le rôle des cathédrales dans la formation du style ogival? Leur part a dû être relativement modeste, comme l'était encore leur rang parmi les richesses artistiques de la France. On se souvient que nous avons voulu parler de l'origine de l'architecture gothique et non de ses premiers développements, choses qu'il importe de toujours bien distinguer. Les cathédrales ne conquirent la prééminence que peu après la naissance du style gothique et lors de ses premiers progrès; non toutefois sans une période d'égalité de vingt ans environ. Le moment où elles l'emportèrent de haute lutte fut celui de la fondation, en 1163, de Notre-Dame de Paris, le plus vaste monument religieux qui eût encore été entrepris en France, pourvu que l'on mette à part la basilique tout à fait exceptionnelle de Cluny.

II. — Ceux qui considèrent le système de Viollet-le-Duc comme attentatoire à la dignité du christianisme n'ont jusqu'ici trouvé rien de mieux que de contester l'existence ou tout au moins l'influence prédominante des architectes laïques avant la fin du XIIIe siècle et les premières années du XIVe. C'eût été, il est vrai, saper par la base l'édifice scientifique; malheureusement c'était aussi diriger l'attaque contre le seul point réellement inébranlable du système. Cette base ne devait pas porter ce que l'architecte écrivain a bâti dessus; mais en elle-même elle est parfaitement solide. Pour le XIe siècle et la première moitié du suivant, on possède

un assez grand nombre de noms d'architectes ecclésiastiques, moines presque tous, mêlés à quelques noms de laïques (1); dans la seconde moitié du XII[e] siècle, la supériorité paraît être déjà du côté des laïques (2);

(1) Moines : Raymond Gayrard, qui aurait bâti le chœur de Saint-Sernin de Toulouse (voy. les *Archives des monuments historiques*); Osbern, abbé d'Ouche, et Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, puis évêque du Mans, morts tous deux en 1065; Guinamond, architecte et sculpteur, qui florissait à la Chaise-Dieu en 1077; Gauzon et Hézelon, qui fournirent à saint Hugues les plans de l'abbaye de Cluny; Gondulphe, évêque de Rochester, l'auteur probable des plans de l'église primitive du Bec et de Saint-Étienne de Caen, mort en 1106; Jean, moine de Vendôme, architecte de la nef de la cathédrale du Mans durant la première moitié du XII[e] siècle. Les biographes de saint Bernard de Tyron racontent qu'au commencement du XII[e] siècle cet abbé admit dans son monastère toutes sortes d'ouvriers et d'artisans : agriculteurs, vignerons, peintres, sculpteurs, ciseleurs, architectes, etc., et leur fit exercer chacun son art dès qu'ils eurent prononcé leurs vœux de religion (Orderic Vital, liv. VIII); mais il n'est pas dit qu'aucun de ces moines ait excellé dans l'architecture.

Laïques : Gislebert, auteur des plans de l'église Saint-Ouen de Rouen, qui fut dédiée en 1126; Rencon (*Renco*), signé à Tournus; Hugues (*Ugo*), signé dans plusieurs églises de Provence; Umbert, à Saint-Benoît-sur-Loire; Gilabert, à Toulouse, et quelques autres. L'attribution des signatures aux laïques n'est pas absolument certaine.

(2) Moine : Hilduard, qui commença Saint-Père de Chartres vers 1150.

Laïques : Gervais, architecte de la cathédrale de Béziers; l'architecte figuré à la Trinité de Vendôme, à la retombée d'une voûte domicale; Constantin de Jarnac, signé sur le

enfin, pour le XIIIe siècle, tous les architectes connus appartiennent aux professions civiles (1), sans que nous

tombeau de Jean d'Asside, à Périgueux; Guillaume, signé à Saint-André-le-Bas de Vienne (1152); Aubert de Saint-Jean-d'Angély, signé à Saint-Hilaire-du-Foussay (Vendée); le célèbre Guillaume de Sens.

(1) Ingelram ou Enguerrand, constructeur de la nouvelle église du Bec (de 1215 à 1220) et de la cathédrale de Rouen; Gautier de Meulan, qui remplaça Ingelram au Bec, vers 1220; Robert de Luzarches, Thomas et Renaud de Cormont, auteurs de la cathédrale d'Amiens; Bernard de Soissons, Gautier de Reims, Jean d'Orbais et Jean Loups, nommés dans le labyrinthe de la cathédrale de Reims; leur successeur, Robert de Coucy, mort en 1311; Libergier, qui travailla à Saint-Nicaise de Reims, et mourut en 1273; Vilard de Honnecourt, qui florissait en 1220, et a dû construire le chœur de la collégiale de Saint-Quentin (voy. les *Recherches sur la patrie et les travaux de Vilard de Honnecourt*, par P. Bénard, dans les *Mémoires lus à la Sorbonne*, partie archéologique, année 1865); Pierre de Corbie, mentionné par Vilard; Pierre de Montereau, auteur de la Sainte-Chapelle, mort en 1266; Jean Deschamps, qui commença la cathédrale de Clermont en 1248; Enguerrand, le téméraire constructeur de l'abside de Beauvais; Gautier de Varinfroy, qui travaillait à la cathédrale de Meaux en 1253; Eudes de Montreuil, qu'on dit architecte de saint Louis, qui aurait accompagné ce prince à la croisade et serait mort en 1289; Jean de Chelles, qui signait, en 1257, le portail méridional de Notre-Dame de Paris; Étienne de Mortagne, à Tours, mort en 1293; Gautier, qui construisit, en Espagne, dans les premières années du XIIIe siècle, l'église cistercienne de Val de Dios; Martin Ravége, qui porta le style ogival en Hongrie; Pierre Bonneuil, qui partit de Paris en 1287 pour construire la cathédrale d'Upsal, en Suède.

ayons encore pu trouver une seule exception (1). Ce changement n'a rien qui doive étonner; une foule d'autres changements contemporains l'expliquent et au besoin l'eussent fait deviner. Il se produit au commencement du XIIIe siècle un mouvement considérable de sécularisation : l'enseignement passe des écoles monastiques aux universités; l'histoire n'est plus guère écrite dans les abbayes; la littérature devient de plus en plus le domaine des trouvères et des troubadours; la langue n'est plus exclusivement le latin des anciennes chroniques et des vieux traités de théologie; la royauté elle-même participe aux nouvelles tendances, car Philippe-Auguste et saint Louis furent les princes les plus « laïques » qui se fussent encore assis sur le trône de France.

Viollet-le-Duc se trouve donc, quant à l'existence même des architectes laïques, parfaitement en règle avec l'histoire. Seulement il donne au mot une signification et à la chose des conséquences de nature à soulever de vives objections; nous n'y manquerons pas quand le moment sera venu (voy. ci-dessous, n^os V, VI et VII). Il ne doit être question d'abord que de l'existence, et ici encore Viollet-le-Duc ne va pas et ne peut aller assez loin pour obtenir une consécration même partielle de son système. Nous admettons sans arrière-

(1) On n'est pas suffisamment autorisé à classer parmi les architectes, à l'exemple des archéologues de Senlis, le pénitencier de Saint-Victor, Ménand, qui alla présider aux travaux de l'abbaye de la Victoire vers 1220, moins comme constructeur qu'en qualité de commissaire de la célèbre abbaye parisienne, chargée par Philippe-Auguste d'élever et de coloniser le nouveau monastère.

pensée la prépondérance des laïques dans les travaux d'art à partir du règne de Philippe-Auguste; mais remonter jusqu'à 1160, date favorite de Viollet-le-Duc, tant pour l'origine des architectes civils que pour la naissance du style ogival et la fondation des plus anciennes cathédrales gothiques; remonter jusqu'à 1160, et à plus forte forte raison jusqu'à 1140, date véritable du premier type de la nouvelle architecture, ou jusqu'à 1130 ou 1125, époque de préparation directe et immédiate, nous ne le pourrions sans tomber dans les torts que nous reprochons à l'écrivain. Nous ne serions pas soutenu par l'histoire et les monuments. Les noms que nous fournissent les textes et les inscriptions sont trop rares ou ne sont pas assez caractéristiques pour nous permettre de déterminer auquel des deux ordres ecclésiastique ou laïque appartint la pratique de l'art au milieu et durant la seconde moitié du XIIe siècle. Nous n'avons aucun moyen de savoir d'une manière certaine si la création de l'art ogival est due au sacerdoce ou aux corporations.

Il est probable qu'aux XIe, XIIe et XIIIe siècles, on ne prévoyait pas la sollicitude du nôtre à s'enquérir de la qualité sociale des artistes. Ceux-ci, avares de leurs signatures, figurent en outre rarement dans les chroniques et les correspondances. Les signatures, quand nous en avons, n'indiquent pas si l'artiste était un clerc ou un simple fidèle; cependant la plupart doivent appartenir à des laïques : on n'en peut douter lorsque le nom est suivi de la mention du lieu d'origine. Aubert de Saint-Jean-d'Angély (à Saint-Hilaire-du-Foussay), Constantin de Jarnac (à Périgueux) étaient des laïques, et, pour les autres signatures, il est difficile de les attribuer à des religieux qui, l'eus-

sent-ils parfois désiré, n'auraient pu enfreindre l'humilité monastique sans encourir le blâme de leurs confrères.

Les maîtres laïques n'avaient pas les mêmes raisons; eux aussi toutefois s'abstinrent, au XIIIe siècle, de signer leurs œuvres. On a voulu tirer nous ne savons quelles déductions ingénieuses de l'absence des signatures laïques au XIIIe siècle. On oublie que cette absence n'a rien de bien extraordinaire, eu égard à ce qui s'est passé dans tous les pays et à presque toutes les époques, et l'on néglige de considérer qu'au XIIIe siècle les architectes pouvaient compter sur de larges compensations, sur d'autres moyens efficaces de notoriété : n'avaient-ils pas les labyrinthes des cathédrales, leurs tombeaux, leurs actes notariés passés avec les abbés, les chapitres ou les seigneurs, et y a-t-il de leur faute ou de celle de leurs contemporains si plus tard les huguenots, le clergé du XVIIIe siècle et les révolutionnaires de 1793 ont détruit ou brûlé tant de glorieux diplômes?

Nous avons cru remarquer chez les chroniqueurs et les autres écrivains une tendance à passer sous silence les talents artistiques des moines que leurs fonctions, leurs vertus ou leur habileté en d'autres matières rendaient suffisamment dignes de renommée. Gondulphe, ami de Lanfranc et qui fournissait les plans des vastes églises dont ce dernier payait généreusement les frais, nous resterait inconnu comme architecte s'il n'avait importé en Angleterre, où il devint évêque de Rochester, le type des donjons normands, dont il passa pour l'inventeur. Vulgrin, abbé de Saint-Serge d'Angers, puis évêque du Mans, était de son temps un des principaux maîtres dans l'art de bâtir; nous n'en sommes

informés que grâce à une circonstance toute particulière : ce fut précisément à cause de ce mérite qu'à la demande de Geoffroy, comte d'Anjou, il devint abbé de Saint-Serge, dont l'église était en ruine : *Quia bonus esset ædificator nimis.* (Voy. le *Bulletin monumental*, t. XXXII, p. 623.)

A l'égard de Suger lui-même, nous n'avons que des conjectures extrêmement plausibles, mais commandant la réserve. Il lui eût été si facile d'ajouter au récit de sa participation personnelle aux travaux de Saint-Denis, un mot, un seul, qui nous eût révélé en lui l'auteur des plans de la basilique et par là le principal créateur du style ogival! A-t-il cru, comme bien d'autres, n'avoir ainsi rien à ajouter à sa gloire; a-t-il craint de tomber dans un détail trop puéril, ou bien s'est-il figuré que l'ensemble de son livre marquait assez clairement son rôle d'architecte? S'il avait pu se douter qu'il inventait une nouvelle forme d'art, eût-il été plus soigneux, plus explicite? Quoi qu'il en soit, on peut affirmer hardiment que si l'illustre abbé n'a pas de sa propre main tracé les projets, sa direction a été celle d'un architecte, toujours présente, s'étendant partout, réglant tout; il est certain que pas une épure n'a été tracée sans lui, pas une pierre, pas un cintre posé en dehors de sa haute surveillance. Il dit bien avoir eu à son service nombre d'habiles ouvriers en tous genres : cimenteurs, maçons, sculpteurs et autres : *cæmentariorum, lathomorum, sculptorum et aliorum operariorum solers succurrebat frequentia;* mais en ajoutant que leur secours lui était venu contre son attente : *ut ex hoc et illis divinitas ab hoc quod timebamus absolveret.* Il n'avait donc adressé aucun appel direct, individuel, et parmi ces ouvriers on n'en voit pas un qui ait éte mis à la tête de ses collègues.

Nous ne pouvons reproduire ni même analyser les deux livres *De Consecratione ecclesiæ* et *De Rebus in administratione gestis*, où Suger rend compte de ses travaux d'art; nous n'indiquerons que les points les plus caractéristiques.

En construisant la façade et les tours, de 1137 à 1140, Suger intervient dans les détails d'architecture et impose son goût personnel. Il place une mosaïque au-dessus d'une porte, avec la conscience d'enfreindre pour cette fois les règles nouvellement établies : *novum contra usum*. Il se préoccupe des colonnes, car dès lors, sans doute, le plan de son abside est prévu (1) : il lui faudra des fûts de marbre ou ayant la force du marbre : *marmoreas aut marmoreis æquipollentes columnas*. Ce n'est pas à la richesse qu'il regarde, mais à la solidité; aussi, tout en songeant aux colonnes antiques qu'il a vues à Rome, et qu'il serait facile d'obtenir, il est tout prêt à y renoncer pourvu qu'il trouve une pierre assez dure pour remplir le même office. Et il visite lui-même ses carrières, n'en est pas satisfait, en cherche partout de nouvelles : *speculando, investigando per diversas remotarum partium regiones;* et au moment où, désespérant du succès, il va demander au pape les colonnes du palais de Dioclétien, on découvre près de Pontoise une carrière qui répond au programme : *materiæ validissimæ nova quadraria, qualis et quanta nunquam in partibus istis inventa fuerat, Deo donante, occurrit.* Le fond de la nef et la façade terminés, il se réjouit de ce que les lambeaux par lui utilisés des vieilles murailles aient pu, sans aucunement chanceler, soutenir les fortes bases

(1) Les grosses colonnes de marbre ou de pierre dure lui étaient absolument inutiles dans le vestibule.

et les gros chapiteaux qu'il y a appliqués. Enfin, il ne reste plus à placer que les charpentes. Une nuit, après matines, préoccupé de ces questions jusque dans son lit, il se décide à visiter en personne les forêts comme il avait visité les carrières. Il consulte quelques charpentiers et en apprend qu'il n'y a rien à espérer d'une tournée aux environs de Paris. Nonobstant leur avis, il en emmène quelques-uns dans la forêt d'Yveline ; arrivé à Chevreuse, les charpentiers et les bûcherons du lieu, par lui interrogés, lui répondent en souriant (et en se moquant, s'ils l'eussent osé, ajoute Suger) que Milon, leur seigneur, l'a déjà exploitée pour les bretèches et les hourds de son château (*ad tristegas et propugnacula facienda*), durant ses guerres contre le roi de France et contre Amaury de Montfort. Suger ne se déconcerte pas; il va dans la forêt et trouve douze chênes, qu'il fait mesurer sous ses yeux et qu'il désigne à l'abattage.

C'est encore Suger qui détermine la manière dont le nouveau chœur se superposera à l'ancienne crypte, qui assigne aux colonnes et aux murs leur emplacement et qui enfin, le chœur achevé, trace pour lui-même et au besoin pour son successeur les conditions dans lesquelles devra s'effectuer le raccordement entre les deux extrémités de l'église.

Ne sont-ce pas là des soucis et des actes d'architecte?

Nous regrettons que nulle part Viollet-le-Duc n'ait donné son avis sur les écrits de Suger, dont il n'a parlé que pour avancer une injuste accusation de mensonge (voy. chap. Ier).

Si nous manquons de documents précis et indiscutables touchant la direction technique des premiers travaux d'art entrepris dans le style gothique, nous ne

sommes plus dans le même embarras en ce qui concerne la haute direction de ces travaux, soit pendant le XIIe soit pendant le XIIIe siècle.

Il semble que Viollet-le-Duc ait oublié dans certains moments d'enthousiasme la notion la plus simple du moyen âge, quand il s'écrie : « Est-il possible d'admettre, quand on étudie nos grandes cathédrales, nos châteaux et nos habitations du moyen âge, qu'une autre volonté que celle de l'artiste ait influé sur la forme de leur architecture, sur le système adopté dans leur décoration ou leur construction! » (*D. R.*, préface, p. XVIII); ou bien : « La corporation exprime tout sur ces édifices, qu'on est obligé de lui laisser élever comme elle veut les élever. » (*Entretiens*, t. I, p. 276.) N'avons-nous pas tort d'attribuer des propositions si hardies à des accès d'enthousiasme passager, quand nous voyons, accompagnant le titre de chaque volume du *Dictionnaire raisonné*, une gravure où un architecte montre d'un geste impératif son épure à un moine qui semble ne rien comprendre et ne rien oser répliquer? A qui fera-t-on croire que les prélats du XIIe et du XIIIe siècle, Maurice et Eudes de Sully, Évrard de Fouilloy, Milon de Nanteuil et tant d'autres, maîtres presque absolus dans leurs diocèses, défenseurs énergiques du plus petit de leurs droits, hommes habiles et instruits, après avoir sacrifié leurs revenus, sollicité avec le zèle le plus persévérant les secours des nobles et du peuple, auraient purement et simplement déposé leurs ressources entre les mains de leurs maîtres maçons et ensuite se seraient désintéressés de l'œuvre, ne donnant aucun programme, ne proférant aucune observation? Et que dire des fiers et impétueux barons féodaux? Le bon temps pour les architectes, c'est le nôtre, où ils peuvent expédier de

Paris pour n'importe quelle cathédrale des plans que l'évêque est bien forcé d'accepter, s'il veut que les crédits accordés par le gouvernement lui soient maintenus; mais au moyen âge! Il n'y a pas à prétendre que les bourgeois, payant les cathédrales, imposaient leurs candidats; nous dirons plus loin aux frais de qui ces monuments étaient entrepris. Et des portes comme celles des cathédrales de Reims, de Paris et de Chartres, où éclate, non-seulement dans les détails, mais encore dans l'ordonnance générale, une si haute science théologique, les architectes les auraient-ils composées tout seuls?

Notre conclusion, sur la personne des architectes, est celle-ci : la grande lutte artistique du XII[e] siècle, car c'est d'elle en dernier ressort qu'il doit s'agir, a été soutenue de concert et dans un but commun par le clergé de tout ordre et les corporations, si bien que l'architecture ogivale n'est par ses origines ni sacerdotale, ni laïque, mais chrétienne et française comme l'était la société de cette époque dans le pays des grandes cathédrales.

III. — Il était bien permis à Viollet-le-Duc, qui n'a jamais douté sérieusement de l'omnipotence des architectes laïques, de chercher à nous renseigner sur leur conduite. Il nous montre d'abord en eux les ennemis nés de l'art roman. A peine maîtres de la situation, ils rompent avec le passé, brusquement, selon plusieurs passages du *Dictionnaire raisonné*, systématiquement et avec le plus d'éclat possible, d'après la pensée constante de l'écrivain (1).

(1) Voici une exception, la seule peut-être : « Vers 1160,

Il est faux d'abord que le style ogival marque une séparation, une rupture. Les deux styles, l'ancien et le nouveau, se soudent si bien l'un à l'autre qu'il serait impossible de voir où finit l'un et où commence l'autre, si l'on n'avait adopté un criterium bien déterminé, la présence de la nervure; et encore a-t-on à examiner la façon plus ou moins magistrale avec laquelle cet élément est mis en œuvre. Bien plus, comme nous l'avons dit, il n'y a historiquement qu'un seul et même style pour tout le moyen âge; le style ogival n'a fait que transfigurer le roman, et il a marché dans la direction que le style roman lui avait imprimée. L'adoption de la nervure rendit les transformations plus nécessaires, plus rationnelles, plus rapides ou plus faciles. L'ogive fut plus de cent ans romane; l'arc-boutant a son origine au moins logique dans les voûtes en quart de cercle, dont il y eut des exemples, non-seulement dans l'école auvergnate, mais fort près de l'école parisienne, à Saint-Étienne de Caen, à Preuilly, à Beaulieu-lez-Loches (?), à Aiguesvives près Montrichard. Nous avons insinué que l'arc-boutant aurait bien pu être imaginé pour conjurer la ruine de quelques églises romanes, en Bourgogne par exemple, avant d'être appliqué aux nouvelles constructions en style ogival. Le doute ne saurait avoir lieu pour les ordonnances et la statuaire des portes, les flèches, les fenêtres géminées, les bases à tore aplati, les moulures toriques, les crochets, dont les premiers types ou les germes se montrent dans le

ces architectes de l'Ile-de-France tentaient d'associer les anciennes données romanes au nouveau système de structure qu'ils inauguraient. » (*D. R.*, t. VII, p. 162, au mot *Pilier*.)

roman. Les chapiteaux avec la corbeille dessinée sous l'abaque se trouvent aussi à l'époque romane. La flore ogivale avait été préparée par les constructeurs romans, et Viollet-le-Duc le proclame lui-même : « Il semble, en examinant les monuments, que les Clunisiens aient été es premiers à former des écoles de sculpteurs allant chercher dans les productions naturelles les éléments de leurs décorations..... Sur les bords de la Loire, de la Garonne, en Poitou et en Saintonge, au commencement du XIIe siècle, on voit aussi la sculpture chercher d'autres éléments que ceux laissés par l'antiquité. Ces essais, toutefois, sont partiels..... Quoi qu'il en soit, ils ont une certaine importance : ils ont ouvert la voie à la nouvelle école des architectes laïques; c'est du moins probable. » (*D. R.*, t. V, p. 485.)

Nous sommes heureux de résumer notre pensée par deux citations empruntées la première à l'un de nos archéologues les plus savants et les plus circonspects, la seconde à un érudit que l'on ne soupçonnera point d'avoir voulu prendre en main la cause des moines :

« Les artistes de l'époque romane, après avoir substitué l'arc en plein cintre aux dernières architraves dont les premiers chrétiens avaient hérité de l'architecture romaine, semèrent bientôt le germe d'un nouveau progrès réservé à l'art du Nord. » (Alb. Lenoir, *Archit. monast.*, t. II, p. 187.)

« Le style gothique sortit du style roman par un épanouissement naturel..... C'est un seul développement qui a produit les églises romanes et les églises gothiques..... Une seule grande révolution, la substitution de la voûte à la charpente, a produit, par des déductions en quelque sorte nécessaires, toutes les transformations qui remplissent l'intervalle du XIe au

XIVe siècle. » (*L'Art du moyen âge et les causes de sa décadence*, par Ernest Renan, dans la *Revue des Deux-Mondes*, t. XL, p. 210, 213 et 214.)

Nous n'insistons pas sur de pareils faits, parce que nous ne les croyons pas sujets à la moindre objection de la part de ceux qui ont étudié nos monuments du XIIe siècle, particulièrement les édifices romans de l'ouest, entre la Loire et la Garonne, et les premières églises gothiques du bassin de la Seine.

Il est faux, en second lieu, qu'il y ait eu chez les architectes du XIIe siècle une volonté explicite, systématique de faire oublier le style roman.

Quand on adopte de nouvelles formes en considération d'elles-mêmes et par dégoût des anciennes, qu'arrive-t-il? Si l'on est encore obligé de se servir de quelques formes anciennes, on les relègue dans les coins les moins apparents, et s'il faut les montrer, on diminue leur importance en les entourant de motifs pris dans les formes nouvelles. Et celles-ci trônent dans les parties les plus visibles du monument. Telle fut la conduite des constructeurs de la Renaissance. Tout l'extérieur des édifices fut disposé, taillé, orné dans un goût plus ou moins inspiré de l'antique; quelques tympans ou réseaux de fenêtres manifestèrent seuls des réminiscences du gothique flamboyant; tandis qu'à l'intérieur les voûtes conservaient intactes les vieilles traditions françaises.

Il advint exactement le contraire au XIIe siècle. Lorsqu'on eut, non pas adopté, puisqu'on n'adopte que ce qui est déjà existant, mais produit le style ogival, que fit-on de l'arc brisé, le caractère le plus saisissant de la nouvelle architecture? Au lieu de le prodiguer dans les portes, les fenêtres, les galeries, dans les parties qui

s'offraient le plus au regard, on se contenta longtemps de borner son emploi à supporter des voûtes. On peut citer, aux environs de Paris, en Normandie, en Anjou et en Bourgogne surtout, bien des églises qui, gothiques de structure, paraissent à l'extérieur absolument romanes. Il existe des clochers parfaitement romans et sans la moindre ogive qui ont pour bases des voûtes parfaitement gothiques (1). Nous en avons vu aux environs de Paris (à Sarcelles, Bougival, Nesles, etc.); il en a été signalé dans le département de l'Yonne (voy. le t. XIX des *Congrès archéologiques*, 1852-1853, p. 68); le cas est commun en Bourgogne. Le seul étage existant des deux tours orientales de la cathédrale de Noyon n'a point l'ogive. L'exemple le plus extraordinaire est l'admirable clocher de Notre-Dame d'Étampes, avec ses trois étages de fenêtres en plein cintre et ses clochetons, également à trois étages d'arcades semi-circulaires. Personne n'a jamais songé à revendiquer pour ce clocher une date antérieure aux dernières années du XIIe siècle, et il surmonte une église où toutes les voûtes, excepté un ou deux compartiments, ont l'ogive et la nervure qui caractérisent la seconde moitié de ce même siècle. Il y avait ainsi des églises ogivales qui se faisaient en quelque sorte annoncer par des clochers romans.

Il était si simple de substituer d'un seul coup l'ogive au plein cintre, et il n'y avait pas de meilleur moyen de changer radicalement la physionomie des premières

(1) La même remarque avait été faite par M. Renan: « Assez longtemps après le triomphe de l'ogive, on continua d'employer le plein cintre dans les clochers. » (*Revue des Deux-Mondes*, t. XL, p. 213.)

églises ogivales, de leur enlever tout air de famille avec les édifices romans, si tant est que le style roman eût été proscrit! Pourquoi une hésitation plus que séculaire? Et l'on craint si peu d'afficher le plein cintre que les arcatures le gardent fréquemment jusqu'à la fin du XIIe siècle, et, en le dépouillant, admettent, en Champagne et en Normandie, les figures à lobes de préférence à l'ogive; que dans l'Ile-de-France et en Picardie, notamment à Notre-Dame de Paris et à la cathédrale « démocratique » de Laon, l'arc qui s'épanouit au centre, à la place d'honneur de la façade, est un plein cintre; que les portes bourguignonnes et normandes d'ordre secondaire affectionnent le demi-cercle jusqu'à la fin du XIIIe siècle; que les clochers de la Bourgogne et du pays de Langres restent romans jusqu'en plein XIVe siècle! Sur ce dernier fait, on peut consulter le *Répertoire archéologique de la Côte-d'Or*. Il en est un autre aussi étrange dont on peut s'assurer en lisant la *Statistique monumentale du Calvados* et les divers articles publiés par M. Bouet dans le *Bulletin monumental*: dans la Normandie, les voûtes elles-mêmes n'ont admis l'ogive que vingt ou trente ans après avoir commencé d'employer la nervure. Nous ne tenterons pas d'expliquer cette hésitation à admettre sans réserve l'arc brisé; la raison la moins ingénieuse et par cela probablement la meilleure, c'est que l'ogive n'est pas assez agréable en elle-même pour servir à la décoration, et que pour en faire une forme systématique et obligatoire, il faut y être poussé par la nécessité ou par une impitoyable logique. C'est l'impression qu'éprouvent nos contemporains: l'ogive à eux aussi paraît trop sévère.

Dans l'ornementation, les architectes témoignent la même insouciance à rompre avec le roman. Ils conser-

vent longtemps les modillons, les damiers, les billettes : les chapiteaux et les archivoltes se transforment avec lenteur. La corniche supérieure du chœur de Notre-Dame de Paris, qui n'a pas pu être posée avant 1175, est en damier ; les fenêtres au-dessous présentent des billettes ; les rosettes du triforium ne craignent pas de montrer leurs dents de scie et leurs pointes de diamant ; ces dernières reparaissent dans les fenêtres des chapelles latérales de la nef (au nord), postérieures à 1240. Les dents de scie persistent dans les fenêtres jusqu'au commencement du XIIIe siècle, et au clocher de Notre-Dame de Senlis, bâti sous saint Louis vers 1250, les moulures disposées en damier sont encore très-apparentes. En Normandie, les zigzags et les losanges durent jusqu'à la fin du XIIIe siècle. Viollet-le-Duc ne craint pas d'attirer lui-même l'attention sur une bizarrerie qui le condamne : en parlant des constructions figurées en relief sur les dais, il observe que, « pendant les XIIe et XIIIe siècles, ces petits modèles reproduisent généralement des exemples d'édifices antérieurs à l'époque où les dais ont été sculptés. » (*D. R.*, V, 2.) Ce sont, par suite, des édifices romans. Si les architectes du XIIe et du XIIIe siècle avaient tant d'impatience de se séparer de leurs devanciers romans, ils avaient une singulière façon de se presser !

Comme conséquence presque inévitable, les architectes, s'ils avaient voulu s'attaquer au style, n'auraient pas épargné les constructions déjà debout. Ils auraient retaillé, corrigé, *gothisé* de leur mieux les édifices romans, et ils ne semblent pas y avoir pensé. Lorsqu'on remania l'extérieur de Notre-Dame de Paris, vers 1230, au lieu d'enlever l'ancienne corniche en damier, on la respecta et l'on se contenta de poser au-dessus la cor-

niche nouvelle; les billettes des fenêtres demeurèrent également, alors qu'on élargissait les baies. Plusieurs portails, romans ou d'un caractère archaïque, furent conservés; bien plus, quand il avait été nécessaire de les enlever, on les replaçait pierre par pierre: ainsi agit-on à la façade de Notre-Dame de Paris, à celle de Notre-Dame de Chartres et aux collatéraux de Saint-Étienne de Bourges.

Viollet-le-Duc croit avoir constaté (*D. R.*, V, 506) que, lorsque les maîtres de l'œuvre employaient des sculpteurs âgés et lents à se débarrasser des pratiques romanes, ils reléguaient leurs travaux dans quelques endroits peu en évidence, dans les tribunes, par exemple. Un pareil procédé n'a jamais rien eu que de très-naturel; il indique une préoccupation d'harmonie générale. Tenir une conduite opposée, c'eût été faire injure à des artistes habiles et manifester une partialité réfléchie pour l'ancienne architecture. Nous n'avons jamais prétendu que l'on soit allé jusque-là. Au XIIᵉ siècle et au commencement du XIIIᵉ siècle, on acceptait le progrès quand il s'offrait, sans le prévenir ou le précipiter par d'intolérantes aspirations. Plus tard, on s'est attaché à transformer et à perfectionner par esprit de système, mais pas davantage par aversion pour le style roman, désormais passé dans le domaine de l'histoire: on a voulu avant tout surprendre le public par des combinaisons savantes et hardies, et épuiser les conséquences logiques d'une forme monumentale qui se prêtait à toutes les subtilités du raisonnement.

Malgré toutes les preuves négatives que nous venons de donner, admettons un instant qu'une hostilité quelconque ait été dirigée contre le roman, et voyons si elle

eût été justifiée, soit à l'égard du style roman lui-même, soit à l'égard de ses principaux auteurs.

IV. Viollet-le-Duc est le seul archéologue qui se soit jamais aperçu de la décrépitude romane. Il serait pourtant facile de montrer que, loin d'avoir atteint la vieillesse, l'art roman n'est pas, dans le Nord, parvenu à l'âge mûr ni même à la jeunesse. Il a eu pour jeunesse et pour âge mûr le style ogival; ce dernier seul est arrivé à la vieillesse, et, si l'on y tient absolument, à la décrépitude, bien qu'il eût encore, au XVI[e] siècle, assez de sang dans les veines pour répandre la vigueur et la vie dans les œuvres de la Renaissance.

Quand fut bâti le chœur de Saint-Denis, il y avait cent cinquante ans à peine que le style roman avançait dans la voie du progrès; il était loin d'avoir épuisé toutes ses ressources et de se trouver réduit à se replier sur lui-même dans un cercle immuable. Sa fraîcheur et sa puissance demeuraient intactes. Dans les pays où il continua sa carrière après l'éclosion du style ogival, il se dégrossit, devint élégant sans affectation et sans maigreur; la sculpture dépouilla l'incorrection et la barbarie sans quitter l'exubérance et l'énergie de ses premières productions; les perfectionnements sont sensibles et constants jusqu'au commencement du XIII[e] siècle. Le clocher d'Étampes est de vingt années au plus antérieur à cette date, à laquelle appartiennent l'église de Solignac, consacrée en 1211, d'après la chronique de Saint-Martial de Limoges, les églises à coupoles du Grand-Brassac et de Boschaud, d'après Félix de Verneilh, et le fameux chœur de Saint-Julien de Brioude, tant loué par Viollet-le-Duc lui-même (*D. R.*, t. IX). Nous connaissons dans le Comminges une église,

celle de Montsaunès, qui est toute romane et ne remonte qu'aux premières années du XIIIe siècle, comme en témoigne un chapiteau dans lequel un sculpteur a figuré un arc trilobé parfaitement gothique. Or, cette église, comme harmonie, comme finesse et abondance de sculpture, est bien supérieure à l'ancienne collégiale de Saint-Gaudens, située dans la même région. Dans la contrée voisine, en Couserans, dans un petit village des environs de Saint-Lizier, il existe une façade d'église qui est à la fois élégante et originale : c'est du roman fleuri de la fin du XIIIe siècle ou des premières années du siècle suivant ; la date se trahit encore dans un des gros chapiteaux historiés, où l'on a eu la distraction ou le caprice de tailler un arc trilobé, accompagné ici d'un gable d'encadrement avec crosses végétales. Il faut se souvenir que dans le Midi, où sont de tels exemples et bien d'autres analogues, le style roman commence sa pleine carrière au règne même de Charlemagne, et qu'à la fin du Xe siècle il apparaît déjà formé, avec ses systèmes de voûtes, tandis que dans le Nord on ose à peine, avant 1100, risquer une voûte en berceau. Il a donc duré environ cinq siècles dans toute une moitié de la France sans vieillir, sans décliner, et l'on veut qu'un siècle et demi à peine ait suffi dans les pays septentrionaux pour l'épuiser !

Viollet-le-Duc, dans un passage que nous avons cité en partie (§ 1er de ce présent chapitre), nomme le style roman fleuri à propos d'une église picarde. Mais le roman fleuri n'a jamais existé dans le domaine royal, ou n'y a produit que des types isolés, contemporains des premières églises gothiques, tels que les tours dont nous avons déjà parlé; il n'a donc pu y tomber en décadence et y susciter un besoin de rénovation. Dans

le Nord, nous ne saurions assez le redire, le style roman ne se polit et ne se perfectionne que pour devenir ogival; un progrès si extraordinaire, au lieu de marquer l'impuissance, n'est-il pas justement la meilleure preuve de force et de vitalité? Ce n'est pas un art indécis et atrophié qui se transfigure.

Si le roman connut la décadence, il ne l'éprouva que dans le Midi, et pour des causes dont il ne doit pas porter la responsabilité. Là, il ne tendait pas au gothique; aussi, quand une adoption cette fois réelle importa dans l'ancienne Aquitaine et en Provence un gothique trop avancé pour s'unir avec l'ancienne architecture d'où il dérivait, les constructeurs se trouvèrent déconcertés: ils ne furent capables ni de conserver leurs traditions ni de comprendre les nouveautés qui devaient les remplacer; ils ne surent plus dès lors créer que des œuvres hybrides ou imparfaites.

Le roman n'a jamais eu qu'un grave défaut, son insuffisance : il ne possédait pas un genre de voûtes qui pût s'adapter avec légèreté et solidité à toute forme de plans; ce genre de voûtes, il le chercha et en provoqua la découverte; il fut ainsi toujours militant et toujours exempt de routine. Ses portails et ses clochers étaient des chefs-d'œuvre, ses sculptures ordinairement bien distribuées, ses arcs des modèles de grâce; l'élégance s'y harmonisait de plus en plus avec une ampleur convenable; l'exécution devenait sans cesse plus habile et plus correcte.

Viollet-le-Duc parle des « murs croulants » des églises romanes. Il oublie qu'il existe encore en France une quantité innombrable de ces églises, et, comme architecte des monuments historiques, il devait savoir mieux que personne si elles appellent plus souvent que

les églises gothiques les secours urgents de l'administration. Le système défectueux des voûtes rendit nécessaire, au XIIe et au XIIIe siècle, quelquefois plus tard, le remaniement des parties supérieures dans certaines églises romanes qu'on ne voulut pas reconstruire ; mais rien n'est mieux exécuté, comme maçonnerie, que les arcs, les piliers et les murs romans. Les ouvriers des XIe et XIIe siècles étaient plus soigneux que ne le furent ceux de l'époque ogivale ; on sent dans la plupart des églises romanes la patience du moine, qui souvent les élevait de ses propres mains, et ne craignait pas d'aller chercher au loin, à travers mille difficultés, les belles pierres de taille.

Les Égyptiens ont gardé trois mille ans leur architecture, les Grecs ont vécu plus de cinq siècles sur l'ordre dorique, les Romains tout autant sur le corinthien, sans se plaindre le moins du monde, que nous sachions, de la vieillesse ou de l'immobilité de leurs formes monumentales ; et nos constructeurs du milieu du XIIe siècle se seraient sentis fatigués, offensés peut-être d'avoir sous les yeux un art âgé d'un siècle et demi ? Ils eussent été bien... difficiles ; c'est l'épithète que nous leur appliquons pour nous dispenser de leur en infliger une autre un peu moins indulgente.

V. — En affirmant que les moines étaient impopulaires au milieu du XIIe siècle, Viollet-le-Duc commet un lourd anachronisme : il prend le siècle de saint Bernard pour celui de Clément V ; il confond l'époque où deux moines de génie gouvernaient l'un l'Église, l'autre la France, avec celle où pour la première fois la royauté laïque portait de rudes coups à la papauté, à l'épiscopat et aux congrégations.

« Au temps de saint Bernard, en plein XII[e] siècle, le moyen âge repose encore sur ses solides fondements, et l'abbaye est devenue territorialement partie de l'ordre féodal. Sans doute l'œil le plus clairvoyant n'aurait pu, à cette date, découvrir aucun affaiblissement; la règle, la discipline, la fonction, tout demeurait, et les innombrables et puissants monastères du grand ordre de saint Benoît continuaient d'abriter les écoles, les livres et la piété. » (E. Littré, *Études sur les barbares et le moyen âge*, p. 182.) Tel est l'avis (1) d'un savant qui ne sera pas suspecté d'admiration irréfléchie pour les ordres religieux.

L'institut monastique, un instant ranimé sous l'énergique impulsion de Charlemagne, avait bientôt repris son mouvement de décadence commencé dès l'époque mérovingienne. Au XI[e] siècle, malgré les efforts de Cluny, il se relevait avec peine; mais, à partir de ce même siècle, des réformateurs plus heureux ou mieux inspirés surgissent de toutes parts : la Chartreuse, Grandmont, Cîteaux, Fontevrault, Saint-Victor de Paris et une foule d'autres abbayes, chefs d'ordres moins célèbres ou bientôt absorbés dans les autres congrégations, telles que Fontgombaud, Arrouaise, Tyron, Chancelade, s'élèvent comme par enchantement et

(1) La suite de ce passage renferme une restriction qui n'affaiblit en rien notre thèse pour le XII[e] siècle : « Cependant cette inévitable incorporation dans la hiérarchie séculière avait diminué le ressort de la milice monastique, sa mobilité et sa force de pénétration et d'accommodation. Du moins, c'est ainsi que l'Église sentit la situation. De son sein, à ce moment, sortent deux nouveaux ordres, les Franciscains et les Dominicains. »

s'entourent chacune d'une multitude de maisons nouvelles. Les anciens monastères sont entraînés par une noble émulation, et presque tous, à travers mille difficultés et parfois de monstrueuses violences (1), parviennent à se réformer. Les évêques, les seigneurs laïques fatiguent de leurs demandes les maisons mères, qui sont obligées de disperser leurs habitants dans toute l'Europe chrétienne, si bien que le chapitre général de Cîteaux dut interdire, en 1152, l'établissement de nouvelles abbayes de son ordre, disposition plusieurs fois enfreinte bientôt après. Chaque groupe de colonisateurs devenait un noyau autour duquel se formait rapidement un centre de travail, d'études et de charité, auquel ne manquaient ni les donations ni les bons offices des habitants d'alentour.

Par le respect qu'inspiraient leurs vertus, par la confiance due à leurs lumières et l'influence que donnent les richesses et la renommée, les moines s'étaient mis à la tête de la société chrétienne du XIIe siècle. Deux moines, avons-nous dit, gouvernèrent à cette époque l'Eglise et la France. Le premier, saint Bernard, était l'oracle des papes, des évêques et de toute l'Europe catholique dans les questions spirituelles et souvent dans les temporelles. Suger, le second, fut un des plus grands ministres qui aient administré notre pays; il s'acquitta pendant trente ans de son immense tâche à

(1) Abélard, en voulant rappeler ses moines de Rhuis à l'observation de la règle ou même simplement aux pratiques de la vie chrétienne, excita leur fureur et dut fuir pour assurer sa vie. A Montierneuf de Poitiers, Pierre le Vénérable ne réforma le monastère qu'au milieu des plus grands périls pour sa personne.

la satisfaction de tous les ordres de l'État et sut mériter la considération des princes étrangers eux-mêmes. Chose curieuse! aucun de ces deux moines célèbres n'appartenait à la congrégation de Cluny, dont l'influence était encore prédominante (1); mais Cluny, après avoir été au x[e] et au xi[e] siècle, selon Viollet-le-Duc, « le berceau de la civilisation moderne » (*D. R.*, I, 250), gardait presque intacte son importance politique, qui ne commença véritablement à déchoir qu'après la mort de Pierre le Vénérable, en 1156.

Nous ne craignons d'être contredit par aucun de ceux qui ont étudié sérieusement l'histoire ecclésiastique, en affirmant que le milieu du xii[e] siècle, loin d'être pour l'institut monastique une époque de déclin, marque au contraire l'apogée de sa puissance. Les contemporains avaient conscience de cette haute situation. Guibert de Nogent oppose le nombre et la prospérité des abbayes du xii[e] siècle à l'état languissant de la vie claustrale pendant les deux siècles précédents (voy. les *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 235 et 239). Un des continuateurs de Sigebert de Gemblours, en 1131, trace des moines de son temps et des dispositions où l'on était à leur égard un tableau plein des témoignages de la plus vive admiration (voy. le *Recueil des historiens des Gaules*, t. XIV, p. 329).

On ne peut pas dire que cette vogue et cette puissance des moines se soient produites en dépit de l'esprit public, puisqu'au contraire l'esprit public en était une des principales causes. Les moines étaient en harmonie

(1) A Cluniacis....., quorum auctoritas inter nostrates monachos maxime præcellit. (Orderic Vital, liv. xiii, à l'année 1130.)

avec leur siècle, et c'était ce qui faisait leur force. Les hommes libres et les serfs, les riches et les pauvres prodiguaient à l'envi leurs biens et leurs propres personnes; d'où venaient donc ces myriades de moines, sinon du peuple et de la noblesse?

La mort des trois plus fameux abbés du XII[e] siècle, arrivée de 1152 à 1156, arrêta l'élan de la vie et de la puissance monastiques; mais elles se soutinrent encore pendant près de cinquante ans sans altération notable; si Cluny parut décliner, Cîteaux et Saint-Victor croissaient toujours. Le développement de la vie et de l'esprit laïque, à partir de cette époque, ne s'opère pas d'abord au détriment des institutions ecclésiastiques; il est un progrès sur la barbarie et non sur la religion; il est également une séparation franche d'avec l'antiquité, et l'on a le droit de répéter, après Viollet-le-Duc : « Les cathédrales sont le premier et le plus grand effort du génie moderne appliqué à l'architecture; elles s'élèvent au centre d'un ordre d'idées opposé à l'ordre antique. » (*D. R.*, II, 385).

Pendant la première moitié du XIII[e] siècle, le nombre des abbayes d'hommes augmente à peine, celui des moines tend à décroître; mais les donations n'ont pas cessé d'affluer, comme il est facile de s'en convaincre en consultant le cartulaire de n'importe quel couvent, et la considération des fidèles envers les religieux ne s'est pas attiédie. On peut en juger par la conduite de nos rois, de ceux que nous avons appelés « laïques » et qui méritaient ce titre pour leur tendance à agrandir le domaine de la juridiction civile, nullement par leur esprit d'opposition à l'Église. Pour avoir détruit l'abbaye de Mauzac, en 1209, Gui, comte d'Auvergne, est puni par Philippe-Auguste, qui lui retient cent vingt

places fortes ou villes (*Historiens des Gaules*, t. XVIII, p. 230-231). Par son testament, ce roi, qui avait déjà fondé l'abbaye de Cercanceaux, lègue 2,000 livres pour les bâtiments d'une autre abbaye qu'il a établie près du pont de Charenton, plus 240 livres de rente; ses bijoux et ses pierres précieuses passent dans le trésor de Saint-Denis (voy. les *Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 114-115). Son fils, Louis VIII, encore plus large, fit les dispositions suivantes (*Hist. des Gaules*, t. XVII, p. 311) :

Pour deux cents maisons-Dieu.	20,000 liv.
Pour deux mille léproseries.	10,000
Pour soixante abbayes de Prémontrés, à charge de célébrer les anniversaires . .	6,600
Pour soixante abbayes de Cîteaux (même condition)	6,000
Pour vingt abbayes de femmes, ordre de Cîteaux (même condition).	2,000
Pour quarante abbayes de l'ordre de Saint-Victor (même condition)	4,000
Pour l'abbaye de la Victoire, outre les revenus déjà assignés.	1,000
Pour fonder une nouvelle abbaye de la congrégation de Saint-Victor (ce fut Royaumont), le produit de la vente des bijoux, pierreries, objets d'art, etc.	

Saint Louis fut à son tour un généreux donateur; Joinville (*Histoire de saint Louis*, n[os] 723 à 730) nous apprend sa sollicitude à l'égard de toute congrégation, envers celles mêmes qui n'étaient pas encore canoniquement instituées; il leur donna tant de maisons et de terres, que « le bon roi environna de gens de religion la ville de Paris », dit le biographe en terminant.

Si nous avions pu compulser à loisir tous les documents qui concernent les XIIe et XIIIe siècles, nous aurions trouvé certainement des traces nombreuses de l'empressement des populations à venir en aide aux religieux quand ils bâtissaient leurs églises. Nous prenons au hasard les faits qui nous sont tombés sous la main. Lorsque Suger a trouvé sa précieuse carrière de Pontoise, il voit arriver à lui une population empressée qui se met à extraire les grandes colonnes et à les traîner à force de bras jusqu'à Saint-Denis : « Quoties autem columnæ ab imo declivio funibus innodatis extrahebantur, tam nostrates quam loci affines bene devoti, nobiles et innobiles, brachiis, pectoribus et lacertis, funibus adstricti vice trahentium animalium educebant, et per medium castri declivium diversi officiales, relictis officiorum suorum instrumentis, vires proprias itineris difficultati offerentes obviabant, quanta poterant ope Deo sanctisque martyribus obsequentes. » C'étaient déjà les ouvriers bénévoles, qu'on vit en 1145 à Chartres, aidant à bâtir la cathédrale, et se répandant ensuite en Normandie, où ils offrirent leur concours pour tous les sanctuaires dédiés à la Vierge et notamment pour l'église de Saint-Pierre-sur-Dive, dont l'abbé, Haimon, se fit leur panégyriste. En 1177, l'abbaye Saint-Frambourg de Senlis organise une solennelle exposition de ses reliques, et les dons que lui apporte la foule accourue à la cérémonie, célébrée en plein air, suffisent pour entreprendre une église nouvelle. En 1212, d'après le *Dictionnaire historique du Pas-de-Calais* (arrondissement de Montreil, p. 177), les fidèles concourent bénévolement à la construction de l'église abbatiale de Ruisseauville. Il n'est guère possible que les églises abbatiales ou collégiales de Saint-Quentin, de Saint-Nicaise

de Reims, de Longpont (près Villers-Cotterets), d'Ourscamp, de Saint-Jean-des-Vignes de Soissons, d'Orbais, de Mouzon, etc., aient pu être bâties d'un seul jet sans l'assistance des habitants de leur voisinage. Au milieu du XIIIe siècle, Olivier, abbé de Saint-Seine, en Bourgogne, ne peut mettre la main à son église qu'après avoir envoyé dans les villes et les campagnes des moines quêteurs (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. II, p. 231).

Comment, après tout cela, trouver place à des protestations, à des oppositions? Il y eut sans doute souvent des conflits, des luttes, des haines intéressées; mais la physionomie générale de l'époque était bien exactement telle que nous l'avons dépeinte. Néanmoins Viollet-le-Duc tient à constater des protestations, et il en constate; c'est fort simple, et il n'y a qu'à voir les choses d'une certaine manière. C'est d'abord la cathédrale, qui aurait affecté des dispositions systématiquement différentes de celles de l'abbaye. Nous avons montré (no I) qu'il n'y a pas eu, aux XIIIe et XIIe siècles, de type spécial pour les cathédrales; il nous aurait été facile d'insister, mais le peu d'exemples que nous avons allégués sont assez concluants.

Les évêques d'ailleurs n'étaient pas les adversaires des moines. Souvent ils sortaient des monastères et souvent y rentraient, vivants ou morts. Ceux qui avaient été religieux avant de ceindre la mitre, nous ne pouvons les compter, car ils forment, de 1150 à 1250, au moins la moitié des élus; on trouvera leurs noms dans les *Historiens des Gaules* ou dans le *Gallia christiana;* nous renvoyons à ces mêmes recueils pour les prélats qui terminèrent leurs jours dans les monastères ou voulurent y être ensevelis; il nous faut cependant citer, parmi ces derniers, ceux qui,

après avoir commencé, achevé ou continué leurs cathédrales, témoignèrent, en ne leur laissant pas leurs dépouilles, combien peu ils avaient eu l'intention de les dresser comme les rivales des abbayes. L'exemple le plus frappant est celui de Maurice de Sully. Ce grand évêque, après avoir élevé, en majeure partie à ses frais (*propriis magis sumptibus quam alienis*, dit la chronique d'Anchin), le chœur de Notre-Dame de Paris, voulut reposer dans l'abbaye de Saint-Victor. Guillaume de Seignelay, qui fit commencer avec une impétueuse activité sa cathédrale d'Auxerre, en 1215, et qui, de 1220 à 1223, dut terminer celle de Paris, où il avait été transféré, ne fut enseveli ni dans l'une ni dans l'autre, mais à Pontigny. En 1199, Henri de Sully, qui commença la cathédrale de Bourges ou du moins en prépara les fondations, fut enterré selon ses dernières volontés à l'abbaye cistercienne de Loroy. Baudouin de Boulogne, à qui est due, en majeure partie, la cathédrale de Noyon, eut son tombeau à Ourscamp; Gautier de Mortagne voulut avoir le sien à Saint-Martin de Tours plutôt qu'à Notre-Dame de Laon, dont la construction était son ouvrage. Des trois évêques qui construisirent la cathédrale de Senlis, Amaury (1156-1167), Henri (1168-1185) et Geoffroi 1185-1214), aucun ne reposa sous les voûtes de cet édifice; tous trois, ainsi que leur successeur Guérin (1214-1227), préférèrent Châalis. Les deux évêques Regnault de Monçon (1182-1117) et Gautier (1219-1234), sous l'impulsion desquels la célèbre basilique chartraine avait été relevée de ses ruines, léguèrent leurs cendres l'un à l'abbaye de Josaphat, l'autre à celle de Preuilly en Brie. A Rouen, Robert Poulain (1208-1221), sous lequel a été bâtie la plus grande partie de la cathédrale, voulut avoir pour compagnons de

sépulture les moines de Mortemer. L'évêque de Lisieux Arnoult, qui avait commencé sa cathédrale, se démit de son évêché dès qu'il la vit à peu près terminée, et se retira à Saint-Victor de Paris, où naturellement ses cendres restèrent. Des trois archevêques de Reims sous lesquels fut construite la cathédrale, aucun n'y fut enterré : Albéric de Humbert (1207-1218) mourut en Italie; Guillaume de Joinville (1219-1226) fut porté à Clairvaux, et Henri de Dreux (1227-1240) à Vaucelles, ainsi que son successeur Thomas de Beaumetz, mort en 1263. A Soissons, le prélat qui eut le plus de part à l'édification de la cathédrale actuelle, Aimard de Provins (1207-1219), intimement lié avec l'abbé de Saint-Jean-des-Vignes, voulut mourir dans ce monastère et y fut encore enseveli. Enfin, à Sens, Henri Sanglier, qui commença la cathédrale en 1140, et son successeur Hugues de Toucy, qui en fit construire la plus grande partie, élurent sépulture à Saint-Pierre-le-Vif. Les prélats inhumés dans leurs cathédrales, comme Eudes de Sully, Évrard de Fouilloy, Geoffroi d'Eu et quelques autres, n'étaient pas une exception; mais peut-être formaient-ils le groupe le moins nombreux.

Pendant leur vie, les prélats comptèrent parmi les plus insignes bienfaiteurs des abbayes ; ils leur ménagèrent une large place dans leurs testaments, et le plus souvent c'était une dette de reconnaissance que celles-ci acquittaient en offrant aux évêques l'éternel asile. Maurice de Sully avait à lui seul fondé ou doté quatre abbayes : Hérivaux, Hermières, Montivier et Gif, auxquelles il faut peut-être ajouter Saint-Cyr et Valprofond. Presque tous ses collègues agirent de même ; nous renvoyons encore au *Gallia christiana*, où les exemples surabondent. L'un de ces évêques, Guillaume de Passa-

vant, qui mourut en 1186, après avoir restauré dans le style ogival la nef et le transsept de sa cathédrale, porta sa sollicitude pour les moines jusqu'à faire ajouter à son propre palais « un logis et une chapelle en pierre », dans l'unique but d'offrir l'hospitalité à tous les religieux de passage dans sa ville épiscopale, et particulièrement aux Cisterciens. Plusieurs domestiques avaient pour unique fonction le service de ces vénérables voyageurs. (*Historiens des Gaules*, t. XV, p. 619.)

La tendresse paternelle des évêques pour les moines alla parfois jusqu'à l'abus, ainsi du moins en jugèrent les contemporains. Un des prédécesseurs de Maurice, Étienne de Senlis, fit tant pour Saint-Victor, au détriment de son propre chapitre, que ses archidiacres, dont l'un (le fameux Étienne de Garlande) était tout-puissant auprès de Louis le Gros, l'abreuvèrent de persécutions. On connaît l'issue tragique de cette lutte : en 1133, Thomas, prieur de Saint-Victor, périt dans une embuscade entre les bras de son évêque, et les assassins étaient les neveux de l'archidiacre Thibaud Nothier.

Sans doute, les causes de dissentiment ne manquaient pas. Certaines abbayes, Cluny, Saint-Denis, Saint-Martin de Tours, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Médard de Soissons, Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Vendôme, Déols, Moissac et tant d'autres, étaient exemptes de la juridiction de leurs ordinaires et parfois le leur faisaient durement sentir. L'excellent Yves de Chartres frappa un soir à la porte du monastère de Vendôme, où il comptait trouver l'hospitalité, et la porte demeura obstinément fermée devant lui, uniquement parce qu'il était l'évêque du diocèse. Ce refus occasionna l'échange de quelques lettres entre l'évêque, protestant qu'il n'avait pas prétendu user

d'un droit, et l'abbé Geoffroi, qui s'était trouvé pour lors absent et qui approuva ses religieux. En 1060 ou 1062, les moines de Moissac convoquèrent à la consécration de leur église tous les évêques de Gascogne, ceux d'Agen et de Toulouse, et n'accueillirent point leur propre ordinaire, Foulques, évêque de Cahors. L'inscription commémorative gravée dans cette circonstance et qui existe encore, conserva le souvenir de cette exclusion par ce vers, qui était un outrage et semblerait porter contre l'évêque l'accusation de simonie :

Respuitur Fulco Simonis, dans jura Cadurco.

En 1144, Thibaud, évêque de Paris, n'assistait pas à la consécration du chœur de Saint-Denis, à laquelle prirent part plus de vingt évêques; son prédécesseur, Étienne de Senlis, ne s'était pas non plus trouvé à la dédicace du porche avec ses collègues, en 1140. Maurice de Sully, si bienveillant pour les moines, alla prendre place au chœur de Saint-Germain-des-Prés, à Paris, le jour où il fut consacré par Alexandre III, en 1163. Les religieux, l'apercevant, le prièrent de se retirer; sur son refus, ils déclarèrent au pape qu'ils mettraient obstacle à la cérémonie tant que l'évêque serait présent. Maurice dut obéir à l'ordre du pape et sortir de l'église; il voulut ensuite soutenir son droit devant la cour pontificale et perdit sa cause. A Tours, l'agresseur fut l'évêque Joscion, qui inquiéta le plus qu'il lui fut possible les moines de Saint-Martin et perdit en procès contre eux toute sa fortune.

Si Viollet-le-Duc avait connu ces faits et quelques autres semblables, il n'aurait pas manqué d'ajouter encore aux exagérations qu'il a émises sur les rapports

mutuels des évêques et des moines. Nous ne voulons pas dire que ces faits n'étaient pas dans les mœurs du temps; ils ne sauraient néanmoins détruire ceux que nous avons exposés plus haut, et dont le caractère est tel qu'ils ne peuvent tromper sur les véritables sentiments de l'épiscopat. Ces exclusions d'évêques ne portaient pas toujours atteinte à des amitiés parfois orageuses, mais sincères. Geoffroi de Vendôme, comme en témoignent ses lettres, resta dans les meilleurs termes avec saint Yves; ces deux hommes, tous deux énergiques défenseurs de leurs droits, étaient nés pour se comprendre et pour s'aimer. La rude franchise ne blessait pas alors pour toujours; la correspondance entre saint Bernard et Pierre le Vénérable en serait au besoin la preuve. Il ne faudrait pas croire non plus que la situation des évêques vis-à-vis des monastères fût aussi effacée que l'insinue Viollet-le-Duc. Les abbayes exemptes furent toujours une exception; le nombre n'en augmenta pas d'une manière sensible au XII[e] siècle (1), et les nouveaux ordres religieux furent précisément une protestation, bien réelle cette fois, contre la tendance des moines à s'affranchir de la juridiction diocésaine. En outre, l'exemption n'enlevait pas à l'évêque la juridic-

(1) Les papes alors se prêtèrent moins facilement qu'autrefois aux exemptions d'abbayes. Hildegaire II, abbé de Saint-Germer, prétendait ne relever que de Rome, en vertu du privilége à lui octroyé par Henri de France, archevêque de Reims. Aussitôt informé par l'évêque de Beauvais, qui se trouvait ainsi lésé, Alexandre III écrivit à l'archevêque une lettre sévère, le blâmant d'avoir attenté aux droits de ses suffragants, et lui rappelant qu'un monastère ne pouvait être exempté que par la volonté expresse du pape seul. (*Historiens des Gaules*, t. XV, p. 881 et 917.)

tion sur les paroisses dépendant des monastères exemptés; à lui seul il appartenait d'agréer et d'investir les pasteurs; il en était de même à plus forte raison des paroisses qui relevaient des abbayes soumises, et dans celles-ci, l'évêque avait le droit de visite, il devait confirmer l'élection de l'abbé, il percevait des redevances. Aucune abbaye, exempte ou non, ne pouvait se fonder dans un diocèse sans le consentement de l'évêque. Ceux-ci accordaient aux moines des prébendes et des dignités dans les cathédrales. Sur ces questions nous avons consulté, à défaut de traités spéciaux sur l'histoire du droit canonique, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* (t. XI, p. CCVI-CCXXVI; t. XII, p. 676; t. XV, p. 482; et t. XVIII, p. 299 et 310); nous ne pouvions prendre de guides plus sûrs que les Bénédictins.

Dans de telles conditions, les évêques n'avaient à redouter aucun inconvénient sérieux de l'existence et de la prospérité des abbayes; par elles, au contraire, ils voyaient s'agrandir le domaine tant spirituel que temporel de l'Église, et par suite s'accroître leur propre autorité. Comme pasteurs, ils ne pouvaient non plus rester indifférents au secours que leur apportaient dans leur œuvre d'évangélisation des hommes aussi zélés et aussi instruits que l'étaient les moines (1).

Il est à observer que les évêques, si larges dans l'iconographie de leurs cathédrales, au point de permettre aux imagiers de les représenter dans l'enfer, en compagnies de rois et de seigneurs, n'ont pas autorisé la

(1) Des événements récents ont montré à quelles déceptions s'exposent toujours ceux qui comptent sur une prétendue rivalité entre le clergé régulier et le clergé séculier.

même liberté contre les moines; nous n'en avons pas vu, et nous ne savons s'il en existe du côté des damnés, dans les représentations du *Jugement dernier* sculptées sur nos tympans des XIIe et XIIIe siècles (1). Si les évêques avaient été les ennemis des moines, quelle occasion meilleure auraient eue les premiers d'afficher leur malveillance à l'égard des seconds?

Viollet-le-Duc n'est pas mieux soutenu par l'histoire et par l'archéologie, lorsqu'il affirme, de son autorité privée, que « le clocher prend de l'importance en raison du développement de l'esprit municipal, et se soustrait plus que tout autre monument aux influences monastiques; c'est, pour tout dire en un mot, au XIIe siècle, le véritable monument national ». (*D. R.*, III, 367.) Il eût été plus exact de dire que le clocher prend de l'importance en raison du développement des édifices adjacents; évidemment une tour qui pouvait suffire à une église romane, haute de 80 à 100 pieds entre le pavé et la crête du toit, se trouvait désormais trop petite à côté ou au-dessus d'une église ogivale dont l'élévation extérieure dépassait 150 pieds; ce n'est pas autre chose qu'une affaire de proportions. Si l'on se livre, d'ailleurs, à un examen attentif, on s'apercevra que les tours romanes sont, comparativement aux eglises leurs contemporaines, plus hautes que ne le

(1) Ceci néanmoins sous toutes réserves. Il existe à l'un des deux portails nord de la cathédrale de Reims un moine marchant derrière le roi et l'évêque parmi les damnés. Mais ce religieux est évidemment un abbé, car il porte crosse, et comme tel la personnification des hautes dignités eccle siastiques et féodales (près de lui se trouve précisémen un haut baron), plutôt que l'image du moine indigne.

sont les tours ogivales comparativement aux églises postérieures au XIIe siècle; les tours romanes dominent davantage le monument religieux. Un examen attentif et même superficiel montrerait en outre que, pour la force des tours, les monastères l'ont emporté sur les cathédrales jusqu'à la fin du XIIIe siècle et peut-être pendant tout le moyen âge. Le clocher le plus ancien connu en France, celui de Saint-Front, est un édifice monastique, et porte déjà son coq à 180 pieds au-dessus du sol. Les gros clochers romans isolés des abbayes ligérines de Saint-Florent, de Saint-Aubin d'Angers, de Marmoutier et de Vendôme étaient bien plus considérables; celui de Vendôme, seul complétement conservé, atteint 235 pieds. Si l'on passe au nombre des clochers pour une même église, on verra, dès la fin du VIIIe siècle, Angilbert en bâtir trois sur sa basilique de Saint-Riquier. Au XIe et au XIIe siècle, il y avait quatre clochers aux églises de Saint-Benoît-sur-Loire, de Saint-Martin de Tours, de Notre-Dame de Châlons, de Vézelay, de Saint-Leu-d'Esserent, cette dernière simple prieuré; il y en avait cinq à Déols, six à Cluny. Saint-Vincent de Laon et Saint-Denis eurent également, au XIIIe siècle, six clochers au moins commencés. Les tours n'étaient donc point avant tout un luxe municipal; elles furent d'abord un luxe monastique, contre lequel saint Bernard voulut seul réagir; en développant et en multipliant leurs clochers, les cathédrales et les églises paroissiales, loin de se séparer des habitudes des couvents, ne firent, au contraire, que s'en rapprocher très-sensiblement.

Le *D. R.* (t. III, p. 382) cite particulièrement, comme une protestation contre les Cisterciens, les tours de Saint-Père-sous-Vézelay; la protestation n'émane pas

cette fois des séculiers, mais d'un ordre de moines contre un ordre rival. « Il semble que dans ce petit édifice, élevé vers 1240, l'architecte qui travaillait sous la dépendance de l'abbé de Vézelay ait voulu protester contre les tendances cisterciennes de la Bourgogne à cette époque; car il a élevé, des deux côtés du portail, deux clochers énormes, si on les compare à la grandeur de l'église. » Puisque la chose est douteuse, il eût mieux valu garder le silence et ne pas émettre des assertions qui nous représentent les artistes du XIIIe siècle et ceux qui les dirigeaient comme des hommes passablement puérils, se livrant à de folles dépenses, uniquement pour se donner la mesquine satisfaction de braver telle ou telle classe de leurs contemporains. Dans le cas présent, les grosses tours de Saint-Père-sous-Vézelay ne marquent d'une manière évidente que la fidélité aux traditions clunisiennes, inaugurées bien avant la fondation de Cîteaux, et aux traditions bourguignonnes proprement dites, à peu près aussi anciennes.

En quête de protestations antimonacales, Viollet-le-Duc va en découvrir, le devinerait-on? jusque dans nos vieilles maisons de bois (*D. R.*, t. VI, p. 257-260). Ici les protestations pourraient se comprendre, puisqu'elles se produiraient en plein XIVe siècle, alors que le prestige et la popularité des moines avaient notablement diminué. Mais se figure-t-on bien nos ancêtres pouvant se loger dans des maisons de pierre et se contentant de maisons de bois, uniquement pour faire pièce aux congrégations religieuses? Comment y avait-il là protestation? C'est que les abbayes, suivant les données romaines, étaient bâties en pierre; il parut alors opportun aux bourgeois de provoquer une réaction « antiromaine »

et de revenir au vieux système gaulois. Pour un peu, Viollet-le-Duc nous ferait de ces bons bourgeois des archéologues consommés et surtout très-pratiques, sachant comment leurs pères bâtissaient, et rétrogradant de quatorze à quinze siècles pour se donner à leurs propres dépens le malin plaisir d'une manifestation permanente contre les moines.

En relisant de tels paradoxes, trop longuement exposés pour être reproduits en entier, mais dont nous sommes certain de n'avoir pas forcé le sens; en relisant, disons-nous, de tels paradoxes, l'auteur lui-même s'est épouvanté, et il a dû ajouter sur ses épreuves l'aveu qu'il y a là des « effets étranges en apparence ». Au lieu de biffer simplement toutes ces tirades, il a essayé des explications qui expliquent seulement son embarras et laissent voir que ce point ne se liait à son système que de la manière la plus passagère et la plus accidentelle. Du moins aurait-il dû improviser avec plus de retenue.

Viollet-le-Duc était trop familier avec le moyen âge pour ne pas sentir aussi de temps en temps le mauvais pas où il s'engageait en divisant la société des XIIe et XIIIe siècles en deux camps ennemis: les moines d'un côté, les séculiers de l'autre. L'illusion chez lui ne pouvait durer continuellement; voilà pourquoi, tenant bon sur l'esprit antimonacal des architectes laïques, il a fini par les placer dans une sorte d'oasis républicaine, où, incompris de leurs contemporains, ils se seraient érigés en censeurs de l'Église et en réformateurs de la pensée. Il est déjà grave d'isoler de la société les créateurs d'une architecture nouvelle, à supposer que tels soient les maçons laïques; nous avons eu occasion de nous expliquer à cet égard. Nous montrerons plus bas

que ces laïques étaient de bons chrétiens comme leurs compatriotes; nous n'avons ici qu'à rechercher leur attitude à l'égard du clergé régulier. Les monuments ne nous révèlent à cet égard qu'une seule circonstance, et elle suffit. Parmi les vingt à trente architectes connus du XIIIe siècle, époque où l'institut monastique commençait ou allait commencer à décliner, on ne retrouve la sépulture que de cinq, et ceux-là reposaient sous les dalles des églises monastiques : Guillaume à Saint-Étienne de Caen (1), au commencement du XIIIe siècle; Hugues Libergier à Saint-Nicaise de Reims, en 1273; Pierre de Montereau à Saint-Germain-des-Prés, en 1266; Étienne de Mortagne à Marmoutier, en 1293; Robert de Coucy à Saint-Denis de Reims, en 1311. Il est à observer que les trois derniers (2) avaient bâti également des églises séculières, des cathédrales. On est forcé d'en conclure ou que les moines avaient fait des offres aux maîtres maçons et avaient conséquemment de bons motifs de les estimer, ou que les maîtres

(1) Voici son épitaphe, d'après M. G. Bouet (*Analyse architecturale de Saint-Étienne de Caen*, IIe partie, chap. Ier) :

GVILLELMVS JACET HIC, PETRARVM SVMMVS IN ARTE
ISTE NOVVM PERFECIT OPVS, DES PREMIA, XPE.

(2) C'est légèrement douteux pour Étienne de Mortagne. Un maître de ce nom dirigeait, en 1279, les travaux de la cathédrale de Tours; l'épitaphe de Marmoutier ne donne que le prénom Étienne; le nom de la ville avait été effacé; mais il est extrêmement probable qu'il s'agit d'un seul et même artiste, ayant à la fois la charge de la cathédrale et de l'abbaye, ce qui était fréquent. (Voy. *Tours archéologique*, par Ch. Grandmaison, § IV.)

avaient désigné eux-mêmes les monastères pour renfermer leurs tombeaux. Dans l'un ou dans l'autre cas, il y avait une affection réciproque, et alors que devient le prétendu antagonisme, cette pierre angulaire du système de Viollet-le-Duc?

VI. — Puisque le style ogival ne pouvait être une machine de guerre contre les moines, pourquoi ceux-ci, à supposer qu'ils n'en fussent pas les auteurs, auraient-ils hésité un seul instant à l'accepter? Serait-ce par hasard pour avoir contracté des habitudes routinières et théocratiques? Que de fois ne les a-t-on pas calomniés en leur jetant comme une insulte ces deux mots qui semblaient nés pour eux : routine, théocratie? La chose a paru si naturelle que d'excellents catholiques s'y sont laissé prendre, et que nous avons été le premier peut-être à nous prononcer, pièces en main, en faveur de l'esprit libéral de nos vieux abbés. Combien cependant la réfutation eût été facile! Il suffisait d'ouvrir au hasard le *Dictionnaire raisonné* lui-même et de regarder la façon dont il y est procédé. Viollet-le-Duc, voulant suivre chronologiquement et expliquer la marche de l'art depuis le xe jusqu'au xiiie siècle inclusivement, s'appuie également sur les églises séculières ou sur les abbayes; c'est aussi bien sur les unes que sur les autres qu'il saisit les exemples les plus anciens de chaque nouveau progrès introduit dans l'architecture. Les premiers arcs-boutants (*D. R.*, t. I), il les trouve à Saint-Remi de Reims (il y en a d'un peu plus anciens à Saint-Germain-des-Prés, et le Saint-Denis de Suger a dû en posséder); au mot *Architecture*, il cite déjà la nef de Vézelay comme le type le plus avancé de son temps, et pareil caractère, il le constate souvent dans la basilique

de Suger. Le cœur et le transsept de Vézelay sont « un des premiers et des plus beaux exemples de l'architecture ogivale bourguignone » (t. Ier, p. 232).

Pour les chapiteaux gothiques, « le développement est complet dans les chapiteaux du sanctuaire de l'église Saint-Leu-d'Esserent » (t. II, p. 504). Dans le réfectoire de Saint-Martin-des-Champs, l'architecte a franchi « le premier pas vers le chapiteau à tailloir octogonal du milieu du XIIIe siècle....; la transition est évidente » (t. II, p. 528). Selon l'article *Construction*, « le chœur de Saint-Remi de Reims a dû exciter avec raison l'admiration des constructeurs de la fin du XIIe siècle, car les méthodes adoptées là sont suivies en Champagne à cette époque » (t. IV, p. 66). Selon l'article *Pilier*, l'église abbatiale de Saint-Martin de Laon aurait probablement fourni le type duquel dérivent les piliers de la cathédrale de la même ville. Nous pourrions multiplier indéfiniment les citations. Nous préférons insister sur les témoignages formels ou faiblement déguisés de Viollet-le-Duc en faveur de Saint-Denis.

« En 1144, l'abbé Suger achevait l'église abbatiale de Saint-Denis; or, dans les parties de l'édifice qui datent de cette époque, on voit que la révolution architectonique est accomplie; non-seulement le plein cintre est abandonné, mais le système de la construction dite gothique est trouvé. — Sur le sol de l'Ile-de-France, on voit apparaître déjà, dès l'époque romane, une liberté, une variété dans les types, qui indiquent des tentatives incessantes pour sortir des traditions. Ce sont ces tentatives qui amènent l'architecture que Suger, ai-je dit, paraît avoir inaugurée comme une innovation hardie et savante à la fois. »

Ces passages sont empruntés aux *Entretiens* (t. I,

p. 262 et 281); mais le *D. R.* n'est pas moins explicite. On peut consulter, par exemple : le t. II, p. 298 et 300; le t. IV, p. 31 ; le t. VII, p. 501 et 506, où il s'attache à démontrer géométriquement que les voûtés du porche et du cœur sont le commencement de la structure gothique ; le t. VIII, 212; et surtout le t. IX, p. 201 et 503. A la page 201 du tome IX, le *Dictionnaire raisonné* s'exprime ainsi : « Un moine de génie semble avoir provoqué cette révolution de l'art de bâtir. Suger fit reconstruire l'église de Saint-Denis en 1137. Elle était terminée, ou peu s'en faut, en 1141 (1). Or on voit apparaitre déjà, dans ce qui nous reste de ce monument, le système de structure dit « gothique ».

Nous ne croyons pas utile d'ajouter nos observations personnelles à celles de Viollet-le-Duc. Personne aujourd'hui ne doute plus de la priorité chronologique du chœur de Saint-Denis sur les autres églises ogivales. En 1860, F. de Verneilh le proclamait dans le *Bulletin monumental* (t. XXVI, p. 213) : « Aucun homme, disait-il, n'a mieux connu que l'abbé Suger les ressources artistiques de son temps et de son pays ; aucun n'a exercé sur la marche et les progrès de l'art une influence aussi décicive. C'est sous l'impulsion puissante de ce moine, vraiment grand en toutes choses, que l'architecture gothique a pris naissance. » Il publiait vers la

(1) Viollet-le-Duc n'a jamais lu que la *Vie de Suger*, par le moine Guillaume. S'il avait parcouru les écrits mêmes du grand abbé, il aurait vu que le vestibule fut bâti de 1137 à 1140, le chœur de 1140 à 1144, et le reste, nef et transsept, après le chœur, sans qu'il soit bien certain que l'église ait été complétement achevée du vivant de Suger, c'est-à-dire avant 1152.

même époque *le Premier des monuments gothiques*, destiné à développer sa thèse. Est-ce lui qui a converti M. Daniel Ramée, un des premiers et des plus grands négateurs du libéralisme artistique des moines? Toujours est-il que ce dernier, après avoir écrit en 1843, dans son *Manuel de l'histoire générale de l'architecture*, les phrases les plus étranges sur l'incapacité créatrice des ordres religieux et leur résistance obstinée à l'art ogival, a fini, dans son *Dictionnaire des termes d'architecture* (1868), par reconnaître qu' « un style d'architecture a prévalu en Europe à partir du milieu environ du XII[e] siècle jusqu'à la fin du premier quart du siècle suivant », et que « Suger en fut le créateur » (p. 22). M. Ramée appelle cela le style de transition; mais c'est bien déjà l'architecture ogivale avec ses principes fondamentaux.

Si les moines, en la personne d'un de leurs plus illustres représentants, ont été les promoteurs d'un style nouveau, pourquoi auraient-ils été avant ou après des esprits rétrogrades? S'ils ont créé ou suscité un progrès si brillant, ils devaient y être préparés par des habitudes libérales et une philosophie éclairée. Quand on a été longtemps routinier, on ne s'improvise pas inventeur. Viollet-le-Duc a bien çà et là accusé les moines d'avoir arrêté l'essor de l'art pendant la période romane; mais il se contredit lui-même soit formellement par le passage que nous avons cité à la fin du chapitre IV, soit implicitement par l'exposé détaillé de la marche de l'architecture, marche constamment ascensionnelle depuis le IX[e] siècle jusqu'au milieu du XII[e], marche qui ne fut lente, relativement au XII[e] et au XIV[e] siècle, que faute de principes assez féconds, d'expérience acquise, et aussi parce que les moines surent

garder une sage modération, malheureusement dédaignée plus tard par les laïques.

« L'art roman, dit M, Albert Lenoir (*Architecture monastique*), ne serait pas une dégénérescence de l'architecture romaine; il a complété, au contraire, et fait progresser les combinaisons de l'arc en plein cintre, qu'il a entièrement affranchi de l'architrave. Il a revêtu de forme inconnue au paganisme les grandes conceptions qu'il substitua aux timides et premiers essais des chrétiens occidentaux; il a osé beaucoup plus que l'art byzantin; le premier, il sut donner à nos temples une distribution et une physionomie en rapport avec leur but, avec la grandeur du culte; il a trouvé les moyens pratiques de réalisèr ces effets... On peut donc le considérer comme représentant la grande période d'invention et de progrès de l'art du Nord. »

Le même auteur dit encore : « Les moines, en renonçant à leurs études d'architecture si bien commencées, ne préparèrent-ils pas de longue main la décadence de l'art catholique, qu'eux seuls, par leur position exceptionnelle, par leur foi toujours entretenue, par leur science individuelle ou collective, auraient pu soutenir longtemps encore? Sans doute les premiers artistes laïques appelés à les remplacer présentaient avec eux peu de différence quant à la foi et au savoir; mais de génération en génération, ces qualités indispensables ne purent que décroître dans la vie séculière, et la chute de l'art sacré en fut la conséquence. »

La meilleure preuve qu'on puisse alléguer du libéralisme artistique des moines, c'est la variété des écoles régionales pendant la période romane et l'indépendance des monastères affiliés vis-à-vis des maisons mères, qui s'abstinrent, quoi qu'on ait dit, d'imposer

des constructeurs et des méthodes. La règle de Cîteaux commande la simplicité, non le style, et s'il y a dans cette congrégation un groupe d'églises présentant des traits de famille incontestables, il s'en trouve à côté de celles-là beaucoup d'autres qui en diffèrent selon leur situation au sein de telle ou telle école. Nous nous abstiendrons de revenir sur les exemples et les aperçus que nous avons donnés, soit dans notre *Annuaire de l'Archéologue français* de 1877 (p. 86 et 87), soit dans *l'Archéologie nationale au Salon de* 1876 (p. 25-38), soit dans le chap. IV du présent mémoire.

Mais, dira-t-on, les moines, après l'abbé Suger, finissant par s'apercevoir que le gothique s'écartait sensiblement des apparences romanes, et n'osant pas trop affronter l'impopularité par des goûts rétrogrades quand ils étaient forcés de construire, ont du moins voulu conserver le plus longtemps possible leurs vieux édifices conventuels, afin de ne pas donner lieu chez eux à des manifestations de la nouvelle architecture. — Jamais, au contraire, les moines n'ont tant rebâti sans nécessité que de 1150 à 1250, et il est hors de doute que leur objet fut précisément, dans la plupart des cas, de mettre à profit les avantages usuels et les beautés du style ogival. En général, les églises romanes étaient trop vastes, trop solides et trop belles pour avoir besoin d'être remplacées. Néanmoins, soit par suite d'accidents, soit qu'il y ait eu, par exception, des abbayes dotées encore d'églises trop mesquines, soit que réellement maintes « folies » aient été commises, soit enfin que certains établissements de fondation récente n'eussent encore possédé que des chapelles provisoires ou que d'autres fussent nés après le milieu du XIIe siècle, nous ne voyons partout qu'abbayes en

construction, non-seulement dans les régions monumentales du Nord, mais encore au milieu des écoles les plus rebelles à l'architecture gothique.

La basilique de Saint-Denis, après avoir été complétement reconstruite sous Suger, l'est une seconde fois sous saint Louis, de 1131 à 1270. Les monastères ou chapitres réguliers : Saint-Germer, Mantes, Saint-Évremond de Creil, Saint-Leu-d'Esserent, Saint-Frambourg de Senlis (1177), Saint-Thomas de Crépy-en-Valois (1180), Châalis, Saint-Corneille de Compiègne, Saint-Martin-au-Bois, Saint-Quiriace de Provins (1160), la Celle-sur-Morin, Lagny, Saint-Crépin et Saint-Jean-des-Vignes (1198-1234) de Soissons, Nogent-sous-Coucy, Saint-Martin et Saint-Vincent de Laon, Saint-Yved de Braisne (1180-1216), Orbais, Saint-Thierry, Saint-Nicaise et probablement Saint-Denis de Reims, Mouzon, Saint-Maurice d'Épinal, Sainte-Colombe et Saint-Pierre-le-Vif de Sens, Saint-Quentin de Vermandois, le Mont-Saint-Quentin, Vaucelles (1191-1235), Anchin (1181-1250), le Mont-Saint-Éloi (1200-1250 environ), Saint-Bertin (1) et Notre-Dame de Saint-Omer, Saint-Valery, Eu (1186-1230), Conches, la Trinité de Fécamp (1175-1220 environ), Saint-Victor-l'Abbaye, Saint-Wandrille (1248-1342), Saint-Pierre-sur-Dive, Saint-Évroult, Notre-Dame du Bec (1161-1178), Lonlay, Hambye, Saint-Florentin de Bonneval, Coulombs, Saint-Pierre de Chartres, Saint-Laumer de Blois (1135-1210), la Trinité de Vendôme, Marmoutier, Saint-Martin et Saint-Julien de Tours, Bourgueil, Candes, Toussaint d'Angers, le

(1) L'abbé Gilbert (1246-1264) fit rebâtir le chœur sur des proportions telles que ses successeurs ne purent continuer ainsi l'église et le démolirent au XIVe siècle. (*Gallia christiana.*)

Loroux, Chalocé, la Couture et Saint-Vincent du Mans, Saint-Gildas-des-Bois, Perseigne, Lehon, Paimpont, Saint-Mathieu de Fin-des-Terres, Flavigny, Saint-Seine, Semur-en-Auxois, Charlieu, pour ne parler que des régions du Nord, rebâtissent ou remanient de fond en comble leurs basiliques, et parmi ces basiliques, une, Saint-Quentin, rivalise d'importance avec les plus grandes cathédrales. Nous négligeons de mettre à l'actif des moines une incroyable quantité d'église paroissiales dont ils avaient la charge, et qu'ils renou velèrent magnifiquement.

Ce n'est pas tout encore. Si nous passons à l'architecture civile, nous voyons que pas un monastère du Nord n'a laissé passer le XIII[e] siècle sans reconstruire dans le goût nouveau quelqu'un de ses bâtiments, et que la plupart se sont radicalement transformés. Avant les dévastations des trois derniers siècles, Saint-Germain-des-Prés, Saint-Martin-des-Champs, Sainte-Geneviève, Saint-Denis, Ourscamp, Breteuil, Saint-Jean-des-Vignes, Saint-Pierre-le-Vif; Corbie, Fécamp, Bonport, Beauport, Saint-Évroult, Saint-Étienne de Caen, offraient des salles, des cloîtres, des corps de logis du XIII[e] siècle d'une étonnante somptuosité. C'est une abbaye célèbre, le Mont-Saint-Michel, qui résume toutes les splendeurs et toute la puissance de l'art du XIII[e] siècle.

Cette tendance des moines à reconstruire leurs édifices claustraux n'a pas échappé à Viollet-le-Duc, et lui suggère l'observation suivante, inexacte quant aux églises, vraie pour le reste : « Le mouvement de l'architecture qui, dans le Nord, avait commencé au milieu du XII[e] siècle par la reconstruction des cathédrales, fut suivi par un grand nombre de monastères. La reconstruction des églises des abbayes exigeant des

sommes énormes, les édifices anciens furent conservés ; mais les cloîtres, constructions assez légères et exigeant des dépenses moins considérables, furent presque tous (dans le Nord) rebâtis dans le goût nouveau. » (*D. R.*, III, 417.)

Le dernier trait, et le plus frappant, de la bienveillance des moines à l'égard du style ogival, c'est que, non contents de le posséder chez eux, ils ont voulu s'en constituer en quelque sorte les apôtres, les missionnaires.

Il y a eu deux invasions successives du style ogival du Nord dans le reste de la France et dans les pays étrangers. La première produisit des types isolés qu suscitèrent tout au plus quelques imitations imparfaites ; la seconde implanta définitivement l'art français. L'une, contemporaine de l'enfance du style ogival, est due aux moines ; l'autre, opérée quand la formation fut complète, eut pour auteurs les évêques et les corporations laïques.

En France, tous les ordres religieux concoururent à la propagation du style ogival. En Auvergne, les deux plus anciens monuments gothiques sont les chœurs des églises bénédictines d'Ébreuil et de Saint-Pourçain (1), fortement imprégnés des souvenirs du chœur de Saint-Denis ; immédiatement après vient le chœur de Saint-Amable de Riom (commencement du XIIIe siècle).

En Bourgogne, c'est le chœur de l'église cluniste de Vézelay, chœur dont nous avons déjà parlé d'après

(1) Il ne reste du rond-point de Saint-Pourçain qu'une travée à peu près intacte ; mais elle suffit, avec quelques autres fragments voisins, pour établir la ressemblance.

Viollet-le-Duc, et qui présente également des analogies avec celui de Saint-Denis. En Languedoc, c'est un chœur et une abbaye bénédictine : Saint-Gilles; on peut ajouter l'abside de Saint-Paul de Narbonne, encore bénédictine. En Béarn, c'est la nef de l'église bénédictine de Sordes. En Bretagne, c'est l'abbaye entière de Beauport. Des abbayes cisterciennes de France les ruines mêmes ont péri le plus souvent; il serait sans cela facile de leur attribuer une large part dans l'apostolat artistique de la fin du XIIe siècle ; mais, à l'étranger, les monuments nous renseignent mieux sur le rôle des religieux de Cîteaux. Ce furent eux qui « introduisirent en Allemagne des formes nouvelles, pratiques, utiles, et dont l'adoption se recommandait d'elle-même. Élevant partout des églises voûtées, ils popularisèrent la voûte en Allemagne, en des contrées où, jusqu'à la fin du XIIe siècle, elle avait été rarement adoptée, et enseignaient d'exemple à la construire à l'aide de l'arc brisé et d'appuis-butants. Les Cisterciens étaient donc, en quelque sorte, *des missionnaires, propageant chez les autres nations les principes de l'architecture française,* d'autant mieux venus en Germanie qu'ils n'apportaient pas un système complet, exclusif, mais bien un système simplifié, et comme tel sympathique aux idées et aux mœurs allemandes. » (M. de Roisin, d'après M. Schnaase; *Bulletin monumental*, t. XXV, p. 719.)

Le peu que nous connaissons de l'Espagne et du Portugal nous permet d'attribuer aux Cisterciens, dans ces pays, un rôle analogue. En 1194 fut fondée l'abbaye de Piedra, qui, sans être même une colonie directe d'un monastère cistercien (elle dérivait de Poblet, autre abbaye espagnole), eut une église de style ogival primitif dont les ruines existent encore. Dans les premières

années du XIIIe siècle, l'ancien monastère de Val de Dios, donné aux Cisterciens, fut augmenté par eux d'une nouvelle église, dont la première pierre fut posée en présence de maître Gautier, un Français, et qui est également de style ogival primitif (*España sagrada*, t. XXXVIII, p. 181). En 1148 fut fondée l'importante abbaye cistercienne d'Alcobaça, qui, reconstruite au commencement du XIIIe siècle, introduisit en Portugal les premiers rudiments de l'architecture gothique; l'église a des nervures et un déambulatoire. L'église abbatiale de Leça do Balio, dans le même pays, est de la même époque et de même style.

L'état actuel des connaissances archéologiques et de notre préparation personnelle ne nous permet pas d'approfondir davantage l'action des moines dans les contrées méridionales de la France et dans les pays étrangers; nous reconnaissons, sans plus de difficulté, que le libéralisme des moines n'était pas absolument réfléchi, prémédité, et qu'en servant la cause de l'art ogival, ils n'ont pas toujours eu la volonté expresse de contribuer aux développements ou à la propagation de l'architecture française.

Nous ne dépouillons pas les corporations laïques pour tout donner aux congrégations. Ni les unes ni les autres n'avaient, au XIIe siècle, l'idée de progrès telle qu'on l'a conçue plus tard. Quand une chose paraissait défectueuse ou insuffisante, on s'attachait à la corriger ou à la compléter, sans trop se demander si l'on finirait par tout bouleverser. Nous parlons ici d'art seulement, et non de philosophie ou de théologie, car, en ces deux matières, le XIIe siècle chercha et applaudit avec un certain parti pris les nouveautés : *Discipuli solis novitatibus applaudunt, et magistri gloriæ potius in-*

vigilant quam doctrinæ, dit avec amertume Étienne, évêque de Tournai, dans une de ses lettres. Puisque nous venons de nommer la philosophie, empruntons-lui un terme capable de rendre exactement notre pensée. Aux propositions erronées de Viollet-le-Duc, nous opposons généralement les propositions contradictoires correspondantes, et non les propositions contraires. En procédant différemment, nous outrepasserions à notre tour la vérité; une réaction ne doit pas se guérir par une autre réaction. Nous avons mis toute notre attention à éviter des excès qui, en nous jetant au delà du but, nous l'auraient bien réellement fait manquer.

ANTHYME SAINT-PAUL.

(*A terminer.*)

VITRAIL DE BARIVAL

ICONOGRAPHIE LOCALE

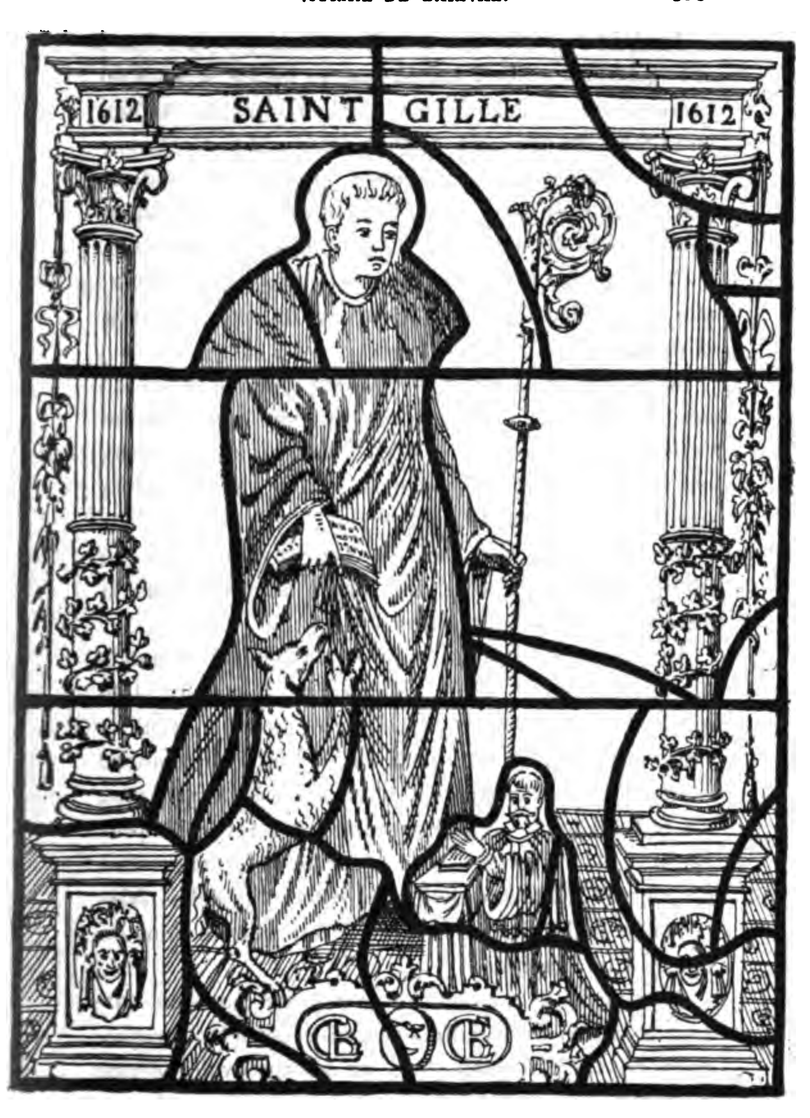
(XVIIe SIÈCLE)

A un kilomètre ouest de la ville de Caudebec-en-Caux, la vieille chapelle de Notre-Dame de Barival, objectif vénéré de nombreux pèlerins, conserve une verrière, contrastant par son ancienneté relative avec les autres apposées depuis peu d'années.

Cette verrière, haute de 0m65, large de 0m47, est en grisaille, si l'on excepte la partie inférieure polychrome.

Dédiée à saint Gilles, comme l'indique l'inscription tracée au frontispice, elle est intéressante à un double point de vue : en ce qu'elle rapporte la légende du saint et semble figurer le donateur de la verrière avec ses armoiries. Au-dessous d'un entablement carré, dont chaque extrémité offre la date de 1612 et s'appuie sur une colonne composite, décorée de feuillages, saint Gilles debout, tête nue, vêtu du froc en grisaille, tient de la main gauche la crosse abbatiale fleuronnée, à volute dirigée en dehors, et de la main droite un livre ouvert.

Du même côté, une biche se dresse contre le froc. Saint Gilles (Ægidius), natif d'Athènes et de noble extraction, dont l'Église fête l'anniversaire le 1er septembre, fleurissait à la fin du IIIe siècle.


1612
SAINT GILLE
1612

Voulant se soustraire à l'admiration que sa science et sa piété lui avaient attirée dans sa patrie, il passa en France, et choisit près de l'embouchure du Rhône, en la forêt du Gard, un endroit désert, afin de se consacrer entièrement à la prière et à la vie contemplative. Durant des années, il vécut d'herbes sauvages, de racines et du lait d'une biche qu'il avait apprivoisée.

Un jour cet animal, poursuivi par des chasseurs, alla se réfugier auprès de l'ermite et fit ainsi découvrir sa retraite.

Bientôt la renommée des vertus, des miracles du saint se répandit jusqu'à la cour. Cédant aux sollicitations réitérées de Pépin le Bref, il fonda, au VIIIe siècle, sur l'emplacement même de sa grotte, un monastère sous la règle de saint Benoît.

Aux environs s'est formée, à deux kilomètres du Rhône, dans le diocèse de Nîmes, une ville sous la dénomination de Saint-Gilles.

Aux pieds de l'abbé se voit un personnage en habits de clerc : soutane, surplis, sans rabat, à genoux, tête nue et les mains jointes, devant un prie-Dieu garni de draperies, sur lequel est posé un livre ouvert à tranche rouge ; l'effigie exprime cinquante-cinq à soixante ans.

L'entablement, signalé au sommet du vitrail, présente, à ses parties latérales, une tête de chimère d'où descendent, à une cordelière tortillée, de riches faisceaux de fruits ; il donne accès à une galerie dont on aperçoit le carrelage.

Au bas de la vitrine, on remarque dans un cartouche, entre deux chiffres composés des lettres majuscules G. L. B. entrelacées, un blason ovale, dénué d'émaux, montrant *trois merlettes, tournées à dextre, 2 et 1*.



TOMBE DE ROBERT

Abbé de St Memmie

XIIIème Siècle.



TOMBE DE MICHEL JOLLY
Abbé de Notre-Dame de Châlons.
XVème Siècle.

Les lettres liées et les figures héraldiques paraissent pouvoir s'appliquer à la maison Guillebert, qui avait pour armes : *d'or à trois merlettes de sable, deux en chef et une en pointe.*

Les Guillebert ou de Guillebert, sieurs du Vivier, de la Villette, de Rouville, à cinq kilomètres de Bolbec, etc., portaient le titre d'écuyer.

Cette famille, dont plusieurs membres habitaient l'élection d'Arques et quelques autres celle de Coutances, fait remonter sa généalogie, vers le commencement du XVIe siècle, à Pierre Guillebert, marié à Jeanne Leclerc, d'où naquit Vincent, époux de Catherine Gallie.

De leur union est issu Jean, échevin à Dieppe, que je supposerais être le donateur de la verrière de Barival en question.

De Jean prénommé et de Marie Véron, sa femme, sortirent deux fils :

1° Jean Guillebert, sieur du Vivier, lieutenant criminel au bailliage de Caux, décédé sans enfants, avant 1670;

2° Pierre Guillebert, sieur de la Villette, demeurant à Dieppe, maintenu noble le 22 juillet 1670, après la mort de son frère.

Dr E. Guéroult.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans les deux séances du 29 avril et du 27 mai ont été nommés membres de la société :

MM.

1. L'abbé Deshayes, curé de Manneville-sur-Rille (Eure).

Présenté par M. l'abbé Porée;

2. René Kerviler, ingénieur des ponts et chaussées, à Saint-Nazaire,

Présenté par M. du Chatellier;

3. Léopold Gentil, architecte, au château de Larroque, près Gimont (Gers),

Présenté par M. A. Lavergne;

4. Théophile Giraudeau, rue de la Comédie, 1, à Niort (Deux Sèvres),
5. Émile Taillebois, négociant, à Dax (Landes),
6. Thomas W. Ludlow, 399, Lexington Avenue, New-York city (États-Unis),

Présentés par M. Léon Palustre;

7. L'abbé Quélon, curé de la Sauvetat (Puy-de-Dôme),

Présenté par M. de la Faye de l'Hospital.

Vente des sculptures du château de Montal. — Que sont devenus les débris du château de Montal? nous demande-t-on de différents côtés.

Le sort des sculptures de cet élégant manoir illusoirement inscrit sur la liste des monuments historiques, et dépecé par le vandalisme de la spéculation, devait recevoir son dénouement le 30 avril, dans une vente aux enchères publiques.

Les lots formaient 38 numéros, dont les deux derniers ne figuraient pas au catalogue de la vente.

Commençons par dire que dix lots comprenant la frise (nos 2 à 11), deux portes (nos 20 et 21), deux *mansardes* (nos 23 et 25), et la cheminée de Carennac (n° 36) ont été retirés de la vente, faute d'un enchérisseur.

Le total de la vente des autres objets a atteint le chiffre de 142,910 fr., sur lesquels la grande cheminée (n° 1), figure pour 50,000 fr.; un buste, le n° 14, pour 14,400 fr.; un troisième, le n° 13, pour 100,200 fr.; un quatrième, le n° 15, pour 10,100 fr.; les autres, pour 6,100 fr.; une *mansarde,* n° 22, pour 15,000 fr., etc.

Tel est, en définitive, le résultat apparent de cette vente destinée à disperser des œuvres dont la valeur diminue singulièrement du moment qu'elles sont enlevées à l'ensemble harmonieux dont elles faisaient partie intégrante.

Mais il paraît que cette vente a été en partie fictive, et que, sauf le buste n° 15, acquis par le musée du Louvre, la plupart des autres lots, sinon tous, ont été rachetés ou retirés par les vendeurs eux-mêmes.

Ainsi le Louvre est en possession de l'un des précieux spécimens de cette Renaissance éminemment française, et nous félicitons bien sincèrement l'administration du choix qu'elle a dû faire, en se renfermant dans les limites des ressources pécuniaires qui lui étaient fixées.

Le buste entré au Louvre est celui de Dordet de Montal, le second fils de Jeanne de Balsac. Malgré la légère cassure du nez, ce buste a une supériorité incontestable sur les

autres, et notamment sur celui du frère aîné, Robert de Montal. La date qu'il porte (1527) est une garantie pour la ressemblance du portrait, qui a toutes les apparences d'avoir été fait d'après nature. A cette époque, en effet, Robert était mort depuis plusieurs années aux guerres du Milanais. Dordet, en sa qualité de cadet, était entré dans les ordres, mais à la mort de son frère, étant devenu l'aîné de la famille, il rentra dans la vie civile et il prit le costume sous lequel il est fidèlement représenté. C'est lui que nous reproduisons ici d'après la gravure exécutée par M. Sadoux, pour les *Châteaux historiques.*

Le portrait de Robert, au contraire, semble fait de souvenir. L'imagier, par une sorte de finesse exagérée donnée aux traits du jeune soldat, s'est comme dédommagé de ne pouvoir reproduire la parfaite ressemblance d'un modèle qu'il n'avait pas sous les yeux. C'est une figure cherchée à travers des types déjà connus, et en la voyant on ne peut s'empêcher de se rappeler le Gaston de Foix du musée Brera de Milan. Le costume de Robert est aussi de fantaisie. Ce manteau drapé qu'il porte est là comme un expédient par lequel le sculpteur a tourné la difficulté de reproduire le costume réel qu'il ne connaissait pas.

Outre le mérite de l'exécution, le buste de Dordet a donc celui de la sincérité iconographique, qui augmente considérablement la valeur de l'œuvre.

Les visiteurs superficiels, ceux qui, dans un ouvrage d'art, sont plus préoccupés de ce qui lui manque que de ce qui s'y trouve, préféreront sans doute le buste n° 14, celui de Robert, en raison de l'état irréprochable de son nez. Cet état de parfaite conservation, on ne saurait le nier, donne à toute œuvre un surcroît de valeur, aussi c'est en raison de cet état de choses que l'administration du Louvre avait autorisé son représentant, M. Courajod, à acquérir de préférence le buste de Robert de Montal, dans le cas où l'adjudication se tiendrait dans les limites de ses ressources. Mais ces limites ont été dépassées, ou du moins elles paraissaient l'être dans le

moment, et, dans les conditions abordables des adjudications suivantes, le n° 15, le buste de Dordet, se trouvait naturellement indiqué au choix judicieux de M. Courajod. Encore une fois, applaudissons à ce choix, qui vient d'enrichir notre musée national d'une pièce si importante à tant de titres pour l'art français de la plus pure Renaissance.

Aussi, n'est-ce pas le sujet d'un triste étonnement que de voir la mauvaise chicane soulevée par certains journaux contre M. Courajod, à propos du choix qu'il aurait fait d'une figure grevée d'un défaut dont il ne se serait aperçu qu'après la vente, comme si ce léger accident, si fréquent dans les monuments de ce genre, eût pu passer inaperçu aux yeux des visiteurs les moins exercés, depuis trois mois que ces sculptures étaient exposées en public.

Disons pour terminer que dans toutes les appréciations que nous venons d'émettre, nous sommes heureux de nous trouver en conformité de sentiments avec l'article que publiait naguère le journal *l'Art*, tome XXV, p. 198, en faisant si bonne justice, dans les termes suivants, de ces absurdes insinuations.

« Quelques mauvais plaisants ont prétendu que la mutilation du buste de Dordet aurait échappé à l'attention de l'acheteur. On a raconté à ce sujet toutes sortes d'histoires qui n'ont pas le moindre fondement; on a même fait intervenir des personnes honorables qui ont répondu par des démentis. Nous raconterons peut-être un jour cette histoire que nous avons pu suivre de près, où le beau rôle n'appartient pas à ceux qui ont ouvert le feu. Nous pourrions y joindre le récit de la campagne entreprise naguère à propos de la magnifique terre cuite polychrôme, dont on ne reprochait l'achat au Louvre que pour se consoler de n'avoir pu la lui enlever.

« Le gros public ne se doute pas de toutes les intrigues, souvent fort laides, qui s'agitent autour des choses d'art, dans ces sphères soi-disant éthérées que les vaudevillistes aiment à représenter comme le domaine propre du désintéressement, de la poésie et de l'enthousiasme. »

Destruction du bastion dit : La Porte-de-Brest, à Dinan.

Plérin (Côtes-du-Nord), le 8 mars 1881.

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

J'ai le vif regret de vous informer que la Porte-de-Brest, à Dinan, a cessé d'exister. Malgré les efforts de tous les hommes amis de ce beau spécimen d'architecture militaire ; — malgré les recommandations manifestées à plusieurs reprises par le ministre des beaux-arts (1) ; — malgré le vœu formel du conseil général des Côtes-du-Nord dans sa séance du 20 août 1880 (2) ; — malgré les souvenirs glorieux qui s'attachaient à l'un des principaux points des remparts défendus par Duguesclin en 1373, par Mercœur en 1595, et qui faisaient des murs de Dinan l'un des plus curieux exemples de l'art de la défense au moyen âge, dans notre pays ; — malgré les protestations indignées d'un grand nombre d'habitants de cette ville, un arrêté préfectoral a suffi pour en décider la démolition et la suppression immédiate. Aujourd'hui la place est nette, voitures et camions, bêtes et gens, traversent librement, à ciel ouvert, ce sol qui a servi si longtemps à la garde d'une cité qu'on appelait la *Carcassonne de l'Ouest.*

Ce que les villes d'Avignon, de Guérande, n'eussent jamais souffert, une municipalité aveugle l'a appelé de tous ses vœux, elle a provoqué des mesures administratives précipitées et ne s'est reposée que quand elle a vu une large brèche, un vide

(1) Lettres des 21 novembre 1842 et 11 février 1862. Dans cette dernière dépêche le Ministre disait au Préfet des Côtes-du-Nord : « La porte de Brest, à titre de *monument historique*, est placée sous la protection spéciale de mon département... en conséquence, j'ai décidé que la conservation de cette porte serait maintenue. »

(2) Ce vœu avait été exprimé sur la demande de MM. de Lorgeril et de Carné, sénateurs, Riant de l'Argentaye, député, général de la Jaille, du Breil de Pontbriant, Aribart, Barbé-Guillard et Gauthier du Mottay, tous conseillers généraux.

imbécile, remplacer la porte à double bastion, respectée par plus de cinq siècles, demeurée jusqu'à ce jour l'un des plus beaux fleurons de la couronne murale de Dinan.

Rappelons en peu de mots la fin honteuse du vieux monument. — Une délibération du conseil municipal de Dinan, en date du 17 septembre 1880, renouvelant des instances faites à plusieurs reprises (1), demanda la démolition de la Porte-de-Brest et insista pour que la ville fût autorisée à donner suite à ce projet. La délibération rappelle que, par sa lettre du 13 juin 1873, M. le ministre des beaux-arts avait renoncé à prendre à sa charge les dépenses de restauration de cette partie de l'enceinte murale et qu'il y avait lieu de voter le crédit nécessaire pour la démolition demandée.

M. le ministre des beaux-arts, à qui cette délibération fut transmise par M. le préfet, répondit par une dépêche du 10 novembre 1880, qu'il maintenait les décisions de ses prédécesseurs. Il invitait en même temps le conseil à bien examiner s'il y avait lieu « de réaliser l'amélioration d'une voie de communication, au prix de la démolition d'un monument qui présente un certain intérêt, surtout au point de vue de l'histoire locale ».

Au reçu de cette lettre, M. le préfet écrivit, le 11 novembre, à M. le maire de Dinan, que la déclaration ministérielle permettait à l'administration de trancher la question en litige comme il lui conviendrait, ajoutant qu'il était désirable que la ville passât un marché de *gré à gré* avec un entrepreneur, en imposant à celui-ci le délai le plus court possible pour l'exécution du travail.

Le maire de Dinan convoqua en conséquence le conseil municipal, auquel il demanda d'urgence un crédit de 3,000 fr. pour couvrir les frais de la démolition projetée.

Cette demande fut combattue par MM. Barbé-Guillard, conseiller général, Haudrère, Jacquemin, Rault et Paul Robert,

(1) Notamment le 12 août 1880, par douze conseillers municipaux sur vingt-trois.

conseillers municipaux, qui démontrèrent qu'il n'y avait aucune opportunité à voter la démolition et demandèrent que leur protestation fut consignée au procès-verbal de la séance.

Néanmoins le conseil passa outre, et prit, à la majorité, une délibération par laquelle il acceptait, d'abord, l'offre d'une somme de 1,000 proposée par un propriétaire voisin de la porte, pour contribuer aux frais de la démolition; puis arrêta que les entrepreneurs de la ville seraient invités à présenter leurs soumissions à bref délai. Ensuite, il décida que la démolition comprendrait *la totalité* de la porte, « telle qu'elle est teintée en bleu sur le plan cadastral, les murs devant être rasés au niveau du pavé de l'ancienne chaussée. »

Trois jours après, le 17 novembre, avait lieu l'adjudication des travaux de démolition; l'opération devant être effectuée dans le délai de trois mois. M. R... fut déclaré adjudicataire, la pioche mise dans le monument le 22 novembre, et quatre semaines ont suffi pour anéantir un des plus beaux restes de l'architecture militaire bretonne.

On craignait tellement, dit un journal de la localité (1), de voir la Commission des monuments historiques intervenir, que, délibération du conseil, adjudication des terrains et préparatifs de démolition, se sont succédé avec une rapidité inouïe et tout à fait étrangère aux habitudes administratives.

Et maintenant l'attentat est consommé, la circulation prend ses aises à travers la brèche ouverte par la disparition du double donjon.

Notons, en finissant, que M. Lesage, ancien maire de Dinan, — après avoir adressé une énergique protestation à la municipalité, avait écrit à M. le ministre des beaux-arts pour demander l'envoi sur les lieux d'un inspecteur général, afin d'examiner et d'apprécier la situation; mais il est pro-

(1) *L'Union malouine et dinanaise.*



bable que, vu la rapidité des opérations, si ce fonctionnaire eût été envoyé, il fût arrivé trop tard.

Le développement des remparts de Dinan présente encore aujourd'hui une longueur de 1360 toises ou 2,648 mètres ; ils forment une ellipse légèrement échancrée du côté de l'ouest. Les murs, d'une épaisseur considérable, sont maçonnés en argile ; les revêtements extérieurs et intérieurs sont seuls à chaux et à sable. Ils étaient défendus par 24 tours, indiquées sur un plan levé en 1746 et placées suivant les dispositions du terrain. Une quinzaine de celles-ci sont encore debout, reliées par des courtines surmontées d'élégants mâchicoulis. Quatre portes s'ouvraient sur la campagne, et, parmi ces dernières, la porte de Brest, remaniée à plusieurs reprises, mais dont les premières assises avaient tous les caractères de l'architecture du XIVe siècle. Le donjon ou château fait saillie sur l'enceinte, du côté du midi ; il sert aujourd'hui de prison ; c'est une construction remarquable où l'art du XVe siècle rivalise avec la solidité et la sobriété du XIVe.

Veuillez bien agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux et dévoués.

J. GAULTIER DU MOTTAY,

Inspecteur des Monum. hist. des Côtes-du-Nord.

BIBLIOGRAPHIE.

Extraits du Cartulaire de Marmoutier, publiés par M. Paul Nobileau, et précédés de la *Biographie de dom Claude Chantelou*, par le R. P. dom Piolin. 1 vol. grand in-8 de 308 pages. Nombreux bois dans le texte.

Notre intention n'est pas, on le comprend, d'analyser les

quatre-vingt-dix pages que le R. P. dom Piolin a consacrées à l'un de ses prédécesseurs dans l'abbaye de Solesmes. Toute cette partie de l'ouvrage que nous avons sous les yeux est purement historique, et par cela même échappe à notre appréciation. Quant aux chartes, au contraire, données en extrait, d'après les manuscrits de dom Claude Chantelou,— ce qui explique les développements biographiques dont nous avons parlé, — elles sont remplies d'indications précieuses que l'on ne saurait trop utiliser. C'est ainsi, par exemple, que nous apprenons la véritable date de l'une des parties les plus intéressantes de l'abbaye de Marmoutier. La cuisine, en forme d'immense cornue, qui figure sur les gravures du *Monasticon gallicanum*, où elle ne manque pas d'attirer l'attention, aurait été bâtie sous Robert de Vitré, abbé de 1155 à 1165.

A ce propos, il est peut-être bon de protester contre la prétention de certains érudits qui, sans tenir aucun compte de tout ce qui a été dit avant eux, remettent perpétuellement chaque chose en question.

Que Bodin, il y a cinquante ans (*Recherches historiques sur l'Anjou*), ait adopté une légende ridicule relativement à la célèbre cuisine de l'abbaye de Fontevrault, que d'autres, à la même époque, trompés par des formes qui leurs paraissaient insolites, se soient prononcés en faveur d'une destination religieuse, nous le comprenons volontiers, mais de nos jours, revenir sur un point aussi parfaitement établi, constitue une de ces aberrations d'esprit que l'on ne sait comment qualifier. Sans doute M. Célestin Port, car c'est de lui dont nous parlons, aura trouvé charmant de faire aujourd'hui bande à part au milieu de tous les archéologues. Mais en agissant de la sorte, il ne sera parvenu à prouver qu'une chose, c'est que son *Dictionnaire* (1) ne mérite, en bien des cas, d'être consulté qu'avec une sage réserve. Personne ne consentira à rééditer à sa suite les erreurs d'autrefois, et les moins in-

(1) *Dictionnaire historique de l'Anjou*, art. Fontevrault.

struits parmi ses lecteurs ne manqueront pas d'objecter que, sans sortir de l'Anjou, il eût été facile de trouver un édifice absolument semblable à la cuisine de Fontevrault, sur la destination duquel il ne saurait y avoir aucun doute.

Que l'on jette, en effet, un coup d'œil sur la planche 150 du *Monasticon gallicanum*, consacrée à reproduire l'abbaye de Saint-Florent de Saumur, et l'on verra, à la suite du réfectoire, un édifice circulaire également surmonté d'un grand nombre de cheminées qui font cercle autour d'un grand tuyau central. Or, bien que dans la légende qui accompagne la gravure, il soit question d'un grenier en cet endroit (horreum), il est évident que la forme de l'édifice se trouve en désaccord avec une pareille destination. Au XVIII[e] siècle, il pouvait en être ainsi; mais le moyen âge n'eût certainement pas opéré une pareille confusion. Dans tous les cas il s'agit encore d'un usage profane et l'idée d'une chapelle ne semble pas être jamais venue à l'esprit.

Et puis, en ces matières, c'est par voie de comparaison principalement que l'on peut arriver à découvrir la vérité. Or, l'abandon des vieilles cuisines à la mode de Fontevrault, qui avaient servi durant tout le moyen âge, n'est pas contestable sous les religieux de la congrégation de Saint-Maur. Dans une abbaye voisine, à Saint-Pierre de Bourgueil, un petit monument, absolument semblable au précédent, est appelé dans la légende *Coquina antiqua*. De là au changement de destination dont nous avons parlé il n'y a qu'un pas. La même chose se reproduit à Notre-Dame de Pontlevoy, et si nous voulions étendre nos recherches, il ne serait pas difficile d'appuyer encore plus fortement une opinion indiscutable. M. Célestin Port est donc mal venu à reprendre une thèse qui ne peut en rien contribuer à sa réputation d'écrivain érudit et consciencieux.

Les extraits publiés par M. Nobilleau permettent également de rectifier une erreur de M. Viollet-le-Duc (*Dictionnaire*, t. X), qui attribue au XIII[e] siècle la belle clôture en maçonnerie, renforcée de distance en distance de contre-forts

intérieurs et extérieurs, dont une partie existe encore autour des dépendances de l'abbaye de Marmoutier. La première pierre de cette remarquable construction, qui ne demanda pas moins de neuf années pour être conduite à bonne fin, ne fut posée qu'en 1331. Quant à la célèbre grange de Meslay, aux environs de Tours, elle ne nous est point parvenue telle que l'abbé Hugues des Roches (1210-1227) l'avait laissée à sa mort. Un violent incendie la détruisit complétement en 1422, sous l'abbé Gui de Luro, qui, vu le malheur des temps, ne put songer de suite à réparer ce désastre. Il est donc bien certain que la charpente actuelle nous reporte seulement au milieu du xve siècle et non pas au commencement du xiiie, comme on se plait à le répéter communément.



Fig. 1. — Manoir abbatial de Rougemont.

Nous avons parlé du mur qui protégeait le vaste enclos des moines. Vers le même temps où s'élevait cette première ligne de défense, l'abbé Simon le Maye couronnait le coteau d'un manoir assez important, connu sous le nom de Rougemont. Sa construction dura vingt-cinq ans et ne fut terminée qu'en 1356. Il subsiste encore en partie; toutefois, pour s'en faire une idée, le petit dessin que nous plaçons sous les yeux du lecteur est d'une incontestable utilité. On y voit que sur la façade les tours étaient au nombre de

sept. Celle du centre, plus grosse que les autres, est percée d'une large porte, et nul doute que ce ne soit l'entrée principale du château. Pareille disposition, on le sait, est très-carastéristique du XIVe siècle dans certaines parties de la France.

Les abbés ont-ils toujours porté la crosse? Le père Arthur Martin ne fait aucune difficulté de l'admettre, dans son bel ouvrage sur le *Bâton pastoral* (p. 5). Cependant, nous voyons qu'en plein XIIIe siècle l'abbé Hugues des Roches était encore obligé de batailler contre les évêques pour se parer de cet insigne. « Contra episcopos pro mitra et *baculo pastorali* placitavit. » Bien plus, dans la concession de Martin IV, postérieure de soixante ans environ, en même temps que de la mitre il est question de la crosse et des autres ornements pontificaux. « Martinus etiam, anno 1285, Roberto (l'abbé Robert de Flandres) uti *baculo pastoralii* et mitra et aliis pontificalibus ornamentis concedit. » Après cela que devient l'assertion suivante du R. P. Martin : « A défaut de preuves directes, on pourrait établir l'antiquité des crosses d'abbés par ce seul fait qu'en accordant à un grand nombre d'abbés le privilége des insignes épiscopaux, les souverains pontifes désignent la mitre, l'anneau, les gants, les sandales et *jamais la crosse.* » Ce *jamais* est un peu hasardé; le savant jésuite, paraît-il, n'avait pas eu connaissance de la charte de Martin IV, en faveur de Marmoutier.

Ailleurs nous lisons : « Il paraît que les évêques ont abandonné les *tau* vers le XIIe siècle. Les abbés semblent les avoir conservés plus longtemps (1). » Il n'y a plus de doutes à avoir sur ce point; la persistance de l'ancienne forme du bâton pastoral, jusqu'à la fin du XIIIe siècle, est certaine, au moins pour Marmoutier. Voyez plutôt le sceau de l'abbé Hugues des Roches, qui, nous le répétons, est mort en 1227; puis celui de l'abbé Etienne de Vernou, décédé en 1283.

Toutefois, il faut bien le reconnaître, Geoffroi de Conan,

(1) *Le bâton pastoral*, p. 41.

qui gouverna l'abbaye de 1236 à 1262, est déjà figuré avec une crosse et, — chose qui donnerait raison à certains litur-



Fig. 2. — Sceau de Hugues des Roches.

gistes, — la volute de ce nouveau bâton pastoral est tournée en dedans. C'est ce que montre également un sceau de Robert de Flandres (1283-1296), quelques années plus tard, et facilement on pourrait croire à une pratique universellement établie, si le second abbé que nous venons de nommer n'était représenté, autre part, avec la volute de sa crosse tournée dans le sens opposé. Il est vrai que, dans le cas présent, l'intervention du pape Martin IV ne laisse pas que de fournir une explication plausible de cette différence. Avant l'année 1285, l'abbé de Marmoutier était tenu à quelques

ménagements envers les évêques, tandis qu'après cette date rien ne l'empêchait plus de braver leur courroux.



Fig. 3. — Sceau d'Étienne de Vernou.

Et de fait, à l'exception d'Eudes de Bracéoles (1296-1312), qui sans doute manquait un peu de la hardiesse de son prédécesseur, il n'est pas un abbé dans la suite qui ne se soit fait représenter avec la crosse tournée en dehors. Pour Marmoutier, c'est une règle invariable, et, croyons-nous, pour tenir le langage que chacun sait, il faut que les liturgistes n'aient pas jeté un instant les yeux sur les monuments sigillographiques fournis par cette grande abbaye.

Du reste, il faut bien le dire, ce que nous avons remarqué en Touraine se reproduit à peu près partout ailleurs. Les abbés, il est vrai, n'avaient pas de juridiction en dehors de leur monastère; mais, à supposer qu'un sens parfaitement



Fig. 4. — Sceau de Geoffroi de Couan.



Fig. 5. — Premier sceau de Robert de Flandres.

défini ait été jamais accordé à la manière de porter la crosse, ils n'étaient pas fâché d'imiter en tout les évêques, ne fut-ce



Fig. 6. — Deuxième sceau de Robert de Flandres.

que pour se venger des obstacles que ces derniers avaient opposé à leurs prétentions. En second lieu, il n'est peut-être pas avantureux de supposer que les artistes chargés des représentations qui nous occupent, se trouvent jouer un rôle dans la variété de direction donnée au bâton pastoral. Ils tournaient parfois la volute en dedans ou en dehors, suivant la place dont ils pouvaient disposer. Tel est, par exemple, le cas dans les deux plates-tombes que nous avons fait dessiner à Châlons-sur-Marne. Certes, il se pourrait que nous ayons

sous les yeux une reproduction de la réalité ; mais rien n'empêche non plus de croire à une autre origine (1).



Fig. 7. — Sceau de Simon Lemaye.

Quoi qu'il en soit, le genre d'intérêt que nous venons de signaler n'est pas le seul que présente la tombe de Robert,

(1) Un signe plus caractéristique des crosses abbatiales, c'est la présence du voile de lin ou de soie (*velum*, *orarium*, *sudarium*), que les soins de la propreté, ou simplement la crainte du froid faisaient interposer entre la main nue et le métal. Les évêques qui portaient des gants n'avaient pas besoin d'avoir recours à pareille précaution, mais il n'en était pas de même des abbés et des abbesses, privés en général de cette partie des insignes épiscopaux.

Nous donnons à ce sujet le dessin d'une plate-tombe provenant de l'abbaye

abbé de Saint-Memmie (1). L'inscription où domine le gothique arrondi, rappelle, en effet, que si le défunt a quelque droit



Fig. 8. — Autre sceau de Simon Lemaye.

de la Paix, à Douai, et appartenant depuis peu au musée de la même ville. Ce monument, qui mesure 1m21 de long sur 0m74 de large ne remonte pas au delà du XVIIIe siècle. Il figure une abbesse, les mains jointes sur la poitrine et la tête appuyée sur un large coussin. De la volute de la crosse pend le voile dont nous avons parlé. L'inscription gravée autour de la tombe est ainsi conçue : ICY GIST LA VENERABLE DAME MADAME ANNE-JOSEPH DELHAYE 7me ABBESSE DE CE MONASTÈRE L'AYENT GOUVERNEE LOUABLEMENT AVEC PRUDENCE ET CHARITÉ L'ESPACE DE 13 ANS. ELLE DECEDA LE 30 7bre 1768 AGEE DE 72 ANS. REQUIESCAT IN PACE.

Pour plus de détails, consulter Leglay, *Cameracum Christianum*, Lille, 1849, in-4. A la page 257 il parle d'Anne-Joseph Delahaye, qui fut, en effet, nommée abbesse de la Paix en 1755.

(1) Petit village à un kilomètre de Châlons.

ICY GIST LAVENERABLE DAME MADAMEANNE JOSEPH

DELHAYE 7me ABBESSE DE CE MONASTERE L'AYENT GOUVERNEE LOUABLEMENT

AVEC PRUDENCEET CHARITE L'ESPACE DE 13 ANS

ELLE DECEDA LE 30 7bre 1768 AGEE DE 72 ANS REQUIESCAT IN PACE

de partager le sort des bienheureux, c'est pour avoir doté le grand autel de son église d'un retable d'argent : « *Argenti tabulam maiori prebuit are; cum sanctis quare velit hunc deus associare.* » Voilà donc un monument d'une importance capitale que rien jusqu'ici n'avait encore révélé. Il a disparu probablement dans les guerres religieuses du XVIe siècle, à moins qu'il n'ait servi auparavant à payer une partie de la rançon de François Ier. Toujours est-il que notre pierre tombale se trouve seule aujourd'hui à en garder le souvenir.

A ce sujet, nous ne croyons pas inutile de dresser une liste de ces grandes œuvres d'orfévrerie que la France possédait jadis en nombre véritablement surprenant. Sous ce rapport, comme sous tant d'autres, nous n'avions rien à envier aux étrangers, c'est un point que l'on ne saurait rappeler trop souvent.

1° Abbaye de Saint-Denis. — Une retable en or donné par Charles le Chauve. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire* (II, 26), en a publié un dessin, d'après un tableau de Van Eyck, conservé à Londres dans une collection particulière.

2° Cathédrale de Reims. — « Parmi les choses qui existaient encore en 1669, dit M. Darcel, on doit surtout regretter le revêtement d'orfévrerie des trois côtés de l'autel, où les bas-reliefs d'or et de vermeil se combinaient avec les pierres précieuses et les pierres gravées. Parmi ces dernières, il y en avait une en cristal de roche représentant un crucifix, œuvre carlovingienne, ainsi que le constataient des vers léonins inscrits sur le monument. « *Le trésor de la cathédrale de Reims,* dans la *Gazette des Beaux-Arts*, février 1881.

3° Cathédrale de Sens. — Un retable en or, œuvre de deux chanoines de Sens, nommés Bernelin et Bernuin. Sa hauteur était de cinq pieds et sa largeur de dix. M. de Montaiglon, dans la *Gazette des Beaux-Arts* (1er février 1880), décrit ainsi cette pièce d'orfèvrerie. « Elle représentait, dit-il, Dieu assis en majesté et portant un livre dans la main gauche ; des deux côtés, la Vierge et saint Jean l'Évangéliste, l'histoire du protomartyr Etienne, et, aux quatre angles, les animaux, sym-

boles des quatre évangélistes.» Tous ces détails sont empruntés à l'inventaire de saint Etienne, publié en 1877, par M. Julliot.

« Cette table d'or, poursuit M. de Montaiglon, dont on trouve dans le livre de M. du Sommerard le père, une lithographie, d'après un dessin du XVIIIe siècle, le chapitre l'a fait porter à la Monnaie en 1760 pour la vendre. Il est singulier de penser qu'une pièce publiée dans le *Bulletin de la Société de l'histoire de France* (années 1851-52), montre François Ier envoyant en 1537 des commissaires pour faire finance d'une table d'or étonnante : les chanoines la montrent à leur corps défendant, mais on croyait à l'existence d'une autre; on ne trouve pas celle-là assez précieuse et l'on passe. Le XVIIIe siècle l'a trouvée plus tard assez bonne pour la fondre. »

4° Cathédrale de Sens. — Autre retable en or, don de Sévin, archevêque de Sens, de 997 à 999. Il fut vendu, dans les dernières années du XIIIe siècle, pour subvenir aux frais de reconstruction de la tour méridionale de la cathédrale (1).

5° Ancienne cathédrale d'Elne. — En 1069, l'évêque Raymond, comte de Roussillon et les fidèles, firent placer à leurs frais, dans le chœur de l'église d'Elne (Pyrénées-Orientales), un autel dont le retable, haut de neuf pieds trois pouces, et large de sept pieds sept pouces, était revêtu d'une plaque d'argent fin, rehaussée de nombreuses figures et de bas-reliefs représentant des scènes de l'Ancien Testament. Il était tellement détérioré, au siècle dernier, qu'on le vendit en 1724, au poids, pour une somme de 10,347 livres 15 sous.

6° Chartreuse de Dijon. — Un retable en vermeil. « En la

(1) Bien que Geoffroi de Courlon se serve dans sa chronique du mot retable, peut-être ne faut-il voir ici qu'une sorte de pallioto analogue à celui de Saint-Ambroise, à Milan. Souvent, dans les récits, il est assez difficile de distinguer si ces œuvres d'orfévrerie prenaient place en avant ou au-dessus de l'autel.

capelle, lez le grand autel, est l'oratoire des ducs de Bourgoigne, laquelle est fort riche, et y a une table d'argent doré de l'histoire du trespas Nostre-Dame, et les apostles autour luy, et Dieu recepvant son âme, quy le coronne, et les angelz à l'enthour : fort riche et menu ouvrage. » George Languerant, *Voyage au* XVe *siècle*, dans les *Annales archéologiques*, XXII, 54.

7° Notre-Dame de Beaune (Côte-d'Or). — Un retable en argent. Cf. *Le pourpris de l'ancien castrum belnense*, par M. Louis Cyrot. Cette œuvre d'art, d'une grande richesse, venait, dit-on, de Gand, en Flandres. L'église Notre-Dame l'avait reçue en don de Philippe le Hardi,

8° Cathédrale de Rodez. — Un retable en argent. « Il fut donné à la cathédrale, en 1465, par Guillaume de la Tour d'Oliergues, ancien évêque de Rodez et patriarche d'Antioche. C'est Hector Rayrome, orfèvre, *argentarius*, de la cité de Rodez, qui en était l'auteur. Il pesait environ 132 marcs d'argent et coûta 61 écus. Il représentait l'Assomption de la Vierge avec les douze apôtres. » *Histoire de la cathédrale de Rodez*, par L. Bion de Marlavagne, p. 173.

9° Cathédrale de Clermont. — Un retable en argent. Même donateur et probablement même artiste. *Description de la cathédrale de Clermont*, par M. de la Faye de l'Hospital.

10° Chapelle de la Trinité, à Fontainebleau. — Retable en argent. « Nous savons que Diane de Poitiers avait fait orner sa chapelle (la 4° chapelle à gauche), d'une table d'autel en argent. » Castellan, *Études historiques sur le château de Fontainebleau*, 1840, p. 288.

Cette liste est loin d'être complète; nous avons seulement ouvert la voie, à d'autres de s'y engager après nous.

On remarquera que les trois dernières citations viennent contredire M. Viollet-le-Duc, qui a écrit dans son *Dictionnaire du mobilier français*, t. Ier, p. 238 : « L'usage des retables mobiles paraît avoir cessé vers la fin du XIVe siècle. »

Par tout ce qui précède, il est facile de se rendre compte de la grande utilité de la publication de M. Nobileau. Seu-

lement, rien n'empêchait, croyons-nous, de donner de l'œuvre de dom Chantelou une édition plus correcte. Si la copie était mauvaise, ce qui semble probable, il fallait, par une révision sévère, s'efforcer de rétablir la rédaction de l'auteur dans sa pureté primitive. Certaines phrases sont à peine compréhensibles, d'autres, en plus grand nombre, ne laissent pas que de violenter étrangement la grammaire.

L. P.

L'Année artistique, par Victor Champier, 3e année, 1880-1881. Un beau vol. cartonné de 600 pages, 7 fr. 50.

La réputation de cet ouvrage est maintenant établie, et il est presque superflu de dire qu'il est devenu indispensable à quiconque s'occupe des beaux-arts en France ou à l'étranger, à quiconque prétend se tenir au courant du mouvement artistique qui se propage et s'accentue dans le monde entier.

La France occupe naturellement la plus large part dans l'*Année artistique*. Rien n'est omis de ce qui peut servir à l'histoire, ou satisfaire la curiosité des artistes ou des amateurs : liste et description des acquisitions faites par les différents musées, écoles, manufactures nationales, le Salon et son compte rendu, ventes des tableaux et objets d'art, avec les noms des acquéreurs, pour qu'on puisse suivre la piste des chefs-d'œuvre; les départements, leurs compositions, leurs musées, etc., nomenclature de quatre ou cinq cents livres sur les beaux arts parus durant l'année dans les divers pays, enfin longue et complète nécrologie. Par ce rapide résumé, on voit que le volume de M. Victor Champier ne laisse rien passer et relève avec un soin minutieux absolument tout ce qui rentre dans son cadre.

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

VIOLLET-LE-DUC

ET

SON SYSTÈME ARCHÉOLOGIQUE

(*Fin.*)

VII. — La question des architectes laïques est une de celles qui ont le plus passionné les archéologues occupés du moyen âge. Aux yeux de quelques-uns aujourd'hui, rien ne peut être chrétien que ce qui est avant tout sacerdotal. A notre sens, l'art ogival appartient à l'Église catholique aussi bien que l'architecture romane, précisément parce qu'il est le produit de toutes les forces vives de l'Église, parce qu'il est dû en même temps aux deux grands ordres hiérarchiques de l'Église, l'Église enseignante et l'Église enseignée. Est-ce que l'immense majorité des génies qui ont tressé, depuis le XIIIe siècle, la couronne artistique du christianisme, les Texier, les Brunelleschi, les Michel-Ange, les Pérugin, les Raphaël, les Vinci, les Rubens, les Lesueur, les Poussin, ne sont pas des laïques, et l'Église en sent-elle sa gloire compromise?

Ce serait bien autre chose néanmoins si l'Église devait l'art ogival à des fils révoltés, si les laïques du XIIIe siècle, au lieu de travailler pour elle, avaient sournoisement, du fond de leur oasis républicaine, voulu porter les premiers coups à sa puissance et à ses dogmes.

Ainsi l'entend Viollet-le-Duc, et nous comprenons dès lors pourquoi le système attribuant aux laïques la direction technique des arts à l'époque des grandes cathédrales trouve, parmi les catholiques de nos jours, tant d'incrédules et tant d'adversaires.

Quant à nous, le fait de cette direction laïque ne nous inquiète guère, on l'a déjà vu. Il nous reste à montrer que les amis de l'Église peuvent comme nous l'accepter sans crainte, fallût-il remonter à l'origine du style gothique et pousser la bonne volonté jusqu'à mettre, à Saint-Denis, un laïque à la place de Suger.

Pour isoler de leurs contemporains les architectes laïques, au point d'en faire les ennemis de l'Église alors que la religion était universellement le mobile ou le but des plus généreuses entreprises, au point d'en faire les premiers apôtres de l'affranchissement intellectuel, à une époque où l'on entrevoyait à peine la liberté de conscience; pour avancer des choses aussi extraordinaires, il eût été indispensable d'être bardé de preuves, et Viollet-le-Duc n'en a jamais apporté que deux, lesquelles proviennent de son imagination, aussi bien que le système dont elles étaient appelées à assurer la défense.

Il affirme d'abord que, dans les corporations laïques et par esprit de défiance ou d'hostilité à l'égard du clergé, tous les compagnons s'engageaient au secret le plus absolu, relativement aux méthodes de construction. Quelques faits bien connus et l'essence même du style ogival amènent une conclusion toute différente. Vilard de Honnecourt, qui vivait en plein XIIIe siècle, qui visitait ses confrères et recevait leurs communications, ne s'est pas interdit d'écrire et de dessiner un album, aujourd'hui célèbre, où il note les procédés qu'il a appris et ceux qu'il a lui-même trouvés, avec des expli-

cations minutieuses. Et cet album n'est pas seulement un carnet à son usage personnel : il le destine à la postérité, car il a soin de saluer le lecteur dès la première page, de parler ensuite presque toujours à la seconde personne, et d'introduire çà et là des renseignements biographiques parfaitement inutiles pour la plupart s'il n'avait écrit que pour lui seul. Si le secret avait été recommandé, pourquoi encore ces épures tracées sur les murs des monuments, exposées à tous les regards? Enfin le style ogival est l'art le plus facile à saisir pour qui se donne la peine de l'étudier sur les édifices, la forme, visible et compréhensible pour tous, n'y étant que le résultat des procédés et des moyens employés. Après six à sept cents ans, Viollet-le-Duc a bien su retrouver les principes du style ogival; les contemporains instruits étaient-ils donc incapables de comprendre la structure des édifices qu'ils voyaient élever sous leurs propres yeux?

Cette conjuration du secret ne pouvait guère atteindre le clergé, dont la plupart des membres avaient renoncé à la pratique de l'architecture. Voici une attaque plus directe et qui devait être plus sensible aux amis sincères de l'Église. Incrédules, du moins vis-à-vis de certains dogmes, les architectes et les sculpteurs laïques (on sait que souvent les mêmes artistes cumulaient les deux professions) auraient laissé entrevoir leurs sentiments dans l'expression de doute qu'ils auraient mise dans la bouche de leurs statues, ou dans les satires auxquelles ils se seraient livrés sur les portails des cathédrales. On avait toujours lu jusqu'à présent, dans les visages des statues du XIIe et du XIIIe siècle, l'expression d'une pensée méditative ou contemplative, éminemment conforme et aux tendances de l'époque vers la théologie

et au caractère même du christianisme. Viollet-le-Duc, lui, ne trouve à lire que le doute et l'ironie; mais comme ceci est exclusivement une manière de voir et que la discussion de simples manières de voir plus ou moins subjectives reste sans résultats, nous prions le lecteur de se transporter lui-même devant les œuvres des statuaires français du XIIIe siècle et d'en étudier sans parti pris la physionomie. Nous n'oublierons pas d'ajouter que les gravures du *Dictionnaire raisonné* doivent exciter à cet égard quelque défiance, l'auteur ayant inconsciemment accusé dans ses dessins la physionomie railleuse qu'il prête aux originaux. Nous ajouterons aussi que la voie d'appréciations ouverte par Viollet-le-Duc peut conduire très-loin, et que rien n'empêche, selon nous, d'appliquer des raisonnements analogues aux œuvres d'artistes dont la piété fut incontestable. Avec cette bonne volonté qui manquait trop rarement à Viollet-le-Duc, on arriverait à voir dans les madones ou les bienheureux de Frà Angelico, par exemple, le contraire de ce que le séraphique peintre a essayé d'exprimer.

Quant aux satires lapidaires, dans lesquelles Viollet-le-Duc trouve une sorte de liberté de la presse, un exutoire pour les esprits libéraux ou mécontents, nous répondrons que d'un côté cet exutoire n'était pas nécessaire, puisque, de l'aveu même du *Dictionnaire raisonné*, (t. V, art. *Fabliau*), et comme on peut s'en convaincre en lisant les chansons de geste ou d'autres œuvres littéraires du XIIIe siècle, jamais liberté de parler ne dépassa, dans un état monarchique, celle dont on jouit sous Philippe-Auguste et sous saint Louis; et que, d'un autre côté, là où l'on croit saisir un trait malicieux et mordant, il n'y a au fond qu'un enseignement chrétien.

Ces reines, ces évêques, ces rois placés en enfer par les imagiers sont tout simplement le reflet des sermons prononcés à l'intérieur des cathédrales elles-mêmes, la traduction sur la pierre des ouvrages théologiques de l'époque. Il fallait apprendre au peuple que les dignités et les grandeurs ne sauvent pas de la damnation, qu'elles y exposent, au contraire, par les tentations qu'elles suscitent et la responsabilité qu'elles encourent; jamais, du moins avant le XVIIe siècle, le clergé catholique n'a manqué à cet enseignement. Michel-Ange, malgré son austère piété, ne craignit pas de placer à son tour des cardinaux dans son *Jugement dernier* de la chapelle Sixtine. Il est impossible d'ailleurs que de pareilles représentations aient pu être faites sans la complicité ou même sans l'initiative de ceux qui en sont les prétendues victimes. Michel-Ange travaillait au palais pontifical sous les yeux du terrible Jules II; nos imagiers également n'échappaient pas aux regards de nos rois ou de nos évêques, peu disposés sans doute à se laisser impunément caricaturer. Au XIIIe siècle, « l'iconographie se règle sous la haute direction des évêques, » ainsi que l'avoue, dans un bon moment, Viollet-le-Duc (*Dictionnaire raisonné*, t. II, p. 300); ce n'est donc pas des satires anticléricales qu'il faut chercher dans les portails des cathédrales.

A la suite du passage que nous venons de citer, Viollet-le-Duc ajoute immédiatement : « L'iconographie n'est plus de la superstition, c'est de la foi, de la poésie, de la science. » Cette phrase, vraie peut-être en elle-même, ne l'est plus si l'on en déduit une opposition radicale entre l'iconographie du XIIIe siècle et les iconographies antérieures. Si par superstition il faut entendre des représentations de légendes, il en existe à partir de

1150 aussi bien qu'auparavant, témoin les histoires de sainte Anne, de saint Joseph, de saint Marcel, du moine Théophile, cette dernière répétée deux fois sur la façade septentrionale de Notre-Dame; les catholiques n'ont jamais regardé la croyance à de tels récits comme une superstition. S'il faut entendre les emprunts nombreux faits aux prophéties de l'Ancien Testament et à l'Apocalypse, emprunts parfaitement orthodoxes, on en rencontre à chaque pas jusqu'à la fin du XIV[e] siècle. Si l'on a voulu signifier les représentations tirées des *Bestiaires*, elles ne disparaissent pas avec l'architecture romane (1). Les griffons, les chimères et les autres animaux grotesques ne font que changer de lieu : ils passent des chapiteaux historiés aux gargouilles. Seules, les allégories ou les réalités par trop naïves, pour ne pas dire indécentes, font place à des allégories plus délicatement exprimées ou à des réalités mieux choisies : c'est un progrès qui correspond trop bien à ceux de l'architecture et du goût public pour qu'il soit utile de lui chercher à grand'peine des causes spéciales. De la science, on en avait déjà essayé à l'époque romane. Les réminiscences des *Bestiaires* nous montrent la science appliquée à la morale, comme les zodiaques, familiers aux sculpteurs dès le XI[e] siècle, montrent l'astronomie appliquée à la liturgie et aux travaux

(1) Il ne faut pas oublier que Guillaume, clerc de Normandie, et Richard de Fournival, les auteurs des plus célèbres *Bestiaires*, ont vécu au XIII[e] siècle, et que le dernier, mort vers 1260, était chancelier de l'église d'Amiens au moment même où se bâtissait le portail de cette cathédrale. Vincent de Beauvais, dans son *Speculum*, s'est aussi beaucoup occupé, vers le milieu du XIII[e] siècle, des propriétés et des qualités symboliques des animaux.

usuels. Il y a certainement des nouveautés importantes dans l'iconographie du XIIIe siècle : alors apparaissent la représentation fréquente des Apôtres avec leurs attributs, la parabole des Vierges sages et des Vierges folles, les Sibylles, l'Arbre de Jessé, les scènes de la mort et du triomphe de la Mère de Dieu; les sujets sont plus savamment distribués et se fondent mieux dans un ensemble; la vie civile commence à fournir quelques-uns de ses tableaux (1), et la science des allégories qui se rapportent plus à la philosophie ou aux études profanes qu'à la religion. Mais, outre que l'iconographie chrétienne, comme l'architecture, a sans cesse varié en France, il est impossible de constater dans les changements qu'elle subit du XIIe au XIIIe siècle une direction différente de celle que suivaient en même temps et la dévotion populaire et les travaux intellectuels; isoler cette iconographie pour y chercher les manifestations d'un esprit systématiquement hostile aux idées et aux tendances d'un des siècles les plus caractérisés et les mieux connus de l'histoire, c'est une grave témérité, pour ne rien dire de plus.

Sans être des illuminés ou des contemplatifs, les maîtres maçons qui développèrent le style ogival furent, comme les bourgeois leurs contemporains, fidèles tout

(1) Il n'est pas vrai cependant que certaines statues des porches latéraux de Notre-Dame, à Chartres, représentent les Vertus civiles ou corporelles (*D. R.*, XI, 360). Mme Félicie d'Ayzac (*les Statues du porche nord de la cathédrale de Chartres*, 1849) a surabondamment prouvé que la *Force*, la *Rapidité*, la *Santé*, l'*Honneur* sont des Béatitudes célestes, c'est-à-dire les prérogatives dont jouiront les âmes ou les corps des justes dans le ciel, d'après saint Anselme et d'autres écrivains ecclésiastiques.

au moins à leurs principaux devoirs religieux, ainsi que l'ordonnaient formellement les statuts de chaque corporation. Rien de sérieux ne vient insinuer le contraire, et, en l'absence de documents positifs, on doit regarder les honneurs accordés aux architectes comme des témoignages d'une estime que les évêques et les moines n'eussent pas aveuglément égarée sur des incrédules ou sur des hypocrites.

Ces honneurs, Viollet-le-Duc les a contestés. Ingrats à leur tour envers les corporations, les moines et le clergé séculier auraient organisé contre elles la conspiration du silence. Non content de ne plus nommer les architectes, on se serait tû sur leurs œuvres au point de n'en pas donner les dates (1). Et pour Viollet-le-Duc,

(1) « Les chroniques des monastères, les légendes, les histoires, si prodigues de louanges à l'endroit des monuments élevés pendant la période romane, qui s'étendent si complaisamment sur la beauté de leur structure, sur leur grandeur et leur décoration, bien que beaucoup de ces monuments ne soient que de méchantes bâtisses en moellons mal conçues et plus mal exécutées, se taisent brusquement à la fin du XIIe siècle, lorsque l'architecture passe des cloîtres dans les mains des laïques. Par hasard, un mot de l'édifice, une phrase sèche, laconique; sur les maîtres de l'œuvre, rien. Est-il croyable, par exemple, que, dans le volumineux cartulaire de l'église Notre-Dame de Paris, qui comprend des pièces dont la date remonte au XIIe siècle, il ne soit pas dit un seul mot de la cathédrale actuelle? » (*D. R.*, IV, 42.) — « Que le mouvement d'art du commencement du XIIIe siècle ait été aidé par l'épiscopat, cela n'est guère douteux; mais qu'il émane de l'esprit laïque, ce l'est encore moins. Aussi qu'arrive-t-il? Les chroniqueurs d'abbayes, empressés, avant cette époque, de vanter les moindres travaux dus aux moines, qui relatent avec un soin minu-

une pareille conduite n'est pas seulement une coupable ingratitude; elle marquerait en outre une sorte de mécontentement contre les principes républicains ou révolutionnaires des architectes laïques.

tieux et une exagération naïve les embellissements de leurs églises, qui voient du marbre et de l'or là où l'on emploie de la pierre et du plomb doré, se taisent tout à coup, et n'écrivent plus un mot touchant les constructions dorénavant confiées aux laïques, même dans les monastères. Ils subissent le talent de ces nouveaux venus dans la pratique des arts, ils acceptent l'œuvre; mais quant à la vanter ou à mettre en lumière son auteur, ils n'ont garde. » (*D. R.*, VIII, 134-135).

Nous allons dire combien peu ces plaintes sont fondées; mais il est particulièrement étrange de voir un architecte qui fut si souvent en rapport avec les monuments du moyen âge appeler les églises romanes « de méchantes bâtisses en moellons mal conçues et plus mal exécutées, » alors que jamais un soin et un luxe plus grands n'ont été apportés dans la structure des édifices que pendant les XIe et XIIe siècles. Que l'on compare dans une même contrée les monuments de diverses époques, et l'on verra que les plus négligés et les plus pauvres d'exécution sont précisément des monuments gothiques, à mesure qu'ils s'éloignent de la période romane. Ceci est tellement général et souffre si peu d'exceptions qu'en insistant nous paraîtrions vouloir apprendre à nos lecteurs un des faits les plus connus et les plus frappants de l'histoire artistique de la France. Viollet-le-Duc est le premier à proclamer la négligence avec laquelle furent élevées les cathédrales gothiques (*D R.*, t. II), qui tombent d'elles-mêmes, tandis qu'il faut employer la mine pour ébranler les édifices romans. Quant à l'emploi du marbre, il est, quoi qu'en dise Viollet-le-Duc, ou plutôt comme il le reconnaît lui-même en divers endroits, très-fréquent dans les constructions romanes, et si quelque chroniqueur a pris du plomb doré pour de l'or et de la pierre pour du marbre,

Voilà encore un de ces raisonnements que l'étude des faits historiques eût épargnés à l'auteur du *Dictionnaire raisonné*. Comme nous l'avons déjà montré (ci-dessus, nos I et II), on connaît les dates précises de presque toutes les cathédrales et les noms d'un grand nombre d'architectes laïques du XIIIe siècle. Les cathédrales de Bayeux, de Coutances et de Séez, toutes trois dans la partie occidentale de la Normandie, celle de Dol, qui n'en est pas fort éloignée, et la cathédrale d'Arras sont les seules sur lesquelles les renseignements fassent complétement défaut. Pour les autres, on possède soit les deux dates extrêmes des travaux, soit l'une des deux, soit la date de quelque reprise, soit les noms des prélats qui ont entrepris ou continué l'œuvre, et avec cela assez souvent d'intéressants détails d'où l'enthousiasme n'est point absent. Les contemporains de Notre-Dame de Paris, des cathédrales de Reims et de Chartres, ne parlent pas de ces édifices sans en louer la grandeur et l'élégance (1). Quoi de plus charmant que le passage concernant la cathédrale d'Auxerre, cité ci-dessus

ce n'est pas assurément l'abbé Suger, auquel les passages précités font allusion. Suger, comme on l'a vu plus haut, avoue de lui-même qu'il avait renoncé à se servir de marbre pour la construction de sa basilique; et si pour décrire les objets d'art dont il l'orna, il désigne des matières précieuses plus ou moins fausses, les expressions qui se trouvent sous sa plume étaient admises de son temps avec une signification figurée, comme l'a établi Félix de Verneilh dans *le Premier des monuments gothiques* (p. 16-18).

(1) On va jusqu'à préférer Notre-Dame de Paris à toutes les églises romanes :

« Mauricius episcopus Parisiensis jam diu est quod laborat et proficit in ædificatione ecclesiæ prædictæ civitatis, cujus

(chap. Ier)? Nous avons montré au même endroit que les écrits du XIIe siècle ne tendent nullement, comme le prétendait Viollet-le-Duc, à dépouiller les artistes de la gloire d'avoir élevé les premières constructions ogivales pour la reporter aux ouvriers bénévoles, uniquement désignés comme simples manœuvres.

Les dates des nombreuses églises abbatiales construites de 1150 à 1250 ou 1275, ne sont pas moins certaines que les dates des églises monastiques de la période romane. Nous avons aussi donné plus haut (n° VI) quelques-unes de ces dates, et nous aurions pu facilement en doubler le nombre. Il n'y a, en un mot, dans cette question de dates et de renseignements touchant la construction des édifices, aucune sensible différence entre le XIIe et le XIIIe siècle, et les autres siècles du moyen âge, soit antérieurs, soit postérieurs; si différence il y a, elle s'applique au mode de transmission, à la nature des circonstances transmises, nullement à la précision et à l'abondance des documents.

Assurément, nous le redisons, tout n'est pas connu relativement aux époques précises et aux circonstances de la construction des premières églises gothiques, pas plus qu'à l'égard des églises romanes, dont quelques-unes parmi les principales ont leur âge déterminé par la seule archéologie. Mais les lacunes se comprennent sans qu'il soit nécessaire de supposer un antagonisme quelconque entre le clergé et les laïques. Les documents qui rempliraient ces lacunes ont pu, ont dû exis-

caput jam perfectum est, excepto majori tectorio. Quod opus si perfectum fuerit, non erit opus citra montes cui apte debeat comparari. » (Ex Roberti de Monte, *Appendice ad Sigebertum.*)

ter. Rien d'étonnant à ce que des pièces importantes, des tombeaux, des épitaphes, des inscriptions aient disparu dans les destructions opérées par les luttes religieuses du XVIe siècle et la Révolution française, par le vandalisme du clergé des XVIIe et XVIIIe siècles. On sait que les protestants, outre leurs ravages sur les édifices, ont brûlé beaucoup d'archives ecclésiastiques, que les républicains de 1793 n'ont guère respecté ce qu'il en était demeuré ; il faut ajouter que le clergé lui-même, dès le moyen âge probablement, ne fut pas toujours le sévère gardien de sa propre histoire ni de celle de ses monuments, et que tout ce qui n'était pas titre de propriété, charte, confirmation de privilèges ou autre parchemin de ce genre fut plus d'une fois négligé. Il y eut plus : quelques-uns des documents établissant l'âge des cathédrales furent intentionnellement supprimés ; on connait du moins une tentative de suppression dont serait victime Notre-Dame de Chartres, si les textes établissant sa date n'étaient assez disséminés et assez connus pour qu'il eût été impossible de les faire tous disparaître. Parmi ces textes, le plus important est le *Poëme des miracles de la Vierge*, traduit du latin en français par Jehan le Marchant, vers 1260, et qui raconte, avec l'incendie de 1194, la construction de la cathédrale actuelle. « Une main coupable a essayé, en 1389, de donner le change à la postérité, en substituant la date de 1020 à celle de 1194, et le nom de Fulbert à celui de Regnauld de Mouçon.... On voit que toutes les altérations concourent à tromper le lecteur sur l'époque véritable de l'incendie ; mais on voit aussi que, par un aveuglement incompréhensible, il est échappé au faussaire deux passages contenant un synchronisme précieux, à savoir que lors de cet incendie le cardinal

Mélior était légat du pape en France. » Nous empruntons ce fait très-curieux à l'*Annuaire d'Eure-et-Loir*, volumes de 1844 et 1845, où il est longuement discuté et développé, dans un savant appendice historique, par M. A. Benoît. Pour l'expliquer, il suffit de se rappeler que le clergé croit souvent relever l'éclat de ses institutions et de ses monuments en les rapportant à une date reculée ou à une origine illustre, et que certains de ses membres, au temps jadis, n'ont pas craint de fausser sur ce point la croyance des fidèles, soit par le silence, soit en répandant des préjugés où ils étaient eux-mêmes plus ou moins volontairement tombés. A Chartres, il n'était pas sans intérêt d'attribuer la cathédrale à Fulbert, plus illustre et d'un siècle et demi plus ancien que Regnauld de Mouçon. Une préoccupation analogue est peut-être la cause qui nous prive de toute date relative à la cathédrale de Coutances, dont il n'était pas indifférent de conserver l'honneur à Geoffroi de Montbray, plus célèbre que Hugues de Morville et Jean d'Essey. Ailleurs on ne fit point de nouvelle dédicace et l'on continua de célébrer tous les ans la dédicace d'un édifice antérieur, comme à Châlons, où il n'a jamais été fait mémoire que de la dédicace de 1147. Il dut arriver à certains prélats ou abbés de rétablir dans une église nouvelle l'inscription dédicatoire de l'ancienne église. Saint-Pierre, à Moissac, refaite complétement vers la fin du XIVe siècle, sauf le porche, offre encastrée dans le mur du chœur la plaque de marbre relatant la consécration de 1062. Cette consécration avait été présidée par le plus illustre des abbés de Moissac, devenu évêque de Toulouse, Durand de Bredon, vénéré plus tard comme un saint; les moines, sans doute pour ne pas porter atteinte à sa mémoire, con-

sidérèrent comme non-avenue la reconstruction du XIVe siècle. Pareille chose a pu se produire pour quelques-unes des premières églises ogivales, et il y a lieu ici de rendre hommage à la loyauté de l'abbé Suger, qui, tout en conservant le plus de lambeaux qu'il lui fut possible de l'ancienne église consacrée, suivant la tradition, par le Christ et les Anges, ne craignit pas de consigner dans ses écrits le souvenir des nouvelles dédicaces effectuées en 1140 et en 1144 et de le rappeler à tous les fidèles par deux inscriptions.

Si nous passons à la personne même des maîtres maçons, nous ne voyons pas davantage les marques d'un oubli volontaire et étudié. Ce sont les documents ecclésiastiques qui ont seuls fourni les noms d'architectes échappés au vandalisme des trois derniers siècles, et nous en aurions la liste complète si les destructions n'avaient principalement porté sur les labyrinthes et les pierres tombales, principaux titres de gloire de ces artistes immortels. On connaît deux de ces labyrinthes avec leurs accessoires : celui de Reims, détruit en 1779, et celui d'Amiens, qui existait encore en 1825; on y voyait les effigies des architectes avec leurs noms, et, à Reims, la mention de la part qu'ils avaient prise à l'œuvre; nous ne croyons pas que nos architectes modernes, depuis Philibert Delorme jusqu'à M. Garnier, aient été l'objet de distinctions aussi flatteuses (1).

Il est enfin une considération à laquelle on n'a pas assez pris garde : ces artistes qui auraient porté si haut

(1) Durant la Renaissance, Antoine Fontant, architecte du château de la Rochefoucauld, se fit représenter dans un médaillon du grand escalier, avec son nom et ses attributs. Nous ne connaissons pas d'exemple analogue depuis le XVIe siècle.

le drapeau laïque n'ont pas même su ou voulu créer une architecture civile. Jusqu'à la fin du XIVe siècle, c'est sur les monuments religieux que se réalisent tous les progrès de la construction, et en recevant des églises le système de leur architecture, les monuments civils revêtent eux-mêmes un cachet religieux que nos bourgeois du XIIIe siècle ne cherchèrent pas à pallier, qu'ils accusèrent encore davantage en donnant sur tous autres aux sujets religieux la préférence pour l'ornementation de leurs maisons ou de leurs édifices publics.

VIII. — Nous croyons avoir montré (chap. IV) ce qu'était réellement le style ogival à l'unité nationale; rien ne marque des rapports plus étroits et plus directs entre les cathédrales et l'état politique de la France sous Louis VII, Philippe-Auguste et saint Louis. Il suffit, pour s'en convaincre, de simples rapprochements de dates. Plusieurs évêques se mirent à élever de grandes cathédrales longtemps avant l'annexion de leurs diocèses au domaine royal ou même aux provinces françaises. Le diocèse de Cambrai relevait de l'empire germanique lorsque fut construite sa cathédrale, une des plus vastes de la fin du XIIe siècle. Saint-Pierre de Lisieux appartient à la domination anglo-normande; Notre-Dame de Rouen était commencée trois ou quatre ans avant la conquête de la Normandie par Philippe-Auguste. La Touraine était encore aux Plantagenets quand on mit la main à l'œuvre de Saint-Maurice. Quand les cathédrales de Bazas et de Bordeaux furent construites, celles de Bayonne et de Limoges commencées, les Anglais étaient plus que jamais les maîtres dans ces quatre villes. Les cathédrales de la Champagne (celle de Reims exceptée), celles d'Arras, de Nevers

et même de Chartres ne faisaient point partie du domaine royal lorsqu'elles furent élevées. Lorsque Saint-Étienne de Toulouse sortit de terre, le Languedoc venait à peine, il est vrai, d'être incorporé à la France, mais Rodez et Narbonne, dont les cathédrales furent commencées presque en même temps, gardaient leur indépendance féodale. Par contre, Orléans, qui était après Paris la ville royale par excellence, fut la dernière à suivre le mouvement, et ne vit qu'en 1287 poser la première pierre de Sainte-Croix. Nous ne parlons pas des cathédrales absolument étrangères, comme celles de Tolède, de Burgos, de Cologne, de Strasbourg, de Rœskilde, etc., construites sur le modèle de ces édifices où l'on voudrait voir avant tout l'empreinte de notre nationalité.

Les évêques et les chanoines étaient-ils donc, entre 1150 et 1250, de si ardents royalistes? Maurice de Sully et Guillaume de Seignelay, par exemple, n'eurent-ils jamais maille à partir avec Philippe-Auguste, et Milon de Nanteuil fut-il toujours d'accord avec saint Louis? Un simple coup d'œil sur le *Gallia christiana* éclairera, au sujet de ces évêques et de plusieurs de leurs confrères, quiconque serait tenté de croire à l'alliance intime, au XIIe et au XIIIe siècle, de l'épiscopat et de la monarchie. Ces conflits naissaient de la force des choses. La royauté, dans une certaine mesure, était l'ennemie naturelle du pouvoir temporel du clergé, qu'elle cherchait incessamment à réduire ou dont elle s'efforçait de restreindre les abus. La lutte entre les évêques et les rois ne remonte pas seulement à Philippe le Bel ou même à la déclaration de 1246, elle va plus haut et se trouvait déjà engagée sous Philippe-Auguste.

De son côté, qu'était encore la monarchie au milieu

et à la fin du XIIe siècle? Viollet-le-Duc nous assure lui-même qu' « on commençait à peine à se faire une idée du pouvoir monarchique », et cite l'épisode où le roi Louis VII, pour s'être laissé héberger aux frais des manants de Créteil, serfs du chapitre de Notre-Dame, trouve le lendemain la cathédrale fermée et n'obtient l'ouverture des portes qu'après amende honorable (*D. R.*, II, 389-390). Il aurait pu ajouter le récit du scandale de l'abbaye Sainte-Geneviève (1147), durant lequel le même Louis VII, en voulant personnellement maintenir l'ordre comme un simple agent de police, reçut des horions et s'en revint assez penaud (1). A la consécration du chœur de Saint-Denis, Louis VII se fit l'humble auxiliaire des évêques et se plaça, avant la cérémonie, devant les portes de l'église pour contenir la foule pressée d'entrer. Il est facile de voir par les données de l'histoire générale dans quelle situation précaire se trouvait la royauté capétienne avant Philippe-Auguste. Ce prince, qui n'était guère encore au commencement de son règne que le premier des barons féodaux, parvint, peu à peu, à une souveraineté véritable; et ce fut seulement après la bataille de Bouvines, en 1214, et les réjouissances patriotiques dont elle fut le sujet, que se fit jour le sentiment de l'unité nationale. Ainsi l'ère des cathédrales s'est ouverte un demi-siècle avant l'ère monarchique; par conséquent fausses et absurdes sont les phrases suivantes, qui résument sur ce point le système de Viollet-le-Duc : « L'unité monarchique et religieuse, l'alliance de ces deux pouvoirs pour constituer une nationalité, font surgir les grandes

(1) Voy. le *Recueil des Historiens des Gaules*, t. XIV, p. 475.

cathédrales du nord de la France. » (*D. R.*, II, 281.)... « La cathédrale française, dans le sens moral du mot, est née avec la monarchie. » (II, 285.)

Où sont d'ailleurs, hors quelques vitraux, les armoiries royales, les emblèmes, les effigies de rois français avant le XIVe siècle ou la fin du XIIIe?

IX. — L'idée d'après laquelle les cathédrales seraient venues avec les communes et par les communes est plus spécieuse que celle qui les rattache à la formation nationale; mais, examinée à fond, elle ne peut guère davantage se soutenir.

Il faut encore avoir le soin de bien étudier l'histoire écrite si l'on veut se rendre compte de la situation gênée et parfois violente où se trouvait l'épiscopat vis-à-vis de la bourgeoisie durant la période qui nous occupe. Tous les évêques n'avaient pas octroyé des chartes communales; plusieurs ne le pouvaient nullement, n'étant pas les maîtres temporels. Sans recourir à des récits qui prendraient ici trop de place, nous pouvons établir que certaines cathédrales n'ont rien dû aux communes, qui n'existaient pas encore lorsqu'elles furent commencées, et que d'autres ont été construites au milieu des discussions intestines. La cathédrale de Senlis sort de terre en 1155, la commune n'est octroyée qu'en 1173. Notre-Dame d'Arras était certainement en cours d'exécution avant 1194, date d'une commune qui fut incomplète, la cité demeurant sous le joug de l'évêque. Les habitants de Troyes voient jeter la première pierre de leur église en 1208 et n'obtiennent leur charte qu'en 1230. A Auxerre, la commune (1223) est de huit ans postérieure aux premiers travaux de Saint-Étienne. Paris, Orléans, Chartres, Tours, Lisieux n'ont jamais eu de communes

proprement dites ; Évreux n'en possédait pas au XIIIe siècle; à Tours, la commune de Châteauneuf fut cassée en 1212. A Sens, Reims, Soissons, Beauvais et surtout Laon, les querelles cessèrent à peine entre les bourgeois, les chapitres et les évêques, presque tout le temps que dura dans ces villes la construction des cathédrales; à Reims, les luttes intestines commencèrent l'année même où se consuma la cathédrale, en 1211, et durèrent tant que le chœur et une partie de la nef furent en reconstruction. Comment donc tiendrait l'hypothèse d'une prétendue alliance entres les évêques et les communes en vue d'un accroissement de juridiction au profit des premiers, alliance que du reste aucun document positif n'affirme pour les autres villes, telles que Noyon, Amiens, Bourges et Rouen? Si une alliance de cette nature avait existé quelque part, elle aurait certainement occupé les chroniqueurs, peu avares de détails sur les communes, et la postérité en aurait su quelque chose.

Et qu'en pouvait-on attendre? Pour attirer à soi des causes, il ne suffit pas de bâtir un tribunal; si les évêques comptaient maintenir dans sa plénitude la juridiction que les rois et le tiers état cherchaient à diminuer, est-il à croire que le peuple se fût prêté à une entreprise dirigée contre ses propres libertés? Et le peuple, instruit par de récents exemples, était trop défiant alors vis-à-vis du pouvoir ecclésiastique, au sujet des affaires temporelles, pour ne pas voir venir la théocratie dont Viollet-le-Duc le dit menacé. Nous n'avons pas à examiner si réellement les évêques tendaient à fonder cette théocratie; leurs prétentions, ce nous semble, restaient sensiblement en deçà, bien qu'elles aient dépassé notablement les bornes admises

par les idées modernes et parfois celles, beaucoup plus étendues, que le moyen âge lui-même avait tracées. Quoi qu'il en soit, ils ne pouvaient trouver dans la cathédrale qu'un excellent moyen d'accroître leur influence morale et religieuse, et ce résultat, il est possible qu'ils l'aient prévu et poursuivi. Les évêques avaient ailleurs, dans leurs propres palais, les tribunaux où se portaient les causes ecclésiastiques; quelques-unes de ces salles de justice, toujours mieux disposées qu'un rond-point de cathédrale, furent agrandies durant la première moitié du XIIIe siècle, et avec leur splendide salle de l'Officialité, par exemple, bâtie de 1223 à 1241, les archevêques de Sens pouvaient se passer du large vaisseau de leur église métropolitaine.

Rien de plus naturel et de plus pastoral que cette préoccupation des évêques d'attirer de grandes foules au pied de leurs chaires; mais Viollet-le-Duc exagère beaucoup les mesures qui auraient été prises à cet égard. Il parle de licences autorisées, de fêtes bouffonnes dans lesquelles le clergé oubliait sa dignité et son rang, et même d'affaires mercantiles. Les textes sont muets à cet égard, et rien n'autorise les hypothèses par lesquelles on prétend les remplacer. On verra bientôt combien vaines sont les raisons sur lesquelles Viollet-le-Duc appuie ces hypothèses. Pour les fêtes profanes seules il existe quelques documents, et ils ne s'en occupent que pour en mentionner l'interdiction soit par les évêques, soit par les conciles. D'après le *Gallia christiana*, la fête des Fous, à Paris, fut supprimée par Eudes de Sully, en 1198, pendant même la construction de la nef de Notre-Dame; elle existait de temps immémorial. Loin par conséquent de tolérer ou d'en-

courager ces divertissements, le clergé de la fin du XIIe siècle, celui qui inaugura le mouvement des cathédrales, s'attacha précisément à le restreindre et à le faire disparaître, et ce fut durant la seconde moitié du XIIIe siècle seulement que les usages populaires l'emportèrent sur la fermeté des évêques, juste à ce moment où Viollet-le-Duc nous montre les chapitres fermant leurs églises et les bourgeois leurs bourses. Nous reviendrons sur cette dernière époque par quelques considérations qui compléteront ce que nous avons encore à dire touchant la fin du XIIe siècle et la première moitié du siècle suivant.

Si Viollet-le-Duc s'était livré à des recherches sérieuses, il aurait vu que deux faits indéniables achèvent d'anéantir sa théorie des cathédrales municipales ou laïques; ils ressortent de la façon même dont elles furent construites.

Avec les préoccupations intéressées et ambitieuses que l'on a voulu supposer aux évêques, ceux-ci devaient naturellement, lorsqu'ils élevaient une cathédrale dont la construction allait demander de longues années, la commencer par les nefs, puisque celles-ci étaient plus particulièrement destinées à devenir le siége des assemblées populaires, et que, pour obtenir et justifier les largesses des bourgeois, il était nécessaire ou du moins fort sage de leur donner une satisfaction aussi prochaine, aussi immédiate que possible. Or que voyons-nous? Divisons les cathédrales du Nord en trois groupes. Mettons dans le premier : Arras, Auxerre, Beauvais, Bourges, Coutances, Langres, le Mans, Noyon, Orléans, Paris, Reims, Rennes, Rouen, Senlis, Sens, Soissons, Tours et Troyes; dans le second : Chartres, Laon, Lisieux, Meaux et Nevers; dans le troisième : Amiens,

Bayeux, Dol, Évreux et Séez. Le premier groupe comprend les cathédrales qui ont été commencées par le chœur (1) ou dont le chœur seul a été construit de 1150 à 1300, et l'on voit qu'elles sont de beaucoup les plus nombreuses : 18 sur 28, c'est-à-dire près des deux tiers. Le second groupe comprend les cathédrales bâties d'un seul jet ou dont l'antériorité du chœur sur la nef ne paraît pas évidente. Dans le troisième nous avons réuni les cathédrales commencées par les nefs; il n'y en a que cinq, c'est-à-dire moins d'un cinquième du nombre total. C'étaient donc les chœurs, la partie liturgique des cathédrales, que les évêques se pressaient d'élever, au risque de n'avoir les nefs que beaucoup plus tard et peut-être jamais. Il est à observer, en effet, que les cathédrales commencées par le chœur n'ont pas toutes été achevées avant le XVe ou le XVIe siècle, que l'une (Saint-Julien du Mans) a dû conserver sa nef romane, qu'une autre (Saint-Pierre de Beauvais) n'a jamais eu que sa moitié orientale, tandis que les cinq cathédrales entreprises par l'ouest se sont trouvées complètes avant la fin du XIIIe siècle ou le second quart du XIVe. Il est à propos de se souvenir aussi que la partie des cathédrales dont le plan se développa au XIIe siècle, n'est pas la nef, destinée au peuple, mais le chœur, destiné au clergé et aux cérémonies. Comment concilier tout cela avec la destination laïque des cathédrales?

(1) C'est Viollet-le-Duc (*D. R.*, II, art. *Cathédrale*) qui lui-même assigne au chœur de Notre-Dame de Coutances une date antérieure à celle de la nef; quant à nous, un examen malheureusement trop rapide de l'édifice nous avait conduit à des conclusions favorables à l'antériorité de la nef.

Mais, dit Viollet-le-Duc, c'étaient les bourgeois qui payaient, et si l'on ne s'est pas empressé de leur en donner pour leur argent, ils ont été dupes. Voyons bien aux frais de qui ont été construites les cathédrales.

Nos évêques des XII[e] et XIII[e] siècles étaient non-seulement « des gens de grand sens, de bonnes maisons, doctes ès lettres et passablement libéraux » ; ils étaient encore des personnages fort riches, magnifiques, généreux. Le nombre des paroisses avait sensiblement augmenté durant les XI[e] et XII[e] siècles ; la fondation de nouveaux monastères, de nouvelles églises, de nouvelles chapelles, l'abondance des donations, la multiplication du nombre des prêtres, les progrès faits dans le défrichement du sol français grâce aux moines cisterciens, avaient merveilleusement augmenté lés sources des revenus épiscopaux (1). Cédant à la passion du temps,

(1) On peut en juger par Maurice de Sully, qui se trouvait pauvre avant son élévation à l'épiscopat (*de infimo magnæ paupertatis*, dit Robert, moine de Saint-Marien d'Auxerre), et, une fois évêque, fut bientôt en état de bâtir le chœur de Notre-Dame et tout le palais épiscopal, d'acheter de nombreuses maisons pour percer une rue devant la future façade, de fonder et de doter quatre abbayes, de bâtir deux ponts en pierre sur la Seine et la Marne, et put laisser par testament de quoi couvrir de plomb le chœur qu'il laissait inachevé.

On en peut juger encore par ce que l'*Histoire du Languedoc* rapporte des évêques de Toulouse, dont l'un, Bertrand de l'Isle-Jourdain (1270-1286), après avoir poussé avec la plus grande activité, pendant treize ans, les travaux de Saint-Étienne, et s'être construit une maison de campagne, trouva encore le moyen de « faire des legs considérables tant à sa cathédrale qu'à presque toutes les églises et à tous

les prélats employèrent à la reconstruction de leurs églises et de leurs palais leurs immenses revenus. C'est dans leurs bourses et dans celles de leurs chanoines qu'ils puisent d'abord pour élever leurs cathédrales. Maurice de Sully bâtit le chœur de Notre-Dame moins de l'argent d'autrui que du sien propre : *propriis magis sumptibus quam alienis*, dit la chronique d'Anchin ; c'est encore à ses frais que sont expropriées les maisons dont la démolition devait dégager du côté de l'ouest la cathédrale et le palais épiscopal. A Chartres, Regnauld de Mouçon et ses chanoines abandonnent le produit total

les monastères de la province : il leur légua entre autres mille calices de vermeil, du poids d'un marc chacun, pour leur être distribués. Il assigna une somme pour envoyer six chevaliers servir en Terre-Sainte pendant un an. Suivant son testament, sa maison était composée de douze clercs ou chapelains, quatre damoiseaux ou gentilshommes, douze écuyers, trois courriers ou messagers, divers fourriers ou cuisiniers, et d'un grand nombre de bas officiers : il avait trois médecins et un professeur ès lois à ses gages, et trois bibliothèques : la première de droit civil, la seconde de droit canon, la troisième de théologie. Il légua de quoi habiller mille pauvres et marier plusieurs filles, et il fit des legs pour cent vingt mille livres tournois. Il institua enfin pour ses héritiers les églises, les monastères, et les pauvres de son diocèse et de la province de Narbonne... Son argenterie, qui fut vendue après sa mort, monta à plus de mille marcs. » Et c'était bien de son diocèse que Bertrand de l'Isle tirait ses énormes revenus, puisque, à peine quelques années après sa mort, les papes démembrèrent ce diocèse, par la considération expresse que « les évêques de Toulouse abusaient des richesses qu'il leur procurait et que sur son territoire deux ou plusieurs évêques pouvaient vivre très-convenablement ».

de leurs rentes et de leurs revenus pendant trois années. (*Poëme des Miracles.*) Gautier de Mortagne était un prélat opulent qui, outre la cathédrale, fit bâtir à Laon de nombreux édifices : *episcopatum multis ædificiis insignivit.* (*Historiens des Gaules*, XIII, 681). Guillaume de Seignelay donna, pour la première année de la construction de Saint-Étienne, à Auxerre, 700 livres de son propre bien, sans compter les revenus que lui rapportaient les causes évoquées à son tribunal et qu'il affecta régulièrement à l'entreprise; les années suivantes, il fournit chaque semaine, tantôt dix livres, tantôt cent sous, et davantage (*Histoire des évêques d'Auxerre*, LIX, passage déjà cité ci-dessus, chap. Ier); Milon de Nanteuil et ses chanoines, à Beauvais, s'imposent à leur tour les plus grands sacrifices et les rendent obligatoires par une sorte de traité qui est un des documents artistiques les plus précieux de l'époque (1).

(1) « Milo, Dei gratia episcopus, et G. decanus et capitulum Belvacense, omnibus Christi fidelibus præsentes litteras inspecturis salutem in Domino. Noverit universitas vestra quod cum casu miserabili contingente combusta esset ecclesia nostra, invitatis omnibus canonicis Belvacensibus qui fuerant evocandi, ad tractandum de reædificatione dictæ ecclesiæ in capitulo convenissemus, tandem post multos tractatus de dicta reædificatione habitos, capitulum, videlicet tam personæ quam canonici unanimiter et concorditer ordinationi mei Milonis episcopi se commiserunt, promittentes quod quidquid supra dicta reædificatione tunc in ipso capitulo bona fide ordinaremus, tam de meis rebus et redditibus capituli et personarum ejusdem ecclesiæ ad dictam ecclesiam pertinentibus, ad dictam reædificationem conferendum fuerit, inviolabiliter observarent. Ego vero necessitati dictæ ecclesiæ compatiens et devotionem dicti

Enfin, de 1230 à 1237, l'évêque de Châlons, Philippe de Nemours, employa tout son patrimoine à la reconstruc-

capituli attendens, de ædificatione dictæ ecclesiæ ita ordinavi. Imprimis, de consensu et unanimitate totius capituli, omnium parochialium ecclesiarum de cætero vacantium, quocumque modo vacent, cedente vel decedente presbytero, in diœcesi Belvacensi, annualia integre usque ad decem annos percipienda fabricæ dictæ ecclesiæ confero : omnes etiam succursus parochialium ecclesiarum totius diœcesis Belvacensis ab hac die usque ad decem annos integre percipiendos : similiter fabricæ dictæ ecclesiæ concedo quod cc mihi, cc dicto capitulo, cc de annualibus, cc de dictis succursibus licebit ad aliam relaxare. Insuper omnium redditurum et proventuum meorum, tam spiritualium quam temporalium, tam Belvaci quam extra, et venditionem nemorum præpositursæ Belvacensis et aliorum omnium, exceptis forefactis de comitiva mea (nisi infirma fuerint comprehensa cum aliis) decimam partem usque ad decem annos dictæ fabricæ dono; ita quod de hac decima fideliter et integre reddenda omnes ballivi mei dicto capitulo singulis annis fidelitatem per sacramentum facere tenebuntur. De redditibus autem capituli ita ordinavi : quod tam personæ quam canonici decimam partem personarum et præbendarum fabricæ dictæ ecclesiæ singulis annis usque ad decem annos conferre tenebuntur, exceptis quotidianis distributionibus quæ fiunt in ecclesia, quæ non decimabuntur, et exceptis archidiaconis, qui pro eo quod tertiam partem succursuum usque ad decem annos dictæ ecclesiæ præstant, cum ipsi succursus integraliter fuerint fabricæ dictæ ecclesiæ deputati, a decima suorum archidiaconorum erunt immunes. Hanc autem ordinationem nostram a toto capitulo approbatam, fideliter et inviolabiliter me observaturum promisi. Actum anno Domini MCCXXV, 3 nonas novembris. » (*Gallia christiana*, t. X, p. 265.)

tion de sa cathédrale, qu'il ne put achever. (*Congrès archéologique*, t. XLII, p. 164.)

On voit, par l'acte de Beauvais, que les paroisses contribuaient comme telles aux œuvres diocésaines et que les revenus des bénéfices disponibles étaient maintes fois affectés à l'édification de la cathédrale. C'est ainsi qu'à Meaux un chapitre général décida, en 1268, qu'on prendrait pour l'œuvre de Saint-Étienne, pendant dix ans, une année de revenu de tous les bénéfices du diocèse qui viendraient à vaquer. (*Notice sur la cathédrale de Meaux*, par Mgr Allou, p. 11-12.)

La générosité particulière des fidèles était excitée par des concessions d'indulgences, des sermons et des quêtes.

Dès le XIIe siècle et avant, la coopération matérielle à l'œuvre d'une église était considérée comme un des moyens les plus certains de racheter les péchés. Cette coopération pouvait être imposée aux criminels comme pénitence canonique ou conseillée aux bons chrétiens, et dès lors récompensée en eux par l'octroi d'indulgences plus ou moins étendues. La lettre adressée aux évêques de la province de Reims par Innocent II, en 1131, après l'incendie de la cathédrale de Noyon, les engage à fournir des subsides pour le rétablissement de l'édifice, et leur suggère pour motif la rémission de leurs péchés : *In remissionem peccatorum injungimus, ut ad præfatam ecclesiam in honorem et servitium Dei reparandam, de facultatibus vobis a Deo collatis solatia transmittatis* (document reproduit par L. Vitet). Dans l'ostension de reliques célébrée en 1177, pour obtenir des fidèles les aumônes qui devaient servir à la réédification de l'église abbatiale de Saint-Frambourg, à Senlis, le légat Pierre, après avoir prêché, fit remise

aux assistants de la septième partie des pénitences canoniques; plus tard Guillaume, archevêque de Reims, se montra plus large et remit la cinquième partie des pénitences canoniques à quiconque apporterait son offrande à l'édifice précité.

Nous empruntons au *Manuel de l'histoire générale de l'architecture* (t. II, p. 155), de M. Daniel Ramée, les détails suivants, que nous n'avons encore pu contrôler.

« En l'an 1016, l'évêque Pontius d'Arles commença la prédication des indulgences; elle fut souvent répétée depuis. Selon Jean Morin (*De sacramento Pœnitentiæ*, lib. VII, cap. XIV), les évêques français du XIIe siècle érigèrent en principe que quiconque consacrait une petite somme d'argent à l'exécution ou à la restauration d'une chapelle ou d'une église recevrait au nom du Seigneur la rémission du tiers ou du quart de la pénitence qu'on lui infligerait. Le même auteur remarque encore que Maurice, évêque de Paris, bâtit avec le secours de l'argent produit par les indulgences la magnifique cathédrale de Paris (1), ainsi que quatre abbayes, et que cet ecclésiastique en fut blâmé par le célèbre Pierre le Chantre. »

En 1202, l'évêque d'Évreux, Robert de Roye, obtint du pape Innocent III une bulle d'indulgences pour quiconque coopérerait à la réédification de Notre-Dame d'Évreux, dont on remaniait la nef. Pareille faveur, en 1227, fut octroyée par Grégoire IX à l'évêque de

(1) Ceci ne peut infirmer le témoignage du chroniqueur d'Anchin, qui connaissait Maurice de Sully, l'avait vu plusieurs fois à Paris même, et d'après lequel cet évêque aurait fourni de ses derniers à la plus grande partie de la dépense de Notre-Dame.

Troyes, qui venait d'avoir la douleur de voir s'écrouler en partie le chœur encore inachevé de sa cathédrale.

Parfois des amendes pécuniaires furent affectées aux cathédrales. M. Ch. Grandmaison raconte (*Tours archéologique*, dans le *Bulletin monumental*, t. XL, p. 515) qu'en 1236 un concile de la province ecclésiastique de Tours, convoqué par l'archevêque Juhel de Mayenne, décréta que certains délits seraient punis d'amende au profit de la reconstruction de l'église métropolitaine.

De tous les sermons qui durent être prononcés à l'occasion des cathédrales, il n'en reste malheureusement qu'un seul, mais il est des plus caractéristiques. On en peut voir l'analyse et le texte dans le t. XXV des *Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie* (p. 57-66 et p. 553-601). Il fut prononcé, d'après M. l'abbé Crampon, vers 1260, à la cathédrale d'Amiens, pendant qu'elle était en construction. L'orateur y rappelle avec insistance les biens spirituels accordés à tous les bienfaiteurs de la cathédrale, jusqu'à ce que le siècle soit achevé. « Belle et douce gent, dit-il, de sept-vingts journées vous pouvez approcher aujourd'hui plus près du paradis que vous n'étiez hier, si le péché, l'envie ou la convoitise ne vous fait perdre cette indulgence, et d'autant en pouvez rapprocher les mes de vos pères, de vos mères, et toutes celles que vous vous associez. » Voilà donc encore les indulgences, que l'évêque d'Amiens accompagne cette fois de pardons spéciaux : pardon pour les jurements, les insultes, les parjures commis dans les ventes, les rémissions de biens mal acquis dont il n'est plus possible de retrouver les possesseurs légitimes. A cela s'ajoute la communication des prières et des mérites spirituels, telle qu'elle se pratique aujourd'hui lorsqu'il se construit une église. D'après l'orateur, les fidèles qui au-

ront contribué de leurs aumônes à l'édification de Notre-Dame d'Amiens participeront, pendant les années du XIII[e] siècle qui restent à parcourir, à toutes les messes et à tous les offices célébrés dans le diocèse, aux mortifications et aux œuvres charitables des moines (et remarquons, en passant, que l'orateur fait le plus grand éloge des religieux, notamment des Cisterciens, des Bénédictins, des Augustins et des Prémontrés); une messe quotidienne sera dite pour eux dans chacun des trente prieurés du diocèse, et chacun des 777 prêtres dépendant de l'évêque d'Amiens sera tenu de dire à l'intention des bienfaiteurs de Notre-Dame trois messes votives par an. Ces promesses et ces motifs n'ont, on le voit, rien de temporel ni de « laïque (1). »

Les quêtes étaient de la dernière importance. Lorsque la cathédrale possédait quelques reliques vénérées, elle les confiait à des clercs d'une piété éprouvée, et ceux-ci partaient à travers les villes et les campagnes. Lors de la restauration de la cathédrale de Laon, en 1114, avant la reconstruction de la fin du XII[e] siècle, les quêteurs allèrent une première année dans tout le nord de la France et la seconde jusqu'en Angleterre. Lorsqu'on voulut renouveler Notre-Dame de Senlis, en 1155, on comprit vite que l'exiguïté du diocèse (c'était le plus petit de tout le Nord) ne laissait pas espérer d'abondantes aumônes, et Louis VII fut prié de munir de lettres de recommandation les clercs chargés de parcourir toutes les provinces du domaine royal pour recueillir les offrandes (2). En 1233, Juhel, archevêque de Tours,

(1) Nous devons à M. le chanoine Corblet la connaissance de ce curieux sermon.

(2) « Ecclesia sanctæ Mariæ Silvanectensis, media corruens

demanda à son collègue de Rouen, Maurice, l'autorisation d'envoyer des quêteurs dans son diocèse pour l'œuvre de Saint-Gatien (alors Saint-Maurice). Les quêtes pour les cathédrales furent l'occasion d'un conflit assez vif, sous Philippe-Auguste, entre les évêques de Laon et de Reims. Celui-ci, non content d'envoyer ses quêteurs dans son diocèse, leur ordonna de parcourir les diocèses de ses suffragants. Alors sans doute la cathédrale de Laon n'était pas terminée (ce que confirme le style de la façade et des tours), et l'évêque de cette ville, craignant que les offrandes de ses ouailles ne fussent détournées, ne voulut pas accueillir les quêteurs dans son territoire. Le métropolitain se crut le droit de l'y forcer; mais le pape termina le différend à son préjudice, en 1222. (*Gallia christiana.*) De pareils conflits devaient être assez fréquents à cette époque : pour chaque cathédrale, tous les diocèses d'une contrée étaient mis à contribution, et, au moment où un évêque avait la sienne à reconstruire, il se souciait fort peu de voir les aumônes de ses diocésains passer aux mains d'un autre évêque.

Et les bourgeois, les citadins, demeurèrent-ils donc les témoins froids et désintéressés de ces colossales

vetustate, innovatur a fundamentis, et usque adeo insigne cœperunt opus, quod sine charitate fidelium Christi et eleemosynis nunquam poterit consummari : etenim tenuissimæ est substantiæ et angustis arctata finibus, et ob hoc necesse habet ad vestra confugere subsidia : unde mandamus vobis omnibus atque precamur, ut pro honore Dei et B. Virginis, cujus est ecclesia, portitores præsentium cum sanctuariis et reliquiis euntes et fideliter laborantes, honorifice suscipiatis, et in ecclesiis parochialibus recipi cum litteris nostris sigillatis, et a presbyteris honorari præcipiatis. »

entreprises? Nous n'avons pas voulu l'insinuer. Il est certain qu'ils donnèrent, comme fidèles, au même titre que les habitants des campagnes, et s'ils furent plus libéraux, c'est avant tout parce qu'ils étaient plus riches. Leur qualité de bourgeois, le désir de voir leur cité s'embellir d'un monument qui ferait leur gloire, la vanité de clocher, le goût des arts, l'essor donné à l'industrie et au commerce par la présence d'un grand nombre d'ouvriers, tout cela les a-t-il portés à augmenter encore leurs offrandes? Rien n'est plus probable, et nous ne sommes pas absolument dépourvus des preuves historiques de leur générosité. A Chartres, ils rivalisèrent avec les clercs :

> Clers (1) et borjois et rente et mueble
> Abandonerent en aïe,
> Chascun selon sa menantie

A Reims, la municipalité s'imposa pour une somme annuelle, qui fut répartie entre la cathédrale et l'église Saint-Nicaise. Elle supprima ce secours en 1295, vu l'état avancé des constructions des deux édifices. (*Gallia christiana*). Deux observations se présentent à l'esprit relativement à ce dernier fait. La première, c'est que ce secours devait remonter, selon toute probabilité, au commencement même des travaux, car on ne voit aucune

(1) Viollet-le-Duc, reproduisant cette citation du *Poème des Miracles*, a supprimé les deux premiers mots et ne met en scène que les bourgeois (*D. R.*, II, 314); il a pu connaître, il est vrai, ce passage par la *Description de Notre-Dame de Chartres*, de l'abbé Bulteau, où la même suppression avait été faite.

autre époque décisive où les échevins auraient pu se décider à l'accorder. Or, de 1211 à 1240 environ, l'accord était loin de régner à Reims entre les autorités religieuses et municipales, et celles-ci n'entendaient par conséquent se prêter en aucune sorte aux plans d'alliance ou de domination de l'archevêque. La seconde observation, déjà exprimée plus haut, c'est que toute idée de prédilection de la part des Rémois pour leur cathédrale se dissipe devant la part peut-être égale pour laquelle Saint-Nicaise figura dans leur budget. Que si l'on veut, contrairement à notre première observation, ne faire remonter le secours accordé à Notre-Dame qu'après l'apaisement des luttes intestines, vers 1240 ou 1245, on élèvera contre le système de Viollet-le-Duc une difficulté d'un autre genre, puisque c'est précisément vers 1245, d'après lui, que les bourgeois cessent de fournir aux cathédrales. Nous arrivons d'ailleurs à cette cessation de concours, ou plutôt à ce qui l'aurait motivée.

X. — Il est parfaitement vrai, sauf les exagérations admises par M. H. Martin et, d'après lui, par Viollet-le-Duc, que le pouvoir laïque, au sein de la féodalité, de la royauté et des communes, se tenait au XIIIe siècle, vis-à-vis du pouvoir temporel ecclésiastique, dans l'attitude de la défiance et souvent de l'hostilité. Mais la déclaration des barons, en 1246, et les actes qui la préparèrent, ne forment pas l'épisode le plus important de la lutte des deux pouvoirs. La déclaration, qui fut provoquée en premier lieu par les envahissements prétendus ou réels de la cour romaine sur le pouvoir séculier, finit à son tour par si bien empiéter sur les droits les plus incontestables des clercs, que saint Louis ne put l'approuver

et que ses adhérents, malgré leurs serments et leurs cotisations annuelles, se virent obligés de renoncer à leur ligue, laissant les évêques à peu près aussi forts qu'ils l'avaient été au commencement du siècle. Quatre-vingts ans plus tard environ, telle était encore la puissance du clergé, malgré les justes résistances de saint Louis (1) et les agressions beaucoup plus redoutables des légistes de Philippe le Bel, que non-seulement l'éloquence de Pierre Bertrand et de Pierre Roger (plus tard le pape Clément VI) triompha complétement aux conférences de Vincennes, en 1329, des soixante-six articles dressés par l'avocat général Pierre de Cugnières, au nom des barons, contre les prérogatives ecclésiastiques, mais que de plus les évêques osèrent, pour mieux affirmer leur victoire et prévenir par la crainte de semblables tentatives, sculpter la tête de leur adversaire à l'un des piliers de leurs cathédrales et faire chaque année de cette effigie l'objet de cérémonies infamantes. Notre-Dame de Paris avait son Pierre de Cugnières, ou de Cugnet, il existe encore à Sens, et nous avons été le retrouver jusque dans une église abbatiale du Limousin, à Beaulieu, où une statue grossière, que nous a

(1) Les mesures prises par saint Louis contre les abus de l'excommunication ne portaient point atteinte au pouvoir judiciaire des évêques; le roi ne niait point le droit, il se réservait d'en surveiller l'usage, qui donnait lieu parfois à de flagrantes iniquités. Ainsi l'évêque de Clermont, Gui de la Tour, celui à qui précisément est due la plus grande partie du chœur de la cathédrale, avait altéré les monnaies, en 1268, puis excommunié sans ménagement quiconque refusait de se servir de ses deniers suivant leur cours fictif. (E. Boutaric.)

montrée M. le chanoine Poulbrière, est encore désignée par les habitants sous le nom un peu défiguré de *Cougnotou.*

Le clergé de France devait savoir mieux que personne, vers 1250, que son autorité ne courait pas de graves dangers (1); il n'avait donc pas à modifier sensiblement son attitude vis-à-vis des populations urbaines et plus spécialement à l'égard des cathédrales. Admettons toutefois un moment qu'il ait subi un rude échec; devait-il pour cela renoncer à cimenter par les cathédrales son alliance avec la bourgeoisie, dans le cas où cette alliance aurait déjà commencé d'exister; n'était-il pas, au contraire, très-naturel de redoubler d'efforts pour compenser la juridiction temporelle perdue ou déprimée? Dans ce brusque découragement dont parle Viollet-le-Duc, nous ne reconnaissons plus ni le « grand sens » que le même auteur prête à nos évêques du XIIIe siècle, ni le clergé catholique, partout et dans tous les temps si attentif et si énergique à réparer par un accroissement d'influence morale les brèches faites à son pouvoir ou à sa liberté.

Mais il y a des preuves, paraît-il: Viollet-le-Duc les a constatées, palpées, dans la construction même des cathédrales. Que montre-t-elle, en effet? Que dès 1246 le clergé clôtura les chœurs pour s'enfermer chez lui, ajouta des transsepts pour rendre au plan de la cathédrale son caractère symbolique et lui enlever l'apparence d'une grande salle de réunions publiques, et se

(1) M. Ludovic Lalanne (*Dict. historique de la France*, page 1055) dit positivement que « les XIIIe et XIVe siècles furent l'époque de la plus grande extension de la puissance épiscopale ».

mit à établir des chapelles dans les nefs pour empêcher les fidèles, entourés partout d'autels, d'y tenir des assemblées profanes.

Ces preuves seraient assez concluantes; il n'y a qu'un inconvénient, c'est qu'elles-mêmes, comme tant d'autres de Viollet-le-Duc, auraient besoin d'être démontrées et ne l'ont pas été.

Nil probat exemplum litem quod lite resolvit. (Hor.)

On ne peut rien affirmer sur l'époque où l'on a commencé de clore les chœurs des grandes cathédrales. De ce que les clôtures dont il reste des fragments ne remontent pas au delà de la fin du XIIIe siècle, il n'est pas légitime d'inférer que rien auparavant ne séparât le sanctuaire de ses bas côtés. Nous savons qu'il existait autour de ces sanctuaires des stalles canoniales au XIIe siècle, et ces stalles devaient être assez importantes puisque la chronique de Saint-Pierre-le-Vif signale celles de la cathédrale de Sens comme un des principaux travaux de l'archevêque Hugues de Toucy (1143-1168); c'était déjà une clôture qui mettait passablement obstacle à la libre circulation. Si plus tard ces clôtures gagnèrent en élévation, au point de devenir de petits monuments, on l'explique suffisamment par le besoin que pouvaient éprouver les chanoines de s'abriter des courants d'air, ou bien par les progrès du luxe et de l'art qui meublèrent nos édifices religieux de tant d'œuvres admirables. Cette dernière raison est peut-être encore celle qui nous a valu les jubés, si toutefois les jubés ne dérivent pas en droite ligne des ambons.

Déjà d'ailleurs avec les stalles, avec le siége de l'évêque et avec le grand autel, un chœur ne se prêtait nul-

lement à de solennelles assises judiciaires. L'autel, avec son enceinte entourée de voiles, tenait à lui seul une place considérable. Nous pouvons ajouter que, prise dans son ensemble, une cathédrale du XIIIe siècle ne convient nullement à des réunions où se prononcent des sentences et des discours. La prédication y est très-pénible; et il suffit d'être séparé de l'orateur par deux ou trois travées pour qu'il devienne difficile et souvent impossible de l'entendre (cela est très-sensible à Paris, beaucoup moins à Chartres). Nous ajouterons de plus qu'il n'était pas loisible à un évêque de convertir à des usages civils un chœur d'église : il avait à compter avec ses chanoines, qui l'avaient élu, que les lois canoniques l'obligeaient de consulter, et qui devaient se montrer peu empressés de sacrifier à la puissance de l'épiscopat, parfois rivale de la leur, les dispositions liturgiques, alors beaucoup plus scrupuleusement observées que de nos jours.

Quant au transsept et aux chapelles latérales, les documents ne manquent pas, et tous confondent les assertions irréfléchies de Viollet-le-Duc.

Sur quinze cathédrales du Nord dont la forme générale était déterminée avant le milieu du XIIIe siècle par les constructions déjà commencées ou totalement exécutées (1), Viollet-le-Duc a cru en trouver cinq (2) qui ne possédaient pas de transsept, et le voilà faisant de ce tiers le tout, de cette exception la règle générale. Quand il ne le dit pas expressément, il le laisse entendre, et il

(1) Arras, Bourges, Châlons, Chartres, Langres, Laon, Lisieux, Meaux, Noyon, Paris, Reims, Rouen, Senlis, Sens, Soissons.

(2) Bourges, Meaux, Paris, Senlis et Sens.

base sur cette prétendue règle ses descriptions de la cathédrale de la fin du XIIe siècle et du commencement du XIIIe. C'est de très-mauvaise logique, et, de plus, l'écrivain a augmenté son nombre en dénaturant matériellement la vérité. Les cathédrales sans transsept, qui ont pris à ses yeux une telle importance, doivent être réduites à deux : celles de Sens et de Bourges, soit la septième ou la huitième partie du nombre total. A Paris, Viollet-le-Duc reconnaît sans peine, ce qui est visible pour les moins attentifs, que, si le transsept ne figura pas dans le plan primitif de Maurice de Sully, on se décida à l'exécuter avant de commencer la nef ; il fut bâti à son tour, entre les deux campagnes entreprises, l'une par Maurice, l'autre par Eudes de Sully. A Senlis, le transsept ne fut nullement prévu à la fin du XIIe siècle, mais il en fut ajouté un bien certainement avant 1230 ou 1240, comme en témoignent les fragments encore en place dans le transsept actuel, construit au XVIe siècle, fragments que leur style parfaitement accusé ne permet pas de rapporter à une date postérieure aux premières années de saint Louis. (Voy. notre brochure *A travers les monuments historiques*, IIIe partie, p. 18-19.) A Meaux, que Viollet-le-Duc semble n'avoir jamais visité, c'est précisément dans le transsept (au croisillon nord surtout) et dans les parties voisines, que se trouvent, du pavé à la voûte, les restes de la cathédrale du XIIe siècle.

Et les deux exemples qui demeurent, Bourges et Sens, que prouveraient-ils? Viollet-le-Duc s'est attaché à démontrer qu'après la déclaration de 1246 les évêques s'attachèrent à munir de croisillons les cathédrales qui n'en avaient pas reçu. Or, celles de Sens et de Bourges étaient seules alors dans ce cas, et aucune ne fut re-

maniée. Saint-Étienne de Sens a attendu son transsept jusqu'à la fin du XV[e] siècle, Saint-Étienne de Bourges ne l'aura jamais.

Après tout, l'absence de transsept dans trois ou quatre cathédrales, au commencement du XIII[e] siècle, était-elle si extraordinaire qu'il fallût recourir aux interprétations les plus ingénieuses? La raison la plus simple et la meilleure, Viollet-le-Duc la donne quelque part, en la restreignant sans cause aux églises du Midi bâties après la guerre des Albigeois : « C'est que la construction d'un transsept nécessite des dépenses considérables, et que si l'on prétend élever une église à l'aide de faibles ressources, il faut éviter ces appendices. » (*D. R.*, IX, 237.)

Les ressources consacrées aux cathédrales étaient véritablement faibles eu égard aux programmes qu'il fallait remplir, et un transsept de cathédrale était fort coûteux, car, outre sa propre masse, il comportait un portail richement orné et que l'on aurait cru encore mesquin, sous Philippe-Auguste, s'il n'avait été flanqué de tours. A Senlis, le transsept fut évidemment négligé tout d'abord à cause de l'exiguïté du diocèse, qui restreignait les offrandes (1); à Bourges, telle était la largeur du vaisseau, avec ses cinq nefs, telles avaient été aussi les dépenses occasionnées par l'établissement de l'abside au-dessus des fossés de la ville, qu'on ne dut pas songer un seul instant à entreprendre une nef transversale.

(1) A Nevers, le transsept fut laissé en attente, vers 1230 ou 1245, c'est-à-dire que dans le plan de la grande nef on disposa une travée sur le carré parfait, en avant du chœur, de manière à rendre plus tard facile l'addition des bras de la croix, addition que les ressources n'ont jamais permis de réaliser.

Suivant l'auteur du *Dictionnaire raisonné,* l'addition des chapelles au milieu du XIIIe siècle restreint dans les cathédrales l'espace concédé aux assemblées publiques, puisque les chapelles multiplient les autels autour des nefs, et par le respect qu'inspire leur voisinage écartent les fidèles. C'est justement le contraire qu'on pourrait dire. Au moment où l'on nous représente la cathédrale se fermant aux réunions populaires, c'est alors précisément qu'elle s'ouvre plus large que jamais. Le chœur s'était, depuis cent ans, agrandi pour les cérémonies liturgiques; dès le règne de saint Louis, la nef, à son tour, s'agrandit pour la foule. Alors, en effet, la cathédrale, comme toutes les autres églises, cesse d'être encombrée par cette multitude d'autels qui, après avoir obstrué les bas côtés, sont renfermés dans des édicules pris en hors d'œuvre et rendent à la circulation l'espace qu'ils avaient occupé dans l'intérieur même du vaisseau. Ceci ne fut pas toutefois une règle constante, comme on va le voir.

En plaçant un autel unique dans la cathédrale de la fin du XIIe siècle, Viollet-le-Duc a montré une ignorance regrettable des antiquités ecclésiastiques.

Dès le VIe ou le Ve siècle, la liturgie occidentale admit plusieurs autels dans une même église, en l'honneur des saints dont on possédait les reliques. Ces autels étaient l'objet de consécrations spéciales, dont quelques-unes furent opérées par les papes eux-mêmes durant leurs voyages en France.

Les autels secondaires étaient déjà nombreux dans les églises des VIIIe et IXe siècles. Le plan de l'abbaye de Saint-Gall (en Suisse), attribué à Éginhard ou à quelque autre grand personnage de la cour de Charlemagne, montre dans chaque bas côté de l'église quatre autels

séparés uniquement par des balustrades. Vers 834, Aldric, évêque du Mans, érigeait dix autels dans sa cathédrale (1); il est probable que ces autels occupaient aussi les bas côtés. Il en était de même à la cathédrale romane de Laon, celle qui fut détruite en 1112, puisque, lors de l'assassinat du chevalier Gérard de Chérisy par ordre de l'évêque, l'odieux Gaudry, les compagnons de Gérard, ne soupçonnant rien du danger que courait leur maître, se mirent à se promener, suivant Guillaume de Nogent (*Historiens des Gaules*, t. XII, p. 247), à travers les autels des saints : *Hac illac per diversas sanctorum aras.*

Après l'adoption de chapelles distinctes entre les contre-forts, l'usage des autels érigés dans les nefs ne cessa pas aussitôt partout. Il y eut des cathédrales, comme celles de Senlis et de Bourges, qui ne reçurent des chapelles latérales qu'au xvᵉ et au xviᵉ siècle; celles de Chartres et de Reims n'en eurent point, à cause sans doute de l'épaisseur et de la force exceptionnelle des murs qu'il aurait fallu défoncer; ces édifices demeurèrent longtemps encore encombrés d'autels intérieurs. La cathédrale de Chartres, dit l'abbé Bulteau (*Description*, p. 169), comptait autrefois cinquante-deux chapelles ou autels, savoir : trente-neuf dans l'église supérieure et treize dans la crypte. Un grand nombre de ces

(1) « In ecclesia senioni altaria construxit atque sacravit numero decem : et nomina super ea sanctorum in quorum memoriis ea consecravit, desuper adscribere jussit; quæ et adhuc per singula altaria inserta singillatim et distincta a diligenter investigantibus reperiri hodierna die queunt. » (*Gesta Aldrici*; dans Baluze, *Miscellanea*, t. I, p. 81.)

autels, fondés au XIII[e] et au XIV[e] siècle par des rois, des évêques, des chanoines et des personnages de haut rang, furent enlevés en 1661 pour dégager l'église supérieure; les autres disparurent en 1791. On trouve encore le long de quelques nefs qui n'ont point reçu de chapelles, notamment en Bretagne et en Normandie, des crédences des XIV[e] et XV[e] siècles attestant l'ancienne existence d'autels placés dans les églises mêmes. Il est possible qu'en outre certaines cathédrales, malgré l'addition de chapelles sur leur pourtour, n'aient pu suffire à contenir dans des enceintes spéciales tous leurs autels; nous n'oserions donc pas trop affirmer que la construction des chapelles latérales ait eu pour but primordial le rétablissement de la libre circulation dans les bas côtés; elle fut sans doute en grande partie due au zèle quelque peu mêlé d'ostentation de riches particuliers, clercs ou laïques, des corporations, des confréries; ces chapelles apportaient le plus souvent des vocables nouveaux, ceux des patrons des fondateurs, lesquels patrons n'étaient pas toujours représentés dans les autels déjà érigés, et dès lors ces autels anciens continuèrent d'exister dans l'intérieur des nefs.

Ne pourrait-on admettre, pour accorder quelque chose à Viollet-le-Duc, une interruption séculaire dans l'usage des autels secondaires entre 1150 et 1250 environ? La raison et l'histoire s'y opposent.

La dévotion envers les saints et envers leurs reliques était alors à son apogée; aucun évêque ne pouvait se permettre une suppression d'autels qui aurait été regardée comme sacrilége par le peuple lui-même et qui n'aurait pas manqué d'attirer sur son auteur les protestations de tout le clergé, peut-être les censures ecclésiastiques. C'eût été de plus une atteinte portée

aux droits des personnages à qui était due la fondation de quelques-uns de ces autels et qui les faisaient desservir par des chapelains chargés de prier pour leurs âmes; c'eût été encore une gêne intolérable imposée aux nombreux chanoines et habitués d'une cathédrale, qui, avec un ou deux autels seulement, se seraient trouvés dans l'impossibilité absolue, les uns de dire la messe, les autres de célébrer à des heures commodes. Le service normal et régulier d'une cathédrale importante exigeait, à la fin du XII[e] siècle, au moins une douzaine d'autels.

Tout concourait, au contraire, à augmenter sans cesse le nombre des autels. La dévotion de riches personnages les invitait à des fondations nouvelles, et d'autre part, après les croisades, après celle surtout qui mit aux mains des Français les dépouilles des églises et des palais de Constantinople, les reliques affluèrent en Occident, ce qui ne put avoir lieu sans amener encore de nombreuses érections d'autels secondaires.

Passons à des exemples connus.

D'après le *Gallia christiana*, Philippe-Auguste créa dans Notre-Dame de Paris quatre chapellenies, puis, après la mort de sa première femme, Élisabeth (1190), un autel à la mémoire de cette reine, desservi par deux chapelains; il y avait en outre la chapelle de Saint-Étienne, à la desserte de laquelle étaient attachés des priviléges.

En 1173, Gautier de Mortagne fonde, à Notre-Dame de Laon, dans la « cathédrale démocratique » par excellence, deux chapellenies : Saint-Jacques et Saint-Nicolas. (*Gallia christiana.*)

Guillaume de Toucy, évêque d'Auxerre de 1167 à 1182, attacha des chapelains aux divers autels de sa

cathédrale déjà existants et ajouta lui-même quatre nouveaux autels (1).

Nous pensons que si les cathédrales de Paris et de Bourges furent conçues avec doubles bas côtés, ce dut être pour abriter plus commodément de nombreux autels. On n'eut pas besoin alors de chapelles absidales; toutefois il a bien pu en exister à Paris et il en fut construit à Bourges (2). Celles de Noyon et de Senlis sont attribuées par Viollet-le-Duc à l'influence de Suger; mais les évêques de ces deux villes ne se seraient pas astreints à imiter sur ce point la basilique de Saint-Denis s'ils n'y avaient vu pour eux aucun avantage réel. On a eu tort d'ajouter qu' « à la cathédrale de Senlis, dont la construction n'est pas aussi directement soumise à celle de l'abbaye que la construction de la cathédrale de Noyon, ces chapelles absidales osent à peine se développer. » (*D. R.*, II, 457.) La véritable cause de

(1) Anno MCLXXXI [1182] obiit Willelmus, Autissiodorensis episcopus. Hic ecclesiæ cui præerat tectum vetustate detritum fecit dirui reficique; ac cum ipso tabulato sublimius erigi, et lateribus coopertum decenter intrinsecus camerari. Cumque plura altaria illic essent, et præter majus omnia servitore carerent, ipse alia quoque quatuor, exceptis his, inibi consecravit, et tam ista quam cætera, aut per ipsum, aut sub ipso per alios, assignatis redditibus sunt dotata, ita ut singula singulos vel etiam plures habuerint servitores. (*Chronique* de Robert, chanoine de Saint-Marien d'Auxerre dans les *Hist. des Gaules*, t. XVIII, p. 249.)

(2) D'après M. Buhot de Kersers (*les Chapelles absidales de la cathédrale de Bourges,* dans le *Bull. monum.*, t. XL, p. 417-430), ces dernières ne figuraient pas dans le plan primitif de l'église, et l'établissement n'en fut décidé que durant les travaux.

leur peu de profondeur est un obstacle tout matériel ; la présence des remparts romains, qu'on voulut conserver et dont la maçonnerie se confond avec celle du rond-point, au nord. Les chapelles de Senlis ressemblent d'ailleurs à celles de Saint-Leu-d'Esserent, dans le même diocèse, et de Saint-Maclou de Pontoise. Que si l'on constate dans l'Ile-de-France, en Picardie, et surtout en Normandie, quelque hésitation dans l'emploi des chapelles absidales, il est facile d'en trouver deux motifs bien suffisants. Le premier est la nouveauté des ronds-points dans ces contrées, où ils avaient été à peu près inconnus durant toute la période romane ; le second est la difficulté que l'on ressentait encore à agencer les toitures des absidioles, soit entre elles, soit avec celle du bas côté tournant ; les chœurs de Saint-Étienne de Caen, de Notre-Dame de Bayeux, de Saint-Martin de Paris sont des témoignages palpables de la maladresse des constructeurs, dont il est possible de retrouver la trace dans ces pyramides bizarres qui coiffent les petits hémicycles de la cathédrale de Bourges. Dès 1200, les progrès réalisés par les charpentiers et les maçons furent assez avancés pour que dès lors, c'est-à-dire près d'un demi-siècle avant la déclaration des barons, il ne se soit plus commencé dans le nord une seule cathédrale sans chapelles absidales ; celles des cathédrales du Mans et de Reims, fondées avant 1225, ne laissent rien à désirer sous le rapport de la profondeur.

Il reste donc à effacer de l'histoire artistique de la France la déclaration de 1246 et à admettre pour tout le moyen âge un seul mouvement liturgique toujours progressif, commençant par dresser des autels, les multipliant et finissant, lorsqu'ils deviennent trop nom-

breux, par leur créer des appendices autour des chœurs d'abord et ensuite le long des nefs.

Entre les autels primitifs sans clôtures de pierre et les autels actuels renfermés dans des chapelles, il existe des transitions qui n'ont pas été assez remarquées. A Saint-Denis et ailleurs, un passage continu est ménagé entre les absidioles, qui ne forment pas encore des enceintes entièrement closes. Au chœur de Saint-Étienne de Caen, bâti au commencement du XIIIe siècle, et à la nef de Notre-Dame de Coutances, dont les chapelles furent dotées à partir de 1255 environ (plusieurs sont dues à l'évêque Jean d'Essey, qui siégea de 1251 à 1274), les séparations entre les chapelles ne sont que des murs peu élevés au-dessus desquels s'épanouissent de grandes arcades à jour divisées par des meneaux.

La ligue des barons devrait, suivant le système de Viollet-le-Duc, terminer l'histoire de la cathédrale ; elle la termine, en effet, au point de vue matériel; mais l'auteur du *Dictionnaire raisonné* cherche dans les temps postérieurs les souvenirs de cette splendeur démocratique brisée au milieu du XIIIe siècle par une sorte de ressentiment boudeur et par le découragement des évêques. Ces souvenirs doivent être pour lui une nouvelle preuve de l'origine laïque des cathédrales. Ici encore un malheur; ces preuves ne reposent sur rien ou presque rien, et les faits s'accordent à les renverser.

Viollet-le-Duc parle beaucoup de la Révolution française et peu de la Réforme. Si pourtant les républicains de 1793 avaient conservé l'amour de la cathédrale, amour procédant de son origine démocratique, les huguenots du XVIe siècle devaient avoir ce culte encore plus présent, puisqu'ils étaient moins éloignés du XIIIe siècle et qu'ils se piquaient de représenter plus spé-

cialement la haine de l'oppression cléricale. Or voici comment ceux-ci et ceux-là témoignèrent leur sympathie pour les œuvres des « précurseurs de la libre pensée ».

Les protestants se tinrent prudemment tranquilles dans les localités comme Reims, Paris, Senlis, Sens, Amiens, Évreux et Troyes, où ils ne furent jamais les maîtres et où ils avaient à craindre une répression immédiate. Partout ailleurs, ils ne dominèrent pas un instant, ne fût-ce que deux ou trois jours, dans une ville, sans que leur fureur s'exerçât tout d'abord indistinctement sur les églises. Quand ils n'eurent pas le temps de renverser, ils mutilèrent, et ce fut précisément cette imagerie des portails, prétendue expression de l'esprit frondeur et investigateur du moyen âge, qui subit les plus graves insultes de la part des soi-disant apôtres du libre examen. Une seule année, 1562, vit tomber sous le marteau des iconoclastes français la statuaire des cathédrales d'Avranches, de Bourges, de Lisieux, de Meaux, de Rouen et de Tours. En 1567 et 1568, les cathédrales d'Auxerre, de Soissons et de Séez eurent le même sort. A Bourges, en 1562, on avait cherché à pousser le vandalisme beaucoup plus loin : les piliers avaient été sapés (il subsiste encore des traces de cette opération) ; à un moment donné, l'édifice devait s'abîmer tout entier dans sa ruine. (*La Cathédrale de Bourges*, par Girardot et Durand, p. 192-194.) Le temps, qui manqua ou fut perdu à Bourges, fut mis à profit dans Orléans. Le 24 et le 25 mars 1567, sous l'impulsion de Théodore de Bèze, Sainte-Croix, minée et incendiée, devenait un amas de décombres. Nous n'avons pas à parler du Midi, où les cathédrales de Mende, de Montauban, de Saintes et la plus grande partie de celle de Bazas furent détruites.

Viollet-le-Duc admet que les habitants d'Orléans protestèrent contre la destruction de leur cathédrale et témoignèrent de la vivacité de leurs regrets en exigeant qu'elle fût rebâtie dans le style gothique. Cela ne se peut. Si la cathédrale actuelle fut bâtie dans le style ogival, c'est qu'on avait compté utiliser des fragments considérables de l'ancienne; de plus, la municipalité orléanaise n'avait pas à connaître des plans du nouvel édifice, car ce n'était pas elle qui payait : les frais de reconstruction furent supportés par Henri IV, en vertu de la pénitence canonique imposée à ce prince par le pape à l'époque de son abjuration.

La Révolution ne fut pas plus douce aux grandes cathédrales du Nord. A Paris, quand il fut question de détruire les statues des portails de Notre-Dame, « on fit valoir, pour sauver ces admirables modèles, des considérations astronomiques et même mythologiques ; elles eurent un succès que n'aurait jamais eu l'appel le plus éloquent à la vieille foi de la population parisienne. Au mois d'août 1793, un arrêté de la Commune décida que sous huit jours les *gothiques simulacres* des rois au portail de Notre-Dame seraient renversés et détruits, ainsi que les effigies religieuses en marbre ou en bronze. Le conseil municipal réitéra cette prescription au mois de brumaire de l'an II, ordonnant la suppression immédiate de tous les saints du portail. Mais le citoyen Chaumette réclama en faveur des arts et de la philosophie; il sut se faire entendre de ses fanatiques collègues, en leur affirmant avec vivacité que l'astronome Dupuis avait trouvé son système planétaire dans une des portes collatérales de l'église. Le conseil décréta donc que le citoyen Dupuis serait adjoint à l'administration des travaux publics, afin de conserver les monuments dignes

d'être connus de la postérité. » (F. de Guilhermy, *Itinéraire archéologique de Paris*, p. 27.)

A Bourges, « un membre du conseil de la commune proposa d'abattre Saint-Étienne pour en revendre les matériaux; mais Desfougères, ingénieur en chef du Cher, établit dans un rapport qu'il n'y aurait pas dans la ville un emplacement assez vaste pour y déposer ces matériaux, et que les frais ne démolition deviendraient plus cher qu'on ne les vendrait. » (*La Cathédrale de Bourges*, par Girardot et Durand, p. 197.)

A Chartres, « une souscription de cent francs déposée à la caisse de bienfaisance obtint le droit de briser la statuaire admirable des portiques; mais le conventionnel Sergent-Marceau eut le bonheur d'arrêter la main dévastatrice. On dépouilla la noble basilique de ses cloches et de sa toiture de plomb, afin d'en fabriquer des sous, des canons et des balles; pendant deux ans, la charpente et les voûtes restèrent exposées aux injures du temps. » (Bulteau, *Descript. de la cath. de Chartres*, p. 22-23.)

A Beauvais, Noyon, Séez, Senlis, Sens et Troyes, on put sans obstacle jeter bas ou du moins décapiter les statues des portails.

Les cathédrales d'Amiens et de Coutances ne durent leur salut qu'aux destinations diverses auxquelles elles furent affectées; d'autres furent conservées comme temples de la Raison.

A Avranches, on laissa tomber le chœur de la cathédrale puis on vendit la nef, qui fut démolie par les acquéreurs. On ne se souvient pas qu'il y ait eu des protestations bien vives de la part des habitants.

A Arras, il y eut d'instantes protestations, que Viollet-Duc aurait bien fait de lire dans l'ouvrage de Ter-

ninck (*Essai sur l'ancienne cathédrale d'Arras*, 1853), pour y voir à quels titres les habitants s'intéressaient à leurs cathédrales. Qu'elles aient été les monuments de la libre pensée, de la lutte contre l'oppression ecclésiastique, les protestations d'Arras ne le marquent pas et on ne le trouve dans aucun des rapports favorables qui furent rédigés de 1790 à 1794 ; cette considération était pourtant la plus capable de toucher les membres du pouvoir central. Qu'allèguent donc les Artésiens? Les nécessités locales du culte et les nobles proportions du monument. Ces raisons étaient encore, en 1793, jugées les plus valables, et elles auraient peut-être triomphé sans les sourdes menées de la spéculation : une société obtint la vente et procéda aussitôt à la démolition.

A Cambrai, mêmes protestations, un peu moins énergiques peut-être, et même résultat.

La Réforme avait diminué d'une cathédrale la richesse monumentale de la France; la Révolution lui en fit perdre trois autres (nous ne comptons pas celle de Boulogne) et en mutila plusieurs, ce que jamais personne n'a paru ignorer, sinon Viollet-le-Duc.

La disparition de trois cathédrales n'est pas en soi fort grave, si l'on veut; mais si l'on songe aux dangers que coururent les autres et aux motifs qui les firent respecter, il n'y a rien que d'étranger à la thèse du *Dictionnaire raisonné* et des causeries du *XIX*e *Siècle*.

On allègue, nous le savons, la destruction du plus grand nombre des églises monastiques, et l'on espère montrer par là que si l'on toléra les cathédrales, filles de l'esprit gaulois et laïque, on fut impitoyable pour les abbayes, symboles de l'asservissement intellectuel. Or on agissait, aux dernières années du XVIIIe siècle, sur des considérations plus *positives*. La plupart des cathé-

drales demeurèrent parce qu'elles étaient nécessaires au culte; toutes celles des églises abbatiales qui se trouvèrent dans le même cas, et purent devenir paroissiales, furent également conservées. C'est pour cela qu'assez peu d'églises monastiques tombèrent dans les villes. Saint-Germain-des-Prés et Saint-Martin-des Champs à Paris, Saint-Ouen à Rouen, Saint-Gengoulf à Toul, Saint-Bénigne à Dijon, Saint-Aignan à Orléans, Saint-Hilaire et Montierneuf à Poitiers, Saint-Sernin à Toulouse, etc., restèrent debout. A Saint-Denis, les fureurs populaires se tinrent pour assouvies quand les tombes royales eurent été brisées, et le monument qui les renfermait subit peu de mutilations. Dans les petites villes et même dans plusieurs villages, les fidèles abandonnèrent leurs églises paroissiales pour adopter les basiliques des monastères supprimés, lorsqu'on espéra pouvoir les entretenir, et lorsqu'elles étaient peu éloignées. Les églises abbatiales démolies ou abandonnées à la ruine furent celles qui, restant inutiles désormais à la célébration du culte, furent vendues à des spéculateurs pressés de *réaliser*. Il en tomba aussi quelques-unes dans les villes, soit parce que les spéculateurs eurent assez d'influence pour les acquérir, soit parce que le nombre des églises était plus que suffisant. Le contact de l'église Saint-Étienne-du-Mont, déjà paroissiale, perdit la basilique de Sainte-Geneviève, et le voisinage de Saint-Nicolas-du-Chardonnet fut sans doute la principale cause qui entraîna la chute de Saint-Victor.

Dans les actes de vandalisme qui eurent lieu à partir de 1791 ou 1792, il y eut si peu de rage contre les moines que l'on oublie à peine dans les campagnes la répugnance qu'apportèrent généralement dans leurs tra-

vaux les ouvriers chargés des démolitions. Des traditions circulent encore en certains lieux, rapportant les châtiments infligés par la Providence à ceux qui s'étaient montrés ardents ou téméraires (1).

Le prétendu sentiment qui aurait porté les citoyens à vénérer leurs cathédrales aurait, dit-on, par une opposition fort naturelle, excité contre ces édifices la haine du clergé moderne, ennemi de tout ce qui rappelle l'affranchissement de la pensée humaine. C'est attribuer au clergé un système archéologique auquel nul ne songeait avant le second quart de notre siècle, et contre lequel les ecclésiastiques instruits ont toujours protesté, s'ils ne l'ont pas encore efficacement combattu.

Les actes de vandalisme commis par le clergé du XVIII[e] siècle et de la première moitié du XIX[e] sont si nombreux et si graves que, loin de vouloir les nier ou les justifier, nous en sommes, comme catholique, plus directement blessé, car ces actes ne respectèrent ni la religion, ni les souvenirs chrétiens. A part certaines exagérations, à part surtout la ridicule antithèse qui montre les républicains conservant les églises et le clergé les détruisant, nous nous associons aux justes colères de Viollet-le-Duc, qui cette fois a aussi pour lui des prêtres savants de notre époque, les Bourassé, les Corblet, les Barraud, les Auber. Il ne faut pas toutefois se méprendre sur l'esprit qui présida à ces dévas-

(1) Malgré le relâchement de leurs mœurs, les moines restaient encore populaires à la fin du XVIII[e] siècle, parce qu'ils n'avaient jamais abandonné la pratique de la charité et que le pauvre était toujours bien accueilli aux portes des couvents.

tations : c'était un esprit chrétien et artistique très-dévoyé, très-faux, nous en convenons, mais en soi nullement hostile aux cathédrales. Le clergé a fait, depuis Louis XIV, ce que font les propriétaires de tous les temps et de tous les pays : il a, suivant les idées ou les besoins du jour, modifié, transformé ses bâtiments. On ne hait pas sa maison parce qu'on y défonce un mur ou qu'on y change quelque gros meuble. Les chanoines modernes ont détruit pour améliorer (croyaient-ils) ou pour remplacer, et non, comme les iconoclastes du XVIe siècle et de 1793, pour semer des ruines. L'âme, pour ainsi dire, de la plupart de ces destructions fut un préjugé désastreux, le mépris du gothique, sentiment qui fit compter comme de nulle valeur les jubés, les clôtures, les autels, les statues et une foule d'autres objets d'art, et regarder comme une œuvre méritoire l'anéantissement ou la rénovation de ces monuments trop peu conformes au goût académique et classique inauguré par la Renaissance. S'il y eut des destructions brutales et sans compensation aucune, par exemple la mutilation des statues de Notre-Dame de Reims lors du sacre de Charles X, cela se fit pour des raisons diverses, presque toujours mauvaises, mais du moins étrangères aux préoccupations mises en avant par Viollet-le-Duc. Au point de vue historique et moral comme au point de vue matériel, le clergé n'a jamais cessé de ranger les cathédrales parmi ses biens les plus précieux.

Lorsque se prononça, vers 1830, le mouvement de réhabilitation du style ogival, le clergé, loin de chercher à l'enrayer, le seconda autant qu'il lui fut possible, et lorsqu'on songea à remettre en pratique l'architecture du XIIIe siècle, ce fut de l'Académie des Beaux-Arts, du Conseil des bâtiments civils et des préfets que vin-

rent les oppositions, rarement du clergé. On se souvient encore des nobles encouragements donnés à cette révolution artistique par de grands évêques, tels que les cardinaux Giraud et de Bonald, Mgr Menjaud, évêque de Nancy, Mgr Dufêtre, évêque de Nevers, Mgr Parisis, évêque d'Arras, etc. Si l'on veut de plus nombreux exemples, qu'on ouvre les *Annales archéologiques* de Didron, surtout les cinq ou six premiers volumes, et l'on verra d'où partirent les généreuses impulsions. C'est pour satisfaire aux goûts du clergé que les architectes se sont mis à faire du gothique plus ou moins pur, à tel point qu'on n'oserait plus aujourd'hui proposer pour une église un plan gréco-romain ; à peine se permet-on le roman pur et le byzantin, et on se les permettrait plus rarement encore s'ils n'avaient pour eux l'avantage d'une économie notable sur la main d'œuvre et le prestige de la coupole.

Rappelons aussi qu'il se trouva au XVIIIe siècle un homme assez intelligent et assez courageux pour « risquer sa réputation » dans l'étude et l'estime de notre art français, et cet homme fut un prêtre : le chanoine Lebeuf.

Voilà, et malheureusement d'une manière incomplète, les objections que l'histoire, froidement et consciencieusement consultée, soulève contre la théorie du laïcisme des cathédrales et du style ogival. Nous n'avons pu, dans une étude aussi rapide, pénétrer dans les détails de ce système ; nous ne terminerons pas néanmoins sans consacrer quelques lignes à deux églises célèbres qui forment aux yeux de Viollet-le-Duc une sorte d'antithèse et résument pour lui le caractère, la physionomie du mouvement artistique des XIIe et XIIIe siècles. Ce sont les cathédrales de Noyon et de Laon : la pre-

mière est la cathédrale sacerdotale, la seconde, la cathédrale démocratique.

Pourquoi cela? C'est que d'une part la cathédrale de Noyon conserve une large part à l'arc monacal, le plein cintre, et admet des croisillons arrondis, tandis qu'à Laon l'ogive laïque règne à peu près sans partage, que le monument se termine par un chevet droit et que « de loin il paraît un château plutôt qu'une église ». (*D. R.*, II, 309.)

Cette différence pourrait s'expliquer par l'antériorité de la cathédrale de Noyon; la raison paraît insuffisante à Viollet-le-Duc; il en faut d'autres qui exercent davantage son imagination, et, dans un passage dont nous ne savons plus la situation dans ses ouvrages mais que nous sommes absolument certain d'avoir lu, il dit que les Noyonnais, reconnaissants des mesures libérales de leurs évêques, fondateurs de la commune, les laissèrent tracer à leur gré et suivant les traditions ecclésiastiques les plans de la basilique diocésaine; qu'à Laon, au contraire, les bourgeois, irrités du mauvais vouloir de leurs prélats, les contraignirent à ménager une large part à l'élément laïque de la nouvelle architecture.

Sans nier la courtoisie des habitants de Noyon, toute de pure hypothèse, examinons si nous trouvons à l'archaïsme vrai ou prétendu de leur cathédrale des raisons un peu plus archéologiques.

Viollet-le-Duc porte à 1150 le commencement des travaux de Notre-Dame de Noyon, qui, vu sa parfaite unité, a dû être exécutée rapidement et terminée, sauf les tours, vers 1170; c'est donc, avec Saint-Étienne de Sens (en mettant à part Saint-Mammès de Langres), la plus ancienne cathédrale gothique, et on a tort de ne pas se tenir satisfait de cette circonstance pour expli-

quer l'intensité des traditions romanes qui y sont imprimées. Il y a une autre cause tout aussi réelle, c'est la présence à Noyon d'une influence germanique très-prononcée, influence opposée de sa nature à l'épanouissement du style ogival. Les croisillons de Notre-Dame de Noyon sont semi-circulaires, et, chose frappante et trop peu remarquée, les tours de la façade, évidées jusqu'à la hauteur des grandes voûtes, forment intérieurement un transsept occidental avec son triforium et ses hautes fenêtres.

On a voulu rattacher le transsept de Noyon à celui de Tournai, mais ce dernier est très-probablement postérieur et a dû être exécuté vers 1175 ou 1180, après que le diocèse de Tournai, longtemps uni à celui de Noyon, eut recouvré son autonomie. Cette influence rhénane n'est d'ailleurs pas unique en Picardie : elle s'exerçait à Soissons, dont le croisillon sud, en hémicycle, était bâti vers 1180, à Saint-Lucien, près Beauvais et à Châalis, églises qui avaient également leurs transsepts arrondis.

La cathédrale de Laon, bâtie ou commencée vers 1165, ressemble assez comme style aux autres églises de son temps, et se ressent de la marche suivie par l'art depuis 1150; les bourgeois n'ont pas eu besoin de forcer la main à leurs évêques, lesquels, vu la situation politique, se seraient difficilement laissé mener. La cathédrale de Laon a un plan cruciforme, et cela devrait sembler étrange à Viollet-le-Duc, puisque selon lui la présence des deux croisillons est un indice de tendances purement religieuses; elle a un mur droit au lieu d'un rond-point, mais en quoi un chevet plat marque-t-il des préoccupations civiles? N'avait-on pas vu des chevets plats dans plusieurs grandes églises romanes

ou de transition (surtout dans le Périgord, le Limousin et le Poitou), n'en bâtissait-on pas un, de 1160 à 1170, dans la cathédrale de Poitiers; n'en existe-t-il pas de justement célèbres à Saint-Serge d'Angers, à Bourgueil, au Puy-Notre-Dame et à Asnières, sans parler de ceux de Dol et de Saint-Malo, postérieurs au milieu du XIIIe siècle? Et si l'on avait consulté les ouvrages écrits sur la Picardie, ou le *Monasticon*, on aurait reconnu que Notre-Dame de Laon n'est pas dans cette province un exemple isolé : il y avait un chevet plat de la même époque dans la magnifique église de Saint-Vincent, sur la colline même de Laon, et un autre à Soissons, dans l'abbaye de Saint-Jean-des-Vignes. Quant à l'aspect féodal, il provient de la destruction des flèches, dont quelques-unes ont existé, et il nous paraît assez étrange que Viollet-le-Duc s'appuie sur cet aspect féodal, c'est-à-dire aristocratique, pour faire de Notre-Dame de Laon la « cathédrale démocratique » par excellence (voyez le *Dictionnaire raisonné*, t. II, p. 308 et 309).

Nous croyons avoir, en nous faisant les sévères interprètes de l'histoire, rendu enfin aux deux plus belles créations artistiques du moyen âge, l'art dit gothique et les cathédrales, leur véritable physionomie religieuse. Toutefois nous ne voudrions pas que la discussion eût exagéré notre pensée soit en elle-même, soit aux yeux de nos lecteurs, au point de faire supposer que nous repoussons dans ces deux grandes choses l'intervention du génie national. Nous n'avons voulu écarter que les causes sociales, les causes politiques, les programmes issus d'une opposition expresse et raisonnée ou seulement instinctive au pouvoir du clergé. Mais l'esprit français, qui, loin d'être contraire au christianisme, a vécu de lui, nous l'avons toujours admis en vertu de cette

loi mystérieuse et universelle d'après laquelle l'homme ou la patrie se reflète dans son art, et en vertu de cette loi historique d'après laquelle, dans le moyen âge, rien n'était français qui ne fût chrétien, et rien excellemment chrétien qui ne fût en même temps français.

Nous avions eu quelques instants la pensée de joindre à ces considérations sur les erreurs générales de Viollet-le-Duc un long chapitre destiné à passer en revue, article par article, les assertions fausses ou hasardées contenues dans le *Dictionnaire raisonné de l'architecture française*. Nous aimons mieux renoncer à ce travail d'épluchage et de recherches mesquines qui nous ferait attribuer à l'égard de l'écrivain des sentiments que nous sommes loin de professer, et qui dépasserait le but de notre examen critique : préserver selon notre pouvoir les études archéologiques de la fausse voie où les entraînerait une adhésion trop complète aux systèmes de Viollet-le-Duc. C'est déjà beaucoup d'ambition ; plaise à Dieu que nous l'ayons au moins en partie justifiée.

ANTHYME SAINT-PAUL.

ERRATA. — Quelques fautes assez graves se sont glissées dans notre étude; nous tenons à les signaler :

Au t. XLVI du *Bulletin monumental* (1880), — p. 721, ligne 2, lire *Clusy* au lieu de « Cluny »; — p. 728, ne point ranger l'article *Baptistère* parmi ceux qui auraient été omis par Viollet-le-Duc; — p. 733, lignes 8 et 9, au lieu de « encore plus large », lire *assez large*.

Au présent volume (1881) : — p. 8-9, au lieu de « architecture » lire *architrave*; — p. 12, ligne 2 (en remontant), au lieu de : « les plus anciennes voûtes de la Madeleine », lire : *les voûtes du narthex de la Madeleine*; — p. 195, ligne 3, après « qualifiée », ajouter *de distraction*.

EXCURSIONS

FAITES LES 21 ET 22 JUILLET 1881

PAR

LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A

BERNAY, FONTAINE-L'ABBÉ, SERQUIGNY, BEAUMONTEL, BEAUMONT-LE-ROGER, GOUPILLIÈRES, HARCOURT, BEAUMESNIL ET THEVRAY.

La Société française d'Archéologie a tenu à Bernay, avec le concours de la Société libre de l'Eure, le samedi 24 juillet, une séance supplémentaire, présidée par son directeur, M. Léon Palustre. Les deux jours précédents, des excursions, auxquelles ont pris part un certain nombre de membres de la Société, avaient été organisées par M. l'abbé Porée, inspecteur du département de l'Eure. On a pu constater que la Normandie, cette terre des églises et des châteaux, était toujours riche en œuvres d'art, quand on a vu, semés si nombreux dans un très-court rayon, tant d'objets dignes de l'attention de l'archéologue. Deux matinées avaient été consacrées à Bernay et à ses monuments.

Nous indiquons, sous forme d'itinéraire, en y ajoutant quelques renseignements historiques, tout ce qui nous a paru mériter d'être signalé dans chacune des localités qui ont fait l'objet de notre visite.

BERNAY.

1° *Église Sainte-Croix.*

L'archéologue ne rencontre pas à Bernay (1) de ces monuments splendides qui font la gloire d'un département et tels qu'on en voit à Évreux, aux Andelys, à Gisors. Ses églises ont un caractère particulier; leurs voûtes en bois, leur nudité architecturale leur donnent l'aspect d'immenses églises de campagne. C'est que le Lieuvin ne possède pas de carrières de pierre. Quoi qu'il en soit, les vastes dimensions de ces églises, la simplicité savante de leur plan, surtout à Sainte-Croix, la hardiesse de leur conception rachètent la pauvreté des matériaux employés et la sobriété excessive de leur ornementation.

L'église Sainte-Croix est située presque au centre de la ville. Elle remplaça, au XIV[e] siècle, une autre église placée sous le même vocable et plus rapprochée de

(1) Parmi les publications qui ont paru depuis une vingtaine d'années sur Bernay et les environs, il faut citer : M. Malbranche, *Notice sur l'hospice de Bernay*, 1861, et *Notice sur l'ancien couvent des Pénitents de Bernay*, 1869. — Lambert, *La seigneurie de Courbépine et la marquise de Prie*, 1868. — L'abbé Dubois, *Restauration de l'église Sainte-Croix de Bernay*, 1866. — Gardin, *L'ancienne élection de Bernay*, 1874; *Histoire de Fontaine-l'Abbé*. — Le colonel Goujon, *Histoire de Bernay*. — Veuclin, *Les confréries des captifs à Bernay et aux environs*, 1877; *Saint-Vincent-de-Paul à Bernay en 1650*. — Henri Quevilly, *Notice historique sur Beaumesnil*, 1873; *Notice sur la tour de Thevray*, 1874.

l'abbaye (1). Son voisinage des fortifications fut cause de sa destruction durant le siége que firent, en 1357, les troupes du roi de Navarre et du roi d'Angleterre (2).

Durant quelque temps, les paroissiens de Sainte-Croix assistèrent à l'office dans la chapelle de Saint-Benoît, à l'église des Bénédictins. Mais sur la demande des habitants « qui longuement ont esté en grant désolacion pour la destruction de ladite église qui advint sens leur coulpe », Charles de Navarre accorda, au mois d'avril 1374, l'autorisation de rebâtir l'église Sainte-Croix dans un lieu plus convenable et plus sûr (3). Un bourgeois du lieu, Belot Taillefer, venait de donner en pure aumône le terrain sur lequel les habitant s'engageaient à bâtir à leurs frais la nouvelle église. Quant au consentement des religieux de l'abbaye, il avait été obtenu dès 1372; les moines donnaient cinquante chênes pour la construction, renonçaient à leurs droits fonciers et seigneuriaux sur l'emplacement des maisons données par Belot Taillefer, mais réservaient ceux que comportait leur qualité de patrons présentateurs et les curés primitifs de l'église Sainte-Croix (4).

(1) Eudes Rigaud, dans son *Registre des visites*, cite le doyen de Bernay au nombre des témoins du concile de Pont-Audemer, tenu au mois de février 1229, pag. 256.

(2) *Factum pour Me Léon Potier de Gesvres, abbé de Bernay*, 1717, pag. 7.

(3) Lettres patentes accordées par Charles de Navarre, avril 1374, dans l'*Addition au Factum pour Me Léon Potier de Gesvres*, 1717, pag. 14.

(4) Transaction du 30 août 1372, vidimée le 15 mai 1508, dans l'*Addition au Factum par Me Léon Potier de Gesvres*,

Cette église, construite en vertu de ces actes et donations, est la même que nous voyons aujourd'hui. Le chœur remonte, en effet, aux dernières années du XIV[e] siècle. Les transsepts, la nef et ses sous-ailes furent élevés pendant la seconde moitié ou à la fin du XV[e]. La transaction passée le 30 août 1372 entre les Bénédictins et les paroissiens de Sainte-Croix, n'autorisait ces derniers qu'à élever un clocher qui ne dépasserait pas la couverture de l'église de plus de six ou huit pieds, et ne renfermerait pas de cloches de plus de cent livres. Ils profitèrent de la nouvelle transaction du 27 décembre 1497, qui leur accordait « congé, licence et auctorité pour le prouffit et utilité d'icelle église et desdits paroissiens de faire tous et tels édifices, augmentations et accroissements comme il leur plairait », pour bâtir les bas côtés de la nef et la tour du portail (1), que couronna bientôt une flèche en charpente couverte de plomb, d'une hardiesse étonnante. Cette flèche, dont le sommet atteignait 70 mètres, fut renversée par un ouragan le 3 juillet 1687, et écrasa dans sa chute les parties hautes de la nef.

Dans son ensemble, l'église de Sainte-Croix appartient au style ogival du XV[e] siècle. Parmi les travaux

1717, pag. 7. — Le Prévost, *Notes et Mémoires sur le département de l'Eure*, I, page 300.

(1) Vidimus de la transaction de 1497. *Addition au Factum*, etc., pag. 16. — « Il est constant qu'on n'a pu, en vertu de l'acte de 1497, l'élargir à droite et à gauche qu'en rasant ses anciennes murailles à fleur de terre, en réservant les fondements pour y poser les piliers qui forment présent la nef large en dedans avec ses ailes de 52 pieds. » *Addition au Factum*, etc., pag. 36.

postérieurs, il faut signaler un remaniement de l'abside à trois pans, et l'entreprise des bas côtés et des chapelles du chœur, qui sortirent à peine de terre (1). L'achèvement de cette partie de l'église ne date que de l'année dernière. Cette œuvre considérable est due à l'initiative du vaillant et regretté archiprêtre de Bernay, M. l'abbé Pichot, qui donna la direction des travaux à M. Barthélemy père, de Rouen.

Les principales dimensions dans cette œuvre sont : longueur totale, 56 m. 20 c. ; longueur du transsept, 29 m. ; longueur de la nef et des sous-ailes, 19 mètres ; largeur de la nef, 10 m. 35 c. ; largeur du transsept, 12 m. 35.

L'extérieur de Sainte-Croix est de style simple et

(1) « Cette église n'a que 160 pieds en dedans, non compris la saillie nouvelle du grand autel, pratiquée depuis l'ouragan de 1687 pour lui donner du jour... Il est encore certain que cette église a été augmentée avec le chœur sur la rue de l'Aistre depuis l'ouragan de 1687, et que ces nombreux ouvrages ne sont pas même achevés ni au dedans ni au dehors. » *Addition au Factum*, etc., pag. 37. — Ces travaux de reconstruction durèrent jusqu'en 1693 et furent payés au moyen de 27,000 livres, représentant deux années d'impôt, dont le roi tint quittes les habitants de Bernay, à la sollicitation de D. Haudineau, prieur de l'abbaye, et de M. de Basville, inteudant d'Alençon. L'office paroissial fut célébré à l'abbaye durant ces six années. — Le *Factum* de 1717, pour messire Léon Potier de Gesvres, nous apprend que l'église actuelle de Sainte-Croix fut consacrée par l'évêque de Lisieux ; il est regrettable qu'il ne nous donne pas la date de ce fait si intéressant pour les annales paroissiales.

sévère. Seule, la tour du portail, bien que dépourvue de sa flèche, attire l'attention du visiteur. Elle présente un type particulier, qui se retrouve à Beaumont-le-Royer et à Beaumontel ; on peut croire que ces tours sont l'œuvre d'un même architecte. La sonnerie qu'elle renferme est fort harmonieuse : la grosse cloche est due à un fondeur célèbre, Jean Cavillier ; elle a été fondue en 1751 et pèse environ 5,000 livres ; la seconde a été fondue en 1847, la troisième en 1864, la quatrième porte l'inscription suivante :

Le xiv de mars † mil vcc mes Sœurs et moi
fumes fondues ensemble Cardin Buret me fist.

Le docteur Billon pense que cette petite cloche est la sixième de l'ancienne sonnerie.

Le plan de l'église est celui d'une vaste croix latine avec abside à trois pans. Le chœur est formé de trois travées portées par de robustes piliers en grès. Les nervures toriques des grands arcs pénètrent dans le pilier bien au-dessus des chapiteaux. Au-dessus du tas de charge des piliers sont adossés les statues colossales d'apôtres provenant de l'abbaye du Bec. Elles remontent à la première moitié du xve siècle, et la *Chronique du Bec* nous apprend qu'un imagier de Rouen, Jehan Sandrin, reçut, en 1433, 96 livres tournois pour avoir rehaussé d'or et de couleurs ces seize statues, jadis placées dans le chœur de l'église abbatiale (1).

(1) « Nota etiam quod anno Domini millesimo quadringentesimo trigesimo tertio, Johannes Sandrin, pictor apud

Ce qui frappe surtout dans l'intérieur du chœur, ce sont les vastes proportions du maître-autel, qui vient également du Bec. Il est d'ordre composite et formé de huit colonnes de marbre jaspé, à bases de bronze et chapiteaux de pierre dorée, surmontées d'une demi-couronne. La statue en marbre blanc de l'enfant Jésus placée sur le tabernacle est un chef-d'œuvre de grâce et de délicatesse. Une tradition locale l'attribue à Puget. Cet autel fut élevé, en 1685, sur les plans d'un frère convers de la congrégation de Saint-Maur, nommé Guillaume de la Tremblaye (1). Les stalles sont fort simples, mais en bonne menuiserie. En 1677, Guillaume de la Tremblaye fut appelé par les trésoriers de la fabrique de Sainte-Croix pour « faire la visite des chaires de l'église, » que venait d'achever un sculpteur nommé Michel Girard (2).

Il n'y a à noter dans les transsepts que les deux immenses fenêtres qui les terminent : la tracerie flamboyante de celle de droite est fort belle.

La nef renferme quatre travées, non compris celle de l'orgue. Les piliers, plus élégants que ceux du

Rothomagum commorans, recepit a supradicto domino Thoma, abbate Beccensi, summam nonaginta sex librarum, turonensium, ob causam materiarum picturarum et sexdecim magnarum imaginum lapidearum stantium in choro nostræ ecclesiæ Beccensis. » *Chron. Becc.*, édition Migne, col. 683. L'une de ces statues est dans l'église de Brionne.

(1) On doit à ce même religieux les plans des abbayes de Saint-Étienne et de la Trinité de Caen et de Saint-Denis en France.

(2) *Comptes du trésor de Sainte-Croix*, années 1679, pag. 101. Arch. municip. de Bernay.

chœur, ont des chapiteaux à feuillages délicatement sculptés. Toutes les fenêtres de l'étage supérieur de la nef et du chœur ont été refaites en 1863; elles étaient auparavant cintrées et dépourvues de meneaux. La chaire à prêcher date du commencement du XVII[e] siècle; trois de ses panneaux figurent des évangélistes; c'est un beau travail de menuiserie, mais dont la belle couleur brune a disparu sous un badigeon jaune clair (1). La tribune de l'orgue est formée d'une série de magnifiques panneaux de la Renaissance, en chêne sculpté, représentant des musiciens.

Les voûtes en merrain, autrefois peintes en blanc, ont été décorées, en 1864, de dessins en broderie tracés à l'aide d'un emporte-pièce ou pochoir. On trouve dans les églises du département de l'Eure de nombreux motifs de ces dessins, qui sont d'un excellent effet. Les sablières entraits et poinçons sont également revêtus de peintures. Les bas côtés, d'inégale largeur, sont voûtés en pierre (2).

Le plus grand nombre des fenêtres sont garnies de vitraux sortis des ateliers de M. Duhamel-Marette, d'Évreux. Ils sont consacrés à retracer, dans le chœur, l'enfance de Notre-Seigneur; dans les transsepts, sa vie publique; dans les sous-ailes, sa passion et sa mort, dans la partie supérieure de la nef, sa vie glorieuse.

(1) « Il a cousté pour avoir esté à Lizieux pour prendre le modèle de la chaire du prédicateur, 16 sols. » *Comptes du trésor de Sainte-Croix*, année 1616, pag. 46. Cette chaire fut terminée en 1618.

(2) La restauration de l'église, exécutée de 1863 à 1865, a été l'objet d'une très-intéressante notice lue aux séances de la Société libre de l'Eure, le 17 décembre 1865 et 8 avril 1866.

Les trois fenêtres du chevet représentent les triomphes de la croix. Des fragments restés dans beaucoup de fenêtres prouvaient qu'autrefois l'église était ornée de verrières peintes. Mais tout a été détruit pendant les guerres du XVIe siècle ou depuis, et les vitraux modernes ne nous consolent pas de la perte des anciens.

Avant de quitter l'église, signalons les deux magnifiques pierres tumulaires de Guillaume d'Auvillars, abbé du Bec, mort en 1417, et de Robert Vallée, son successeur, mort en 1430. Trois autres dalles de même origine se trouvent, à l'état de fragments, dans un coin du transsept. Il serait désirable que ces précieux monuments de l'art et de l'histoire fussent mis à l'abri de la destruction ou de la dispersion qui les menace.

La grande sacristie, de construction récente, est revêtue de belles boiseries en chêne de l'époque Louis XIV, provenant de l'ancien château de Malouy (Eure). On y voit plusieurs bons tableaux, parmi lesquels il faut mentionner une Visitation, et un Christ apparaissant à sainte Madeleine, attribués à Jacques Stella (1). Ces deux toiles proviennent, croyons-nous, de l'abbaye du Bec (2). Un saint Pierre et un saint Paul de grand style; un saint François d'Assise et une sainte Madeleine, admirable de douleur et de pénitence; le portrait de

(1) Le sépulcre de Notre Seigneur, placé à l'extrémité du collatéral gauche du chœur, est un moulage du curieux groupe du XVe siècle qui se trouve dans l'église de la Madeleine de Verneuil.

(2) Elles étaient placés dans la salle à manger. *Etat sommaire des principaux meubles et effets de l'abbaye du Bec*, par le prieur D. Marye, en 1790.

M. Jacques Bayvel, mort en 1787, et celui de M. l'abbé Pichot, mort en 1881.

On conserve au trésor de l'église une relique de la vraie Croix, donnée en 1649 par un religieux capucin, qui la tenait lui-même d'Henriette d'Angleterre.

2° — *Église Notre-Dame-de-la-Couture.*

Par sa situation pittoresque sur le penchant d'un coteau verdoyant et sa flèche élégante, l'église Notre-Dame-de-la-Couture attire l'attention de l'artiste et de l'archéologue. Elle fut, durant le moyen âge, l'objet d'un pèlerinage encore célèbre en Normandie. Suivant une tradition fort ancienne, un berger menant paître ses moutons remarqua qu'un d'entre eux grattait la terre près d'un buisson avec une persistance singulière, il fouilla et trouva une statue en bois de la Vierge. A cet endroit même, on construisit, vers la fin du x[e] siècle, une chapelle qui, dans la suite, fut érigée en église paroissiale et appelée Notre-Dame-de-la-Couture (1).

On a voulu donner à cette église une origine antérieure à la fondation de l'abbaye ; les soi-disant preuves apportées par les abbés Lebertre et Desplanches et le manuscrit de 1765 (2), ne sont nullement fondées.

(1) Lebertre. *Abrégé des miracles de Notre-Dame de la Couture de Bernay avec sa merveilleuse édification.* Rouen, 1667. — *Almanach de Lisieux pour l'année* 1787, publié par Mistral. — Couture veut dire culture ; l'église était autrefois environnée de champs cultivés.

(2) Desplanches, vicaire de la Couture, rédigea vers 1740 des notes destinées à l'évêché de Lisieux pour la confection d'un pouillé. On désigne sous le nom de Manuscrit de 1765

Ce qu'on peut croire, c'est qu'il pouvait exister depuis longtemps une chapelle dédiée à la sainte Vierge ; les fidèles de ce quartier de la ville et des villages voisins pouvaient assister à la messe dans la chapelle Saint-Germain qui se trouvait non loin de là. Mais nous nous rangeons à l'opinion de l'abbé Blais, qui, après avoir examiné les témoignages de Lebertre et de Desplanches, conclut « qu'on ne peut fixer la fondation de l'église actuelle qu'aux environs du XIVe siècle (2). » Un pouillé de Lisieux, rédigé entre 1340 et 1360, mentionne l'église de la Couture de Bernay, *ecclesia de culturâ Bernaii* (3). Ce fut à la suite de cette organisation paroissiale sur de plus larges bases, réclamée par l'agglomération des nombreux villages d'alentour, qu'une charité ou confrérie chargée d'enterrer les morts fut fondée à la Couture en 1398, et approuvée le 10 août 1406 par l'évêque de Lisieux Guillaume d'Estouville (4).

Il fut question de construire la nouvelle église au carrefour de la route de Lisieux, que l'on appelle les

un mémoire rédigé à cette époque par un sieur Fouques de la Pillette, subdélégué de l'intendant d'Alençon à Bernay. Ce manuscrit, qui renferme des détails qu'on ne trouve guère ailleurs, est conservé aux archives de l'Orne.

(2) *Notice historique et archéologique sur Notre-Dame-de-la-Couture*. 1852, page 82.

(3) Le Prévost. *Pouillés du diocèse de Lisieux*, pag. 30.

(4) Le Registre ou Majesté de la Charité de la Couture existe encore. C'est un précieux manuscrit sur vélin orné de deux grandes miniatures. Outre cette Charité, il y avait encore celles de Sainte-Croix, fondée en 1400, de l'Hôtel-Dieu et des Cordeliers. Cette dernière fut supprimée en 1773 et ses biens attribués à la fabrique de Sainte-Croix.

Croix-Glorians; mais pour des motifs que nous ignorons, ce projet fut abandonné et l'église bâtie où nous la voyons aujourd'hui (1).

Les Bénédictins exerçaient à peu près les mêmes droits sur la Couture que sur Sainte-Croix; ils étaient patrons présentateurs, ce qui leur permit une fois de nommer un de leurs confrères vicaire perpétuel de Notre-Dame; mais les nombreuses réclamations qui s'élevèrent jusqu'au siècle dernier, les transactions passées en 1630 et 1659 entre les religieux et les curés, montrent bien que ceux-ci se résignaient malaisément à la situation qui leur était faite par ce droit de curé primitif si rigoureusement maintenu par l'abbaye.

On ne possède pas de documents qui fixent d'une manière positive l'époque de la construction de l'église. Le style indique le xv[e] siècle pour la majeure partie. Les chapelles absidales sont de la seconde moitié du xvi[e] siècle; celle de la sainte Vierge, plus grande que les autres, ne fut achevée qu'en 1600 (2).

(1) En souvenir de ce projet non réalisé, on éleva sur ce carrefour deux croix de pierre, dont l'une est encore debout. Elle repose sur un socle polygonal qui paraît dater du xv[e] siècle. Sur le fût de la croix il existe une inscription gravée verticalement, et dont la seconde ligne seule peut se déchiffrer : elle porte en belles majuscules de la fin du xiv[e] siècle :

DIEV : QVE : IL : A : CHASCVN : SAVVE : LAME : AMEN.

(2) On lit, gravée dans la muraille de cette chapelle, l'inscription suivante :

EN LAN MIL SIX CENS
PIERRES HARDY FILS QDO (?)

A l'extérieur, le silex vient se mélanger à la pierre de taille en formant des compartiments réguliers. Le portail principal est de bonne architecture; les vantaux de la porte sont ornés de panneaux à découpages appliqués et de clous saillants, ciselés en forme d'écussons, de coquilles et de fleurs de lis. La tour, très-massive, et bâtie en grès du pays, porte une très-haute flèche en charpente, couverte d'ardoises et terminée par une belle croix de fer forgé, ornée de plomb ouvragé (1).

L'aspect intérieur ne manque pas d'élégance, à cause de l'élévation des voûtes et de la perspective des chapelles absidales, mais le plan général est embarrassé; on sent des reprises faites avec des moyens insuffisants au service de projets téméraires. Ainsi, les transsepts qui ne s'ouvrent pas dans la nef sont d'une largeur démesurée et constituent de véritables hors-d'œuvre.

La longueur totale, dans œuvre, est de 62 mètres, sa largeur de 18 mètres; la longueur des transsepts de 24m60, leur largeur de 18m50; la largeur du chœur et de la nef de 9m60.

MARTIN ROCHE
PIERRE LEBLOND
NICOLAS IOVAS
Si sont eslus thesauriers de
leglise de . céans . de
Leurs bonnes vollontés
Lesques . ont faict Mettre
Lautel et Remplissems
Des vitres de ce lieu
Aux despens du Thesor
PRIEZ POVR EVX.

(1) Le livre de la Charité signale, en 1615, la réparation des dernières assises de la tour.

La nef et le chœur, séparés seulement par une arcade un peu plus grande, sont portés par vingt piliers ronds, en grès de la forêt de Broglie; ils sont très-élancés, mais leurs chapiteaux bas, s'évasant en cavet droit sont dépourvus de sculptures. Les fenêtres du clérestory, à tracerie flamboyante, coupées à l'extérieur par le larmier des grands murs, ont la partie supérieure seule éclairée par les vitraux.

L'abside est à cinq pans et construite en grès. Le déambulatoire et les cinq chapelles sont voûtés, avec nervures treillagées et ornées de curieuses clefs pendantes. Les voûtes du chœur, de la nef et des sous-ailes sont en bardeau. Elles ont été peintes l'année dernière et décorées de broderies au pochoir; la dorure des couvre-joints est d'un excellent effet.

L'église entière vient d'être l'objet d'une importante restauration, due au zèle de l'abbé Bignon, curé de la Couture, et dirigée par M. Darcy, architecte diocésain. Les murs de la nef, du chœur et des transsepts ont été revêtus d'une décoration polychrôme, qui réchauffe la monotonie de ces grandes surfaces absolument dépourvues de sculptures. Les voûtes des transsepts ont été entièrement refaites en forme d'un immense trilobe porté par des blochets.

Mais la vraie richesse de Notre-Dame-de-la-Couture, c'est sa collection de vitraux à peu près complète. Sans mériter d'être comparés à ceux de Conches, de Rouen, d'Alençon, sans être d'un coloris parfait, ils sont dignes néanmoins de toute l'attention de l'archéologue. L'abside renferme cinq verrières du plus haut intérêt pour l'art et l'histoire locale; elles représentent le couronnement de la sainte Vierge et le culte dont elle est l'objet dans l'Église catholique, représentée ici par un pape,

un cardinal, un évêque, des prêtres, des fidèles, des moines et des religieuses. Au-dessous, on lit l'antienne tirée de saint Augustin : *Sancta Maria*, *succurre miseris*, etc. Ces verrières furent données par Louis des Haulles, abbé de Bernay, de 1499 à 1524. Il est représenté dans l'un des panneaux, de la première fenêtre à gauche, revêtu des ornements pontificaux et portant la crosse avec le sudarium (1). Nous ne serions pas étonné que ces vitraux fussent l'œuvre d'un verrier flamand; l'influence du XV[e] siècle s'y fait bien plus sentir que celle de la Renaissance, et ils sont cependant bien supérieurs à la plupart des vitraux du commencement du XVI[e] siècle.

COLLATÉRAL GAUCHE. — 4[e] *fenêtre*. — La Nativité. Au bas ce fragment d'inscription inintelligible :

. . . . . des sou. . . . . rur de leglis. . . . .
. . . . . pour . . . . poser. . . . .

L'abbé Blais donne, d'après le manuscrit de Desplanches et celui de 1765, l'inscription qui devait se trouver au bas de ce vitrail : M[e] Robert de Lory, prêtre, curé de cette paroisse, lequel trépassa le deuxième jour de juillet, l'an 1481, a donné cette verrière.

5[e] *fenêtre*. — Sainte Marguerite et la sainte Vierge. On lit l'inscription suivante :

(1) Louis des Haulles fit faire à l'abbaye des travaux dont la trace est effacée : « Ludovicus des Haulles... exornandæ domus Dei studiosissimus exquisitis picturis et sculptis iconibus ac multa supellectile basilicam ditavit. » *Gallia christ.*, IX, col. 833.

Jehan Auger bourgeois de Bernay + Marguerite sa femme donnèrent [cette verrine lan mil] cccc iiii^xx + et au x.iiiieme iour de décembre.
Priez Dieu pour eux et pour [leurs] amis trespassés.

6e *fenêtre*. — L'Arbre de Jessé. Au bas on voit cette inscription restituée d'après Desplanches et Fouques : L'an de grâce 1280 (lisez 1480), 19e d'aoust, Jehan Fourmage, en son vivant secrétaire du roi Charles et Alexise, sa femme, ont donné cette verrine. Priez Dieu pour eulx. Les armes de Fourmage sont : d'azur au chevron d'or componé de sable, à trois besants d'or, 2 en chef et 1 en pointe, sommé d'un oiseau essorant d'argent; celles de la femme sont : parti de son mari et parti d'argent au lion rampant de sable.

COLLATÉRAL DROIT. — 1re *fenêtre*, après la tour. — 1er panneau : Saint Jacques le Majeur : Au bas, ce fragment d'inscription :

La. mil cccc iiii^xx + vi. . . . . Jehan Bouai (?). . . et Amelot sa fem[me]. . . .

2e panneau : Notre-Dame des Sept-Douleurs vitrail en miniature : au bas on lit :

1633
BINET FECIT (1).

2e *fenêtre*. — Saint Matthieu et saint Clément. Inscription restituée d'après Desplanches :

(1) Ce Binet a travaillé pour les églises de Sainte-Croix et de Plasnes (Eure).

Lan mil cinq cent et deux, le six juillet, Clémence, vve de défunct Mathieu Manneveu trepassa et a donné cette verrine. Priez Dieu pour elle.

3e *fenêtre*. — Saint Nicolas et saint Guillaume abbé. On lit au bas ces mots, qui nous paraissent appartenir à deux inscriptions différentes :

. . . . . quel.mil. iiiie . . . . .
Fouques brgois de Bernay. et. Biatris. . .
. . . . . xxx iiii. ont n. . . . . .
Priez Dieu. . . . . . .

4e *fenêtre*. — L'Annonciation. On voit au bas de la verrière un écusson : d'azur au chevron d'or, à deux molettes d'éperon d'or en chef et un croissant de même en pointe. Ce sont les armoiries des de la Chapelle; un chevalier donateur est représénté à genoux. Les mots :

Jehan Leclerc Laine

qui se lisent à côté n'appartiennent pas à ce vitrail.

Les verrières des chapelles absidales sont de la seconde moitié du XVIe siècle.

La première, du côté de l'évangile, représente la Nativité. La seconde l'Entrée de Jésus à Jérusalem. Il y a à Saint-Nicolas de Beaumont-le-Roger un vitrail identique, mais de facture meilleure; il porte la date de 1553. Les vitraux de la chapelle de la Sainte-Vierge sont modernes, on ne le voit que trop. La troisième verrière réprésente la Résurrection. La quatrième l'Ascension.

Une seule des verrières des transsepts est ancienne, mais elle offre un grand intérêt, car elle est signée d'un nom célèbre. Autour du vase des parfums que porte sainte Madeleine, on lit :



Il nous semble qu'il faut voir dans ce peintre verrier l'émailleur limousin Pierre Courtoys ou Courteys qui, entre autres chefs-d'œuvre, exécuta en 1559, les émaux géants du château de Madrid, à Paris.

Signalons, en terminant, dans les chapelles absidales, une Descente de Croix, attribuée à tort à Sébastien Bourdon : ce tableau, qui paraît plus ancien, ornait avant la Révolution le maître-autel des Cordeliers; une Adoration des Bergers, signée : Desoria, 1819 (1).

(1) Il y a, dans l'une des églises de Rodez, un tableau de Desoria représentant le martyre de sainte Foy.

3° *Ancienne abbaye des Bénédictins.*

L'abbaye des Benédictins tient une grande place dans les annales de Bernay. Fondée vers l'an 1013, par Judith de Bretagne, femme de Richard II, elle reçut par une charte solennelle du duc de Normandie, en 1025, Bernay et les localités environnantes. Le monastère était soumis à celui de Fécamp, et ce fut au bienheureux Guillaume de Dijon que Richard en confia l'organisation (1). Dès le siècle suivant, les religieux revendiquèrent le droit d'élire leur abbé ailleurs que parmi les religieux de Fécamp; l'accord intervenu en 1142 entre ces religieux et ceux de Bernay, sous le sceau d'Arnoul de Lisieux, leur permit de choisir leurs abbés dans leur propre communauté. Cette réserve elle-même ne dura guère, car l'abbé Goscelin, élu abbé vers 1169, était un moine du Bec (2).

En vertu de la donation de Richard II, les religieux étaient seuls seigneurs de Bernay; par impuissance ou par politique, ils abandonnèrent une partie de leurs biens à Roger de Montgommery (3). Plus tard les comtes d'Alençon prétendirent avoir le droit de garde et de

(1) *Neustria pia.*, pag. 398. Le Prévost, I, 284.

(2) *Neustria pia.* id. *Gallia Christ.*, XI, col. 830.

(3) La maison d'Alençon fut issue de celle des Montgommery; ainsi s'explique ce partage de Bernay en deux fiefs, dont l'un continua à relever de l'abbaye, sous le nom de la Baronnie, et l'autre de la maison d'Alençon, sous le nom de la Comté.

plaid de l'épée sur l'abbaye, ses terres et ses hommes; mais au mois de juin 1280, Philippe III repoussa les prétentions de Pierre d'Alençon et prit l'abbaye et ses biens sous sa garde et protection particulière.

Le Registre des visites d'Eudes Rigaud, nous donne quelques détails curieux sur l'état de l'abbaye au XIIIe siècle. C'est le seul auteur qui fasse mention d'un incendie arrivé vers 1249 et qui réduisit le nombre des moines de 35 à 15. En 1257, ils étaient 27. La communauté possédait deux mille livres de revenu; l'abstinence était assez mal observée; le lundi et le samedi on faisait l'aumône à tout venant, le mardi aux lépreux et le jeudi aux écoliers pauvres (1). L'abbaye possédait le prieuré de Pressagny près Vernon, celui de Bolbec au pays de Caux, et celui d'Everdon au comté de Northampton en Angleterre; elle possédait, en outre, des propriétés considérables dans le même comté à Neubote, à Baiebroc, Clenedone et Ristone (2).

Placée dans le voisinage d'un fort, l'abbaye eut grandement à souffrir des siéges et des combats dont Bernay fut le théâtre au XIVe siècle. Il semble, d'après une bulle de Grégoire XI, que Charles de Navarre ait considérablement augmenté les fortifications de ce côté, car le pape autorise l'abbé à échanger des portions de terrain qui étaient nécessaires à la construction des forts. En 1377, l'armée du roi de France, s'empara du bas fort de l'abbaye (3). Quarante ans plus tard, Bernay

(1) *Registrum Visitationum*. 1852, *passim*.

(2) *Monast. Angl.*, II, 949. — *Some account of the alien priories*, 1779, 84 et 5.

(3) Pierre du Tertre, secrétaire et confident de Charles de Navarre, commandait le fort nommé la Tour; il finit par se

tombait au pouvoir des Anglais, mais Henri V eut soin de donner ordre, le 4 janvier 1422, de respecter le monastère, ses biens et ses revenus (1).

En 1563, l'abbaye reçut un terrible coup. Emportées d'assaut par un parti de huguenots la ville et l'abbaye furent mises à sac. En 1589, nouveau pillage à l'occasion de la défaite des Gautiers (2).

rendre au duc de Bourgogne et au connétable. Du Tertre, accusé de trahison, fut condamné à mort.

(1) Le Prévost, I, 293, 4.

(2) Les guerres de religion pesèrent lourdement sur Bernay. Le 18 mars 1563, le prince Porcien, lieutenant de Coligny, prit la ville d'assaut et la livra aux flammes. L'abbaye, les églises et les couvents furent pillés par les huguenots; plusieurs prêtres, parmi lesquels le gardien des Cordeliers, furent mis à mort. C'est ce cordelier qui a depuis été honoré à Bernay et dans les environs sous le nom de saint Paty (*Sanctus Patiens*).

Dans le désarroi qui suivit l'assassinat de Henri III, on vit se former, dans le diocèse de Lisieux, des bandes de paysans qui s'étaient soulevés à cause du pillage des gens de guerre et les exactions des huissiers des tailles. Ils étaient au nombre de dix ou douze mille. On les nommait les Gautiers, parce que leur premier rassemblement avait eu lieu à la Chapelle-Gautier. Le comte de Brissac n'eut pas de peine à les enrôler dans le parti de la Ligue. Le duc de Montpensier vint les poursuivre jusqu'à Bernay, qui s'était déclaré pour la ligue et les Gautiers.

« Cette petite ville, dit l'historien Masseville, voulut se faire battre dans les formes; il fallut employer la grosse artillerie, et l'on y donna deux assauts; au second, il y eut un combat qui dura quatre heures. Enfin Bacqueville et Grimonville y entrèrent à la tête de leurs soldats et la place fut forcée. L'on y fit un grand carnage et la plupart de la

Au milieu des ruines amoncelées par ces guerres, l'abbaye était tombée dans une décadence dont elle ne se serait probablement jamais relevée sans l'introduction de la réforme de la congrégation de Saint-Maur, qui vint infuser dans ce tronc vieilli une sève nouvelle, et réédifier les murs écroulés de l'abbaye en même temps qu'elle rétablissait les traditions de l'ancienne discipline (1). C'est à l'abbé Dreux Hennequin, conseiller-clerc au parlement de Paris, que l'abbaye fut redevable, en 1628, de cette rénovation.

Le commencement du XVIII[e] siècle vit naître, entre les Bénédictins et les curés de Sainte-Croix, un long procès qui prit les proportions d'une lutte épique, et dont les épisodes auraient pu tenter la plume d'un autre Despréaux. Dire ce qui s'écrivit de factums, de mémoires, de contredits, d'additions, etc., sans compter les arrêts rendus par les diverses cours, demanderait plusieurs pages. Les curés de Sainte-Croix, autrement dits vicaires perpétuels, prétendaient se soustraire à certaines soumissions, à certains usages exigés depuis longtemps dans leur église par les religieux (droit d'officier aux principales fêtes, de présider au chœur,

ville fut brûlée. Le dernier assaut coûta aux royaux seize gentilshommes et environ cent soldats. Les habitants qui se rendirent à discrétion furent délivrés, en leur faisant jurer qu'ils ne porteraient plus les armes contre leur roi. (Avril 1589). »

Masseville. *Histoire sommaire de Normandie*, V, 270.

(6) *Gallia Christ.*, XI, col. 830. Dreux Hennequin de Villenoce fut abbé de Bernay (1620-1651). Tallemant des Réaux a consacré une curieuse *Historiette* à cet abbé de Bernay. Tome V, p. 44.

de se faire présenter un bonnet carré à la première messe des jeunes prêtres, de se faire conduire à l'église par un prêtre de la paroisse, etc.). On conçoit que de tels usages étaient assez ennuyeux pour le curé d'une grande paroisse, dont l'influence grandissait d'autant plus que celle des moines diminuait davantage. Le rôle social des moines semblait fini, et les habitants soutenaient chaudement le clergé séculier plus mêlé et plus dévoué à leurs intérêts. Le vide s'était fait autour de la grande abbaye.

D'autre part, il faut le reconnaître, la cause des religieux était juridiquement mieux fondée. Ils étaient en possession des droits et privilèges accordés à l'abbaye par Richard II, et comme on ne peut guère contester que l'église abbatiale ait été la première construite à Bernay, les religieux s'étaient trouvés, dès le XI[e] siècle, chargés de pourvoir aux besoins spirituels des fidèles, soin dont ils se déchargèrent plus tard sur des prêtres séculiers, dits vicaires perpétuels, quand les églises paroissiales de Bernay furent établies. Ils furent les patrons présentateurs, les curés primitifs de ces filles de l'abbaye. Les transactions de 1372 et de 1497 constatent cette dépendance de l'église paroissiale vis-à-vis de l'abbaye. Mais si ce droit appartenait aux religieux, l'organisation juridictionnelle donnée au XII[e] et au XIII[e] siècle par les évêques aux diocèses et aux paroisses, la diminution, surtout à Bernay, du nombre des religieux, l'antipathie qu'ils rencontraient pour leur âpreté à maintenir et même à étendre leurs droits, semblaient aux curés des causes suffisantes pour tenter de s'affranchir du joug et de faire tomber ces servitudes. Du reste, il existait un juge ordinaire canonique de ce conflit qui eût su sauvegarder les

droits acquis, tout en faisant la part à des revendications légitimes, c'était le souverain Pontife. Mais au XVIIIe siècle, en ce temps des libertés gallicanes, c'était aux parlements qu'il fallait s'adresser.

L'affaire fut d'abord portée devant le baillage de Bernay, où les juges d'Orbec donnèrent gain de cause aux Bénédictins, par sentence du 13 janvier 1706. Le curé Mullot secondé dans sa résistance par son clergé et ses paroissiens, interjeta appel; mais fatigué de la lutte contre ses puissants adversaires, il résigna sa cure en 1708, en faveur de François Lochet du Carpont.

En 1714, le gouverneur, le maire et les échevins de Bernay s'adjoignirent au curé de Sainte-Croix et à son clergé; de son côté, messire Léon Potier de Gesvres, archevêque de Bourges, abbé commendataire de Bernay, prenait en main la cause de ses religieux. Par arrêt du 21 février 1718, le Parlement de Rouen maintint les religieux en possession de leur qualité de curés primitifs et des fonctions qui en dépendaient, et le 23 mai suivant, il rendit un second arrêt décrétant d'ajournement personnel le curé du Carpont, Jean Le Prévost, prêtre habitué de la paroisse et plusieurs bourgeois.

Le curé de Sainte-Croix se pourvut en cassation contre l'arrêt du Parlement. L'affaire allait venir en jugement lorsque le sieur du Carpont mourut le 12 avril 1720 (1).

(1) « Le 13 avril 1720, a été inhumé, dans le chœur de cette église, noble et discrète personne messire François Lochet du Carpont, prêtre curé de cette paroisse et zélé défenseur des droits de son église, âgé d'environ soixante-sept ans, mort d'hier; en présence de M. le curé de Berthouville, doyen

Les moines, pour le paiement des frais de l'arrêt du 21 février 1718, firent saisir les meubles et effets du défunt pendant l'inhumation. Anne Lochet dame du Carpont, sœur du curé, reprit l'instance, et bientôt Me Guillaume Antoine Laugeois, nommé à la cure de Sainte-Croix, adhéra à la cause de son prédécesseur. L'arrêt du conseil d'État du roi fut rendu le 13 septembre 1721. Sans statuer sur le fond, il supprimait la plupart des usages humiliants, contre lesquels surtout protestaient les curés de Sainte-Croix.

Ce ne fut pourtant que le quatrième des curés ayant soutenu le procès qui vit triompher sa cause par une déclaration du roi, en date du 5 octobre 1726, portant règlement sur le titre, les droits, les fonctions et les charges des curés primitifs, en faveur des vicaires perpétuels. En souvenir de cet arrêt mémorable, qui visait non-seulement Bernay, mais toutes les villes du royaume se trouvant dans le même cas, le curé de Sainte-Croix, Jean Le Prévost, établit, avec permission de son évêque, M. de Brancas, le 5 octobre de chaque année, ou le dimanche le plus proche, une procession solennelle à laquelle assistaient les diverses charités, les religieux Cordeliers, le clergé de Sainte-Croix, ainsi que le corps de ville (1).

de ce doyenné et de plusieurs autres prêtres, tant de cette paroisse que de celle de Notre-Dame-de-la-Couture. Signé : De la Borne, curé de Berthouville, Dubus, A. Aubry, R. Bonhomme, J. Lefèvre, prêtres, Lanoë, Baivel. »

Registre de Catholicité de Sainte-Croix. (Archives municipales de Bernay.)

(1) Anciens registres de l'hôtel de ville. (Archives municipales de Bernay.) Jean le Prévost, bachelier en droit, fut

L'abbaye de Bernay, jadis si puissante et si prospère, ne renfermait plus, quand survint la Révolution, que quatre religieux profès, et encore le prieur D. Charles Vigneron résidait au Bec pour cause d'infirmités. Le dernier abbé fut M. Léonor de Poudenx, ancien aumônier de la Dauphine. Il affermait les revenus de son abbaye moyennant 56,000 livres par an. Il donnait au curé de Sainte-Croix 950 livres de portion congrue et 23 livres 8 sols pour indemnité de logement. Les curés de Sainte-Croix et de la Couture recevaient chacun pour leurs pauvres 200 livres par an. Nous omettons les autres charges, réparations, pensions, etc., qui incombaient à l'abbé de Bernay et lui laissaient un revenu net d'environ 35,000 livres.

4° *Église abbatiale.*

L'église abbatiale est le plus ancien édifice de quelque importance que possède la Normandie. Sa nef remonte à la fondation de l'abbaye, c'est-à-dire aux vingt-cinq premières années du XIe siècle, et c'est avec raison qu'on a écrit de ce monument qu' « il venait rendre un

nommé chanoine de Lisieux et bientôt après promoteur général de l'évêché.

Nous devons à M. Malbranche, greffier du tribunal de Commerce, la communication de nombreuses notes et documents sur ce procès et sur beaucoup d'autres questions relatives à l'histoire de Bernay, dont nul mieux que lui ne connaît et n'aime les souvenirs. Qu'il nous soit permis de lui en témoigner ici tous nos remerciements.

« imposant témoignage du génie grandiose et simple « des premiers Normands (1). »

C'est un édifice en forme de croix latine. Le chevet pentagonal, construit au XIVe ou XVe siècle, probablement à la place d'une abside en cul-de-four, a été détruit, il y a une soixantaine d'années, pour agrandir la place de l'Abbatiale; le croisillon nord a également disparu pour le percement d'une rue. Changée en halle aux grains, l'église, selon la spirituelle remarque de Raymond Bordeaux, est retombée dans l'état où l'avaient mise les Huguenots en 1563. Toutefois, les parties considérables qui subsistent, offrent le plus grand intérêt, malgré les retouches, du XVe, du XVIe, et surtout du XVIIe siècle, où l'abbé Dreux-Hennequin de Villenoce fit exhausser la partie supérieure de la nef. A cette même époque, elle fut raccourcie du côté de la place, et l'on y rebâtit la façade actuelle qui fait regretter le portail roman qui devait exister (2).

Une tour centrale peu élevée était couronnée d'un lanternon d'ardoises.

Les dimensions intérieures sont vastes, et donnent au vaisseau un aspect imposant. La longueur totale, du

(1) Gally Knight. *Voyage archéologique en Normandie.* 1838, pag. 106. — « L'église abbatiale de Bernay, dit M. Bouet, appartient à une époque dont les spécimens sont fort rares en Normandie. » *Bull. mon.*, 1867, pag. 5.

(2) « Sa longueur est de 161 pieds, quoiqu'elle ait été accourcie d'une arche ou deux par le bas de sa nef quand on a rebati le portail depuis 1628. » 2e *Factum pour Me Léon Potier de Gesvres*, pag. 66. On fit subir une opération semblable à la nef si curieuse de Saint-Taurin d'Évreux. Les moines trouvaient que leurs églises étaient trop grandes.

portail au fond de l'abside, était de 53 m.; la longueur du transept de 30 m.; sa largeur, ainsi que celle de la nef, de 9 m.; la largeur totale, à la hauteur de la nef, de 18 m.

Dans l'état actuel, l'intérieur est divisé en trois nefs par des piliers massifs de forme carrée couronnés d'un simple tailloir. Ils sont construits en gros blocs de pierre assemblés à larges joints d'un profil semblable à ceux que M. Bouet a retrouvés dans les portions anciennes de Saint-Étienne de Caen, et, comme dans cette dernière église, quelques joints dévient de la verticale (1). Dans la seconde moitié du XIe siècle, on ajouta aux piliers carrés, des colonnes, adossées à des pilastres supportant une grosse moulure torique (1). Ces colonnes engagées sont liées par des assises aux pilastres; de chaque côté de l'absidiole du croisillon méridional et au fond des bas côtés du chœur se trouvent des colonnes monolithes en pierre. Les chapiteaux de la nef ont été défigurés au XVIIe siècle, et leur ornementation primitive remplacée par de gros feuillages, des têtes d'anges et des draperies. Au-dessus de chaque pilier se trouvait une arcature romane, et au-dessus des grands arcs

(1) Ces piliers rappellent ceux de la Basse-Œuvre de Beauvais. Deux piliers semblables ont été signalés par M. Parker dans la cathédrale de Lisieux; ces derniers ont dû faire partie des constructions de l'évêque Herbert (1022-1049). M. Bouet a publié dans le *Bulletin monumental* une notice très-étudiée sur les constructions primitives de l'abbaye de Bernay; nous ne pouvions suivre un guide plus sûr.

(2) Ces arcades sont à peu près identiques aux deux travées antérieures de la nef d'Évreux, appartenant à la cathédrale, qui fut dédiée en 1072.

les deux baies géminées du triforium séparées par une petite colonne à chapiteau sculpté. Contre le deuxième pilier de la nef est adossé une sorte de cénotaphe de la Renaissance, entouré d'un rinceau de feuillages où s'entremêlent des têtes de morts et des ossements liés en sautoir. Deux anges très-mutilés soutiennent une sorte d'écusson informe, peut-être est-ce une draperie dans laquelle était portée, sous la forme humaine, l'âme du défunt. La partie supérieure est ornée de deux écussons bien conservés ; le premier, aux armes de l'abbaye, échiqueté d'or et d'azur au franc-quartier d'hermines ; l'autre, au chevron d'azur accompagné de 3 lionceaux de gueules. Ce sont celles de Louis des Haules, 26e abbé de Bernay (1499-1524). Toute la partie inférieure du monument a été détruite ; elle renfermait sansdoute une inscription funéraire (1).

Les piliers de la croisée supportent quatre arcades cintrées de belles proportions. On remarquera dans le transsept, ainsi que dans la plupart des arcs, la forme outrepassée ou en fer à cheval du cintre. Le croisillon nord est détruit. Auguste Le Prévost, qui l'avait vu debout, dit qu'il présentait des fenêtres entourées de billettes.

Au midi, le croisillon existe tout entier. Des restes de peintures d'ocre rouge, figurant des rinceaux de feuillages, et des joints d'appareil s'aperçoivent çà et là. Dans le mur de l'est s'ouvrait une absidiole dont l'entrée était accompagnée de quatre colonnes ornées

(1) Des fouilles faites au pied de ce pilier ont amené la découverte d'un squelette de très-grande taille ; mais rien dans le cercueil, qui était en bois, n'indiquait que ce fût celui de l'abbé Louis des Haulles.

de beaux chapiteaux et de bases sculptées. Le mur de l'ouest est double; dans celui du fond s'ouvrent des fenêtres romanes; la muraille antérieure renferme une grande arcature remarquable par sa simplicité sévère. On retrouve à Jumiéges une arcature analogue dans la partie haute des transsepts qui subsiste encore.

Le chœur est formé de deux travées à peu près contemporaines de la nef; les piliers sont cantonnés de quatre colonnes. Le mur du fond se terminait par une abside en cul-de-four qui fut remplacée, vers le XV[e] siècle, par une abside à cinq pans, éclairée par de hautes fenêtres (1).

Le collatéral nord subit, à la fin du XV[e] siècle ou au commencement du suivant, une véritable transformation. Les anciennes fenêtres romanes furent remplacées par de larges baies à tracerie flamboyante; les voûtes en ogive reposent sur des colonnes rondes engagées; les murailles furent refaites à l'extérieur en compartiments de silex et de pierre. Le bas côté du chœur a conservé son ordonnance primitive; les piliers trapus soutiennent des voûtes d'arête d'un appareil grossier et noyé dans de larges joints; les chapiteaux sont ornés de feuillages ou d'oiseaux fantastiques; l'un de ces chapiteaux a même conservé de curieuses traces de peinture.

Le collatéral sud de la nef a gardé son aspect du XI[e] siècle. Ses voûtes en coupole ont été considérées par quelques archéologues comme appartenant à la première construction. Gally Knight émit cette opinion

(1) Dans la plupart des églises romanes normandes, les bas côtés s'arrêtaient à la courbure de l'abside. (La Trinité de Caen, Saint-Georges de Boscherville.)

en 1831 ; après lui un savant antiquaire anglais, M. J. Petit, en fit le type en forme de coupoles qu'il appela la voûte de Bernay. Mais, dans l'examen, on peut dire dans l'analyse architecturale qu'il fit de cet édifice en 1863, M. Bouet mit en doute cette antiquité. « Les coupoles sont d'une conservation si parfaite, l'appareil en est si soigné, puis cette clef ronde au sommet indique tellement une époque postérieure, que j'ai peine à les croire du XIe siècle, d'autant plus qu'une d'elles a conservé une portion ancienne en maçonnerie grossière qui peut avoir été, soit un pendentif intérieur, soit plutôt un commencement de voûte d'arête retaillée. Notre savant confrère, M. de Verneilh, qui les a étudiées avant moi, les croit bâties au XVIIe siècle, à l'époque où furent remaniés les chapiteaux (1). »

Le collatéral sud du chœur est la partie la mieux conservée de tout l'édifice ; il se terminait par une absidiole inscrite dans le mur, droit à l'extérieur, comme à Saint-Georges de Boscherville, et remplacée plus tard par une fenêtre ogivale. Le Prévost a signalé sur l'une des colonnes de ce bas côté un chapiteau portant l'inscription suivante :

ME FE^{c} : IZEMBARDVS

Peut-être le sculpteur de ce chapiteau, le maître de l'œuvre de Bernay, est-il cet Allemand Isembert, moine de Saint-Ouen de Rouen, puis premier abbé de la Trinité du Mont-Sainte-Catherine, qu'Ordéric Vital nous signale comme un homme d'une merveilleuse habileté,

(1) *Bulletin monumental*. 1865; pag. 100.

vir miræ peritiæ. L'un de ses élèves, le moine Osberne, cultivait les arts les plus divers : *Erat idem Osbernus,* ajoute Ordéric, *ab infantia litteris admodum eruditus..... ingenio acer ad omnia artificia scilicet sculpendi, fabricandi, scribendi et multa his similia faciendi* (1). Si Ordéric Vital avait attribué à Isembert ce talent de sculpteur et de constructeur, car *fabricandi* doit s'entendre en ce sens, nous n'hésiterions pas à le considérer comme l'architecte de l'église. Ce religieux ne mourut qu'en 1052. Un autre chapiteau placé en face porte les mots RITVS, IRTVS, peut-être HIRCVS, car les animaux sculptés représentent des boucs à figure humaine.

Les constructeurs du XIe siècle ont employé comme matériaux des blocs de pierre présentant parfois des trous de louve et des entailles, et qui paraissent provenir de constructions romaines ; l'une d'elles porte cette inscription en grands caractères.

DMM
AVDACI ·
VICTORIN
MILI OPT

C'est la seule inscription romaine qui ait été trouvée à Bernay.

Dans les fouilles exécutées dans l'église en 1858, on trouva dans un cercueil en bois le squelette d'un abbé avec une crosse de cuivre ciselé. Ce précieux spécimen de l'art du XVe siècle a été donné au musée de Cluny, où il porte le n° 3132. La crosse a une hauteur de 1m60 ; la

(1) Le Prévost, I, page 95.

volute crêtée abrite la statuette d'un abbé crossé et mitré; au-dessous, dans six petites niches, l'artiste a gravé au trait les figurines de saint Pierre, saint Paul, saint Jacques le Mineur, saint Thomas, saint Jean-Baptiste, et d'un abbé la tête rasée en couronne. A peu de distance du cercueil on rencontra un fragment de pierre tombale aux armes de l'abbaye. Les mots C° octogesimo contenus dans le fragment, le style des ornements gravés au trait ne peuvent se rapporter, dans la série des abbés de Bernay, qu'à Jean de la Chapelle, 24e abbé, qui mourut le 13 juin 1488.

Le 27 juin 1861 on découvrit encore, dans le chœur, un cercueil de plomb renfermant des ossements que l'examen fit reconnaître pour être ceux d'une femme. Des inductions appuyées sur des documents permirent de croire que c'étaient ceux de Judith de Bretagne. Le 24 février 1862 ces restes furent transférés dans l'église de la Couture, où une tradition veut qu'ils aient déjà reposé lors des guerres de religion. Gabriel Dumoulin dit que « le corps de cette dévote princesse gist au cloistre de ce lieu devant la porte de l'église, sans tombeau et sans épitaphe; il est bien vray que devant les guerres civiles dernières on y voyait son pourtrait au naturel dépeint contre la muraille avec quelques vers que l'injure du temps a totalement effacés (1). » L'abbé Cochet, dans un article inséré dans la *Revue de Normandie*, attaqua l'authenticité de cette sépulture; le cercueil de plomb ne pouvait, disait-il, à cause de sa forme, remonter au delà du XVIe ou du XVIIe siècle. Il est probable que, depuis l'époque où Gabriel Dumoulin écrivait son histoire, en 1630, le

(1) *Histoire générale de Normandie*, page 101.

corps de Judith, retiré de sa sépulture du cloître, fut remis dans un cercueil de plomb et inhumé dans l'église. La déclaration du prieur de l'abbaye, faite en 1790, est explicite : « La tombe de l'auguste fondatrice est dans le chœur de l'église. »

5° *Hôtel de ville.*

Les bâtiments conventuels, reconstruits au XVII[e] siècle en solides pierres de taille sous l'abbé Dreux-Hennequin, ont été tranformés en hôtel de ville, tribunal, sous-préfecture et maison d'arrêt. « Ils appartiennent, a dit Raymond Bordeaux, à cette architecture pleine de noblesse dont frère Guillaume de la Tremblaye donna de si beaux spécimens aux abbayes de Caen et de Saint-Denis, et qu'on pourrait presque appeler architecture bénédictine (1). »

On remarque au rez-de-chaussée l'ancien réfectoire, aujourd'hui la grande salle du tribunal civil. C'est une fort belle pièce voûtée en pierre avec nervures toriques. Les consoles, formées de têtes d'anges, de draperies, de guirlandes, les hautes fenêtres cintrées attesteraient le XVII[e] siècle, lors même que cette date : 30 AOUT 1694 ne serait gravée aux angles du fond sur des phylactères portés par un ange et un aigle.

Le Musée municipal, de récente création, est installé dans trois salles du rez-de-chaussée. On y remarque la riche collection de faïences de Rouen cédée à la ville par M. Assegond ; des tableaux de Carlo Cignani, de

(1) *La Normandie illustrée*, tome I[er].

Van Goyen, de Brankenburg, de Lemoyne, de Girodet, des deux Descours et de Selle (1); des poteries grecques et étrusques provenant du musée Campana; quelques dalles tumulaires de l'abbaye et du couvent des Cordeliers, enfin une collection géologique donnée à la ville par M. Join-Lambert.

Située au deuxième étage, la bibliothèque renferme environ 8,000 imprimés provenant en grande partie des anciens fonds des Bénédictins, des Cordeliers, des Pénitents, de l'abbaye du Bec et du prieuré du Parc. Les archives municipales, soigneusement classées, sont placées dans des armoires près de la bibliothèque (2).

Derrière l'ancienne église des Bénédictins se trouve le logis abbatial probablement construit par l'un des premiers commandataires, François Bohier (1524-1534), ou Antoine Vialard (1534-1572). Les deux façades disposées en échiquier de brique et de pierre indiquent l'époque de la Renaissance; mais, à l'exception de quelques fenêtres primitives encore reconnaissables, toutes les ouvertures ont été retouchées. Dreux-Hennequin (1624-1651) a restauré son hôtel au moment où l'on commençait à rebâtir l'abbaye, et aujourd'hui « le

(1) Michel-Hubert Descours naquit à Bernay le 12 septembre 1707, et y mourut le 16 novembre 1775. Son fils, Michel-Pierre-Hubert, né à Paris, mourut à Bernay le 19 mai 1844; il n'égala pas le talent de son père. Pierre-Nicolas Selle, né à Bernay le 23 mai 1751, mourut dans cette ville le 22 juin 1831. L'œuvre de ces peintres bernayens serait l'objet d'une étude fort intéressante au point de vue de l'art normand. Les tableaux religieux, de genre, et les portraits qu'ils ont laissés dans la contrée, sont en grand nombre.

(2) Cf. Malbranche. *Catalogue de la bibliothèque de Bernay.* 1 vol. in-8, 1878.

coup d'œil superficiel, qui ne s'arrête qu'aux lourds frontons, aux lucarnes contournées et aux chambranles massifs de cet édifice, n'y reconnaît plus que le style en vogue sous Louis XIII (1). »

6° *Hospice.*

Sur le versant méridional du mont Milon, dans un site salubre et abondamment pourvu d'eau, s'élève l'hospice, fondé en 1699 par madame de Ticheville (2). Le devis des travaux fut arrêté le 1er juin 1701, et l'exécution confiée à un architecte nommé Robert Lamy. Les travaux marchèrent lentement. A l'aile gauche d'abord construite vint s'ajouter la partie centrale servant de chapelle, qui fut bénite le 21 septembre 1721 par D. Huë, religieux de la congrégation de Saint-Maur. Ces constructions sont en pierres de taille et de belle apparence, surtout du côté de la vallée. Restées inachevées, elles ont été reprises il y a quelques années et achevées en 1874.

La chapelle est voûtée en caissons; elle renferme

(1) *La Normandie illustrée*, tome Ier.

(2) Saint-Louis avait fondé, en 1250, un hôtel-Dieu à Bernay. Anne d'Arzac, fille de Mathieu d'Arzac, conseiller du roi et receveur des tailles à Bernay, épousa Marc-Antoine Deshaies, sieur de Ticheville, conseiller du roi, vicomte et maire perpétuel de Bernay. Ce fut après la mort de son mari que cette pieuse femme employa sa fortune au soulagement des pauvres. Elle mourut le 12 décembre 1747, à l'âge de quatre-vingt six ans. Cf. Malbranche. *Notice de l'hospice de Bernay*, p. 51.

un bon tableau représentant la Descente de croix, peint par Descours père en 1769, et donné par D. Étienne Lepicard, prieur de l'abbaye de Bernay. On doit au même peintre un très-beau portrait de madame de Ticheville, que l'on conserve dans la salle du conseil d'administration (1).

7° *Maisons anciennes.*

Il y a trente ans, Bernay pouvait être signalé comme une ville des plus curieuses de la Normandie, pour ses maisons à pans de bois connus sous le nom de porches. La Grande-Rue, ancienne rue aux Juifs, était bordée dans sa majeure partie de ces avant-soliers formant une sorte d'allée couverte. La façade était appuyée sur deux ou trois pots en bois posés eux-mêmes sur d'énormes dés en grès. Quelquefois l'étage, porté seulement sur de longs bochets, surplombait dans la rue. Ces maisons dataient généralement du XVIe siècle.

Parmi les plus curieuses qui subsistent encore aujourd'hui, il faut citer le n° 7 de la rue Auguste-le-Prévost, qui offre une porte en accolade élégamment sculptée avec choux frisés sur les rampants; le café Boiré, dans la rue Thiers, dont la corniche richement ouvragée se termine par des rageurs; tous les potelets sont couverts de ciselures variées (2).

(1) *Notice de l'hospice de Bernay*, 63 et 76.

(2) Cf. Vues de Bernay, gravées à l'eau-forte, par V. Normand. — Gardin. *Les Porches et les Etaux de l'ancien Bernay.* (*Journal de Bernay*, 16 juin 1875.)

FONTAINE-L'ABBÉ.

L'église de Fontaine-l'Abbé a été presque entièrement reconstruite, il y a une vingtaine d'années; seul, le chœur, de style roman, a conservé quelques vestiges de sa construction primitive. A l'entrée du chœur se trouvent deux retables en bois sculpté peint et doré, de l'époque de la Renaissance et du plus haut intérêt. Celui de droite représente, dans cinq compartiments, des scènes de la vie de saint Jean-Baptiste : sa naissance, sa prédication dans le désert, le baptême de Notre-Seigneur, saint Jean reprochant les crimes à Hérode et sa Décollation. Les costumes des personnages sont ceux du règne de François Ier.

Le retable de gauche, de la même époque, est d'un ciseau moins savant, mais les sujets qu'il renferme sont d'autant plus curieux, au point de vue iconographique, qu'ils sont rarement représentés. Il se divise en trois compartiments. A gauche, deux femmes vêtues de longues robes semblent sortir d'un temple païen orné d'une colonnade ; un homme s'incline profondément devant elles ; dans le fond, les anges annoncent aux bergers la naissance du Sauveur. Dans le compartiment du milieu, deux Mages, guidés par l'étoile, s'approchent de l'étable; on aperçoit, dans le fond, le massacre des Innocents. A droite, trois personnages, un homme âgé, à longue barbe, s'appuyant sur un bâton, une femme et un jeune homme, semblent s'éloigner de l'étable, vers laquelle, au contraire, se dirigent rapidement trois paysans portant de longs cierges allumés. Toute cette scène est d'une interprétation assez difficile ; nous croyons que les deux

femmes du compartiment de gauche sont deux sibylles qui ont prédit la venue de Jésus-Christ, les trois personnages qui se détournent de la crèche figurent le paganisme refusant de reconnaître la divinité du Sauveur, tandis que les pauvres, les simples, éclairés par la lumière de la foi, s'empressent de venir l'adorer (1).

SERQUIGNY.

Il est probable que Serquigny fit partie du domaine dotal de Judith de Bretagne. La famille Mauvoisin, qui l'avait sans doute reçu des comtes de Meulan et de Beaumont, dès le commencement du XII[e] siècle, conserva cette terre pendant les deux siècles suivants. L'alliance de Jeanne Mauvoisin avec Eudes d'Aché porta le fief de Serquigny dans cette famille vers la fin du XIV[e] siècle. La maison de Bigards Lalonde paraît avoir possédé des

(1) Hyacinthe Langlois dit avoir vu « un très-ancien tableau représentant la Nativité de Jésus-Christ. Autour de la crèche, parmi David et trois autres prophètes, on voyait plusieurs sibylles chantant et jouant de divers instruments, et ces personnages étaient distingués par de longs rouleaux sur lesquels étaient inscrits en caractères gothiques, comme dans un vitrail de Saint-Ouen de Rouen, leurs noms et des fragments de leurs oracles; au milieu de ce groupe, Virgile, placé comme un chef d'orchestre, paraissait diriger le concert aux accords de son rebec, et le phylactère qui le désignait était chargé de quelques vers du morceau prophétique de la quatrième églogue de ce grand poëte. » *Essai sur la peinture sur verre*, Rouen, 1832, p. 48.

biens à Serquigny et l'avoir habité. La seigneurie de Serquigny mouvait de Beaumont-le-Roger.

L'église appartient à différents styles. La partie la plus ancienne est le portail, qui date de la seconde moitié du XIe siècle ; il a conservé toute sa sculpture, chevrons contournant les ébrasures de l'archivolte, bordure composée d'une série d'ardillons de boucles d'un effet bizarre. Quatre énormes piliers, construits au XVIe siècle, supportent un clocher central. Du côté de l'évangile est une grande chapelle de la Renaissance. Sa voûte en pierre est décorée de cartouches sculptés, les uns figurant des personnages mythologiques, une Diane chasseresse, les autres portant des écussons. On a cru reconnaître, sur le mieux conservé, un blason écartelé, aux premier et quatrième chevronné, aux deuxième et troisième, deux fasces. Or, la famille de Bigards Lalonde portait d'argent à deux fasces de gueules, et celle d'Aché chevronné d'or et de gueules. Il est probable que c'est un membre de la famille de Bigards qui a élevé cette chapelle. On retrouve encore ses armes sur une vitre du côté méridional (1).

Cette chapelle renferme trois splendides verrières de l'époque de François Ier.

Première fenêtre, à gauche. Dans le tympan, sainte Catherine d'Alexandrie. Dans la partie carrée : la résurrection du Sauveur, son apparition à sainte Madeleine, son ascension.

Deuxième fenêtre. Dans le tympan, saint Nicolas. Dans la partie carrée : Marie, mère de Jacques : MARIA IACOBI ; au milieu, la sainte Vierge, qui seule est nimbée ; à gauche, une sainte au pied de laquelle sont

(1) Le Prévost. *Notes et docum. du dép. de l'Eure,* III, 239.

quatre apôtres de très-petite taille et portant sur des phylactères ces noms :

Just (Jude), Philipes, Simon, Jaques mine

Troisième fenêtre. Dans le tympan, le Père éternel, et au-dessous, l'Annonciation. Partie carrée de la fenêtre, à gauche, sainte Marguerite sur un dragon ; splendide figure d'un dessin vraiment magistral. Le Calvaire, saint Henri, empereur. Cette verrière, qui a dû être peinte vers 1540, peut rivaliser avec les plus beaux vitraux de Conches pour la pureté du dessin et la puissance de la couleur.

La voûte de la nef peut remonter aux premières années du XVIIe siècle ; elle est en merrain avec broderies au pochoir. Sur l'un des entraits on lit cette inscription :

M LOVIS CHARLES DHALYE ECVIER (1)

BEAUMONTEL.

Le territoire de cette vaste commune s'étend depuis le plateau de la plaine du Neubourg jusque dans la vallée, où il dépasse la Rille pour aller s'appuyer à la forêt de Beaumont. Aussi présente-t-il une grande

(1) On lit dans l'État des anoblis en Normandie, 1545 à 1661 : « Guillaume Hally, annobli l'an 1609. Élection de Bernay. » Page 194.

variété de sites, de mouvements du sol et de cultures. Son élégant clocher du XVIe siècle, en pierre blanche du pays, se détache de la manière la plus heureuse sur la verdure chaude et empourprée des bruyères qui l'entourent.

Au-dessus de la porte d'entrée de l'église, sur le côté est de la tour, on remarque une magnifique statue de la sainte Vierge, de la fin du XIVe siècle, et qui mériterait d'être reproduite par la photogravure. L'intérieur n'offre de particulier qu'une vaste chapelle voûtée, de la seconde moitié du XVIe siècle; elle s'ouvre dans le chœur par deux arcades retombant sur un pilier rond, dont le chapiteau est chargé d'assez lourdes sculptures.

Dans la chapelle des fonts on voit un ancien retable d'autel, la Descente de croix, peint sur bois et signé :

P. FIRENS FECIT.

1668.

C'est un tableau médiocre. Au-dessus de la porte d'entrée se trouve une toile d'assez grande dimension, représentant Rébecca et Éliézer; très-beau paysage d'un coloris lumineux et rosé, pouvant remonter à la première moitié du XVIIIe siècle.

BEAUMONT-LE-ROGER.

« Beaumont est une petite ville intéressante par la poésie des sites qui l'entourent, et par les restes majes-

tueux de ses monuments pleins de souvenirs (1). » Son nom figure au nombre des domaines que Judith donna à l'abbaye de Bernay ; mais bientôt les religieux cédèrent Beaumont et Vieilles à Onfroy, fils de Turold de Pont-Audemer, qui se fixa dans le pays et prit le nom de son nouveau domaine. Roger à la Barbe, fils de Onfroy de Vieilles, construisit un château à Beaumont, qui a gardé son nom. Beaumont demeura aux mains des descendants d'Onfroy, dans la personne de Robert Meulan et des comtes de ce nom. Ensuite ce fief tomba en possession de Philippe-Auguste, puis de saint Louis, qui acheta en 1253 la renonciation de Raoul, petit-fils de Robert II de Meulan, à toutes ses prétentions au domaine de ses pères. En 1328, Beaumont fut érigé en comté-pairie en faveur de Robert d'Artois. En 1354, le roi Jean donna cette terre à Charles le Mauvais en même temps que Breteuil, Conches et Pont-Audemer. Bien que ce domaine fût rentré à la couronne en 1404, une branche espagnole de cette maison transmit le nom de Beaumont à la famille des ducs d'Albe, dont les descendants ont porté le nom de Tolède-Beaumont jusqu'en 1771. Louis XI aliéna de nouveau ce comté, qui fit encore retour à la couronnne en 1543. Enfin, en 1651, Louis XIV donna Beaumont à la famille de Bouillon, avec les comtés d'Évreux, de Conches et de Breteuil, en échange de la principauté de Sedan et Raucourt.

Outre son prieuré de la Sainte-Trinité, cette ville possédait avant la Révolution quatre paroisses, Saint-Nicolas, Saint-Léonard, Saint-Aubin et Saint-Martin, un hôtel-Dieu et plusieurs chapelles.

(1) *La Normandie illustrée*, t. Ier.

L'église Saint-Nicolas, bâtie sur le versant méridional de la colline, porte la trace de plusieurs reprises. Les piliers qui séparent la nef des collatéraux sont du XIVe siècle ; les parties hautes et le chœur, du XVIe. La chaire et les boiseries de l'orgue sont dignes d'attention. Le chœur, construit dans de très-vastes proportions, est remarquable par l'élévation surprenante de ses voûtes. Deux des fenêtres du chevet renferment de charmantes verrières, l'Annonciation et la Nativité, que leur perfection a fait attribuer à Primatice. Sans relever ce que ce dire a de hasardé, nous ferons remarquer qu'il n'en existe pas d'analogues dans la contrée.

Les deux sous-ailes sont voûtées ; celle du nord, bâtie de 1545 à 1550, est ornée de pendentifs et de cartouches délicatement ciselés et dont les sujets, assez étranges dans une église, sont empruntés aux *Métamorphoses d'Ovide*. Signalons encore au fond du collatéral droit une sainte Madeleine, peinte par Selle en 1780, qui s'est inspiré visiblement de la Madeleine de Lebrun.

On voit, au tympan d'une fenêtre du chœur, un *S* et un *N* entrelacés, sans doute saint Nicolas ; puis, dans une autre, un *C* et un *M*. Faut-il voir dans ce monogramme les initiales de Martin Courson, qui fut, suivant certains auteurs, l'architecte de cette partie de l'église, ou plutôt celles de Michel de Castelnau, à qui Henri III donna le comté de Beaumont en 1577, en récompense de ses services diplomatiques et militaires? C'est un petit problème que nous soumettons aux archéologues normands.

A Beaumont, comme à Notre-Dame-de-la-Couture de Bernay, les vitraux forment un précieux sujet d'études. Ils ont été restaurés il y a quelques années.

Nous ne signalerons que les verrières entièrement ou du moins en grande partie anciennes.

COLLATÉRAL DROIT, à partir du fond. — 2e *fenêtre*, fin du XVe siècle. — 1° La Résurrection de Lazare; 2° la Résurrection de la fille de Jaïre (moderne). Au bas, à droite, un évêque, ou un abbé; son blason porte de gueules à deux coquilles d'or en chef et un cœur de même en pointe; ces armes sont peut-être celles de Thomas Frique, vingt-huitième abbé du Bec, mort en 1446. A gauche, un religieux vêtu de blanc, peut-être un prieur de Beaumont; son blason porte d'azur au lion d'or passant, à une molette ou étoile d'argent à senestre.

3e *fenêtre*, fin du XVe siècle. — Les douze Apôtres; les quatre Évangélistes (moderne).

COLLATÉRAL GAUCHE, à partir du fond. — 2e *fenêtre* : 1° les Noces de Cana; 2° la légende du vidame Théophile. Au-dessous des donateurs, on lit l'inscription suivante :

GVILLAMME LAVZERE DIT VACHEROT
A DONE CE VITTRE EN LAN 1550.

3e *fenêtre*. — Vie souffrante et glorieuse de Notre-Seigneur.

Au bas, à gauche, on lit :

Cette vitre a ete donee par Delagrue
et Magdeleine Chambelland sa feme
en lan 1557.

4e *fenêtre.* — L'entrée de Notre-Seigneur à Jérusalem. Inscription :

Lan mil vcc liij ce moys doctobre cette vittre fut assise et
donee par noble home Pierre Valles sr dEsnanville (1)
et des fiefs de Gisey
les Pec et du Groullard gnal en sa cour des gnaux et
finances a Rouen, damoyelle Collette Bonard sa femme.
prz Dieu pr eux et leurs amys.

Armes de Pierre Valles : de gueules orlé d'azur à trois têtes de faucon d'or, deux et un, chargé d'une fasce d'argent à trois cœurs de gueules enflammés d'or.

Armes de Colette Bonard : partie de son mari et partie de gueules orlé d'azur à trois épis d'or, deux et un, et à la fasce d'argent chargée de trois tourteaux d'azur.

5e *fenêtre.* — Bordures en grisailles jaunes; dans le tympan, saint Christophe portant l'enfant Jésus.

6e *fenêtre.* — Dans le tympan, Baptême de saint Christophe ;

Comment Nre Seigneur
baptisa mons saict
Christofle.

Partie carrée de la fenêtre : 1° Saint Christophe passant le torrent ; 2° Décollation de saint Christophe.

7e *fenêtre.* — Saint Michel. Vitrail présentant, comme

(1) D'Emanville (canton de Conches).

faire, beaucoup d'analogie avec l'Annonciation et la Nativité de l'abside.

Le côté méridional extérieur de l'église offre de nombreuses sculptures qui méritent d'être étudiées. La tour placée en avant de la nef est percée de baies élégamment ajourées. Citons enfin la grande dalle tumulaire de Jehan du Moustier et de Jacqueline de Gauville, beau spécimen de l'art au XIV[e] siècle; elle porte la date de 1300.

Les ruines du prieuré sont situées à quelque cent mètres de l'église, sur le même coteau. « Au printemps, a écrit M. Raymond Bordeaux, qui a visité Beaumont en archéologue et en artiste, elles offrent un délicieux spectacle. Vous avez au premier plan de vieux murs couronnés de fleurs élégantes : vipérines aux fleurs bleues, bourraches plus brillantes encore, iris aux corolles veloutées. La nature a pris possession de ces murailles; elle fait naître dans leurs crevasses des herbes qui font la joie du peintre: la mauve aux larges feuilles, la digitale aux fleurs empourprées, le lierre au feuillage luisant, les giroflées de muraille avec leurs rameaux d'or..... L'entrée du couvent mérite surtout une description. Elle consiste dans une longue rampe praticable pour les voitures, ménagée entre deux murs immenses. Elle était autrefois voûtée dans toute son étendue; mais il ne reste plus que de grands arceaux qui maintiennent l'écartement des parois et qui sont jetés en l'air comme autant d'arcs-de-triomphe. Des arbustes couronnent de larges ogives divisées par des meneaux. Le soleil descend par les trouées des voûtes, et teint l'intérieur de cette montée monumentale de sa lumière la plus brillante; de larges bandes d'ombre font valoir les parties éclairées et rehaussent la couleur

superbe de ces ruines où la pierre de Beaumont devenue brune, verte, grise, orangée, offre à la fois tous les tons de la plus riche palette. Il y a là le sujet de dix tableaux d'intérieur (1). »

Il ne reste que quelques pans de murs des anciens bâtiments claustraux. Seule l'église profile sur le verdoyant coteau ses élégantes ogives du XIII[e] siècle : les voûtes et la muraille méridionale ont été détruites il y a une quarantaine d'années. Son plan était celui d'une nef rectangulaire de dix mètres de largeur, formée de huit travées, et terminée par un chevet droit, dans lequel s'ouvrait une immense fenêtre. Les nervures des voûtes, un peu surbaissées, retombaient sur un groupe de trois colonnettes à chapiteaux, garnies de crochets. Les quatre dernières fenêtres sont un peu plus larges que les autres. Ce qui constitue l'originalité de cette belle construction, qui devait rappeler la Sainte-Chapelle de Paris, c'est une série d'arcades très-profondes, pratiquées au rez-de-chaussée du mur, de manière à former une véritable arcature. Les arcades sont séparées seulement par deux moulures toriques entourant un listel; elles se profilent d'une manière continue et retombent sur de petites bases arrondies (2).

Au-dessus du prieuré, au sommet de la côte, apparaissent çà et là de massives murailles, ensevelies sous

(1) *La Normandie illustrée*, t. I[er].

(2) Il est possible que ces arcades aient servi de stalles; M. de Caumont cite un exemple de ces siéges de pierre. Dans une église du Calvados dont les murs sont ornés d'arcatures ogivales, des siéges ont été creusés dans la pierre entre les colonnes, de manière que chaque arcature correspond à un siége. *Abécédaire*, page 559.

l'herbe et les broussailles. Ce sont les débris de l'antique donjon de Roger à la Barbe.

En descendant dans l'intérieur de la ville, on aperçoit l'église de Notre-Dame-de-Vieilles, avec sa tour découronnée. C'est un assez grand vaisseau à trois nefs, avec deux chapelles en forme de transsept : le pignon du chevet est surmonté d'une fort belle statue de la sainte Vierge, portant l'enfant Jésus; sur la chapelle gauche, on voit également deux jolies statues de l'ange Gabriel et de Notre-Dame.

GOUPILLIÈRES.

L'église de Goupillières comprend une large nef et un chœur plus ancien, bâti en retraite, qui conserve encore, du côté de l'évangile, une fenêtre du XIV[e] siècle, malheureusement ruinée. Le chœur renferme une série de vingt stalles et une chaire priorale de la Renaissance, provenant de Notre-Dame-du-Parc, prieuré de chanoines réguliers de l'ordre de saint Augustin, fondé au XIII[e] siècle par la famille d'Harcourt. Ces stalles, dont les miséricordes, les parcloses et les entrées sont ornées de figures grotesques et d'animaux fantastiques, sont surmontées de dossiers découpés en accolades avec chimères et figurines sculptées en haut-relief. Elles n'ont jamais été couronnées de dais. La devise : SPES MEA DEVS, se reproduit tout le long des dossiers, au bas desquels on lit, du côté de l'épître, l'inscription suivante :

F : R : AMIOT MV[c] XXXII

La chaire priorale est fort belle : au milieu du dossier on voit, dans un médaillon formé d'une couronne tressée, un cavalier tenant un sabre, et au-dessus, sous le dais, une fontaine au milieu de laquelle apparaît une femme nue portant une écharpe légère. Enfin, dans la partie supérieure du couronnement, on lit ces deux mots :

FRVET : BEMEDICTVS :

pour BENEDICTVS. Il est probable que ce sont les noms du prieur qui fit exécuter cette magnifique suite de stalles; sans être d'une grande finesse de ciseau, elles offrent néanmoins un très-précieux spécimen de la Renaissance normande.

Signalons encore le tableau du maître-autel, représentant une Descente de croix, et portant au bas l'inscription suivante :

DONNÉ PAR OLIVIER
DACHÉ
EN 1718.
DENIS THURIE FECIT.

La chaire à prêcher avec draperies en chêne, placée du côté de l'évangile, œuvre prétentieuse de l'époque Louis XIV, avec les défauts et les qualités de cette école; dans le chœur, un petit tableau de l'Immaculée Conception, dû à un peintre bernayen et signé :

PAR DESCOVRS FILS.
1790.

HARCOURT.

Harcourt est le berceau de la maison de ce nom, illustre depuis tant d'années en France et en Angleterre. Elle eut pour tige un baron nommé Turchetil, frère de Turold de Pont-Audemer. Un comte d'Harcourt fut gouverneur de Guillaume le Bâtard et périt dans la conquête. Ce fut le fils de ce comte qui, vers 1090, fit bâtir le château fort entouré de fossés profonds dans l'emplacement actuel. Le bâtiment central qui tient lieu de donjon paraît n'avoir été construit qu'à la fin du XIVe siècle. En 1418, la place fut rendue sans résistance aux Anglais. En 1449, Talbot, qui s'était fortifié dans Harcourt, fut assiégé par le comte de Dunois ; après quinze jours de résistance et de combats où l'artillerie joua son rôle, la garnison, composée de cent vingt hommes, se rendit. En 1590, les ligueurs d'Évreux, au nombre de cinq mille, vinrent investir la place et l'emportèrent d'assaut. Henri IV y passa à la fin de la même année. Louis XVI y coucha en 1786, lors de son voyage à Cherbourg, et peu après le duc d'Harcourt était nommé gouverneur du Dauphiné. Harcourt avait été érigé en baronnie en 1338, puis en comté en 1341, enfin en duché en 1700 (1). Ce domaine, dont les dépendances sont couvertes de vastes plantations de pins, appartient à la Société nationale et centrale d'agriculture.

(1) *Dictionnaire topog., stat. et hist. du département de l'Eure*, par Gadebled, 1840, pag. 261. Cf. La Roque. *Hist. générale de la maison d'Harcourt*. Paris, 1662, 4 vol. in-fol.

Il ne reste de l'ancien château que deux tours fort élevées et un corps de bâtiments peu important, auquel on a ajouté, au XVIIe siècle, une vaste construction en pierres de taille, mieux appropriée aux séjours qu'y faisait parfois la famille d'Harcourt et sa nombreuse suite. Les appartements ont conservé pour la plupart leur aspect d'autrefois, parquets quadrillés, lambris de chêne, cheminées Louis XIV. Que n'y retrouve-t-on aussi les galeries de portraits, les trophées d'armes, la bibliothèque et le chartrier, les tapisseries et l'ameublement de ce château, où cent personnes logeraient à l'aise ! Aujourd'hui un silence de mort règne autour de ces murs, qui furent jadis témoins de tant de vaillance, de combats et de fêtes, et qui deux fois servirent de demeure au roi de France (1).

L'entrée extérieure est défendue par deux grosses tours, qui servent de tête à un mur d'enceinte semi-circulaire rejoignant le château. Ce mur est double, renforcé par douze tourelles et environné d'un large fossé.

A quelque distance, au milieu du bourg, se trouve l'église paroissiale. La nef paraît être du XVe siècle. Le chœur, très-remarquable construction du XIIIe siècle, est voûté en pierre et se termine par une abside ronde, éclairée par sept charmantes lancettes. On remarque à l'entrée du chœur l'arc triomphal surbaissé, orné d'une guirlande de roses. Signalons encore la curieuse dispo-

(1) « Le château d'Harcourt, bâti à l'antique avec des fossés profonds, accompagné d'un donjon et d'une chapelle, est très-logeable et en bel air. Les appartements y ont été rétablis à la moderne, avec un jardin bien ordonné et fort propre. » T. Corneille, *Dictionnaire universel*, t. II, pag. 265.

sition de la chapelle, située près de la tour ; les fonts baptismaux en pierre du XIVe siècle, placés dans une petite chapelle voûtée en bardeau ; et un lutrin de l'époque Louis XIV, supporté par trois cariatides.

A l'extérieur, l'aspect pittoresque de l'abside et du clocher est fait pour tenter le crayon de l'artiste. La tourelle qui conduit au clocher porte à son couronnement une inscription gothique autrefois en silex noir, comme celles de la grande tour du Buc-Hellouin : on lit assez difficilement :

Saluator noster; mater dei memento mei
Ihs

A l'un des angles de la chapelle méridionale, on voit un cadran solaire qui porte, avec la date 1581, l'inscription suivante :

Ave maria dni mei mater,

puis sur les murs de la sacristie, au-dessous d'une litre à la croix de Lorraine, cette inscription funéraire très-mutilée; le cimetière était voisin :

SISTE GRADVM MOERENS · EN PLVRIMA MORTIS IMAGO
MENTE REPOSTA · TVVM CARPE VIATOR ITER ·
CVDEBAT D · GORIEV
1669

Ce Gorjeu était un curé d'Harcourt, pour lequel on acquitte encore actuellement une fondation qu'il avait faite dans son église.

Près de l'église on remarque une maison en bois, ornée de figures sculptées et portant la date de 1551.

L'hospice, fondé en 1695 par la famille d'Harcourt, possède quatre panneaux peints de la fin du XVe siècle, et provenant du prieuré de Notre-Dame-du-Parc; ils ont dû faire partie d'un triptyque ou d'un retable à volets. D'un côté ils représentent, sur fond d'or, l'Annonciation, la Nativité, l'Adoration des Mages et la Présentation ; de l'autre, les quatre grands docteurs de l'Église latine. Ils sont peints en grisaille.

On a détruit l'année dernière, dans l'une des cours de l'hospice, une petite chapelle édifiée en 1184, et qui avait conservé tous ses caractères architectoniques. L'autel était en pierre, et sa partie antérieure ornée d'une petite arcature ogivale.

A une lieue d'Harcourt on rencontre sur la Rille la petite bourgade de la Rivière-Thibouville, berceau de l'antique famille de Thibouville. En 1660, Messire Lambert d'Herbigny avait acheté cette terre, qui fut érigée en marquisat, du consentement du duc de Bouillon. La Rivière a perdu son château fort et ses souvenirs historiques, mais on y vient encore de bien loin visiter la collection d'antiquités qu'a recueillie M. Loisel, membre de la Société française d'Archéologie. Les cabinets d'antiquités, quand ils atteignent ces proportions, peuvent s'appeler des musées. M. Loisel, en faisant reconstruire la jolie maison qu'il habite, a fait disposer une magnifique salle pour renfermer ses collections, et tout y est rangé avec goût, classé avec méthode.

Au nombre des objets les plus intéressants que nous avons remarqués, citons : une collection de poteries gallo-romaines en terre rouge ou noire, trouvées à Brionne : deux splendides dressoirs de l'école de Jean

Goujon; un cabinet en ébène incrusté d'ivoire, représentant une chasse fantastique, ouvrage flamand de l'époque Louis XIII; un Palissy provenant de l'abbaye du Bec et représentant la femme adultère. Les échantillons de la faïence de Rouen sont innombrables et la plupart hors ligne : un grand plat à dessins rayonnants d'une beauté incomparable; des plats de Rouen, bleus, aux armes des Harcourt et des Crussol-Uzès; deux assiettes aux armes de M. Jean Le Normant, évêque d'Évreux (1710-1733); plusieurs assiettes à dessins cachemires; des plats à dessins chinois, polychromes, d'une intensité de couleurs étonnante; des aiguières casquées; des pichets à paysages, l'un représentant un garde qui surprend un bûcheron, avec le nom de : MICHEL L'ENFANT, 1725; un autre, une curieuse tabagie de Téniers. Un grand émail champlevé, de l'école de Cologne, de la fin du XIVe siècle, représentant le Christ en croix sur un arbre écôté; des verreries à filigranes de Venise; des Heures du XVe siècle sur vélin; le grand sceau-matrice de l'abbaye du Bec, en 1563; enfin d'innombrables spécimens de Moustiers bleus, genre Bérain, ou jaunes à grotesques; de Nevers, persans et italiens; de Delft, de Manerbe, de Strasbourg, de Lunéville; des porcelaines de Saxe et de Sèvres. Il faudrait un catalogue pour décrire cette collection si variée, d'un choix si parfait, et dont M. Loisel a fait les honneurs aux excursionnistes de la Société française avec la plus gracieuse urbanité.

BEAUMESNIL.

Le domaine de Beaumesnil était au XIIe siècle une dépendance de la seigneurie de Beaumont. Jeanne de Meulan, fille de Robert II de Beaumont, comte de Meulan, et de Mathilde de Cornouailles, porta cette terre dans la maison d'Harcourt par son mariage avec Robert II, baron d'Harcourt, qui fut l'aïeul de Robert Ier, sire de Beaumesnil. Robert III combattit vaillamment à la bataille de Crécy. Robert VI périt, en 1415, à celle d'Azincourt, et termina la série des barons de Beaumesnil de la maison d'Harcourt. Ce domaine passa alors dans la famille de Tournebu, puis fit retour dans une branche de la maison d'Harcourt par l'achat qu'en fit, après 1474, Jean de Lorraine, bâtard de Vaudemont. Une fille de Charles de Lorraine, duc d'Elbeuf, Claude-Éléonore, mariée le 6 juillet 1600 à Louis Gouffier, seigneur de Roanez, fut châtelaine de Beaumesnil, qu'elle vendit plus tard à Jacques Leconte-Duquesne, baron de Nonant, à qui l'on doit le château actuel. Des alliances portèrent cette terre dans les familles de Bouton-Chamilly en 1660, de Martel de Clères en 1720, de Béthune-Charost en 1760, et de Montmorency en 1801. M. de Montmorency légua Beaumesnil, en 1851, à la famille de Maistre, qui le possède aujourd'hui (1).

De l'ancien château féodal détruit dans l'occupation anglaise il ne reste que la motte couverte de buis et qui a conservé le nom caractéristique de donjon. Mais la gloire de ce noble débris s'efface devant la splendeur

(1) H. Quevilly. *Notice historique sur Beaumesnil.*

du château, construit au XVIIe siècle. Ce fut Jacques Leconte, marquis de Nonant, qui le fit élever de 1633 à 1640, et confia l'exécution des travaux à un maître maçon de Rouen, Jean Gaillard. A gauche de l'entrée on lit l'inscription suivante, gravée sur une plaque de marbre noir :

CE BATIMĒT COMĒCÉ PAR M^RE^ IACQVES LECONTE
MARQVIS DE NONĀT LIEVTEN^T^ PO^R^ LE ROY EN NORMĀDIE, ET
DAME MARIE DAVVET EN L'AN 1633 ET ACHEVÉ EN 1640

Le château, entouré de larges fossés remplis d'eau, est bâti sur un plan rectangulaire. A une époque assez récente on y a ajouté deux pavillons d'un style tout différent. C'est un spécimen à la fois élégant et robuste de l'époque Louis XIII. Les pleins des murs sont revêtus de briques, et le cadre des fenêtres en pierres de taille relevées en bossage ; le fronton surbaissé est orné d'attributs. Au-dessus de la corniche règne une balustrade entrecoupée de hautes lucarnes carrées chargées de sculptures. Au sommet des fenêtres de l'étage on a sculpté un I, un L, un C, un M et un D entrelacés, surmontés d'une couronne de comte ; c'est le chiffre de Jacques Leconte et de Marie Dauvet sa femme. Enfin, sur le fronton du troisième étage de l'escalier central se trouvent les armes des Nonant : d'azur au chevron d'argent accompagné en pointe de trois besants d'or, 2 et 1. Vers le milieu du XVIIIe siècle, quelques changements peu considérables, mais caractérisques, furent faits au château. Ainsi on supprima l'appui des fenêtres du rez-de-chaussée qu'ornaient des draperies, dont on aperçoit encore la partie

inférieure, et l'on fit disparaître les croix de pierre qui se trouvaient à chacune des fenêtres.

A l'intérieur on admire le grand escalier surmonté d'une lanterne, œuvre également du XVIIIe siècle. A gauche de l'entrée principale se trouvent la salle et le grand salon ; à droite, la bibliothèque et une ancienne chapelle dédiée à Notre-Dame ; le chapelain était à la présentation du seigneur.

Au nord du château s'étend l'immense pelouse du parc, traversée par une pièce d'eau, et ayant comme fond de tableau la forêt de Beaumont. Au nord-est on aperçoit de magnifiques avenues d'ormes séculaires.

L'église, placée sous le vocable de saint Nicolas, a été construite sur les plans de l'architecte Goust, aux frais de M. le duc de Montmorency, et consacrée le 1er octobre 1820 par Mgr Saussol, évêque de Séez.

THEVRAY.

A une lieue de Beaumesnil s'élève, au milieu de bouquets d'arbres, la curieuse tour de Thevray. Thevray était un ancien fief relevant au XIIe siècle des comtes de Meulan et de Beaumont. Vers 1180, Roger de Thevray fonda la prébende de ce nom dans la cathédrale d'Évreux. La terre de Thevray entra dans l'illustre maison de Chambray, en 1385, par le mariage de Catherine de Ménilles, dame de Thevray, avec Roger de Chambray. Ces seigneurs avaient à Thevray un château fort, Au commencement de 1418, les Anglais vinrent l'assiéger; la place résista longtemps, grâce au courage de Jean III et de Simon, fils aînés de la dame de Chambray, demeurée veuve en 1410; mais les assiégeants

finirent par forcer la place et y mirent le feu. Jacques de Chambray, fils puîné de Jean III, chambellan du roi, bailli et gouverneur d'Évreux, reçut en partage, le 3 avril 1478, la tour de Thevray et y fit bâtir le château que nous voyons. Jacques mourut sans alliance en 1494, à Magny; mais son corps fut transféré à Thevray et inhumé dans une chapelle de l'église paroissiale, sous un beau mausolée depuis longtemps détruit. En 1640, Thevray fut vendu par Tanneguy de Chambray à Antoine de Villeneuve, marquis des Ars et de Trans. A la fin du XVII° siècle, ce fief appartenait à M. Lambert d'Herbigny, marquis de Thibouville; puis au siècle suivant à Gilles de Guyenro, seigneur du Châtel, et à François de Roussel, seigneur d'Origny et de Corneville. Ce domaine appartient aujourd'hui à la famille de La Boullaye de Thevray (1).

La tour de Thevray est une des dernières constructions féodales élevées en Normandie, à cette époque où tant de châteaux forts se transformaient en résidences plus confortables. Ce fut en 1489 que le roi de France autorisa Jacques de Chambray à relever son donjon ruiné dans les guerres anglaises.

Située au nord-est d'un quadrilatère sur lequel était édifié le château et ses dépendances, la tour est presque entourée d'eau. Son plan est celui d'un polygone régulier avec un avant-corps carré, dans la façade duquel s'ouvre la porte, accessible au moyen d'un pont-levis. La base de la tour est de silex et de grès; puis l'appareil en brique, abandonné pendant tout le moyen âge dans notre pays, forme le reste de la construction, avec de puissants arêtiers en grès. Les fenêtres carrées,

(1) Henry Quevilly. *Notice sur la tour de Thevray.*

entourées de chambranles en pierre, sont protégées par des grilles annelées saillantes; des mâchicoulis règnent tout alentour du château. Le toit très-élevé est couvert en ardoises et a pour amortissements, ainsi que la lucarne de la chapelle, de grands épis de plomb repoussé. Quelques lignes de briques noires forment des losanges et des zigzags sur les cheminées.

A l'intérieur on remarque une colonne qui supporte la retombée des voûtes au centre de la cave. Chaque étage se compose d'une salle carrée, de deux réduits et d'une salle polygonale avec une large cheminée. Les plafonds sont portés par des sommiers et de nombreuses solives moulurées. Les portes sont à panneaux plissés et surmontées d'un linteau de grès en forme d'accolade. Enfin, une petite chapelle voûtée en pierre se trouve au dernier étage de l'avant-corps du donjon. Vers le XVIIIe siècle, un château en briques et pierres de taille avait été construit en face de la tour; il a été détruit il y a une quinzaine d'années.

L'abbé Porée,

Inspecteur de la Société française d'Archéologie.

NOTES

SUR

QUELQUES CACHETS D'OCULISTES ROMAINS

(*Suite.*) (1)

V.

CACHET DE MAGILLIUS.

Reims (*Marne*).

Ce cachet fait partie du cabinet de M. Duquénelle, à qui nous en devons les empreintes. Il a été trouvé à Reims; c'est un schiste ardoisier, de couleur verte; d'après les mesures qui nous ont été envoyées par M. Duquénelle, ses dimensions sont, en largeur, 0,045 m., en hauteur, 0,032 m., en épaisseur, 0,009 m.

On ne voit sur les plats aucune inscription ni aucun trait; mais il existe, au milieu de chacun d'eux, un évidement de la pierre, de forme ovoïde, d'une profondeur d'un peu plus de 0,002 mill. à l'endroit le plus profond, pratiqué évidemment pour empêcher le cachet de glisser entre les mains pendant qu'on marque l'empreinte. C'est, à notre connaissance, le seul cachet présentant cette particularité.

(1) Voir les livraisons précédentes, p. 75 à 90; 259 à 286.

La forme des lettres indique une époque assez basse; sur la tranche 1 le *M* et le *A* de *Magillius* sont liés; les *U* sont presque ronds, la partie inférieure du *V* qui termine la tranche 3 a été emportée par une cassure. La forme des lettres varie d'une tranche à l'autre, et quelquefois même d'une ligne à l'autre.

Ce monument a été publié dans le *Bulletin critique* (1). (Voir la planche ci-jointe, nº V).

TRANSCRIPTION.

1. MAGILLIDIALEP
IDOSADCICATRI

Magilli(i) dialepidos ad cicatri(ces).

2. MAGILLITH
VRINVMC

Magilli(i) thurinum c(rocodes).

3. MAGILLIDIOX
SVSADCICATRIV

Magilli(i) dioxsus ad cicatri(ces) v(eteres).

4. MAGILLIDIA
LEPIDOSC

Magilli(i) dialepidos c(rocodes).

(1) H. Thédenat, *Bulletin critique*, 1er août 1880. — Cf. E. Desjardins, *Troisième lettre au docteur Ed. Fournié*, dans la *Revue médicale*, 13 novembre 1880, p. 679.

TRADUCTION.

1° Collyre dialepidos de Magillius, contre les cicatrices (de la cornée transparente) (1).

2° Collyre thurinum safrané de Magillius.

3° Collyre dioxsus de Magillius, contre les cicatrices invétérées (de la cornée transparente).

4° Collyre dialepidos safrané de Magillius.

I. — MAGILLI(I) DIALEPIDOS AD CICATRI(CES).

1° MAGILLIUS. — Ce nom est très-rare en épigraphie; on le rencontre, mais écrit par un seul *L*, sur une inscription de Sens publiée par M. Julliot (2), sur une inscription de Tibur (3) et sur une inscription funéraire d'Espagne (4); il ne figurait pas encore parmi les médecins oculistes.

2° DIALEPIDOS. — Ce collyre était d'un usage fréquent, si l'on en juge par le nombre des pierres sur lesquelles il est mentionné; il y entrait principalement, comme l'indique le nom, des squames métalliques. Dans la spirituelle et humoristique étude qu'il a consacrée au

(1) Sur cette interprétation, cf. Sichel, *Cinq cachets inédits de médecins oculistes romains*. Paris, 1849, p. 9.

(2) Cf. Anatole de Montaiglon, *Antiquités et curiosités de la ville de Sens*, dans la *Gazette des Beaux-Arts*, janvier 1880, p. 14.

(3) C. I. L. t. I, n° 1121.

(4) C. I. L. t. II, n° 2907.

cachet de Lons-le-Saulnier, le docteur Camuset, fort compétent dans la question, le définit : « une préparation faite au moyen d'écailles (λεπίς) ou squames tombées du cuivre qu'on écrouit. C'est le protoxyde de cuivre, ce que les potiers emploient pour obtenir les vernis verts (1). »

Λεπίς a le sens de *squames*, mais la nature du métal qui les fournit n'est pas indiquée par le mot. N'est-ce pas trop restreindre le sens du mot *dialepidos* que de le traduire par collyre fait au moyen d'écailles ou squames tombées du cuivre? Grotefend (2) cite un texte de Pline recommandant l'usage des squames de fer : « *Squama ferri contra epiphoras oculorum assumitur* (3); on peut le compléter par un paragraphe où Galien attribue aux squames du cuivre, du fer et de l'acier les mêmes propriétés curatives, mais avec une énergie différente (4).

Grotefend, outre le texte de Pline reproduit ci-dessus, renvoie à un chapitre où Dioscorides traite de l'emploi et de la préparation des squames de cuivre (5), et à la recette donnée par Marcellus, d'un collyre *dialepidos*,

(1) Camuset, *Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain*, dans la *Gazette des hôpitaux*, 15 décembre, 1879, p. 6-7 du tirage à part.

(2) N° 4.

(3) *H. N.*, XXXIV, XLVI, 1, édit. Littré. — Le même auteur signale l'emploi médical des *squamae plumbi, ibid.*, XXX, XXXIII, 1.

(4) Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν... etc.. L. I, ch. XVI : Περὶ λεπίδος τῆς ἀπὸ χαλκοῦ καὶ σιδήρου καὶ στομώματος, p. 223 du t. XII, éd. Kühn.

(5) Dioscorides, Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. V, chap. LXXXIX, Περὶ λεπίδος; p. 752 du t. I, édit. Kühn.

dans lequel, entre autres ingrédients, on remarque les suivants : *Aeris usti*, denar. S.: *Lepidos*, denar. I. (1).

Le collyre *dialepidos* figure, comme nous l'avons dit, sur un grand nombre de cachets; il se rencontre sans indication de maladies, soit seul (2), soit accompagné du mot *crocodes* (3); seul, il était, d'après les cachets, employé contre les maladies suivantes : *Aspritudo* (4),

(1) Marcellus, *De medicamentis,* ch. VIII, col. 280 A, *M. A. P.* — Pour éclaircir et compléter les textes auxquels renvoie le savant allemand, on peut consulter, aux endroits indiqués, les auteurs suivants : Celse, *Medicina,* l. II, ch. XII, 1 ; l. V, ch. I et *passim*; Cf. la table au mot *Squama aeris,* édit. Leonardi Targae, Argentorati, 1806. — Oribasius, *Medicin. collect.,* l. XIV, ch. LVII, col. 483 F, ch. LVIII, col. 484 A ; l. XV, ch. I, *De metallicis*, V, col. 515 D-E. — Aetius, *Tetrabiblos* I, sermo III, ch. LIII, *Squama aeris*, col. 127 B. — Paulus Aegineta, *De re medica,* l. VII, ch. III, *incipientia a littera* A, col. 630 B-C. — Actuarius, *De Meth. med*, l. V, ch. VIII, col. 273 E. *M. A. P.*

(2) Grotefend, n° 12; Desjardins, *Monuments de Bavai,* p. 108 et planche VII, 3 (sur ce même cachet, Grotefend lit : *Dialepidos ad* v[*eteres cicatrices*] (n° 25); après l'examen du dessin donné par M. Desjardins, il nous semble difficile d'admettre cette lecture). Grotefend, n°s 60, 92, Héron de Villefosse, *Antiquités d'Entrains*, n° 18, cette pierre porte : *Diallepidum;* Klein, n° 125.

(3) Grotefend, n°s 10, 40, 50, C. I. L., t. VII, n° 1313; Klein, n° 119 ; H. Thédenat, *Bulletin critique,* 1 août 1880, p. 109.

(4) Grotefend, n°s 42, 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Grotefend, n°s 65, 66, 68, 76, 83, 90 ; Klein, n° 115, Ch. Robert, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, p. 17 ; Camuset, *Un nouveau cachet d'oculiste gallo-romain*, dans la *Gazette des hôpi-*

aspritudo et cicatrices (1), *cicatrices* (2), *veteres cicatrices* (3), *diatheses* (4); on en faisait usage pour éclaircir la vue, *ad claritatem* (5); réuni au *crocodes*, il était en usage contre les maladies : *Aspritudines* (6), *cicatrices et scabrities* (7), on l'employait aussi *ad claritatem* (8).

3° CICATRICES. — Sur le cachet que nous étudions, le collyre *dialepidos* est recommandé comme propre à combattre les cicatrices de la cornée transparente.

Galien définit ainsi cette affection : « *Cicatrix appellatur* (*exulceratio totas membranas dividens*) *ubi nigro oculi, ex alto ulcere membranae crassities supervenit, et color albior apparet* (9). » Il existait aussi des collyres

taux, 15 décembre 1879, p. 6 du tirage à part; Mowat, *Cachet d'Aelius Tryfon*, *Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, séance du 19 janvier 1881.

(1) Grotefend, n° 54.

(2) Id, n°s 66, 98.

(3) Id. n° 79.

(4) Id. n° 4, Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 103; Wilmanns, *Exempla*, n° 2755.

(5) Zangemeister *Hermes*, t. II (1867), livr. I, p. 67; Grotefend, n° 18; Wilmanns, *Exempla*, n° 2756 *a*.

(6) Grotefend, n° 14; Wilmanns, *Exempla*, n° 2756; Caylus, t. I, p. 230; Grotefend, n° 91; Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*, planche XI b; *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, et t. IV, p. 179.

(7) Grotefend, n° 57.

(8) Id., n° 18; Wilmanns, *Exempla*, n° 2756 *a*; enfin un cachet porte, sur une tranche qui n'a pas été entièrement gravée, les mots : *Dialepidos ad*, Desjardins, *Mon. de Bav.*, p. 110.

(9) Galien, Εἰσαγωγὴ ἢ ἰατρὸς, ch. XVI, p. 775 du t. XIV, édit. Kühn.

contre les cicatrices des paupières, comme nous l'apprend le cachet suivant :

L · CAEMI · PATERNI · CHE
LID · AD · GENAR · CICA

L(ucii) Caemi(i) Paterni chelid(onium) ad genar(um) cica(trices) (1).

Les cachets nous donnent une longue liste de collyres contre les cicatrices : *Basilium* (2), *chelidonium* (3), *crocodes* (4), *crocodes dialepidos* (5), *crocodes paccianum* (6), *diacholes?* (7), *dialepidos* (8), *diamisios, diamisus* ou *diamisum* (9), *dioxsus* (10),

(1) Grotefend, n° 11 ; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(2) Grotefend, n° 46 ; Desjardins, *Mon. de Bav.*, p. 72.

(3) Grotefend, n° 11 ; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(4) Desjardins, *Mon. de Bav.*, p. 108 ; Grotefend (n° 25), au lieu de *crocodes*, lit *euodes* ; Thédenat, *Cachet de Ferox*, dans le *Bulletin critique*, 15 novembre 1880.

(5) Grotefend, n° 57.

(6) Id., *ibid.*

(7) Id., n° 24.

(8) Id., n°s 54, 66, 79, 98.

(9) Id., n° 4, Desjardins, *Mon. de Bav.*, p. 103 ; Wilmanns, n° 2755 ; Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636 ; Grotefend, n°s 8, 37 ; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, n° 406 ; Grotefend, n°s 42, 43, C. I L., t. V, n° 8124[2] ; Grotefend, n° 53, C. I. L., t. VII, n° 1318 ; Grotefend, n° 61, C. I. L., t. VII, n° 1315 ; Grotefend, n°s 79, 90 ; Klein, n° 121 ; Mowat, *Cachet d'Aelius Tryfon, Bulletin de la Société des Antiquaires de France*, séance du 19 janvier 1881.

(10) Garnier, *Notice sur un cachet d'oculiste romain*, dans le t. XXVI des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie* (1831), p. 11 du tirage à part.

euodes (1), *galbaneum* (2), *herbidum* (3), *palladium* (4), *stacton* (5), *stactum diasmirnes* (6), *stactum opobalsamum* (7), *terentianum crocodes* (8).

Celse conseille l'emploi de différents collyres, suivant que les cicatrices sont *cavae* aut *crassae* : « *Si cavae sunt, potest eas implere id quod sphaerion vocari dixi, vel id quod asclepios nominatur..... At si crassae cicatrices sunt, extenuat vel smilium, vel canopite collyrium,...... vel Euelpidis pyxinum.* » Enfin le même auteur indique, sans la nommer, la recette d'un collyre qui *maxime cicatricem tollere videtur* (9). »

II. — MAGILLI(I) THURINUM C(ROCODES).

1° THURINUM. — Le collyre *thurinum*, ou, de son nom grec, *dialibanum*, *dialibanos*, est, si l'on en juge par le nom, un collyre dans lequel entre l'encens. Cependant Marcellus donne la formule d'un collyre *dialibanos* d'où

(1) Grotefend, nos 78, 96, C. I. L., t. VII, n° 1319; Grotefend, n° 98; *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450 et t. IV, p. 179.

(2) Grotefend, n° 17.

(3) Grotefend, n° 75, C. I. L., t. III, n° 6018.

(4) Grotefend, n° 46; Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 72.

(5) Grotefend, n° 11 ; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759.

(6) Grotefend, n° 16.

(7) Id., n° 79.

(8) Id., n° 24.

(9) Celse, *De Medicina*, l. VI, ch. VI, 25.

l'encens est absent (1). Nous trouvons dans le même auteur la formule d'un collyre *dialibanum* dans la composition duquel l'encens est employé (2). Avant lui Celse, dans le collyre « *quod* διὰ λιβάνου *vocatur* (3) », et Galien, dans le « τὸ διὰ λιβάνου φάρμακον (4), » avaient fait usage de l'encens. Le dernier de ces auteurs indique, dans d'autres passages, l'efficacité de l'encens pour combattre certaines maladies des yeux : « *Et expurgare et implere quae in oculis consistunt ulcera videtur* (5). » Dioscorides consacre plusieurs chapitres à l'étude des propriétés médicales de l'encens, au sujet duquel il fait les distinctions suivantes. Le meilleur est le *tus masculum, secundum locum tenet orobium et scalptum, quod et non nulli copiscum dicunt..... Est et genus quoddam cui amomitae cognomen.....* Les chapitres suivants traitent de différents états dans lesquels l'encens est employé : *cortex turis, manna turis, fuligo turis* (6) ; la même énumération se retrouve chez Galien (7) qui, à un autre endroit, expose la vertu de l'encens dans les collyres (8).

Deux médecins poëtes, ou, pour mieux dire, versifi-

(1) Marcellus, *De medicamentis*, ch. VIII, col. 280 A. *M. A. P.*

(2) *Ibid.* G.

(3) *De Medicina*, l. VI, ch. VI, 13.

(4) Περὶ συνθέσεως φαρμάκων τῶν κατὰ τόπους, L. IV, c. VIII, p. 758 du t. XII.

(5) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν φαρμάκων.. etc., L. VII, c. XI, 13, p. 60 du t. XII.

(6) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, c. LXXXI - LXXXV, p. 83-90 du t. I, édit. Kühn.

(7) Περὶ συνθέσεως, etc. l. IV, c. V, p. 724 du t. XII.

(8) *Ibid.*, p. 718 sv.

cateurs, citent parmi les heureux effets de l'encens celui de remédier aux maladies de la vue. On lit dans le chapitre de Serenus Sammonicus intitulé : *Oculorum dolori mitigando :*

Sed dolor immeritum lumen si forte lacessit
. . . .
Ex folio cautis cineres, confractaque thura
Et laticem Bacchi foetae cum lacte capellae
Desuper induces (1).

Macer Floridus commence par les vers suivants le chapitre où il étudie les vertus de l'encens :

Thus calidum siccumque gradu dixere secundo,
Lumina clarificat, lacrymo si solvitur ovi
Contritum vel femineo cum lacte tepenti (2).

Du second vers de ce passage on peut rapprocher les collyres *dialibanum* et *turinum ex ovo* qui se rencontrent sur cinq cachets (3), et, du troisième, le texte suivant de Dioscorides : « *Lac muliebre turi trito admixtum oculis ab ictu cruore suffusis instillatur* (4) ; » les textes des

(1) *De medicina praecepta,* XIII, p. 22, édit. Panckoucke.

(2) *De viribus herbarum*, LXXVI, *Thus*, p. 254, édit. Panckoucke. Nous renvoyons le lecteur à la liste de collyres à l'encens donnée par M. Garnier, *Op. laud.*, p. 20 et suiv.; nous ne croyons pas utile de citer une seconde fois les nombreux textes relatifs à l'emploi de l'encens que ce savant a extraits des médecins anciens.

(3) Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Grotefend, n° 23, C. I. L., t. VII, n° 1308; Grotefend, n°s 56, 72, 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(4) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, ch. LXXVIII, t. I, p. 199, édit. Kühn.

anciens médecins, et les cachets font plus d'une fois mention de l'emploi du lait de femme pour la confection des collyres (1).

Le collyre *turinum*, *thurinum*, *dialibanum*, était employé, d'après les cachets, contre les maladies dont les noms suivent : *Aspritudines* (2), *impetus* (3), *lippitudo* (4), *suppurationes* (5).

2° Crocodes. — Crocodes signifie collyre au safran; on le rencontre seul et réuni à d'autres collyres. On a dit que le safran employé par les médecins oculistes romains était peut-être le safran de Mars, « ainsi nommé uniquement à cause de sa couleur, car il n'entre pas de safran dans sa composition. Or on sait que le safran de Mars n'est autre chose qu'un sous-carbonate de fer (6). » C'est possible; dans l'antiquité aussi bien que de nos jours, les substances métalliques étaient fort employées par la médecine oculistique. Peut-être trouvera-t-on un texte à l'appui de cette opinion fort plausible. En tout cas, nous croyons qu'il faut admettre que les oculistes romains faisaient usage de la plante nommée safran; on rencontre plus d'une fois, dans les formules de collyres laissées par les médecins anciens,

(1) Grotefend, n° 52; Wilmanns, *Exempla*, n° 2760; cf. Celse, l. VI, c. VI-VIII; Galien, *passim*, etc.

(2) Grotefend, n° 68.

(3) Id., n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Grotefend, nos 42, 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(4) Garnier, *Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens*, p. 18.

(5) Grotefend, nos 9, 24, 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Grotefend, n° 56.

(6) Le docteur Ch. Martin, cité par M. E. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 88.

l'indication du safran de Sicile, par exemple dans Celse (1) : *Croci siculi denar.* (2) *pondo* XXXII. Or Pline, indiquant les meilleures qualités du safran (et c'est bien de la plante qu'il parle), donne le troisième rang au safran de Sicile : « *Crocum silvestre optimum..., sativum latius... sed... degenerans ubique... Prima nobilitas cilicio et ibi in Corcyro monte : dein Lycio monte Olympo; mox centuripino Siciliae* (3). » Suivant Dioscorides, le safran de Sicile a moins de force que les autres safrans : « *Cyrenaicus ac siculus* (*crocus*) *vi infirmiores sunt, licet succulenti ac expressu faciles* (4). »

Les médecins anciens faisaient grand usage du safran, si l'on en juge par les textes nombreux où il est mentionné; Dioscorides (5) lui consacre un chapitre, et Galien cite plusieurs collyres au safran (6).

(1) *De Medicina*, l. VI, c. VI, 25.

(2) Les médecins latins employaient le mot *denarius* pour désigner la drachme attique.

(3) *H. N.* XXI, XVII, 1.

(4) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, ch. XXV, p. 39 du t. I.

(5) *Loc. cit.*; cf. Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν... etc., l. VII, ch. X, 57, p. 48 du t. XII.

(6) Περὶ συνθέσεως... etc, l. IV, c. VIII, p. 770 sv. du t. XII; *ibid.*, p. 785 et passim. Sur les espèces et les propriétés médicales du safran cf. : ORIBASIUS, *Synopsis*, lib. II, c. LVI, col. 26 G ; *Medicin. collect.*, lib. XI, K, col. 424 E-F, lib. XV, K, col. 500 G ; *de virtute simpl.*, lib. II, *de Rebus a K incipientibus*, col. 603 E. — AETIUS, *Tetrabiblos I*, sermo I, *a littera K incipientia*, col. 37 B; *ibid.*, sermo II, c. CXCVI, col. 98 C; *Tetr.* III, *sermo* I, c. LXIII, col. 424 E, et c. XXXII, col. 478 E.— PAULUS AEGINETA, *de Re medica*, l. VII, *Littera K*, col. 628 H. — MYREPSUS, *de Antidotis*, sect. I, c. CXXXVIII, col. 390 D. — Actuarius, *de Urinarum differentiis*, c. VIII, col. 46 H — 47 A; *de Meth. med.*, l. VI, c. V, col. 305 D.

Le collyre *crocodes* figure seul et sans indication de maladies sur un certain nombre de cachets (1); il est signalé comme efficace contre les : *aspritudines* (2), *cicatrices* (3) et *diatheses* (4); on le rencontre associé aux collyres : *dialepidos* (5), *diamiseos* (6), *diamisus* (7), *paccianum* (8), *sarcofagum* (9), *terentianum* (10); enfin il est qualifié *regium* sur une pierre de Ratisbonne (11), et un autre cachet, trouvé en Écosse, fait mention d'un collyre *apalocrocodes ad diathesis* (12).

(1) Grotefend, n°s 12, 71, 74, 99; Loriquet, *Reims sous la domination romaine*, p. 283; Grotefend, n° 105; Klein, n° 125.

(2) Grotefend, n° 11; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759; Grotefend, n° 37; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, n° 406; Grotefend, n° 51, C. I. L, t. VII, n° 1314; Grotefend, n°s 60, 65; Klein, n° 117; E. Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 98.

(3) E. Desjardins, *op. laud.*, p. 108; Grotefend (n° 25) lit *euodes* au lieu de *crocodes*; H. Thédenat, *cachet de Ferox*, *Bulletin critique*, 15 novembre 1880.

(4) Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313.

(5) Grotefend, n°s 10, 40, 50, C. I. L., t. VII, n° 1313; Klein, n° 119; *Ad aspritudines*, Grotefend, n° 44, Wilmanns, *Exempla*, n° 2756; Grotefend, n° 91, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard....*, pl. XI b; *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450 et t. IV, p. 170. — *Ad cicatrices et scabrities*, Grotefend, n° 57.

(6) *Ad diatheses?* Grotefend, n° 44.

(7) *Ad diatheses et rheumatis epiphoras*, Grotefend, n° 57.

(8) Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313 : *ad cicatrices et rheuma*, Grotefend, n° 57.

(9) *Ad aspritudines*, Grotefend, n° 57.

(10) *Ad aspritudines et cicatrices*, Grotefend, n° 24.

(11) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(12) Grotefend, n° 96, C. I. L., t. VII, n° 1319.

III. — MAGILLI(I) DIOXSUS AD CICATRI(CES) VE(TERES).

1° DIOXSUS. — Pline mentionne une plante nommée oxys, au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes : « *Oxys folia terna habet; datur ad stomachum dissolutum, edunt et qui interocelen habent* (1). » Mais aucun texte n'indique qu'elle ait été employée contre les affections de la vue. Aussi n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est cette plante qui a donné son nom au collyre *dioxsus*. Le collyre *dioxsus* était plutôt une composition dans laquelle entrait le vinaigre, ὄξος; de là son nom. Les textes ne manquent pas à l'appui de cette interprétation : Marcellus Empiricus (2), après avoir donné la formule d'un collyre : « *Dioxus ad asperitudines oculorum tollendas,* » ajoute : « *Haec in pulverem redacta aceto optimo colliges, et deinde collyria formabis.* » Nicolaus Myrepsus nomme ce même collyre *collyrium ex aceto* (3). Selon Pline, en fomentation le vinaigre est excellent pour les yeux : « *Oculis quoque... saluberrimum fotu* (4) », et le vinaigre scillitique leur est également salutaire : « *Oculorum aciem obiter exacuit* (5); » Galien le fait entrer dans la composition d'un collyre (6) et dans d'autres préparations.

(1) *H. N.*, XXVII, LXXXIX, 1.

(2) Marcellus, *de Medicamentis*, c. VIII, col. 280 E.-F.

(3) Nicolaus Myrepsus, *de Collyriis*, sect. XXIV, c. XLIX, col. 662 C; cf. Garnier, *op. laud.*, p. 13-14.

(4) *H. N.*, XXIII, XXVII, 1.

(5) *H. N.*, XXIV, XXIX, 2.

(6) Περὶ συνθέσεως.. etc., l. IV, c. VII, p. 731 du t. XII.

C'est le quatrième cachet sur lequel se rencontre ce collyre. On lit *dioxum ad reumatica* sur une pierre trouvée à *the Ballast Hole*, près de la station de Biggleswade, dans le comté de Bedfordshire, en Angleterre (1), *dioxsus ad cicatrices*, sur le cachet d'Amiens (2), et *diox. sus* sur un cachet qui était autrefois à Ratisbonne et qui est conservé aujourd'hui au cabinet des médailles à Munich (3). Grotefend (4) et, après lui, MM. Watson et Klein (5) ont proposé de lire DIOXVM au lieu de HOFSVM sur un cachet de Bath (Angleterre) publié par Sichel (6); si cette lecture est bonne, le collyre *dioxus* ou *dioxum* serait mentionné cinq fois sur les cachets; il figurerait, sur cette dernière pierre, comme une espèce de remède universel : *dioxum ad quaecumque delicta a medicis*.

2° CICATRICES. Voyez ci-dessus.

3° VETERES. Nous avons traduit *cicatrices veteres* par *cicatrices invétérées;* cette épithète se rencontre souvent unie au mot *cicatrices;* sur un seul cachet on lit :

(1) Klein, n° 126, *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147. — Voir l'excellent fac-simile de ce cachet donné par M. C. Knight Watson dans *Proceedings of the society of antiquaries at London*, 2e série, t. VI (1873), p. 39; le mot DIOX*um* est repété en grafitto sur un des plats.

(2) Garnier, *op. laud.*, p. 11.

(3) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(4) N° 53, p. 77.

(5) N° 126, p. 42-43. — Cf. C. Knight Watson, *Proceedings...*, etc., t. VI, cité plus haut.

(6) *Nouveau recueil*, n° 22, p. 62; cf. C. I. L., t. VII, n° 1318.

C · ROMANI · STEPHANI · AD· RECENT · CIC

G(aii) Romani Stephani ad recent(es) cic(atrices) (1).

VI.

CACHET DE D. GALLIUS SESTUS.

Reims (Marne).

Ce cachet, qui fait partie, comme le précédent, du cabinet de M. Duquénelle, est un schiste ardoisier, de couleur verte, trouvé à Reims. Ses dimensions sont : largeur, 0,046 m., hauteur, 0,042 m., épaisseur, 0,009 m. Les plats sont exempts de toute inscription ou dessin. La forme des lettres est bonne; parmi les P, il en est trois dont la boucle n'est pas complétement fermée; le *S* et le *F* du mot *Sfragis* sont liés (tranches 1 et 2); tranche 2, le *M* et le *P* du mot *imp*, et le *E* et le *T* du mot *et* sont liés; il en est de même pour le *V* et le *I* du mot *divinum* de la tranche 4; une cassure a emporté le bas de la lettre *I* qui termine la seconde ligne de la première tranche; le monument est en très-bon état; il a été publié dans le *Bulletin critique* (2).

(Voir la planche ci-jointe, n° VI.)

(1) Grotefend, n° 84 *b*; Buhot de Kersers, *Congrès archéologique de France, XL° session, tenue à Châteauroux*, 1873, p. 243, n° 7.

(2) H. Thédenat, *Bulletin critique*, 1er et 15 août 1880. Cf. E. Desjardins, *Troisième lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, dans la *Revue médicale*, 13 novembre 1880, p. 680.

TRANSCRIPTION.

1° DGALLISESTISFRAG
ISADASPRITVD

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad aspritud(ines).

2° D · GALLISESTSFRA
GISADIMPETLIPPIT

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad impet(um) lippit(udinis).

3° D · GALLI · SESTI · PE ·
NICILLE · AD · LIPP

D(ecimi) Galli(i) Sesti penicil(lum) le(ne) ad lipp(itudinem).

4° DGALLISESTI
DIVINVADASP

D(ecimi) Galli(i) Sesti divinu(m) ad asp(ritudines).

TRADUCTION.

1° Collyre sphragis de D. Gallius' Sestus contre les granulations des paupières.

2° Éponge douce de D. Gallius Sestus contre l'ophthalmie.

3° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus pour la période aiguë de l'ophthalmie.

4° Collyre divin de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

cateurs, citent parmi les heureux effets de l'encens celui de remédier aux maladies de la vue. On lit dans le chapitre de Serenus Sammonicus intitulé : *Oculorum dolori mitigando :*

Sed dolor immeritum lumen si forte lacessit
. . . .
Ex folio cautis cineres, confractaque thura
Et laticem Bacchi foetae cum lacte capellae
Desuper induces (1).

Macer Floridus commence par les vers suivants le chapitre où il étudie les vertus de l'encens :

Thus calidum siccumque gradu dixere secundo,
Lumina clarificat, lacrymo si solvitur ovi
Contritum vel femineo cum lacte tepenti (2).

Du second vers de ce passage on peut rapprocher les collyres *dialibanum* et *turinum ex ovo* qui se rencontrent sur cinq cachets (3), et, du troisième, le texte suivant de Dioscorides : « *Lac muliebre turi trito admixtum oculis ab ictu cruore suffusis instillatur* (4) ; » les textes des

(1) *De medicina praecepta,* XIII, p. 22, édit. Panckoucke.

(2) *De viribus herbarum*, LXXVI, *Thus*, p. 254, édit. Panckoucke. Nous renvoyons le lecteur à la liste de collyres à l'encens donnée par M. Garnier, *Op. laud.*, p. 20 et suiv.; nous ne croyons pas utile de citer une seconde fois les nombreux textes relatifs à l'emploi de l'encens que ce savant a extraits des médecins anciens.

(3) Grotefend, n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Grotefend, n° 23, C. I. L., t. VII, n° 1308; Grotefend, nos 56, 72, 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(4) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. II, ch. LXXVIII, t. I, p. 199, édit. Kühn.

anciens médecins, et les cachets font plus d'une fois mention de l'emploi du lait de femme pour la confection des collyres (1).

Le collyre *turinum*, *thurinum*, *dialibanum*, était employé, d'après les cachets, contre les maladies dont les noms suivent : *Aspritudines* (2), *impetus* (3), *lippitudo* (4), *suppurationes* (5).

2° Crocodes. — Crocodes signifie collyre au safran; on le rencontre seul et réuni à d'autres collyres. On a dit que le safran employé par les médecins oculistes romains était peut-être le safran de Mars, « ainsi nommé uniquement à cause de sa couleur, car il n'entre pas de safran dans sa composition. Or on sait que le safran de Mars n'est autre chose qu'un sous-carbonate de fer (6). » C'est possible; dans l'antiquité aussi bien que de nos jours, les substances métalliques étaient fort employées par la médecine oculistique. Peut-être trouvera-t-on un texte à l'appui de cette opinion fort plausible. En tout cas, nous croyons qu'il faut admettre que les oculistes romains faisaient usage de la plante nommée safran; on rencontre plus d'une fois, dans les formules de collyres laissées par les médecins anciens,

(1) Grotefend, n° 52; Wilmanns, *Exempla*, n° 2760; cf. Celse, l. VI, c. VI-VIII; Galien, *passim*, etc.

(2) Grotefend, n° 68.

(3) Id., n° 7, C. I. L., t. III, n° 1636; Grotefend, n°s 42, 73, C. I. L., t. VII, n° 1316.

(4) Garnier, *Notice sur un cachet d'oculiste romain trouvé à Amiens*, p. 18.

(5) Grotefend, n°s 9, 24, 49, C. I. L., t. VII, n° 1312; Grotefend, n° 56.

(6) Le docteur Ch. Martin, cité par M. E. Desjardins, *Monuments de Bavai*, p. 88.

l'indication du safran de Sicile, par exemple dans Celse (1) : *Croci siculi denar.* (2) *pondo* XXXII. Or Pline, indiquant les meilleures qualités du safran (et c'est bien de la plante qu'il parle), donne le troisième rang au safran de Sicile : « *Crocum silvestre optimum..., sativum latius... sed... degenerans ubique... Prima nobilitas cilicio et ibi in Corcyro monte : dein Lycio monte Olympo; mox centuripino Siciliae* (3). » Suivant Dioscorides, le safran de Sicile a moins de force que les autres safrans : « *Cyrenaïcus ac siculus* (*crocus*) *vi infirmiores sunt, licet succulenti ac expressu faciles* (4). »

Les médecins anciens faisaient grand usage du safran, si l'on en juge par les textes nombreux où il est mentionné; Dioscorides (5) lui consacre un chapitre, et Galien cite plusieurs collyres au safran (6).

(1) *De Medicina,* l. VI, c. VI, 25.

(2) Les médecins latins employaient le mot *denarius* pour désigner la drachme attique.

(3) *H. N.* XXI, XVII, 1.

(4) Περὶ ὕλης ἰατρικῆς, l. I, ch. XXV, p. 39 du t. I.

(5) *Loc. cit.*; cf. Galien, Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν... etc., l. VII, ch. X, 57, p. 48 du t. XII.

(6) Περὶ συνθέσεως... etc, l. IV, c. VIII, p. 770 sv. du t. XII; *ibid.*, p. 785 et passim. Sur les espèces et les propriétés médicales du safran cf. : ORIBASIUS, *Synopsis*, lib. II, c. LVI, col. 26 G ; *Medicin. collect.*, lib. XI, K, col. 424 E-F, lib. XV, K, col. 500 G ; *de virtute simpl.*, lib. II, *de Rebus a K incipientibus,* col. 603 E. — AETIUS, *Tetrabiblos I,* sermo I, *a littera K incipientia,* col. 37 B; *ibid.*, sermo II, c. CXCVI, col. 98 C; *Tetr.* III, *sermo* I, c. LXIII, col. 424 E, et c. XXXII, col. 478 E.— PAULUS AEGINETA, *de Re medica,* l. VII, *Littera K,* col. 628 H. — MYREPSUS, *de Antidotis,* sect. I, c. CXXXVIII, col. 390 D. — Actuarius, *de Urinarum differentiis*, c. VIII, col. 46 H — 47 A; *de Meth. med.*, l. VI, c. V, col. 305 D.

Le collyre *crocodes* figure seul et sans indication de maladies sur un certain nombre de cachets (1); il est signalé comme efficace contre les : *aspritudines* (2), *cicatrices* (3) et *diatheses* (4); on le rencontre associé aux collyres : *dialepidos* (5), *diamiseos* (6), *diamisus* (7), *pacciamum* (8), *sarcofagum* (9), *terentianum* (10); enfin il est qualifié *regium* sur une pierre de Ratisbonne (11), et un autre cachet, trouvé en Écosse, fait mention d'un collyre *apalocrocodes ad diathesis* (12).

(1) Grotefend, nos 12, 71, 74, 99; Loriquet, *Reims sous la domination romaine*, p. 283; Grotefend, n° 105; Klein, n° 125.

(2) Grotefend, n° 11; Wilmanns, *Exempla*, n° 2759; Grotefend, n° 37; Allmer, *Inscriptions de Vienne*, n° 406; Grotefend, n° 51, C. I. L, t. VII, n° 1314; Grotefend, nos 60, 65; Klein, n° 117; E. Desjardins, *Mon. de Bavai*, p. 98.

(3) E. Desjardins, *op. laud.*, p. 108; Grotefend (n° 25) lit *euodes* au lieu de *crocodes*; H. Thédenat, *cachet de Ferox*, *Bulletin critique*, 15 novembre 1880.

(4) Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313.

(5) Grotefend, nos 10, 40, 50, C. I. L., t. VII, n° 1313; Klein, n° 119; *Ad aspritudines*, Grotefend, n° 14, Wilmanns, *Exempla*, n° 2756; Grotefend, n° 91, Duvernoy, *Notice sur le pays de Montbéliard*...., pl. XI b; *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450 et t. IV, p. 170. — *Ad cicatrices et scabrities*, Grotefend, n° 57.

(6) *Ad diatheses*? Grotefend, n° 44.

(7) *Ad diatheses et rheumatis epiphoras*, Grotefend, n° 57.

(8) Grotefend, n° 50, C. I. L., t. VII, n° 1313 : *ad cicatrices et rheuma*, Grotefend, n° 57.

(9) *Ad aspritudines*, Grotefend, n° 57.

(10) *Ad aspritudines et cicatrices*, Grotefend, n° 24.

(11) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(12) Grotefend, n° 96, C. I. L., t. VII, n° 1319.

III. — MAGILLI(I) DIOXSUS AD CICATRI(CES) VE(TERES).

1° Dioxsus. — Pline mentionne une plante nommée oxys, au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes : « *Oxys folia terna habet ; datur ad stomachum dissolutum, edunt et qui interocelen habent* (1). » Mais aucun texte n'indique qu'elle ait été employée contre les affections de la vue. Aussi n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est cette plante qui a donné son nom au collyre *dioxsus*. Le collyre *dioxsus* était plutôt une composition dans laquelle entrait le vinaigre, ὄξος ; de là son nom. Les textes ne manquent pas à l'appui de cette interprétation : Marcellus Empiricus (2), après avoir donné la formule d'un collyre : « *Dioxus ad asperitudines oculorum tollendas,* » ajoute : « *Haec in pulverem redacta aceto optimo colliges, et deinde collyria formabis.* » Nicolaus Myrepsus nomme ce même collyre *collyrium ex aceto* (3). Selon Pline, en fomentation le vinaigre est excellent pour les yeux : « *Oculis quoque... saluberrimum fotu* (4) », et le vinaigre scillitique leur est également salutaire : « *Oculorum aciem obiter exacuit* (5) ; » Galien le fait entrer dans la composition d'un collyre (6) et dans d'autres préparations.

(1) *H. N.*, XXVII, LXXXIX, 1.

(2) Marcellus, *de Medicamentis*, c. VIII, col. 280 E.-F.

(3) Nicolaus Myrepsus, *de Collyriis*, sect. XXIV, c. XLIX, col. 662 C; cf. Garnier, *op. laud.*, p. 13-14.

(4) *H. N.*, XXIII, XXVII, 1.

(5) *H. N.*, XXIV, XXIX, 2.

(6) Περὶ συνθέσεως.. etc., l. IV, c. VII, p. 731 du t. XII.

C'est le quatrième cachet sur lequel se rencontre ce collyre. On lit *dioxum ad reumatica* sur une pierre trouvée à *the Ballast Hole*, près de la station de Biggleswade, dans le comté de Bedfordshire, en Angleterre (1), *dioxsus ad cicatrices*, sur le cachet d'Amiens (2), et *diox. sus* sur un cachet qui était autrefois à Ratisbonne et qui est conservé aujourd'hui au cabinet des médailles à Munich (3). Grotefend (4) et, après lui, MM. Watson et Klein (5) ont proposé de lire DIOXVM au lieu de HOFSVM sur un cachet de Bath (Angleterre) publié par Sichel (6); si cette lecture est bonne, le collyre *dioxus* ou *dioxum* serait mentionné cinq fois sur les cachets; il figurerait, sur cette dernière pierre, comme une espèce de remède universel : *dioxum ad quaecumque delicta a medicis*.

2° CICATRICES. Voyez ci-dessus.

3° VETERES. Nous avons traduit *cicatrices veteres* par *cicatrices invétérées*; cette épithète se rencontre souvent unie au mot *cicatrices*; sur un seul cachet on lit :

(1) Klein, n° 126, *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147. — Voir l'excellent fac-simile de ce cachet donné par M. C. Knight Watson dans *Proceedings of the society of antiquaries at London*, 2e série, t. VI (1873), p. 39; le mot DIOX*um* est repété en grafitto sur un des plats.

(2) Garnier, *op. laud.*, p. 11.

(3) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(4) N° 53, p. 77.

(5) N° 126, p. 42-43. — Cf. C. Knight Watson, *Proceedings*..., etc., t. VI, cité plus haut.

(6) *Nouveau recueil*, n° 22, p. 62; cf. C. I. L., t. VII, n° 1318.

C · ROMANI · STEPHANI · AD · RECENT · CIC

G(aii) Romani Stephani ad recent(es) cic(atrices) (1).

VI.

CACHET DE D. GALLIUS SESTUS.

Reims (Marne).

Ce cachet, qui fait partie, comme le précédent, du cabinet de M. Duquénelle, est un schiste ardoisier, de couleur verte, trouvé à Reims. Ses dimensions sont : largeur, 0,046 m., hauteur, 0,042 m., épaisseur, 0,009 m. Les plats sont exempts de toute inscription ou dessin. La forme des lettres est bonne; parmi les P, il en est trois dont la boucle n'est pas complétement fermée; le *S* et le *F* du mot *Sfragis* sont liés (tranches 1 et 2); tranche 2, le *M* et le *P* du mot *imp*, et le *E* et le *T* du mot *et* sont liés; il en est de même pour le *V* et le *I* du mot *divinum* de la tranche 4; une cassure a emporté le bas de la lettre *I* qui termine la seconde ligne de la première tranche; le monument est en très-bon état; il a été publié dans le *Bulletin critique* (2).

(Voir la planche ci-jointe, n° VI.)

(1) Grotefend, n° 84 *b*; Buhot de Kersers, *Congrès archéologique de France, XLe session, tenue à Châteauroux*, 1873, p. 243, n° 7.

(2) H. Thédenat, *Bulletin critique*, 1er et 15 août 1880. Cf. E. Desjardins, *Troisième lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, dans la *Revue médicale*, 13 novembre 1880, p. 680.

TRANSCRIPTION.

1° DGALLISESTISFRAG
ISADASPRITVD

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad aspritud(ines).

2° D · GALLISESTSFRA
GISADIMPETLIPPIT

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad impet(um) lippit-(udinis).

3° D · GALLI · SESTI · PE ·
NICILLE · AD · LIPP

D(ecimi) Galli(i) Sesti penicil(lum) le(ne) ad lipp(itu-dinem).

4° DGALLISESTI
DIVINVADASP

D(ecimi) Galli(i) Sesti divinu(m) ad asp(ritudines).

TRADUCTION.

1° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

2° Éponge douce de D. Gallius Sestus contre l'ophthalmie.

3° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus pour la période aiguë de l'ophthalmie.

4° Collyre divin de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

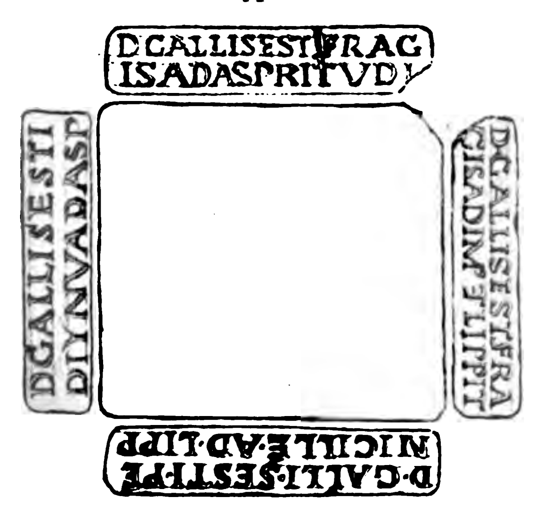
I. — D(ECIMI) GALLI(I) SESTI S[PH]RAGIS AD ASPRITUD(INES).

1° D. GALLI(US) SESTUS. — C'est un nom nouveau à ajouter à la liste des médecins oculistes; il est connu dans l'épigraphie : le *gentilicium Gallius* et le *cognomen Sextus*, dont *Sestus* est une forme corrompue, se rencontrent sur des inscriptions de toutes les parties de l'empire romain.

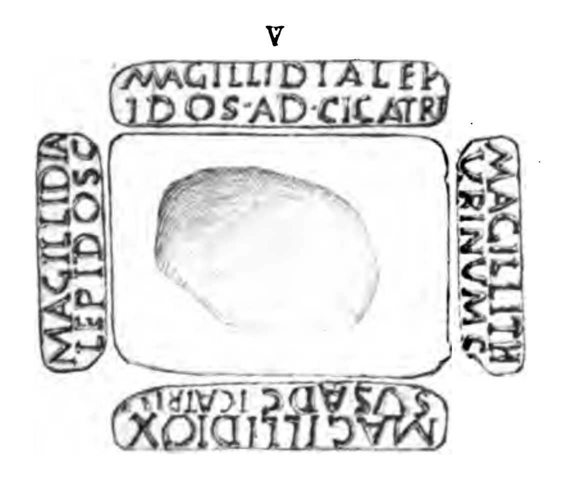
2° SPHRAGIS. — En nous communiquant les empreintes de ce cachet, M. Duquénelle nous informa, par une lettre, qu'il lisait ce mot FRAG[E]S; nous lui laissons la parole : « Pline (*H. N.*, XXIII, XXXIV, 1) indique l'usage du suc des feuilles de l'olivier contre les ulcérations et les pustules charbonneuses autour des yeux; aussi, ajoute-t-il, on les fait entrer dans les collyres. Le même auteur (XXIII, XXXVIII, 2) dit encore qu'on incorpore le marc d'olives ou la décoction des feuilles et le suc de l'olivier dans les compositions ophthalmiques. Or il y a un mot latin *fraces* (ou *frages*) qui signifie marc d'olives. » Cette ingénieuse conjecture nous aurait séduits, si, en examinant à la loupe le mot *Sfragis* sur l'empreinte que le beau dessin de M. Falcoz reproduit avec la plus grande exactitude, nous n'avions vu, surtout sur la tranche 2, dans la forme de la lettre, spécialement à la partie supérieure, l'intention bien voulue de faire un *S* dans lequel on a ensuite inscrit un *F*. La lecture de M. Duquénelle a, en outre, l'inconvénient de changer la dernière lettre *I* du mot, en *E*, et même le *G* en *C*, car nous ne croyons pas qu'on rencontre beaucoup d'exemples de *Frages*.

Le collyre *Sphragis* n'a encore été relevé sur aucun

VI



V



Héliogravure Dujardin — *Imp. A. Quantin* — *A. Falcoz del.*

autre cachet; mais il est connu par les textes des auteurs anciens. Le mot grec Σφραγίς signifie sceau, cachet, empreinte; par extension on a donné ce nom à des produits qui se vendaient revêtus d'une empreinte. Pline cite un de ces produits à l'usage des peintres (1) : il consiste en une terre nommée *Sinopis*, du nom de la ville de *Sinope*, près de laquelle on la recueillait; c'est un fer oxydé, limoneux, rouge. On en trouvait aussi en Égypte, dans les îles Baléares, en Afrique (2); mais la meilleure se récoltait en Cappadoce et dans l'île de Lemnos. Au sujet de cette dernière, l'auteur s'exprime comme il suit : « *Palmam Lemniae dabant, minio proxima haec est, multum antiquis celebrata, cum insula in qua nascitur. Nec nisi signata venumdabatur unde et sphragidem appellavere* (3). » Cette terre sigillée de Lemnos avait un autre emploi, et c'est pour cette raison que nous en avons parlé un peu longuement : « *In medicina praeclara res habetur. Epiphoras oculorum mitigat et dolores circumlita* (4). » Galien nous a laissé un curieux récit du voyage qu'il fit à Lemnos, pour étudier sur les lieux la confection du Sphragis : « Dioscorides et d'autres auteurs racontent qu'on mélangeait « du sang de bouc à la terre de Lemnos, et que, avec « le limon ainsi obtenu, la prêtresse façonnait et mar- « quait d'une empreinte le *Sphragis de Lemnos*. Le « désir me prit de constater par moi-même comment « et dans quelles proportions elle faisait ce mélange.

(1) *H. N.*, XXXV, XIII, 1-2.

(2) Id., *ibid.*

(3) *H. N.*, XXXV, XIV, 1; cf. Dioscorides, Περὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *praefatio*, t. II, p. 4, et Galien, t. XII, p. 169.

(4) Pline, *loc. cit.*; cf. id., *ibid.*, XIII, 2 : *eadem adusta siccat scabritias oculorum e vino maxime.*

« J'étais allé à Cypre pour étudier des métaux, au fond « de la Syrie pour observer le bitume et d'autres pro- « duits, je pouvais bien faire le voyage de Lemnos pour « apprendre quelle quantité de sang on mêlait à la « terre de cette île. Au lieu d'aller à pied, comme je « l'avais déjà fait, d'Asie à Rome, par la Thrace et la Ma- « cédoine, je m'embarquai pour Lemnos à Alexandria « Troas sur un vaisseau en destination de Thessalonique. « Il était convenu avec le maître du navire que, pen- « dant le trajet, il relâcherait à Lemnos. Il y relâcha « en effet, mais pas dans la ville qu'il fallait. J'ignorais « alors qu'il y a deux villes dans l'île de Lemnos. « Samos, Chios, Cos, Andros, Tenos, et toutes les îles « de la mer Égée, n'ont qu'une cité, qui porte le nom « de l'île. Je croyais qu'il en était de même pour Lem- « nos. A peine débarqué je vis bien mon erreur; j'étais « à Myrina, et là, ni temple de Philoctète, ni colline « sacrée de Neptune; tout cela était de l'autre côté, près « d'Hephaestias, et j'en étais bien loin! Le maître du « navire n'aurait pas pu m'attendre; je me résignai à « ne voir Hephaestias qu'au retour; mais alors j'en « vins à bout. Au sortir de l'Italie, je me dirigeai vers « la Macédoine, que je traversai à pied presque en « entier, et j'arrivai sur les confins de la Thrace, à « Philippes. J'étais à cent vingt stades de la côte, j'y « descendis; de là, une navigation d'environ deux cents « stades me conduisit à Thasos; il m'en fallut encore « sept cents pour atteindre Lemnos; une distance égale « me séparait d'Alexandria Troas. Ne croyez pas que « je vous raconte tout cela sans motif; si, dans la suite, « il vous prenait, comme à moi, fantaisie de visiter « Hephaestias, vous sauriez où la trouver. Ainsi donc, « dans l'île de Lemnos, Hephaestias est à l'est, Myrina

« à l'ouest. Les poëtes racontent que Vulcain tomba à « Lemnos; c'est, je crois, l'aspect de l'île qui, par sa « couleur et sa stérilité, a donné lieu à cette fable, elle a, « en effet, l'apparence d'une contrée ravagée par le feu. « Juste au moment où je débarquai, la prêtresse était « montée sur la colline; elle jeta à terre une certaine « quantité de froment et d'orge, accomplit, suivant les « rites du pays, quelques cérémonies religieuses et « emplit un chariot de terre. De retour dans la ville, « elle se mit à confectionner, de la manière que j'ai « dite (1), ce Sphragis de Lemnos si vanté. Le moment « me parut bon pour lui demander si elle n'avait pas « connaissance d'une antique tradition, d'après laquelle « on aurait mélangé à la terre de Lemnos du sang « de bouc ou de chevreau ; et tout le monde de rire,

(1) Περί τῆς τῶν ἁπλῶν... etc.. l. IX, c. 1, 2, t. I, p. 169 : « Tale « quidam et in Lemnia terra visitur, quam cognominant « quidam milton lemniam, et alii quidam sigillum (σφραγίς) « lemnium, ob impressum videlicet illi sigillum Dianae « sacrum. Siquidem hanc terram sacerdos cum patrio quo- « dam honore sumens, haud mactatis animalibus, sed « tritico atque hordeo, piamenti gratia, terrae redditis, in « urbem comportat. Quam deinde aqua maceratam atque « in lutum redactam, ubi valenter conturbavit paulumque « inde quiescere sinit, aquam quae supernatat, primum « aufert, et mox quod sub ea est pingue terrae tollit, ac « reliquum duntaxat, quod ad imum subsedit lapidosum « scilicet et arenosum relinquit, ut inutile et supervacuum. « Porro lutum illud pingue usque eo desiccat, dum mollis « cerae consistentiam accipiat, hujusque exiguis acceptis « particulis, sacrum Dianae signum imprimit, ac postea « rursum in umbra siccandum reponit, donec omnem plane « humiditatem mittat, fiatque illud medicis omnibus cogni- « tum medicamentum, lemnium sigillum. »

III. — MAGILLI(I) DIOXSUS AD CICATRI(CES) VE(TERES).

1° Dioxsus. — Pline mentionne une plante nommée oxys, au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes : « *Oxys folia terna habet ; datur ad stomachum dissolutum, edunt et qui interocelen habent* (1). » Mais aucun texte n'indique qu'elle ait été employée contre les affections de la vue. Aussi n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est cette plante qui a donné son nom au collyre *dioxsus*. Le collyre *dioxsus* était plutôt une composition dans laquelle entrait le vinaigre, ὄξος ; de là son nom. Les textes ne manquent pas à l'appui de cette interprétation : Marcellus Empiricus (2), après avoir donné la formule d'un collyre : « *Dioxus ad asperitudines oculorum tollendas,* » ajoute : « *Haec in pulverem redacta aceto optimo colliges, et deinde collyria formabis.* » Nicolaus Myrepsus nomme ce même collyre *collyrium ex aceto* (3). Selon Pline, en fomentation le vinaigre est excellent pour les yeux : « *Oculis quoque... saluberrimum fotu* (4) », et le vinaigre scillitique leur est également salutaire : « *Oculorum aciem obiter exacuit* (5) ; » Galien le fait entrer dans la composition d'un collyre (6) et dans d'autres préparations.

(1) *H. N.*, XXVII, LXXXIX, 1.

(2) Marcellus, *de Medicamentis*, c. VIII, col. 280 E.-F.

(3) Nicolaus Myrepsus, *de Collyriis*, sect. XXIV, c, XLIX, col. 662 C; cf. Garnier, *op. laud.*, p. 13-14.

(4) *H. N.*, XXIII, XXVII, 1.

(5) *H. N.*, XXIV, XXIX, 2.

(6) Περὶ συνθέσεως.. etc., l. IV, c. VII, p. 731 du t. XII.

C'est le quatrième cachet sur lequel se rencontre ce collyre. On lit *dioxum ad reumatica* sur une pierre trouvée à *the Ballast Hole*, près de la station de Biggleswade, dans le comté de Bedfordshire, en Angleterre (1), *dioxsus ad cicatrices*, sur le cachet d'Amiens (2), et *diox. sus* sur un cachet qui était autrefois à Ratisbonne et qui est conservé aujourd'hui au cabinet des médailles à Munich (3). Grotefend (4) et, après lui, MM. Watson et Klein (5) ont proposé de lire DIOXVM au lieu de HOFSVM sur un cachet de Bath (Angleterre) publié par Sichel (6); si cette lecture est bonne, le collyre *dioxus* ou *dioxum* serait mentionné cinq fois sur les cachets; il figurerait, sur cette dernière pierre, comme une espèce de remède universel : *dioxum ad quaecumque delicta a medicis.*

2° CICATRICES. Voyez ci-dessus.

3° VETERES. Nous avons traduit *cicatrices veteres* par *cicatrices invétérées;* cette épithète se rencontre souvent unie au mot *cicatrices;* sur un seul cachet on lit :

(1) Klein, n° 126, *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147. — Voir l'excellent fac-simile de ce cachet donné par M. C. Knight Watson dans *Proceedings of the society of antiquaries at London*, 2° série, t. VI (1873), p. 39; le mot DIOX*um* est repété en grafitto sur un des plats.

(2) Garnier, *op. laud.*, p. 11.

(3) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(4) N° 53, p. 77.

(5) N° 126, p. 42-43. — Cf. C. Knight Watson, *Proceedings...*, etc., t. VI, cité plus haut.

(6) *Nouveau recueil*, n° 22, p. 62; cf. C. I. L., t. VII, n° 1318.

C · ROMANI · STEPHANI · AD · RECENT · CIC

G(aii) Romani Stephani ad recent(es) cic(atrices) (1).

VI.

CACHET DE D. GALLIUS SESTUS.

Reims (Marne).

Ce cachet, qui fait partie, comme le précédent, du cabinet de M. Duquénelle, est un schiste ardoisier, de couleur verte, trouvé à Reims. Ses dimensions sont : largeur, 0,046 m., hauteur, 0,042 m., épaisseur, 0,009 m. Les plats sont exempts de toute inscription ou dessin. La forme des lettres est bonne; parmi les P, il en est trois dont la boucle n'est pas complétement fermée; le *S* et le *F* du mot *Sfragis* sont liés (tranches 1 et 2); tranche 2, le *M* et le *P* du mot *imp*, et le *E* et le *T* du mot *et* sont liés; il en est de même pour le *V* et le *I* du mot *divinum* de la tranche 4; une cassure a emporté le bas de la lettre *I* qui termine la seconde ligne de la première tranche; le monument est en très-bon état; il a été publié dans le *Bulletin critique* (2).

(Voir la planche ci-jointe, n° VI.)

(1) Grotefend, n° 84 *b*; Buhot de Kersers, *Congrès archéologique de France, XLe session, tenue à Châteauroux*, 1873, p. 243, n° 7.

(2) H. Thédenat, *Bulletin critique*, 1er et 15 août 1880. Cf. E. Desjardins, *Troisième lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, dans la *Revue médicale*, 13 novembre 1880, p. 680.

TRANSCRIPTION.

1° DGALLISESTISFRAG
ISADASPRITVD

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad aspritud(ines).

2° D · GALLISESTSFRA
GISADIMPETLIPPIT

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad impet(um) lippit-(udinis).

3° D · GALLI · SESTI · PE ·
NICILLE · AD · LIPP

D(ecimi) Galli(i) Sesti penicil(lum) le(ne) ad lipp(itu-dinem).

4° DGALLISESTI
DIVINVADASP

D(ecimi) Galli(i) Sesti divinu(m) ad asp(ritudines).

TRADUCTION.

1° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

2° Éponge douce de D. Gallius Sestus contre l'ophthalmie.

3° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus pour la période aiguë de l'ophthalmie.

4° Collyre divin de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

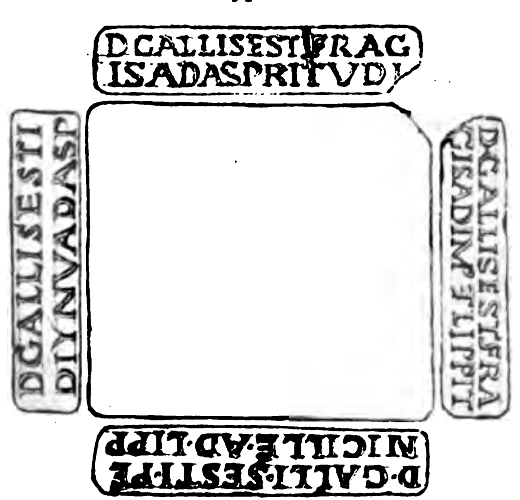
I. — D(ECIMI) GALLI(I) SESTI S[PH]RAGIS AD ASPRITUD(INES).

1° D. GALLI(US) SESTUS. — C'est un nom nouveau à ajouter à la liste des médecins oculistes; il est connu dans l'épigraphie : le *gentilicium Gallius* et le *cognomen Sextus*, dont *Sestus* est une forme corrompue, se rencontrent sur des inscriptions de toutes les parties de l'empire romain.

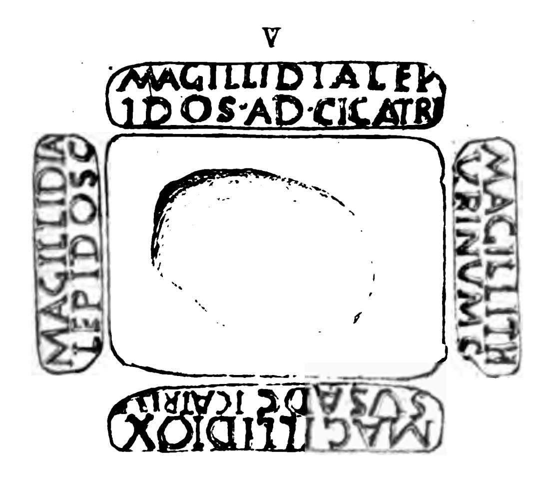
2° SPHRAGIS. — En nous communiquant les empreintes de ce cachet, M. Duquénelle nous informa, par une lettre, qu'il lisait ce mot FRAG[E]S ; nous lui laissons la parole : « Pline (*H. N.*, XXIII, XXXIV, 1) indique l'usage du suc des feuilles de l'olivier contre les ulcérations et les pustules charbonneuses autour des yeux; aussi, ajoute-t-il, on les fait entrer dans les collyres. Le même auteur (XXIII, XXXVIII, 2) dit encore qu'on incorpore le marc d'olives ou la décoction des feuilles et le suc de l'olivier dans les compositions ophthalmiques. Or il y a un mot latin *fraces* (ou *frages*) qui signifie marc d'olives. » Cette ingénieuse conjecture nous aurait séduits, si, en examinant à la loupe le mot *Sfragis* sur l'empreinte que le beau dessin de M. Falcoz reproduit avec la plus grande exactitude, nous n'avions vu, surtout sur la tranche 2, dans la forme de la lettre, spécialement à la partie supérieure, l'intention bien voulue de faire un *S* dans lequel on a ensuite inscrit un *F*. La lecture de M. Duquénelle a, en outre, l'inconvénient de changer la dernière lettre *I* du mot, en *E*, et même le *G* en *C*, car nous ne croyons pas qu'on rencontre beaucoup d'exemples de *Frages*.

Le collyre *Sphragis* n'a encore été relevé sur aucun

VI



V



Héliogravure Dujardin *Imp. A. Quantin* *A. Falcoz del.*

autre cachet; mais il est connu par les textes des auteurs anciens. Le mot grec Σφραγίς signifie sceau, cachet, empreinte; par extension on a donné ce nom à des produits qui se vendaient revêtus d'une empreinte. Pline cite un de ces produits à l'usage des peintres (1) : il consiste en une terre nommée *Sinopis*, du nom de la ville de *Sinope*, près de laquelle on la recueillait; c'est un fer oxydé, limoneux, rouge. On en trouvait aussi en Égypte, dans les îles Baléares, en Afrique (2); mais la meilleure se récoltait en Cappadoce et dans l'île de Lemnos. Au sujet de cette dernière, l'auteur s'exprime comme il suit : « *Palmam Lemniae dabant, minio proxima haec est, multum antiquis celebrata, cum insula in qua nascitur. Nec nisi signata venumdabatur unde et sphragidem appellavere* (3). » Cette terre sigillée de Lemnos avait un autre emploi, et c'est pour cette raison que nous en avons parlé un peu longuement : « *In medicina praeclara res habetur. Epiphoras oculorum mitigat et dolores circumlita* (4). » Galien nous a laissé un curieux récit du voyage qu'il fit à Lemnos, pour étudier sur les lieux la confection du Sphragis : « Dioscorides et d'autres auteurs racontent qu'on mélangeait « du sang de bouc à la terre de Lemnos, et que, avec « le limon ainsi obtenu, la prêtresse façonnait et marquait d'une empreinte le *Sphragis de Lemnos*. Le « désir me prit de constater par moi-même comment « et dans quelles proportions elle faisait ce mélange.

(1) *H. N.*, XXXV, XIII, 1-2.

(2) Id., *ibid.*

(3) *H. N.*, XXXV, XIV, 1; cf. Dioscorides, Περὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *praefatio*, t. II, p. 4, et Galien, t. XII, p. 169.

(4) Pline, *loc. cit.*; cf. id., *ibid.*, XIII, 2 : *eadem adusta siccat scabritias oculorum e vino maxime.*

« J'étais allé à Cypre pour étudier des métaux, au fond « de la Syrie pour observer le bitume et d'autres pro« duits, je pouvais bien faire le voyage de Lemnos pour « apprendre quelle quantité de sang on mêlait à la « terre de cette île. Au lieu d'aller à pied, comme je « l'avais déjà fait, d'Asie à Rome, par la Thrace et la Ma« cédoine, je m'embarquai pour Lemnos à Alexandria « Troas sur un vaisseau en destination de Thessalonique. « Il était convenu avec le maître du navire que, pen« dant le trajet, il relâcherait à Lemnos. Il y relâcha « en effet, mais pas dans la ville qu'il fallait. J'ignorais « alors qu'il y a deux villes dans l'île de Lemnos. « Samos, Chios, Cos, Andros, Tenos, et toutes les îles « de la mer Égée, n'ont qu'une cité, qui porte le nom « de l'île. Je croyais qu'il en était de même pour Lem« nos. A peine débarqué je vis bien mon erreur; j'étais « à Myrina, et là, ni temple de Philoctète, ni colline « sacrée de Neptune; tout cela était de l'autre côté, près « d'Hephaestias, et j'en étais bien loin! Le maître du « navire n'aurait pas pu m'attendre; je me résignai à « ne voir Hephaestias qu'au retour; mais alors j'en « vins à bout. Au sortir de l'Italie, je me dirigeai vers « la Macédoine, que je traversai à pied presque en « entier, et j'arrivai sur les confins de la Thrace, à « Philippes. J'étais à cent vingt stades de la côte, j'y « descendis; de là, une navigation d'environ deux cents « stades me conduisit à Thasos; il m'en fallut encore « sept cents pour atteindre Lemnos; une distance égale « me séparait d'Alexandria Troas. Ne croyez pas que « je vous raconte tout cela sans motif; si, dans la suite, « il vous prenait, comme à moi, fantaisie de visiter « Hephaestias, vous sauriez où la trouver. Ainsi donc, « dans l'île de Lemnos, Hephaestias est à l'est, Myrina

« à l'ouest. Les poëtes racontent que Vulcain tomba à « Lemnos; c'est, je crois, l'aspect de l'île qui, par sa « couleur et sa stérilité, a donné lieu à cette fable, elle a, « en effet, l'apparence d'une contrée ravagée par le feu. « Juste au moment où je débarquai, la prêtresse était « montée sur la colline; elle jeta à terre une certaine « quantité de froment et d'orge, accomplit, suivant les « rites du pays, quelques cérémonies religieuses et « emplit un chariot de terre. De retour dans la ville, « elle se mit à confectionner, de la manière que j'ai « dite (1), ce Sphragis de Lemnos si vanté. Le moment « me parut bon pour lui demander si elle n'avait pas « connaissance d'une antique tradition, d'après laquelle « on aurait mélangé à la terre de Lemnos du sang « de bouc ou de chevreau ; et tout le monde de rire,

(1) Περὶ τῆς τῶν ἁπλῶν... etc.. l. IX, c. I, 2, t. I, p. 169 : « Tale « quidam et in Lemnia terra visitur, quam cognominant « quidam milton lemniam, et alii quidam sigillum (σφραγίς) « lemnium, ob impressum videlicet illi sigillum Dianae « sacrum. Siquidem hanc terram sacerdos cum patrio quo- « dam honore sumens, haud mactatis animalibus, sed « tritico atque hordeo, piamenti gratia, terrae redditis, in « urbem comportat. Quam deinde aqua maceratam atque « in lutum redactam, ubi valenter conturbavit paulumque « inde quiescere sinit, aquam quae supernatat, primum « aufert, et mox quod sub ea est pingue terrae tollit, ac « reliquum duntaxat, quod ad imum subsedit lapidosum « scilicet et arenosum relinquit, ut inutile et supervacuum. « Porro lutum illud pingue usque eo desiccat, dum mollis « cerae consistentiam accipiat, hujusque exiguis acceptis « particulis, sacrum Dianae signum imprimit, ac postea « rursum in umbra siccandum reponit, donec omnem plane « humiditatem mittat, fiatque illud medicis omnibus cogni- « tum medicamentum, lemnium sigillum. »

III. — MAGILLI(I) DIOXSUS AD CICATRI(CES) VE(TERES).

1° Dioxsus. — Pline mentionne une plante nommée oxys, au sujet de laquelle il s'exprime en ces termes : « *Oxys folia terna habet; datur ad stomachum dissolutum, edunt et qui interocelen habent* (1). » Mais aucun texte n'indique qu'elle ait été employée contre les affections de la vue. Aussi n'y a-t-il pas lieu de croire que c'est cette plante qui a donné son nom au collyre *dioxsus*. Le collyre *dioxsus* était plutôt une composition dans laquelle entrait le vinaigre, ὄξος; de là son nom. Les textes ne manquent pas à l'appui de cette interprétation : Marcellus Empiricus (2), après avoir donné la formule d'un collyre : « *Dioxus ad asperitudines oculorum tollendas,* » ajoute : « *Haec in pulverem redacta aceto optimo colliges, et deinde collyria formabis.* » Nicolaus Myrepsus nomme ce même collyre *collyrium ex aceto* (3). Selon Pline, en fomentation le vinaigre est excellent pour les yeux : « *Oculis quoque... saluberrimum fotu* (4) », et le vinaigre scillitique leur est également salutaire : « *Oculorum aciem obiter exacuit* (5); » Galien le fait entrer dans la composition d'un collyre (6) et dans d'autres préparations.

(1) *H. N.*, XXVII, LXXXIX, 1.

(2) Marcellus, *de Medicamentis*, c. VIII, col. 280 E.-F.

(3) Nicolaus Myrepsus, *de Collyriis*, sect. XXIV, c. XLIX, col. 662 C; cf. Garnier, *op. laud.*, p. 13-14.

(4) *H. N.*, XXIII, XXVII, 1.

(5) *H. N.*, XXIV, XXIX, 2.

(6) Περὶ συνθέσεως.. etc., l. IV, c. VII, p. 731 du t. XII.

C'est le quatrième cachet sur lequel se rencontre ce collyre. On lit *dioxum ad reumatica* sur une pierre trouvée à *the Ballast Hole*, près de la station de Biggleswade, dans le comté de Bedfordshire, en Angleterre (1), *dioxsus ad cicatrices*, sur le cachet d'Amiens (2), et *diox. sus* sur un cachet qui était autrefois à Ratisbonne et qui est conservé aujourd'hui au cabinet des médailles à Munich (3). Grotefend (4) et, après lui, MM. Watson et Klein (5) ont proposé de lire DIOXVM au lieu de HOFSVM sur un cachet de Bath (Angleterre) publié par Sichel (6); si cette lecture est bonne, le collyre *dioxus* ou *dioxum* serait mentionné cinq fois sur les cachets; il figurerait, sur cette dernière pierre, comme une espèce de remède universel : *dioxum ad quaecumque delicta a medicis.*

2° CICATRICES. Voyez ci-dessus.

3° VETERES. Nous avons traduit *cicatrices veteres* par *cicatrices invétérées;* cette épithète se rencontre souvent unie au mot *cicatrices;* sur un seul cachet on lit :

(1) Klein, n° 126, *Ephemeris epigraphica*, t. III, p. 147. — Voir l'excellent fac-simile de ce cachet donné par M. C. Knight Watson dans *Proceedings of the society of antiquaries at London*, 2° série, t. VI (1873), p. 39; le mot DIOX*um* est repété en grafitto sur un des plats.

(2) Garnier, *op. laud.*, p. 11.

(3) *Ephemeris epigraphica*, t. II, p. 450, n° 1006.

(4) N° 53, p. 77.

(5) N° 126, p. 42-43. — Cf. C. Knight Watson, *Proceedings...*, etc., t. VI, cité plus haut.

(6) *Nouveau recueil*, n° 22, p. 62; cf. C. I. L., t. VII, n° 1318.

C · ROMANI · STEPHANI · AD· RECENT · CIC

G(aii) Romani Stephani ad recent(es) cic(atrices) (1).

VI.

CACHET DE D. GALLIUS SESTUS.

Reims (Marne).

Ce cachet, qui fait partie, comme le précédent, du cabinet de M. Duquénelle, est un schiste ardoisier, de couleur verte, trouvé à Reims. Ses dimensions sont : largeur, 0,046 m., hauteur, 0,042 m., épaisseur, 0,009 m. Les plats sont exempts de toute inscription ou dessin. La forme des lettres est bonne ; parmi les P, il en est trois dont la boucle n'est pas complétement fermée ; le *S* et le *F* du mot *Sfragis* sont liés (tranches 1 et 2) ; tranche 2, le *M* et le *P* du mot *imp*, et le *E* et le *T* du mot *et* sont liés ; il en est de même pour le *V* et le *I* du mot *divinum* de la tranche 4 ; une cassure a emporté le bas de la lettre *I* qui termine la seconde ligne de la première tranche ; le monument est en très-bon état ; il a été publié dans le *Bulletin critique* (2).

(Voir la planche ci-jointe, n° VI.)

(1) Grotefend, n° 84 *b* ; Buhot de Kersers, *Congrès archéologique de France, XL° session, tenue à Châteauroux*, 1873, p. 243, n° 7.

(2) H. Thédenat, *Bulletin critique*, 1er et 15 août 1880. Cf. E. Desjardins, *Troisième lettre à M. le docteur Ed. Fournié*, dans la *Revue médicale*, 13 novembre 1880, p. 680.

TRANSCRIPTION.

1° DGALLISESTISFRAG
ISADASPRITVD

D(ecimi) Galli(i) Sesti s[ph]ragis ad aspritud(ines).

2° D · GALLISESTSFRA
GISADIMPETLIPPIT

D(ecimi) Galli[i] Sesti s[ph]ragis ad impet(um) lippit-(udinis).

3° D · GALLI · SESTI · PE ·
NICILLE · AD · LIPP

D(ecimi) Galli(i) Sesti penicil(lum) le(ne) ad lipp(itu-dinem).

4° DGALLISESTI
DIVINVADASP

D(ecimi) Galli(i) Sesti divinu(m) ad asp(ritudines).

TRADUCTION.

1° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

2° Éponge douce de D. Gallius Sestus contre l'ophthalmie.

3° Collyre sphragis de D. Gallius Sestus pour la période aiguë de l'ophthalmie.

4° Collyre divin de D. Gallius Sestus contre les granulations des paupières.

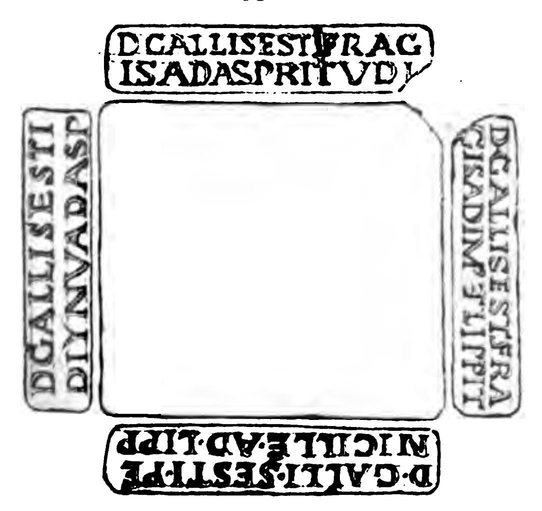
I. — D(ECIMI) GALLI(I) SESTI S[PH]RAGIS AD ASPRITUD(INES).

1° D. GALLI(US) SESTUS. — C'est un nom nouveau à ajouter à la liste des médecins oculistes; il est connu dans l'épigraphie : le *gentilicium Gallius* et le *cognomen Sextus*, dont *Sestus* est une forme corrompue, se rencontrent sur des inscriptions de toutes les parties de l'empire romain.

2° SPHRAGIS. — En nous communiquant les empreintes de ce cachet, M. Duquénelle nous informa, par une lettre, qu'il lisait ce mot FRAG[E]S ; nous lui laissons la parole : « Pline (*H. N.*, XXIII, XXXIV, 1) indique l'usage du suc des feuilles de l'olivier contre les ulcérations et les pustules charbonneuses autour des yeux; aussi, ajoute-t-il, on les fait entrer dans les collyres. Le même auteur (XXIII, XXXVIII, 2) dit encore qu'on incorpore le marc d'olives ou la décoction des feuilles et le suc de l'olivier dans les compositions ophthalmiques. Or il y a un mot latin *fraces* (ou *frages*) qui signifie marc d'olives. » Cette ingénieuse conjecture nous aurait séduits, si, en examinant à la loupe le mot *Sfragis* sur l'empreinte que le beau dessin de M. Falcoz reproduit avec la plus grande exactitude, nous n'avions vu, surtout sur la tranche 2, dans la forme de la lettre, spécialement à la partie supérieure, l'intention bien voulue de faire un *S* dans lequel on a ensuite inscrit un *F*. La lecture de M. Duquénelle a, en outre, l'inconvénient de changer la dernière lettre *I* du mot, en *E*, et même le *G* en *C*, car nous ne croyons pas qu'on rencontre beaucoup d'exemples de *Frages*.

Le collyre *Sphragis* n'a encore été relevé sur aucun

VI



V



Héliogravure Dujardin — Imp. A. Quantin — A. Falcoz del.

autre cachet; mais il est connu par les textes des auteurs anciens. Le mot grec Σφραγίς signifie sceau, cachet, empreinte; par extension on a donné ce nom à des produits qui se vendaient revêtus d'une empreinte. Pline cite un de ces produits à l'usage des peintres (1) : il consiste en une terre nommée *Sinopis*, du nom de la ville de *Sinope*, près de laquelle on la recueillait; c'est un fer oxydé, limoneux, rouge. On en trouvait aussi en Égypte, dans les îles Baléares, en Afrique (2); mais la meilleure se récoltait en Cappadoce et dans l'île de Lemnos. Au sujet de cette dernière, l'auteur s'exprime comme il suit : « *Palmam Lemniae dabant, minio proxima haec est, multum antiquis celebrata, cum insula in qua nascitur. Nec nisi signata venumdabatur unde et sphragidem appellavere* (3). » Cette terre sigillée de Lemnos avait un autre emploi, et c'est pour cette raison que nous en avons parlé un peu longuement : « *In medicina praeclara res habetur. Epiphoras oculorum mitigat et dolores circumlita* (4). » Galien nous a laissé un curieux récit du voyage qu'il fit à Lemnos, pour étudier sur les lieux la confection du Sphragis : « Dioscorides et d'autres auteurs racontent qu'on mélangeait « du sang de bouc à la terre de Lemnos, et que, avec « le limon ainsi obtenu, la prêtresse façonnait et mar« quait d'une empreinte le *Sphragis de Lemnos*. Le « désir me prit de constater par moi-même comment « et dans quelles proportions elle faisait ce mélange.

(1) *H. N.*, XXXV, XIII, 1-2.

(2) Id., *ibid.*

(3) *H. N.*, XXXV, XIV, 1; cf. Dioscorides, Περὶ δηλητηρίων φαρμάκων, *praefatio*, t. II, p. 4, et Galien, t. XII, p. 169.

(4) Pline, *loc. cit.*; cf. id., *ibid.*, XIII, 2 : *eadem adusta siccat scabritias oculorum e vino maxime.*

lecture, nous pouvons apporter des textes d'auteurs : « *Etenim cum totius corporis color immutatus sit, tum et malum et perniciosum putandum est, ad hoc tamen alia quoque signa accedunt, ut cum* oculi lucem refugiunt, *in cujus rei causa est imbecillitas ejus facultatis, quae ad aspectum pertinet* (1). » — *Debiles oculi dicuntur qui neque album, neque splendidum, neque igneum videre sustinent* (2). »

II. — L(UCII) POMP(EII) [NIGRINI] FOOS AD LIPP[ITUDIN(ES)] EX OVO.

1° Foos. — Le nom de ce collyre n'a pas été lu en entier par les éditeurs précédents, qui ont donné seulement oos ; cependant le *F* est, quoique assez usé, fort visible encore sur la pierre. Le collyre *foos* est, selon nous, le même que le collyre *phos* du cachet de Poitiers. On sait que les mots grecs φῶς, φάως, φόως étaient synonymes et n'avaient d'autres différences que d'être employés de préférence par les prosateurs ou les poëtes.

Nous avons cité, à propos du cachet de Poitiers, un texte d'Alexander Trallianus : « *Pulvis cui nomen est a lumine* Φῶς. »

Le mot φόως a aussi une signification qui rappelle un autre collyre dont nous avons parlé plus haut : « *Venio ad poeticum* Φόως, *ex illo* φῶς. *Est autem* φόως *non solum lux, sed habet etiam metaphoricas significationes* (*accipi-*

(1) Galien. Τῶν εἰς τὰ περὶ χυμῶν Ἱπποκράτους ὑπομνήματα I, p. 7 du t. XVI.

(2) Aetius, *Tetrabiblos II*, sermo II, c. XLIV, col. 320 C, cf. ibid., c. III, col. 300 D-E : *Jubendus est* (*aeger*) *etiam splendorem aversari et oculos claudere.*

tur), *pro salute*, *pro auxilio*, *et quidem* laetitiam afferente, *utpote ex quo salutem atque adeo victoriam consequamur* (1). » Si cette signification du mot Φόως était adoptée pour le collyre *foos*, il faudrait le rapprocher du collyre *charma*, du cachet de C. Tittius Balbinus, transcription latine du mot grec χάρμα, qui signifie *id quod laetitiam affert*.

(*A suivre.*)

A. Héron de Villefosse.

H. Thédenat.

(1) *Stephanus. Thesaurus linguae grecae* au mot Φῶς.

RESTAURATION

DU

VITRAIL DE BEILLÉ

AUX ARMES DE MONTMORENCY BOIS-DAUPHIN

La petite commune de Beillé a l'heureuse chance d'avoir pour maire un érudit, un délicat, un amateur des choses de l'art et de l'histoire, M. le vicomte Samuel Menjot d'Elbenne, qui consacre aux études historiques et archéologiques les rares loisirs que lui laissent ses fonctions d'*attaché aux Archives du ministère des affaires étrangères*. Par la nature de ses fonctions, notre ami est initié à une foule de documents curieux et inédits qui touchent au cœur même de notre histoire locale, et il est toujours empressé d'en faire jouir les amis si nombreux aujourd'hui des études historiques. Une foule de détails caractéristiques d'un passé encore peu connu sont ainsi révélés, qui fussent restés ensevelis dans un oubli profond.

A ma requête, il a bien voulu rédiger pour nos confrères de la Société historique et archéologique du Maine, et à l'appui d'un petit travail que j'avais préparé pour accompagner la publication du vitrail historique de Beillé, une substantielle notice relatant les origines de cette petite localité, qui lui devra ainsi une illustration inespérée.

Cette notice sera publiée à la suite de notre mince travail. Celui-ci s'en trouvera singulièrement avantagé.

Le vitrail de Beillé, tel qu'il existait avant la restauration, offrait dans le tympan les armes de Montmorency Bois-Dauphin; c'est-à-dire les armes des Montmorency, bien connues, *brisées d'une bordure de sable chargée de cinq lionceaux d'argent, les pieds tournés vers l'écu.*

Ce blason est resté à sa place et n'a pas eu besoin de restauration ; les alérions sont peints sur verre bleu et incrustés dans des verres jaunes ; nos pères aimaient beaucoup à prendre la peine de forer les verres et d'y insérer minutieusement les meubles du blason ; le pourtour de l'écu est formé de légères grisailles très-finement traitées et se détachant en blanc sur fond gris, sans traits. Autour règne une couronne verte avec liens blancs et jaunes; dans les amortissements un système caractéristique d'ornement de style Renaissance avancée, qu'on retrouvera plus bas en bordure autour de toute la fenêtre; ce sont des feuilles d'acanthe, de petits vases, des cornes d'abondance, des feuillages divers.

La fenêtre, à deux lancettes, se composait uniquement de deux blasons sur fond de verre blanc, dont nous avons conservé la forme dans la restauration, et de deux petits médaillons d'un dessin médiocre, représentant l'un saint François d'Assise en extase, et l'autre trois jeunes clercs, débris d'un vitrail ayant représenté autrefois saint Nicolas et les trois jeunes gens. Ces deux médaillons ont été utilisés dans une autre fenêtre. Quant aux deux blasons, ils ont été conservés précieusement et ont formé les deux membres essentiels du bas du vitrail.

En tête nous avons placé, d'après l'avis si compétent de M. Menjot d'Elbenne, les armes de la famille de Papillon, anciens seigneurs du fief de Bresteau, voisin de Beillé et connus depuis 1240; on verra dans le travail de M. Menjot d'Elbenne les droits que cette famille avait d'être représentée dans notre vitrail.

Ses armes, données par un sceau des Archives nationales, et que nous avons textuellement reproduites, se blasonnent ainsi : Écartelé au 1er, au 4e d'or, à trois papillons de gueules posés 2 et 1, et aux 2e et 3e à trois jumelles d'azur en fasce sur fond d'argent, sous un chef de gueules chargé de 3 fermaux d'or.

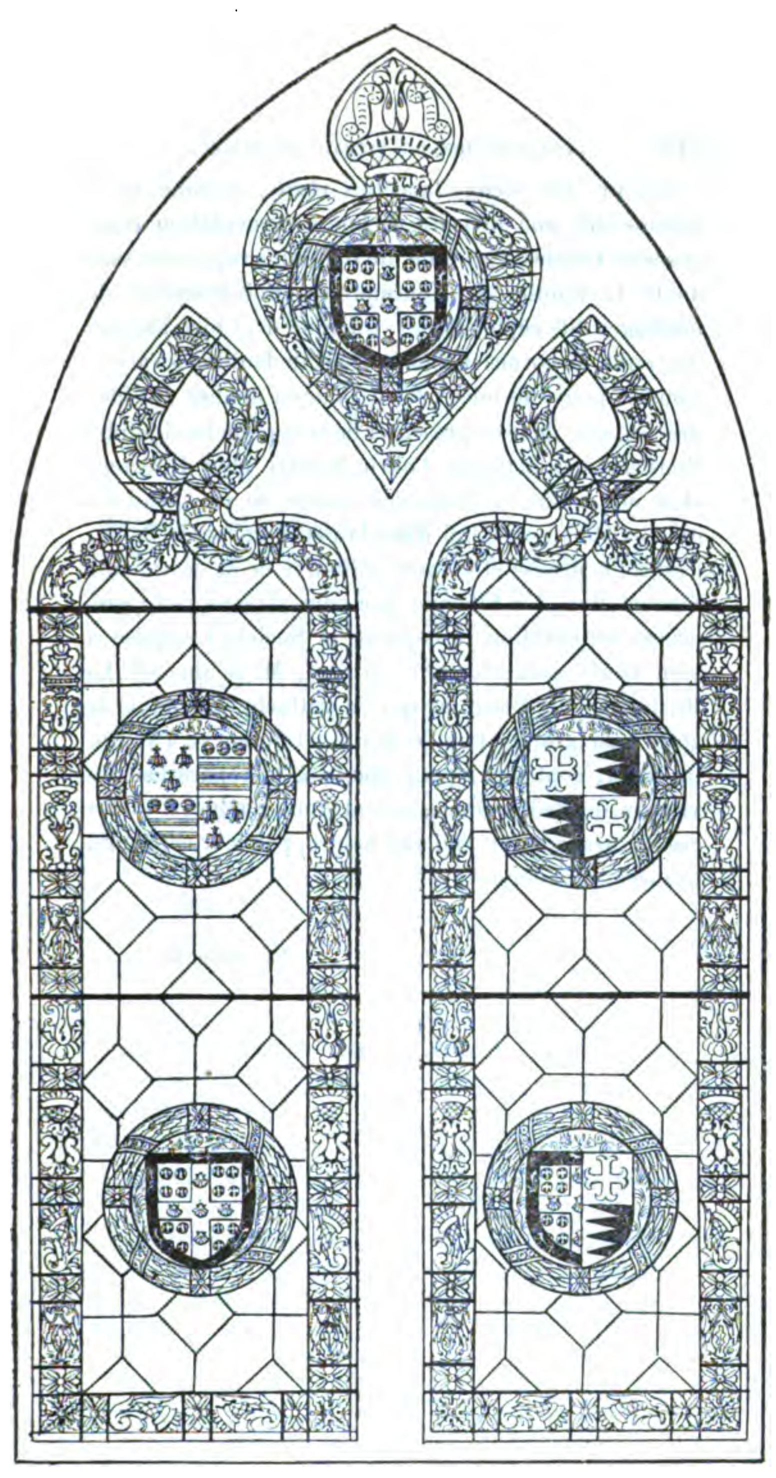
En pendant, nous avons placé les armes de la famille qui a succédé aux Papillon dans la seigneurie de Beillé : celle des Saint-Mars, seigneurs de la Mousse, de Saint-Georges-du-Rosay et Mangasteau, qui héritèrent en 1495 des terres de Bresteau et de Saint-Corneille.

Les armes de cette famille sont écartelées au 1er et 4e d'azur à la croix ancrée d'argent, au 2e et 3e émanché d'argent et de sable de cinq pièces.

C'est là l'écu qui fait pendant aux armes des Papillon.

Au-dessous de celles-ci nous avons placé le blason de Montmorency Bois-Dauphin tel qu'il existait primitivement dans la verrière; ce blason rappelle absolument celui du tympan; ce sont les mêmes meubles, la même grisaille, le même entourage en couronne. Il n'y a rien eu à restaurer, ou presque rien.

En pendant figure dans l'autre lancette le blason mi-parti des Montmorency Bois-Dauphin et des Saint-Mars; ce dernier blason écartelé comme nous avons dit, avec la même grisaille et la même couronne; il n'y a rien eu non plus à restaurer.



Vitrail de Beillé (Sarthe), restauré à la fabrique du Carmel du Mans, en 1881.

Autour des deux lancettes règne, comme nous l'avons dit, une délicate et fine ornementation composée de feuilles d'acanthe, de dauphins rappelant sans doute la famille de Montmorency Bois-Dauphin, de feuillages dits raphaéliques, quoique déjà bien abâtardis ; enfin de cornes d'abondance et de feuillages variés. Nous ne pouvions mieux faire, pour en donner une idée précise, que de les représenter dans la planche ci-jointe. Nous sommes heureux d'offrir à notre cher Directeur et à nos confrères la gravure fidèle de ce vitrail tel qu'il existe aujourd'hui dans la petite église de Beillé; c'est à l'heureuse et savante initiative de M. le vicomte Samuel Menjot d'Elbenne que nous devons cette précieuse restauration, à laquelle la Société française a bien voulu s'associer. De son côté, M. le duc de La Rochefoucauld-Bisaccia, qui se rattache par tant de côtés à la grande famille des Montmorency, a voulu, lui aussi, contribuer pour 200 fr. à la réparation des vitraux de Beillé. Grâces soient donc rendues à toutes ces bonnes volontés qui ont assuré, par leur concours, le succès de l'œuvre.

E. HUCHER.

CHRONIQUE

Souvenirs archéologiques du Portugal, 1880. — Le Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques tenu à Lisbonne en septembre 1880, offrait un double sujet d'attraction aux étrangers qui se sont rendus en Portugal pour assister à cette solennité scientifique. On a pu apprécier l'importance et l'intérêt de ses séances par le rapport qu'en a donné dans cette Revue M. Joseph de Baye, avec toute la compétence qui le distingue. Mais outre les études spéciales qui devaient être le but du Congrès, le Portugal offrait aussi à la curiosité des voyageurs au point de vue d'une archéologie moins ancienne, divers sujets d'observation dont les notes qui vont suivre essaieront de rappeler quelques souvenirs.

I.

Après avoir visité Burgos, Zamora, Salamanque, Avila et Madrid, notre confrère et ami H. Nodet et moi nous repartions de cette dernière, ville le 17 septembre à neuf heures du soir, pour Lisbonne.

De Madrid à Lisbonne la route est longue à parcourir, et les voyageurs les plus pressés sont obligés de subir trente-six heures de chemin de fer par le train le plus rapide. Mais quelque pressé que l'on soit, comment résister à l'attrait que promet une halte, si courte qu'elle puisse être, à la station de Mérida? Aussi bien Mérida est l'ancienne capi-

tale de la Lusitanie, et, à ce titre, elle avait droit à notre visite. Donc nous nous arrêtons le lendemain, vers trois heures, dans l'ancienne *Emerita Augusta*, pendant que nos nombreux compagnons se laissent emporter, à lente vapeur, vers la capitale actuelle du Portugal.

Inutile de dire que la Mérida d'aujourd'hui est singulièrement déchue de son antique splendeur, qui l'avait fait surnommer, même encore au temps des Arabes, la ville des Merveilles. Quoi qu'il en soit, le gîte et la vie tout à fait espagnols que nous trouvons dans une proprette *casa de huespedes*, ajoutent un agrément de plus à l'intérêt que nous réserve la visite des antiquités de la ville.

Comme avant-goût de cette visite, le petit *patio* de cette *casa* offre à l'attention des arrivants un chapiteau corinthien, précieux débris d'un monument notable, encastré à l'ombre d'un oranger, dans le mur qui fait face à la porte d'entrée. Il faut convenir que pour un pays où les hôtelleries jouissent, mais souvent bien à tort, d'une fort médiocre réputation, celle-ci ne saurait se mettre sous des auspices plus recommandables.

Et d'abord nous voici à la recherche du théâtre antique. Il faut aller le trouver, à l'est de la ville actuelle, au milieu des champs. Son hémicycle, garni de ses gradins, surgit hors de terre, mais à moitié enfoui. Il est découpé par cinq grandes brèches, qui lui donnent l'aspect d'une immense crénelure. De là lui vient, par comparaison, dans un autre ordre d'idées, le nom de *Siete sillas*, sous lequel la ruine est connue du pays. Ces brèches ne sont autre chose que l'élargissement des passages de la galerie supérieure, dont deux ont conservé des restes de voûtes. Plus bas, et tout autour de la *cavea*, à travers les gradins, apparaissent six arcades à grands claveaux, autant d'entrées de vomitoires qui débouchaient sur une précinction, confondue aujourd'hui avec le niveau des terres exhaussées. La paroi extérieure du mur actuel a perdu presque en entier son revêtement, et sa partie inférieure est cachée sous l'envahissement des terres.

Mais là se pose la question de savoir s'il n'existait pas une seconde enceinte extérieure. Sur la face du côté droit, sur l'axe du grand diamètre, on voit le cintre, à larges claveaux, d'une entrée principale. Du proscenium il ne reste rien. Son emplacement et celui de l'orchestre sont occupés par la culture. Le grand axe du théâtre, pris entre ses extrémités extérieures, mesure environ 85 mètres et l'axe intérieur 47 mètres.

Toute la construction est de grand appareil. Alexandre de La Borde rapporte que des fouilles faites en sa présence ont mis à découvert l'inscription suivante :

M · AGRIPPA · L · F · COSS · II · TRIB · POT · III ·,

ce qui fait attribuer au règne d'Auguste la construction de ce théâtre, le plus important de l'Espagne, après celui de Sagonte. Quel beau sujet de fouilles! Puissent-elles tenter les archéologues de la Péninsule!

A quelques pas du théâtre s'étendent les ruines d'un monument non moins intéressant, sinon plus, car ceux de sa catégorie sont beaucoup plus rares. C'est l'emplacement de la naumachie, de forme elliptique, entourée de ses gradins. La conduite d'eau qui la desservait se voit encore à fleur de terre près de l'extrémité nord de son bassin. Elle correspond, comme niveau, à un fragment d'aqueduc situé dans la vallée, à 800 mètres de là. Ces fragments se composent de débris d'arcades en briques dont les piles élancées reposent sur trois arcs en grand appareil à bossages, d'une époque antérieure, et qui ont servi de portes à la ville.

Plus loin, vers le nord-ouest, apparaît la longue rangée des piles de l'ancien aqueduc qui portait l'eau à Mérida. Leur effet est prodigieux et digne des grandes ruines qui se profilent dans la campagne de Rome. Au nombre de trente-sept, ces piles, d'inégale élévation, se dressent sur une ligne formant un angle obtus, dans un large vallon. La voie ferrée passe aujourd'hui triomphalement dessous, ainsi

que la petite rivière d'Alarega, affluent de la Guadiana. Élancées, légères, elles sont munies de contre-forts qui vont en diminuant d'épaisseur vers le haut. L'appareil est formé de blocs de granit; mais des bandes de cinq briques rouges, d'un effet puissamment décoratif, coupent la construction à toutes les cinq assises.

Toutefois, ces bandeaux de briques n'existent sur les contre-forts qu'à la partie supérieure de quelques-uns. L'épaisseur des piles est de 2m97; leur largeur de 2m92; quant aux contre-forts, ils présentent une saillie de 2m15, et ont 1m22 de face dans le bas. Les piles sont séparées par un intervalle de 6m20 et supportaient trois étages d'arcades à cintres de briques. Les deux étages inférieurs, presque tous réduits à l'état d'arrachements, étaient surmontés d'une plate-bande en blocage. La hauteur totale, sous les arcs les plus élevés, est de 33m50; celle des arcades intermédiaires est d'environ 10 mètres. Au-dessus des arcades supérieures, une corniche en granit formait la base du canal, remplacé aujourd'hui, au profit du pittoresque, par de nombreux nids de cigognes, fidèles habitants de ces ruines aériennes.

Cet aqueduc prenait les eaux à de vastes réservoirs artificiels situés à environ une lieue de Mérida, vers le nord. Moins complet que l'aqueduc de Ségovie, il a quelque chose de plus hardi, de plus élégant, de plus varié dans ses formes, et, tels qu'ils sont restés, ces importants débris constituent bien l'une des constructions les plus intéressantes de l'époque romaine que puisse montrer l'Espagne.

Deux ponts anciens se recommandent aussi à l'attention des visiteurs. L'un bien conservé, entièrement romain, formé de trois arches à plein cintre, se trouve sur l'Alarega, près des grands aqueducs. L'autre, d'un développement grandiose, sur la Guadiana, avec cinquante-sept arches, a toujours la prétention d'être un pont romain, comme tant d'autres en Espagne. Mais il faudrait un examen attentif et long pour reconnaître, en définitive, les parties qui peuvent dater de sa première construction. On sait que, déjà au VIIe siècle, il fut grandement restauré par le roi goth Ervige, et une pompeuse inscription placée à l'une de ses extrémités,

vers la ville, apprend que le roi Philippe III l'a fait en partie reconstruire. Les appareils mêmes de caractère romain que l'on voit en plusieurs endroits ne seraient pas toujours un indice certain pour constater les parties anciennes, car ces appareils, pour la restauration exécutée sous Philippe III, ont été arrachés au parement du mur circulaire du théâtre antique.

Imposants et curieux sont aussi, près de là, les restes d'un mur de soutènement au bord du fleuve et qui paraît se rapporter à la période romaine. Les nombreux contre-forts dont il est muni lui donnent un intérêt particulier au point de vue de la construction et tendent à le rapprocher d'une basse époque, si toutefois il ne faut pas y voir un ouvrage des Arabes. Son état de délabrement rappelle par contraste les vers de Prudence consacrés à Emerita :

Quam memorabilis amnis Anas
Præterit, et viridante rapax
Gurgite mœnia pulcra alluit.

Des anciens temples d'Emerita, celui qui passe pour avoir été dédié à Diane, au dire de l'historien Moreno da Vargas, a conservé douze colonnes corinthiennes, cannelées, mais fort mutilées et qui sont en partie comprises aujourd'hui dans les murs d'une habitation particulière. Ce temple était périptère. La hauteur des colonnes, y compris base et chapiteau, était de 10m10. Quatre d'entre elles portent encore un fragment d'architrave.

Les voyageurs qui voudraient faire à Mérida un séjour digne en durée de l'intérêt de cette ville, auront aussi à rechercher les restes du temple de Mars dessiné et restitué dans l'ouvrage d'Alexandre de La Borde. Les débris de ses bas-reliefs se trouvent dans la petite église Sainte-Eulalie.

Le grand arc qui s'élève au-dessus d'une rue, vers le milieu de la ville, connu des habitants sous le nom de Santiago, et des archéologues sous celui de Trajan, est un

reste imposant d'un édifice triomphal. La pureté de ses profils le rapporte à une belle époque de l'art.

N'oublions pas, sur la place Saint-Jean, la colonne de sainte Eulalie, non pour la statue de la sainte patronne qui la surmonte, mais pour les monuments qui composent son fût. Ce sont trois autels ronds, antiques, superposés, plus un chapiteau corinthien. Dans le socle de la colonne figure un fragment de plaque de marbre qui montre fièrement l'inscription :

CONCORDIAE AVGVSTI,

trouvée en 1646, dans la fouille d'un monument romain situé près de là.

Les deux autels supérieurs, remarquables par l'élégance et le fini du travail, sont ornés de guirlandes de fleurs et de fruits, séparées par des têtes de taureaux et contenant des vases à sacrifices, le tout gracieusement relié par des banderoles flottantes. La décoration du troisième autel, qui devait avoir les mêmes motifs, n'est restée qu'ébauchée.

Nous aurions encore à signaler l'emplacement du grand cirque, situé au nord-est de la ville, et à rappeler quelques jolis détails arabes conservés à des fenêtres de certains édifices. Les souvenirs de la Mérida chrétienne, qui fut siége métropolitain jusqu'à son transfert par le pape Calixte II à Compostelle, seraient aussi le sujet d'un long examen, du reste plus facile à faire dans le grand ouvrage *Monumentos architectonicos de España* que sur les lieux mêmes, tant leurs vestiges sont rares et cachés aux yeux des voyageurs qui ne font que passer. Mais l'ancienne capitale de la Lusitanie ne doit pas nous faire oublier que la capitale moderne du Portugal est le but de notre voyage, et qu'il est temps d'y arriver.

II.

La majestueuse Lisbonne, qui s'étale au-devant du Tage, ici transformé en vaste lac, est par excellence la ville aux sept collines. Aussi pour la parcourir est-on toujours par monts et par vaux. Les tremblements de terre ont si souvent bouleversé son sol qu'en vain l'on y cherche ces vieux quartiers pittoresques qui font la joie des promeneurs étrangers. Partout le neuf, le moderne dominent. Cependant on est dédommagé de temps à autre par des échappées de vue soudaines, qui du haut de certaines éminences emportent le regard ébloui par-dessus de la ville, au delà du Tage, vers de lointains et splendides horizons.

La cathédrale, parmi les édifices religieux, est le plus digne d'attention, mais seulement dans les parties anciennes qui ont résisté aux derniers tremblements de terre.

Déjà à l'époque des Goths Lisbonne était le siége d'un évêché. Mais dans la cathédrade actuelle il ne faut pas chercher des traces d'une église remontant à cette époque. La fondation de cet édifice est généralement attribuée au XIIe siècle, au règne de don Alphonse-Henri, le fondateur de la monarchie portugaise, à la suite de la prise de Lisbonne sur les Maures. M. le chevalier da Silva trouve la confirmation de cette époque dans les signes gravés sur les parties les plus anciennes de l'édifice, signes identiquement semblables à ceux qu'on remarque sur les autres églises élevées par ce roi en Portugal (1). D'un autre côté, il faut observer, en faveur de cette date, que parmi les obscurités qui enveloppent l'histoire des premiers évêques de Lisbonne, il est positif qu'un prélat anglais du nom de Gilbert gouverna le premier, de 1148 à 1166, le siége de la nouvelle

(1) *Notice historique et artistique des principaux édifices religieux du Portugal*, 1873.

église, et qu'il établit, en 1150, le chapitre de cette cathédrale, en instituant pour les offices l'usage du bréviaire de Salisbury. Ce prélat était venu en Portugal avec d'autres étrangers, pour aider à la conquête de Lisbonne sur les Maures, et l'*Agiologio Lusitano* donne sur lui de précieux renseignements (1).

Du reste, c'est bien le style roman du XIIe siècle qui caractérise la façade, dans l'ornementation et la forme des fenêtres à plein cintre. Le portail central a conservé quelques détails de la première construction, et des deux tours carrées qui s'élèvent aux angles, celle du sud a été en grande partie rétablie au siècle dernier, sur le modèle de l'ancienne. Ces deux tours possèdent un couronnement horizontal, mais, d'après un ancien dessin conservé par Lavanha, elles se terminaient par des clochetons élancés.

M. da Silva nous apprend que le monument, dans le principe, avait cinq nefs. Tel que l'ont fait aujourd'hui les restaurations, à la suite des tremblements de terre et surtout de celui de 1755, il n'en a plus que trois, avec un transsept et un collatéral autour du chœur (2). La longueur de l'édifice est de 65 mètres; la largeur dans les trois nefs de 21m80. Le transsept est long de 37m90, et large de 7m90. La nef et les transsepts sont dépourvus de tout caractère architectonique; mais dans le déambulatoire et ses chapelles nous retrouvons neuf travées qui datent de la reconstruction du XIVe siècle. Les nervures des voûtes et les chapiteaux à feuillages des arcs ouvrant sur les chapelles, sont caractéristiques de cette époque. Observons même qu'une de ces chapelles, avec ses fenêtres à lancettes, ses nervures arrondies, se rapproche plus franchement du XIIIe siècle.

Mais le XIVe se retrouve encore dans le cloître qui s'étend derrière le chœur de l'église et qui communique avec lui par un passage situé vers la gauche du déambulatoire. Ce

(1) Ferd. Denis, *Le Portugal*, p. 395. (Collection de *l'Univers*.)
(2) Ferd. Denis, *Le Portugal*.

cloître, à moitié enfoui sous le niveau d'une cour qui le sépare de l'église, est aussi accompagné de chapelles qui s'ouvrent sur ses travées, et ses baies, du côté de la cour, sont divisées par deux colonnes en trois arcades surmontées d'un tympan découpé en rosacés multilobées. Là, comme au pourtour du chœur, les détails de l'ornementation sont les mêmes que ceux de l'architecture française à la même époque. Malheureusement cet édifice, comme perdu au milieu des constructions qui l'entourent de toutes parts, n'est pas aussi connu des visiteurs qu'il mériterait de l'être; car c'est lui qui représente, avec le pourtour du chœur de la cathédrale, le spécimen le plus original et le plus important de l'art dit gothique, antérieur au xve siècle, qui soit, croyons-nous, non-seulement à Lisbonne, mais encore dans la province.

Les voyageurs de la Péninsule, encore sous l'impression de leurs visites aux cathédrales d'Espagne, éprouvent, en entrant dans celle de Lisbonne ou de toute autre église principale du Portugal, comme un heureux soulagement, aussi bien pour la satisfaction des yeux que pour celle de l'esprit. Ils retrouvent, en effet, la nef centrale rendue à elle-même, libre, débarrassée de l'encombrant et inévitable *coro*, qui constitue toujours, en Espagne, un monument installé dans un autre monument, de l'effet le plus disgracieux pour la perspective intérieure.

Nous voyons aussi à la cathédrale de Lisbonne un genre de décoration essentiellement portugais : l'emploi de la faïence peinte émaillée, appliquée sur de grandes surfaces aux soubassements des murs. Nulle part, en Occident, cette sorte de céramique ne joue un rôle décoratif plus important, d'un usage plus général. Le goût de cette décoration remonte, sans doute, aux Arabes. Mais la fabrication de leurs anciens *azulejos* à reflets, à dessins géométriques et à reliefs, s'est ici transformée pour produire les carreaux à surfaces lisses, à fond blanc, avec dessins bleu azur dont nous parlons. Ces carreaux, de 15 à 16 centi-

mètres de côté, présentent, réunis, dans le style des XVII[e] et XVIII[e] siècles, des paysages, des scènes à grands personnages relatives à l'histoire des églises qu'ils décorent.

Les autres édifices religieux de Lisbonne, même au point de vue de l'art monumental, n'offrent qu'un intérêt fort médiocre aux visiteurs. Ils sont généralement modernes, *propres*, *élégants* et parfois somptueux. Cependant, malgré le goût du jour, fort douteux, qui les envahit, il faut, une fois pour toutes, signaler aux observateurs des dispositions liturgiques qui, dans toutes les églises du Portugal, se trouvent mises en pratique avec plus de persistance et de respect que dans aucun autre pays de la catholicité; c'est l'application du précepte romain qui recommande qu'il n'y ait dans l'église qu'un seul tabernacle, et que ce tabernacle soit placé dans une chapelle spéciale dite du Saint-Sacrement.

Dans toutes les églises que nous avons pu examiner, cathédrales, paroissiales ou autres, grandes ou petites, quel que soit le nombre des autels, jamais on ne trouve cette prescription en défaut, et la chapelle du Saint-Sacrement témoigne par son importance, par les détails de son arrangement, du respect attaché à sa destination. Elle est presque toujours située, dans les grandes églises, dans l'un des bras du transsept, tendue du haut en bas d'un rideau à plis flottants qui cache le tabernacle, et, au-devant, une grille élégante, en cuivre ou en fer, la sépare du reste de l'église. C'est par excellence le Saint des saints.

III.

Mais les monuments les plus intéressants, les plus complets de Lisbonne se trouvent hors de la ville, à l'ouest, à l'extrémité du faubourg de Belem. Ce sont l'église et le cloître de l'ancien couvent des Hiéronymites, transformés aujourd'hui en *Casa pia*, ou maison d'asile pour les orphelins.

Sur son emplacement, avant le XVIe siècle, s'élevait une modeste chapelle fondée par l'infant don Henrique, grand maître de l'ordre d'Aviz. Là les chevaliers du Christ venaient invoquer le secours du Ciel avant d'entreprendre leurs lointaines expéditions. Le sanctuaire était aussi particulièrement vénéré des marins, et Vasco de Gama, au moment de s'embarquer pour les Indes, y vint se recommander à Dieu, et lui rendre grâces à son retour.

C'est alors que don Emmanuel le Fortuné résolut de construire sur l'emplacement de l'humble oratoire un grandiose monastère, consacré à Notre-Dame de Bethléem, pour perpétuer le souvenir des exploits du grand navigateur.

L'œuvre fut commencée en 1500.

L'église et le cloître de Belem fournissent le type le plus expressif de cette architecture portugaise dite style Emmanuel, qui s'est produite sous le règne de ce roi et s'est perpétuée jusque vers 1550. S'il faut employer le langage consacré par l'admiration nationale, nous devons qualifier ces monuments de merveilles. Mais n'est-il pas plus juste de dire que ce sont des œuvres étranges, composites, caractérisées par le mélange de divers styles, où les traditions de l'art gothique n'apparaissent plus que noyées sous l'épanouissement touffu de la Renaissance?

On aborde l'édifice par la façade sud, couronnée par une balustrade horizontale, ajourée en découpures gothiques. Point de toiture apparente. Vers l'ouest seulement surgit, comme une lourde masse, la base d'une tour restée inachevée. Des contre-forts qui s'effilent en plusieurs étages et se terminent en tourillons cylindriques accusent les travées.

Deux portes à peu près semblables, l'une à l'ouest, l'autre au sud, attirent l'attention par la richesse ou plutôt par l'abondance de leur décoration. Celle du sud est la principale. Un pilier, orné de la statue du prince don Henrique, la divise en deux baies à cintre surbaissé; elle s'abrite sous un arceau cintré surmonté d'une accolade fleuronnée, qui

sert de socle à une statue de la Vierge. Au-dessus s'ouvre une fenêtre à profondes voussures surmontée elle aussi d'une pyramide de pinacles qui soutient une autre statue.

Cette porte est accompagnée d'une pompeuse décoration de piliers et de pilastres percés de niches, hérissés de dais, couverts de mille caprices, portant tout un monde de statues. On se croirait en présence d'un de ces gigantesques retables qui se dressent au fond de certaines cathédales d'Espagne. De grandes fenêtres, larges, élancées, à cintre enveloppé de fleurons gothiques, s'ouvrent dans les travées voisines. Par l'ornementation de leurs profondes embrasures elles rappellent, moins la finesse de l'exécution, les belles fenêtres de la cathédrale de Côme.

A l'intérieur, l'église a trois nefs, séparées par des piliers octogones, un transsept et un chœur. Les trois nefs divisées en cinq travées ont la même élévation; elles mesurent en longueur 56 mètres jusqu'à l'entrée du chœur, en largeur 23 mètres, et leur ensemble montre une harmonieuse ampleur. Toutefois, une vaste tribune, formant étage au-dessus du sol, occupe les deux travées du fond, vers l'ouest, et contient les stalles du chapitre, œuvre merveilleuse de la Renaissance.

Aux voûtes des nefs, une imitation du style anglais dit Tudor fait surgir aux sommets des piliers les gerbes épanouies des nervures. La voûte du transsept divisée en trois travées surbaissées, presque plates, correspondant aux trois nefs, est aussi tapissée d'un réseau de nervures. Deux chapelles peu profondes, séparées par une fenêtre, s'ouvrent à chaque bras du transsept, dans le mur de l'est. La construction jusque-là appartient au même style. Mais le chœur, mélange de corinthien et d'ionique, d'un aspect aussi froid que lourd, vient rompre la physionomie du reste de l'édifice : des chapelles carrées s'ouvrent aussi sur l'axe du transsept.

Le luxe de l'ornementation qui donne son originalité à l'édifice, se déploie surtout sur les faces des piliers, aux

embrasures des fenêtres, et aux chapelles voisines du chœur.

Les deux piliers qui séparent les nefs du transsept sont plus forts que les autres et plus chargés de décorations. Leurs surfaces disparaissent sous les niches à statues, les dais, les consoles, les torsades, les figures d'anges, les feuillages, les médaillons. Les autres, plus élancés, habilement cerclés sur plusieurs points par des torsades, motif si fréquent dans l'ornementation espagnole, ne présentent plus que d'élégantes découpures de feuillages et de rinceaux.

L'esprit de la Renaissance domine dans toute cette décoration et dans les lignes principales de la construction. Mais en vain l'on y cherche le sentiment de la modération, la pureté d . goût, la finesse des formes qui caractérisent les œuvres de la même époque en Italie et en France. On pressent déjà le style dit *baroque*, et cette pierre fouillée, frisée, torturée à outrance, comme sous une pointe émoussée, réveille l'idée de ciselures taillées dans des blocs d'éponges.

Même physionomie, même caractère dans le célèbre cloître adjacent à l'église, cloître à deux étages qui se développe autour d'une cour carrée, et comprend quatre travées sur chaque côté. De plus, une travée oblique occupe chaque angle extérieur du côté de la cour et vient augmenter l'originalité du plan. L'ensemble est saisissant par la combinaison, la variété de ses lignes et la verve de sa décoration, qui envahit les contre-forts, les pilastres, les tympans des arcades et les frises de couronnement.

Le premier architecte de Belem était-il Portugais ou Italien? La question a été plutôt exposée que discutée dans l'ouvrage de M. Raczinski : *les Arts en Portugal.*

Il y avait d'abord, paraît-il, une vague tradition qui attribuait cette œuvre à un Italien du nom de Potassi. Mais des *livres de comptes* et d'autres documents conservés aux archives de Torre de Tombo ont appris que l'architecte Boutaca, *Italien*, fut le premier constructeur de Belem. Quant au Potassi de la tradition, rien ne s'oppose à ce que

ce nom soit une corruption de celui de Botaca, qui se trouve écrit de différentes manières : Boytaca ou Boytaqua, Boutaca ou Boutaqua, Botoca ou Botaqua. Ce nom, du reste, revient souvent dans les documents relatifs aux travaux de Batalha des années 1498, 1512, 1519, et dans une liste des *maitres*, qui figure dans des mémoires sur les mêmes travaux et aux mêmes années, Boutaca est qualifié de gentilhomme de la maison du roi. D'après un passage de la *Chronica Serafica* rapporté par M. Raczinski, il est avéré que Boutaca fut appelé d'Italie par Jean II, qui lui confia la construction du couvent de Jésus à Sétubal. Et à l'occasion de cette construction, Boutaca rappelle lui-même le temps où il était en Italie.

Mais en dernier lieu, M. Raczinsky, dans son *Dictionnaire historico-artistique du Portugal*, revient à l'opinion émise précédemment par M. le vicomte de Suromenha, qui, après avoir examiné attentivement les documents de Torre de Tombo, n'a pu découvrir aucune preuve sérieuse de la nationalité italienne de Boutaca, dont le nom se trouve écrit Boytaca, dans sa propre signature.

De tout ce qui précède nous ne pensons pas que l'on puisse déduire autre chose que la certitude d'un séjour de Boutaca en Italie. Les différentes variantes de son nom ne permettent pas d'y voir une origine italienne, et, au contraire, les voyelles *oy*, *oi*, *ou*, sont caractéristiques de la langue portugaise. De plus il existe, ou du moins il existait au XVIe siècle, aux environs de Leiria, comme nous l'apprend M. Raczinsky, un village du nom de Boutaca. N'est-il donc pas permis de voir dans cette localité la patrie du futur architecte de Belem et l'origine du nom sous lequel il s'est fait connaître? Il faut convenir aussi que cette qualité d'italien se trouve singulièrement contredite par le caractère de l'œuvre elle-même, considérée tant dans l'ensemble des plans que dans les détails de l'exécution. Tout, au contraire, y révèle un esprit profondément pénétré du sentiment de l'art qui s'est développé à cette époque avec ses qualités et

ses défauts, non-seulement en Portugal, mais encore dans toute la Péninsule.

L'auteur du *Dictionnaire* que nous citions plus haut se refuse aussi à admettre d'une manière positive, faute de preuves suffisantes, que Boutaca ait été le premier constructeur de Belem. Ce qu'il y a de sûr, dit-il, c'est qu'il a été l'un des architectes de ce monastère, et que Jean de Castilho lui a succédé.

On doit, dans ces derniers temps, à l'esprit d'investigation de M. da Silva une découverte d'un grand intérêt pour l'histoire de l'église de Belem et de son architecte. M. da Silva a trouvé, en 1865, parmi les sculptures d'un des grands piliers de la nef, derrière une chaire à prêcher qui lui était appliquée, un médaillon représentant la figure d'un personnage dans lequel il a cru voir le portrait de l'architecte Boutaca.

Mais cette attribution n'est point justifiée par une inscription, et l'on serait tout aussi fondé à voir dans ce buste le portrait de Jean de Castilho, puisqu'il est établi par acte du 23 septembre 1522 que Jean de Castilho, maître des constructions de Belem, reçut mille cruzades à compte de l'accord nouvellement conclu avec Jean III, pour la construction des voûtes et colonnes de la nef (1). Cependant, M. Sa Villela, appuyant la conjecture de M. da Silva, incline à croire que ce buste serait bien celui de l'architecte Boutaca, auquel son successeur aurait rendu cet hommage public après être devenu définitivement maître des travaux, vers 1522, alors que Boutaca avait atteint un âge assez avancé, comme l'indique le buste (2). Ce médaillon mesure $0^{m}25$ de diamètre.

Le monastère se prolongeait à l'ouest de l'église sur une longue file de bâtiments, affectés aujourd'hui au service de la *casa pia* installée dans l'ancien couvent. On a eu l'idée

(1) Raczynski, *Dict. hist., artist.* etc., p. 43.

(2) *Boletim de Architectura e de Archeologia*, etc., 1874, 4.

récemment de les restaurer et de les agrandir. Ces projets avaient reçu un commencement d'exécution. De cette nouvelle bâtisse faisait partie une tour entièrement neuve, qui s'est écroulée subitement. La nouvelle de cette catastrophe a fait croire un instant, hors du Portugal, que la célèbre *Tour de Belem* était anéantie. Mais rassurons les archéologues et les artistes qui, par hasard, ne sauraient pas encore qu'il n'y a eu là, heureusement, que confusion entre deux édifices. La Tour de Belem, construite au bord du Tage, est toujours dans un état parfait de conservation, n'inspirant aucune crainte pour sa solidité, et constitue l'un des monuments les plus importants de l'architecture militaire qui soient en Portugal.

Le dessin de la tour est dû à Gavica de Rezende, frère du savant André de Rezende, chroniqueur, secrétaire intime et page du roi Jean II. C'est ce prince qui conçut le projet de cette construction, destinée à défendre l'entrée du Tage; toutefois, la tour ne fut exécutée que sous le règne du roi D. Emmanuel.

D'une tournure tout à la fois élégante, robuste et pompeuse, elle s'élève sur un soubassement de casemates qui se prolongent, en avant, dans les eaux du fleuve. Carrée, un peu renflée par le bas, elle a ses angles flanqués d'une échauguette en poivrière, à toiture bulbeuse, et d'une statue abritée sous un dais. Outre ses fenêtres à plein cintre, géminées, une charmante loggia à colonnettes et arcs cintrés se détache en saillie, au milieu de chaque façade, et fait plutôt penser à un riant palais qu'à une forteresse. Vient ensuite un couronnement de créneaux et de mâchicoulis à fière allure; puis s'élève en retrait un second étage, couronné lui aussi de créneaux, hérissé à ses angles de tourelles saillantes, qui complète l'harmonieuse originalité du monument.

IV.

Mais revenons à Lisbonne, et joignons-nous à la visite que le Congrès va faire au musée archéologique, établi dans l'ancienne église du Carmo.

Les lecteurs du *Bulletin monumental* connaissent depuis longtemps le dévouement de M. le chevalier da Silva pour tous les intérêts de l'art, pour la conservation des monuments historiques et la propagation des études archéologiques en Portugal. Le musée du Carmo, dont il est le conservateur et on peut dire l'intelligente personnification, témoigne éloquemment de ses efforts couronnés de succès pour atteindre le but que se proposait cette fondation. Une visite au Carmo ne pouvait manquer de faire partie du programme du Congrès. Elle a été pour plusieurs des membres qui y prenaient part une occasion de revoir le musée; d'autres y ont pris assurément le désir d'y revenir les jours suivants, et tous ont conservé le meilleur souvenir de la réception courtoise et brillante que leur avait préparée M. da Silva.

Le *Musée de l'Association royale des architectes civils et des archéologues portugais* (tel est son titre), fondé en 1866, a donné asile à un grand nombre de monuments d'art et d'archéologie de toutes les époques, qui appartiennent à l'histoire du Portugal, sans compter ceux qui sont venus s'y joindre par des liens de parenté, forts naturels, de différents pays.

Le local lui-même est un intéressant débris d'architecture du moyen âge. C'est d'abord la triple nef d'une église, reconstruite et inachevée à la suite du tremblement de terre de 1755. Les piliers de cette reconstruction, seuls, ont été relevés, avec leurs arcades et les murs latéraux. Le chœur de la fin du XIVe siècle a résisté au désastre avec ses voûtes,

ainsi que la porte de la façade ouest, élégant spécimen de cette dernière époque. Au point de vue du pittoresque, l'ensemble charme le regard et nous ramène, par le souvenir, en France, aux ruines de l'église de Saint-Martin d'Angers qui ont reçu une destination analogue.

Des monuments de l'époque romaine, des cippes, des monuments épigraphiques, des pièces d'architecture et de sculpture de la Renaissance, des fragments de l'art arabe sont déposés dans la nef. Dans cette première série il faut surtout signaler un sarcophage romain, en marbre, fort remarquable par l'originalité de ses bas-reliefs.

Il mesure 2m04 de long sur 0m70 de large. La hauteur est de 0m56. L'intérieur est évidé en forme elliptique. La face est ornée d'une représentation des neuf Muses. On voit aussi parmi elles un dixième personnage qui se tient debout. Malheureusement ce curieux bas-relief n'est pas intact. Les têtes de cinq muses seulement existent; les autres et celle du dixième personnage ont en partie ou entièrement disparu.

Déjà le *Bulletin monumental* de 1873 a publié une note par laquelle M. da Silva voulait bien signaler à la Société française d'Archéologie l'existence de ce sarcophage qu'il venait de faire transporter au Carmo. Cette note était accompagnée d'un petit croquis représentant le bas-relief du monument, bas-relief que nous reproduisons ici sous un aspect plus complet, d'après une photographie que nous tenons de l'obligeance de M. da Silva.

Ce sarcophage fut découvert en 1790, aux environs d'Alcobaça, et depuis cette époque jusqu'en 1873 il est resté dans une ferme, où il servait d'auge à l'usage des animaux de basse-cour.

Il existe plusieurs sarcophages représentant le chœur des Muses. L'un des plus beaux est assurément celui que possède le musée du Louvre, et qui fut trouvé au commencement du XVIIIe siècle aux environs de Rome, sur la route d'Ostie. Il est longuement décrit par Clarac, par M. Frœn-

her et d'autres auteurs. On voit aussi au Louvre un petit sarcophage romain, portant le n° 397, et le fragment d'un autre sous le n° 398, où les défunts, des poëtes sans doute, sont entourés de quelques muses. Au Vatican, à Rome, on conserve deux de ces monuments, figurés et décrits dans l'ouvrage de Visconti, *Museo Pio Clementino*. Sur l'un, pl. XIV, tome IV, les muses sont accompagnées d'Apollon et de Minerve. Sur l'autre, qui provient de la catacombe de Saint-Cyriaque, elles sont seules. A Rome, il faut citer encore le sarcophage orné des neuf Muses, affecté, dans l'église de Sainte-Marie de l'Aventin, à la sépulture de Baltassare Spinelli, et un autre au musée Torlonia, à la Lungara. Signalons encore, au Campo-Santo de Pise, un grand sarcophage, orné de huit muses, plus, au centre, d'un autre personnage.

L'étude de ce genre de représentation, poursuivie encore sur d'autres monuments, amène à reconnaître que les artistes ne se conformaient à aucun ordre fixe, pour placer les déesses dans leur harmonieux cortége. Ils ne semblaient obéir qu'à des appréciations personnelles, tout en observant une règle plus constante dans la représentation des attributs caractéristiques de ces mêmes déesses.

Mais sur le sarcophage de Lisbonne, le type des muses lusitaniennes présente un léger contraste avec la grâce, la beauté pleine de force et de jeunesse, qui distinguent ordinairement leurs sœurs des autres monuments analogues. Là une certaine rudesse dans les traits, qui a quelque chose de rustique et révèle une main malhabile à varier les types, leur donne un air vulgaire et passablement farouche. Peu de variété dans les costumes; les robes sont longues; leurs manches forment des plis serrés comme des imbrications annulaires. Les coiffures surtout sont caractéristiques; une épaisse chevelure à plusieurs rangs de boucles ondulées encadre les visages et couvre les têtes d'une sorte de bonnet collant. C'est la coiffure bien connue des bustes de Plautille, de Julia Domna et de Julia Mamæa.

Quoi qu'il en soit de l'air étrange de ces chastes sœurs, si en désaccord avec les paroles du poëte : *Dulces ante omnia musæ*, et malgré leurs mutilations, elles sont reconnaissables à leurs attributs, à leurs attitudes.

La première, à gauche du spectateur, penchée et méditative, les jambes croisées, appuie le coude du bras droit sur un rocher ou sur un cippe et le menton sur la main du même bras C'est Polymnie, muse de la poésie lyrique. Elle rappelle la pose de la même muse sur le sarcophage du Louvre.

La seconde, Euterpe, muse de la musique, tient deux flûtes.

La troisième, Thalie, porte à la main gauche le masque comique, et lève la droite avec le geste de la déclamation.

La quatrième, seule sans attribut distinctif, est Erato.

La cinquième porte un instrument que, malgré sa mutilation, on reconnaît pour être une lyre, attribut ordinaire de Terpsichore ; à la main droite elle tient un objet un peu vague, mais qui doit être le *plectrum*, inséparable de la lyre.

Le personnage qu'entourent les muses et dont la tête a disparu n'a pas d'attributs distincts, et son costume est celui d'un homme qui porte la toge. Rien n'autorise à voir en lui Apollon, comme sur l'un des sarcophages du Vatican. Il fait de la main droite le signe de la déclamation, comme le personnage du petit sarcophage du Louvre. Il nous représente le défunt, un poëte, un orateur, auquel le monument était destiné. Telle est aussi, selon toute apparence, la représentation du personnage, sans aucun attribut divin, figuré entre les muses, sur le sarcophage de Pise.

La muse suivante est debout près d'une sorte de cippe ou de monument à fronton arrondi, vu de côté ; de la main droite elle semble écrire sur la face principale de ce monument, et nous devons voir en elle Clio, qui grave sur l'édicule les fastes de l'histoire.

Vient ensuite Calliope, muse de la poésie épique. Le pied gauche posé sur un escabeau, elle tient appuyée sur le

SARCOPHAGE ANTIQUE À LISBONNE

Héliog. Dujardin. *Imp. Eudes.*

genou une sorte de tablette, qu'elle indique de la main droite.

Après elle, Uranie tient à la hauteur de l'épaule le globe céleste, sur lequel elle promène une baguette, *radius*, pour marquer la marche des astres. Tel est l'attribut ordinaire de cette déesse. Seulement la position du globe est variable dans différentes représentations; par exemple, sur le sarcophage du Louvre, le globe repose à terre, au pied de la déesse, qui le touche de sa baguette.

La dernière porte à la main un objet très-mutilé, dans lequel on reconnaît cependant les restes d'un masque scénique : c'est Melpomène.

Sur les faces extérieures du sarcophage on voit un génie aux longues ailes, droites et pendantes, appuyé sur une torche renversée. Sa chevelure est identiquement semblable à celle des muses.

Est-il possible, au simple aspect de ce monument, de lui assigner une époque approximative? Nous pensons, en raison de cette coiffure caractéristique, devenue à la mode, à Rome, aux temps d'Alexandre Sévère et de Caracalla, que cette étrange pièce de sculpture, malgré la courte mention du catalogue qui l'attribue au IVe siècle, doit appartenir à la première moitié du IIIe siècle de l'ère chrétienne.

Dans l'ancien chœur de l'église se trouve le musée proprement dit, à l'abri des intempéries des saisons, du reste peu rigoureuses sous ce beau climat.

Des spécimens d'archéologie préhistorique et de paléontologie, venus des différents points de l'Europe, y sont réunis auprès de ceux du Portugal. Les cavernes des Pyrénées françaises, les cimetières de Marzabotto ont envoyé là un apport considérable. Nous y retrouvons aussi un grand nombre d'échantillons de l'âge de la pierre du centre de la France, offerts par M. le comte Lair.

L'époque romaine se manifeste encore par la présence de plusieurs monuments épigraphiques. Sur une borne milliaire, nous relevons l'inscription suivante, qui ne figure pas au catalogue du musée à la date de 1876.

IMP · CAE...
MARC · AVR...
VALERIVS
MAXSIMIANVS
INVICT · AVG
PONTIF · MAX
TRIB · POT · V...
CONS IIII PAT
PATR... PRO.
CON...
M · P...

Imp(*erator*) Cæs(*ar*) Marc(*us*) Aur(*elius*) Maxsimianus Invict(*ùs*) Aug(*ustus*) Pontif(*ex*) Max(*imus*) trib(*unitia*) pot(*estate*) V Cons(*ul*) IIII Pat(*er*) Patr(*iæ*)..... Procon(*sul*) M. P.

Ce texte a cela de remarquable qu'il donne un exemple de l'abréviation MARC au lieu de M pour Marcus. Cette abréviation est tellement rare, si elle n'est pas unique, que M. Léon Renier, en publiant cette inscription (1), sur une copie transmise par M. da Silva, contestait comme impossible cette manière d'abréger le mot MARCVS. Il lui était aussi difficile d'admettre l'abréviation CONS pour COS dans une inscription de cette époque. Quant à la date, M. L. Renier la détermine de la manière suivante : « Lorsque Maximien fut consul pour la quatrième fois, en 293, il était revêtu de la puissance tribunitienne pour la huitième fois. Il faut donc ajouter au chiffre V, de la septième ligne, trois ou quatre unités pour en faire le chiffre VIII ou le chiffre VIIII, d'où l'on peut conclure que le monument a été élevé en 293 ou en 294. Maximien fut consul pour la cinquième fois en 297, et il porta sur ses monuments jusqu'au 1er janvier de cette année le titre de COS IIII ; mais on ne peut admettre que le monument ait été gravé en 295 ou 296, parcequ'alors

(1) *Compte rendu de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1861, p. 161.

le chiffre des puissances tribunitiennes commencerait par X et non par un V. »

Depuis la publication de M. Renier, cette inscription figure dans le *Corpus inscript. latin.*, avec quelques légères variantes, d'après deux copies, celle de M. da Silva, et l'autre de Gurlitt. Toutes les deux portent MARC et non M, ainsi que CONS et non COS.

Ce milliaire, qui a 1m25 de haut, provient des environs de Thomar, et paraît avoir appartenu à la quatrième voie d'Olisipe (Lisbonne) à Emerita.

Parmi les objets du moyen âge, d'anciens tombeaux de personnages historiques attirent l'attention et donnent d'excellents types de ces sortes de monuments, en usage en Portugal et en Espagne aux XIVe et XVe siècles. Les coffres rectangulaires, en pierre ou en marbre, comme celui du roi don Fernando Ier, avec couvercle en forme de pyramide basse et tronquée, tirent un puissant effet décoratif de la présence, sur leurs faces, d'écussons héraldiques enfermés dans des cadres multilobés. D'autres plus simples, ornés d'écussons, montrent sur leurs couvercles plats, dans l'immobilité de la mort, les graves physionomies des défunts, comme le sarcophage de D. Gonçalès de Sousa, grand commandeur de l'ordre du Christ. Parmi les tombeaux portant les effigies des personnages, il en est un, celui de D. Fernando Sanches, dont la statue est couchée sur le flanc, exemple très-rare d'une exception à l'usage consacré avant le XVIe siècle de représenter le défunt étendu, le visage tourné vers le ciel. La chevelure partagée sur le front et tombant en ondes souples sur les épaules, la barbe raide qui descend en pointe effilée sur la poitrine, ajoutent encore à cette effigie un caractère de curieuse originalité.

Dans une salle voisine, l'art du moyen âge, en orfèvrerie religieuse, en céramique, en sculpture, offre de précieux modèles à l'art moderne, et maints débris d'architecture y ont trouvé un asile protecteur. Là, grâce aux soins de M. da Silva, qui a le culte des anciennes et illustres amitiés, les

visiteurs peuvent saluer l'image d'Arcisse de Caumont, placée auprès de celles d'autres éminents archéologues, tant nationaux qu'étrangers.

Les indications des provenances, les noms des donateurs suffisent à constater l'empressement avec lequel les amis de l'histoire nationale ont répondu à l'appel qui leur a été fait pour la formation de ce musée. Parmi ces donateurs, nous retrouvons le nom de M. le comte de Marsy, auquel le musée est redevable du don généreux d'une nombreuse série de moulages de sceaux, tous relatifs à l'histoire du Portugal et dont les originaux sont en France. Mentionnons aussi, une magnifique collection de céramique, offerte par M. le comte Ch. Lair, et composée des types les plus caractéristiques des anciennes fabriques de France et de l'étranger.

Cependant tout le mouvement des études archéologiques, à Lisbonne, ne se manifeste pas au Carmo. Nous visitons dans un autre local, à l'Académie des Beaux-Arts, une autre collection composée spécialement d'objets de l'époque dite préhistorique et de l'époque romaine, tous provenant de la province des Algarves. Là nous sommes dans le domaine scientifique d'un autre homme dont ce musée est l'œuvre et dont la modestie semble encore mettre plus en relief l'étendue de son savoir, M. Estacio da Veiga.

Prononcer le nom de M. Estacio da Veiga c'est rappeler, pour nous, l'hommage sympathique et éclatant qui fut rendu dans la langue de Camoëns à la mémoire de M. de Caumont, sous le titre de *Duas Palavras em memoria do principe dos archeologos* (1), quelque temps après la mort de l'éminent archéologue français.

M. Estacio da Veiga est en personne l'infatigable et heureux explorateur des Algarves, principalement du littoral de cette riche province. Un merveilleux esprit de méthode, guidé par une sage prudence, a présidé à linstallation de

(1) Extrait du *Bolletim de la Real assoçiao dos architectos civis e archeologos portuguezes.*

ses découvertes transportées à Lisbonne. L'âge de la pierre avec des armes et des ustensiles en silex taillé, d'une finesse extraordinaire, y tient une large place. Les *Antas* et *Manoas*, c'est-à-dire chambres mégalithiques avec ou sans galeries, sous tumulus ou à découvert, sont là représentées par leur mobilier funéraire, ainsi que les tombeaux à incinération complète de l'âge du bronze. Viennent ensuite les produits des cimetières, qui contiennent des stèles à inscriptions énigmatiques, et offrent avec les tumuli gaulois du premier âge du fer, certaine analogie caractérisée par la présence de perles en verre bleu. Que les archéologues spécialistes se félicitent, l'étude de ces séries occupera une place toute particulière dans le grand ouvrage que prépare M. Cartailhac sur l'ensemble des études préhistoriques en Portugal !

Les fouilles opérées par M. E. da Veiga sur le sol plus spécialement romain se manifestent, non-seulement par l'installation des objets qu'il a conservés, fragments de mosaïques, ustensiles en bronze, poteries avec ou sans inscriptions, débris de sculptures, monnaies et médailles, mais encore par l'exposition des plans relevés par ses soins de tous les monuments, de toutes les localités qu'il a explorées.

M. da Veiga, dont les épigraphistes connaissent l'important étude sur la *Table de bronze d'Ajustrel* (1), prépare sur ces fouilles un grand travail d'ensemble, au point de vue historique et critique, précédé d'un catalogue de son musée. Déjà l'exploration du territoire de Mertola, l'ancienne *Myrtilis* des *Itinéraires* et de Pomponius Méla, située sur la rive droite de la Guadiana, vient de donner lieu de sa part à une importante publication (2), toute spéciale, détachée de ce travail général. Les époques préromaine, romaine, visigothe, arabe et portugaise y sont minutieusement étudiées dans les monuments exhumés par le savant

(1) *A Tabula de bronze de Ajustrel lida, deduzida e commentada em 1876.* — Lisboa, 1880.

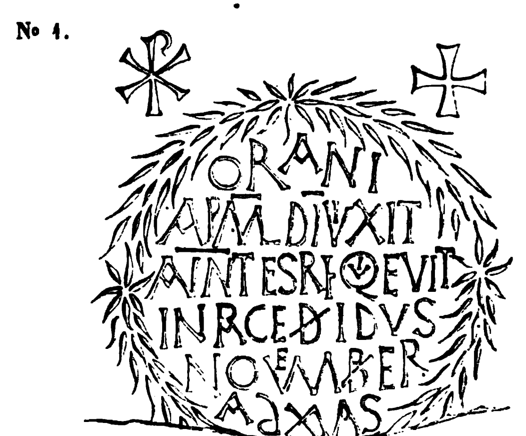
(2) *Memoria das Antiguidades de Mertola observadas em 1877 e relatadas por Sebastiao Philippes Martins Estacio da Veiga.* — Lisboa, 1880.

explorateur du sol de Mertola même et de ses environs.

L'épigraphie a gagné à ces découvertes une abondante récolte de textes nouveaux, tant païens que chrétiens, publiés aujourd'hui dans l'ouvrage de M. da Veiga. Grâce à son obligeance nous avons pu prendre des estampages qui nous permettent de donner ici quelques-unes de ces inscriptions chrétiennes. Nous reproduisons les trois premières avec la forme de leurs caractères et la physionomie de leur ensemble.

Toutes ces inscriptions, gravées sur plaques de marbre blanc, sont datées d'après le système chronologique des *ères* d'Espagne. On sait que le point de départ de cette chronologie, qui devance de trente-huit ans celui de l'ère chrétienne ordinaire, a pour date l'année où fut accomplie définitivement la soumission de l'Espagne aux Romains. Pour obtenir la concordance de la date indiquée dans ces inscriptions avec celle de l'ère vulgaire, il faut donc retrancher trente-huit ans du nombre d'ères exprimé.

No 1.



Orani | a P (*pour F*) amula D(*e*)i vixit ann(*os*) t(*r*)es requievit | in pace di(*e*) idus | novemb(*r*)as era dxi.

510.

Ère chrétienne, 472.

Diamètre extérieur de la couronne, 0m25; haut. moyenne des lettres, 0m028.

N° 2.



N° 2.

La quatrième lettre du premier mot est un T pour un I. L'inscription doit se lire :

Satirio pr(*es*)b(*yte*)r ministravit in presbiterio | ann(*os*) XIII recessit in | pace domini n(*os*)t(*r*)i (*i*)h(*e*)s(*us*) Chr(*isti*) | d(*ie*) ka(*lendas*) martias | era DXXVII memor(*are*) nostri quiesce.

527.

Ère chrétienne, 489.

Hauteur de l'encadrement, 0^m80 ; largeur, 0^m38 ; hauteur moyenne des lettres, 0^m04.

Les noms propres en o ne sont pas rares dans l'épigraphie d'Espagne. Ainsi *Sinticio famulus Dei*; Hubner (*Inscript. Hisp. Christ.*), n° 2, sur une inscription de Lusitanie. Également *Aigo presb.*, n° 190; *Albaro episc.*, 299.

Cette épitaphe et la suivante ont cela d'important qu'elles constatent l'existence à Myrtil d'une église en possession d'un prêtre aux dates qu'elles indiquent, à la seconde moitié du V[e] siècle et au cours du VI[e].

On remarquera que toutes ces épitaphes, moins une, contiennent la formule FAMVLVS DEI, caractéristique des inscriptions chrétiennes d'Espagne.

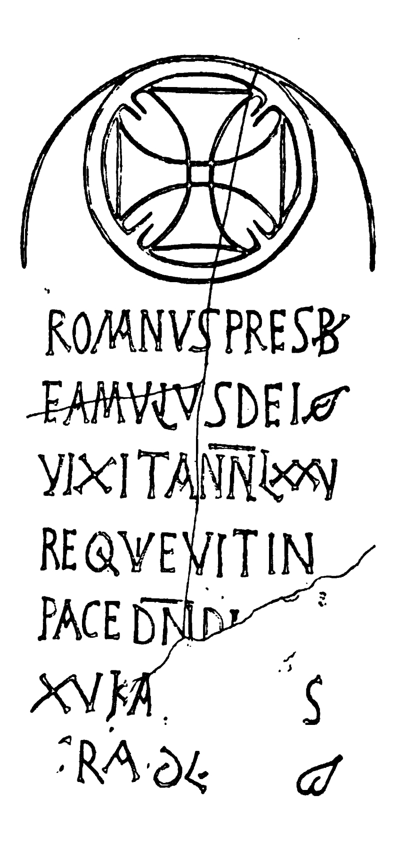
N° 3.

Romanus presbyter | famulus Dei | vixit ann(*os*) LXXV | requievit in | pace d(*omi*)n(*i*) di(*e*) XV ka.....s | era DL....

La date est incomplète, mais se rapporte à la seconde moitié du VI[e] siècle.

Hauteur, 0^m50; largeur, 0^m26; hauteur moyenne des lettres, 0^m033.

N° 3.



N° 4.

MANNARIA
FAMVLA XPI
VIXIT ANNOS
NOVEM MEN
SES QVATTV
OR REQVIEVIT
IN PACE DXVI
KAL APRILES ER
: : DXXXII.

532.

Ère chrétienne, 494.

Hauteur, 0m47; largeur, 0m19; hauteur moyenne des lettres, 0,015.

A la sixième ligne, dans REQVIEVIT, le second I est placé dans le V, et le D de la ligne suivante est traversé par la barre abréviative pour DIE.

N° 5.

. . . .
FAMVLA DEI
VIXIT AN
NOS LXX
P M REQVI
EVIT IN PA
CE DNI DIAE
PRIDIAE KAL
FEBRVARIAS
ERA DLVI.

556.

Ère chrétienne, 518;

Hauteur, 0m46; largeur, 0m40; hauteur moyenne des lettres, 0m028.

Le nom de la défunte manque. A la troisième ligne, le chiffre des années LXX est suivi d'une feuille de lierre ainsi qu'à la quatrième ligne, les sigles P et M de P(*lus*) M(*inus*).

N° 6.

LANDARIVS FA
MVLVS DEI VIXSIT
ANNOS PLVS MINVS
XXXIIII REQVIEVIT IN
PACE DÕNI D TERTIO
KALENDAS IVNIAS
ERA DCIIII.

604.

Ère chrétienne, 566.

Hauteur, 0m28; largeur, 0m34; hauteur moyenne des lettre, 0m03.

L'L du premier mot est précédé du reste d'un A, de sorte qu'il faut lire ALANDARIVS. A la cinquième lettre, le D de DIE porte la barre abréviative.

J. DE LAURIÈRE.

(*A suivre.*)

Encore dom Chamard. — Un mois environ après la publication de notre article intitulé : *Les citations de dom Chamard Bull. mon.*, 1881, p. 92-98), le savant bénédictin de Ligugé nous adressa la lettre ci-dessous, que nous ne crûmes pas devoir reproduire dans sa forme primitive. Si nous admettons, en effet, la discussion, nous la voulons courtoise et de bon goût, et ce n'était pas précisément dans cette voie que s'était engagé dom Chamard. Mais aujourd'hui que, grâce à des amis dévoués, il ne reste presque plus rien qui puisse nous offusquer, nous ne demandons pas mieux que d'obtempérer à la sommation qui nous est adressée. Ce sera, du reste, une excellente occasion de justifier nos critiques précédentes et de faire connaître une fois de plus la singulière manière d'agir de notre honorable adversaire. Mais voici d'abord la lettre amendée qui nous a été retournée vers la fin du mois d'août :

« Monsieur,

« Depuis longtemps mes amis me conjuraient de vous adresser une lettre de protestation contre les attaques que M. l'abbé de Meissas trouvait le moyen de m'adresser dans votre *Bulletin monumental*. Aujourd'hui, c'est vous-même qui me provoquez avec tant de vivacité et d'injustice à la fois que je ne peux garder le silence.

« Et d'abord, je vous demanderai pourquoi vous vous

faites ainsi le défenseur officieux de M. B. Fillon, qui est si bien capable de répondre lui-même (1)?

« Vous me reprochez la longueur de mon *Histoire ecclésiastique du Poitou*. Je n'ai pas encore atteint les in-folio des histoires du Languedoc, de la Lorraine, et de la Bourgogne. Permettez-moi de me plaire en compagnie de D. Vaissette et autres. Mais, dites-vous, « une pareille fécondité ne « s'explique point par la production de *documents nouveaux*. » L'historien n'invente rien. Toutefois, je sais des personnes qui connaissent au moins aussi bien que vous l'histoire du Poitou et qui n'ont pas à cet égard la même appréciation.

« Trop souvent, ajoutez-vous, lorsque deux sources d'ap- « préciation sont en présence, il penche vers celle qui a le « moins d'autorité; » et vous alléguez l'exemple de la légende de saint Maixent. Lors même que, dans ce cas particulier, j'aurais réellement penché vers la légende la moins autorisée, votre conclusion serait trop générale et votre critique exagérée, sinon injuste. La vérité est que je n'ai penché ni vers l'une ni vers l'autre : j'ai seulement employé les deux, à l'exemple de M. Longnon. D'ailleurs la question n'est pas de savoir lequel des deux documents est authentique, mais de déterminer lequel est le plus ancien. Je me réserve de répondre à M. Richard.

« De ce que j'ai peu parlé d'archéologie êtes-vous autorisé à en conclure que je l'ignore?

« Vous m'accusez d'inventer à plaisir certaines citations attribuées à M. B. Fillon. M. de Longuemar, non-seulement dans le *Bulletin* de 1864, page 400, de la Société des antiquaires de l'Ouest, mais encore dans le tome XXVIII des *Mémoires* de la même société, page 61-62, affirme, *comme témoin oculaire*, ce que j'ai rapporté après lui. S'il vivait encore il confirmerait certainement son témoignage. Vous

(1) N. B. — Deux numéros du *Bulletin monumental* ont été publiés depuis l'envoi de cette lettre à M. Léon Palustre. A cette époque M. Fillon vivait encore.

plaisantez à propos de l'expression *après boire* qu'il a employée : c'est faire une singulière réputation aux membres du Congrès de Fontenay-le-Comte, réunis à Maillezais. Est-ce qu'après dîner ils n'auraient dit que des fadaises?

« M. de Longuemar affirme que M. B. Fillon avait reconnu (précédemment sans doute) l'origine et la signification de l'inscription *Lopecena*. Vous le niez et vous m'accusez de faux. Vous m'obligez à dire toute la vérité.

« M. B. Fillon croyait si bien à sa fabuleuse explication que tout ce que j'ai écrit depuis : « *Lopecena*, dit-il, jusqu'à : *on ne fit pas d'objections*, » etc., et surtout depuis : « *Dans une enquête*, jusqu'à : *Qui croira...* » etc., est extrait d'une lettre *à moi adressée* par M. B. Fillon. Il doit s'en souvenir, car c'est précisément parce que je lui ai fait quelques objections sur la signification du mot *filole* que j'ai reçu de lui une lettre d'un ton absolument semblable au vôtre. Si je n'ai pas indiqué cette lettre, c'est qu'il m'a semblé inutile de le faire, sûr que j'étais que l'auteur ne révoquerait pas en doute ma citation. Il n'est pas nécessaire, après cela, de faire remarquer la fausseté de votre justification. « Mais une fois revenu aux « choses sérieuses, dites-vous, il (M. Fillon) s'est bien gardé « de tenir le même langage, ainsi que le démontre *péremp*« *toirement* le procès-verbal officiel de l'excursion à Mail« lezais. »

« Je viens de relire le volume qui contient le procès-verbal indiqué et je n'y vois pas trace de la *démonstration péremptoire* que vous m'opposez. M. B. Fillon y parle de tout autre chose. Le rapporteur, il est vrai, ne dit pas que M. Fillon ait donné l'appréciation attestée par M. de Longuemar; mais celui-ci ni moi n'avons prétendu que ce fût à Maillezais qu'il avait émis cette opinion. Que ce soit ou non à Niort, peu importe : le fait n'en est pas moins certain, comme le prouvent et le témoignage de M. de Longuemar et la lettre que M. Fillon m'a écrite. D'ailleurs, le procès-verbal ne rend pas compte de tous les débats, même sérieux, d'une séance, puisque la motion de M. de Longuemar n'est même pas analysée.

« Les attaques dont j'ai été l'objet dans votre *Bulletin* ont été trop multipliées, et votre polémique a été trop personnelle pour que je n'aie pas le droit de demander l'insertion de cette réponse dans votre prochain numéro. Lorsqu'a paru votre dernier article, j'étais persécuté et chassé de ma demeure, cherchant partout un asile. J'ai pu néanmoins retrouver, et j'espère trouver toujours la liberté d'esprit nécessaire pour repousser d'injustes critiques.

« Agréez, Monsieur, etc. etc.

« Dom François Chamard,
« bénédictin. »

« *P. S.* — Si vous m'objectiez que j'ai eu tort de parler d'une lettre privée, je vous répondrais que son auteur était loin de désirer qu'elle restât secrète, puisqu'il m'engageait à profiter de ses prétendues lumières dans l'intérêt de mon *Histoire ecclésiastique du Poitou*. D'ailleurs elle ne contenait rien qu'il n'eût déjà exposé publiquement, selon le témoignage de M. de Longuemar, dans le Congrès archéologique de Fontenay.

« Dom Fr. Ch. »

Nous ne connaissons pas les amis de dom Chamard, mais avant d'accéder à leur désir, le savant bénédictin eût bien fait de se renseigner par lui-même. Il eût appris alors que *jamais, en aucune occasion*, il n'a été question, dans le *Bulletin*, de ses ouvrages. Les mémoires de M. l'abbé de Meissas auxquels il fait allusion, ont paru, non dans cette revue, mais dans les comptes rendus de divers Congrès, ce qui n'est pas tout à fait la même chose. En outre, dom Chamard nous force de lui rappeler que si quelqu'un, à ce sujet, avait le droit de se plaindre, ce n'était assurément pas lui. En effet, contrairement à tous les précédents, nous avons consenti, en 1878, à insérer, dans le volume du Mans, une réponse du révérend père qui n'avait pas été lue en séance (p. 403-405). Certes

nous ne lui demandons pas d'être reconnaissant pour cet acte de déférence; mais ce n'était pas, croyons-nous, de ce point qu'il eût fallu partir pour s'élever contre nous. Quant à la « vivacité » que l'on nous reproche, elle n'est rien à côté de la violence à peine mitigée aujourd'hui que respire la lettre de dom Chamard. A ses yeux relever les erreurs qu'il a commises est un fait inqualifiable; c'est être « injuste » que de signaler ses fausses citations. Nous l'avouerons cependant, il eût bien mieux valu ne pas s'occuper de l'*Histoire ecclésiastique du Poitou.* Le seul point de ressemblance que cet ouvrage tende à avoir avec les histoires du Languedoc, de la Lorraine et de la Bourgogne, c'est le nombre des volumes; mais cela ne suffit pas, et pour atteindre à la gloire des « dom Vaissette et autres », il faut de la saine critique et une impartiale exposition des faits. Or l'école à laquelle appartient dom Chamard écrit malheureusement *ad probandum* et non *ad narrandum.* Les documents nouveaux ne lui importent guère quand ils ne vont pas à sa thèse; mais, en revanche, combien de fois ne l'a-t-on pas prise en flagrant délit d'imagination? Nous ne disconvenons pas qu'il peut paraître plus pieux, — c'est le mot consacré, — d'écrire de la sorte, et les approbateurs à l'occasion ne font pas défaut, mais nous savons aussi que les grands bénédictins des XVIIe et XVIIIe siècles ont toujours pensé autrement, et nous ne croyons pas mieux faire que de nous ranger à leur avis.

Venons maintenant à la question principale. Comment s'est exprimé dom Chamard dans l'*Histoire ecclésiastique du Poitou?* Suivant lui, M. Benjamin Fillon, — dont je me serais bien gardé de prendre la défense si les publications de la Société française d'Archéologie n'eussent été mises en cause, — aurait tenu, lors de la visite du Congrès de Fontenay-le-Comte au musée de Niort, le langage dont il a été question au cours du débat. Or j'ai eu la malheureuse curiosité de vouloir vérifier la citation de dom Chamard, et il s'est trouvé qu'à l'endroit pompeusement indiqué il n'y avait pas un mot de ce qu'il prétendait y avoir vu. Bien plus, j'ai prouvé, je

crois, *péremptoirement* que M. Benjamin Fillon ne s'était pas rendu à Niort avec le Congrès, que, par conséquent, tout le discours qu'on lui prête est au moins dans la circonstance de pure invention.

Mais, dit aujourd'hui dom Chamard, si ce n'est pas à Niort, c'est peut-être à Maillezais que M. Fillon a parlé de la sorte; car M. de Longuemar est un véridique auteur, et de plus, je possède par devers moi une lettre où les mêmes idées sont exprimées à peu près de la même façon.

Nous avions prévu le cas en ce qui regarde Maillezais, et il ne nous a pas été difficile de démontrer que dans le procès-verbal très-détaillé de la séance qui a été tenue en cet endroit, il n'est nulle part question d'une discussion relative aux deux vierges de Rom. M. de Longuemar lui-même ne vient pas à l'encontre de ce fait, car il parle seulement d'une conversation *après boire*. Or, quoi qu'en dise dom Chamard, il n'est pas défendu, même lorsqu'on assiste à un Congrès, de plaisanter quelque peu en dehors des séances.

Tant pis pour ceux qui ne savent pas faire la distinction nécessaire, et nourissent leur compte rendu de ce qui n'était nullement destiné à être consigné par écrit. S'ils sont mystifiés, c'est bien de leur faute, et l'on ne peut les plaindre sérieusement. Mais ce qui a tout lieu d'étonner, c'est de voir de semblables récits faire fortune et élevés au niveau de documents authentiques. Que dom Chamard ne vienne pas nous dire maintenant qu'il sait choisir entre les différentes pièces mises à sa disposition; il a trop ouvertement fait preuve du contraire, et la fausse indication de sources que nous avons signalée tout à l'heure n'est rien en comparaison de la candeur avec laquelle il accepte tout ce qui se présente dans un compte rendu sans valeur.

Il est vrai que notre honorable adversaire prétend posséder une lettre qui établirait son dire tout en justifiant M. de Longuemar. S'il en est ainsi, nous attendons avec impatience la publication de cet important document qui mettra fin à un débat déjà trop long; mais, dans l'état actuel des pièces

entre nos mains, on nous permettra bien de persister de plus en plus dans notre première opinion.

Et que pensera-t-on, en outre, de cette manière d'écrire l'histoire particulière à dom Chamard ? Non-seulement M. Benjamin Fillon, lors de la visite du musée de Niort, est mis en scène, grâce aux documents que nous savons, mais on achève de l'accabler avec un prétendu rapprochement dont il serait l'auteur, sans que l'on fasse connaître les conditions dans lesquelles il se serait produit. Puis tout cela, avec une désinvolture admirable, est mis sur le compte de la Société française, qui n'en peut mais. Véritablement, c'est à ne pas y croire, et nous sommes bien coupable d'avoir dévoilé toutes ces habiles combinaisons, et montré quelle confiance il faut avoir en certains ouvrages, publiés avec un grand étalage d'érudition.

Léon PALUSTRE.

Promenades archéologiques dans le Tarn et l'Aveyron. — La Société archéologique du Midi de la France, fidèle à ses habitudes, a fait, les 19 et 20 mai dernier, son excursion annuelle. Les lieux choisis pour cette pérégrination étaient la ville de Cordes et la ville d'Albi. Sous la direction de M. de Clausade, président de la Société, MM. de Lahondès, de Sevin, de Malafosse, Cartailhac, Cabié, Eugéne Lapierre, baron de Rivières, de Combettes-Labourelie et Pasquier, archiviste de l'Ariége, ont visité cette vieille cité de Cordes qui, malgré des mutilations regrettables, possède encore une partie de ses cinq enceintes fortifiées et bon nombre de superbes maisons des XIVe, XVe et XVIe siècles. Puis, suivant la riante vallée du Céron, ils se sont arrêtés quelques instants à Monestiès, gros bourg aux curieuses maisons et qui conserve avec un soin jaloux une mise au tombeau du XVe siècle, dont les statues peintes et dorées sont une page du plus

haut intérêt pour l'histoire de l'art dans la région méridionale.

Arrivés à Albi, l'attention des excursionnistes s'est portée d'abord sur la vieille collégiale de Saint-Salvy, restaurée depuis peu avec un respect absolu du passé, sur la belle église de Saint-Joseph, majestueux monument tout neuf, qui reproduit avec une rare exactitude les formes romanes, sur le musée, qui date d'hier, sur la jolie collection de tableaux de M. V. Doat et sur les vieilles demeures de la Renaissance.

Mais le grand attrait pour tous les visiteurs était la cathédrale, toujours belle par les sculptures du jubé et du chœur, par son porche merveilleusement restauré par M. Daly, toujours jeune par ses peintures plus de trois fois séculaires et qu'on croirait à peine débarrassées des échafaudages des artistes.

Les membres de la Société ont regretté que M. Daly ne se soit pas inspiré pour le couronnement de Sainte-Cécile de la galerie couverte, éclairée par des ouvertures cintrées qui se voit au donjon du palais épiscopal. L'attrait le plus original de cette visite a été dans la recherche des substructions de l'ancienne cathédrale de Sainte-Cécile, antérieure à l'église actuelle. Avec ces vénérables débris enfouis dans des caves et des sous-sols, au nord de la cathédrale, se voient aussi trois arcades en fer à cheval de l'ancien cloître. Il serait très-intéressant de relever ces substructions, de façon à reconstituer le plan de cet antique édifice.

Ces deux journées bien remplies ont été égayées par la verve étincelante de M. de Combettes-Labourelie, dont la mémoire fidèle conserve toutes les légendes de l'ancien pays d'Albigeois.

Quelques jours après, le 7 juin, la Société archéologique de Tarn-et-Garonne et la Société archéologique du Midi se sont donné rendez-vous à Villefranche-de-Rouergue et à Najac. C'était comme un petit Congrès. Avec M. l'abbé Pottier s'y trouvaient : MM. Moulenc, secrétaire général, Dumas de Rauly, archiviste de Tarn-et-Garonne, Fabre de

Cahuzac, général Lewal, Édouard Forestié, de France, Delbreil, de Dubor, l'abbé Graule, l'abbé Fourment, Guirondet, etc. etc. La Société archéologique du Midi y était représentée par M. de Clausade, et la Société des sciences, lettres et arts de l'Aveyron par MM. le docteur Bras, Maruéjouls, Fabre, Colombier, l'abbé Lafon, Delpech, docteur Pechdo. MM. de Rivières et Edward O'Byrne représentaient la Société française d'Archéologie.

La jolie petite ville de Villefranche a offert un vaste champ aux visiteurs. En premier lieu, l'ancienne chartreuse, monument bâti d'un seul jet dans les premières années du XVI[e] siècle, admirablement conservé et transformé en hospice. Tout y attire l'attention : les vitraux, d'un coloris admirable, les boiseries, la chapelle et les deux cloîtres gothiques, et jusqu'à deux cheminées Renaissance, sauvées de la destruction et placées dans une cour. Ce précieux monument a été comme tant d'autres oublié et passé sous silence, par M. Viollet-le-Duc, dans son *Dictionnaire d'architecture*.

Puis la belle église Notre-Dame, si bien décrite par M. Guirondet (1), avec son porche un peu lourd mais d'un aspect très-majestueux, les maisons du XVI[e] siècle reproduisant les formes de la Renaissance dans tout son épanouissement, la place avec ses galeries couvertes, entourée de rues droites à maisons aux pignons aigus, de l'aspect le plus pittoresque. Un repas cordial a réuni tous les membres de l'excursion, et M. l'abbé Pottier a porté un toast à l'union des diverses sociétés.

Mais le temps s'écoulait, et l'on s'est dirigé en chemin de fer vers Najac, pour étudier les magnificences du château, bâti par Alphonse de Poitiers. Situées sur un roc escarpé, à la base couverte de vertes pelouses et de châtaigneraies, ces robustes tours, dominant la vallée de l'Aveyron, sont dans

(1) *Congrès archéologique de France*, XXX[e] session à Albi et Rodez, p. 201.

notre midi un des plus beaux échantillons de l'art militaire au XIIIe siècle. Le donjon vient d'être l'objet de réparations qui le mettent à l'abri des intempéries. Sur la même croupe, mais bien au-dessous, est bâti le village de Najac, avec sa belle église du XIIIe siècle, sa fontaine du XIVe, et ses pittoresques maisons, presque toutes des XVe et XVIe siècles, bordant l'unique rue et surplombant des deux côtés sur un abîme. On dirait un décor d'opéra.

La nuit qui approchait a fait songer au départ, et les divers membres de l'excursion se sont séparés en se promettant une nouvelle réunion pour le printemps de 1882.

Baron de Rivières.

La vraie date du martyre de sainte Cécile, mentionnée dans un manuscrit de la bibliothèque d'Albi.

En 1849, le P. dom Guéranger publia une *Histoire de sainte Cécile* (1), et, trompé par l'opinion vulgaire, il fixa la date du martyre de la grande sainte romaine à l'an 222, sous le règne d'Alexandre Sévère.

Ce ne fut que bien des années plus tard, qu'ayant reconnu son erreur, il adopta, dans une édition refondue de son ouvrage (2), l'année 178, sous le règne de Marc-Aurèle et Commode (ce dernier associé depuis deux ans à l'empire), comme celle qui vit se consommer le martyre de la fille des Cæcilius.

Il eût suffi tout d'abord au savant abbé de Solesmes pour s'éclairer de visiter la bibliothèque d'Albi. Là, il aurait pu consulter une ancienne copie sur parchemin du martyrologe d'*Usuard* (3). L'ériture en gothique carrée, belle, lisible et

(1) Paris, Lecoffre, in-18.

(2) *Sainte Cécile et la Société romaine*. Paris, 1874, F. Didot, in-4°.

(3) Usuard, moine bénédictin de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, vivait au IXe siècle. Il est l'auteur d'un martyrologe qu'il dédia à Charles le Chauve; ce martyrologe a été édité à plusieurs reprises par Molanus, 1578, le R. P. du Solier, 1714, dom Bouillart, 1718.

bien formée, annonce les premières années du xv[e] siècle, les initiales sont en majuscules de couleur ornées. Le commencement, tracé en lettres rouges, est ainsi conçu :

« In nomine Domini incipit marthyrologium annale compositum a quodam sacerdote nomine Usuardo.»

Voici ce qui est dit sur sainte Cécile. Nous respectons l'orthographe du copiste.

« X Kal. Decembris.

» Rome natale sancte Cecilie virginis que sponsum suum Valerianum et fratrem ejus Tyburcium ad credendum Christo ad martyrium perdocuit et ipsa deinde martirizata est. Passa est autem temporibus Marchi Aurelii et Commodi imperatorum sub Almachio Urbis prefecto et ignem quidem superans ferro occisa est. »

Ce précieux manuscrit, de format in-quarto, conservé jusqu'à la Révolution dans les archives du chapitre de la cathédrale d'Albi, est relié dans un même volume avec le dataire ou nécrologe de la même église, nécrologe cité dans le « Procez-verbal de visite de la cathédrale d'Alby », publié par nous dans ce recueil (1).

Le même martyrologe donne égalcment la date du martyre de Valérien, époux de sainte Cécile, de son frère Tiburce et de Maxime :

« XVIII Kal. Maii.

« Rome via Apia natale beatissimorum martyrum Thyburcii, Valeriani et Maximi sub Almachio prefecto. Quorum primi fustibus cesi et gladio percussi, ultimus tamdiu cum plumbatis est verberatus donec exhalaret spiritum. »

Le manuscrit se termine ainsi :

« Meta scriptoris in fine libri
« Finito libro sit tam gloria Christo
« Qui scripsit scribat semper cum Domino vivat
« Hic liber est scriptus, qui scripsit sit benedictus. »

Baron DE RIVIÈRES.

(1) *Bulletin monumental*, année 1873, p. 131.

Découvertes préhistoriques en Portugal. — On nous écrit de Lisbonne :

« On vient de découvrir encore dix haches de bronze en Portugal ! Elles sont du même type que les dix-neuf précédemment trouvées, et d'après la communication faite par moi au Congrès de Lisbonne, elles doivent appartenir à une industrie locale de la Lusitanie ; car ces haches ont l'œillet ouvert dans l'anse placée au milieu de la longueur de cet instrument, tandis que partout ailleurs à l'étranger l'anse affleure la cavité où s'emboîtait le manche. En outre, les haches trouvées en Portugal ont le talon plein ; donc elles ne pouvaient être emboîtées !

« Elles sont de très-grandes dimensions, et sur chaque face plate présentent une cavité circulaire, ce qui permettait sans doute de les tenir plus facilement avec les doigts.

« Le fait d'avoir trouvé en trois endroits différents du Portugal des dépôts considérables de ces haches, toutes du même type, démontre que c'était là une industrie indigène.

« En Russie on a trouvé à Atakom, une petite hache munie de deux anses, toutes petites, et présentant une cavité pour mettre le manche. Je suis de plus en plus persuadé que le centre de fabrication de ces celts se trouvait sur le territoire qui appartient à présent au Portugal.

Veuillez agréer, etc.

Le chevalier J. da Silva.

BIBLIOGRAPHIE.

Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps, par Eugène Müntz, 1 vol. grand in-8°, de 658 pages, enrichi de 155 reproductions de tableaux ou fac-simile de dessins insérés

dans le texte et de 41 planches hors texte. Paris, Hachette, 25 francs.

Le volume dont nous venons de transcrire le titre est assurément l'un des plus beaux et des plus intéressants qu'il nous ait été donné d'examiner cette année. Jamais, dans l'étude de Raphaël, qui compte tant de biographes, on n'avait apporté jusqu'ici une pareille sûreté de critique, ni une pareille ampleur d'informations; aussi peut-on dire que la matière est, en quelque sorte, épuisée, et nul ne songera de longtemps à reprendre l'œuvre de M. Eugène Müntz, qui ne laisse absolument rien à désirer et constitue un véritable monument élevé à la gloire du plus grand peintre de la Renaissance italienne.

Le texte, en effet, quel que soit son mérite incontestable, est encore rehaussé par l'abondance et la richesse de l'illustration. Non-seulement toutes les grandes compositions du maître sont reproduites avec un soin scrupuleux, mais encore on a utilisé les admirables procédés modernes pour multiplier à l'infini, sans aucune traduction dangereuse, jusqu'aux dessins et aux moindres croquis. C'est ainsi, par exemple, qu'à côté des fresques du Vatican et des cartons aujourd'hui conservés à Kensington, nous voyons figurer la première pensée de « la dispute du Saint-Sacrement » qui fait partie de la collection de Windsor et la curieuse étude de jeune fille du musée Wicar. Rien de ce qui pouvait donner une idée complète du génie de Raphaël n'a été négligé, et nous suivons, en quelque sorte, pas à pas et sans peine aucune les développements de cette merveilleuse nature d'artiste. Bien plus, M. Eugène Müntz, avec un sentiment vrai de ce que doit être la tâche de l'historien, loin d'isoler son héros, le place toujours dans le milieu où il a vécu. D'abord sa plume, suffisamment colorée, décrit paysages et monuments, puis elle s'attaque aux hommes avec lesquels Raphaël a été en relation, à un titre quelconque. De là cette série de portraits qui fait passer successivement sous nos yeux les hommes les plus différents, tels que le duc d'Urbin,

Guidobaldo, les papes Jules II et Léon X, les cardinaux Bembo, Grimani et Bibiena, le prédicateur Inghirami, le poëte Balthazar Castiglione et le riche financier Chigi. Nous ne parlèrons pas des peintres, des sculpteurs et des architectes, qui natuellement tiennent une grande place dans le récit.

Notre intention n'est pas, on le comprendra, d'analyser un ouvrage qui, pour être étudié comme il le mérite, demanderait de longues pages. Un chapitre, toutefois, par sa nouveauté, se recommande tellement à notre attention, que nous ne pouvons nous empêcher d'en dire quelques mots. Il est intitulé : « Raphaël, archéologue et historien d'art. » L'auteur nous montre le célèbre peintre d'Urbin tout occupé de la conservation des monuments historiques et, dès le 27 août 1515, obtenant du pape un bref qui lui donnait le droit de s'opposer à la destruction de ceux des marbres antiques qui porteraient des inscriptions. Mais non content de jouer un rôle protecteur il veut encore essayer de coordonner ses recherches, et, dans un rapport érudit il établit, pour la première fois, cette loi curieuse, que « l'architecture s'est maintenue au même niveau depuis le commencement jusqu'à la fin de l'empire, tandis que la sculpture et la peinture ont si rapidement décliné ». C'est ce que démontre l'arc de Constantin, qui semble bien plutôt être contemporain des beaux bas-reliefs empruntés au forum de Trajan que des informes figures exécutées à l'époque de sa construction. Seulement pareille observation, qui, aujourd'hui, naît, pour ainsi dire, d'elle-même dans l'esprit de chacun, constituait alors une nouveauté. Et M. Eugène Müntz de s'écrier avec raison à ce sujet :

« O paresse de l'esprit humain ! Que de siècles n'a-t-il pas fallu aux milliers de visiteurs attirés chaque année à Rome pour classer les monuments qui s'imposaient à leur admiration, pour distinguer les différents genres d'appareils, pour découvrir que certains édifices étaient construits en briques, d'autres en travertin, d'autres en marbre ; que

les uns étaient voûtés, les autres supportés par des colonnes! Le premier qui s'aperçut que la colonne Trajane et la colonne Antonine étaient ornées de bas-reliefs fut un homme de génie. Il s'écoula un intervalle bien long avant qu'un second homme de génie devinât que ces bas-reliefs représentaient les exploits de Trajan et ceux de Marc-Aurèle. L'analyse et l'explication des bas-reliefs pris isolément marquent une troisième étape dans la laborieuse genèse de l'archéologie. »

De nos jours il arrive fréquemment que le même homme a une égale admiration pour le Parthénon et Notre-Dame de Paris. Mais au XVI[e] siècle, on était plus exclusif et il ne faut pas nous étonner de voir Raphaël, suivant l'expression de M. Müntz, « tonner contre l'art gothique. » L'illustre peintre, du reste, improvisé architecte et en train, paraît-il, de fonder l'archéologie (voir p. 608), n'avait pas tout à fait tort s'il entendait par « art gothique » les misérables bâtisses que l'on voit au delà des Alpes. N'ayant jamais voyagé en dehors de l'Italie centrale, il parlait d'après les monuments sous ses yeux, et nous comprenons fort bien qu'il n'éprouvât aucun enthousiasme pour les constructions empreintes de sécheresse et de raideur que des architectes peu éminents, bien que très-connus, avaient élevées à Rome et à Florence durant les XIV[e] et XV[e] siècles. Mais, de ce côté des monts, et surtout depuis que le moyen âge a donné lieu à des études approfondies, il est difficile de tenir le même langage. Le passage, si complaisamment cité, de M. Renan (p. 612) remonte à plus de vingt ans (1) et d'ailleurs, qui n'a lu dans les *Annales archéologiques* (XXII, 157-187) la victorieuse réponse que lui opposa, en 1862, le regretté Félix de Verneilh. Certes, en fait de moyens de combattre la poussée des voûtes, nous préférons les arcs-boutants qui se voient dans la plupart des édifices gothiques aux disgracieuses volutes que M. Eugène Müntz admire tant dans la rotonde

(1) Il est tiré de la *Revue française*, avril 1857.

disposée à l'arrière-plan du « Sposalizio. » Ceux de nos lecteurs qui habitent Paris, en comparant Saint-Sulpice à Notre-Dame, peuvent se rendre compte de la différence qui existe entre les deux modes de procéder, et nous ne doutons qu'ils ne se rangent entièrement à notre opinion.

Un dernier mot en finissant. M. Eugène Müntz en parlant du célèbre peintre verrier que Jules II fit appeler à Rome pour lui confier une partie de la décoration de son palais (p. 313), lui donne avec raison le nom de Guillaume de Marcillat. En effet, il s'agit d'un moine originaire non de la Provence, mais bien de la Lorraine, ainsi que le prouve un document inséré dans le « Carteggio » de Gaye (vol. II, p. 449). Pour notre part, dès l'année 1868 (*De Paris à Sybaris*, introduction, III), nous avions déjà protesté contre la fausse appellation qui, grâce à une méprise fort excusable de Vasari, était entrée dans nos habitudes. Marseille n'a rien à voir en tout ceci, et le frère Guillaume est tout simplement né à Saint-Mihiel, sur les bords de la Meuse (1).

L. P.

Guide illustré du touriste au Mans et dans la Sarthe, par l'abbé Robert Charles. 1 vol. in-12, de 408 pages. Nombreux dessins dans et hors texte. Le Mans, Pellechat.

L'apparition d'un nouveau livre de M. l'abbé Charles est toujours une bonne fortune pour les archéologues. D'avance ils sont sûrs d'y trouver de quoi satisfaire leur curiosité, car

(1) *Messer Guillelmo de Piero, Francese, priore di San Tibaldo, di San Michele, diocesi di Verduno*, lisons-nous dans le document publié par Gaye, et plus loin, *Io Guillelmo de Piero de Marcillat*. Le prieuré de Saint-Thibault était situé en Toscane, il fut donné à frère Guillaume comme récompense des travaux qu'il avait exécutés à Arezzo. Cf. *Memorie dei più insigni pittori, scultori e architetti domenicani* del P. Vincenzo Marchese. 4e édit., vol. I, p. 169.

notre jeune confrère n'aime pas précisément à suivre les chemins battus, et, lors même qu'il aborde un sujet déjà traité, il ne manque jamais de le rajeunir par des recherches plus approfondies, ou par d'ingénieux aperçus. En cela, du reste, il ne fait que marcher sur les traces paternelles. Seulement, au lieu de s'en tenir presque exclusivement à l'étude d'un monument, comme on lui en avait donné l'exemple, il s'est assigné pour domaine tout le département dont Le Mans est le chef-lieu. Sur ce vaste territoire, en quelque lieu que ce soit, il se sent absolument chez lui, et c'est un plaisir de suivre les explications qu'il donne à propos de chaque chose, rappelant ici un souvenir, et là faisant connaître certaines particularités intéressantes pour l'histoire des arts.

Et puis, que de lectures ne sont pas évitées par ces pages sobrement écrites, où d'innombrables renseignements se trouvent condensés! C'est, en quelque sorte, la substance de tout ce qui a été écrit sur le Maine depuis un demi-siècle. Excellente habitude en outre! l'auteur, dès le début, présente la liste des ouvrages qu'il a consultés, ce qui met au besoin sur la voie des recherches que l'on peut désirer faire sur tel ou tel sujet.

Mais tous les monuments ne donnent pas matière à des indications bibliographiques; il en est quelques-uns sur lesquels on n'a rien écrit, et dont l'existence est même à peine soupçonnée.

Telle est, paraît-il, l'église de Pirmil, dans le canton de Brûlon. Suivant M. Charles, le XIIe siècle n'a pas produit, dans la contrée, de construction plus intéressante. « Des voûtes robustes, dit-il, où apparaît l'ogive naissante, recouvrent l'édifice; une sculpture d'une richesse exubérante décore les tailloirs et les chapiteaux. Ici, elle emprunte ses motifs à une flore d'un galbe exquis, ailleurs à des scènes inexpliquées encore et d'une verve charmante. »

Une autre église qui mérite également d'attirer l'attention c'est celle de Vivoin, sur la route du Mans à Alençon,

Reconstruite, dans les dernières années du XIII[e] siècle, sur un plan grandiose, elle offre une seule nef, précédée d'un porche élégant et terminée par un chœur droit. « On remarque surtout les hautes voûtes en pierre du chœur, renforcées de nervures toriques qui reposent sur de triples colonnettes supportées elles-mêmes par un encorbellement inséré au-dessous des baies. Les fenêtres en lancettes aiguës, sont ornées aussi de colonnettes; celles du transsept méridional plus compliquées présentent trois rosaces inscrites dans l'arc du tympan. » Mais l'architecture n'est pas seulement ici très-remarquable; on peut encore admirer à Vivoin un précieux carrelage qui, dans le temps de sa primitive splendeur, ne devait guère le céder à celui de Saint-Pierre-sur-Dives. Vu le voisinage, il est, de plus, fort probable que l'un et l'autre sortent du même atelier.

Comme il était naturel, M. Charles s'est longuement étendu sur les célèbres sculptures de Solesmes, et, en passant, il a rappelé tout ce qu'avaient de peu solide les prétendues découvertes de M. Cartier à ce sujet (1). Cet érudit, en effet, a proposé, sans fondement aucun, d'attribuer les chefs-d'œuvre commandés par Jean Bougler à l'atelier flamand de Corneille Vriendt et de son frère Franz Floris. Nous pourrions même ajouter qu'en plus d'un cas il a fait preuve de distractions tellement étranges que l'on serait tenté de leur donner un autre nom. C'est ainsi, par exemple, que dans le but de soutenir sa thèse, il invoque, à propos du retable de Hal, le nom de Corneille Floris, l'oncle des Vriendt (1). Mais, il faut être M. Cartier pour ne pas savoir que le sculpteur auquel est dû le monument en

(1) *Les sculptures de Solesmes*, par E. Cartier. in-8, de 146 pages. Le Mans, 1877.

(2) « Le retable de Notre-Dame de Hal est de 1333. Aussi croyons-nous qu'il faut l'attribuer à l'oncle des de Vriendt, Corneille Floris, qui mourut en 1538; les neveux étaient trop jeunes alors pour y avoir beaucoup travaillé. Il est antérieur à la chapelle de Jean Bougler, où nous trouverons à faire des rapprochements. » Page 96.

question est connu depuis longtemps. Son nom est Jean Mone, ainsi qu'il résulte de l'inscription suivante, parfaitement visible à l'œil nu, que nous avons relevée au mois de juillet 1880 :

LAN DE GRACE 1533 POSEE FUS OFFICIANT
DE BAILLE EN CESTE VILLE DE HAVLX
MESSIR BALTHAZAR DE TOBERG.

IEHAN MONE	LEMPEREVR
MAISTRE	AI FAICF (*sic*) CESTE
ARTISTLE DE	DIT RETABLE

Quant au tabernacle de Léau (1), qui est invoqué en second lieu, si nous sommes moins bien renseigné sur son compte, il est au moins certain qu'aucune raison ne milite en faveur de son attribution à l'école des Vriendt. Mais ce point de vue importe peu. Ce que nous avons tenu à constater dans un long et minutieux examen, — car plus heureux que M. Cartier, nous sommes allé à Léau et nous ne nous en tenons pas à de mauvaises gravures pour asseoir notre appréciation, — c'est qu'il n'y a pas le moindre rapport entre les sculptures de Solesmes et celles dont nous parlons en ce moment. Ni l'arrangement des sujets, ni les détails de l'ornementation ne sont les mêmes, et l'on peut dire qu'un souffle différent a passé dans les deux compositions (2).

(1) Petite ville de la Campine, aux environs de Tongres.

(2) Si nous n'avons pas pu découvrir le nom de l'artiste qui a élevé le tabernacle de Léau, au moins une inscription en flamand qui se lit sur une plate-tombe, aujourd'hui dressée le long de la muraille, en face du monument, nous a-t-elle appris à qui ce chef-d'œuvre devait d'avoir été entrepris.

HIER LEYT BEGRAVE DIE EEDELE JONCKER MARTE | VA WILRE HEERRE VA OPLINTERE HY STERFTINT | JARE ONS HEERE 1558 13 xber. EN JOFFRAU | MARIA PYLIEPEERTS SYN HUYSVROUWE DIE | STERF A° 1554 23 xber, EN HEBBE TER EERRE | GOEDTS DIT SACRAMENTS HUYS HIER GESTELT.

Traduction : Ci-gît le noble seigneur Martin van Wilre, seigneur d'Oplin-

Ainsi, toute l'argumentation de M. Cartier ne tient pas devant le moindre examen. Les œuvres qu'il nous présente comme étant des Vriendt ne leur appartiennent même pas, en sorte que les rapprochements auxquels il se livre sont complétement illusoires. Ce n'est pas avec de l'imagination que l'on fait de la critique sérieuse, et avant de parler de la sculpture française, il ne serait pas inutile de l'avoir étudiée quelque peu. Non certes, nous n'avions pas besoin, au milieu du XVI[e] siècle, d'avoir recours aux Flamands, pas plus qu'aux Italiens, pour peupler nos églises d'admirables monuments. Lorsque les rois eux-mêmes s'adressaient à des Français, qu'à Saint-Denis nos compatriotes étaient seuls appelés à tailler le marbre et à couler le bronze, est-il possible de supposer qu'en province il en ait été autrement? Aussi, chaque fois que des recherches sont dirigées avec soin, ne manque-t-on pas de découvrir l'origine française de tout ce que l'on avait attribué jusqu'alors à des étrangers. Seulement les gens de l'école de M. Cartier ne prêtent généralement guère attention à ce qui se fait autour d'eux. Ils vivent d'un petit nombre d'idées qu'ils ressassent à satiété, et vingt ans après la publication de documents qui attribuent à Jean Giffard et à Jean Desmarais l'honneur d'avoir sculpté les grandes statues qui se voient à la façade de la cathédrale d'Angers, ils écrivent encore, par exemple, que des Allemands sont passés par là (1).

Mais c'est assez parler d'un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir plus tard. Alors il ne nous sera pas

ter, mort l'an 1558 le 13 décembre. Et demoiselle Marie Pyliepeerts, son épouse, morte l'an 1534, le 23 décembre; et ont en l'honneur de Dieu placé ici cette tour du Saint-Sacrement.

(1) « Les statues de saint Maurice et de ses compagnons qui ornent la façade et qui portent la date de 1510 ont été copiées sur des soldats allemands par quelques-uns de leurs compatriotes. » *Les sculptures de Solesmes*, p. 79. M. Cartier, lorsqu'il écrivait ces lignes, n'avait donc jamais ouvert le grand ouvrage de M. le baron de Wismes, intitulé *le Maine et l'Anjou*, 2 vol. in-folio, 1855-62, où les documents dont nous parlons sont rapportés tout au long?

difficile, croyons-nous, non-seulement de mettre à néant tout le système de M. Cartier, mais encore d'établir que les sculptures de Solesmes ont été exécutées par des artistes qui avaient vu le jour sur les bords de la Loire.

Cette longue discussion ne nous permet pas de consigner ici différentes observations que le livre de M. Charles nous a suggérées çà et là. Il faut mettre un terme à ce compte rendu qui menace de s'étendre indéfiniment et remercier l'auteur de s'être adjoint, pour illustrer son œuvre, le crayon toujours jeune de M. Bouet, qui n'est guère plus, malheureusément, pour les lecteurs du *Bulletin*, qu'un lointain souvenir.

L. P.

L'Art en Saintonge et en Aunis, par M. l'abbé L. Julien Laferrière, livr. I à VII, arrondissement de Saintes, grand in-4, Toulouse, Hébrail. 6 francs la livraison.

L'œuvre entreprise par M. l'abbé Laferrière, est, à tous les points de vue, digne d'éloges. Frappé, dit-il dans son *Épître dédicatoire*, des inconvénients du programme exposé par M. le directeur des beaux-arts, pour la confection de l'inventaire des richesses d'art de la France, il a essayé de montrer ce qu'on aurait pu faire si réellement on eût voulu venir en aide à tous ceux qui sont intéressés dans la question. Non-seulement une courte et sèche description comme celle que l'on prépare est insuffisante pour le présent, mais elle ne peut surtout parer en aucune façon aux dangers de l'avenir, car si, par suite d'événements malheureusement trop fréquents, les objets inventoriés venaient à disparaître, rien ne permettrait d'en retrouver l'image, et, dès lors, leur perte serait irréparable.

Au contraire, avec les belles héliogravures que nous avons sous les yeux, pareil danger n'est pas à craindre. Quoi qu'il arrive, il sera toujours facile, par exemple, de se faire une juste idée de la riche et curieuse façade de l'église Notre-

Dame de Saintes. Les détails sont même reproduits à une si grande échelle que la présence de l'original ne serait pas beaucoup plus instructive. En outre, grâce à la perfection des procédés mécaniques seuls mis en usage, chaque motif se présente à nous tel qu'il est en réalité. Pas d'interprétation possible, aucune personnalité ne s'accuse si ce n'est celle des artistes primitifs. Chose précieuse, surtout quand il s'agit de sculptures, nous pouvons examiner jusqu'à l'épiderme des bas-reliefs, étudier la manière dont le ciseau s'est promené sur la pierre et nous rendre ainsi compte des plus minimes particularités.

Jusqu'ici M. l'abbé Laferrière ne s'est guère occupé que de trois monuments, mais il n'en faut pas davantage pour nous faire apprécier toute l'utilité de sa magnifique publication. L'église Notre-Dame de Saintes, le donjon de Pons et le château d'Usson sont autant de merveilles en des genres différents. Aussi n'avons-nous pas lieu de nous étonner du grand nombre de planches qui ont été consacrées à chacun de ces types d'architecture. L'auteur a voulu nous les montrer successivement sous toutes les faces, et ne rien laisser dans l'ombre de ce qui pouvait sérieusement nous intéresser.

Après avoir parlé des illustrations, il est bon peut-être de dire quelques mots du texte qui est également dû à la même main. Seulement cette partie de l'ouvrage est beaucoup moins avancée que la précedente et nous ne possédons encore que les trente-six pages consacrées à Notre-Dame de Saintes et à l'église de Saint-Pallais qui est contiguë. Suivant une méthode excellente, M. l'abbé Laferrière commence à donner tous les renseignements historiques dont on peut avoir besoin, puis il passe à la description du monument, et termine par un copieux index bibliographique, où défilent les différentes sources auxquelles il a puisé. Lorsqu'il s'agit d'une ancienne abbaye, il ajoute, en outre, la liste des abbés ou des abbesses, décrit les armoiries de chacun d'eux et fait connaître les prieurés

qu'ils conféraient aussi bien que les cures à leur présentation.

Une question se présentait d'abord à l'examen de M. l'abbé Laferrière : en 1047, Geoffroy Martel et sa femme Agnès de Bourgogne, lorsqu'ils résolurent de fonder un grand monastère en l'honneur de la Vierge Marie, commencèrent-ils par raser entièrement ce qui existait auparavant sur l'emplacement choisi par eux, ou bien, par un sentiment de respect assez général au moyen âge, conservèrent-ils dans la construction de la nouvelle église une partie de la basilique élevée par saint Pallais vers 596? Jusqu'ici, croyons-nous, rien d'antérieur au XIe siècle n'avait été signalé dans le vénérable monument; mais il paraît bien certain que l'on s'était trompé. Dans le massif qui forme la base du clocher on remarque des colonnes et des pilastres « dont les matériaux, les assises, les proportions, les moulures et les sculptures n'ont aucun rapport avec tout ce qui les entoure; on est donc naturellement amené à les attribuer au commencement du VIIe siècle.

« Ce fait que nous constatons se reproduit sur le mur de droite de la nef, où l'on aperçoit des modillons à des hauteurs correspondant exactement à celles des diverses colonnes intérieures des VIIe, XIe et XIIe siècles. Par ces quelques restes on peut se faire une idée de l'importance des constructions de Saint-Pallais et par là même ils ont une grande valeur. »

La façade de Notre-Dame de Saintes a une renommée universelle; son étage inférieur présente l'un des plus riches ensembles de sculpture que le XIIe siècle nous ait laissés. Seulement on ne s'est pas encore mis d'accord sur l'interprétation de tous les sujets représentés, et, nous le craignons bien, ce n'est pas M. l'abbé Laferrière qui clora définitivement le débat. Tout ce qu'il dit de la porte principale est parfaitement admissible, et, pour notre part, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître dans les quarante-quatre figurines qui se succèdent par groupes de trois personnes,

sauf en un seul endroit, sur la troisième archivolte, les différents genres de mort des martyrs. L'Église militante, placée immédiatement au-dessous de l'Église triomphante, figurée par les vieillards de l'Apocalypse couronnés, se regardant deux à deux, tenant d'une main la cithare appuyée sur leurs genoux, et, de l'autre, tantôt une coupe, tantôt une sorte de fiole allongée, c'est logique et nous ne voyons pas quelles objections l'on pourrait faire à ce merveilleux arrangement. Mais il n'en est pas de même de la scène indiquée sur les claveaux de la porte de gauche, où nous ne saurions voir l'Assomption de la Vierge. Le personnage que l'on nous donne pour la Mère du Christ ne diffère en rien de ceux placés de chaque côté, immédiatement au-dessous, et nous ne savons sur quoi l'on se fonde pour lui trouver un caractère féminin. Et puis, si la Vierge peut être représentée avec un livre, ce n'est assurément pas dans la scène en question.

Nous renvoyons à ce sujet M. l'abbé Laferrière au chapitre si instructif où M. de Grimouard de Saint-Laurent parle des vêtements et des attributs de Marie (1). En second lieu, que viendraient faire ici les quatre évangélistes? Nous comprenons la présence de saint Jean et de saint Matthieu, qui faisaient partie du collége apostolique, mais non celle de saint Luc et de saint Marc. Toutes ces raisons et beaucoup d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, nous font repousser une interprétation qui, pour avoir pris naissance au congrès archéologique de 1844, où nous la voyons exprimée par la bouche de M. le comte de Chasteigner (2), n'en est pas pour cela plus satisfaisante. C'est dans la vie du Christ qu'il faut aller chercher l'explication tant désirée et non pas dans celle de la Vierge. Le Fils de Dieu parle, non à sa Mère, mais à ses apôtres, tous reconnaissables à leurs pieds nus, aussi bien qu'au livre qu'ils portent dans la main droite.

(1) *Guide de l'art chrétien*, III, 51.

(2) *Bulletin monumental*, X, 487.

Avant de partir pour évangéliser les nations, les fidèles disciples reçoivent la dernière bénédiction du Maître qui leur dit : « Allez et enseignez, *Euntes docete.* »

La façade de Notre-Dame de Saintes nous suggérerait encore bien d'autres réflexions, particulièrement au sujet de la reconstruction des parties supérieures, qui ne nous semblent pas remonter toutes à la même époque. Certes l'opinion émise par M. l'abbé Laferrière ne présente en soi rien d'extraordinaire et le XVIe siècle a commis bien d'autres pastiches que nous pourrions citer. Mais il s'agit ici d'une reconstruction commencée dans un style et continuée dans un autre. Pareille instabilité nous étonne, et, franchement, on fera difficilement comprendre à qui que ce soit que les architectes de Françoise de la Rochefoucauld, après avoir posé, au centre de la façade, les premiers claveaux d'une archivolte, aient brusquement abandonné leur œuvre pour passer à un exercice différent. L'imitation que l'on signale avec raison ne remonterait-elle pas plutôt à la seconde moitié du XVe siècle et ne faudrait-il pas voir là encore l'une des réparations entreprises par l'abbesse Jeanne de Villars (1)? Quoi qu'il en soit, le règne de Charles IX est parfaitement innocent de tout ceci, et l'abbesse indiquée plus haut n'a évidemment fait exécuter que la partie du pignon où le style de la Renaissance se manifeste de la plus incontestable façon.

Nous ne poursuivrons pas plus loin l'examen de cet important ouvrage, qui est un véritable monument élevé à la gloire artistique d'une province. Tout ce que nous avons dit est suffisant pour faire comprendre quelles ressources M. l'abbé Laferrière met à la disposition, non-seulement des archéologues, mais encore des architectes, des sculpteurs. Aussi émettons-nous un vœu en finissant, c'est qu'une

(1) Il serait possible également que la partie supérieure de la façade, détruite en même temps que le monastere, durant l'invasion anglaise, ait été reconstruite vers le milieu du XIVe siècle.

œuvre tout à la fois si utile et si belle soit rapidement conduite à sa dernière livraison.

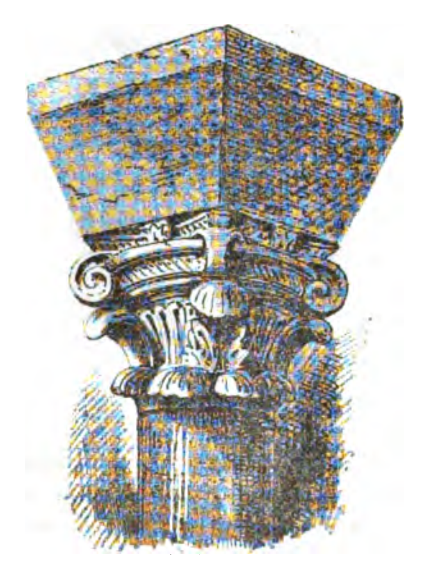
L. P.

Les Pyrénées françaises, première partie, Lourdes, Argelès, Cauterets, Luz, Saint-Sauveur et Barèges, par Paul Perret. Illustrations par E. Sadoux, 1 vol. gr. in-8 de 356 pages. Paris et Poitiers, Oudin, 15 francs.

Nous ne possédons encore que la première partie de la nouvelle publication entreprise sur tout l'ensemble des Pyrénées françaises, et déjà nous pouvons juger de la manière dont ce vaste plan sera accompli. Sans faire œuvre de science, à proprement parler, M. Paul Perret ne néglige aucune occasion de renseigner son lecteur tant sur les monuments de quelque importance que sur les simples curiosités naturelles. Son récit clair et allégrement mené nous promène dans chaque vallée, nous fait pénétrer dans chaque bourgade, et c'est plaisir de le suivre au milieu de tous les souvenirs qu'il évoque comme en se jouant. A côté d'une légende empruntée à Froissart et relative au château de Coarraze, qui vit s'écouler les jeunes années d'Henri IV, figure, par exemple, le rapide exposé des événements tant soit peu merveilleux qui ont attiré sur la ville de Lourdes l'attention du monde entier. Puis, à la suite d'une charmante peinture de la cour de Marguerite de Navarre, nous retrouvons le spectacle des luttes que le général de Nansouty eut à soutenir pour établir son célèbre observatoire sur le pic du Midi. Le passé et le présent sont ainsi mêlés en toute occasion, et rien n'est oublié de ce qui peut, sous une forme agréable, contribuer à varier l'instruction du voyageur.

La contrée que M. Paul Perret a choisie pour ses débuts est généralement assez pauvre en monuments. Cependant on y rencontre une série de forteresses qui ne sont pas seulement remarquables au point de vue pittoresque. D'un côté, en effet, il est intéressant de voir comment, par le soin avec

lequel on avait choisi leur assiette, existait au moyen âge tout un système de défense qui embrassait l'étendue entière du comté de Bigorre, et, de l'autre, qui n'aimerait à constater l'état d'avancement où se trouvait l'art militaire dans cette région de la France, à une certaine époque de notre histoire ? Gaston Phébus est passé par là, et, certes, même dans un ouvrage comme celui dont nous parlons, il n'eût pas été déplacé de consacrer quelques pages à caractériser la manière de ce grand constructeur. Dans tous les châteaux bâtis sous son influence ou directement par lui, les donjons sont carrés, tandis que les hautes tours cylindriques rappellent, au contraire, la domination anglaise.



Chapiteau de la salle capitulaire.

Avec raison, M. Perret s'est assez longuement étendu sur l'abbaye de Saint-Savin; il a décrit l'église, le cloître, la salle capitulaire, tout ce qui réclame l'attention des curieux et

mérite véritablement d'être examiné en détail. Les dates qu'il assigne à chaque partie de ce vaste ensemble sont assez raisonnables en général, et nous ne voyons à relever que l'âge du chapiteau ci-contre, faussement attribué à l'antiquité, tandis que tout tend à le rapprocher de ceux conservés à Jouarre et si souvent reproduits dans les ouvrages d'archéologie. Au lieu d'une action directe, c'est une simple inspiration qu'il convient de signaler, et nous sommes en présence d'un important débris de quelque église chrétienne primitive, dont le souvenir a disparu.



Bénitier des Cagots.

Quant au curieux bénitier auquel on a accolé le nom des Cagots, il eût été bon à son sujet de rapporter le passage de la loi du pays de Soule relatif à ce peuple maudit :

« Tu bâtiras, y est-il dit, ta demeure dans les sites écartés et déserts, loin de nos habitations et de nos villes ; l'on désignera la porte par laquelle du dois entrer à l'église, l bénitier où tu trouveras l'eau bénite, et la galerie où il te sera permis de prendre place, semblable à la brebis infectée que l'on sépare du troupeau. »

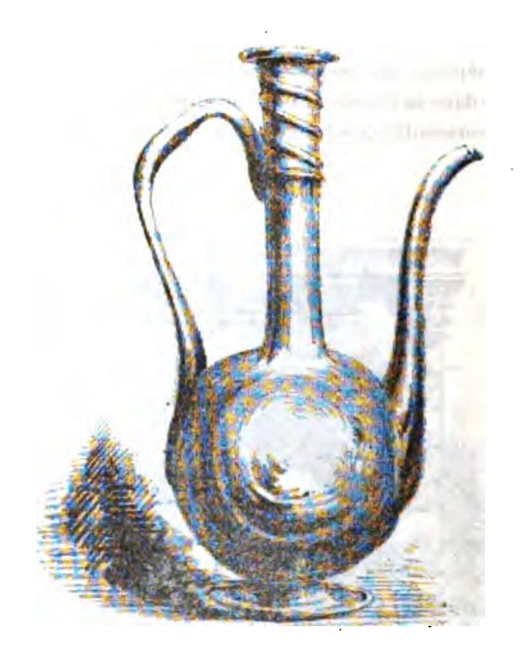
Qu'avaient fait ces malheureux pour être traités ainsi? Ils descendaient, dit-on, des anciens oppresseurs du pays, et dans leurs veines coulait le sang des Goths; de plus on les regardait comme conservant au fond du cœur un secret penchant pour l'hérésie arienne. Et cela suffisait pour les considérer comme des êtres abjects et dignes du plus profond mépris, car l'esprit de tolérance n'avait pas encore pénétré dans la religion catholique, qui, après avoir été longtemps persécutée, s'est souvent montrée persécutrice à son tour.



Tombeau d'enfant à l'église de Luz.

Avant de quitter l'église de Saint-Savin, jetons un coup d'œil sur les orgues du XVI[e] siècle qui se dressent au-dessus de la porte d'entrée. Elles ne sont pas seulement remarquables par leurs élégantes boiseries, mais encore par les trois têtes automatiques disposées dans la balustrade et si bien

étudiées par M. de Salies (1). Pour trouver quelque chose de semblable il faut aller jusque dans le Loir-et-Cher, à Montoire; aussi avons-nous vu avec quelque étonnement qu'il n'a



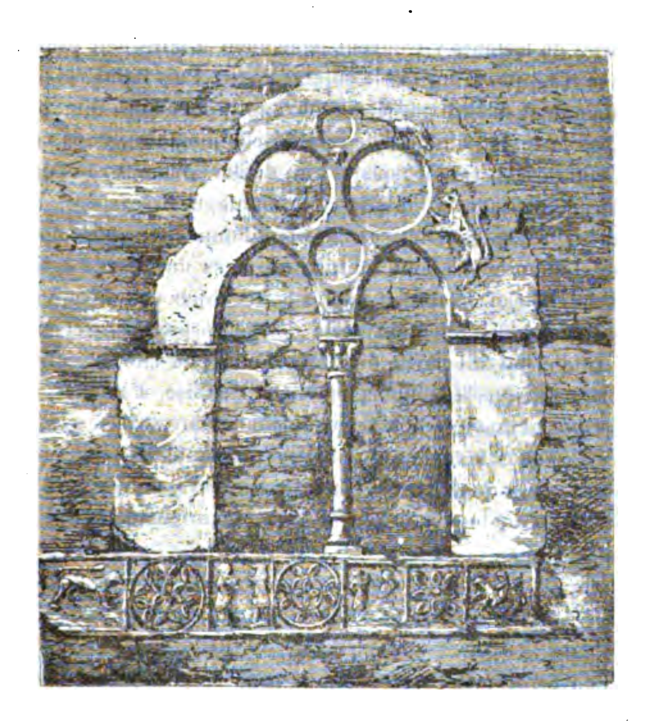
Aiguière en verre irisé.

pas même été fait allusion à cette fantaisie mécanique. C'est une lacune regrettable que ne manquera pas de combler une prochaine édition.

M. le vicomte de Gourgues, si nous ne nous trompons, a le premier signalé, en 1844, le curieux petit tombeau d'enfant qui se voit sous le porche voûté de l'église de Luz (2); mais

(1) *Bulletin de la Société archéologique de Vendôme*, tome VI, p. 97.
(2) *Bulletin monumental*, tome X, p. 52.

le dessin qu'il en a donné est fort imparfait, et de plus, c'est à peine s'il a déchiffré quelques mots de l'inscription gravée sur le devant du sarcophage. Il est vrai que M. Cénac Moncaut a été plus heureux en 1856 (1), et c'est à lui que revient



Fenêtre à Aucun.

l'honneur d'avoir, par une lecture à peu près acceptable, révélé, en même temps que la date du monument, le nom de l'artiste auquel il est dû (2). M. Paul Perret, en effet, n'a

(1) *Voyage dans l'ancien comté de Bigorre*, Tarbes, 1856, p. 19.

(2) Il s'appelait Gilles de Serre (*Gile de Sere lo fe*), et vivait au commencement du XIIIe siècle.

apporté que bien peu de changements au texte connu depuis vingt-cinq ans, et encore ne sommes-nous pas sûr qu'ils soient tous parfaitement heureux.

D'après ce qui précède on voit que la nouvelle publication de la maison Oudin se recommande par plus d'un point aux archéologues. Rien n'a été négligé pour que différentes catégories de lecteurs y trouvent également à faire leur profit, et ce n'est pas là un faible sujet d'éloges. Puis l'illustration, habilement dirigée par M. Sadoux, suit, pour ainsi dire, pas à pas le texte, auquel elle sert de commentaire, dans son infinie variété. Tantôt nous voyons défiler sous nos yeux une série de paysages grandioses, des montagnes escarpées, des vallées profondes et des cascades bouillonnantes; tantôt nous contemplons sous leurs multiples aspects une vieille église ou un château délabré. Les plus petits objets eux-mêmes ne sont pas oubliés, témoin cette délicieuse pièce de verrerie orientale qui fait partie du trésor de Luz, où elle est entrée nous ne savons à quelle époque. Qu'il suffise, d'ailleurs, de dire que les gravures hors texte sont au nombre de trente-trois, et celles dans le texte au nombre de soixante-dix-sept, pour montrer avec quel luxe est conduite une œuvre dont le succès, nous n'en doutons pas, se trouve dès maintenant assuré.

L. P.

San Siro, primo vescovo e patrono della città e diocesi di Pavia, studio storico-critico del sacerdote Cesare Prelini, professore nel seminario diocesano di Pavia. Un vol. gr. in-8, de XLVII-590 pages. Imprimerie Fusi, et chez l'auteur, à Pavie. Prix : 8 francs.

L'ouvrage dont nous venons d'énoncer le titre se recommande aux hagiographes qui s'attachent plus spécialement à l'étude des origines chrétiennes. Il s'agit, comme on le voit, de l'histoire du diocèse de Pavie et de saint Cyr, son premier évêque. Ce travail a pour point de départ la décou-

verte faite en 1875, à Pavie, dans le dallage de l'ancienne basilique des Saints-Gervais-et-Protais, d'un fragment de sarcophage portant l'inscription :

SVRVS EPS.

A quelle époque doit se rapporter la mission de saint Cyr, l'apôtre du pays du Tessin, de la Ligurie et de la Vénétie, le premier évêque de Pavie? — Déjà le commandeur de Rossi, dans une savante étude (1) que M. l'abbé Prelini reproduit en tête de son ouvrage, avait établi, par des considérations de l'ordre épigraphique, que ce sarcophage devait appartenir aux temps apostoliques ou quasi-apostoliques.

M. Prelini transporte la question sur le terrain plus particulièrement historique, et. à l'aide d'une infatigable critique, aussi sagace que prudente préservée de l'entraînement des idées généralement reçues, cherche à préciser la solution.

Un groupe d'historiens, et Tillemont parmi eux, mettaient saint Cyr à la fin du Ier siècle, et sa mort sous Adrien. Ughelli et d'autres le faisaient remonter encore plus haut, si bien que Cyr aurait été contemporain de saint Pierre et de Jésus-Christ. Une autre école moins enthousiaste des temps légendaires faisait mourir saint Cyr au IVe siècle.

C'est en présence de ces données contradictoires que l'érudit historiographe entreprend son œuvre de patientes et scrupuleuses investigations. Nous ne pouvons ici le suivre dans l'examen minutieux de tous les monuments liturgiques et ecclésiastiques, martyrologes, nécrologes, bréviaires, missels, etc., manuscrits ou imprimés, que l'auteur dans le premier livre de son travail passe en revue, confronte, discute, pour préparer la découverte de la vérité. Disons cependant que, parmi ces documents, il en est deux d'une importance capitale. D'abord la *Chronica sancti Syri*, qui est le sujet d'une

(1) *Bulletin d'arch. chrét.*, 1876.

longue étude dans le but de déterminer son époque et son auteur. Vulgairement attribuée à Paul Diacre, au VIIIe siècle, elle serait plutôt l'œuvre d'un auteur inconnu du commencement du VIIe siècle. Puis vient la *Translatio corporis sancti Syri,* de l'église des Saints-Gervais-et-Protais à la nouvelle cathédrale de Pavie. Ces deux documents sont intégralement publiés, dans l'ouvrage qui nous occupe, dans leur texte latin avec traduction italienne en regard.

Le second livre est entièrement consacré à la critique du premier de ces deux documents pour y faire la part du vrai, du raisonnable et celle de l'hypothétique et de l'imaginaire. Cet examen met l'auteur en présence d'une tradition célèbre qui veut que saint Cyr ait été, non-seulement Galiléen de nationalité, mais de plus l'enfant qui présenta dans le désert les cinq pains et les deux poissons destinés à la miraculeuse multiplication. Mais malheureusement pour cette tradition. il se trouve que tous ceux qui l'admettent, comme le P. Innocenzo Chiesa, Bossi, de Gasparis, Pietragrassa, le P. Romualdo Ghisoni, Ottavio Ballada, Mezzadri, et Castelli ne sont que des auteurs récents, non antérieurs au commencement du XVIIe siècle, et qu'elle est niée ou passée sous silence par les écrivains plus anciens tels que Gualla, B. Sacco, Paolo Barata, et Spelta.

De même les monuments épigraphiques, comme l'inscription en caractères gothiques qui se lit sur l'autel de Saint-Cyr, dans la crypte de la cathédrale de Pavie, « Syro « Galileo, Petri discipulo, qui puer panes et pisces ad turba« rum alimenta porrexit, » les monuments iconographiques où saint Cyr est représenté avec des poissons comme attribut symbolique, ne remontent pas au delà du XIVe siècle. En vain on chercherait la trace de ces attributs dans les monuments analogues d'époques plus anciennes.

Le judicieux critique ne peut donc voir autre chose, dans cette tradition, qu'une croyance propagée à plaisir par certains écrivains, parce qu'ils la trouvaient flatteuse pour leur amour-propre national, « comme si l'Église de Pavie, dit-il,

n'était pas assez illustre et vénérable par les œuvres et les vertus de ses saints, sans avoir besoin de chercher dans de gratuites suppositions ou des faits légèrement établis, les titres vaniteux d'une gloire éphémère. » C'est ainsi qu'ailleurs on a vu se répandre la croyance que saint Martial avait été l'enfant qui servit Jésus à la cène et au lavement des pieds des apôtres et lui présenta le poisson rôti avec le rayon de miel.

Quant à la question chronologique, les actes de la vie de saint Cyr, coordonnés avec l'état politique du pays du Tessin, avec les événements des diocèses voisins, avec le martyre de saint Gervais et de saint Protais, établissent la chaîne de la mission apostolique que saint Cyr reçut de Jésus-Christ par saint Pierre, de saint Pierre par saint Marc, de saint Marc par Hermagoras, évêque d'Aquilée, qui l'envoya à Pavie avec saint Juventius. De la sorte l'épiscopat de saint Cyr se place au IIe siècle.

De plus, un examen attentif du récit de la *Translation*, composé par un auteur contemporain au IXe siècle, le célèbre moine rhéteur écossais Dun Gall, vient apporter une nouvelle lumière à la question. Cette translation, opérée par l'évêque Adéodat, trouve sa date à l'année 835, et les écrivains les plus anciens s'accordent tous à placer ce fait 600 ans environ après la déposition de saint Cyr dans la première cathédrale des Saints-Gervais-et-Protais. Sans admettre que saint Cyr ait vécu cent douze ans, comme le prétendent quelques historiens, il est notoire, au témoignage de tous, qu'il a atteint un âge fort avancé, quatre-vingt-dix ou quatre-vingt-quinze ans. Ces données permettent donc d'avancer que saint Cyr, qui reçut sa mission par les intermédiaires de saint Pierre, de saint Marc et d'Hermagoras, a vécu dans la seconde moitié du IIe siècle et au commencement du IIIe.

Telle est la conclusion qui se dégage de cette sérieuse étude, dont l'intérêt est considérablement augmenté par tous les détails que, chemin faisant à travers le nord de l'Italie,

pour arriver à son but, elle révèle au lecteur, tant au point de vue de l'histoire ecclésiastique qu'à celui de l'archéologie.

Ce premier volume doit être suivi d'un second où l'auteur exposera l'histoire du culte de saint Cyr, à Pavie, depuis son origine jusqu'à nos jours, et contiendra de nouveaux documents destinés à porter un vigoureux appui aux faits déjà exposés dans le premier volume.

L'auteur a droit aux félicitations les plus sincères; ajoutons que, par un désintéressement tout à son honneur, le produit de la vente de son ouvrage est affecté aux frais de la grande coupole qui s'exécute en ce moment à la cathédrale de Pavie.

J. DE LAURIÈRE.

Album de l'Exposition rétrospective de Tours. — Les expositions sont une excellente chose, mais à la condition qu'elles deviennent un sérieux sujet d'étude. Il ne faut pas que l'on se soit donné tant de peine pour le vain plaisir d'étaler durant deux ou trois mois, sous les yeux du public, des richesses même inconnues. Tout doit tendre à conserver le souvenir des objets principaux qui ont un instant fixé l'attention des connaisseurs, et l'on serait véritablement sans excuses de ne pas profiter pour cela des merveilleux procédés de reproduction aujourd'hui en notre pouvoir.

C'est ce qu'a pensé avec raison un habile photographe de Tours, M. Eug. Chauvigné. Grâce à lui, l'Exposition de 1881 ne périra pas tout entière, mais son souvenir revivra, au contraire, dans une série de magnifiques planches, que, par une heureuse innovation, on peut, sans inconvénient, se procurer séparément. Chaque épreuve, en effet, porte à sa partie inférieure une courte note qui donne toutes les indications désirables en pareil cas, et l'acheteur ne sera pas plus embar-

rassé sur la destination de l'objet figuré que sur sa véritable date et son lieu de fabrication.

Parmi les photographies qui se recommandent tout particulièrement aux abonnés du *Bulletin*, nous citerons d'abord celles qui représentent les belles épées gallo-romaines découvertes à Chinon, une vierge en marbre blanc du XIVe siècle, et un retable à volets du XVIe. Puis viennent les célèbres tapisseries de Saint-Florent-lez-Saumur qui ont été exécutées à Arras, vers l'année 1524. Il n'a pas fallu moins de dix clichés pour reproduire cette suite incomparable dont la place serait au musée de Cluny. Les amateurs d'émaux y trouveront une Crucifixion signée de Léonard Limosin, et les curieux de la céramique plusieurs pièces hors ligne à la marque d'Honoré Savy, de Joseph et de Paul Hannong, sans compter un merveilleux bassin hispano-arabe qui n'a peut-être pas son pareil dans aucune collection. Quant aux meubles, ils proviennent presque tous du célèbre château de Chanteloup, où le duc de Choiseul tint sa cour durant les dernières années du règne de Louis XV. C'est d'abord une commode laquée, revêtue d'ornements en bronze doré et ciselé qui semblent sortir de la main des Caffieri. En second lieu un cartel rarissime par ses dimensions et la perfection du travail, des appliques non moins belles et tout un ameublement de salon, composé de vingt-quatre pièces, qui eût pu figurer avec honneur dans l'hôtel aujourd'hui dépouillé de M. Double. On le voit, tous les goûts peuvent à peu près également trouver à se satisfaire dans la belle série d'épreuves réunies par M. Chauvigné. Chaque photographie se vend séparément 1 franc 50; par série de douze, 1 francs 25. S'adresser, soit au photographe lui-même, soit aux différents libraires de Tours.

NÉCROLOGIE.

M. de la Mariouze. — Le jour de Noël dernier, la Société française d'Archéologie perdait le vice-président de son comité d'administration permanent, l'honorable M. de la Mariouze, ancien directeur des Domaines, membre de plusieurs sociétés savantes, chevalier de la Légion d'honneur. Les services signalés rendus, pendant plus de vingt ans, à notre compagnie par le confrère excellent que nous regrettons aujourd'hui, nous font un devoir de lui consacrer, dans ce recueil, quelques mots de souvenir.

M. de la Mariouze de Prévarin était né à Condé-sur-Noireau (Calvados), au mois d'août 1796. Après de brillantes études à Falaise, le jeune homme était venu suivre les cours de droit à Caen, où son oncle M. Desmortreux exerçait alors les fonctions de procureur général. Un instant, notre confrère songea à entrer dans la magistrature. L'accès lui en eût été facile; mais des considérations diverses qui lui permettaient d'entrevoir ailleurs un avancement rapide, lui firent choisir une autre carrière. Admis dans l'Enregistrement vers 1820, et envoyé, bien peu de temps après, comme receveur, à Châteauneuf-sur-Loire, il épousa, en 1824, la fille du directeur des Domaines du Loiret, Mlle Duvesiès de Pontès. A la suite de ce mariage, nous le voyons occuper le poste de premier commis dans la direction de son beau-père. M. de la Mariouze se trouva dès lors à Orléans dans le milieu véritable qui lui convenait, et il put goûter tout à la fois les joies douces de la famille et les distractions élégantes que lui offraient les relations mondaines les plus distinguées. Ces années de bonheur furent de bien courte durée. En 1833, l'épidémie cholérique qui fit dans notre pays tant de victimes, enleva d'une manière foudroyante Mme de la Mariouze. Elle laissait à son mari deux jeunes filles, à l'éducation desquelles il se consacra tout entier et dont l'affec-

tion devait rester, jusqu'à la fin de sa vie, son unique consolation.

Ce fut à Poitiers, où M. de la Mariouze résida près de neuf années comme inspecteur, qu'il put s'occuper pour la première fois, avec quelque suite, de recherches sur nos antiquités nationales. Déjà, cependant, le savant bibliothécaire de l'Arsenal, M. Paul Lacroix, dont il était l'ami, avait attiré son attention de ce côté; les érudits qui composaient la Société des Antiquaires de l'Ouest firent le reste et l'enrôlèrent définitivement dans leurs rangs. Les Mémoires de la docte compagnie renferment de M. de la Mariouze une infinité de rapports, de notes et de communications qui attestent l'étendue de ses lectures, la maturité de son esprit, la conscience de ses investigations.

Les fonctions de directeur qu'il remplit successivement, avec une grande autorité, à Foix, à Bourbon-Vendée, à Saint-Lô et à Caen, n'interrompirent jamais complétement ces labeurs désintéressés.

Lorsque l'heure de la retraite eut sonné, il devait les reprendre avec plus de zèle, peut-être même avec plus de plaisir et de profit. Dès son arrivée à Caen, à la sollicitation de M. de Caumont, qui tenait en très-haute estime son esprit judicieux et son expérience des affaires, il devint l'un des membres les plus utiles et des conseils les plus écoutés de l'Association normande et de la Société française d'Archéologie. A la mort de notre fondateur, son rôle fut peut-être plus important et son influence plus décisive encore.

Nommé vice-président du Comité permanent d'administion de la Société française d'Archéologie, il s'acquitta de sa tâche avec l'exactitude naturelle qui était un des traits de son caractère et avec une activité qui ne se démentit jamais.

La Compagnie possédait des statuts élaborés sous l'inspiration directe de M. de Caumont et approuvés par le gouvernement : elle n'avait pas de règlement intérieur. M. de la Mariouze s'attacha à combler cette lacune. La rédaction de ce document essentiel est en très-grande partie son

œuvre ; nous pouvons ajouter qu'en plusieurs circonstances, le tact de notre confrère, ses manières courtoises, son esprit de conciliation aplanirent bien des difficultés et assurèrent, malgré des obstacles passagers, le succès de l'œuvre de progrès inaugurée par M. de Caumont et que, de concert avec notre Directeur, nous nous efforcerons de continuer. A tous ces titres, nous tenons à le proclamer, M. de la Marionze a droit à notre gratitude; il a bien mérité de la science et de la Société française d'Archéologie.

E. DE BEAUREPAIRE.

M. Gustave Guérin, architecte. — Au mois de juin dernier s'est éteint à Tours, dans un âge relativement peu avancé, l'un des architectes de province qui ont le mieux su pratiquer l'art du moyen âge, soit dans la construction de nouveaux édifices, soit dans la restauration de monuments plusieurs fois séculaires. Aussi croyons-nous devoir rappeler combien tous ceux qui conservent un culte pour les merveilles du passé ont vivement ressenti la perte de M. Gustave Guérin. Nul mieux que lui n'avait une connaissance profonde de l'architecture des bords de la Loire, et, lors même qu'il n'avait pas la direction des travaux, il pouvait à l'occasion donner un excellent conseil. Deux choses le distinguaient, du reste : une grande délicatesse de goût et le respect inébranlable de son art. Ce n'est pas lui assurément qui, sans préparation aucune, eût accepté de remplacer des hommes éminents en dix endroits différents. Il croyait qu'un bon architecte doit vivre au milieu des monuments qu'il est appelé à restaurer et ne pas courir le risque de traiter les édifices du midi comme s'ils avaient été conçus dans l'Ile-de-France, ainsi que nous l'avons vu trop souvent.

Né en 1814, à Bagnoles-les-Eaux (Orne), M. Guérin durant trois ans, de 1830 à 1833, suivit les cours de l'École des Beaux-Arts, où il fut élève de Huvé, l'architecte de la Madeleine. Puis nous le retrouvons à Tours, en 1837, comme archi-

tecte diocésain et cette fonction importante qui mettait entre ses mains tant d'édifices renommés, il devait l'exercer sans interruption aucune jusqu'en 1875. Révoqué alors brutalement pour faire place à M. Paul Bœswillwald, que l'affection paternelle tenait à bien caser, il supporta ce coup avec dignité et emporta dans sa retraite les regrets de tous ceux qui l'avaient vu à l'œuvre.

Voici, aussi exactement que possible, la liste des édifices qu'il a construits ou restaurés. Dans la première catégorie, nous trouvons :

1. Église de Savigny (style du XIIIe siècle), terminée en 1848;

2. Chapelle du petit séminaire (id.), à Tours, 1849;

3. Église de Saint-Patrice (id.), 1850;

4. Église Sainte-Anne, près Tours (id.), publiée dans la *Revue d'architecture*, 1857;

5. Chapelle des Lazaristes, à Tours (style du XIIe siècle), 1860.

6. Église de Sainte-Maure; construction des nefs et du clocher (id.), 1869.

7. Église de Joué (id.), 1868; trois nefs séparées par des colonnes et couvertes par un même toit;

8. Chapelle Sainte-Armel, dans la commune de Beaumont-la-Ronce, publiée dans le *Moniteur des architectes*, 1869;

9. Église de Luynes (style de transition), 1872;

10. Église Saint-Étienne, à Tours (style du XIIe siècle), 1874. Trois nefs séparées par des colonnes monolithes;

11. Église de Noyant (id.), 1875.

Les restaurations importantes sont :

Cathédrale de Tours : 1° restauration des portails; 2° restauration complète des vitraux; 3° restauration et décoration de la chapelle de la Sainte-Vierge (de 1848 à 1875).

Église Saint-Julien, à Tours, restauration complète et ameublement intérieur (de 1848 à 1857).

Église des Carmes, à Tours, 1848.

Église Notre-Dame-la-Riche, à Tours, reconstruction

de la grande nef et de la façade sud (de 1860 à 1866), style du xve siècle.

Église Saint-Pierre-des-Corps, à Tours, 1866.

Église de Saint-Épain (1856 à 1870).

Église Saint-Symphorien, à Tours, 1869.

Église de Montlouis, construction de la grande nef et de la façade, 1870.

Église Saint-Cyr, près Tours, 1870.

Plus vingt-quatre autres restaurations complètes d'églises rurales, et trente-cinq constructions de chapelles et restaurations de moindre importance.

Grande restauration du château de Beaumont, style Louis XII; chapelle importante, même style. M. Charles Guérin a collaboré à ce travail.

M. Gustave Guérin était depuis longues années membre de la Société française d'archéologie pour la conservation des monuments historiques, qui lui a décerné une médaille en 1869, au Congrès de Loches.

L. P.

Erratum. — Dans le dernier numéro, p. 418, dernière ligne, au lieu de : « fleurissait à la fin du IIIe siècle » lire : « fleurissait à la fin du VIIe siècle. »

IMPRIMERIE PAUL BOUSREZ, RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

LE CAS

DE

LA CATHÉDRALE DE REIMS

Timeo Danaos, et dona ferentes.

C'est chacune de nos cathédrales qui, empruntant le sens du vers de Virgile, pourrait s'écrier aujourd'hui : *Je crains l'État, surtout quand il me comble de ses dons.* Si belles dans la majesté de leur sereine vieillesse, nos cathédrales ne demandent plus qu'à couler en paix encore de longs jours, et pour cela de modiques secours leur suffisent; tout ce qui tend à la générosité les épouvante, car elles savent bien que les grandes sommes ne peuvent guère être employées qu'à leur rendre une ridicule et feinte jeunesse.

Toutefois l'État ne cesse de leur accorder ses dangereuses faveurs, et voici qu'après les cathédrales d'Angoulême, de Bordeaux, de Périgueux, de Sens et d'Évreux, Notre-Dame de Reims se travestit sous la main des architectes officiels.

Sur l'invitation de la Société française d'Archéologie, nous nous sommes rendu à Reims en juin dernier, moins pour constater de nos propres yeux les dégâts déjà consommés que pour nous informer auprès des

zélés et savants archéologues qui ont vécu à l'ombre de la célèbre basilique, qui l'aiment et la connaissent, et qui en ont suivi avec un douloureux intérêt les récentes transformations.

La première plainte que nous avons entendue visait le principe même du classement des cathédrales du moyen âge parmi les édifices diocésains. Assurément l'église où siégent l'évêque et les chanoines est l'édifice diocésain par excellence; mais il est une autre classe de monuments auxquels la prudence indiquait de la rattacher, ce sont les monuments historiques. Le titre d'édifice diocésain semble impliquer aux yeux de l'administration des idées d'art et d'actualité, alors qu'il ne faut ici considérer que les souvenirs. Les cathédrales telles que les a laissées le passé suffisent au culte et rien ne nécessite leur remaniement. Il n'était donc point à propos de les soustraire à la surveillance de la Commission des monuments historiques, qui, renfermant des archéologues dans son sein, est naturellement moins portée aux mutilations et aux reconstructions que l'administration des édifices diocésains, composée d'architectes intéressés personnellement ou par esprit de corps à étendre les travaux dont ces bâtiments peuvent être l'objet.

Voilà ce qu'on nous disait à Reims, et l'on ajoutait qu'il était particulièrement étrange de voir échapper à la Commission des monuments historiques les édifices historiques entre tous, les cathédrales, qui, outre les faits dont elles ont été le théâtre ou les témoins, portent encore dans leurs sculptures, leurs vitraux, leurs peintures, la trace palpitante des événements les plus considérables de nos annales et les souvenirs des plus illustres familles françaises.

Parmi elles, il en est une qu'on ne pouvait jamais assez respecter, parce qu'elle est la cathédrale monarchique, nous allions dire la cathédrale nationale par excellence, car ce fut elle qui assista, en quelque sorte, au baptême de la nation française et qui plus tard abrita le sacre de nos rois. Notre-Dame de Reims est, au premier chef, un de nos grands titres historiques, titre qu'il fallait bien se garder d'interpoler et sur l'intégrité duquel il fallait veiller avec le même soin que les familles nobles sur leurs parchemins.

Nos restaurateurs modernes n'ont pas eu cette délicatesse. Avec empressement ils se sont chargés d'employer le crédit de deux millions voté par l'Assemblée nationale, le 26 décembre 1875, en faveur ou plutôt au détriment de la cathédrale de Reims. Ce n'est pas que l'édifice n'eût besoin de réparations considérables; la façade surtout avait souffert de l'injure des siècles. Seulement les travaux de sculpture ne font guère le compte des architectes, et d'un autre côté il ne fallait nullement songer à opérer sur le vif de la construction, encore parfaitement solide. On a donc remarqué fort à propos que les balustrades du grand comble menaçaient ruine, et c'est à elles qu'on a voulu tout d'abord appliquer le crédit de deux millions, non toutefois sans arrière-pensée. On n'eût pas été fâché de constater que la cathédrale de Reims, comme celles de Troyes, de Meaux et de Séez, péchait par les fondations, bien que Viollet-le-Duc ait plusieurs fois assuré que ces fondations étaient de force à porter un monument beaucoup plus considérable que Notre-Dame de Reims. On les a déchaussées à la base de la tour du nord, on en a enlevé, à coups de sape redoublés, de gros quartiers de pierre, et pendant tout un hiver on les a laissées à nu,

exposées à la gelée et à l'envahissement des eaux pluviales. Par ces moyens désespérés on a obtenu vite la preuve que les fondations manquaient de solidité. En effet, une énorme lézarde s'est ouverte du haut en bas de la façade, traversant la galerie des rois et la grande rose, et allant se retrouver au bas de la première travée de la nef, au nord, juste au point où avaient été pratiquées ces excavations imprudentes qu'absolument rien ne justifiait. Voilà des travaux lucratifs préparés pour l'avenir.

En attendant, on s'est jeté sur les balustrades.

La cathédrale de Reims, tous les archéologues rémois le savent, et M. l'architecte Gosset le dit plusieurs fois dans ses rapports et ses notices, est un édifice absolument original qui doit son originalité soit à la tendance d'esprit de ses constructeurs, soit à sa destination toute spéciale, qui était de rappeler les origines chrétiennes de la monarchie française et d'abriter sous ses voûtes le sacre de nos rois. C'est évidemment en vue de cette destination que les balustrades avaient été disposées d'une façon tout à fait exceptionnelle. Ce ne sont plus à vrai dire des balustrades, puisqu'elles dépassent du triple la hauteur d'appui, mais des couronnements qui avaient pour objet de donner à l'extérieur du monument un air de fête et un aspect de majesté royale. Sur la grande nef, ces couronnements, par leurs formes, reproduisaient en petit la grande galerie des rois de la façade occidentale ; ils avaient ainsi pour effet de rétablir une certaine harmonie entre la façade et la nef, dont les âges diffèrent de plus d'un siècle.

Le terrible incendie du 24 juillet 1484 détruisit le grand comble et tout ce qui l'environnait. Les toitures furent rétablies seulement de 1506 à 1515, et en

même temps furent relevées tant bien que mal les riches arcatures remplaçant les balustrades. Les nouvelles arcatures, exécutées avec une certaine parcimonie, dépérirent assez rapidement, et la restauration, dans ces derniers temps, en était devenue indispensable. Nous ne blâmons donc point le fait de cette restauration.

Ce que nous regretterons toujours, d'accord avec les archéologues et les architectes rémois, c'est que l'architecte diocésain, Millet, n'ait pas cru devoir reproduire la balustrade du XVI[e] siècle, de même que celle-ci reproduisait la balustrade du XIV[e] siècle. La balustrade qui est en voie de disparaître n'était pas, en effet, dans les données de son époque : exécutée au moment où le style ogival était encore plein de force, malgré les atteintes de la Renaissance, elle cherchait à se soustraire aux caprices des formes trop tourmentées, on y sentait une préoccupation d'archaïsme qui ne pouvait procéder que du désir d'imiter du plus près possible ce qui avait été détruit par l'incendie de 1484. Il fallait donc conserver ce type, comme le plus rapproché du type primitif; on pouvait même rétablir dans toute sa pureté la balustrade du XIV[e] siècle, dont il existait encore, lors de notre passage à Reims, des arrachements assez considérables.

Il est temps que nous esquissions en deux mots la balustrade du XVI[e] siècle, dont bientôt la photographie et le dessin conserveront seuls le souvenir. Elle se distribuait par séries de huit arcades géminées complétement à jour et d'un galbe très-élancé. Les ogives étaient ce que nous appellerions volontiers des ogives rémoises, c'est-à-dire des ogives dépassant en acuité le tiers point et même un peu l'ogive équilatérale. Les arcs secon-

daires étaient en trilobe pointu; le tympan, entre les arcs secondaires et l'arc principal, était occupé par un trèfle largement ouvert dont le lobe supérieur était seul en pointe. Un gable percé d'un trèfle lancéolé encadrait chaque arcade; entre les gables et à leurs sommets se dressaient des pinacles sur plan carré se présentant par la pointe. Au droit de chaque arc-boutant, un pinacle beaucoup plus gros s'avançait en triangle sur une gargouille; sa hauteur était deux fois celle de la balustrade, dont sa moitié inférieure reproduisait les motifs. Le dessin de la moitié supérieure accusait franchement le style de la fin du XV[e] siècle.

Ces grands et ces petits pinacles se présentant par la pointe firent naître les scrupules de Millet, qui ne put se persuader qu'il existât quelque chose de semblable avant la période flamboyante. On trouve cependant des clochetons pareillement plantés dans la façade, qui est du XIV[e] siècle, et il en existait remontant au XIII[e] siècle dans la façade de Saint-Nicaise. « Cette disposition, dit M. Gosset, dans son rapport lu à la Société des architectes de la Marne, n'est pas le résultat d'une fantaisie des reconstructeurs de 1506; elle s'explique, en outre, par l'esthétique, la continuité étant d'un effet plus grandiose et plus religieux que l'alternance ou variété. L'architecte de cette galerie, avec raison, a préféré l'effet d'un motif continu, obtenu par une suite ininterrompue d'arcatures, à celui de l'alternance qui aurait résulté de l'interruption, à intervalles égaux, de ces arcatures, par des pilastres saillants à angle droit. Leur disposition angulaire présentait, en outre, l'avantage d'accentuer sans sécheresse la verticale indispensable, de continuer la ligne décorative accusée sur la façade par le prolongement de l'arc-boutant, de ne pas

écraser les gargouilles, qui, autrefois rapportées par encastrement (deux sont encore visibles), portent les colonnettes d'angles. »

De scrupule à scrupule, on en vint à juger qu'une balustrade nouvelle, fût-elle la reproduction bien assurée de celle du XIVe siècle, serait un véritable anachronisme sur une nef qui, même dans ses travées les moins anciennes, ajoutées à la fin du XIIIe siècle, conserve dans sa pureté le style ogival à lancettes. Après s'être résolu à effacer le XVIe siècle, ce qui n'était pas un trop grand mal, on voulut éliminer le XIIIe, ce qui devenait fort regrettable ; car si la balustrade du XIVe siècle n'était pas en parfait accord de style avec la nef et le transsept qu'elle couronnait, elle était en complète communauté de goût avec la façade, dont elle pouvait être considérée comme une sorte de dilatation ou de ramification sur le reste de l'église.

Du moins, puisqu'on se décidait à remonter jusqu'au plein XIIIe siècle, qu'est-ce qui empêchait d'adopter pour type la balustrade qui surmonte les chapelles du chœur? Cette balustrade est authentique, et la restauration qu'en avait entreprise Viollet-le-Duc ne les a pas travesties. Ou bien pourquoi ne pas essayer une restitution graphique de la balustrade haute du chœur, qui est une mauvaise restauration du XVIIe siècle, mais dont la forme originelle est d'autant moins difficile à retrouver, qu'elle ne semble pas s'écarter sensiblement des balustrades des chapelles? La nef étant, malgré la différence des dates, de même style que les parties inférieures et que les parties supérieures du chœur, il fallait, puisqu'on repoussait le XIVe et le XVIe siècle, emprunter les formes du XIIIe siècle qui s'étaient déjà manifestées dans l'édifice même, et ne pas aller deman-

der à une imagination nécessairement trop soumise aux influences du goût moderne un type nouveau, étranger à la cathédrale à laquelle il s'applique, s'il ne l'est pas à toute l'architecture française du temps de saint Louis.

Ce qui frappe tout d'abord dans la balustrade de Millet, ce sont les pilastres qu'il a établis au droit des contre-forts pour remplacer les obélisques triangulaires. Cette satisfaction donnée à sa conscience trop timorée, l'architecte a voulu rappeler de loin la balustrade qu'il a remplacée : il a mis des gables, mais trop obtus pour une église ogivale: on sait que, dès leur apparition, les gables gothiques furent aigus. On sait, en outre, que cette apparition des gables gothiques suit plutôt qu'elle ne précède l'usage des tympans ajourés, et Millet a osé à peine ajourer ses tympans. Les ogives sont trop mousses pour la Champagne et surtout pour la cathédrale de Reims. L'ensemble est pauvre, et nous avons pu le constater avec d'autant plus de vérité que nous avons vu encore en place une partie de l'ancienne balustrade. Quant à son caractère, si on veut la rapprocher d'un ancien édifice, il faut penser à Notre-Dame de Paris, et l'on sait combien peu cette cathédrale peut prêter de motifs d'architecture à celle de Reims! Nous ne devons pas oublier une méprise assez analogue à celle de M. Darcy à la cathédrale d'Évreux : des niches s'ouvrent et s'avancent pour abriter, le croirait-on? des glacis taillés en écailles, comme s'ils devaient recevoir la pluie à travers les niches. Il faut bien que le XIXe siècle montre toujours quelque part son oubli instinctif des convenances et de la logique!

Millet put composer tranquillement sa balustrade et l'exécuter tout le long du côté sud de la nef. Mais lorsqu'elle fut terminée, en 1878, et livrée aux regards

du public par l'enlèvement des échafaudages, tout le monde fut désappointé à la vue d'une conception qui ne se rattachait en rien à la cathédrale.

L'Académie nationale de Reims, gardienne naturelle de l'esthétique et des traditions rémoises, protesta contre ce qui venait d'être fait et demanda que les innovations ne fussent pas étendues au côté nord. MM. Loriquet, Jadart, Givelet, Cerf, Gosset et Boullaire, formés en commission, préparèrent dans ce sens un rapport longuement motivé, rédigé par M. l'architecte Gosset, et qui fut approuvé en séance le 13 décembre 1878. On décida le même jour qu'une pétition serait envoyée au ministre des cultes, avec une copie du rapport, et qu'on intéresserait à la situation de la cathédrale les correspondants de l'Académie, tous les amis des arts et certains personnages influents.

La pétition fut envoyée, et dans le même temps le maire de Reims, M. Diancourt, écrivait au ministre dans les mêmes vues que l'Académie.

Le sous-préfet de Reims répondit à l'Académie, de la part du ministre, que le Comité des édifices diocésains, après avoir reçu un rapport de M. Ruprich-Robert, qui remplaçait momentanément Millet, serait saisi de la question et appelé à donner son avis. C'était remettre le jugement aux mains des intéressés eux-mêmes; ainsi avait-on fait à Évreux en 1874 (*le Cas de la cathédrale d'Évreux*, p. 22-26). Un mois et demi ou deux mois plus tard, au milieu de mars 1879, on annonçait du ministère à Mgr l'archevêque, et de la préfecture de la Marne à l'Académie, l'arrivée imminente des trois commissaires délégués par le Comité des édifices diocésains, MM. Abadie, Ballu et de Baudot. Ils arrivèrent le 18 mars; une note détaillée, rédigée par M. Gosset,

leur fut remise; ils eurent des rapports avec des membres éminents du clergé de Reims. Tout fut inutile, et un mois après le ministre signifiait au préfet et à l'archevêque la décision des commissaires : la galerie de Millet devait être continuée, sur le côté nord, par M. Ruprich-Robert, désormais son successeur, telle qu'elle avait été conçue pour le côté sud. Sans mettre le moins du monde en suspicion la bonne foi des commissaires, nous pouvons dire qu'une telle décision était inévitable, le principe qui dirige instinctivement les architectes diocésains étant presque toujours, malgré les préceptes de Viollet-le-Duc, celui de la restauration et du travestissement à outrance.

Disons-le à l'honneur des archéologues, ils ne se courbent jamais devant le fait accompli. Les protestations continuèrent leur cours. La Société nationale des Antiquaires de France s'émut à son tour et condamna énergiquement ce qui se faisait à Reims, se déclarant « opposée en principe à toute restauration » et affirmant que « le mieux est de ne pas renouveler ce qui, quoique vieux, peut durer encore, et de ne pas refaire ce qui est détruit ou ce qui n'a jamais existé. Cette conclusion convient en architecture aussi bien qu'en sculpture. » (Voy. le *Bulletin* de la Société des Antiquaires, année 1879, p. 138.)

Enfin, le 10 février 1881, M. Gosset, le défenseur le plus intrépide et le plus éloquent de l'intégrité de sa cathédrale, répondait, au sein de la Société des architectes de la Marne, aux observations d'un de ses collègues et rappelait, en les complétant et leur donnant une nouvelle force, les arguments qui avaient obtenu, deux ans auparavant, l'approbation de l'Académie de Reims.

On ne saurait trop s'en convaincre : bien qu'inutiles le plus souvent dans leur objet, les démarches et les protestations du genre de celles qui se sont produites à Reims ne sont jamais sans résultat. D'abord elles sauvegardent l'honneur des archéologues, qui ne peuvent, sans faillir à leur devoir, rester spectateurs indifférents des mauvaises restaurations. Ensuite et surtout, elles remuent l'opinion publique, l'empêchent de se laisser égarer par de funestes doctrines et préparent peut-être un jour de réveil où sera changé, au profit des influences locales, le système d'administration dont nos monuments sont victimes. Mais, hélas! au train dont vont les choses, pour peu que ce jour tarde encore, il ne restera plus en France une seule église à travestir!

ANTHYME SAINT-PAUL.

INVENTAIRES

DE

LA BASILIQUE ROYALE

DE MONZA (1)

XII.

LE BAS-RELIEF DU COURONNEMENT.

1. Ce bas-relief, de marbre blanc, jadis peint et doré, œuvre remarquable de Matteo da Campilione (2) ou, par contraction, Campione, équivaut à un inventaire, en

(1) *Bull. mon.*, 1880, p. 18-82; 313-341; 464-488; 615-707; 1881, p. 145-186.

(2) Campilione est un nom de lieu. Matteo, comme tous les artistes du moyen âge, ajouta à son nom celui de son pays d'origine.

Au xv[e] siècle, Marc, fils de Zambolini, également natif de Campilione, signait ainsi les belles sculptures dont il décora, au dôme de Milan, la porte de la sacristie septentrionale : MARCVS · FILIVS · SER · ZAMBOLINI · FABRI..... OC · OPUS.

Cette importante signature, inconnue jusqu'ici, a été récemment découverte par un jeune artiste de Milan, M. Crespi, qui propose de la compléter de la sorte, en prenant pour type des actes contemporains : ***Fabricæ ingegniarius***, ***fecit hoc opus***.

raison des objets divers qui y sont sculptés. Il offre donc un grand intérêt archéologique.

Actuellement, il se trouve relégué dans le transsept méridional, en face de la chapelle du Saint-Clou; on peut l'étudier commodément, étant à portée du regard. Ce n'est que dans le premier quart de ce siècle qu'il a été enlevé à la tribune de l'orgue, où il était trop dans l'ombre. A l'origine, il forma la partie postérieure de l'ambon : d'où je suis en droit de conclure que l'empereur, après son couronnement, était conduit en ce lieu élevé pour être montré au peuple qui l'acclamait (1). C'est ce qui se pratiquait en France au sacre des rois dans la cathédrale de Reims. Une autre sculpture du même ambon peut donner idée de cette scène, car on y remarque l'empereur assis sous un pavillon, pendant qu'un héraut sonne de la trompette pour convoquer ses sujets à venir lui présenter leurs hommages.

Je pourrais, à la rigueur, ne point m'occuper du bas-relief en lui-même, parce qu'il a été magistralement

(1) « Paratus itaque rex et ornatus procedit, cum suis prælatis, baronibus et aliis, ad eminentem et ornatum thalamum, in ecclesia sibi præparatum, et ibi super aliquo faldistorio ornato genuflexus incumbens, audit missam. » (*Pontific. Roman.*, *De benedict. et coronat. regis*) — « Paratur in ecclesia, in loco competenti, thalamus sive suggestum pro rege, in quo sit regalis sedes ornata et thalamus ipse sit ornatus pannis sericeis et aulæis. » (*Ibid.*) *Suggestum* signifie un lieu élevé, comme un ambon, et *thalamus* littéralement un *lit*. Cette dernière expression s'était conservée en France dans un seul cas, à savoir lorsque le roi, présidant en personne, tenait son *lit de justice*. Il s'agit ici d'un lit de parade et d'honneur, autrement dit d'un trône dressé de manière à être en vue.

interprété par le chevalier César Aguilhon, chapelain du roi d'Italie (1). Cependant j'en parlerai en détail, car mon but ici est de relever tout ce qui se rapporte au

(1) *Sculti di Matteo da Campione nella cantoria dell' organo maggiore, già ambone od evangelicatorio della basilica di san Giovanni Battista in Monza.* Monza, 1878, in-4 de 39 pages. — *Intorno ad un bassorilievo della basilica di Monza, lettera al cav. Enrico Narducci.* Rome, 1879, in-4 d'une feuille.

D'Agincourt a figuré cet ambon, pl. XXVI, n° 33. Son dessin est petit et détestable : cependant on y distingue les six électeurs et les députés de la commune de Monza. Il date cette sculpture de la fin du XIII° siècle, ce qui est une erreur, puisqu'on connaît son auteur, dont l'épitaphe désigne nommément cette œuvre de son ciseau. M. Labruzzi attribue au XII° siècle le bas-relief du couronnement (*Il Buonarotti*, 2° sér., t. XII, p. 124) : pour M. de Linas, il serait du XIII° (*Rev. de l'art chrét.*, 1861, p. 617.) Il y avait donc lieu d'insister sur la date exacte de ce curieux monument, qui, pour les archéologues, était demeurée douteuse.

Un archéologue, que j'estime infiniment, croit pouvoir descendre jusqu'au XIV° siècle le bas-relief de la porte majeure, ce qui le ferait contemporain de la façade et probablement l'œuvre de Mathieu de Campilione. Un rapprochement, bien facile à faire, m'empêche d'accepter cette date. En effet, si l'on compare ce bas-relief à celui du couronnement, si fin et si délicat, on est immédiatement frappé de la différence du style et de l'exécution. Je maintiens donc au XIII° siècle ce tympan, lourd et défectueux, qui a été conservé de la façade antérieure pour être incrusté dans la nouvelle. M. Giulio Rossi, de Milan, en a donné une bonne photographie dans son album de Monza, qui comprend trente-quatre photographies in-folio (prix 50 f. ou 1 f. 50 chaque photographie prise séparément, à Milan, corso Vittorio Emanuele, 20.)

culte et à la tradition ; de plus, je dois expliquer l'héliogravure qui accompagne ce chapitre (1).

L'autel, de petites dimensions, est plus large que profond. Il ne semble pas isolé, mais appliqué au mur, en sorte que le chanoine qui y célébrait devait tourner le dos aux assistants. Il est entièrement garni d'un parement d'étoffe divisé, en manière d'échiquier, par petits carreaux, où alternent un losange et un entrelacs quadrilobé, ce qui rappelle les étoffes siciliennes imitées de celles de l'Orient. La partie inférieure est bordée d'un galon, lequel se répète au frontal, que termine une longue frange. Sur la table de l'autel sont alignés trois calices et une croix à l'arrière-plan (2).

La croix, montée sur un pied quadrangulaire, a une tige très-courte et quatre bras égaux. Ses extrémités sont découpées en quatre-feuilles, dont le dessin en losange, avec écoinçons, imite un émail ou une ciselure. Le Christ n'y est pas attaché, suivant un usage antique (3), quoique déjà il apparaisse dans les fresques de la basi-

(1) Cette héliogravure réduit la photographie faite à Monza par M. Bianchi. Une autre photographie plus grande a été exécutée par M. Rossi, de Milan. L'une et l'autre coûtent 1 franc 50 centimes.

(2) En 1113, une donation faite à l'église de S. Nicolas de Trullas en Sardaigne porte que l'autel doit avoir une croix : « Et ci non desint levata sa mensa dessu argentu ci est in su altare et non sa cruce dessu argentu et non su calice de cantare missa. » (*Hist. patr. monum.*, t. XII, p. 190.)

(3) Un sceau du XIII[e] siècle représente un prêtre célébrant la messe et consacrant le calice. En face de lui, sur l'autel même, est une petite croix sans Christ. (De Caumont, *Abécédaire d'archéologie*, 5[e] édit., p. 585.)

lique d'Assise et une miniature de la Bibliothèque nationale (1).

Les trois calices ont le pied, la tige et le nœud de forme hexagonale. Celui du milieu est le plus grand. Sa coupe profonde est très-évasée à l'orifice, mais étroite à la base et munie de deux anses coudées (2).

(1) Cette miniature est du XIVe siècle. (*Annal. arch.*, t. XIV, p. 73.)

(2) Le premier ordre romain suppose des anses au calice : « Levat calicem archidiaconus...... et ponit eum super altare juxta oblatam pontificis a dextris, involutis ansis cum offertorio. » — « Cum dixerit *Per ipsum et cum ipso*, levat (archidiaconus) cum offertorio calicem per ansas, et tenens exaltat illum juxta pontificem. »

Le second ordre romain contient une rubrique identique : « Levat calicem (archidiaconus). ... et ponit eum super altare......, involutis ansis cum offertorio suo, quod etiam ponit in dextro cornu altaris. »

L'*offertorium* était donc un linge dont l'archidiacre enveloppait les anses pour ne pas toucher directement au calice. Ce linge est encore usité dans la liturgie ambrosienne, non plus par les ministres de l'autel, mais uniquement par les vieillards qui, au nom du peuple, viennent présenter l'offrande au célébrant.

Le calice servant à la consécration se nommait *calix sanctus*, au témoignage d'Anastase le Bibliothécaire, qui en parle fréquemment. J'insiste sur cette épithète, parce qu'elle n'a pas encore été suffisamment élucidée.

Le *Liber pontificalis* attribue au pape saint Sixte Ier, au IIe siècle, la défense à ceux qui ne sont pas clercs de toucher aux vases sacrés : « Hic constituit ut ministeria sacra non tangerentur nisi a ministris. » Or Isidore Mercator, au IXe siècle, lui prêtait cette décrétale : « Sacra vasa non ab aliis quam a sacratis Dominoque dicatis contrectentur

BAS RELIEF DU COURONNEMENT À MONZA.

Héliog Dujardin. Imp Eudes

Au calice de droite, qui doit rappeler celui dit de Théodelinde, la coupe est bordée et cerclée d'une monture de métal : elle pose directement et sans intermédiaire sur le nœud légèrement arrondi. Le calice de gauche a une coupe unie, plus large que le pied.

Que signifient ces trois calices? Le plus grand servait à la consécration et à la communion sous les deux espèces, car c'était un des priviléges des souverains. Les deux autres, au contraire, étaient destinés à l'ablution de l'archiprêtre et de l'empereur, usage qui, dans la liturgie, ne s'est plus maintenu qu'au pontifical du pape (1).

hominibus. Indignum valde est ut sacra Domino vasa, quæcumque sint, humanis usibus serviant. » Ce n'était même pas permis aux religieuses. Le *Liber pontificalis* dit de saint Soter, encore au IIe siècle : « Hic constituit ut nulla monacha pallam sacratam contingeret nec incensum poneret in ecclesia. » Isidore complète ce texte par la décrétale même : « Sacratas Deo feminas vel monachas, sacra vasa vel sacratas pallas penes vos contingere et incensum circa altaria deferre perlatum est ad Apostolicam Sedem : quæ omnia reprehensione et vituperatione plena esse, nulli recte sapientium dubium est. Quapropter hujus sanctæ Sedis auctoritate hæc omnia resecare funditus, quanto citius poteritis, censemus. »

Les vases étaient donc *sacrés* par ce triple motif : parce qu'ils avaient reçu l'onction sainte, qu'ils étaient voués à perpétuité au culte du Seigneur et enfin qu'ils ne pouvaient être touchés que par ceux que l'ordination avait sacrés eux-mêmes.

(1) Le cérémonial d'Amelius, au XIVe siècle, fournit cette rubrique : « Notandum etiam quod sacrista debet portare hodie tres calices, magnum pro missa, alium cum quo papa bibit vinum, tertium pro communione. »

Au-dessus de l'autel pendent quatre couronnes, serrées les unes contre les autres : celles des extrémités sont d'un diamètre plus grand que celui de leurs voisines. Leur bandeau gemmé est surmonté de fleurons. Elles sont attachées par une tige droite, qu'Anastase nomme *sagulum*, à une tringle horizontale, fixée à la muraille par deux crochets. Ces couronnes n'ont aucun rapport avec celles attribuées à Théodelinde et à Bérenger, car elles manquent des croix pendantes et ont, en plus, une série de feuillages. Ne seraient-ce pas des dons postérieurs et n'aurait-on pas là un souvenir des divers couronnements opérés dans la basilique? Je suis d'autant plus porté à le croire que ces couronnes ressemblent à celle dont est coiffé l'empereur sur son trône (1).

Ce trône est dressé du côté de l'épître, suivant les prescriptions du Pontifical romain. Le siége ou pliant

(1) Cet usage des couronnes suspendues se constate ailleurs. Atto, seigneur de Canossa, offrit, sous Grégoire VII, à l'église de ce lieu, vingt-quatre couronnes tant d'or que d'argent :

> « Ornamenta bona, rutilantesque coronas
> Ex auro claro simul argentoque probato
> Obtulit : hæ vero numero sunt bis duodenæ. »

Or, d'après Leibnitz, l'une d'elles avait une croix d'or pendante : « XXIV coronæ erant et una illarum aurea cum crucicula una, itidem aurea. » (*Scriptor. Brunsvicen.*, t. I, p. 688.)

En 1130, le pape vint à Saint-Denis : « Ensi vint à l'église des cors saints, qui tote resplendisoit de corones d'or et d'autres riches paremenz. » (*Grandes chroniques de France*, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 191.)

s'appuie sur de fortes griffes, et ses accoudoirs sont découpés en têtes de chien. Un paille, galonné tout autour, forme dossier, puis retombe sur le siége et jusque sous les pieds du souverain. Une frange accompagne, à la partie supérieure, la passementerie (1).

(1) « Item unum pannum de dyaspre rubeo, ad cohoperiendum cathedram, in cujus extremitatibus est profil diversorum colorum. » (*Inv. de Saint-Victor de Marseille,* 1358, n° 27.) — « Item, unum alium pannum de serico, scacatum, ad cohoperiendum cathedram, cum profilo de serico diversorum colorum. » (*Ibid.*, n° 29.)

En raison de sa destination spéciale, cette tenture prenait le nom significatif de dossier, en latin *dorsale*, qui a pour radical *dorsum*.

Azelinus, qui fût évêque de Hildesheim de 1044 à 1054, donna à son église un dossier portant son nom : « Dedit anulum pontificalem et dorsale bonum suo nomine inscriptum, cum campana Cantabona vocata. Dedit eciam coronam auro et argento radiantem et coram principali altari pendentem. » (Pertz, t. IX, p. 853.)

La chronique rimée du chanoine de Liège enregistre (en 1119) le don par l'évêque Otbert de dix dossiers :

« Tandem dedit decem dorsalia,
Quibus unus in dextro paries
Decoratur et templi facies. » (Pertz, t. XIV, p. 220.)

Mathilde, en 1133, offrit à la cathédrale du Mans trois précieux dossiers et un paille :

« Mathildis Normanniam regressa, ibi diu gravi detenta est infirmitate : quæ formidans sui dissolutionem, excessuum suorum sumpta pænitentia, inter cætera quæ pauperibus et ecclesiis Christi largâ liberalitate distribuit, tria pretiosissima dorsalia cum tapeto ad decorem domûs Dei nostræ contulit Ecclesiæ. » (*Gesta pontific. Cenomanen*, ad ann. 1133, ap. *Rec. des Hist. des Gaules*, t. XII, p. 553). —

Trois anneaux, passés dans une tringle horizontale, suspendent la tenture, qui dessine des plis gracieux.

Le sceptre de l'empereur, tenu de la main gauche (1), est court et orné à son sommet d'une fleur de lys. Les mains sont couvertes de gants unis, avec manchettes courtes et pendantes.

L'archiprêtre, désigné par une inscription latine,

: ARCHIPBR : HVI' : ECCE :

(*Archipresbyter hujus ecclesiæ*), ce qui ne laisse pas de doute sur son identité, se tient à la droite du trône, vêtu pontificalement. Sa mitre basse est ornée de deux orfrois en *titre* et en *cercle :* le fond de l'étoffe est divisé

« Quoddam pallium B. Juliano allegavit anno 1133. » (*Ibid.*)

Matthieu de Loudun, au XII[e] siècle, enrichit son abbaye de Saint-Florent-lès-Saumur, de deux dossiers qu'on tendait dans le chœur aux solennités ; l'un représentait les vingt-quatre vieillards et l'autre l'Apocalypse : « Fecit etiam hic venerabilis pater (Matthæus de Losduno, abbas) dorsalia duo egregia, quæ præcipuis solennitatibus extenduntur in choro, in quorum altero XXIV seniores cum citharis et phialis depinguntur ; in reliquo Apocalypsis Johannis opere est descripta eleganti » (*Hist. monast. S. Florent. Salmurien.*, ap. *Rec. des Hist. des Gaules*, t. XIV, p. 507.)

(1) Gunther, au XII[e] siècle (lib. VIII *Ligurini*), parlant du couronnement de Frédéric en 1155, dit expressément que le sceptre se remettait en même temps que la couronne :

« Tunc demum victa Fridericus ab urbe recessit
Modoinumque petens, prisco dignatus honore,
Illustrare locum, sacro diademate crines
Induit et dextra gestavit sceptra potenti. »

en caissons fleuronnés. Il porte le pluvial, agrafé sur la poitrine, avec petit capuchon rabattu sur les épaules et orfrois étroits à la partie antérieure. La dalmatique a des manches larges, bordées du même orfroi et les manches de son aube sont parées d'un orfroi losangé et feuillagé. Ses deux mains gantées touchent encore à la couronne (1) qu'elles viennent d'imposer. La plaque des gants est en losange, avec un fleuron à l'intérieur, et la manchette large se prolonge obliquement.

Derrière l'archiprêtre sont debout le diacre et le sous-diacre, portant tous les deux une dalmatique dont les manches sont galonnées et qui a pour ornements ce que l'on nommait les *quatre pièces :* or ces pièces se mettaient sur la poitrine, dans le dos et au bas de la

(1) Dans ce relief, la couronne imposée à l'empereur ne ressemble en rien à celle dite de fer, que l'on montre comme telle dans la basilique. Bien plus, elle est fleuronnée, ainsi que toutes les couronnes du temps et pourtant nommée par l'inscription *ferreo diademate*. Faut-il croire à l'ignorance de l'artiste, qui aurait fait une couronne de fantaisie au lieu de celle usitée pour la cérémonie du couronnement? Je ne le crois pas : les chanoines n'auraient pas supporté un pareil écart, mentant à la fois à l'histoire et à la tradition. De plus, à cette époque, la couronne dite de fer était bien dans le trésor, comme en fait foi un inventaire, et alors les objets les plus précieux étaient revenus d'Avignon. Que conclure donc? Sinon que la couronne figurée par Matteo da Campilione est bien celle usitée pour le couronnement à Monza et qu'elle a dû être rigoureusement copiée sur l'original. S'il s'est astreint à reproduire presque fidèlement les couronnes pendantes, la croix et les calices de l'autel, comment n'aurait-il pas fait de même pour un objet infiniment plus important? J'estime en conséquence que poser la question, c'est la résoudre.

partie antérieure et postérieure. Un collier fait le tour du coų et se tient droit, comme on le porte encore au dôme de Milan. Le diacre se distingue par une étole où se répètent successivement les mêmes ornements, consistant en une croix et un losange. Cette étole va de l'épaule gauche sous le bras droit et est mise sur la dalmatique même, usage conservé dans le rite ambrosien et que nous avions aussi en France, à en juger par les vitraux du XIII[e] siècle de la cathédrale du Mans et par un bas-relief de la Renaissance dans l'église de Saint-Julien-du-Pré de la même ville.

Le diacre tient à deux mains et tournée en dedans la crosse de l'archiprêtre. Le nœud peu saillant est fleuronné et donne naissance à une large fleur imitant un trident, de laquelle émerge la volute, perlée à son pourtour et terminée par une tête de dragon (1).

L'inventaire des vases et ornements est achevé; mais j'estime qu'on ne me pardonnerait pas d'avoir, pour abréger, omis de compléter la description du bas-relief du couronnement. Je continue donc.

A la gauche du trône se tiennent debout les six électeurs (2), chacun désigné par un attribut spécial et par

(1) La crosse, dans la chapelle de Théodelinde (1444), est figurée en or, avec un fleuron à l'intérieur et une crête feuillagée au pourtour de la volute.

(2) Un manuscrit du XIII[e] siècle, cité par Pertz (*Monumenta Germaniæ historica*, t. XX, p. 329), fait connaître en un quatrain les noms des électeurs :

Moguntinensis, Treverensis, Coloniensis (archiepiscopi),
Inde Palatinus (Reni) dapifer, dux (Saxoniæ) portitor ensis,
Marchio (de Brandenburg) prepositus cameræ, pincerna
Romanum statuunt regem concorditer isti. » [Boemus rex]

Lorsqu'Urbain VIII, par un décret consistorial en date du

son nom inscrit au-dessus de sa tête. L'archevêque de Cologne est au premier rang, ARCHIEPVS : COLONIEN. Son menton est rasé et sa tête coiffée d'une calotte; il porte la *cappa* canoniale, celle qu'ont conservée les frères prêcheurs, qui l'empruntèrent aux chanoines réguliers (1), c'est-à-dire qu'elle est ouverte en avant, et que son chaperon, formant pèlerine, est terminé par un capuchon rabattu sur le cou; il tient des chartes dans les mains, car ses fonctions sont celles de grand chancelier.

Le duc de Saxe, DVX SAN | XONIE, est vêtu d'une tunique courte, brodée à la partie inférieure et d'un manteau ouvert, à chaperon d'hermine; un capuce en étoffe légère lui enveloppe la tête; il appuie sa main gauche sur l'épée pendue à son flanc, et de la droite brandit le glaive impérial (2), dont la lame est mise au

10 juin 1630, décerna le titre d'Éminence aux cardinaux, il réserva expressément ce même privilège aux trois électeurs ecclésiastiques de l'empire romain-germanique, qui en étaient en possession depuis longtemps, c'est-à-dire aux archevêques de Cologne, de Mayence et de Trèves.

(1) Saint Dominique fut chanoine, avant de fonder son ordre.

(2) On lit dans *Lamberti Annales*, à l'année 1055 (Pertz, t. VII, p. 157) :

« Guntherus, tunc temporis cancellarius (de l'empereur Henri) visionem vidit memoria dignam : Dominum in solio majestatis suæ residere et elevato in altum brachio, districtum gladium magno nisu vibrare et circumstantibus dicere : *Reddam ultionem hostibus meis et his qui oderunt me retributionem* (Deut., XXXII, 41). Quam visionem protinus mortalitas subsecuta est principum regni. Eaque expleta, vidit eodem rursus scemate Dominum residere et remisso jam in

fourreau, autour duquel s'enlace le baudrier. L'archevêque et le duc regardent l'empereur.

L'archevêque de Trèves, ARCHIEPVS : TREVIРEN :, a le même costume que l'archevêque de Cologne; seulement ses longs cheveux ne sont pas couverts d'une calotte, et de la main droite il tient un des pans de sa *cappa,* pendant que de l'index de la gauche il montre l'empereur à son voisin, avec qui il cause de ce qui se passe.

Le landgrave, LANDEGRAVI', se penche vers son interlocuteur. Son costume, à l'épée près, est celui du duc de Saxe, avec chaperon descendant de la tête sur les épaules. Il a, serrés dans sa main gauche, les gants impériaux.

L'archevêque de Mayence, ARCHIEPVS : MAGĀCIE :, se présente de face. Il est vêtu comme son collègue de Cologne: de la droite il tient une charte, et de la gauche soulève un pan de sa *cappa.*

Le marquis de Brandebourg, MARCHIO : BRANDEBVRG', habillé comme le landgrave, mais avec chaperon pendant et barbe au menton, présente aux habitants de Monza deux chartes de privilèges scellées de sceaux à queue. Sur la première est écrit : PVILE | GIA | CŌIS (*communis*) MODOE (*Modoetie*). Il leur dit que le roi reconnaît la vérité de leurs affirmations, et qu'en conséquence il amplifie et confirme les privilèges de leur commune : DN̄S : REX : BENE : NOVIT | : Q̈ (*quod*) : DIXISTIS : IDEO |

vaginam gladio et super genua sua jam reclinato, dicere circumstantibus : « *Ignis succensus est in furore meo et ardebit usque ad inferni novissima.* » (*Jerem.*, XVII, 4.)

Le Seigneur s'était donc montré, dans cette vision, avec deux des insignes royaux : le glaive et le trône.

APLIFICABIT | FORTIT' | 7 : OFIMABI | T : PVILE | GIA | VRA (*vestra*).

Les habitants de Monza sont au nombre de six : le *maire* (syndic ou gonfalonier, suivant l'appellation italienne), en tête, répond de la fidélité de tous, du plus grand au plus petit, envers la majesté impériale :

HOMIES : MODOE : A MAIORE : VSQ : AD : MINOREM : SEMPer FVERE : 7 : SVNT : IMPerATOIE : MAYESTATIS FIDELLES

Le maire de Monza est un homme âgé : coiffé du chaperon, il a un habit long, à larges manches, que les syndics, en Italie, ont conservé dans les cérémonies d'apparat et qui porte le nom de *rubbone*. Il tend les deux mains pour recevoir les chartes que lui présente le marquis de Brandebourg, qui, en signe de protection, lui met la main gauche sur l'épaule.

Les cinq autres habitants ont la tunique courte, à manches ouvertes et la tête couverte : le second, trésorier peut-être de la commune, porte en avant une bourse pendue à sa ceinture.

Le bas-relief mesure en largeur 2m78, sur 1 mètre de hauteur. Il est circonscrit par une série de moulures, au-dessus desquelles s'aligne, à la partie supérieure, une frise que surmonte une corniche sculptée de feuilles d'acanthe. Cette corniche fut peinte à l'origine, et l'on observe encore des traces de dorure sur les feuillages qui se détachent sur un fond d'azur.

A la frise se lit, en deux lignes, cette inscription, gravée en belles majuscules de gothique ronde, un peu allongée, surchargée de quelques ligatures et abréviations. Il y est dit que, par la concession du Saint-Siége, Monza est la capitale de la Lombardie, et que, dans son

oratoire de Saint-Jean-Baptiste, l'élu reçoit la couronne de fer (1). Voici les paroles mêmes que prononce l'archiprêtre en remettant la couronne (2) :

:: ALTISSIMI : DEI : 7 : APLICE : SEDIS : GRA (*gratia*) : 9CEDETE : PrOVT : 9STITVTVM EST : MODOE : QVE : CAPVT :

(1) Si les souverains recevaient la couronne à l'église, ils ne pouvaient pour cela l'y porter et, par respect pour la majesté de Dieu, roi des rois, résidant dans son temple, ils devaient la quitter en entrant. Théodose le jeune et Valentinien, après le concile d'Ephèse, rendirent un édit où on lit : « Dei templum ingressuri, foris arma relinquimus et ipsum diadema deponimus et quo submissionis imperii speciem præferimus, eo magis nobis imperii majestas promittitur ». Anastase rapporte dans la vie de Grégoire II que le roi Luitprand « ante corpus apostoli poneret mantum.... necnon coronam auream ». Enfin nous apprenons de Jean le Grammairien que l'empereur byzantin Michel, « ad regias autem usque portas progressus imperator, diadema, prout imperatores solent, non deposuit, sed ad sanctas usque fores cum eo penetravit..... Et imperatore Photio patriarchæ stemma capite ablatum tradente, ut in sanctam mensam inferret. »

(2) La formule de l'inscription *Apostolicæ Sedis gratia concedente* s'explique par deux textes que rapporte Fontanini, p. 31, 32. L'un est du chroniqueur Arnulphe (lib. II, cap. 3) au sujet de la controverse élevée à l'occasion du couronnement de Conrad II entre les archevêques de Milan et de Ravenne. « Certum est quidem (c'est l'empereur qui parle), Reverendi Patres, quia sicut privilegium est Apostolicæ Sedis consecratio imperialis, ita Ambrosianæ Sedis privilegium est electio et consecratio regalis : unde rectum videtur ut manus archiepiscopi Mediolanensis, quæ benedi-

LŌBARDIE : 7 : SEDES : REGNI : ILLIVS : ESSE : DIGNOSCIT̄ : IN : SCŌ :

: ORACVLO : SC̄I : IOHANIS : BATISTE : FERREO : DIADEMATE : DE : IVRE : REGNI : CORONO : TE : PVS (*prius*) ELECTVM : IVSTE : ATQVE : VNCTVM : REGEM : FETIL' (*fertilis*) ITALIE : ·

2. Ce bas-relief de marbre blanc est une œuvre remarquable du XIVe siècle. On en connaît l'auteur, c'est l'architecte même de la façade de la basilique, Mathieu de Campilione, ainsi que l'atteste son épitaphe, encastrée dans le mur extérieur de la chapelle du Saint-Clou. Voici le texte exact de cette inscription importante, gravée en gothique ronde sur une petite plaque de marbre blanc, fort simple et sans ornements :

HIC. IACET ILLE MAGN' EDIFICATOR DEUOT'

cit et prius coronam imponit regni, si præsens fuerit, repræsentet regem ad imperium promovendum sancto Petro et ejus vicario, quatenus Ambrosiano testimonio jure possit imperare qui Ambrosiana consecratione didicit et cœpit regnare ».

Ce privilège, suivant le même chroniqueur, remonterait au pape saint Grégoire lui-même, comme il fut déclaré au concile de Lodi : « Atque frequenti concione antiquum decretum divi Gregorii pontificis recitat (archiepiscopus Mediolanensis), in quo diserte scriptum sit ut, vacante Italiæ regno, archiepiscopus Mediolani intra dies XIV suffraganeos suos advocet atque ex illorum sententia regem Italiæ creet. » Ce privilège fut confirmé, encore au rapport d'Arnulphe, au concile romain tenu en 1027 par Jean XIX dans la basilique de Latran.

MGR (*magister*) MTHE' (*Matheus*) DE CAMPILIONO Q, HUIUS SACRO
SCANTE (1) ECCLE FATIEM EDIFICAUIT EUAN
GELICATORIUM AC BABTISTERIUM Q, OBIIT
ANNO DNI MCCCLXXXXUI DIE XXIIII
MENSIS MAII

Cet artiste, de grand renom, mourut donc le 24 mai 1396.

3. Qu'on veuille bien me permettre une autre digression, motivée par le sujet même que je traite.

Au XVIII[e] siècle, lorsqu'on peignit la grande nef de la basilique (2) de Monza, un espace fut réservé sur les parois latérales, au-dessus des grands arcs qui mettent en communication avec les bas-côtés, pour représenter dans des médaillons les souverains qui ont reçu la couronne de fer (3). Ces médaillons sont peints en ca-

(1) On avait d'abord gravé un O à la seconde lettre, que l'on surchargea ensuite d'un T. Ni l'une ni l'autre lettre ne convenaient à cette place pour former le mot *sancte*.

(2) Les médaillons des rois et empereurs sont surmontés de dix grands tableaux, peints par Antoine Ruggeri et Frédéric Bianchi, « plus mémorables, dit M. Varisco, par leur étroite union que par leur talent artistique ». Un de ces tableaux, le premier du côté de l'évangile, représente Henri III assistant, le 11 août 1574, à la messe célébrée dans la basilique de Monza par saint Charles Borromée, qui était venu l'y recevoir à son retour de Pologne, lorsqu'il se rendait en France pour succéder à son frère.

(3) M. Achille Varisco me transmet, au sujet des souverains représentés, ces judicieuses observations : « Rien n'autorise à croire que les rois Lombards, surtout les premiers, ont été couronnés de la couronne de fer : Didier ne l'a certainement pas été et aucun historien ne parle du couronnement

maïeu (1); une inscription latine désigne pour chacun le personnage qu'il renferme (2). La série commence du côté de l'épître, et l'on redescend vers le bas de la nef pour remonter parallèlement du côté de l'évangile.

de Charlemagne à Monza; enfin le couronnement de Charles-Quint eut lieu à Bologne. Les seuls couronnements faits à Monza dont parle l'histoire, sont ceux de Henri IV, au témoignage de Paul Benried et de Conrad III, raconté par Landolphe. Pour l'exécution de ces médaillons, on a suivi l'ouvrage de Zucchi, qui mentionne en effet les sept rois Lombards, à l'exclusion toutefois de Didier. Les empereurs qui, au dire de cet historien, auraient reçu la couronne de fer, seraient au nombre de trente-sept: maintenant on parle de quarante-cinq. Mais comme il n'y avait pas d'espace suffisant pour les placer tous, on fit un choix. Malheureusement pour ces médaillons, l'autorité de Zucchi est presque nulle. »

(1) M. Varisco m'écrit: « Ces médaillons furent peints par Carloni, de Côme, dans la première moitié du XVIIIe siècle, comme l'atteste Campini, qui refit ce qu'avait peint, vingt ans auparavant, Castelli le vieux, ornemaniste de quelque renom. Campini ajoute que Carloni était renommé pour ses fresques: aidé de Lecchi, de Monza, simple ornemaniste, il peignit les bas-côtés, les chapelles situées au nord et le cimetière. Ce travail, commencé en 1736, fut achevé au mois de juillet 1740. »

(2) Ces inscriptions étant identiques, je me contenterai d'en citer deux:

AGILVLPHVS	CAROLVS I MAGNVS
LONGOBARDORVM REX	IMPERATOR
COR. FERREA CORONATVS	COR. FER. CORONAT.
ANNO 590.	ANNO 775.

Le même ordre se répète pour les empereurs qui forment un second rang.

Les rois lombards ainsi couronnés sont : Agilulf (590), Adaloald (616), Ariovald (626), Rotaris (638) (1), Rodoald (652), Aripert Ier (656), Luitprand (712) et Didier (757) (2).

Les empereurs sont : Charlemagne (775), Lothaire Ier (822), Othon Ier (967), Othon III (983), saint Henri (1004),

(1) J'ai trouvé le nom de ce roi sur une inscription mutilée qui est au musée archéologique de Turin :

† HIC REQVIESCE(*t*)
IN SOMNO PACES BONÆ MEMORIÆ
SIMPLICIVS CONDV(*c*)
TOR QVI VIXIT IN SEC(*ulo*)
ANNOS PL M LXXV REG.....
SET DE HAC LVCEM SVBL(*atus*)
TERCIO KALENDAS IV(*ni*)
AS REGNANTE DMN NOS
TRO ROTHARI REGE
ANNO SIII INNCCIONE
TERCIA FELICITER

L'inscription est gravée sur marbre, avec une bordure d'or. Les mots ne sont pas séparés les uns des autres. On voit, au point central et à la netteté du contour, que les C et les O ont été tracés au compas. Le style est barbare : *Requiescet* pour *requiescit*, et *paces* pour *pacis*, nous révèlent de quelle manière se prononçait alors la voyelle *i*. La date est fixée à l'an 9 du règne de Rotharis, c'est-à-dire à l'an 647.

(2). Didier fut le dernier roi des Lombards en 769, Charlemagne l'ayant détrôné.

Conrad II (1026), Lothaire III (1133) (1), Charles IV

(1) Fontanini, p. 44 et suiv., cite deux textes qui ne prouvent pas la thèse impossible qu'il soutient : l'un est une lettre de l'empereur Henri VII demandant en 1310 qu'on le renseigne exactement sur la cérémonie du couronnement : « Committimus vobis et mandamus ut archipresbyter cum tribus aliis senioribus qui sciunt quid opus sit ad collationem coronæ ferreæ, sine ulla dilatione veniant ad nos, portantes omnia privilegia et instrumenta quæ apud vos Modoetiæ asservantur ». Le cardinal Arnaud de Pellegrue, légat du Saint-Siège, écrit aussi aux religieux du monastère de Saint-Ambroise à Milan : « Sane quum idem Dominus rex ad exquirendum ubi et in quo loco sit corona ferrea quam habiturus est suique habuerunt prædecessores, necnon ad perscrutandum, sciendum et se plenius informandum de modo et forma tenendis in coronatione jam dicta, mittat ad vos venerabilem virum magistrum Galassum de comitibus de Mangone, canonicum Cameracensem, domini papæ capellanum, ipsius domini regis consiliarium et familiarem.... . mandamus quatenus eidem magistro Galasso ubi sit corona prædicta et scripta quælibet necessaria ad modum et formam tenenda et quicquid scitis vel scire potestis per vos et alios, circa coronationem eamdem referatis eumque informetis plenarie, ut in reditu suo sciat dicto domino regi referre per ordinem, nullo dimisso, omnia quæ circa coronam et coronationem hujusmodi sint agenda ».

Ainsi la couronne était perdue et la tradition interrompue. L'orfèvre Lando, de Sienne, fut chargé en conséquence de fabriquer une nouvelle couronne, « coronam ferream lauream », qu'un chroniqueur semble avoir vue, car il la décrit minutieusement : « Ex nitido chalybe fabricatam instar serti laurei quo triumphatores augusti olim coronabantur et lapillis pretiosis ornatam ». Si c'est une couronne laurée à la façon de celles de l'antiquité, il faut avouer que nous n'en avons plus le type ; mais peut-être ces paroles

(1355) (1), Sigismond Ier (1431) et Charles-Quint (1530) (2).

Mathieu de Campilione, qui est mort en 1396, a dû

pourraient-elles convenir à la couronne figurée sur le bas-relief. En effet, nous y voyons des gemmes au bandeau et, au-dessus, des feuillages qui suffisent à indiquer des lauriers. Il ne faut non plus demander aux textes une précision trop rigoureuse.

(1) En 1355, à l'occasion du couronnement de Charles IV, le pape Innocent VI maintint le droit de l'archevêque de Milan : « Sed quoniam coronæ ferreæ traditionem et impositionem hujusmodi alibi quam in dicta ecclesia S. Johannis et ab alio quam Mediolanensi archiepiscopo celebrandam ».

(2) Paul Jove (*Histor.*, lib. XXVII, p. 55) rapporte qu'à la cérémonie du couronnement de Charles-Quint avec la couronne de fer, les autres insignes portés devant lui étaient le sceptre d'or, l'épée dans le fourreau et le globe du monde : « Prætulere ante Cæsarem, summi honoris caussa, Alvarus Osorius, marchio Astoricensis, aureum sceptrum ; Didacus Pacecus, dux Ascalonius, ensem gemmata vagina conditum ; Alexander Medices, dux Pinnensis, Cæsaris gener, orbem aureum cum præfixa cruce, gemmis distinctum ; Bonifacius autem, marchio Montisferrati, Modoetiensium coronam ».

Ripamonti nous a laissé ce détail sur le couronnement de Charles-Quint : « Narrant hi qui spectaculo adfuere, quum prolata ea (corona ferrea) capiti Cæsaris imponeretur, subito perfusam horrore concionem obriguisse tanquam et manantia innoxio sanguine trophæa crucis et Christus ipse totaque facies acerbissimæ mortis ante oculos obversaretur ; ab coronati Cæsaris adspectu ad violentos ictus laniatumque divini corporis, meditando et cogitando, religiosissimos et gravissimos quosque animum avertisse ». A Monza, dans le transept droit (nord), la fresque du couronnement de Charles-Quint avec la couronne de fer, peinte en clair obscur, fut détruite en 1739 lors de la restauration générale de l'église.

représenter sur son bas-relief, s'il n'est pas impersonnel, le dernier couronnement auquel il put assister, celui de Charles IV, en 1355.

4. Les insignes royaux (car l'élu ne prenait le titre d'« empereur » qu'après son couronnement par le Pape avec la couronne d'or) figurés sur le bas-relief de Monza sont : la couronne, le sceptre, le manteau, le glaive et les gants. Il convient que je m'arrête un instant à ces insignes pour en expliquer, d'après d'anciens auteurs, la signification vraie et la haute portée.

Au XIe siècle, Benzo, évêque d'Alba, dans sa lettre à l'empereur Henri IV, expliquait ainsi une partie du cérémonial du couronnement : « Portatur ante eum (l'empereur) crux gravida ligni Dominici, et lancea sancti Mauricii (1). Deinde sequitur venerabilis ordo episcoporum, abbatum et sacerdotum, et innumerabilium clericorum. Tunc rex, indutus bysino podere (aube blanche), auro et gemmis inserto, mirabili opere, terribilis calcaribus (2) aureis, accinctus ense, adopertus

L'esquisse originale est au chapitre, signée d'un artiste français :

Faciebat Jouanes
Batista Rouen
1585 Febrar

(1) « Et ut ferebatur, nequissima captione tenens patrem Henricum imperatorem, inimicorum verberibus et injuriis, ut insignia regalia, videlicet coronam, sceptrum, et lanceam sancti Mauritii redderet, nec aliquid in toto regno proprium retineret, impiissime coegit (Henricus imper. an. 1107) ». (Suger., *De vita Ludovici grossi*, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 19).

(2) « Gaufredus bysso retorta ad carnem induitur, cyclade auro texta supervestitur, clamyde conchilii et muricis san-

frisia clamide, imperiali veste (1), habens manus involutas cyrotecis lineis cum annulo pontificali, glorificatus insuper diademate imperiali,

. . . .

guiné tincta tegitur, caligis holosericis calceatur, pedes ejus sotularibus in superficie leunculos aureos habentibus muniuntur..... Adducti sunt equi, allata sunt arma... Andegavensi vero adductus est miri decoris equus hispaniensis... Induitur lorica incomparabili, quæ maculis duplicibus intexta, nullius lanceæ vel jaculi cujuslibet ictibus transforabilis habebatur. Calceatus est calceis ferreis et maculis itidem duplicibus compactis, calcaribus aureis pedes ejus adstricti sunt. Clypeus leunculos aureos imaginarios habens collo ejus suspenditur; imposita est capiti ejus cassis multo lapide pretioso relucens, quæ talis temperaturæ erat ut nullius ensis acrimine incidi vel falsificari valeret. Allata est ei hasta fraxinea ferrum pictavense prætendens. Ad ultimum allatus est ei ensis de thesauro regio ab antiquo ibidem signatus. » (*Histor. Gaufredi ducis*, ad ann. 1129, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XII, p. 521.)

(1) « Sex isti cum sex Venetorum baronibus, dominica *Misericordia Domini*, oratione præmissa, nominaverunt, de consilio ducis Venetiæ, comitem Balduinum Flandriæ et elegerunt in Imperatorem, qui post dies octo est inthronizatus, et vestibus aureis lapidibusque pretiosis intextis necnon caligis rubeis secundum morem (1) indutus; civitas ornatur cortinis palliisque et vestibus pretiosis. Comes sancti Pauli portavit ante illum gladium imperialem et marchio vestem deauratam usque ad Sanctam Sophiam. Consecrato data est vestis imperialis et caligæ, quæ erant

(1) Le rouge était, en effet, couleur usuelle pour les sandales :

« .... Assumitur imperialis
Purpura, pes dexter decoratur pelle rubenti
Qua solet imperii qui curam suscipit uti. »
(Guillelm. Apulen., lib. I Rerum Norm.)

« Portans in sinistra pomum aureum,
Quod significat monarchiam regnorum;
In dextera vero sceptrum imperii
De more Julii, Octaviani et Tiberii;
Quem sustentant ex una parte papa Romanus,
Ex altera parte archipontifex Ambrosianus,
Hinc et inde duces, marchiones et comites
Et diversorum procerum ordines.

« Sic imperator incedit ad processionem... Finita processione, missa incipitur. » (Pertz, t. XIII, p. 602-603.)

Au XI[e] siècle, ces insignes consistaient donc dans la relique de la vraie croix (1), la lance de saint Maurice, l'aube, les éperons, l'épée, la chlamyde, les gants, l'anneau pontifical, le globe du monde, emblème de l'étendue de la puissance impériale, et le sceptre, à la manière des empereurs romains.

Geoffroy de Viterbe, chapelain de l'empereur, qui vivait au XII[e] siècle, a laissé un poëme où il explique le symbolisme des insignes impériaux. Il est trop long

de corio rubeo cum lapidibus pretiosis. » (*Chronic. Alberici*, ap. *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVIII, p. 769.)

(1) Thomas Tuscus, qui écrivait au XIII[e] siècle, dit qu'à l'abbaye de saint Maurice d'Agaune, on conservait, pour servir au couronnement, un frein fait avec un des clous de la crucifixion, la lance de saint Maurice et la couronne d'or, qui ne pouvaient être remis qu'au souverain pontife sur sa demande : « In hoc monasterio imperialia insignia, scilicet frenum factum de clavis Christi et lancea et corona, conservabantur, ex mandato summi pontificis nulli tradenda nisi ei quem summus pontifex in imperatorem aliquando designaret, que presentaret pape, cum ab ipso esset corona imperii decorandus. » (Pertz, t. XXII, p. 495.)

pour que je le reproduise textuellement ; je me contenterai d'en extraire les passages principaux :

« Crux caput imperii fuit hec medicinaque morbis,
Climata quadrati per brachia continet orbis;...
« Hanc solet imperium ferre per omne solum.
Brachia distenta mundum complexa retentant...
Unde per hoc signum, quo tollitur omne malignum,
Imperii dignum caput est venerabile lignum,
Prælia virtutis dant sibi signa crucis.
Crux datur imperio speciali jure ferenda,
Quippe vicem Christi tenet hic ad regna tuenda
Et gerit in terris signa colenda crucis.

« Judicii signum gladius monstrasse videtur,
Quo malefactorum feritas cessare jubetur,
Ut latro frustretur, rex tenet arma secus.
Precipitur gladius vibratus semper haberi,
Puniat ut subito potuit quod culpa mereri ;
Nam si tardus erit, pax vacuata perit...

« In manibus regum dum regia sceptra tenentur,
Tunc quasi per virgam compescere cuncta videntur
Penaque prestatur que ratione datur...

« Lancea Mauricii, reliquis premaxima signis,
Plurima Christicolis peperit miracula dignis,
Clavus namque Dei junctus habetur ei ..
Lancea sancta solet regnorum vincere lites...

« Aureus ille globus pomum vel palla vocatur,
Unde figuratum mundum gestare putatur,
Quando coronatur, palla ferenda datur.
Significat mundum forma peribente rotundum.....
Taliter hunc mundum gestat manus una rotundum,
Regius includit sic omnia climata pugnus...

« Crux superest pomo cœli superinsita dono.....
Servulus esto Dei qui tua sceptra regit.

« Hoc diadema sonat duplam conferre coronam.....
Dupla corona manet, quia, dum complectitur Urbem (1),
Continet et reliquum fastu diadematis orbem,
Sic facit esse suas una corona duas...

« Julius instituit gemmas superesse corone.....
Quatuor in cunctis sunt insita mistica gemmis,
Durities, virtus, splendor colorque perhennis,
Hec qui Cesar erat, mistica nolle velit.
Duritie constans, virtute refertur honestus,
Est bona fama color, splendor sine crimine questus
Quatuor ista geret qui diadema feret.

« Aurea materies, regalibus apta coronis,
Indicat imperium mundi superesse patronis ....
Aurum cuncta suo superat fulgore metalla,
Imperium superat quos orbis continet aula.....
Suscipit innumeras aurum tractabile formas,
Suscipit et varias Romana monarchia normas.

« Dicitur augusto circlo superaddita crista,
Publica res aucta plane monstratur in ista.
Qui diadema gerit victor et auctor erit (2). »

D'après le poëte aulique, les insignes impériaux seraient les suivants : la croix, qui, par ses quatre bras, embrasse le monde entier et est un gage de salut dans les combats, rappelle le Christ, que l'empereur doit suivre fidèlement dans le gouvernement de son royaume; le glaive, emblème de la justice, qui frappe les coupables sans délai ni merci ; le sceptre, signe d'apaisement et d'autorité; la lance de saint Maurice, dans laquelle se trouve un des clous de la Passion, qui met fin aux différends; le globe d'or, symbole du monde

(1) Rome.
(2) Pertz, t. XXII, p. 274-276.

soumis à la majesté impériale et surmonté de la croix qui l'a racheté; le diadème, la plus haute expression de la dignité souveraine, rehaussé de quatre sortes de gemmes symbolisant la constance, le courage, la bonne renommée et la gloire qui en résulte. La couronne est d'or, parce que ce métal l'emporte en éclat et valeur sur tous les autres métaux, comme l'empire surpasse toutes les autres monarchies et sa crête indique que celui qui la porte doit, en s'occupant de la chose publique, l'accroître et mériter le nom de vainqueur, sans doute à cause des feuillages (rappelant le laurier antique) qui la composent.

5. Citons maintenant, comme corollaire et complément de ce qui précède, deux documents relatifs à des couronnements faits en France et en Angleterre. Il est utile de comparer des cérémonies analogues pour en déduire une formule générale.

Le *Recueil des historiens des Gaules* (t. XII, p. 451-453) donne le texte complet de la cérémonie du couronnement des ducs d'Aquitaine, qui se faisait à la cathédrale de Limoges, sous ce titre : *Ordo ad benedicendum ducem Aquitaniæ*. Je n'en citerai que les traits saillants. L'évêque, « indutus pontificalibus cum cappa serica », reçoit le duc à la porte de l'église, où il lui donne l'eau bénite, puis successivement la chlamyde : « induit eum chlamyde serica », l'anneau de sainte Valérie pour l'investiture du duché, la couronne d'or : « imponit capiti ducis circulum aureum », l'étendard, « vexillum »; à l'autel, il lui remet l'épée, « ensem », et le doyen lui chausse les éperons, « calcaria ». Le duc prête ensuite serment de conserver et défendre les droits de l'Église de Limoges, puis est placé par le préchantre dans le siège du doyen, où il entend la

messe. Avant l'*Agnus Dei*, le duc se prosterne devant l'autel pour recevoir la bénédiction. Après la messe, il offre sur l'autel sa chlamyde, sa couronne, son anneau et l'étendard.

Hélie, préchantre de Limoges, qui vivait en 1218, explique ainsi le symbolisme des éperons : « A decano ecclesiæ induitur calcaribus, quod significat ut sit promptus et velox, non tardus et lentus, ad tuendum populum sibi subjectum ». Il ajoute que, pendant la messe, le duc est assisté de deux officiers tenant son épée, « ensem invaginatum » et l'étendard fixé à une lance, « vexillum lancea gerere » : « Ante cujus conspectum ejus senescallus vel vir illustris alius quem voluerit, quamdiu missam audierit, debet ensem acceptum, manu sursum elevata, tenere et ex altera parte vexillo astante. » (*Ibid.*, p. 453.)

Le second document relate le couronnement de Richard, roi d'Angleterre, à Westminster, en 1189. Les insignes royaux, énumérés dans cet intéressant procès-verbal, sont les éperons d'or, le chapeau, le sceptre surmonté d'une croix, un autre sceptre terminé par une colombe, trois glaives dans leur fourreau en or, d'autres insignes qui ne sont pas spécifiés, les vêtements royaux (tunique, dalmatique et manteau), enfin la couronne d'or.

« *Incipit ordo coronationis regis Richardi.*

« Imprimis venerunt episcopi et abbates et clerici multi, induti cappis purpureis, præcedentibus cruce, cereis, thuribulis, usque ad ostium thalami interioris, et ibi receperunt prædictum Richardum qui coronandus erat, et duxerunt eum in ecclesiam Westmo-

nasterii usque ad altare cum reverenti processione et cantu, in hunc modum :

« In prima fronte præcedebant clerici, albis induti, portantes aquam benedictam et crucem et cereos et thuribulos. Deinde veniebant priores, deinde abbates, deinde episcopi. In medio autem illorum ibant quatuor barones, portantes candelabra cum cereis. Post illos veniebant Johannes Marescallus, portans in manibus suis duo calcaria aurea magna et ponderosa de thesauro regis ; juxta illum ibat Gaudefridus de Luci, portans pileum regale. Post illos veniebant duo comites, quorum hæc sunt nomina : Willelmus Marescallus, comes de Striguil et Willelmus, comes de Salesbiria ; unus, scilicet Willelmus Marescallus, portans sceptrum regale, in cujus summitate signum crucis aureum erat ; et alter, scilicet Willelmus, comes de Salesbiria, portans virgam regalem habentem columbam in summitate. Et post illos veniebant tres comites, quorum hæc sunt nomina : David, frater regis Scotiæ, comes de Huntendona, et Robertus, comes Leicestriæ, et in medio illorum ibat Johannes, comes Moretonii et Gloucestriæ, portantes tres gladios cum vaginis aureis, sumptos de thesauro regis (1). Et post illos veniebant sex comites et barones, portantes in humeris suis unum scaccarium, super quod posita erant insignia regalia et vestes. Et post illos ibat Willelmus de Mandevilla, comes de Albemarla et de Essessa, portans coronam auream in manibus suis. Deinde venit Richardus, dux Normanniæ, et Hugo,

(1) Le Pontifical romain veut aussi que le glaive soit dans le fourreau, quand, à son sacre, on le porte devant le roi pour son intronisation : « Tunc regi surgenti discingitur ensis et in vagina datur alicui qui eum ante regem immediate portat. »

Dunelmensis episcopus, a dextris illius ibat, et Reginaldus, Bathoniensis episcopus, a sinistris illius ibat, et umbraculum sericum portabatur super illos. Et omnis turba comitum et baronum et militum, et aliorum tam clericorum quam laïcorum, sequebatur usque ad atrium ecclesiæ, et sic usque in ecclesiam ad altare.

« Cum vero perventum esset ad altare, coram prædictis archiepiscopis et episcopis, abbatibus, comitibus, baronibus, clero et populo, hæc tria fecit Richardus dux sacramenta : juravit itaque et vovit, coram prædictis sacrosanctis evangeliis et plurimorum sanctorum reliquiis, quod pacem et honorem et reverentiam omnibus diebus vitæ suæ portabit Deo et sanctæ Ecclesiæ et ejus ordinatis ; deinde juravit quod rectam justitiam exercebit in populo sibi commisso ; deinde juravit quod leges malas et consuetudines perversas, si aliquæ sunt in regno suo, delebit et bonas custodiet.

« Deinde exuerunt eum vestibus suis quibus indutus fuerat, exceptis camisia et braecis ; camisia vero illa dissuta erat in scapulis. Deinde calciaverunt eum sandaliis auro contextis. Deinde tradidit ei archiepiscopus sceptrum in manu dextra, et virgam regalem in sinistra. Deinde Baldewinus, archiepiscopus Cantuariæ, infundens oleum sanctum desuper, in tribus locis unxit eum in regem, scilicet in capite, in scapulis et in brachio dextro, cum orationibus ad hoc constitutis (1).

(1) Le Pontifical romain ne prescrit les onctions qu'à un bras et aux épaules : « Metropolitanus intingit pollicem dexteræ manus in oleum cathecumenorum et inungit in modum crucis illius (regis) brachium dexterum inter juncturam manus et juncturam cubiti atque inter scapulas. »

Deinde posuit super caput ejus consecratum pannum lineum (1) et pileum desuper. Deinde vestierunt eum regalibus indumentis, primo tunica, deinde dalmatica. Deinde tradidit ei archiepiscopus gladium ad malefactores Ecclesiæ comprimendos. Deinde duo comites calciaverunt eum calcaria aurea, sumpta de thesauro regis. Deinde indutus est mantea. Deinde ductus est ad altare, et conjuratus ab archiepiscopo et prohibitus ex parte Dei ne hunc honorem sibi assumat, nisi in mente habeat tenere sacramenta et vota quæ superius fecit; et ipse respondit se, per Dei auxilium, omnia supradicta observaturum bona fide. Deinde ipse cepit coronam de altari, et tradidit eam archiepiscopo, et archiepiscopus posuit eam super caput regis. Et sic coronatus rex ductus est ad sedem suam, ducentibus eum Hugone Dunelmensi episcopo a dextris, et Reginaldo Bathoniensi episcopo a sinistris, præcedentibus eos candelabris et supradictis tribus gladiis. Deinde inchoata est missa dominicalis. Cum vero perventum fuit ad offertorium, præfati duo episcopi duxerunt eum ad offerendum, et reduxerunt ad sedem suam.

« Celebrata autem missa et omnibus rite peractis, prædicti duo episcopi, unus a dextris et unus a sinistris, reduxerunt eum coronatum, portantem sceptrum in

Cependant l'oraison fait encore allusion à l'onction de la tête : « Ipse (Deus) per præsentem sanctæ unctionis infusionem, Spiritus Paracliti super caput tuum benedictionem infundat eamdemque usque ad interiora cordis tui penetrare faciat. »

(1) Ce linge était placé là par respect pour les onctions. Guillaume Le Maire, évêque d'Angers au XIIIe siècle, rapporte que, toute la journée de son sacre, il porta ainsi une coiffe à cause de l'huile sainte qui avait coulé sur sa tête.

dextra et virgam regalem in sinistra, ab ecclesia usque ad thalamum suum, processione ordinatim præcedente. Deinde reversa est processio ad chorum.

« Interim rex deposuit coronam suam et vestes regales, et leviores coronam et vestes sumpsit et sic coronatus venit prandere et archiepiscopi et episcopi et abbates et alii clerici sedebant cum eo in mensa sua, unusquisque secundum ordinem et dignitatem suam. » (Benedict. Petroburgen., *Vita Henrici II, Angliæ regis*, apud *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVII, p. 493-494.)

XIII

L'ARCHIPRÊTRE ET LES CHANOINES.

1. Le bas-relief vient de nous montrer l'archiprêtre de Monza officiant pontificalement avec la crosse, la mitre et les gants. Il jouissait encore d'autres priviléges personnels que c'est ici le lieu de rappeler.

En 1256, le pape Alexandre IV lui concédait l'usage de l'anneau : « Ecclesia Romana, velut circumspecta mater et provida, nonnullas ecclesias tanquam filias predilectas majoribus effert honoribus, munere prævenit gratiæ potioris et insignit titulis dignitatum. Cum igitur ecclesiam vestram et personas ipsius, ex prærogativa specialis dilectionis et gratiæ sinceritatis brachiis complexemur, Nos, vestris supplicationibus inclinati, usum annuli tibi, fili archipresbyter, et tuis successoribus auctoritate præsentium duximus concedendum. » (Frisi, t. II, p. 127.)

Le cérémonial du XIII[e] siècle donne pour siège à l'archiprêtre un faldistoire : « Archipresbitero sedente super faldestorio. » (Frisi, t. III, p. 196.) — « Et juxta altare ponitur faldestodium cooperto (coopertum) pallio. » (*Ibid.*, p. 196.)

Le 2 juillet 1712 seulement, la Congrégation des Rites l'autorisa à le surmonter d'un dais, chaque fois qu'il officie, mais en se conformant aux décrets généraux d'Alexandre VII (1), sur l'usage des pontificaux des prélats inférieurs : « Mediolanen. Remissa a Sanctissimo Domino nostro Clemente papa XI ad sacram Rituum Congregationem supplicatione capituli et cleri communitatis oppidi Modoetiæ, diœcesis Mediolanensis, Sanctitati Suæ enixe supplicantium pro indulto usus baldachini pro archipresbitero mitrato collegiatæ ecclesiæ sancti Johannis Baptistæ oppidi prædicti, dum pontificalia exercet, eodem modo quo se gerunt præpositi Piceleonis et sanctæ Agathæ, Cremonen. nec non Cotonei, Lauden. diœcesis, qui usum pontificalium habent; Sacra eadem Rituum Congregatio, audita relatione Vicarii Capitularis civitatis Mediolani, respondit : Pro gratia, ad formam decretorum generalium S. M. Alexandri Papæ VII, diei 27 septembris 1659, editorum circa usum pontificalium prælatis episcopo inferioribus concessorum. Hac die 2 julii 1712. G. Card. Carpineus. » (Frisi, t. II, p. 260.)

(1) J'ai donné ce décret dans mon *Traité pratique de la construction des églises*, t. II, p. 321-326. J'en extrais ce qui concerne le dais : » Baldachinum adhibere supra sedem poterunt, non pretiosum aut aureum, sed simplex et eo quod altari superius ponitur materia et opere inferius; ad ipsam autem per duos tantum gradus in presbyterii superficie stratos ascendatur. »

Au chœur, l'archiprêtre portait la *cappa* violette, qu'il a toujours gardée depuis, même après le changement de costume des chanoines.

Il avait encore le pouvoir de consacrer les calices et patènes. C'est pourquoi, dans les anciens livres du chapitre, on trouve des oraisons spéciales « ad consecrandam patenam, ad benedicendum calicem ». (Frisi, t. I, p. 39.)

Le 13 avril 1771, Clément XIV compléta tous ces privilèges en lui octroyant la faculté de donner la bénédiction papale le jour de la Pentecôte, avec autorisation toutefois de l'archevêque, à qui le bref est adressé : « Propensi valde sumus ad dilectum filium Michaelem Sangiorgium, archipræsbiterum collegiatæ ecclesiæ sancti Johannis Baptistæ de Modoetia, apostolico beneficio prosequendum, et cujus prædecessores sacræ memoriæ Sixtus V, prædecessor noster, pontificalibus insignibus decorandos judicavit, eumdem Nos nostro auctum ornatumque esse privilegio, quod præsertim in spiritualem fidelium utilitatem cedat, vehementer cupimus. Annuimus itaque ejusdem postulato, quod in supplici libello Nobis exhibuit, ut scilicet quotannis pontificiam benedictionem dominico Pentecostes die impertiri populo possit, sed ea annuimus lege, si tuus, dilecte Fili noster, consensus accessit. Eumdem igitur supplicem libellum hisce nostris conjunctum tibi transmittimus, ut de ejusdem graciæ opportunitate ipse, qui es in re presenti, judices eidemque archipresbytero tradas, si illius usus probandus tibi esse videbitur. » (Frisi, t. II, p. 269, 270.)

2. De l'archiprêtre, chef et dignité du chapitre, il est juste que je passe aux chanoines ses collègues.

Frisi assure qu'ils portèrent, pendant le moyen âge,

la *cappa* noire l'hiver (1) et la *cotta* l'été, jusqu'à ce que saint Charles Borromée, en 1584, obtint du Saint-Siège pour les chanoines l'aumusse et, pour l'archiprêtre, la *cappa* violette. (Frisi, t. III, p. 195.)

En 1243, l'archiprêtre de Monza ordonna aux chanoines de l'église de Saint-Julien de Collonia de porter aux offices et aux obsèques la chape noire ou la cotte blanche : « Dominus Albricus de Opreno, Dei gracia Modoeciensis ecclesie archipresbyter, precepit....... ut quilibet eorum portet capam nigram aut cotam albam in offitio matutinali et in missa et in vesperis in ecclesia sancti Julliani et quando vadunt ad obsequias mortuorum..... Item interdixit illum vel illos qui non servarent omnia ista precepta, in quo interdicto si starent vel staret aliquis illorum, illum vel illos excomunicavit. » (Frisi, t. II, p. 113.)

En 1748, Benoît XIV accorda par bulle aux chanoines de la basilique de Monza le rochet et la *cappa* violette, à chaperon de vair (2) en hiver et de soie violette en été (3):

(1) La *cappa* canoniale, dans la fresque de 1444, ressemble à celle de certains ordres religieux. Elle est un peu moins longue que la robe talaire, ouverte en avant et munie d'un petit capuchon, qui rejoint au cou.

(2) C'est-à-dire mi-partie hermine et petit-gris, suivant un usage très-fréquent au moyen âge. Les aumusses étaient généralement de cette façon; j'en ai trouvé des exemples à Moutiers en Savoie.

(3) Il va sans dire que la *cappa* est retroussée, comme il convient aux chanoines, l'évêque seul pouvant la porter déployée dans son diocèse. Dans tout le Milanais, le chaperon a conservé sa forme bizarre du moyen âge, que Rome a répudiée depuis longtemps. Cependant comme le type se voit dans tous les anciens tableaux, il était utile de le signa-

« Eisdem modernis capitulo et canonicis, ut ipsi eorumque in octodecim canonicatibus et præbendis partitis, successores, de cætero perpetuis futuris temporibus rochettum et cappam magnam violacei coloris cum pellibus compositis ex dossinis cinericeis et armellinis, cum equali inter ipsas intercapedine tessellatis hyemali, æstivo vero temporibus serico hormesino etiam violacei coloris respective subsutam, tam in dicta collegiata Ecclesia quam extra eam inter missarum aliorumque divinorum officiorum solemnia, etiam in præsentia sanctæ Romanæ Ecclesiæ Cardinalium, etiam de Latere Legatorum, vice-legatorum, et Sedis Apostolicæ nunciorum, ac Ordinarii etiam proprii, deferre et gestare, illisque uti libere et licite possint et valeant, apostolica auctoritate, tenore præsentium perpetuo concedimus et indulgemus. » (Frisi, t. II, p. 262.)

XIV.

SIXIÈME INVENTAIRE (1345) (1).

1. « Infrascriptum thesaurum beati Johannis Baptiste Ecclesie Modoetiensis, tempore quo Ecclesia domina-

ler. Le chaperon laisse à découvert le bras gauche, sans doute pour une plus grande liberté des mouvements, et le capuchon se rabat sur l'épaule droite. Le chaperon est encore ainsi rabattu à Avignon, où se sont conservées tant de coutumes italiennes.

(1) En 1319, le trésor était estimé 26,000 florins d'or : « Interea Mattheus Visconti (vicarius imperialis Modoetiæ) summo studio, suo interponente favore, partem thesauri

batur terram ipsam, acceptum fuit per (Emericum) Camerlengum Ecclesie et exportatum per dominum Cathelolum de Medicis, ordinarium Ecclesie Mediolanensis, Avenionem et ibi recuperatum per Reverendum Patrem dominum Johannem archiepiscopum et magnificum dominum Luchinum fratres vicecomites, dominos Mediolani, etc. et portatum per Nigrum de Salivertis.

1. « Calices quatuor auri, cum una patena, marcharum XXX, unz. IIIJ 1/2.

2. « Corone quatuor auri, cum una patena, march. XVIJ, unz. V.

3. « Cruces tres et tabula una auri, marcharum VIIJ.

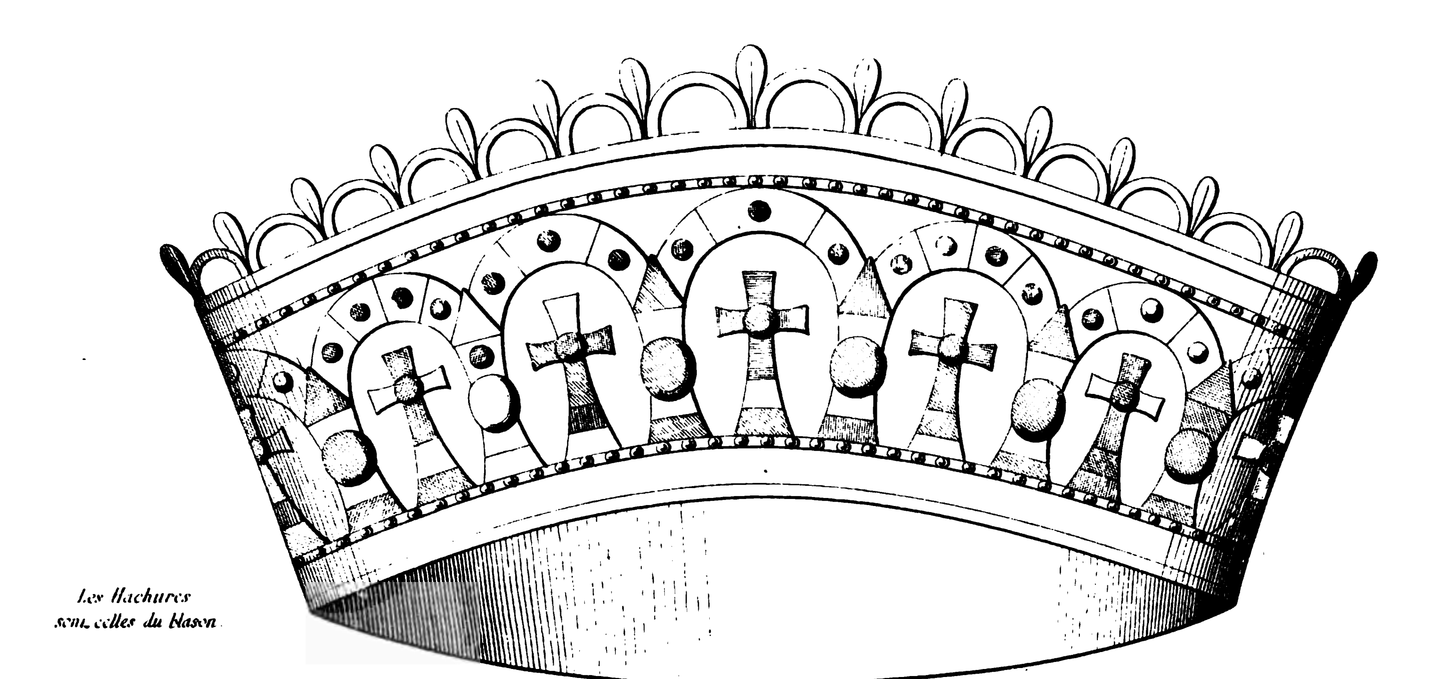
4. « Tabula una, ad modum libri, argenti deaurata, march. XIIIJ, unz. I.

5. « Vas reliquiarum, ubi est dens beati Johannis, march. VIIIJ, minus unz. I.

6. « Crux gemata, que habet de ligno sancte Crucis, march. V, unz. VI, q. IIJ.

7. « Calix argenti et vas tenendi aquam benedictam, march. XJ, unz. 1/2.

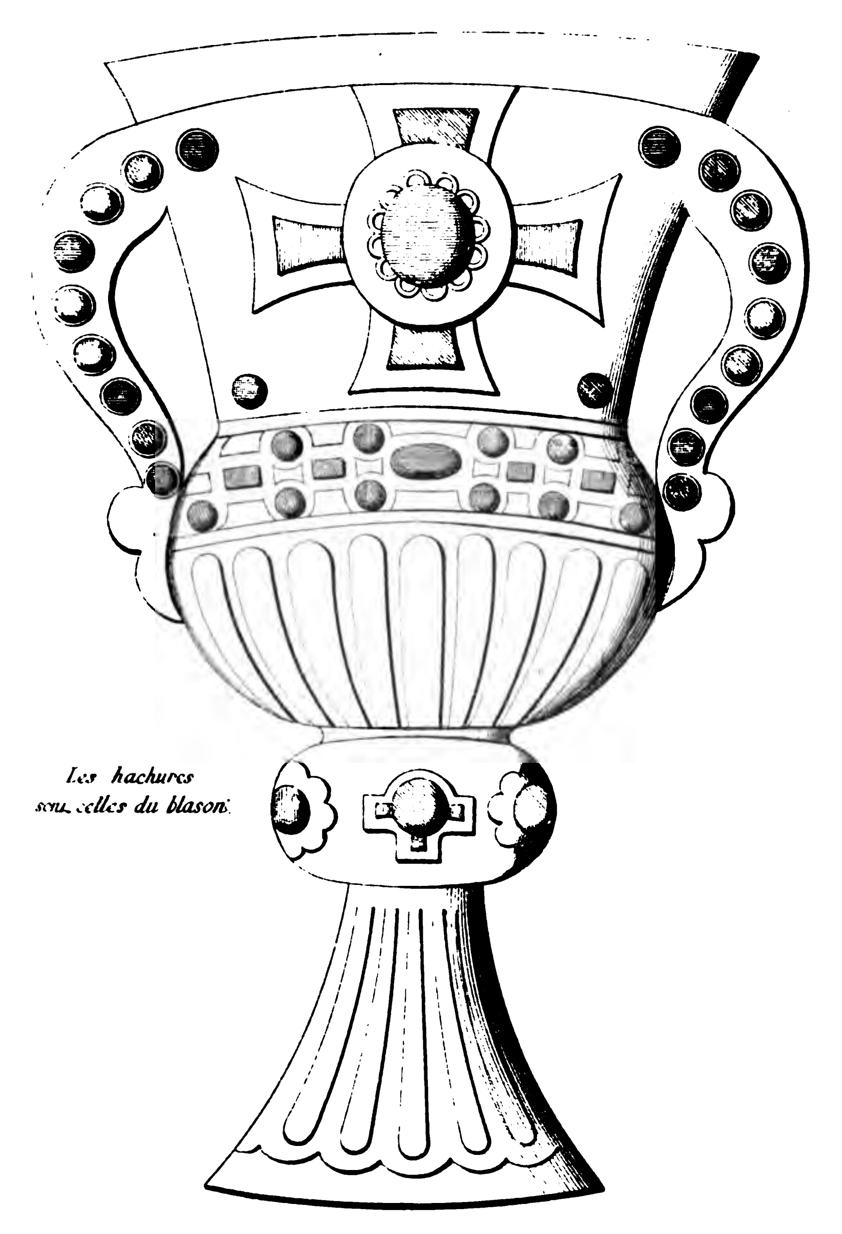
ecclesie sancti Johannis Baptistæ de Modoetia, scilicet coronas aureas, calices aureos, et alia jocalia, margaritis et lapidibus pretiosis ornata, quæ omnia per XLVI annis proximis præteritis extiterant impegnata per illos de la Turre, dicto anno, die XXII mensis decembris, exigi fecit, quæ Matthæus ipse in vigilia Natalis Domini super altare sancti Johannis Baptistæ propriis manibus in Modoetia prædicta jocalia genuflexus cum devotione deposuit, et præcepit canonicis prout animam diligenter custodirent thesaurum sancti Johannis : quæ æstimata fuerunt esse valoris XXVI milium florenorum auri. » (Bonincontro, *Chron. Modoet.*, liber II, cap. xxv.)



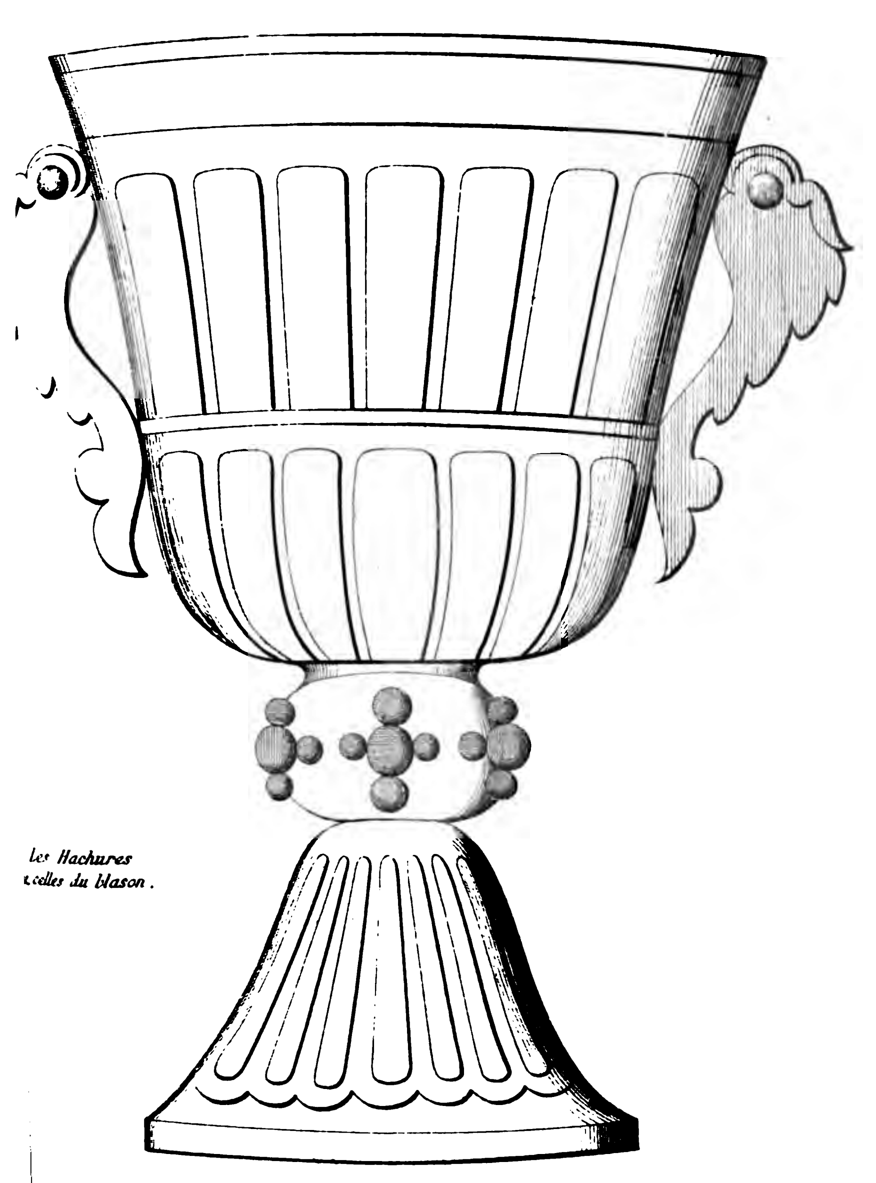
Couronne d'Agilulf roi des Lombards (VIe. siècle).

d'après un tableau du XVe. siècle à Monza (1/2 grandeur de l'original.)

Lith. Ch. Guilland, Tours.



..ice donné par la reine Théodelinde à la basilique de Monza (VIe siècle)
d'après un tableau du XVe siècle (1/2 grandeur de l'original)



ce donné par la reine Théodelinde, à la basilique de Monza (VI.e siècle)
d'après un tableau du XV.e siècle (1/2 grandeur de l'original)

8. « Sifus de cazedonio, cum pede furnito argento, march. IIJ, unz. V 1/2.

9. « Bacile unum argenti deauratum, march. X.

10. « Pecten unum regine, unz. VJ, q. IIJ.

« Que omnia portata et presentata fuerunt in Ecclesia Modoetiensi per dictum dominum Archiepiscopum, M.CCC.XLV, die lune XXJ martij (1). »

2. Le trésor de la basilique de Monza avait été transporté en grande partie à Avignon, par l'ordinaire de l'Église de Milan, Cathelolus de Médicis; il fut recouvré par l'archevêque Jean Visconti, qui s'entremit à cet effet auprès de la cour papale.

Le trésor se composait à ce moment : de quatre calices d'or (n° 1), d'un calice d'argent (n° 7), de deux patènes (n°s 1 et 2), d'un scyphus en chalcédoine (n° 8), de quatre couronnes d'or (n° 2), d'une croix gemmée, contenant de la vraie croix (n° 6); de trois croix d'or (n° 3), d'une table d'or (n° 3), d'un diptyque formant comme une couverture de livre, en argent doré (n° 4); du reliquaire de la dent de saint Jean (n° 5), d'un bénitier portatif (n° 7), d'un bassin en argent doré (n° 9), et du peigne de Théodelinde (n° 10); en tout vingt-deux objets.

N° 6. Bonincontro Morigia, dans sa Chronique de Monza, décrit ainsi la croix à reliques : « Quædam crux aurea, in qua est de ligno crucis Domini, et est saphiris, rubinis, smeraldis, margaritis et aliis lapidibus pretiosis magni valoris mirabiliter ornata ; longitudineque est per medium cubitum (2) in qualibet parte, et per quatuor digi-

(1) Frisi, t. II, p. 160.

(2) « Si le *cubitus* est le *bras*, encore en usage chez nous, m'écrit M. Aguilhon, comme il y a tout lieu de le croire,

tos lata : hæc crux *Regni Crux* dicitur. In hac cruce condite sunt reliquie iste : Lignum Domini, velum sanctæ Mariæ Virginis, de sepulcro Domini, reliquiæ sancti Stephani protomart., reliquiæ sanctæ Verenæ virginis, reliquiæ sancti Lucani martyris, de cilicio sancti Augendi eximii confessoris Xpi, de vestimento sancti Leudegarii mart. et episcopi Viennensis. » (*Chron. Modoetiæ*, lib. IV, cap. x.)

J'ai dit précédemment que, contrairement à l'opinion admise, je ne croyais pas que cette croix fût de nature à être portée au cou. Sa destination précise résulte de deux textes des XI[e] et XII[e] siècles. Geoffroy de Viterbe la plaçait en tête des insignes impériaux : « Crux caput imperii fuit, » et constatait qu'elle contenait de la vraie croix :

« Imperii dignum caput est, venerabile lignum ».

Benzo, évêque d'Alba, affirme qu'on la portait devant l'empereur : « Portatur ante eum crux gravida ligni Dominici. »

La croix du royaume précédait donc le cortége royal, et devait son nom à son usage, affecté exclusivement

nous aurions environ 0^{m}30 de hauteur, le bras mesurant 0^{m}595. Or, la croix de Bérenger n'a que 0^{m}23 au croisillon et 0^{m}24 en élévation. Cette objection est grave. De plus, l'inventaire de 1345 donne pour poids cinq marcs, six onces et trois quarts. Si le marc vaut huit onces, la croix aurait pesé quarante-six onces trois quarts, tandis que celle de Bérenger n'en pèse que vingt-six. Il paraît donc qu'il y avait deux croix dites *regni* : l'une, mentionnée dans le Sacramentaire grégorien (Frisi, t. III, p. 72) et l'inventaire de 1275, qui contenait des reliques; l'autre, qui n'aura reçu son nom qu'après la perte de la précédente et qui ne paraît pas arrangée de façon à recevoir des reliques. »

au couronnement du roi élu dans la basilique de Monza. La question est désormais tranchée sur une dénomination qui a tant embarrassé les auteurs.

N° 8. Revenons encore au *scyphus*. « Pocula argentea 4. Cochlearia de argento tria, pondo libre unius. » (*Invent. du Mont-Cassin*, 937.)

« Eo igitur tempore (1181), judæis timentibus ne officiales regis scrutarentur eorum domos, factum est quod quidam judæus, qui eo tempore Parisius morabatur, habens vadia ecclesiastica, videlicet crucem auream gemmis insignitam et librum Evangeliorum, auro et lapidibus pretiosis mirifice decoratum, cum scyphis argenteis et aliis, in sacco ponens, in fossam profondam ubi ventrem purgare solebat (proh dolor!) vilissimè dejecit : quæ omnia paulo post, Domino revelante, à christianis ibidem sunt inventa, et, solutâ quintâ parte totius debiti domino regi, propriæ ecclesiæ cum summo gaudio et honore sunt reportata. » (Rigordus, *De gestis Philippi Augusti*, apud *Rec. des Histor. des Gaules*, t. XVII, p. 9.)

Boniface VIII fit l'investiture du royaume de Sardaigne en remettant à Jacques, prince d'Aragon, une coupe d'or : « Ad honorem Dei omnipotentis.... regnum Sardiniæ et Corsicæ, quod ipsius Ecclesiæ juris et proprietatis existit,.... in perpetuum feudum gratiose conferimus.... et per cuppam auream te de eodem præsentialiter investimus. » (*Analecta juris pontificii*, t. XII, col. 338.)

Un *Sacerdotale* de la seconde moitié du XIIIe siècle, écrit pour les états du comte de Poitiers, contient cette rubrique : « In sero (conjuges) audiant vesperas; fiant tres sope in uno cipho cum vino. » (*Biblioth. de l'École des Chartes*, t. XXXVIII, p. 486). Le soir des noces, les

époux, après avoir assisté aux vêpres, faisaient ce qu'on appelait alors une *potation*, usage qui s'est conservé en Poitou sous le nom de *rôtie*, mais à une heure avancée de la nuit. On devait mettre trois soupes dans une coupe pleine de vin (1). Le mot *sopa* n'est pas dans du Cange, mais son sens n'est pas douteux en raison du mot français sur lequel il est calqué : or *soupe* signifie une *tranche de pain*.

Cette potation constituait un rite religieux, car il est probable que le vin était béni par le curé et que les trois soupes étaient un hommage rendu à la sainte Trinité. Deux devaient être mangées par les époux et la troisième offerte au curé.

Le troisième ordre romain, parlant de ce qu'il fallait préparer pour les stations, énumère les « sacra ministerii vasa », qui sont : « Aquamanile, hoc est vas manuale ; patenæ, calices et scyphi, atque pugillares aurei sive argentei, amulæ argenteæ ad vina fundenda paratæ, colatorium aureum sive argenteum et cantatorium. »

La dernière trace du *scyphus* se lit dans un compte de la cour papale, daté du 20 août 1529. Trois objets sont mentionnés spécialement pour la communion du pape : le chalumeau dont il se sert encore pour absorber le précieux sang ; la cuiller, employée uniquement de nos

(1) La *Gazette des Beaux-Arts* a appelé *coupes d'accouchée* ces magnifiques coupes couvertes, fabriquées en émail de Limoges au XVIe siècle et qui représentent ordinairement des sujets d'amour. Une des plus belles en ce genre est celle que possède la comtesse Giovio, à Côme. Je crois qu'on pourrait aussi bien les qualifier *coupes de mariage*, parce qu'elles étaient offertes, le jour des noces, aux jeunes épousées.

jours à mesurer l'eau qui se verse dans le calice (1), mais qui alors servait au pape à donner la communion sous les deux espèces aux cardinaux-diacres ; enfin la coupe d'or, dans laquelle il prenait les ablutions et qui, dans le cérémonial moderne, a été remplacée par un autre calice, différent de celui de la consécration. « Magnifico D. Franc. del Nero, etc. Solvi et numerari faciatis Domino Pompeo de Capitaneis ducat. 307 simil. pro pretio auri et factura..... et unius calamis et unius coclearis et coppe auree ad usum communionis S^mi D. N. PP. de mandato S^tis a die X decembris proxime preteriti. » (Bertolotti, *Artisti lombardi a Roma*, t. I, p. 287.)

M. de Linas nous fait connaître deux *scyphi* très-authentiques : « *Poculum* de saint Ludger, premier évêque de Munster (mort en 809), précédemment regardé comme la patène de son calice. Argent en partie doré;

(1) « Item, un galice et une platine dorez, une petite cuillier d'argent blanc. » (*Inv. de Jeanne de Presles*, 1347, n° 5.)

Le musée chrétien du Vatican possède plusieurs cuillers que j'ai fait photographier sur une seule planche pour mon recueil des *Antiquités chrétiennes de Rome*. Trois de ces cuillers ont le manche arrondi ou à pans; la partie concave a peu de profondeur et se découpe en amande. La quatrième, plus élégante et creusée en rond, a un manche tordu et travaillé.

Les trois premières ont servi, dit-on, dans l'Église grecque, à la communion des fidèles. Je ne les crois pas anciennes. Quant à la dernière, creusée comme pour recevoir un liquide, je n'hésite pas à y voir une cuiller de sacrifice, car jadis l'eau que le sous-diacre mettait dans le calice était exactement mesurée, et, de nos jours encore, cet usage liturgique s'est maintenu à la messe célébrée pontificale-

sur la lèvre, à l'extérieur, on lit en capitales du commencement du XIIIe siècle : *In hoc : cip*(h)*o* : *co*(n)*tine*(n)t(*ur*) *: sanguis sci Ludg*(er)*i*..... Diam. 0,195 m.; haut. 0,045 m. Ce *poculum* appartient à l'église abbatiale de Werden. » (*Revue de l'art chrétien*, t. XXXI, p. 54.) L'inscription du XIIIe siècle a très-exactement conservé le vrai nom de ce vase, qui est bien un *scyphus*, mot facile à reconnaître dans son orthographe vicieuse *cipho*.

« Cathédrale de Minden. Vase en cristal de roche sculpté, monture d'argent; haut. 0,28 c., diam. 0,09. Symboles asiatiques du lion et de l'aigle; travail oriental du Xe siècle à mettre en regard des gobelets de l'abbaye d'Oignies. » (*Ibid.*, p. 56.) Cette tasse, venue d'Orient, et qui est classée parmi les *ciboires*, me semble plutôt une véritable *coupe* liturgique.

La *Gazette des Beaux-Arts*, 2e série, t. XXIII, p. 277, a publié le dessin d'une coupe en agate à deux anses et sculptée d'une scène dionysiaque, qui provient de Saint-Denis et est maintenant conservée à Paris au

ment par le pape, ainsi qu'en fait foi la rubrique suivante :

« Mgr Sacriste va à la crédence prendre le calice, la patène, deux purificatoires et une petite cuiller d'or.... Le sous-diacre apostolique présente au cardinal-diacre la burette du vin, dont il verse dans le calice; puis tendant la cuiller d'or à Mgr Sacriste, en reçoit quelques gouttes d'eau, la montre au pape en faisant une demi-génuflexion et en disant : *Benedicite, beatissime Pater.* Le pape fait le signe de la croix sur l'eau, en disant *Deus, qui humanæ*, et, pendant l'oraison, le sous-diacre la verse dans le calice. »

Au sacre des évêques, la tradition romaine prescrit encore l'usage d'une grande cuiller d'or pour la communion de l'élu sous l'espèce du vin.

musée des médailles. Cette coupe païenne fut montée sur un pied en or gemmé, semblable à celui d'un calice, ce qui fait supposer qu'elle eut, dans l'église de l'abbaye, une affectation religieuse ; elle servit probablement de *scyphus* individuel, comme pour le sacre ou la présence d'un roi ou d'un prince.

M. Alfred Darcel a noté, à l'exposition archéologique tenue à Amiens en 1860, deux coupes du XIII[e] siècle, qui furent ultérieurement transformées en reliquaires. On remarquera l'analogie qui existe entre ces coupes de cristal et celle que saint François d'Assise aperçut en vision. Les anses étaient faites évidemment pour en rendre le maniement plus facile, lorsque le vin de l'ablution y avait été déposé (1).

« L'église de Saint-Riquier, assez heureuse pour avoir conservé une partie de son ancien trésor, a voulu apporter son tribut de richesses à cette exposition ; richesses d'autant plus précieuses que, celles-là étant authentiques, on peut les étudier en toute confiance et apprendre par elles à distinguer le vrai du faux ; art difficile, où les plus habiles errent encore trop souvent. Les deux pièces importantes de ce trésor sont deux reliquaires en cristal de roche. L'un a la forme d'une coupe à facettes, montée sur un pied circulaire orné de médaillons niellés, et surmontée d'un couvercle conique portant également des sujets niellés. Des dragons formant anses réunissent la base et le couvercle.

« L'autre est un prisme à bossages, monté à peu près comme le précédent. Des ornements au repoussé

(1) On lit, en 1523, dans les comptes de l'église Saint-Jacques *Scossacavallo*, à Rome : « Per dui boccali di vino per la communione la matina di Pasqua, bologn. 10. »

y remplacent les nielles sur le pied et sur le couvercle, et deux tourelles à jour, portées par des volutes feuillagées, se dressent de chaque côté de ce reliquaire. Ces deux pièces sont dues à l'art du XIII[e] siècle. » (*Gazette des Beaux-Arts*, t. VII, p. 104.)

N° 10. Je reviendrai aussi sur la question du peigne liturgique pour citer de nouveaux documents.

M. de Rossi a publié, dans le *Bulletin d'archéologie chrétienne*, 1880, pl. VI, un peigne en ivoire, de forme rectangulaire et à double rangée de dents, qui a été trouvé à Chiusi et est actuellement au musée chrétien du Vatican. Il représente, d'un côté, une couronne entre deux agneaux, et de l'autre, un siége épiscopal, de même entre deux agneaux. L'origine liturgique et même épiscopale n'est donc pas douteuse. Ce vénérable instrument remonte au V[e] siècle.

« Pectina duo argentea. » (*Inv. de l'abbaye de Saint-Peter*, ann. 995.)

Parmi les *reliquiæ non inclusæ* de la collégiale de Windsor, sous le règne de Richard II, se trouve : « Item unum pecten boni Edmundi archiepiscopi. »

On lit dans le XIV[e] Ordre romain, qui date du XIV[e] siècle :

« Sunt necessaria pro persona pontificis (le cardinal évêque qui va célébrer), pectem et tobalea circumponenda collo ejus quando pectinatur.......

« Calciatus pontifex surget et stans super scabellum cappam deponat et remaneat in camisia linea..... Et ipso pontifice super faldistorio residente, diaconus et subdiaconus, accipientes ab acolythis tobaleam suam et pecten, extendant tobaleam circa collum et caput ejus leviter et decenter pectinent, videlicet primo diaconus a parte dextra, deinde subdiaconus a sinistra. Quod si

diaconus et subdiaconus ad hoc docti non sint, capellanus hoc faciat vice eorum. »

M. de Linas, qui connaît tant de choses, écrit dans la *Revue de l'art chrétien*, t. XXXI, p. 125-126 : « L'église de Siegburg expose (à l'exposition de Dusseldorf), le peigne liturgique de l'archevêque Annon (mort en 1075). Cet ustensile de toilette est à double rangée de dents ; les plates-bandes centrales sont décorées d'oiseaux fantastiques à tête de chien, queue fleuronnée, longs cous réunis par un anneau perlé. Les peignes du musée de Cologne datent aussi du XIe siècle ; ils n'ont qu'une seule rangée de dents. Deux protomes de chevaux adossés, enguirlandés de pampres, forment la poignée du plus simple (hauteur 0m 152 ; largeur, 0m 125). L'ornementation du second est infiniment plus complexe. Face, le crucifiement. La croix, surmontée d'un *titulus* avec l'inscription : IHS NAZAREN. REX, est accostée de deux personnages, genou en terre, armés de la lance et de l'éponge ; la sainte Vierge et saint Jean stationnent derrière les bourreaux. De chaque côté du *titulus* les médaillons en buste du soleil et de la lune ; l'astre du jour a une tournure décidée. Deux clous fixent les pieds du Christ à un *suppedaneum* triangulaire. D'élégantes rosaces à huit lobes ajourés, supportant un ange incliné vers le signe de la Rédemption, chargent les branches de la poignée, qui se recourbent en gracieuses volutes d'acanthe. Revers, des feuillages ; haut. 0m195 ; larg. 0m12. (Bock, *Trésors sac. de Cologne*, pl. XLIII et XLIV.) Le premier des peignes accuse une influence orientale, mais je le crois aussi bon allemand que le second. Ce dernier a subi quelques avaries aux crochets d'acanthe ; on l'a épluché pour en dégager les éléments antiques et byzan-

tins lorsqu'il ne faut y voir, en définitive, que l'œuvre primesautière du génie national. »

La *Gazette des Beaux-Arts* (t. XXIII, p. 297) a reproduit un peigne du XVe siècle, qui fait partie du trésor de la cathédrale de Reims : il est à deux rangs de dents et sculpté de plusieurs saints à l'entre-deux.

3. Frisi, sur la foi d'un chroniqueur contemporain, relate le transfert du trésor à Avignon et son retour à Monza. A défaut de l'original, je ne puis me dispenser de lui emprunter son récit, qui a pour nous un intérêt majeur. J'aurai soin, dans cette traduction de l'italien, d'éviter les longueurs et de supprimer les détails inutiles.

« Le trésor de Monza courut de grands dangers à l'occasion des factions guelfes et gibelines, qui vexèrent et opprimèrent cette contrée. Les chanoines de Monza, en présence de la violence furibonde de la soldatesque, se réunirent, au mois de janvier 1323, en assemblée plénière, afin de prendre les précautions nécessaires pour cacher le trésor et le soustraire à la rapacité des Allemands et de leurs stipendiés (1). Quatre chanoines

(1) Le chroniqueur Bonincontro Morigia relate ainsi le pillage occasioné à Monza par les troupes pontificales, en 1324 : « Ausi sunt intrare templum situm in Modoetia, universæ Italiæ sanctius. Multi clerici et laici, Mediolanenses et Modoetienses, proditores, patriæ destructores, etiam legato consentiente, qui patriæ Mediolani cupivit esse destructor, scelestis manibus sumentes pretiosa et sacra vasa aurea, et alia infinita eleymodia lapidibus et margaritis pretiosis, ac sanctissimis reliquiis ornata, quæ a summis Pontificibus, imperatoribus, et Longobardorum regibus et civitatibus erant posita ad ornatum illius sancti templi et gloriam, contrectabant indigne et contaminabant. Sicque facta est

seulement connurent le lieu du dépôt, et on leur fit jurer de ne révéler le secret qu'en cas de mort et à une personne non suspecte. Ils s'obligèrent en même temps à se séparer des autres chanoines et à vivre à l'écart; ce qu'ils firent. Un de ces chanoines, nommé Aichino, de Verceil, tomba malade à Plaisance; suivant la convention établie, il choisit pour dépositaire de son secret Aicardo, archevêque de Milan, qui se trouvait alors à Plaisance. Le prélat, sans penser à mal, crut bien faire d'en informer le légat pontifical, cardinal Bertrand dal Poggetto, qui était aussi dans la même ville; mais celui-ci en avisa aussitôt Aimeric, camerlingue de la sainte Église romaine, afin qu'il prît possession du trésor; ce qui eut lieu la nuit, à main armée et avec l'aide de quelques habitants de Monza, traîtres à leur patrie. Le trésor fut immédiatement

tribulatio magna Modoetiensibus in illis diebus, qualis non fuit memoria viventium; et fuit hic novissimus error eis pejor priore, scilicet tempore, quo fuerunt a Mediolanensibus per vim deprædati et spoliati, prout jam dictum est. . . . . Qui legatus, prædicto anno et mense, caute misit ad accipiendum dictum thesaurum in Modoetia; et ab Hemerico, camerlengo Ecclesiæ romanæ, capti sunt custodes ecclesiæ sancti Johannis; et ipse, et alii plurimi viri iniqui, certi Mediolanenses et Modoetienses, proditores patriæ, ductores ausi sunt intrare de nocte sacrum templum, et thesaurus, de loco scelestibus manibus raptus, portatus fuit in Placentiam legato. » (Frisi, tom. I, p. 143.) On remarquera que les deux citations empruntées à Bonincontro ne concordent avec le récit de Frisi ni pour la date ni pour le motif du transfert à Avignon : ils s'accordent seulement sur le séjour du trésor dans cette ville et sa restitution tardive.

transmis au légat, qui le fit passer à Avignon au pape Jean XXII. Le pontife, blâmant ce vol sacrilége, convoqua les chanoines de Monza, qui étaient alors à Avignon au nombre de sept, exigeant qu'en leur présence on fit un inventaire du trésor, lequel fut consigné aux prévôt et chanoines de la cathédrale, en attendant qu'on pût le transporter à Monza. Le chapitre d'Avignon, pour plus de sûreté, le déposa dans la sacristie en un coffre soigneusement fermé. Mais un des employés de l'église réussit à ouvrir les serrures, et en ayant extrait une partie des vases d'or qui y étaient enfermés, il les brisa pour les emporter plus commodément. Chargé de son butin, il prit la fuite; à peine arrivé au pont jeté sur le Rhône, il lui sembla voir des gens armés qui lui en interdisaient le passage. Effrayé par cette vision, qui ne fut peut-être qu'une appréhension de son cerveau, il retourna sur ses pas et vendit les objets dérobés à un certain Vanni, de Florence, qui habitait Avignon. Le lendemain matin, il lui portait quelques objets du trésor, promettant de lui livrer le reste le soir même. Mais l'honorable orfévre ayant fait prévenir le pape, Jean XXII mit sur pied la garde de la ville pour rechercher le voleur, qui fut arrêté, avoua son délit, puis fut pendu dans le lieu destiné aux malfaiteurs. En récompense de sa probité, l'orfévre fut nommé massier du pontife, ce qui lui valut un revenu annuel de 200 florins.

« Après une verte réprimande aux dépositaires infidèles, le pape consigna de nouveau le trésor aux prévôt et chanoines d'Avignon, sous les peines les plus sévères. Ceux-ci le mirent dans une caisse bardée de fer, qui fut suspendue à la voûte de la cathédrale, au-dessus du maître-autel.

« Neuf ans après, les chanoines de Monza expédièrent à Benoît XII, le 6 septembre 1335, en qualité d'ambassadeur, le chanoine Graziano di Arona, au nom du chapitre, et Franzio Liprandi, au nom de la commune, tous les deux munis de lettres de recommandation d'Azzone Visconti et de son oncle Jean Visconti, évêque de Novare. Arrivés à Avignon, les deux envoyés exposèrent le but de leur mission à Guillaume della Pusterla, noble milanais, qui devint plus tard archiprêtre de Monza, puis archevêque de Milan. Aidés par ce prélat et par un autre chanoine de Monza, Mathieu de Riboldi, qui venait d'être pourvu du siége de Pavie, ils furent informés, au nom du souverain pontife, par le cardinal Jean Colonna, que le trésor leur serait rendu en temps opportun; comme garantie, on leur remit l'inventaire qu'avait rédigé, sous Jean XXII, le notaire Jean Castellano, de Rome. Plus tard, Azzone Visconti fit répéter la même demande à Avignon par l'archiprêtre Jacques Archinto, qui obtint une réponse favorable, l'an 1339, du pape Benoît XII.

« Bonincontro rapporte qu'il fut envoyé lui-même au mois d'avril 1343, en compagnie de Giovanni Bosone, par la magnifique commune de Monza vers Jean Visconti, archevêque de Milan, qui avait à cœur, comme il s'en était déjà exprimé, que le trésor de Monza fût enfin recouvré. Le prélat, sur le vu de l'inventaire, voulut que le chapitre et la commune nommassent pour leur syndic et procureur à la cour pontificale Jean Baldirone, qui partit pour Avignon au mois de mai de l'an 1343, avec une lettre du légat de l'Église romaine pour le pape et d'autres lettres pour plusieurs cardinaux (1). Mais l'envoyé, après une année

(1) Fontanini (p. 53 de sa dissertation sur la couronne de

de démarches inutiles, tomba malade. Enfin, sur les instances pressantes de Mathieu de Riboldi, promu à l'évêché de Vérone, la restitution fut ordonnée, le 3 mai 1344. Le trésor fut aussitôt enlevé, après confrontation avec l'inventaire, et transporté dans la maison de l'évêque de Vérone. Baldirone, rétabli, partit sans retard pour Monza, afin de donner avis de l'heureux événement. Au mois de décembre de la même

fer), donne la supplique adressée par le chapitre à Clément VI. On y apprend que le trésor n'aurait été enlevé de Monza que pour le mettre en sûreté : « Cum olim thesaurus sancti Jo. Baptistæ Modoetiæ, in qua consueverunt Romani imperatores coronari, fuerit propter bellorum discrimina, quæ tunc in illis vigebant partibus, de mandato apostolicæ Sedis legati ad Romanam curiam transportatus, quem felicis recordationis Dominus Jo. papa XXII, Vestræ Clementiæ prædecessor, penes capitulum Avenionensis ecclesiæ deponi mandavit, custodiendum inibi quoadusque Modoetia sic ad manus fidelium et obedientiam sanctæ romanæ Ecclesiæ foret deducta, quod tute posset in præfata ecclesia sancti Jo. conservari et tunc idem capitulum restituere libere et sine contradictione aliqua teneretur, prout instrumento inde confecto et signato manu et signo Jo. Castellani, notarii publici, ut apparet prima facie, continetur; verum quum, ut Vestram Beatitudinem nosse credo, et hoc idem sentio, Modoetia sub devotione et obedientia Vestræ Sanctitatis et sanctæ romanæ Ecclesiæ per dominos Mediolani, vestros et dictæ Ecclesiæ vicarios, tute præsentialiter gubernetur, potest thesaurus isto tempore in templo maximo sancti Jo. Baptistæ absque periculo custodiri et magistro Jo. Baldirono, oratori ejusdem oppidi, latori præsentium, juxta dicti instrumenti continentia, ejus fieri restitutio, si tamen videbitur Clementiæ Vestræ. » Cette lettre porte la date du 7 mai 1343.

année, le chapitre de Monza dépêcha, en qualité de procureur, le chanoine Graziano di Arona, à l'effet de transporter le trésor. Le 13 mars 1345, il était à Milan ; le 20 du même mois, l'archevêque Jean Visconti l'accompagnait à Monza, où il remettait lui-même le trésor entre les mains du chanoine Jacques Visconti, qui, en 1348, fut préconisé évêque de Tortone.

« Mais comme le trésor avait beaucoup souffert des diverses vicissitudes par lesquelles il avait passé, « cum « supradictus thesaurus esset mactatus, fractus et suo « colore et pristino statu turpiter mutatus, » le 9 juin 1345, l'archevêque envoya à Monza un excellent orfévre, Antellotto Braccioforte, de Plaisance, qui remit le tout dans l'état où il se trouvait jadis. Le 24 du même mois, le travail de restauration était terminé et le trésor exposé sur le maître-autel, à la joie de tout le peuple, accouru de tous côtés pour la solennité. » (Frisi, t. Ier, p. 102-108.)

4. Frisi ajoute qu'en souvenir de ce fait mémorable furent peintes « deux grandes toiles, exprimant, à l'aide d'un pinceau non vulgaire, la récupération du trésor et sa restitution par les mains de l'insigne prélat. Ces toiles (1), très-anciennes et probablement contem-

(1) Suivant l'usage italien, comme on le remarque encore au dôme de Milan, l'orgue était protégé contre la poussière par des volets peints qui ne s'ouvraient qu'au moment des offices. Frisi, en parlant de *toiles*, là où il n'y avait certainement que des panneaux, insinue que les peintures furent ultérieurement transportées sur toile pour mieux assurer leur conservation. La restitution du trésor était peinte à l'extérieur, tandis que l'intérieur représentait des sujets pieux que M. Aguilhon décrit en ces termes : « Lorsque les

poraines du fait, servaient de couverture à l'orgue, placé au midi de la basilique : plus tard, elles furent transférées dans le réfectoire de la chanoinie de Monza, puis réléguées dans le vestibule des appartements de la vénérable fabrique (1). En 1723, elles étaient réduites en deux grands tableaux, aux frais de l'archiprêtre Jean Lezeno. Jean Visconti est agenouillé devant l'autel, vêtu d'une grande tunique rouge, fourrée de zibeline, avec de larges manches et un capuchon ; il a le menton rasé et aussi la tête, où il ne reste qu'une couronne de cheveux. Dans les mains il tient la croix que l'on nomme du royaume et l'offre à saint Jean-Baptiste. Le tableau permet de vérifier ce que Fiamma disait de son vivant : « Ipse enim cunctos Italiæ prælatos et fere « prælatos mundi excedit in vultus venustate et cor- « poris pulchritudine. » Il ne faut pas oublier dans cette peinture l'ecclésiastique qui assiste à cette solennelle restitution; c'est le chef de la basilique de Monza. » (Frisi, t. I, p. 109.)

volets de l'orgue étaient ouverts, on voyait, d'un côté, le baptême du Christ, avec deux anges d'une beauté céleste, et, de l'autre, la descente de saint Jean aux limbes. En tête des patriarches agenouillés sont Adam, drapé dans une peau, et Ève, vêtue d'une robe verte. Au second plan figure l'enfer, château fort, dont les créneaux sont garnis de diables aux formes fantastiques, qui semblent menacer le précurseur au cas où il manifesterait l'intention d'envahir leur domaine. Il est clair que l'idée de cette représentation a été empruntée au chant IX de l'*Enfer* du Dante. » Ces tableaux, au nombre de quatre, mesurent chacun 1m52 de largeur sur 3 mètres de hauteur.

(1) Ces toiles, fort endommagées, sont actuellement dans la bibliothèque du chapitre.

Frisi a heureusement eu la bonne pensée de donner en gravure (t. III, pl. XIX) une copie de ce tableau précieux, qui est loin d'être contemporain du fait relaté, car il ne remonte pas au delà de la fin du xv[e] siècle, ainsi que l'atteste pleinement le style architectural qui sert de fond au tableau et accuse la renaissance. M. le chapelain Aguilhon a fait encore mieux. La toile étant en mauvais état et pouvant disparaître à un moment donné, il l'a fait reproduire scrupuleusement par la photographie et aussi à l'aquarelle par le peintre Joseph Barzaghi. C'est à son obligeance que je dois un calque très-exact, qui permet de contrôler le mauvais dessin de Frisi. « Le fond de l'édifice ou de la tribune, dit cet actif correspondant, est couleur ocre, avec des rehauts en jaune vif : on dirait que la tribune tout entière est en bois doré. Les ornements de la frise et des pilastres ressortent sur un fond bleu d'outremer. »

Est-ce bien le maître-autel qui est représenté, comme le déclare Frisi ? Je le crois avec lui, quoique, à cette époque, surtout dans un vaste chœur comme celui de Monza, l'autel ne dût pas être poussé jusqu'au fond de l'église, en avant d'une étroite abside, malgré la tradition primitive (1). On sait, en effet, que les grandes églises possédaient deux autels : l'un, au fond, pour les offices ordinaires, et l'autre, en avant, pour la grand'messe et les offices solennels. L'autel du fond était moins considérable et moins orné, mais c'est là que se conservaient généralement les reliques. Cette absidiole a plutôt l'air d'une grande niche, et alors

(1) « Vigilius (541) ordinavit missam celebrari in ecclesie orientali parte. » (Martini *Chronicon.*)

(mais c'est de tout point invraisemblable) nous serions dans la salle du trésor (1).

L'abside, dont le tympan est sculpté en coquille, a son cintre porté sur des pilastres unis et orné lui-même d'une archivolte nattée, avec une console feuillagée à la clef. Les écoinçons sont décorés d'appliques de marbre, en triangle et d'un oculus ouvert. Au-dessus s'élève une large frise couverte de rinceaux, appuyée sur deux pilastres latéraux, qui soutiennent également deux frises faisant retour vers le spectateur, ce qui donne l'idée d'une travée sur plan carré. Les chapiteaux sont ornés, aux angles, de volutes et de feuilles d'acanthe, avec des vases entre les deux. Sur le fût sont sculptés des feuillages superposés, terminés par des pots à feu et émergeant de grands vases qu'accostent des femmes nues.

L'autel est garni d'une nappe blanche à ramages bruns, et d'un parement en drap d'or à fleurs vertes et à ananas isolés ou encadrés dans des médaillons à cinq lobes (2); le frontal est de même étoffe, avec

(1) Au trésor il existait un autel. En voici la preuve :

« M.CCC.XLVI, die lune, XVIIII mensis iunii, Rev. Pater Dns Calvus de Calvis, Placentinus, episcopus Bubiensis, consecravit. . . . . altare situm in sacristia ecclesie predicte de Modoetia, ad honorem Dei et beati Magni confessoris et beatissime Marie Magdalene, collocatis ibi sanctis reliquiis reverenter. » (*Necrol.*, ap. Frisi, t. III, p. 124.)

Le nécrologe, au III des nones de novembre, indique la fête de saint Magne, évêque et confesseur, *de quo sunt reliquie in altari quod est in sacrario sive sacristia.* (Frisi, t. III, p. 137.)

(2) « Anno Domini 1460, in festo Annunciacionis B. M. V.,

une frange de deux couleurs, blanc et vert. Quatre gradins sont étagés sur cet autel (1), mais tous n'ont pas la même dimension, car ils vont en se rétrécissant; leur couleur est glauque. Sur l'autel même, où est placée une couronne gemmée (2), est monté un clerc en soutane noire (3), en surplis et tonsuré, qui tient à deux

Christina Heinsburger donavit ad altare B. V. M., in abside ecclesie Herbipolensis situm, ornatum pretiosum de damasco viridis coloris : infula sola cum cruce empta est pro 27 aureis Renensibus. » (Pertz, t. XVI, p. 14.)

(1) « Dans la primitive Église, aux principales solennités de l'année, on exposait aux yeux du peuple, en différentes parties des temples, et en particulier sur des espèces de dressoirs appelés *pergulæ*, placés dans le voisinage de l'autel, tout ce que les trésors des églises contenaient de précieux, diptyques, vases sacrés, tapisseries, etc. C'est ce qu'atteste en vingt endroits Anastase le Bibliothécaire, et notamment dans la vie d'Étienne IV. On trouve là l'origine des gradins de nos autels, qu'on orne de vases précieux, de chandeliers, de reliques. » (Martigny, *Annales de l'Académie de Mâcon*, tom. III, p. 380.)

(2) Cette couronne doit être celle de Théodelinde, et ses deux rangées de nacre y sont remplacées par des cabochons de saphirs et d'émeraudes, preuve incontestable que la nacre qu'on voit actuellement est une substitution postérieure au XVe siècle.

(3) D'après les miniatures des manuscrits liturgiques, il est constant que les clercs portaient, au moyen âge, la soutane rouge ou bleue. En 1503, les enfants de chœur de la métropole d'Aix en Provence étaient en violet; en 1589, ils prirent le rouge. En 1624, ils revinrent au violet; puis, de 1631 à 1655, on les voit habillés de soutanes bleues. A cette dernière date, il fut décidé que les servants de messes seraient en noir. Cependant, dès 1691, le chapitre adoptait,

mains une table carrée, historiée au milieu et gemmée tout autour. Il s'apprête à la poser sur le premier degré, qui a déjà reçu l'évangéliaire de Théodelinde, fermé, mais reconnaissable à sa croix gammadée. Sur le second degré et adossé au troisième, est, au côté droit, le reliquaire de saint Jean, constellé de gemmes. Aux deux extrémités du troisième degré on voit deux petites croix, pattées et gemmées. Enfin, tout au haut, deux calices à anses. La forme de ces calices est celle du *cantharus* antique. Il est donc possible d'y voir, à l'origine, des vases de suspension ou d'ornement, aussi bien que des calices eucharistiques : le *Liber pontificalis* fournit des textes à l'appui de cette opinion. Cependant ils ont dû servir plus probablement pour la communion.

Entre eux est posée à plat une couronne gemmée (1).

Au pied de l'autel est agenouillé Mathieu Visconti (2), vêtu d'une espèce de houppelande, dont les larges

pour le service de l'église, « quatre orphelins du Petit-Bethléem : on les nommait les *enfants rouges*, parce qu'ils étaient vêtus de cette couleur, en mémoire de l'Incarnation et de Jésus enfant. » (*Musica sacra*, 5e année, p. 94-96.)

(1) « Cette couronne, m'écrit M. Aguilhon, est peut-être celle dont parle une charte de l'an 1263, publiée par Frisi, t. II, n° CLII. Elle avait été mise en gage pour 571 livres de *tertioli*. Or, une livre de cette monnaie équivalait à un florin d'or. Le florin pesant un huitième d'once, la couronne devait peser environ 71 onces d'or, digne auréole à une croix qui en pesait 46. »

(2) D'après l'histoire et l'opinion de Frisi, ce personnage devrait être Jean Visconti ; mais M. Aguilhon, plus compétent que moi sur tout ce qui est essentiellement local, tient pour Mathieu Visconti. J'avoue n'avoir aucune raison sérieuse à lui opposer.

manches sont bordées de fourrure; sur son épaule gauche retombe son chaperon. De la main droite il offre à saint Jean-Baptiste une croix, pattée et gemmée (1), semblable à celles du degré supérieur, mais plus grande, et ayant de l'analogie avec la croix dite du royaume. Derrière lui se tiennent trois jeunes serviteurs, imberbes, les manches retroussées et les cheveux longs. Le premier tient un calice, dont la coupe est bordée à la lèvre d'une rangée de dents de scie, ce qui le fait ressembler au calice de verre bleu, quoiqu'il n'en ait pas tout à fait la monture. La tige élevée et le pied sont couverts de feuilles en imbrication.

Le second, tout en montrant de la main droite ce qu'il faut sortir du coffre, tient dans la gauche une couronne gemmée, avec un cercle intérieur de fer. Ce cercle et l'ornementation en gemmes et en fleurons ne laissent pas de doute sur son identité avec la couronne dite de fer : cependant le peintre a oublié d'en indiquer les pièces articulées.

Enfin un adolescent, en cheveux courts, jaquette ceinte à la taille et brodequins montants, plonge les mains dans un coffre d'où il retire la poule au milieu de ses poussins. Le coffre a une serrure et un couvercle bombé : ses flancs, également arrondis, sont

(1) Est-ce la croix dite *regni* qu'il tient ainsi? C'est douteux, s'il s'agit de celle que possède le trésor, car la croix peinte affecte des dimensions plus considérables que l'original. L'observation est de M. Aguilhon, toujours judicieux. Je ne veux citer ici que ce trait : « Boniucontro Morigia rapporte que, lors de la restitution du trésor, après son séjour à Avignon, la croix du royaume sortit elle-même du coffre : « De miraculo crucis regni, quæ per se exivit de « capsa. » (Frisi, tom. I, p. 107.)

divisés en deux panneaux par des moulures. Le coffre repose sur un soubassement en arcade, c'est-à-dire dont les pieds se rejoignent au milieu par leur quart de cercle (1).

Du côté de l'épître, on voit debout saint Jean-Baptiste, nimbé, vêtu d'une peau de chameau et d'un manteau rouge agrafé au cou, mais qui lui laisse les jambes entièrement nues (2). Il tend la main droite pour accepter le don, et, de la gauche, porte une grande croix d'or, pattée. Enfin, appuyé sur une balustrade qui clôt littéralement le sanctuaire, se tient l'archiprêtre, tonsuré, habillé d'un surplis, et de l'index montrant ce qui se passe.

On observe sur l'original, en manière de soubassement, une large bande, couleur de bois, sur laquelle sont fichés, à distance égale, quatre gros cierges dont la cire blanche fond en gouttelettes. Cette poutre est évidemment le *tref*, ou partie supérieure du chancel, sur laquelle étaient, en effet, des chandeliers que l'on allumait pendant le temps des saints offices (3) ou à

(1) « Unum gazofilacium, seu cofrum rubeum, barratum de ferro, nec non et res sequentes (tout ce qui servait à l'abbé) in eodem cofro contentas. » (*Invent. de Saint-Victor de Marseille*, 1358.) — « Unum alium coffrum, seu gazophilacium rubeum, barratum de ferro, similem supradicto, necnon et res sequentes in eodem coffro, seu gazofilacio contentas. » (*Ibid.*)

(2) Dans les fresques de l'église de Cazaux de Larboust (Haute-Garonne), qui datent de la fin du xv[e] siècle, saint Jean-Baptiste « est vêtu d'une tunique rouge et courte, sous laquelle apparaît la peau de chameau dont il était habituellement recouvert ». (*Congrès archéol.*, XLV[e] session, au Mans, p. 475-76.)

(3) D'après l'acte de fondation, daté de l'an 1474, l'hôpital

l'occasion des expositions de reliques (1). La chapelle Sixtine a conservé ce rite ecclésiastique, qui remonte très-haut dans l'histoire et qui suppléait à l'absence des cierges sur l'autel (2).

5. J'ai revu avec soin, à mon dernier voyage, les panneaux de l'orgue, et j'y ai constaté d'abord que la toile, ayant été pliée pour pouvoir la monter dans la salle des manuscrits, il s'en était suivi une dégradation importante, la peinture étant éraillée ou complétement enlevée à cet endroit et, ailleurs, n'étant pas

de Monza était tenu d'offrir, chaque année, pour la fête de saint Jean-Baptiste, deux cierges d'une livre chacun : « Et prefata ecclesia sancti Johannis habere debeat censum annualiter ab ipso ospitali cereos duos, quemque de libra una cere, aducendos ab ipsis conversis in festivitate sancti Johannis, omni anno ad altare. » (Frisi, t. I, p. 79.)

Le cérémonial du XIII[e] siècle, parlant des ténèbres, dit qu'à la fin de l'office on éteignait les cierges, mais sans ajouter où ces cierges étaient placés : « Post matutinas de laudibus extinctis luminaribus. » (Frisi, tom. III, p. 194.)

(1) M. Aguilhon m'affirme qu'à certaines solennités, deux ou trois fois l'an, on exposait tout le trésor sur l'autel même.

(2) Muratori a cité, au tome IV de ses *Antiquitates Italicæ*, un catalogue des choses faites en 1019 par l'abbé Théobald, dans l'abbaye de S. Libérateur, à Chieti. Or, on y lit ce passage : « Posuimus ante altare sancti Liberatoris subtus arcum a pariete usque in parietem virgam ferream, quam replevimus candelis optimis de Babylonia, et statuimus ut in Nativitate Domini et festivitate S. Benedicti et in Resurrectione D. N. J. C. de prædictis candelis repleatur et omnes accendantur. Similiter fecimus ante altare S. Petri apostoli et S. Benedicti, ad altare omnium sanctorum singulas virgas ferreas a cubitis III, posui. »

partout en parfait état; puis que les objets représentés ne sont pas reproduits avec une rigueur absolue, quoiqu'il soit facile de les reconnaître au premier abord, car le peintre les a plutôt traités en artiste qu'en archéologue ; enfin que le doute sur l'identité ne porte que sur l'évangéliaire d'Éribert et la couronne d'Agilulf. M. Varisco a eu l'obligeance de me faire calquer les deux calices, la couronne et la tablette ; c'est en face de ce triple dessin, aidé de mes notes et de mes souvenirs, que j'écris, la description minutieuse de ces quatre insignes monuments.

La tablette est rectangulaire, comme une couverture de livre ; ce peut donc en être une. On y distingue parfaitement une bordure gemmée se reliant par un glacis uni au plat historié, ainsi que sur la plaque émaillée (XIII[e] siècle) que possède à Pavie le chevalier Brambilla. Les gemmes se touchent, on dirait un chapelet : elles sont de trois nuances, bleu pâle, vert foncé et rouge vif, ce qui dénote les trois espèces qu'on rencontre habituellement à Monza même, saphir, émeraude et rubis. Il y a seulement quatre saphirs et douze rubis ; ce sont les émeraudes qui l'emportent, car j'en compte jusqu'à vingt. Quant à la forme, tous ces cabochons sont taillés en ovale, moins quatre, qui sont rectangulaires ; ces quatre, dont trois émeraudes et un rubis, occupent le milieu de chaque côté. Les pierres d'angle sont disposées obliquement. La monture n'est pas toujours indiquée, mais souvent on remarque un large filet d'or contournant la gemme.

Le champ du plat, d'après M. Varisco, est coupé par une large croix unie, qui semble plantée sur un rocher et accuse la forme latine : j'avoue n'avoir pu la distinguer, et à sa place, dans la copie qu'a fait faire

M. Aguilhon, j'ai observé une espèce de vase ou *cista*. M. Varisco maintient l'exactitude de son dessin et ajoute même qu'il n'y a pas trace de crucifix sur cette croix. De chaque côté de la croix est un personnage debout, sans nimbe, vêtu d'une tunique et le visage imberbe : celui de droite a les cheveux courts, relève la tête comme pour regarder le Christ absent et porte les mains en avant. L'autre, à cheveux longs, tend les bras comme pour saisir quelque chose sur la croix même ou plutôt pour soutenir la croix.

Toutes ces indications sont, hélas ! bien vagues pour identifier l'objet avec l'évangéliaire d'Éribert. Il y a trop de gemmes à la bordure et il faudrait un peu d'émail afin que l'assimilation fût complète. Étant donnée une croix avec crucifix, les deux personnages tiennent la place traditionnellement assignée à la Vierge et à saint Jean ; mais ici le sujet est plutôt une crucifixion qu'une descente de croix. Je ne vois d'autre explication plausible que celle-ci : d'après le dessin de Frisi, la plaque du revers aurait représenté le donateur devant le Christ au ciel ; cette plaque fut refaite à la fin du xve siècle, après l'exécution des volets de l'orgue. Elle peut donc, quoique ce ne soit pas très-évident, ne pas reproduire la plaque primitive, qui se verrait alors sur notre peinture.

Les calices sont des calices ministériels, c'est-à-dire à anses et de grande capacité ; le métal est l'or. Sur le tableau ils doivent être de la grandeur de l'original. Celui de droite (la droite de l'autel) mesure en hauteur 0^{m}285, l'ouverture de la coupe est de 0^{m}18, et la largeur du pied seulement de 0^{m}115. Le pied est étroit et bas, en forme de cloche renversée, avec des godrons pour tout ornement, au-dessus d'une collerette dentelée

qui surmonte un filet servant de soubassement. Le nœud est en boule unie et aplatie, décorée du même motif quatre fois répété, un gros cabochon flanqué en croix de quatre cabochons plus petits ; les gemmes, employées sans symétrie, sont des rubis, des saphirs et des émeraudes. La coupe est large et évasée ; un filet la divise en deux sections, chacune d'elles agrémentée de larges godrons. La coupe est contournée d'un listel à sa lèvre. Deux dauphins, à yeux de rubis, forment les anses, qui sont gemmées.

Le second calice est plus riche que le précédent et de forme différente. Ses dimensions sont 0m30 en hauteur, 0m16 à la coupe et 0m095 au pied. Le pied a de l'analogie, pour la décoration, avec celui du premier calice, à part toutefois l'absence du filet formant le soubassement et le contour, qui est concave et non convexe. Le nœud, également aplati, offre une espèce de croix entre deux roses, dont le cœur est occupé par un saphir ou une émeraude. La croix, pattée aux bras et à la hampe, est arrondie à la tête, forme vraiment singulière et inusitée. Au centre est un cabochon d'émeraude, accosté de deux rubis et d'un saphir, qui épousent la forme pattée de la croix qu'ils rehaussent. La coupe est d'un galbe très-élégant et d'une ornementation agréable à l'œil, quoique d'une réelle simplicité. Le fond est arrondi et godronné : un bandeau gemmé opère le raccord avec la partie supérieure, dont les lignes sont presque droites. Sur ce bandeau un cabochon, ovale ou carré, forme le centre d'un motif carré, cinq fois reproduit et se confondant avec le suivant, dont les angles arrondis sont sertis de cabochons plus petits. Une grande croix pattée s'étale au-dessus de cette frise : son cabochon central est un gros saphir,

encadré de pétales en orfèvrerie qui dessinent une marguerite, le tout inscrit dans un cercle d'où sortent les quatre bras de la croix, rehaussée en haut et en bas d'émeraudes, sur les côtés de rubis, les uns et les autres découpés suivant les contours de la croix. Aux angles inférieurs et supérieurs, près du bandeau et de la lèvre de la coupe, saillissent quatre autres gemmes, une émeraude et trois saphirs. Les anses imitent imparfaitement un dauphin : la queue se découpe en feuillage tréflé, et le corps est abondamment semé de pierres précieuses, dont la monture à large anneau rappelle celle des gemmes à la couronne de Théodelinde.

Toutes ces gemmes, jetées pour ainsi dire, au hasard, quant à la couleur, sont des saphirs, des émeraudes et des rubis. On en compte au total quarante-six.

Ces deux calices offrent un grand intérêt archéologique. Il serait peut-être téméraire, à défaut de l'original, de leur assigner une date précise : toutefois, je dois dire que je ne serais nullement étonné de les voir remonter au temps même de Théodelinde, qui en aurait fait don à sa basilique. Plusieurs caractères conviennent bien à la fin du VI[e] siècle : la profusion et la monture des gemmes, les croix pattées, les godrons (1), les dauphins si souvent cités dans les inventaires d'Anastase (2). Tenons

(1) Le beau vase d'or découvert à Gourdon et conservé à la Bibliothèque nationale, appartient par son style à l'époque mérovingienne; or la coupe et le pied sont godronnés en creux, et les anses sont formées par deux têtes d'oiseau, prolongées en corps de dauphin, et dont les yeux sont en grenat. Les monnaies trouvées avec les vases de Gourdon permettent de fixer leur date au premier quart du VI[e] siècle. (*Rev. de l'art chrét.*, t. XXXI, p. 295.)

(2) On lit dans la vie de saint Léon IV, au IX[e] siècle:

donc ces beaux vases pour authentiques jusqu'à preuve évidente du contraire.

Je dois faire observer que le calice à anses, sculpté sur le bas-relief du couronnement, a été traité dans le goût du XIV[e] siècle et n'offre pas d'analogie avec les calices lombards : ainsi la coupe est à parois droites, les anses sont coudées, le nœud est traversé par une tige et le pied est découpé à pans. Ces caractères, propres à la période gothique, font d'autant mieux ressortir l'antiquité des vases figurés par le peintre du XV[e] siècle, qui a dû vouloir reproduire les originaux qu'il avait sous les yeux, car il n'eût pas inventé de son chef un type et un décor aussi arriérés pour son temps.

Je ne trouve pas identité non plus avec les deux calices à anses sculptés, au XIII[e] siècle, au tympan de la porte majeure, d'une manière très-sommaire : cependant le second calice, comme points de similitude, présente des anses gemmées et une croix gemmée sur la coupe. Le peintre du XV[e] siècle a donc été plus habile et plus exact dans sa reproduction.

La couronne d'or que flanquent les calices a un diamètre de 0[m]23, et une hauteur de 0[m]115. La crête à jour appuie sur un listel : elle est formée d'une série d'arcades cintrées, séparées par un fleuron ovoïde. Le bandeau se compose d'une arcature continue et gemmée, prise entre deux listels et un filet perlé. Sont-ce des perles réelles ? on le croirait à leur couleur blanche ; mais ce peuvent être aussi des imitations en orfèvrerie, quoique ce soit moins probable.

« Verum etiam et (obtulit) calicem pendentilem, cum catenulis et delphinis, pensantem libras sexaginta septem. »

Les arcades en plein cintre sont supportées par de robustes piliers. Les claveaux du cintre sont figurés comme de la maçonnerie, et chacun d'eux est rehaussé d'une petite gemme ronde : à la retombée, la gemme est plus large et découpée en triangle. Les piles ne sont pas droites, mais à lignes courbes ; au milieu est attaché, en manière de bouclier, un gros cabochon ovale ; une pierre rectangulaire sert de base et, une fois aussi, de chapiteau. Une fois encore, un petit cabochon de saphir garnit la partie supérieure du fût à un seul de ces piliers. Sous chaque arcade se dresse une croix latine, dont toutes les branches sont pattées et rayonnent autour d'un cabochon central. La tige admet trois gemmes superposées : on les dirait taillées en table.

Les pierres sont celles que nous connaissons, saphirs, émeraudes et rubis, disposées irrégulièrement sans tenir compte de l'harmonie des couleurs, caractère certain de haute antiquité. En plusieurs endroits, l'or apparaît là où devrait exister une gemme. Celle-ci aurait-elle disparu ou bien faudrait-il voir là une pierre jaune, topaze ou chrysoprase ? C'est possible, quoique ce ne soit guère dans les habitudes du temps. La peinture offre ainsi jusqu'à vingt et une pièces teintées de jaune, chiffre trop considérable pour des pierres qui n'étaient pas généralement employées. D'autre part, supposer de l'or à ces mêmes places, constitue un manque d'équilibre et de goût difficile à admettre.

Cette couronne innommée ne peut être que celle d'Agilulf, et cela pour plusieurs raisons, quoique le dessin de Frisi présente de notables divergences. Le style est bien celui de l'époque mérovingienne : croix

pattées (1), lourde architecture, profusion de pierres précieuses. La crête seule donne quelque légèreté à cette masse.

Si nous retrouvons avec Frisi les deux lignes de perles, en revanche le docte chanoine a vu les arcades feuillagées et abritant le Christ et les apôtres; des feuilles au lieu de gemmes! Qui a raison des deux? Je croirais plus volontiers au peintre du XVe siècle, qui a reproduit fidèlement ce que lui montrait le trésor. Cependant on pourrait admettre une restauration postérieure qui aurait dénaturé le caractère propre des arcades, en même temps que l'on substituait des personnages aux croix. Jules Labarte avait affirmé, sans en fournir la preuve, que ces personnages avaient été rapportés après coup : il avait raison, et voici un monument qui justifie la sagacité de sa restitution. Ces croix, qu'il ne soupçonnait pas, car il ne les a pas indiquées, sont mieux d'accord avec le style lombard primitif. En effet, si, à la façade et dans la liturgie, trois croix ont pu originairement symboliser la Trinité, pourquoi, d'après la même pensée, treize croix n'auraient-elles pas été un emblème consacré du Christ et des douze apôtres? Je n'y répugne nullement, car par là les apôtres sont assimilés à leur chef, ayant souffert comme lui le martyre et comme lui porté triomphalement leur croix : *Ubi crux et martyr ibi*, a dit saint

(1) M. Albin Michel a signalé en France une ornementation du même genre dans des « pierres funéraires, d'un type spécial, portant des croix, des arceaux, des fleurons et des figures géométriques », et qui indiquent une « basse époque » et une main « barbare ». (*Rev. des Soc. savantes*, 7e série, t. IV, p. 70.)

Paulin de Nole; cette sentence trouve ici son application directe, d'autant mieux que le texte n'est guère antérieur au monument que de près de deux siècles. Aux hautes époques, les traditions étaient vivaces et pénétraient partout.

La découverte (si découverte il y a, car ces peintures étaient plutôt méconnues qu'inconnues) d'un dessin authentique des deux calices et de la couronne a une importance capitale au point de vue de l'archéologie lombarde. Ce sont trois spécimens nouveaux à ajouter aux trop rares objets de l'orfévrerie des VI[e] et VII[e] siècles : aussi nous sommes-nous décidés à en donner ici une réduction.

5. Si l'on compare ce tableau à l'inventaire, on est tout de suite frappé des notables divergences qui existent entre eux. L'accord ne se fait que sur quatre objets : la croix du royaume, la table d'or, l'évangéliaire et le reliquaire de saint Jean. L'inventaire compte en plus deux patènes, un bénitier, un *scyphus*, un bassin et un peigne, tandis que le tableau montre, de son côté, la poule, que n'a pas enregistrée le notaire. Enfin l'acte notarié porte cinq calices, quatre couronnes, trois croix, lorsque le peintre ne représente que deux croix, deux couronnes et deux calices. Supposons, pour établir l'équilibre entre les deux documents, que quelques objets non encore déballés ont été laissés par le peintre au fond du coffre.

A qui donnerons-nous raison en définitive? Exclusivement à l'inventaire, qui est un acte officiel et contemporain de la restitution. Le tableau, au contraire, mérite moins de créance, parce qu'il est postérieur de plus d'un siècle à ce fait : l'artiste s'est alors contenté d'exposer les principales pièces du trésor, sans se préoccuper le

moins du monde de l'inventaire, qui dormait dans les archives, où personne n'y pensait plus.

Quoi qu'il en soit, son œuvre n'est pas purement fantaisiste, car elle équivaut à un inventaire constatant l'état du trésor à la fin du xv[e] siècle, au moins dans ses pièces les plus notables. Déjà le catalogue dressé au retour d'Avignon le montrait singulièrement amoindri : ici il est réduit à sa plus simple expression, et cette situation fâcheuse ne sera dépassée que par l'état actuel, que l'on peut considérer comme une ruine ou une épave.

X. Barbier de Montault.

CHRONIQUE

Mouvement du personnel de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance de clôture du Congrès de Vannes, ont été proclamés membres de la Société française d'Archéologie :

MM.

1. Le comte Régis de l'Estourbeillon, à Nantes;
2. Alcide Leroux, à Nantes;
3. Paul Joanne, rue Gay-Lussac, 1, à Paris;
4. Victor Micault, ancien magistrat, à Saint-Brieuc;
5. Estacio da Veiga, à Lisbonne;
6. Le comte de Lambertye, à Compiègne;
7. Louis Rosensweig, archiviste du Morbihan, à Vannes.

Découverte d'un nouvel autel en l'honneur de Mercure. — Dans le village de Mornago, à neuf kilomètres de Somma, en allant vers Varese (Lombardie), on a découvert un autel en granit de Verbano, haut d'un mètre environ et large de cinquante centimètres, sur lequel est tracée en magnifiques caractères l'inscription suivante :

MERCVRIO
CASIVS
VERI FILIVS
V · S ·
L · M ·

M. l'abbé Varisco, qui nous adresse ces renseignements, hésite sur le nom du dédicant, et demande si l'on doit lire CASIVS en un seul mot ou C(*aius*) ASIVS en deux mots.

Sans vouloir affirmer précisément que le premier nom ait été inconnu des Romains, nous avouerons ne l'avoir jamais rencontré sur aucune liste. On ne peut le confondre, en effet, avec ceux de CASSIVS et CATIVS, qui présentent des formes connues. Nous inclinerions donc volontiers vers la seconde lecture, et pour nous le *cognomen* ASIVS a surtout l'avantage de n'être pas nouveau, ainsi que le démontre le n° 2579 de Wilmans (*Excerpta inscript. lat.*, Berolini, 1873).

V · BAEBIA · Ɔ · L · ASIA
etc.

Quant au fait de la dédicace d'un autel à Mercure dans un pays couvert de forêts et peu adonné au commerce, il n'a rien qui doive nous surprendre. Outre que ce dieu — la remarque est de M. l'abbé Varisco — était également honoré comme protecteur des routes et recevait en cette qualité le surnom de *vialis*, il ne faut pas oublier que nous sommes dans la Gaule Cisalpine. Or chacun sait que nos ancêtres avaient Mercure pour principale divinité. Aussi Mommsen, dans le V[e] volume du *Corpus*, rapporte-t-il un grand nombre d'inscriptions du même genre qui ont été recueillies dans la contrée qui s'étend entre Milan et le lac Majeur.

L. P.

De la ferrure des chevaux. — Personne n'ignore que d'interminables discussions se sont produites au sujet de la ferrure des chevaux. Les uns voulaient que, dans l'antiquité, les hipposandales, c'est-à-dire cette sorte de chaussons de fer auxquels Suétone, dans son Vespasien, donne le nom de *soleæ ferreæ*, fussent uniquement en usage, tandis que les

autres admettaient que, dès l'époque romaine, on connaissait la manière de fixer, au moyen de clous, des fers au sabot des chevaux. A l'appui de leur dire les seconds invoquaient un grand bas-relief provenant de Vaison et aujourd'hui déposé au musée d'Avignon, où l'on voit effectivement la trace apparente de clous sur les fers d'un cheval. Quant aux premiers ils considéraient que, dans la circonstance, on avait affaire à un monument grandement retouché et qui ne méritait aucune confiance.

La question en était là, lorsque, tout dernièrement, M. Clermont-Ganneau, bien connu par ses admirables découvertes à Jérusalem et aux environs, en visitant l'ancienne localité d'Emmaüs, s'est trouvé assez heureux pour recueillir un fragment de bas-relief antique présentant deux jambes d'un cheval. Or, sur la partie inférieure de l'un des sabots, on voit clairement représenté un fer traversé par un clou dont la tête fait saillie. Par là même la question si controversée de l'existence des clous dans la ferrure des chevaux chez les anciens se trouve résolue.

L.. P.

Projet de démolition de la porte Notre-Dame, à Cambrai. — On nous écrit de Cambrai :

« Permettez-moi de pousser un cri d'alarme à propos d'actes de vandalisme que le génie militaire de Cambrai est sur le point d'accomplir, sous prétexte d'agrandir, d'élargir l'accès de la place. On est en ce moment en pourparlers très-actifs entre l'administration de la guerre d'une part, et l'administration municipale de l'autre; pour démolir, *à bref délai*, la magnifique porte Notre-Dame, d'origine espagnole.

« Vous trouverez ci-joint copie de la lettre adressée par le bureau de la Société d'Émulation, en 1857, à la municipalité cambrésienne, à propos d'un projet semblable que nous sommes parvenus à faire avorter. Aujourd'hui toutes nos

tentatives sont impuissantes à parer le mal, et si la *Société française pour la conservation des monuments* ne se hâte pas de faire des démarches auprès de qui de droit, le dernier monument ancien, artistique et historique de Cambrai tombera sous le marteau des iconoclastes modernes.

« Il ne serait pas plus difficile de conserver ici ce qu'on a gardé à Nancy, où trois portes anciennes font l'ornement de la cité moderne; à Lille, où la porte de Paris sert d'arc de triomphe, comme les portes Saint-Denis et Saint-Martin à Paris, et la porte de Hall à Bruxelles, convertie en un musée splendide, etc. etc. Mais je le répète, il n'y a pas un instant à perdre et si vous aviez besoin de renseignements, je suis tout à votre disposition.

« Veuillez, etc.

« V. Delattre. »
Membre de la Société des antiquaires de France.

Voici maintenant le document dont il est question plus haut :

Les Membres du bureau de la Société d'Émulation à MM. les Membres du Conseil municipal de Cambrai :

Cambrai, le 4 mars 1857.

Messieurs,

Nous venons d'apprendre que, pour ne pas gêner la circulation et pour ménager tout à la fois à nos concitoyens les moyens d'arriver à notre chemin de fer et d'en revenir sans trop d'incommodité, on vous a présenté trois projets qui ont pour objet : les deux premiers, la direction de la rue Porte-Notre-Dame, et le troisième, celle de la rue Porte-Robert.

En suivant la rue Porte-Notre-Dame, on devrait, Messieurs, ou démolir cette porte et la remplacer par deux portes jumelles, ou la conserver en plaçant sur ses flancs, à l'extérieur, deux autres portes, et en y accolant une porte

seulement à l'intérieur, ce qui lui donnerait la forme d'un éventail.

En prenant la direction de la rue Porte-Robert, pour la suivre jusque sous les murs de la citadelle, on aurait pour résultat :

1° D'abréger le parcours ;

2° De donner un nouvel aspect et une vie nouvelle au quartier de la ville qui est aujourd'hui le plus désert, bien qu'il soit le plus rapproché de la place principale ;

3° De réduire notablement la dépense à faire.

Il nous semble, Messieurs, que poser ainsi la question, c'est la résoudre. Après vous avoir rappelé les raisons que l'on a de donner la préférence à la direction de la rue Porte-Robert, et en vous faisant remarquer à ce sujet que l'issue que vous lui rendriez ainsi était considérée comme un besoin, il y a plus de six siècles, lorsque Robert Coillet employa une partie de sa fortune à faire ouvrir la porte qui lui a successivement emprunté son nom et son prénom, nous ajouterons que nous trouvons dans l'histoire de Cambrai une autre considération qui doit être d'une grande valeur pour tous les enfants de la cité, et qui ne saurait être négligée par leurs représentants naturels : de glorieux et de touchants souvenirs se rattachent à l'origine de la porte qui doit son nom à notre constante protectrice.

Ce fut, vous le savez, Messieurs, deux ans après l'inutile investissement de la place et de la citadelle de Cambrai par Henri II, alors que pour mettre notre ville, à cette époque au pouvoir des Espagnols, à l'abri de nouveaux coups de main, on éleva la grande ligne de fortifications qui conduit du château de Selles à la porte Robert. La porte Notre-Dame d'aujourd'hui, que l'on appelait alors porte du Mal, fut voûtée à cette époque (1554), et le caractère de son couronnement, ainsi que le soleil que l'on y remarque, attestent que c'est lorsque Cambrai devint définitivement ville française que cette porte fut terminée.

Vous ne pouvez, Messieurs, avoir oublié avec quelle solennité la façade extérieure de la porte Notre-Dame reçut de nouveau, en 1852, l'image de la Vierge qui lui donna son nom ; un sentiment profondément religieux se rattache à cette date de notre histoire, et vous ne vous étonnerez pas que nous désirions en voir perpétuer le souvenir par la conservation du monument qui le consacre.

On dit que, dans les projets à deux ou trois portes, on pourra, comme aujourd'hui, remarquer sur la façade extérieure l'image de Notre-Dame de Grâce ; mais, en plaçant sur une porte plus moderne qu'elle cette image, qui n'est déjà plus qu'une copie de celle à laquelle nos aïeux avaient voué un culte fervent, n'aura-t-on pas plus qu'affaibli dans l'esprit de nos concitoyens l'idée de la protection que leur vieille cité a due à sa céleste patronne?

Quel que soit, au point de vue de son exécution, le mérite de la nouvelle porte, on n'y retrouvera plus le cachet que la vénération de nos aïeux a imprimé à celle d'aujourd'hui, et cette nouvelle porte ne pourra apprendre qu'une chose aux siècles à venir : c'est que le dernier des iconoclastes n'avait pas disparu au XIXe siècle.

Ainsi, et que votre résolution ait pour résultat la direction de la rue Porte-Robert ou celle de la rue Porte-Notre-Dame, c'est pour conserver à notre cité l'un des monuments de son histoire que nous vous demandons, Messieurs, d'écarter, pour ainsi dire sans examen, comme le seul qui ne puisse trouver de sympathies à Cambrai, le projet qui consiste à démolir la porte Notre-Dame.

Si maintenant, Messieurs, nous avions à justifier notre intervention dans une question toute municipale, après vous avoir rappelé que dès son origine notre Société, qui n'a pas cessé de s'honorer de votre patronage, a eu pour mission d'assurer la conservation de ceux des monuments de notre pays qui ont un caractère historique, nous ajouterions que cette mission est devenue un de ses premiers devoirs depuis plus de dix ans qu'elle compte, parmi ses

correspondants, la commission départementale, à laquelle M. le Préfet du Nord à confié la surveillance de ces monuments si longtemps abandonnés à l'ignorance des siècles passés et à l'indifférence des temps modernes.

Veuillez agréer, Messieurs, la nouvelle assurance de nos sentiments profondément respectueux.

Signé : Al. Wilbert, *président* ; Fenire, *vice-président* ; Lefebvre, *secrétaire général* ; H. de Beaument, *trésorier* ; Ad. Bruyelle, *archiviste*.

Projet de destruction de la porte Saint-Georges à Nancy. — A la date du 7 août dernier nous recevions la lettre suivante :

« Voici qu'on parle de nouveau de la démolition de la porte Saint-Georges. Il y a à peu près deux ans, par suite d'un vœu émis pour sa conservation par la Société d'archéologie lorraine, la porte avait été classée comme monument historique, et on croyait qu'elle était sauvée ; mais le conseil municipal paraît en avoir fait une question d'amour-propre, et a juré de la détruire : mercredi prochain, M. Jules Ferry viendra à Nancy pour la distribution des prix des écoles communales ; on a l'intention de plaider l'affaire devant lui et, à la faveur des circonstances politiques, d'obtenir de son intervention un arrêté de déclassement de la porte.

« C'est, dit-on, pour faciliter le passage d'un tramway projeté que l'on veut démolir la porte ; en réalité c'est bien plutôt pour la satisfaction de quelques intérêts personnels et pour détruire un souvenir d'un glorieux passé. Le tramway pourrait sans inconvénients sérieux passer sous la porte, et, du reste, il n'en coûterait pas plus cher pour percer une rue à côté, par exemple (comme quelques personnes l'avaient proposé) dans le prolongement de la rue Saint-Georges, que pour la démolir, et ce serait un véritable embellissement

pour ce quartier, sans compter qu'on perdra un très-vaste local situé sur la première partie de la porte, lequel servait d'écoles jusqu'à présent. En vue de la démolition, la municipalité dépense déjà actuellement une somme considérable pour la construction d'écoles nouvelles destinées à remplacer celles-là.

« La statue équestre de saint Georges qui surmonte la porte est, je crois, attribuée à un Richier, neveu du célèbre Ligier de Saint-Mihiel; elle a été faite vers 1608.

« Veuillez agréer, etc.

« L. Germain. »

« P. S. — Il y a quelques années, le conseil municipal (à peu près de même composition qu'aujourd'hui) a déjà, malgré un vœu de la Société d'Archéologie, fait démolir la vieille porte Saint-Jean, dont la destruction a coûté une somme énorme, supérieure à toutes les approximations. »

Une seconde lettre, datée du 17 octobre, nous apprend quel est en ce moment l'état de la question :

« J'ai eu le plaisir de vous écrire, il y a environ trois mois, au sujet de la démolition de la porte Saint-Georges. Cet acte de vandalisme paraît devoir être un peu retardé parce que M. Jules Ferry n'a pas montré autant d'enthousiasme pour cette destruction qu'on l'espérait. Mais les niveleurs ne se regardent pas encore pour battus; ils comptent bien, à la faveur des circonstances, faire prochainement rapporter le décret de classement de la porte au nombre des monuments historiques.

« En attendant on a fait abattre, à l'école supérieure, un mur sur lequel était peinte à fresque une copie de la *Cène*, de Léonard de Vinci, fresque exécutée dans la première moitié du XVI[e] siècle par des peintres connus. De chaque côté étaient représentés, de grandeur naturelle, à genoux et avec des costumes fort intéressants, le duc Antoine de

Lorraine (1508-1544) et la duchesse Renée de Bourbon, sa femme. La commission du musée lorrain a heureusement fait copier ces deux portraits.

« L. GERMAIN. »

Une inscription en langue limousine. — La ville de Brive possède un curieux petit monument funéraire du XIIIe siècle qui a été découvert en 1877, lors des travaux entrepris pour la restauration de l'église Saint-Martin. Sa hauteur est de 0^{m}92 et sa largeur de 0^{m}67. A la partie inférieure se lit l'inscription suivante, que M. Robert de Lasteyrie vient enfin d'expliquer à la satisfaction de tous (*Bulletin de la Corrèze*, t. III, p. 309-317) :

✝ EN · B · MASCHALX · MORIT · DE QVEYS · NEBRE ·
AL DIA QINZE · DEL MES · DE SETEMBRE ·
EL MILEMES · ERA · CANT · EL · TRASPASSET
DE · M · E · CC · E SINCANTA · E · VII ·
EFO · DABRIVA · GRAS · BORZEVS · ENBIRAVS ·
E DE · TORENA · DIEVS · LI DO BO REPAVS ·
AM ·

Me Bérard Maschalx, dont le souvenir ne s'est pas effacé parmi vous, mourut le quinzième jour du mois de septembre. Le millésime était quand il trépassa de mil et deux cent et cinquante et sept. Et fut de Brive grand bourgeois, Me Bérard, et de Turenne. Dieu lui donne bon repos. Amen.

Ce texte présentait plusieurs difficultés. D'abord quel était le prénom du défunt? S'appelait-il Bernard, Bertrand ou Barthélemy? M. de Lasteyrie, dans un premier travail (*Bulletin*, etc., t. Ier, p. 48), penchait pour Bernard et peut-être n'avait-il pas tout à fait tort. Ne savons-nous pas, en effet, qu'au moyen âge le nom de Bernard se présente souvent sous les formes les plus diverses. Citons seulement : Barnard, Bânard, Banart, Bernouard, Bernaud, Berhard et

Béréard. Donc rien n'empêche, à proprement parler, que le bourgeois de Brive, décédé en 1257, n'ait eu pour patron, soit le grand abbé de Clairvaux, soit le pieux évêque de Vienne qui est honoré de nos jours, principalement, dans la ville de Romans en Dauphiné.

Toutefois, il se pourrait que, dans la circonstance, on n'eût pas besoin d'avoir recours aux transformations dont nous avons parlé, et M. de Lasteyrie a tort d'écrire : « Enfin nous pouvons peut-être expliquer maintenant pourquoi ce n'est pas le patron du défunt qui l'introduit auprès de la mère de Dieu. Le sculpteur se sera trouvé embarrassé sans doute pour représenter ce patron, *car si jamais un saint Bérard ou Béraud a pu exister, ce dont je doute*, il est certain qu'il était totalement inconnu dans notre Limousin. L'artiste ne sachant comment le représenter, a préféré reproduire la figure qu'il avait déjà placée dans la scène inférieure, c'est-à-dire le Christ lui-même. »

Le mauvais dessin qui accompagne le mémoire de M. de Lasteyrie ne permet pas malheureusement de traiter la question iconographique soulevée au cours de la discussion; il faudrait pour cela voir le monument lui-même, ou tout au moins en posséder une photographie de grande dimension. Mais ce que nous pouvons faire dès maintenant, c'est de rassurer le jeune professeur à l'École des chartes, sur l'existence d'un saint Bérard en plein XIIIe siècle. Qu'il se donne seulement la peine d'ouvrir le Martyrologe de l'ordre des Franciscains, et il verra que le 16 janvier 1220 furent massacrés en Afrique cinq religieux, envoyés par saint François d'Assise lui-même pour évangéliser les Maures. Naturellement, comme il s'agissait de martyrs appartenant à un ordre nouveau, dans toute l'Église furent aussitôt répétés les noms de Bérard, Othon, Accurse, Pierre et Adjutus. Les choses allèrent à ce point que la vocation de saint Antoine de Padoue est attribuée à ce tragique événement.

Mais, en réalité, point n'était besoin, au temps où dut naître Bérard Maschalx, de mettre un enfant nouveau-né

sous le patronage d'un saint. Cette habitude, croyons-nous, si elle tendait à s'établir, ne faisait pas encore loi en 1215, lorsque naquit à Poissy le fils de Louis VIII et de Blanche de Castille, qui est le premier saint du nom de Louis. Notre bourgeois de Brive pouvait donc parfaitement s'appeler Bérard, même avant la mort sanglante du religieux franciscain dont nous avons parlé, si l'on n'aime mieux voir dans son nom une transformation de celui de Bernard, ainsi que pour notre part nous serions fort tenté de l'admettre.

Mais comment M. de Lasteyrie a-t-il été amené à mettre en avant cette nouvelle opinion, à préférer le nom de Bérard à tous ceux qui commencent également par la seconde lettre de l'alphabet?

Le cinquième vers, — car il s'agit d'une inscription métrique, — se termine par un mot d'une forme bizarre en apparence, qui a longtemps fait travailler tous les cerveaux corréziens. Que signifiait *enbiraus?* M. de Lasteyrie, dans son premier mémoire, avait déclaré ne pas le savoir, et c'était agir avec sagesse. Il n'y a certes pas de déshonneur à avouer que l'on ignore quelque chose et, sous ce rapport, il faut bien dire que le jeune érudit donnait une admirable leçon à certains de ses confrères qui mettent tout leur amour-propre à paraître avoir toujours raison. Quoi qu'il en soit, la réflexion aidant, il ne tarda pas à s'apercevoir que ce qu'il avait pris pour un seul mot en comprenait deux différents, que le cinquième vers de l'inscription se terminait absolument comme le premier commençait. Il fallait, ainsi qu'en plusieurs autres endroits, ne pas tenir un compte rigoureux de la manière dont les points séparatifs étaient distribués et lire *en Biraus*, au lieu de *enbiraus*. Dès lors la lumière se faisait sur cette partie incompréhensible du texte et la difficulté signalée en commençant se trouvait également résolue. Le nom si longtemps cherché du défunt n'était autre que *Biraus*, forme romane du latin *Biraldus* ou *Beraldus*, que précède, suivant la coutume du

Midi, une espèce de particule honorifique équivalant au *don* espagnol.

L. P.

Les fouilles d'Utique. — On a fait beaucoup de bruit, dans ces derniers temps, au sujet des fouilles qui ont été exécutées par une société d'amateurs sur l'emplacement de l'ancienne Utique. L'intention était assurément louable et l'entreprise a produit, paraît-il, d'assez bons résultats. Seulement, autre chose est de découvrir des antiquités et autre chose de les expliquer. On ne devient pas archéologue du jour au lendemain, et la société en question commence à en faire l'épreuve. Elle a organisé au Louvre une petite exposition où elle a convié tout Paris ; l'Académie des inscriptions et belles-lettres, naturellement, a été invitée des premières, et voici en quels termes M. Edmond Le Blant, dans la séance du 7 octobre, a rendu compte de sa visite à la docte compagnie.

« Sur l'invitation officieuse que les membres de l'Académie ont reçue, je me suis empressé de visiter la collection des antiquités récemment rapportées d'Utique, et qui viennent d'être exposées, en dehors du musée du Louvre, dans une salle du palais concédée temporairement par le département des travaux publics. Si la réunion de ces monuments peut être instructive, je regrette pour ma part que les étiquettes explicatives n'aient pas été rédigées avec plus de réflexion et de compétence.

« Je citerai d'abord une épitaphe *chrétienne* exécutée en mosaïque. L'inscription tracée dans une couronne, et *terminée par le monogramme du Christ*, porte cette très-simple formule :

CANDI
DAFIDIL
ISINPACE

« C'est-à-dire : *Candida fidelis in pace* (Candida, fidèle — du Christ, repose — dans la paix).

« La carte jointe à cette petite légende l'a traduite ainsi : « Candida, fille d'Eydix. » La même carte porte, en outre, la note suivante : « Eydix, dont le nom veut dire Bacchus « dans l'Hadès, devait appartenir à une famille sacer- « dotale. »

M. Le Blant cite aussi, sur les étiquettes attachées à des lampes manifestement romaines et portant des noms connus de potiers (*Fortis*, *Augendus*, *Camercus*, etc.), des traductions bizarres de ces noms supposés phéniciens : *Fortis* signifie tantôt « l'arbre fruitier », tantôt « celui qui redoute le « pressoir ». *Augendus* est traduit par la « coquine dans la fosse reine du midi ». Il y a une stèle néo-punique, toujours qualifiée de « phénicienne », portant une inscription sans valeur, du genre de celles que l'Académie possède dans ses magasins, au nombre d'environ 3,000, et sur lesquelles, à côté du nom du donateur, reviennent perpétuellement les noms et qualificatifs des mêmes dieux ; l'inscription de cette stèle, dans laquelle on veut reconnaître une allusion à la destruction de Carthage, est traduite d'une façon que M. Derenbourg, le savant orientaliste, un des auteurs du *Recueil des inscriptions sémitiques*, déclare impossible.

« Je ne veux pas, dit M. Le Blant en terminant, m'étendre sur les traductions et les commentaires de cette sorte, qui sont des plus nombreux dans les étiquettes de la collection, et je me bornerai à regretter que leur rédacteur anonyme n'ait pas cru devoir avant tout consulter les savants et obligeants conservateurs du Louvre, dont les avis lui eussent été des plus précieux. »

M. le comte d'Hérisson, qui a dirigé les fouilles d'Utique, ayant dans une lettre au *Figaro* soutenu l'exactitude de sa lecture, voici la réponse que l'Académie s'est empressée de lui faire :

« La croix qui surmonte l'inscription, le monogramme du Christ (le *chi* et le *rho* grecs réunis) placé au-dessous, la for-

mule *in pace*, étaient déjà des indices certains de christianisme. Néanmoins, le titre de *fidelis* (écrit *fidlis*) avait été lu *Eidicis* par le rédacteur des étiquettes apposées sur les objets exposés. *Eydix*, ajoutait-on, est le nom de Bacchus dans l'Hadès, et le personnage qui le portait appartenait à une famille sacerdotale. Le livre publié sur la collection interprétait de son côté *Eydix* par « le chacal maigre ». Le titre et l'interprétation ne correspondent à rien de ce que l'on sait touchant la religion néo-punique.

« M. Edm. Le Blant, dans une note très-brève et décisive, explique : 1° que, dans le mot en question, la lettre prise pour un C est un L, dont la forme est bien connue ; 2° que l'F pris pour un E est un caractère d'une forme un peu exceptionnelle : la barre supérieure, au lieu d'être horizontale, est oblique de bas en haut, et, au lieu de couronner la hampe, elle s'insère au-dessus de la barre horizontale du milieu. Il montre dans quatre épitaphes d'Afrique, contemporaines du monument dont il s'agit, un F pareil à celui de la mosaïque.

« M. Héron de Villefosse, conservateur des antiques au musée du Louvre, signale une cinquième épitaphe, recueillie à Carthage, et offrant la même forme.

« M. Léon Rénier dit qu'il n'a jamais pu exister le moindre doute sur la lecture de M. Le Blant.

« M. Philippe Berger communique ensuite quelques observations sur plusieurs des inscriptions néo-puniques de la même collection. Il y en a environ soixante-dix. Aucune n'a de valeur ; elles sont toutes analogues aux *ex-voto* dont l'Académie possède près de 3,000 spécimens, et qui répètent sans cesse les mêmes noms divins, sans autre changement que le nom du donateur.

« Nous ne pouvons nous attarder à relever les étrangetés des traductions mises sur les étiquettes ; l'Académie n'a pu les entendre sans rire. Bornons-nous à mettre en présence, pour deux monuments, la traduction autorisée de M. Berger et la version de l'auteur des étiquettes :

« 1° Hana, fils de Ham, a écrit ce témoignage de clémence à la montagne de Kot (obscurcissement), dans sa propriété d'Alammot (le silence de la mort), où il a fabriqué un moulin. » Telle est l'interprétation des étiquettes ; celle de M. Berger est beaucoup moins étonnante : « Vœu fait par Himilcon, fils de Hannon, intendant des biens (ou des troupeaux) sacrés... » Le reste est fruste et ne laisse deviner que le nom de la déesse Astoret.

« 2° A Rabat, à Tanit, face de Baal, à Aden le Lybien, à Hamon, un noir pour le cirque. Resh, fils de Bod-Bal-Hamon, avec lui a broyé dans la poussière la perverse Carthage. Qu'il en soit loué ! » M. Berger traduit sans hésitation : « A la Grande Dame Pene-Baal et au Seigneur Baal-Hammon, vœu fait par Aris, fils de Bodbaal... du peuple de Carthage, parce qu'ils ont entendu sa voix ! »

« Ce qu'il y a de plus surprenant, c'est que ces deux inscriptions, données comme inédites et comme ayant été recueillies à Utique, faisaient partie de la collection du Khasnadar, à la Manouba, où elles ont été copiées, en 1869, par M. de Malzam, sous les numéros 37 et 35. »

Enfin voici l'épilogue de cette amusante controverse ; c'est le compte rendu de la dernière séance (28 octobre) de l'Académie des inscriptions qui nous le fournit :

« M. Philippe Berger obtient la parole pour un complément à la communication qu'il a faite dans la séance précédente. Nous résumons sa note.

« M. Berger, après avoir montré que les traductions des inscriptions néo-puniques comprises dans la collection d'antiquités dites *des fouilles d'Utique* ne répondent ni aux règles de la grammaire ni aux lois de l'épigraphie sémitique, avait signalé, parmi les 77 inscriptions de la collection, deux textes prétendus inédits et supposés d'Utique, qui avaient été copiés par M. de Malzam, en 1869, dans le musée du Khasnadar tunisien, et publiés dans un ouvrage spécial sous les numéros 35 et 37.

« Les soupçons de M. Berger furent éveillés par cette

première découverte, laquelle fut bientôt suivie d'une deuxième, puis d'une troisième découverte. La deuxième lui apprit que douze des inscriptions néo-puniques rapportées et exposées par M. d'Hérisson se retrouvent dans la série des inscriptions estampées à Tunis par M. de Malzam, et qu'il a publiées.

« La troisième découverte fut plus étonnante, s'il est possible. M. Berger vient de retrouver soixante-seize des soixante-dix-sept inscriptions de M. d'Hérisson dans les estampages pris en 1875 par M. de Sainte-Marie, dans le musée de la Manouba. Il dépose sur le bureau soixante-seize estampages, qu'il vient de tirer de la commission du *Corpus* des inscriptions sémitiques. Il est important pour la science épigraphique qu'on n'ignore pas que ces textes viennent de Carthage et non d'Utique.

« Maintenant comment accorder ces constatations, qui sont purement matérielles, avec le récit fait par M. d'Hérisson dans son livre, à la page 91, récit où l'on voit nettement indiqué et déterminé le cimetière d'Utique d'où seraient sortis, sous les yeux de l'explorateur, les soixante-dix à quatre-vingt stèles portant des inscriptions néo-puniques? Nous laissons le problème à de plus habiles; en attendant, il reste démontré que les inscriptions dites d'Utique proviennent de Carthage et figuraient dans la collection du Khasnadar.

« M. Robert Mowat ajoute aux renseignements qui précèdent une constatation tout à fait concordante: il s'est assuré que les huit inscriptions latines exposées dans l'escalier existent toutes dans le *Corpus* des inscriptions latines de Berlin (tome VIII); les auteurs du *Corpus* les désignent en général comme provenant des collections du bey Mohamed et du Khasnadar Kérédine. Soit directement, soit indirectement, ces auteurs ont donc eu affaire aux monuments que la mission de Tunisie a rapportés, mais qui étaient découverts.

« Une dernière remarque : il est impossible de supposer

qu'il existe des doubles de textes épigraphiques. C'est un phénomène qui ne s'est jamais vu. »

Au dernier instant nous apprenons que le rédacteur des fameuses étiquettes n'est pas M. le comte d'Hérisson, mais M. G. d'Orcet. Un nom à retenir.

Découvertes préhistoriques. — On lit dans l'*Impartial du Finistère*, sous la date du 12 octobre dernier :

« Nos lecteurs apprendront avec intérêt que d'importantes fouilles archéologiques ont été faites, durant les mois d'août et de septembre, dans le nord du département du Finistère, par MM. Paul du Châtellier et J.-M. Abgrall.

« Ces Messieurs ont exploré une allée couverte et quinze tumuli, dont quelques-uns, de dimensions énormes, les ont forcés à ouvrir des tranchées ayant jusqu'à sept mètres de profondeur.

« Ces explorations leur ont fourni des observations nouvelles et du plus haut intérêt.

« Les diverses sépultures que recouvraient ces monuments ont donné des mobiliers de l'époque du bronze, se composant de poteries, d'armes en bronze et de perles d'ambre. Tous ces objets sont aujourd'hui réunis dans les riches collections du château de Kernuz, où chacun peut les étudier.

« Le grand intérêt de ces fouilles est la découverte, dans un tumulus de Guissény, d'une superbe chambre sépulcrale renfermant un squelette dont le crâne porte les traces d'une trépanation faite durant la vie et en partie cicatrisée au moment de la mort du sujet. Ce squelette a pu être relevé avec soin.

« C'est le premier exemple de trépanation préhistorique constaté en Bretagne.

« Le mobilier déposé dans cette sépulture se composait d'un vase à quatre anses, d'un poignard en bronze et d'un bandeau de même métal placé sur le front.»

Congrès archéologique de Vannes.—La quarante-huitième session du Congrès de la Société française d'Archéologie a eu lieu, cette année, du 28 juin au 3 juillet, à Vannes, avec le concours de la Société polymathique du Morbihan. Cette session, préparée par ses secrétaires généraux, MM. l'abbé Luco et Le Gall de Kerlinou, et par son trésorier, M. L. Rosenzweig, archiviste du Morbihan, avait réuni un grand nombre d'adhérents non-seulement de la Bretagne, mais encore du reste de la France et de l'étranger. Parmi les archéologues qui ont suivi les séances et pris part aux discussions, nous sommes heureux de rappeler les noms de MM. du Châtellier père, membre correspondant de l'Institut; Cartailhac, directeur des *Matériaux pour servir à l'histoire primitive de l'homme*; comte de Limur; Fontès, président de la Société polymathique du Morbihan; Hardouin, conseiller honoraire à la Cour de Douai; Paul du Châtellier; Micault; docteur de Closmadeuc; Mazard, bibliothécaire du musée de Saint-Germain; Francart (de Mons, Belgique); Stirupp (Manchester); le chanoine de Wouters (de Braine-le-Comte); de La Roche de Marchiennes (de Mons); l'abbé Hamard; comte de Marsy; de Dion; Ledain; Moulin; l'abbé Abgrall; Gustave Vallier; Rialan; Le Fizelier; Lallemand; Philippe Lauzun; d'Ault-Dumesnil; l'abbé Le Mené; comte Régis de l'Estourbeillon; Alcide Le Roux; de Baillencourt; du Lac; comte du Manoir de Juaye; Gaugain; Guyot-Jamard; baron de Bonnault; Bassac; abbé Le Cam; Le Floch; Vaillant; Aug. Picard; Paul de Fontenilles; Germain; Griollet; H. Nodet; J. Bouillet, etc. etc.

Plusieurs dames de Vannes ont bien voulu aussi assister aux séances, et parmi celles qui étaient étrangères à la ville, nous avons remarqué l'assiduité aux réunions et aux excursions de Mme la marquise de Maules, de Mmes Paul et Eugène La Perche, de Mme de Dion.

Les séances ont eu lieu dans la grande salle du Palais de Justice, gracieusement mise à la disposition du Congrès par M. le Président du Tribunal. Ses murs avaient reçu une

décoration de circonstance, des dessins, des photographies de divers monuments et des plans de fouilles avec la représentation des objets qu'elles avaient produits. Plusieurs vitrines renfermaient aussi des pièces précieuses, telles que le splendide *torques* en or, trouvé par M. Paul du Châtellier dans l'une de ses fouilles, et d'autres spécimens de ses riches collections. On y voyait également le curieux coffret du XII[e] siècle en bois, à faces peintes, ornées de personnages et appartenant au trésor de la cathédrale de Vannes. La longue et belle tapisserie figurant des traits de la vie de saint Vincent Ferrier, œuvre du temps de Henri IV, était appendue sur l'un des côtés de la salle et a donné lieu, dans l'une des séances, à d'intéressantes explications de la part de M. l'abbé Le Mené.

M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, a ouvert le Congrès par un discours, fréquemment applaudi, dans lequel il a fait ressortir, avec une hauteur de vues remarquable, l'importance des études archéologiques dont toutes les branches s'entr'aident pour élucider et préciser les faits historiques.

M. Burgault, maire de Vannes, au nom de la ville, et M. Fontès, au nom de la Société polymathique du Morbihan, ont souhaité une courtoise bienvenue au Congrès; après quoi la présidence de la première séance a été cédée à M. du Châtelier père, dans lequel tous les anciens membres de la Société française d'Archéologie étaient heureux de voir leur honorable et sympathique doyen. Son élégante et chaleureuse parole a été accueillie avec la plus vive satisfaction, lorsqu'elle a rappelé la fondation de la Compagnie à laquelle il avait pris part avec M. de Caumont, et exprimé le plaisir qu'il éprouvait à se retrouver avec d'anciens et de nouveaux confrères.

Les autres séances ont été présidées par M. Fontès, par M. Hardouin, délégué de la Société archéologique de Douai, par MM. de Dion, Ledain, inspecteurs de la Société française d'Archéologie, et par M. Léon Palustre, son directeur.

Mais, au milieu de toutes ces réunions, un profond sentiment de regrets se manifestait en présence d'une place malheureusement restée vide par la perte récente et tout inattendue d'un éminent confrère, désigné comme membre du bureau du Congrès, nouvellement élu vice-président de la Société polymathique du Morbihan, M. James Miln, dont le nom, à la suite de ses travaux sur les monuments de Carnac, est devenu inséparable de tout ce qui tient aux études archéologiques dans le Morbihan.

Par amour pour ce coin de l'Armorique, James Miln s'était attaché au sol de Carnac comme à une patrie d'adoption. Les archéologues, les hommes d'études appréciaient en lui l'infatigable et perspicace chercheur, et les gens du pays, qui connaissaient son cœur généreux, l'entouraient des plus respectueuses sympathies. Cependant James Miln était présent au Congrès par ses œuvres, que M. l'abbé Luco, son collaborateur, a bien voulu interpréter. Depuis la publication de son premier ouvrage sur les fouilles des Bossenno (1), près de Carnac, James Miln s'était livré à de nouvelles études sur les alignements de Kermario, et la mort est venue le surprendre, le 8 janvier, à Édimbourg, sa patrie, pendant qu'il s'occupait de publier, dans une édition anglaise, le résultat de ses derniers travaux. Mais un manuscrit, préparé pour une édition française, avait été confié aux soins actifs de M. l'abbé Luco, qui le présentait au Congrès sous forme d'un beau volume (2) sortant des presses de la maison Oberthur, de Rennes.

Carnac, Kermario, Locmariaker, Gavr'Inis, toutes ces localités qui rayonnent autour de Vannes, avec le prestige de leurs monuments mystérieux et encore prudemment classés sous la désignation de *mégalithiques*, expliquent

(1) *Fouilles faites à Carnac. — Les Bossenno et le mont Saint-Michel*, 1877.

(2) *Fouilles faites à Carnac. — Les alignements de Kermario*. Rennes, 1881, un vol. grand in-8, avec planches et gravures dans le texte. Un dépôt de ces deux ouvrages est entre les mains de M. l'abbé Luco, à Vannes.

suffisamment le caractère qui devait dominer dans les études du Congrès de 1881.

Aussi c'est avec un véritable intérêt que l'on a entendu sur ces sujets les discussions de M. du Châtellier, de M. Cartailhac, de M. de Limur, de M. Micault, de M. Mazard, de M. Moulin, de M. Luco, de M. Rosenzweig.

Mais, il faut bien le dire, en l'état actuel de la science, le moment de tirer des conclusions générales sur l'ensemble des faits qui se rattachent à ces monuments n'est pas encore venu. Entre autres points, la destination des menhirs comme sépultures est loin d'être aussi clairement établie que celle des dolmens. Que des menhirs aient été affectés à des sépultures, le fait a été démontré par des fouilles; mais ces preuves ne sont pas assez constantes pour établir cette destination d'une manière générale. Quant à l'époque de l'érection de ces deux sortes de monuments, menhirs et dolmens, les opinions les plus autorisées tendent à voir en eux des monuments parfois contemporains et dont l'usage se serait continué après la conquête romaine. Le volume du compte rendu général du Congrès contiendra sur ces questions le résumé des derniers travaux de M. Miln, le résultat des dernières découvertes de M. du Châtellier, les observations de M. Cartailhac et de plusieurs autres archéologues connus par leur compétence en ces sortes d'études. C'est assez dire l'intérêt tout spécial que promet cette prochaine publication.

L'étude des monuments mégalithiques imposait au Congrès l'attrayante obligation de visiter, autant que possible dans un court délai, leurs différents types, réunis aux environs de Vannes avec une abondance et une variété si extraordinaires. Aussi l'excursion annoncée au programme pour le jeudi 30 juin était-elle vivement attendue. Empressons-nous de dire, puisqu'elle devait être effectuée par navigation maritime, qu'elle a été favorisée par un temps splendide qui semblait fait exprès pour les voyageurs les moins habitués aux surprises de la mer.

Le bateau le *Bellilois*, frété pour la circonstance par les soins de MM. les secrétaires généraux, était venu attendre, près de l'île Conleau, les passagers, qui, au nombre de 75, montaient à bord, à 7 heures du matin, pour prendre part à cette excursion.

La beauté du site qui encadre cette île en miniature est encore au-dessus de sa réputation. L'aspect du Morbihan, avec ses îles aux formes bizarres, ses côtes sineuses, tantôt vertes, tantôt sèches, absorbe aussi l'attention des promeneurs. Ce n'est pas ici le moment de soulever la question de l'origine de ce golfe que les géologues, les archéologues et les géographes considèrent comme de formation relativement récente. Toute l'attention est au pittoresque, au charme de la plus aimable des navigations. Mais bientôt on aborde à l'île de Gavr'Inis. Son heureux propriétaire, M. le docteur de Closmadeuc, nous en fait les honneurs avec sa courtoisie habituelle. Au centre de l'île s'élève le tumulus dont la chambre, précédée de son allée couverte, est bien vite envahie par un premier groupe de visiteurs. Vu l'exiguïté du mystérieux caveau, ce groupe se renouvelle plusieurs fois, en essayant de se bousculer le moins possible, sans toujours y réussir, pendant l'examen des signes gravés sur les pierres verticales qui forment les parois de la chambre. Ces signes, des ondulations, des cercles concentriques, tant de fois dessinés, reproduits en moulages au musée de Saint-Germain, où l'on peut plus tranquillement les étudier, exercent la sagacité des visiteurs. Si le mystère enveloppe toujours la signification de ces grossiers dessins, il est un fait plus généralement admis et qui a bien son importance, c'est que ces gravures ont été obtenues par la percussion, au moyen d'instruments en pierre et non en métal. Non-seulement les archéologues, M. Miln, M. Cartailhac, M. l'abbé Hamard, M. du Châtellier ont admis cette opinion, mais encore la minéralogie, par la compétence de M. de Limur, est venue la confirmer, en s'appuyant sur des considérations de l'ordre purement scientifique.

Au-devant de l'île Gavr'Inis s'étend une petite île bien connue des archéologues, où un cromleck, à moitié submergé, atteste dans ces parages l'action envahissante de la mer sur les îles. Mais il faut se contenter de l'examiner de loin.

Une demi-heure après le départ de Gavr'Inis, on débarque à Locmariaker, opération un peu longue en raison de la marée basse. On se met avec ardeur, à une certaine distance du rivage, à la découverte du grand menhir qui, malgré ses 21 mètres de lougeur, se fait longtemps chercher du regard, car on sait que ce géant de granit est couché sur le sol, brisé en trois morceaux. M. Lallemand, qui a étudié avec passion les monuments de la contrée, rappelle avec précision les dimensions de ce roi des mégalithes, ainsi que son poids, évalué à 250,000 kilogrammes, exactement comme celui de l'obélisque de Loucqsor, qui mesure cependant trois mètres de plus en hauteur. Près de là se trouve aussi le grand dolmen le Mané-Lud. Une grande hache emmanchée, sans doute symbolique, est figurée au trait sous la pierre plate qui forme le plafond de la chambre. Ces haches, qui se rencontrent sur d'autres parois de monuments analogues en Bretagne, sont comparées par M. Cartailhac à celles que l'on voit dans les grottes artificielles et funéraires de la Marne, rendues célèbres par les explorations de M. Joseph de Baye. Dans une direction opposée, de l'autre côté du village, s'élève le grand tumulus du Mané-er-Hroeg. De forme à peu près ovale il mesure 100 mètres de long, 60 mètres de large et 10 mètres de haut. Sa chambre funéraire, composée d'énormes pierres, fouillée en 1863 par M. René Galles et M. Lefèvre, a produit une étonnante série de haches en fibrolithe, déposées au musée de la Société polymathique à Vannes. Un grand nombre d'excursionnistes visitent l'intéressant caveau avant de remonter à bord du *Bellilois*.

Pendant l'exploration de Locmariaker, le pont du vaillant paquebot s'est transformé de son mieux en salle à manger,

et c'est en réparant leurs forces, avec un remarquable entrain, autour de tables plus confortablement servies qu'élégantes, que les congressistes poursuivent leur voyage. Bientôt ils sortent du Morbihan pour entrer dans le majestueux Océan. Mais les préoccupations du moment ne font pas perdre de vue les magnificences du spectacle qui se déroule de tous côtés. Partout un soleil radieux, tempéré par une douce brise! Une mer légèrement azurée, aussi calme que le ciel qu'elle reflète! A l'est, la côte bretonne, où l'on voit émerger d'imposants tumulus, ceux de Tumiac, d'Arzon, d'autres encore, et vers l'ouest, comme pour leur faire pendants, sur l'immensité, quelques voiles qui semblent immobiles dans leur éloignement. On passe en vue de Saint-Gildas, dont la visite figurait au programme trop chargé de l'excursion. Mais on se contente de saluer son clocher, d'évoquer le souvenir de la célèbre abbaye, d'envoyer un regard à ces rochers sauvages qui bordent la côte, et l'on se dirige à toute vapeur vers les masses grandioses du château de Sucinio. Un troisième débarquement s'opère sans encombre sur la plage sablonneuse. Mais nous voilà bien loin des époques préhistoriques. Le château de Sucinio, en effet, nous ramène au XVe siècle. Il est vrai que l'immense manoir n'en est pas en meilleur état de conservation. En cherchant bien on y trouve aussi quelques parties du XIIIe siècle. Les tours, les courtines, les chemins de ronde, les salles du rez-de-chaussée, la chapelle, sont l'objet d'un examen qui sera détaillé au compte rendu général du Congrès. On admire aussi l'effet pittoresque de ces féodales constructions dont l'ensemble imposant rappelle l'ancien Pierrefonds.

Mais il faut regagner le *Bellilois*, qui, grâce à la marée montante, aborde, à 9 heures du soir, au quai de Vannes, pour y déposer ses passagers, tous charmés de leur heureux voyage.

Le surlendemain, samedi, c'était vers Carnac que, pour accomplir une nouvelle excursion, se dirigeaient, au nombre

de 70, les membres du Congrès. Le départ avait lieu à 6 heures du matin. Tout le trajet s'effectuait en voitures, par Auray, et l'on arrivait vers 9 heures à Plouharnel. La visite de ses allées couvertes, de quelques monuments mégalithiques des environs et de la chapelle des Fleurs, située à l'ouest du village, sans oublier une halte réconfortante à l'hôtel du Commerce, ont fait utilement passer le temps consacré à cette station. Vers midi on se rend à Carnac par les célèbres alignements du Ménec, précédés de leur mystérieux cercle de pierres, formant cromleck à leur extrémité ouest. L'on examine sur les lieux les plans qu'en a dressés M. Gaillard, et l'on constate leur exactitude. La plupart des excursionnistes connaissaient déjà Carnac, mais cette fois, le célèbre village offrait pour tous un nouveau sujet d'attraction; c'était la visite du *Musée Miln.*

M. J. Miln, car il est temps de le dire, a voulu laisser à Carnac un témoignage de son attachement pour le pays qui lui avait procuré tant de jouissances intellectuelles. Par ses dernières dispositions, il a assuré à cette commune et à la *Société polymathique du Morbihan* la possession des objets recueillis dans ses fouilles, avec la condition expresse que ce dépôt resterait à Carnac, et pour réaliser ce but il a légué une somme destinée à l'érection d'un local spécial. Grâce aux soins de son héritier, son frère, M. Robert Miln, et à la générosité d'une notable habitante de Carnac, Mme Lautram, qui a bien voulu faire don du terrain nécessaire, le Congrès a pu constater l'état d'avancement de cette intéressante construction. En attendant son prochain achèvement, les objets qu'elle doit abriter sont déposés dans un local provisoire, où nous avons pu les examiner sous les auspices de M. l'abbé Luco et de M. Cappé, l'ancien et dévoué directeur des fouilles de M. Miln.

La récente publication sur les alignements de Kermario donnait un intérêt d'actualité à l'exploration de ce groupe de menhirs. En s'y rendant on examine l'immense tumulus, le mont Saint-Michel, dont le dolmen intérieur fut fouillé,

en 1862, avec tant de succès, par M. Galles. Plus loin, M. Cappé explique les ruines du Bossenno, la villa gallo-romaine retrouvée par M. Miln et décrite dans son magnifique volume : *Les Bossenno et le mont Saint-Michel*. C'est là que fut découvert le petit bœuf en bronze que nous venions de voir quelques instants auparavant au musée.

Les alignements de Kermario, par le nombre des monuments, leur groupement plus compact, l'énorme volume de leurs masses, paraissent plus imposants que ceux du Ménec. Les fouilles opérées par M. Miln sur cet emplacement et sur les terrains voisins ont justifié l'appellation de *Camp de César* ou *Camp romain* sous laquelle ils sont vulgairement connus. Comme on peut le voir dans l'ouvrage en question, des retranchements de l'époque romaine ont été mis au jour. Dans certains murs, des menhirs avaient été englobés par les constructeurs, et leur présence, dans ces positions, témoigne de leur antériorité à l'invasion romaine. Il est intéressant aussi de rencontrer, le long de quelques-unes des enceintes du camp, des foyers de cuisine, mis à découvert par les fouilles. Mais le temps nous presse, l'emplacement est long à parcourir. Plus loin sont encore les alignements de Kerlescant ; les plus intrépides et les plus consciencieux d'entre nous s'y rendent à la hâte. Les autres se mettent en quête des voitures qui nous attendent à l'ombre d'un bois de pins, près du grand tumulus-dolmen de Kercado, qu'il faut aussi scrupuleusement visiter. Une allée couverte conduit à la chambre centrale. Sur la paroi horizontale de la table qui forme plafond on voit, comme au dolmen du Mané-Lud de Locmariaker, une hache gravée au trait. Mais, ô déception ! elle n'est pas authentique ; M. Cartailhac constate qu'elle est l'œuvre d'un misérable faussaire !

Enfin, vers cinq heures et demie, tous les excursionnistes, arrivant des quatre points cardinaux, quelques-uns peut-être un peu fatigués, mais tous heureux de leur active journée, se trouvent au rendez-vous pour le départ ; et la retraite sur Vannes, où l'on arrive à huit heures et demie, s'opère dans un ordre parfait.

La ville de Vannes a fourni aussi le sujet d'intéressantes visites. D'abord elle a son musée, ou, pour mieux dire, le musée de la Société polymathique du Morbihan, qui résume l'histoire des monuments mégalithiques de la région. Sa réputation est européenne. Si, depuis qu'il s'est vu forcé de quitter la tour du Connétable, il n'a pas un local digne de lui, si le bâtiment qui l'abrite est, lui, un peu trop préhistorique, il faut le féliciter d'avoir un excellent catalogue, à la date de 1881, dû à son conservateur, M. l'abbé Le Mené. Grâce à la méthode adoptée pour le classement, on peut se rendre compte, à première vue, de l'importance des divers mobiliers funéraires fournis par chaque fouille et disposés dans des vitrines particulières.

C'est ainsi que les fouilles du mont Saint-Michel, de Tumiac, du Mané-er-Hroeg, de Kercado, du Mané-Han de Locmariaker et de tant d'autres localités, offrent à l'admiration des visiteurs leurs incomparables séries de haches polies en jadéite, en fibrolithe, en chloromélanite, accompagnées de pointes de flèches en silex, de pendeloques et de colliers en callaïs, de fragments de poteries, de divers ustensiles et de parures.

L'époque gallo-romaine, le moyen âge et la Renaissance constituent également deux salles d'un véritable intérêt. La visite de ce musée est aussi complétée par celle de la *tour du Connétable*, où sont restés encore quelques monuments lapidaires, entre autres la borne milliaire d'Aurélien, trouvée à Saint-Christophe, et la colonne votive de Piavonus Victorinus.

Il existe aussi à Vannes une collection d'une richesse exceptionnelle, qui est la propriété et l'œuvre d'un savant éminent. C'est assez désigner le musée de M. le comte de Limur. Il est vrai qu'on est là en plein dans le domaine de la minéralogie. Mais M. de Limur, dès la première séance du Congrès, dans un mémoire avidement écouté par son auditoire, nous a montré quels liens intimes pouvaient unir la minéralogie à certaines branches de l'archéologie, et quels

services pouvait rendre la première de ces sciences à la seconde. La présence, en effet, de la jadéite, de la fibrolithe et de la callaïs, constatée dans des gisements de la région, dispense d'aller chercher à l'étranger ces précieux matériaux pour la confection des ustensiles et des bijoux formés de ces sortes de matières, et que l'on trouve dans certains mobiliers funéraires du Morbihan.

L'archéologie est aussi représentée dans les collections de M. de Limur par une importante série d'objets des époques primitives, silex taillés et polis, ossements en bois de renne, sculptés ou gravés, de différentes stations de la France et de l'étranger. L'ethnographie également, par des spécimens de haches en usage chez diverses peuplades de l'Océanie, offre d'intéressants points de comparaison pour l'étude de ces objets à des époques si longuement opposées.

Le Congrès a été heureux de visiter les richesses scientifiques de M. de Limur, installées dans les deux derniers étages de son magnifique hôtel. L'accueil que le maître de la maison a fait aux visiteurs ne pouvait être plus courtois et plus empressé. Nous sommes heureux de lui en témoigner ici toute notre gratitude.

Les remparts de Vannes des XIVe et XVe siècles, dont une grande partie subsiste encore et servent, avec leur couronne de mâchicoulis, d'ornement à la ville, ont été le sujet d'un intéressant examen, sous la direction de M. Rosenzweig. M. l'abbé Le Mené a bien voulu aussi servir de guide dans la visite qui a été faite de la cathédrale.

Les excursions, les visites dont nous venons de parler ont alterné avec les séances du Congrès, et là les questions du programme, en dehors des époques dites préhistoriques, ont tenu aussi une large part dans les discussions. Rappelons en peu de mots, dans l'ordre des questions générales, les rapports de M. l'abbé Abgrall et de M. l'abbé Luco sur le mouvement des études archéologiques dans le Finistère et dans le Morbihan, pendant ces dernières années.

M. Le Gall de Kerlinou, dans un mémoire destiné au

compte rendu général, a attribué la formation du golfe du Morbihan à une époque relativement moderne, comprise entre l'invasion romaine et l'établissement du christianisme en Armorique. La borne milliaire dite de *Vorganium*, trouvée à Kerscao vers Brest, et déposée au musée de Quimper, après un exposé de M. l'abbé Abgrall, a fourni à M. de Baillencourt le sujet d'une discussion tendant à placer Vorganium à Kerilien-en-Plouveneuter, au nord de Landerneau. L'inscription chrétienne, en caractères grecs, de Sarzeau, a été réduite par M. l'abbé Lucco à sa juste valeur, c'est-à-dire à une nullité complète pour le parti qu'aurait pu en tirer l'histoire locale, puisque cette inscription a été récemment apportée de Rome.

M. Levain, M. l'abbé Collet, M. Le Floch, ont fait connaître des découvertes de l'époque gallo-romaine, plus ou moins importantes, sur différents points du département.

Parmi les questions d'archéologie monumentale au moyen âge, l'intéressante église de Pontcroix, remarquable par sa nef romane, par son beau clocher et son porche gothiques, a été décrite par M. l'abbé Abgrall. Dans le même ordre d'idées, M. l'abbé Le Mené a fait connaître les transformations de la cathédrale de Vannes, depuis le XIIe siècle jusqu'à nos jours, et M. Léon Palustre, dans un rapide aperçu sur l'architecture militaire en Bretagne, a entretenu le Congrès des châteaux de Sucinio, de Blain et du magnifique donjon d'Elven.

Comme intéressante digression aux choses locales, M. Vallier a soumis à l'examen du Congrès une charmante boîte ronde, plate, du XVe siècle, en cuir doré, gravé, vrai bijou liturgique, car c'était une boîte à hosties.

Avec l'autorité qui s'attache à son nom et à sa longue expérience des instruments de l'histoire nationale, M. du Châtellier père a fait ressortir l'importance de l'incomparable monument élevé par les états de la province, dans le courant du siècle dernier, sous le titre de *preuves de l'His-*

toire de Bretagne, et a insisté sur l'utilité de continuer ce recueil de documents.

Signalons encore le mémoire de M. le comte Régis de l'Estourbeillon sur le groupement des populations de l'Armorique, d'après les terminaisons des noms de lieux, une intéressante communication de M. Le Gall de Kerlinou sur des questions de sigillographie bretonne, une note de M. de Laurière sur la chapelle et la sépulture des Guibé dans l'ancienne cathédrale de Rennes, et mentionnons l'érudit exposé que M. Rosenzweig a bien voulu faire, avec toute la compétence qui lui est propre, des ressources fournies à l'histoire locale par les archives des municipalités.

Quelques membres empêchés d'assister au Congrès lui ont fait aussi, par correspondance, d'importantes communications. Entre autres M. Fourdrignier, l'un des heureux fouilleurs des sépultures de la Champagne, a tenu à faire connaître la récente découverte d'un nouveau guerrier, à Châtillon, localité située à trois kilomètres de la source de la Tourbe, affluent de l'Aisne, dans une région déjà célèbre par les *sépultures à chars* qu'elle a produites.

L'intérêt de cette découverte consiste dans la présence d'un vase en feuilles de bronze, formé de deux troncs de cône rajustés, munis d'un couvercle, d'une anse et d'un tube faisant office de bec. L'examen minutieux du procédé de fabrication de cet ustensile offre beaucoup d'analogie avec la fabrication du casque de Berru et du vase du tumulus de Waldalgehseim conservé au musée de Mayence. Ce procédé est différent de celui qui a produit les œnochoés trouvées en Champagne et d'une provenance étrangère. M. Fourdrignier insiste sur ces analogies et ces différences. Il repousse, pour le vase de Châtillon, l'idée d'une origine étrusque, et veut voir dans ce monument un nouvel échantillon d'un art gaulois, d'un art national.

Le Congrès a été clos dans la séance du 3 juillet, présidée par M. Léon Palustre, en l'absence de M. Henri Martin,

sénateur, membre de l'Institut, qui s'était excusé par dépêche de ne pouvoir se rendre à la séance, comme il en avait l'intention. Après avoir remercié les adhérents au Congrès du concours qu'ils lui avaient prêté et témoigné sa reconnaissance aux organisateurs de la réunion, M. Palustre a annoncé que la prochaine session, la quarante-neuvième, aurait lieu, en 1882, à Avignon, et que la cinquantième, correspondant au demi-centenaire de la fondation de la Société française d'Archéologie, aurait lieu, en 1883, à Caen et à Bayeux.

Il est d'usage que tout Congrès doit avoir son supplément. Donc le lendemain, un groupe de quarante-cinq membres se rendait, à vingt-cinq kilomètres de Vannes, sur une lande de la commune d'Ambon, pour assister à la fouille de deux tumuli, que leur propriétaire, M. Lorrois, avait obligeamment mis à la disposition du Congrès, sur la demande de M. l'abbé Luco. Lorsqu'on arriva sur les lieux, une escouade de cantonniers, fournis par M. l'agent-voyer en chef du département, était à l'œuvre, sous la direction de M. Cappé. Déjà, sous leurs pioches actives, des tranchées en plusieurs sens étaient ouvertes et pour le moment promettaient quelques espérances. Mais, disons-le sans plus tarder, ces espérances ont dû s'évanouir par suite de la continuation des travaux. Le résultat en définitive a été mince. Au centre des monticules, point de chambres sépulcrales, nulle construction. Seulement, comme pour satisfaire les moins exigeants, au fond de la tranchée centrale, dans l'un des tumuli, au niveau du sol extérieur, ont apparu, mélangés à la terre, des vestiges de charbons et de cendres, qui ont été considérés comme témoignage d'une sépulture. Le lendemain les fouilles ont été poursuivies sans résultat plus heureux, par les soins de la Société polymathique du Morbihan. Cependant nous avons appris que deux dolmens, situés près d'Ambon, avaient été explorés à la suite de ces premières fouilles, et avaient produit un résultat plus significatif. Une sépulture a pu être constatée par la présence de quelques

ustensiles en silex et des fragments de poteries, mais le tout dans un tel état de désordre que cette sépulture avait dû être précédemment bouleversée par une cause inconnue. M. l'abbé Luco voudra bien fournir sur cette découverte un rapport plus précis pour le compte rendu général du Congrès.

J. DE L.

(*A suivre.*)

Au dernier instant nous recevons la dépêche suivante, relative au projet de démolition de la porte Saint-Georges, à Nancy, dont il est question page 775 :

« Nancy, 16 novembre.

« Le conseil municipal, malgré l'avis des premiers architectes de Paris et de Nancy, malgré une lettre de réprobation de Victor Hugo, a voté aujourd'hui la démolition de la porte Saint-Georges, pour ouvrir un passage aux tramways.

« Le conseil municipal a signé une pétition au ministre des beaux-arts pour demander le déclassement de ce monument historique. »

ERRATA AUX N^os V-VI

Page 657, *au lieu de* : Meta scriptoris in fine libri, *lisez :* Metra scriptoris, etc.

Page 657, *au lieu de* : Finito libro sit tam gloria, etc., *lisez :* Finito libro sit laus, gloria, etc.

IMPR. PAUL BOUSREZ, 5, R. DE LUCÉ, TOURS.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

INSCRIPTIONS

ET

DEVISES HORAIRES (1)

Depuis la publication dans ce recueil des légendes se rapportant à la mesure du temps, notre collection s'est notablement accrue. De bienveillantes communications sont venues grossir notre trésor. Parmi ceux qui, pour nous aider dans nos recherches, se sont faits collectionneurs, nous devons surtout un tribut de gratitude à M. Edmond Demonferrand, archéologue aussi érudit que modeste, qui nous a apporté le fruit de ses nombreux voyages en Italie et de ses laborieuses visites dans les bibliothèques de Paris. Nous continuons donc notre épigraphie gnomonique en suivant le même ordre adopté au commencement de ces études.

I.

INSCRIPTIONS SE RAPPORTANT A LA MARCHE DU SOLEIL, AU COURS DES ASTRES, A L'OMBRE PRODUITE PAR LE STYLE SUR LE CADRAN, ETC.

Inscriptions antiques.

On voit au musée assyrien du Louvre un cadran

(1) Voir le *Bulletin monumental*, années 1877 et 1878.

solaire conique restitué par M. Laussedat, d'après le fragment trouvé à Oum-el-Awamid par M. E. Renan. Ce fragment, placé sur le côté, consiste en trois lignes gravées dans le sens vertical, traversées par une ligne horizontale.

M. G. Rayet, professeur d'astronomie physique à la faculté des sciences de Marseille, a donné dans les *Annales de chimie et de physique* (1) la description d'un cadran antique, découvert par son frère, M. A. Rayet, dans les ruines d'Héraclée de Latmos, petite ville de Carie. Cet instrument horaire, très-bien conservé, est maintenant déposé au musée du Louvre, dans la salle des marbres de Milet. Sur la face sud se lit une inscription en caractères grecs :

577. Βασιλεῖ Πτολεμαίω Ἀπόλλ[ω]νιος Ἀπολλόδοτου
Θέμιστάγορᾶς Μένισκου Ἀλεξανδρευς εποιεῖ

Au roi Ptolémée Apollonios, fils d'Apollodote. Themistagoras, fils de Meniscos, citoyen d'Alexandrie, l'a fait.

Ce cadran, qui paraît avoir été tracé vers le IIIe siècle avant l'ère chrétienne, a été dédié à un des Ptolémées d'Égypte, probablement Ptolémée Philadelphe.

Le musée du Louvre possède aussi un cadran solaire ou autel astrologique de Gabies. Il est composé de deux parties indépendantes : une *patella,* plat creux, autour duquel sont sculptées les douze divinités de l'Olympe. Cette *patella* est placée au centre d'une table de forme circulaire dont le contour porte les douze signes du zodiaque, avec l'emblème de la divinité qui préside à

(1) Tome VI, année 1875.

chacun des mois de l'année. La cavité du milieu de la table servait à un cadran solaire; on y voit encore les traces des aiguilles qui indiquaient les heures, symbolisées par les douze divinités. Il est certain que ce monument a été fait pour Rome, puisque le dieu Mars y est représenté par la Louve, et que le diamètre de la patella est un cubitus ($0^{m}44$) (1).

On voit au musée de l'école des Beaux-Arts, à Paris, le moulage en plâtre d'une espèce de borne quadrangulaire de $0^{m}45$ environ de hauteur, et de $0^{m}16$ de largeur sur chaque face. Chaque côté contient les inscriptions relatives à trois mois de l'année placés au-dessous du signe du zodiaque correspondant, sculpté en bas-relief. L'original en marbre de ce calendrier rustique fait partie des collections du musée royal de Naples.

Citons encore, dans la galerie des Antiques du musée du Louvre, un cadran solaire en marbre tracé sur une surface concave. Deux pattes d'animal y sont sculptées, entre les pattes une rosace; point d'inscription. Ce cadran ressemble à celui de Saint-Grégoire, à Rome, donné par nous dans notre première série (2).

578. FRAGMENTUM PLANISPHERII URSARUM ET DRACONIS IMAGINIBUS INSCRIPTI JUXTA PHŒNICIOS ET GRÆCOS NECNON XII ASTERISMIS BOREALIBUS CHALDÆORUM ET SIGNIS ZODIACI DECANIS AC TERMINIS ÆGYPTIIS VII PLANETARUM.
EFFOSUM IN MONTE AVENTINO ANNO MDCCV.

(1) *Hist. des Romains*, par V. Duruy, t. I, pp. 517 et 518. Voyez aussi Frœhner : *Notice sur la sculpture du musée du Louvre*, t. I, pp. 9-14.

(2) *Bulletin monumental*, année 1877, p. 409.

Musée du Louvre, galerie de la sculpture antique; gravé sur une plaque de marbre blanc.

579. *Staberius repose ici.*

Il fut nommé sévir pendant son absence. Il aurait pu occuper un rang dans toutes les décuries de Rome, il ne le voulut pas. Pieux, vaillant, fidèle, il est venu de rien. Il a laissé trente millions de sesterces et n'a jamais voulu entendre les philosophes. Porte-toi bien et imite-le.

Rome, inscription du tombeau de Staberius (1).

580.

FVFIO COS	
EDEM · BASIM · ET · SOLARI	
VND · COIR	
VS · CIRRAT	DIALLVS · ATTI · P.S.
S · SVRVS	HILAR · FLAVI MSLC
IOR.L.L.S.L.C.	PHILODAM · VOLVSI · C S
NVS — TREBI.LS	PHINDAR · CVRIATI AP.S

Traduction, avec la 1re et la 2e ligne restituées :

« Sous le consulat de Publius Vatinius et de Quintus « Fufius, un temple, une base et un cadran solaire furent « construits par les soins de ....us Cirratus, ...s Surus « ....ior, esclave des deux Lucius, ...nus, esclave de « Lucius Trebius ; Diallus, esclave de Publius Attius; « Hilarius, esclave de Marcus Flavius ; Philodamus, « esclave de Caïus Volusius ; Phindar, eslave d'Appius « Curiatius. »

Cette inscription inédite a été trouvée à Vieille-Toulouse (Haute-Garonne), à la fin de 1879, sur la propriété de M. de Ginesty. Elle devait se développer sur deux pierres calcaires de 0^m65 de hauteur, sur 0^m37 de

(1) *Rome au siècle d'Auguste*, par Dezobry.

large. On peut regretter que sur douze noms il n'y en ait que quatre de complets; mais la lacune la plus fâcheuse est à la deuxième ligne, où devait être placée soit une divinité topique, soit des indications précieuses sur l'importance de Vieille-Toulouse. De ce monument épigraphique on peut conclure qu'en l'an 706 de Rome (47 ans avant J.-C.), peu après le triomphe de Jules César, quelques hommes furent chargés d'élever à Vieille-Toulouse des monuments indiquant une ère de prospérité que des travaux récents d'érudition semblaient mettre en doute.

Cette inscription a été relevée et communiquée à la Société archéologique du Midi de la France par M. de Sevin, membre résident, dans la séance du 6 juillet 1880 (1).

Inscriptions modernes.

581. ME SOL VOS UMBRA REGIT.

Variante du n° 21.

Tonneins (Lot-et-Garonne). Paris, aux Anges, rue d'Enfer. Bou (2).

ASPICE UT ASPICIAR.

Répétition du n° 39.

(1) *Bulletin de la Soc. arch. du Midi,* année 1880, pages 25 et 26.

(2) Les inscriptions suivies de Bou sont tirées d'un recueil manuscrit appartenant à M. Bouvrain, architecte à Paris.

Paris, rue de Vaugirard. P. B. (1).

582. NE VIATOR ABERRET.

Alleins (Bouches-du-Rhône). Dem.

SINE SOLE NIHIL.

Répétition du n° 34.

Paris, à la Charité. Bou. Cordes (Tarn), 1810, près la porte dite Dona-Glacena.

583. PHÆBO ABSENTE NIL SUM.

Variante du n° 128.

Gordes (Vaucluse).

584. SI ASPICIES ASPICIOR.

Variante du n° 39.

Un cadran au soleil. En espagnol, on dit : *Si me miras me miran*. P. B.

585. SILENS LOQUOR.

Paris, à la Charité. Bou.

586. SOLIS ET ARTIS OPUS.

A Grasse.

Les monuments en grande partie religieux où se lisaient ces devises ayant presque tous changé de destination, au moins les couvents, ou ayant été dénaturés ou détruits, ces inscriptions ont pour la plupart disparu, ce qui en rend la publication doublement intéressante.

(1) Ces deux lettres P. B. désignent les citations empruntées au *Traité des devises*, par le P. Bouhours.

587. INTUS COLITUR, SOLEM MOVET AC REGIT HORAS.

588. FUGACEM DIRIGIT
UMBRAM.

Paris, à l'église Saint-Sulpice, côté méridional, rue Palatine, inscription presque effacée, date effacée.

589. LUMEN IN UMBRA.
LUMEN AB INTUS.

Autun, au-dessous de deux cadrans peints sur le contre-fort de l'angle méridional de la chapelle Saint-Joseph, anciennement dite *le Petit-Revestiaire*, à la cathédrale. Les ornements qui l'accompagnent semblent dater du XVIIIe siècle.

590. SINE MOTU CURRO.

Plaisance, maison Piazza Nostra Signora di Campagna.

591. TEMPORA VERA NOTAT DUM LINEA TANGITUR UMBRA.
ET MEDIUM TEMPUS LINEA CURVA DOCET.

Cadran à temps vrai et à temps moyen.
San Germano (Italie).

592. SEQUIMUR AMBO CADENTEM SOLEM. N.

593. MONSTRAT ET ORNAT. N.

594. ILLUSTRAT ET URIT.

Paris, cour du Saint-Esprit. Bou.

595. NON NISI CŒLESTI RADIO. P. B.

596. SILENS ET QUIETA CURRIT.

Paris, aux Minimes, dans le jardin. Bou. (1).

597. REGIT ME SOL DUM DIRIGIT ORBEM. N.

598. NON CEDIT UMBRA SOLI.

Ces mots accompagnaient un cadran horizontal de marbre, avec un style opposé au soleil, et formaient la devise de J. Trivulce, gouverneur du Milanais pour Louis XII, en 1500 (2).

599. TERRAS LUMINE SPARGIT. 1800.

Près de la gare, à l'Albenc (Isère). G. V.

600. SOL PRO OMNIBUS LUCET. 1823.

Église d'Orly (Seine), au clocher. (Anth. Saint-Paul.)

601. MEQUE REGIT DUM DIRIGIT ORBEM. P. B.

602. CŒLESTIUM INDEX
SOL GENERAT UMBRAS.

603. DUM FUGIT UMBRA QUIESCIT. N.

(1) Ce couvent est aujourd'hui transformé en caserne.

(2) *Devises d'armes et d'amour de Paul Jove*. Lyon, G. Rouille, 1558.

HIC IACET ILLE MAGN' EDIFICATOR DEVOT'
MGR MATHE' DE CAMPILIONO Q. HUIUS SACRO
SANTE ECCLE FACIEM EDIFICAVIT EVAN
GELICATORIUM AC BABTISTERIUM Q. OBIIT
ANNO DNI M CCCLXXXXVI DIE XXIIII
MENSIS MAII

PHO MICHELET

Épitaphe de Matteo da Campione.

604. QUANDO APPARES EGO PROFUGO.

Saint-Paulin (Haute-Loire), à l'église.

605. MOTUM SOLIS ADÆQUAT.

Toulon, à la préfecture maritime.

606. IN UMBRA DESINO.

Sesto Calende (Italie).

607. SPLENDOR ET ORDO.

Paris, cour des Tuileries.

608. NON REGO NI REGAS. P. B.

609. QUASI PHŒNIX EX CINERE MEA RESURGO.

Châtillon, vallée d'Aoste.

610. LUMEN NON FLAMMA.
LUDUS LABORQUE COMPOSITA REPETANTUR HORA.

Paris, collége de la Marche. Bou. (1).

611. NON MIHI SED MUNDO. P. B.

612. SIC STRICTIS IMMENSUS SPATIIS DIMENSUS OLYMPUS.

Paris, cour du Vieux-Louvre. Bou.

(1) Aujourd'hui converti en pension.

613. MONSTRANT REGIBUS ASTRA VIAM. P. B.

614. NOSTRA VELUT SOLIS GENII MOMENTA REGALIS.

Paris, jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés (1).

615. + VMBRA FACIT CERTAS V · · · CE DVBITANTIBVS HORAS.

Châlons-sur-Marne, transsept sud de l'église Notre-Dame. Cette inscription est tracée autour du cadran.

Au-dessus on lit :

Sculptor ·
perpetuis · *ce*
rnens · *dic* · *pol*
leat suis ·

L'inscription qui suit et les vingt-trois postérieures proviennent des *Manuels Roret*, par C. Boutereau, page 303 (2).

616. *Inter sidera versor.*

617. *Sine nube placet.*

618. *Tempori paret* ou *tempori servio.*

619. *Inequalia æquat* ou *motu semper æquali.*

(Lorsqu'il y a une méridienne de temps vrai et temps moyen).

620. *Cœlestia monstrat.*

(1) Aujourd'hui divisé en maisons particulières.
(2) Paris, 1845, in-12. Dem.

621. *Comes luminis umbra.*

622. *Hoc monstrante diem radii dimetior æquis.*
Horaque festinum strenua raptat iter.

623. *Dividit umbra diem.*

624. *Lumine signat.*

625. *Sol generat umbras.*

626. *Superni luminis ductu.*

627. *Elapsas nuntiat horas.*

628. *Omnibus et singulis.*

629. *Omnia componit.*

630. *Fallere nescium* ou *nulli fallax.*

631. *Dum aspicitur regit.*

632. *Nec falsus nec fallens.*

633. *Immotus motum solis adæquo.*

634. *Solis fulget aspectu.*

635. *In se pingit Olympum.*

636. *Cœli refert imaginem.*

637. *Fidele solis æmulum.*

638. *Immensum metior.*

639. *A luce primordia ducit.*

640. *Nam fortuna licet Phœbo sit clarior ipso,*
Nigra mihi semper dividit umbra dies.

641. REGULA VIATORIS.

Prades (Pyrénées-Orientales), dans un faubourg.

642. UMBRA DAT VERUM MEDIUMQUE FORAMINE TEMPUS.

Anno Domini 1783.

Paris, quartier du Luxembourg.

643. *Pulchrior ab umbris* (1).

644. *A lumine motus.* id.

645. *Solis et umbræ concordia.*

646. VETERIS COLLEGII
MAZARINACI
HORARIUM SOLARE
ANNO DOMINI
MDCCCLVI
RESTITUTUM.

Paris, dans la première cour de l'Institut, ancien collége des Quatre-Nations, fondé par le cardinal Mazarin.

RES SACRA THEMIDIS.

647. MARTISQUE LABORES
PATRIOS CŒTUS LUMEN ET
UMBRA REGIT.

Fréjus, à la cathédrale. On voit dans un petit livre de messe intitulé *Petites étrennes spirituelles dédiées à Madame la Dauphine,* à Paris, chez de Maney, 1807 (*sic*), plusieurs vignettes dont les légendes s'adapteraient très-bien à des cadrans :

(1) *Manuel Roret* précité.

648. *Calor reficit.* — Sa chaleur me ranime.

649. *Nil sine sole producit.* — (La terre) ne produit rien sans le soleil.

650. *Dura et mollia cedunt.* — Tout cède à ses coups.

651. *Seseque obtulit uni.* — Il ne regarde que lui seul.

La vignette au-dessus de cette dernière légende représente un héliotrope se tournant vers le soleil.

Inscriptions françaises.

IE ATTENDS LEVRE

Répétition du n° 133.
Cité de Carcassonne, au château.

652. JE REPRÉSENTE LES HEURES, LES MOIS, LES FESTES
ET LES SIGNES AUQUEL EST LA LONGUEUR DE
LORORE (*sic*) ET LE LEVER ET COUCHER DU SOLEIL
LA LONGUEUR DES IOUR ET DES NUICT, LE
CREPUSCULES LES RAISONS CELESTES DU SOLEIL
LES HEURES BABYLONIQ^s ET ITALIQ^s MAISON^s
D^s PLANETES. 1707.

Cadran sur ardoise, ancienne abbaye de Ferrières (Deux-Sèvres).

653. IL NE SAURAIT TROMPER
C'EST LE CIEL QUI LE RÈGLE.

Angoulême, cour de l'évêché. R. P. P.

LE CIEL EST MA RÈGLE.

Répétition du n° 125.
Fontenay-aux-Roses (Seine).

654. CADRAN AZIMUTAL POUR L'ÉLÉVATION DE 48° 40".

Paris, au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

655. L'OMBRE FUIT ET REVIENT, ET DANS SON COURS ÉGAL DE L'ÉTUDE ET DES JEUX DONNE ICI LE SIGNAL.

Pour un collége, recueil de M. Dubois.

II.

INSCRIPTIONS RAPPELANT LA BRIÈVETÉ DE LA VIE, L'ÉTERNITÉ QUI APPROCHE, LA CERTITUDE DE LA MORT, L'INCERTITUDE DU MOMENT SUPRÊME.

UNAM TIME.

Répétition du n° 149.
Lambesc (Bouches-du-Rhône). — Plescop (Morbihan). — Château de Grignan (Drôme). — Paris, horloge du Marché-Neuf.

ULTIMA LATET.

Répétition du n° 157.
Orléans, horloge du grand séminaire. — Fendeille (Aude). — Paris, aux Gobelins. Bou.

SIC VITA FUGIT.

Répétition du n° 162.
La Bastide (Ariége). — Tournus (Saône-et-Loire).

UTERE PRÆSENTI MEMOR ULTIMÆ.

Répétition du n° 177.
Paris, à Sainte-Geneviève. Bou.

ULTIMA FORSAN.

Répétition du n° 178.
Bologne, place Saint-Dominique.

ULTIMAM TIME.

Répétition du n° 179.
Paris, rue des Fossés-Saint-Victor. Bou.

VULNERANT OMNES ULTIMA NECAT.

Répétition du n° 185.
Vienne en Dauphiné, sur un cadran d'ardoise, — ancienne abbaye de Ferrières (Deux-Sèvres).

PULVIS ET UMBRA SUMUS.

Répétition du n° 201.
Icy, dans une basse-cour. Bou.

636. VOLAT IRREPARABILE TEMPUS.

Église Saint-Apollinaire-in-Classe, près Ravenne.

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS, 1839 (1).

Répétition du n° 223.
Vallauris, près Cannes, à l'église.

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS.
HEU! MORTIS FORTASSE TUÆ QUAM PROSPICIS HORA.

Paris, cimetière Saint-Séverin. Bou.

FUGIT . . . . UTERE.

Variante du n° 226.
Limoges, dans la cour du lycée. H. de M. — Le Dorat, façade du petit séminaire. Ad. de L.

SUPREMA HÆC MULTIS FORSAN TIBI.

Répétition du n° 229.
Paris, à Sainte-Geneviève. Bou (2).

658. QUA NON PUTATIS.

Variante du n° 188.
Paris, rue du Faubourg-Saint-Martin. Bou.

659. DIES FUGIT SICUT UMBRA.

Variante du n° 203.
Cluny (Saône-et-Loire).

(1) Virgile, *Géorgiques*.
(2) Aujourd'hui lycée.

660. ORA NE TE ULTIMA FALLAT.

Variante du n° 209.
Paris, couvent des Minimes, au clocher. Bou.

661. SIC VITA FLUIT DUM STARE VIDETUR.

Variante du n° 216.
Paris, couvent des Minimes, dans le cloître. Bou.

662. ULTIMAM NESCIS.

Variante du n° 218.
Paris, aux Gobelins, dans une cour. Bou.

663. HÆC MEA FORTASSE TUA.

Variante du n° 227.
Paris, à Saint-Lazare. Bou. (1).

664. SI PETIS HORA QUOTA EST DUM PETIS HORA FUGIT.

Variante du n° 235.
Paris, avenue de Saint-Cloud. Bou.

665. DUBIA OMNIBUS ULTIMA MULTIS.

Variante du n° 230.
Grasse.

(1) Aujourd'hui démoli. La gare du chemin de fer du Nord et l'église Saint-Vincent-de-Paul en occupent l'emplacement.

666. QUOTA EST HORA? FORSITAN TUA.

Variante du nº 227.

667. DUBIA OMNIBUS ULTIMA LATET.

Grasse, sur une place publique. L'inscription tracée autour du cadran, sur le cadran un croissant.

668. ΣΚΙΑΣ ΟΝΑΡ ΑΝΘΡΟΠΟΙ

« Les hommes sont le songe d'une ombre (1). »
Paris, aux Minimes de la place Royale. Bou.

669. ΣΚΙΑΣ ΔΙΚΗΝ ΠΑΝΑ

« Tout passe ici-bas comme cette ombre. »
Paris, rue de Tournon, à l'hôtel de Mars. Bou.

670. HINC UNDA, HINC LABITUR ÆTAS.

Paris, couvent des Théatins, dans la cour. Bou (2).

671. UMBRÆ SUMUS.

A l'ancienne abbaye de La Chaise-Dieu (Haute-Loire).

672. TEMPUS SICUT UMBRA.

Concarneau, à l'aquarium.

(1) Pindare.
(2) Aujourd'hui transformé en maisons particulières.

673. SICUT UMBRA FUGIT HORA.

Verdun-sur-Garonne (Tarn-et-Garonne).

674. CERTA MIHI MORS INCERTA EST FUNERIS HORA. N.

675 TIMOR MIHI CRESCIT IN HORAS.

Paris, rue des Petits-Champs, vis-à-vis l'hôtel de Gesvres.

676. UMBRA FUGIT, PRÆCEPS VITÆ, MORTIS IMAGO.

Formigny (Calvados), à l'église.

677. SOL REDIT VITA TRANSIT. N.

678. VELOCIUS SOLE TEMPUS.

Banlieue d'Orvieto, ancien couvent de capucins, aujourd'hui filature.

679. SOL CELER EST AT SOLE TAMEN VELOCIOR HORA.
HORA STETIT NUNQUAM, SOL ALIQUANDO STETIT. N.

680. D. . . . UMBRA FUGIT.
HOMO TRANSIT AT DEUS EST.

La Ferté-Bernard, église.

681. VIVENS MORTHALIS (*sic*).
FUGIT UMBRA.

Même église. Cette seconde inscription est tracée sur une plus ancienne.

682. FELICIBUS BREVIS MISERIS VERO LONGA.
ASPICIENDO SENESCIS COGITA FINEM
VITA SIMILIS UMBRÆ.
UNA RAPIT.

Paray-le-Monial.

683. HORAM DUM QUÆRIS SENSIM TUA FATA PROPINQUANT
HÆC MEMORA ATQUE TIBI NON PERITURA PARA.

Dans un couvent de Camaldules, environs de Naples.

684. SIC ET UMBRA FLUIT SIC ET VITA DUM STARE VIDETUR.

Variante du n° 216.
Paris, rue de la Chaussée-des-Minimes. Bou.

685. IDEM MONET HORA LOCUSQUE.

Cette légende se lisait au cadran du cimetière des Innocents, à Paris. Elle a été citée par le P. Bouhours. Détruite dans une réparation récente, elle a fait place au pentamètre suivant, qui est loin d'avoir la précision et l'élégante simplicité de l'ancienne épigraphe :

Te monet hora fugax; te monet ipse locus.

686. UTQUE REDIT VIAM
CONSTANS QUAM SUSPICIS UMBRA
UMBRA FUGAX HOMINES
NON REDITURA SUMUS.

Pouzzoles, à une église.

687. . . . . . . HORA EST ULTIMA MULTIS
ADVIGILA TUA TE (*sic*) INOPINA MANET.

Paris, au collége de Navarre. Bou. (1).

688. SIC CUNCTIS IMMINET HORIS.

Paris, rue des Poules, à l'Estrapade. Bou.

689. QUIS SCIT AN EXTREMAM STILUS MIHI DENOTET HORAM.

Paris, couvent des Petits-Augustins (2), au cloître. Bou.

690. UMBRA PERIT, VOLAT HORA, DIES FUGIT, OCCIDIT ANNUS
STAT NIHIL ET STAT HOMO QUI VELUT UMBRA FUGIT.

Provenance incertaine.

691. SIC VITA FUGIT HORA.

Monte Sacro d'Orta (Piémont).

692. CUSPIDIS UMBRA DOCET NOS UMBRAS ESSE FUTURAS.
INCERTA ET CERTAM DENOTAT HORA NECEM. N.

693. HÆC CUSPIS MONET UT CAVEAS A CUSPIDE MORTIS. N.

694. SIC LABERIS NON IPSE SENTIS.

(1) Actuellement l'École polytechnique.
(2) Aujourd'hui l'École des Beaux-Arts.

695. AB ULTIMA ÆTERNITAS.

Paris, aux Récollets. Bou. (1).

696. FINIENTUR BREVI.

Paris, jardin du couvent des Théatins.

AFFLICTIS LENTÆ CELERES GAUDENTIBUS HORÆ.

Répétition du n° 214.
Arcueil. Bou.

697. CELERES AFFLICTIS LENTÆ SINT GAUDENTIBUS HORÆ.
SARGUET ARCU. 1866.

Variante du n° 439.
Hyères (Var).

698. IMMINET MORS.

Paris, jardin du couvent des Petits-Augustins. Bou.

699. SIC LABITUR ÆTAS

Paris, chez les Carmes de la place Maubert. Bou.

700. MULTA FERUNT COMMODA SECUM.
MULTA RECEDENTES ADIMUNT (2).
NASCIMUR AD MORTEM.

Sur le chemin de Marly. Bou.

(1) Actuellement l'hospice des Incurables.
(2) Horace, *Art poétique*, v. 175 et 176.

701. DEBEMUR MORTI NOS NOSTRAQUE (1).

Ivry, maison de campagne de M. Bragouge.

702. SIC FLUIT OCCULTE SIC MULTOS DECIPIT ÆTAS
SIC VENIT AD FINEM QUIDQUID IN ORBE MANET
HEU! HEU! PRÆTERITUM NON EST REPARABILE TEMPUS
HEU! PROPIUS TACITO MORS VENIT IPSA PEDE.

Florence, église Santa-Maria-Novella, près de la sacristie.

703. IGNOTUM TIME
NUSQUAM REDITURA
POST TENEBRAS SPERO LUCEM.

Variante du n° 380.

Paris, rue Saint-Antoine, passage du Petit-Saint-Antoine.

704. QUOD ADDO
DETRAHO VITÆ.

Lanuéjols (Lozère), à l'église. Le cadran date du siècle dernier. L'église est un bel édifice roman. L. M.

705. VIX ORIMUR ET OCCIDIMUR.

Paris, à Sainte-Geneviève, dans une cour. Bou.

706. PROPINQUANT OMNES.
CAVE UNAM.

(1) Horace, *Art poétique*, v. 63.

707. NULLI CERTA MANET.

Évian (Suisse).

708. INSTAT FORTE SUPREMA
SIC TRANSIMUS OMNES.
SICUT UMBRA DIES NOSTRI
TESTIMONIUM VERITATI PERHIBET.

Paris, couvent des Célestins. La première ligne se lit au jardin potager; la deuxième et la troisième dans le grand jardin; la dernière dans le cloître.

709. *Ad occasum tendimus omnes.* N.

710. SICUT FUMUS, 1737.

Paris, rue des Fossés-Saint-Victor, à une cheminée, allusion à l'éphémère durée de la fumée. Bou.

711. HÆC MONET UT CELERI FUGIT IMPETE TEMPUS IMAGO MDCCLXXIII.

Plaudren (Morbihan), jardin du presbytère. Le cadran est posé sur un socle en granit (envoi de M. le curé de Plaudren).

712. *Suprema metitur* (1).

713. *Signat et monet.*

(1) *Manuel Roret* précité, jusqu'au nº 719 inclusivement.

714. *Aspicis umbra fugax nostras ut temperet horas;*
Umbras umbra regite : pulvis et umbra sumus.

715. *Sua unique hora.*

716. *Hæc quæ vita placet transit ut aura levis.*

717. *Arridens vita citius umbra fugit.*

718. *Labitur occulte fallitque volatilis ætas.*
(Ovide).

719. *Itque redit viam constans quam suscipit umbra*
Umbra fugax homines non reditura sumus.

720. EX HIS UNA MIHY (*sic*).

La Johardière, commune de Saint-Herblain (Loire-Inférieure). Dem.

721. UMBRA DIURNA FUGIT
NON ITA VITA REDIT.

Au Rocher, commune de Saint-Herblain (Loire-Inférieure).

722. LUDIMUS INTEREA CELERI NOS LUDIMUR HORA.

Sens, dans la cour de récréation du lycée.

723. VIDES HORAM SED NESCIS HORAM.

Variante du n° 218.
Aux Rochettes, commune de Saint-Hilaire (Vendée).

724. HORAM QUAM QUÆRIS NESCIS AN HORA NECIS.

Saint-Gengoux (Saône-et-Loire), à l'église.

725. HORAM DUM PETIS SENSIM TUA FATA PROPINQUUNT.
HÆC MEMORA ATQUE TIBI NON PERITURA PARA.

Environs de Naples, dans un couvent de Camaldules.

726. HORAM DUM PETIS ULTIMAM PARA.

L'Albenc (Isère). G. V.

727. SIT ULTIMA FŒLIX. 1792.

Année bien choisie pour faire cet heureux souhait! Najac (Aveyron).

Inscriptions françaises.

728. COMME VN COVLANT RVISSEAV DE SA SOVRCE ARGENTINE
DROIT AV SEING DE THÉTIS PRÉCIPITE SON COVRS,
SEMBLE NE SE CHANGER ET SE CHANGE TOSJOVRS
AINSY LHOMME SANS CESSE A LA MORT SACHEMINE
COMME LON ENTRE AV MONDE IL FAVT QVE LON EN SORTE.

Cadran conservé au musée de Varzy (Nièvre), gravé sur une lame de plomb de 0^m13 de côté; il porte la date 1629. Au centre, un écusson ovale chargé d'un croissant surmonté de deux croissants et accompagné en pointe d'un coq autour de l'écu.

M. C. + DANIEL JOVFFROY A BESANÇON + M. C. (1).

Ce cadran, donné au musée de Varzy par M. Gaillard, percèpteur à Champlemy (Nièvre), a été décrit dans la *Revue des Sociétés savantes* (1).

NOS JOURS PASSENT COMME L'OMBRE, 1707.

Répétition du n° 293.
Caussou (Ariége), au presbytère.

729. NOS JOURS SE PASSENT COMME L'OMBRE.

Paris, à l'hôtel-Dieu.

730. IL EST PLUS TARD QUE TU NE PENSE.
PRENDS GARDE A TOY, TON HEURE S'AVANCE.

Paris, rue du Faubourg-Saint-Antoine. Bou.

731. PENSE A TA DERNIÈRE.

Variante du n° 309.
Passy, à un cabaret. Bou.

732. PENSEZ A LA DERNIÈRE.

Variante du n° 327 (2).
Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre, chez un carrossier. Bou.

(1) Tome IV, p. 3, 1877, Imprimerie nationale.
(2) Cette rue, immortalisée par le nom de l'hôtel de Rambouillet qui s'y trouvait bâti, a été rasée pour faire place aux constructions du nouveau Louvre.

733. PENSE A TON HEURE DERNIÈRE.

Carmaux (Tarn), façade d'un couvent.

734. JE DONNE LA LUMIÈRE A LA GLOIRE DE DIEU.
LA VIE PASSE COMME L'OMBRE.

Paris, jardin des religieuses capucines de la place Vendôme (1).

735. LA VIE AINSI QUE L'OMBRE SE PASSE EN PEU D'HEURES.

736. L'HEURE QUE TU CHERCHES TE CONDUIT A LA MORT.

Embrun (Hautes-Alpes).

737. CRAIGNEZ CELLE QUI SUIT.

Châlons-sur-Marne, église Saint-Jean.

738. TOUT PASSE.

Montjoie (Ariége), jardin du presbytère.

739. IL FAUT PARTIR TOT AU TARD.

Paris, rue Contrescarpe, au bureau des Messageries; la devise avait un double sens. Bou.

740. LE TEMPS FUIT EMPORTANT LES HEURES SUR SES AILES.
LA JUSTICE ET LES LOIS ICI SONT ÉTERNELLES.

Recueil précité de M. Dubois, pour un palais de justice.

(1) Ce couvent et ses dépendances ont été rasés et démolis.

A Sérénac (Tarn), sur un cadran presque effacé, nous avons lu, l'an dernier, ces mots :

741. HATE-TOI. . . . . . .

Le reste manque. Ce cadran paraît dater d'une cinquantaine d'années.

742. TOUT PASSE ICI RIEN NE DEMEURE
LA VIE FINIT AINSI QUE L'HEURE.

L'inscription entoure le cadran; sur un des côtés on lit :

UTINAM UTARIS NON REDITURA.

Et sur l'autre côté :

DÉCLINANT DU MIDI A L'OCCIDENT DE 37D 30M
L'AN 1811.

Crépy-en-Valois.

743. LA DERNIÈRE FAIT LE COMPTE.

Sèvres, à une maison, route de Versailles.

III.

Inscriptions rappelant le prix du temps.

NULLA FLUAT CUJUS MEMINISSE NON VELIS.

Paris, rue Saint-Antoine. Bou. — Fréjus, à la campagne du grand séminaire.

Cette devise (répétition du 370) se lisait aussi dans le jardin de l'abbaye Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

744. UTERE PRÆSENTI.

Variante du n° 177.

FUGIT IRREPARABILE TEMPUS.

Répétition du n° 223.
La Rochefoucauld, au château.

745. UTERE PRÆSENTI
FUGIT IRREPARABILE.

Aix, au grand séminaire.

746. ET NOBIS PEREUNT ET IMPUTANTUR.

Variante du n° 247.
Aux Crottes, près Embrun (Hautes-Alpes).

747. PEREUNT ET IMPUTANTUR.

Lisieux, au collége. Bou.

748. DONA PRÆSENTI RAPE LÆTUS HORÆ.

Paris, cour des Grands-Augustins. Bou.

749. LABENTE TEMPORE FUTURUM COGITA.

Padoue, à l'Université.

750. NE ME PERDAS.

Bayeux, rue Saint-Martin.

751. UTERE DUM NUMERAS.

752. VOLAT IRREMEABILE TEMPUS.

Vence (Alpes-Maritimes).

753. CARPE FUGIT.

Chinon (Indre-et-Loire).

754. HORA FUGIT, NE TARDES.

Paris, rue du Petit-Musc. Bou.

755. NON REDITURA.

Évian (Suisse).

756. QUAS PERDITIS HORAS QUÆRITIS.

Paris, couvent des Théatins, dans la cour. Bou.

757. DUM LICET UTERE.

Paris, rue Saint-Thomas-du-Louvre. Bou.

758. UTERE DUM LYCET (*sic*) (1).

Paris, dans une dépendance de l'ancien couvent de la Merci. Dem. (2).

(1) Pour *lucet*.
(2) Aujourd'hui démoli.

759. ALTERA PARS OTIO, PARS ISTA LABORI.

Mirepoix (Ariége).

760. QUÆ TUA SIT NESCIS.
HORAM DUM FUGIT OCCUPA.

Royon (Basses-Alpes). Dem.

761. NUNQUAM MALE LAPSA REDIBIT. N.

762. ARTE MIRA MORTALIUM TEMPERAT HORAS.

Fréjus, maison de campagne du grand séminaire. — Villeneuve, vallée d'Aoste.

763. HORAM DUM PETIS ULTIMAM PARA.

Pierrebrune-de-l'Albenc, maison Gresse (Isère). G. V.

764. PLURES LABORI DULCIBUS QUÆDAM OTIIS.

Paris, maison des Jésuites, rue Saint-Jacques. Bou.

765. LUDUS LABORQUE COMPOSITA REPETANTUR HORA.

Paris, au collége de la Marche. Bou.

766. HIC LABOR HIC REQUIES MUSARUM PENDET AB UMBRA.

Pour le cadran solaire d'un collége. Inscription composée en 1806 par M. Dubois.

767. UTERE DUM LABITUR.

Aux Tilleuls, environs de Perpignan. (L. Berthomieu.)

768. TRANSIBUNT ET AUGEBITUR SCIENTIA.

Paris, Jardin des plantes, à la maison qu'habita Cuvier.

769. EHEU DUM LOQUIMUR FUGIT IRREMEABILE TEMPUS.

Velletri, dans un cloître de Capucins. E. O'B.

770 ARRIPE HORAM ULTIMAMQUE TIMEAS

Tours, rue des Récollets, près la caserne d'infanterie.

Inscriptions françaises.

771. L'HEURE QUI SUIT N'EST PAS A VOUS. 1783.

Genève, cadran au clocher de Saint-Gervais. Cette inscription terminée, le peintre qui venait de la tracer recula pour mieux voir son ouvrage; l'échafaud bascula, et l'infortuné prouva par lui-même la vérité de cette sentence (1).

772. LES HEURES SONT DES TRÉSORS, L'OISIVETÉ EST VOL.

Sur des monnaies frappées à Genève au XVIIIe siècle (2).

(1) *La Cloche*, par Blavignac, p. 85.
(2) *La Cloche*, p. 88.

773. OH ! EMPLOYEZ-LES BIEN, 1835.

Mirabel.

774. PROFITEZ DU TEMPS. R. 1865.

Villefranche, près Nice.

775. SOIS UTILE.

Sur un phénacrone, instrument régulateur du temps, exposé par A. Fabry, de Paris, à l'Exposition universelle de 1878 (horlogerie).

776. RIEN NE SERT DE COURIR, IL FAUT PARTIR A TEMPS.

Cette citation de La Fontaine se lit à Valajanel (Aude). R. P. P.

777. METS CHAQUE HEURE A PROFIT ET SURTOUT LA DERNIÈRE.

Pézenas (Hérault). (E. Reboul.)

Baron DE RIVIÈRES.

NOTE

SUR

DEUX MAISONS

DE LA VILLE DE CAEN

Tout le monde connaît à Caen la charmante maison Renaissance de la rue de Geôle, qui porte le n° 17. Dès 1846, M. de Caumont appelait sur elle l'attention des archéologues et lui consacrait quelques lignes dans la *Statistique monumentale* du Calvados :

« Cette maison de la Renaissance, écrivait-il, offre quatre médaillons à figures identiques avec d'autres qui se rencontrent au manoir des Gendarmes, à Cálix, faubourg Saint-Gilles, ce qui semblerait indiquer qu'elle appartenait au même propriétaire, ou au moins qu'elle a été construite par les mêmes artistes. On lit autour de ces médaillons :

MORS VINCIT PVDICITIAM
AMOR VINCIT MORTEM
PVDICITIA VINCIT AMOREM.

« Mais des lettres ont été renversées par la maladresse des ouvriers, et nous rétablissons les mots comme

ils doivent être lus : nous verrons de pareilles interversions dans les légendes des médaillons du manoir de Calix (1). »

Dans son *Guide de Caen,* Trébutien n'a eu garde de l'oublier, mais il ne s'est point attaché à la décrire; il s'est contenté simplement de nous apprendre qu'une tradition fort douteuse désignait cette maison, ornée de médaillons avec inscriptions, comme étant l'habitation du poëte Jean Marot, père de Clément (2).

Dans une publication récente sur la ville de Caen, M. Lavalley a rencontré aussi, sur sa route, la maison de la rue de Geôle; mais il n'a rien ajouté à ce que nous avaient appris à ce sujet ses deux devanciers, MM. de Caumont et Trébutien (3).

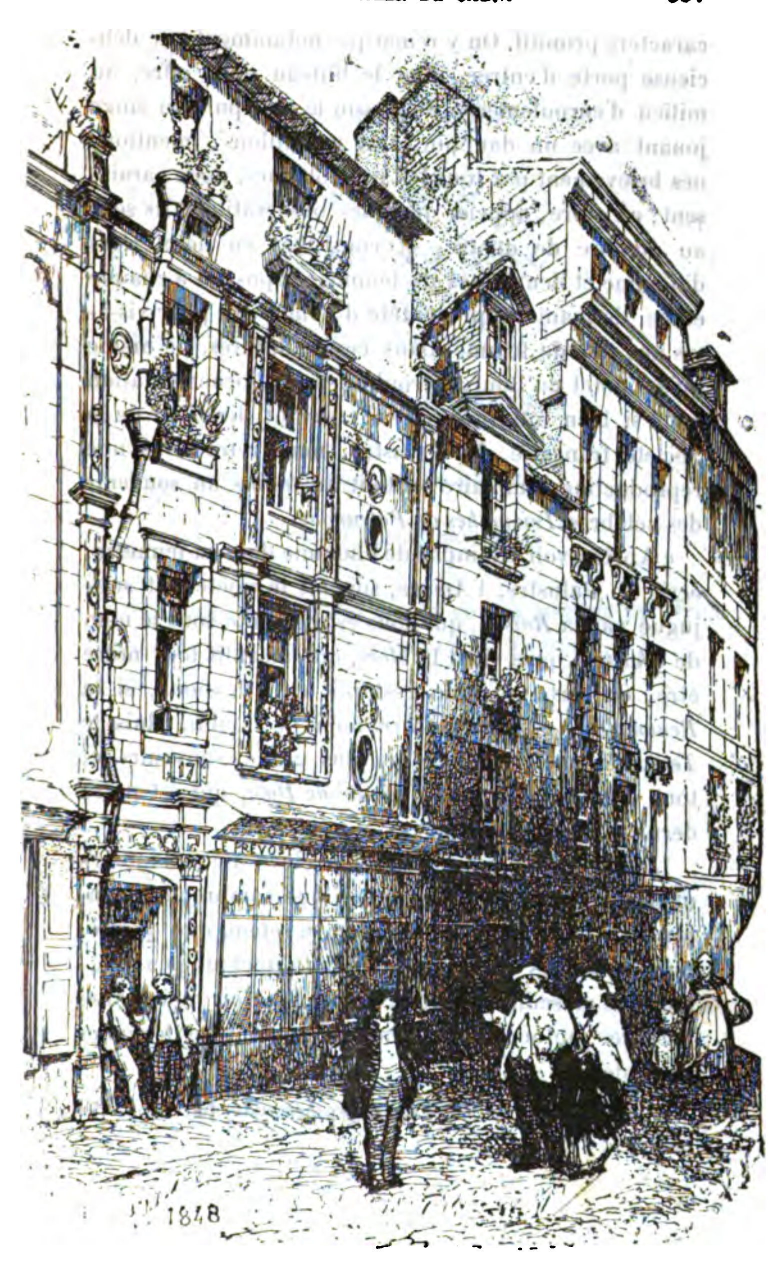
Cet élégant édifice mérite pourtant mieux que ces indications sommaires. Originairement il se composait d'un rez-de-chaussée et de deux étages surmontés d'une lucarne ornée à fronton triangulaire. Mais depuis bien longtemps ce gracieux couronnement a disparu pour faire place à un troisième étage en colombage de l'effet le plus déplaisant.

Le rez-de-chaussée, aujourd'hui à usage de boutique, a subi de son côté une transformation non moins regrettable. La large baie qui l'éclaire n'a aucun caractère ancien et s'est évidemment substituée à des ouvertures d'une physionomie différente. Malgré toutes ces mutilations, la façade, décorée de pilastres, avec corniches à entablement, a conservé, en grande partie, son

(1) *Statistique monumentale*, t. I, p. 45.

(2) *Caen, précis de son histoire et de ses monuments*, 2e édition. p. 108.

(3) *Caen, son histoire et ses monuments*, p. 124.


17
LE PREVOST
1848

caractère primitif. On y remarque notamment une délicieuse porte d'entrée, dont le linteau nous offre, au milieu d'enroulements du dessin le plus pur, un singe jouant avec un dauphin. Les médaillons, mentionnés brièvement par tous les archéologues, nous paraissent, en outre, appeler quelques observations. Ils sont au nombre de quatre, et consistent en deux têtes d'homme et deux têtes de femme, disposées, à chaque étage, de manière qu'une tête d'homme ait pour vis-à-vis une tête de femme. Dans ces sculptures, de même qu'à l'hôtel du Bourgtheroulde, dont l'ornementation a été si bien interprétée par le savant directeur de la Société française, M. Palustre, nous retrouvons une reproduction sommaire ou tout au moins un souvenir des célèbres *Triomphes de Pétrarque*.

« Après avoir triomphé de l'homme dans sa jeunesse, écrit M. Palustre, l'*Amour*, suivant le poëte, est subjugué par la *Raison*, qui nous est dépeinte sous le nom de *Chasteté*; puis vient la *Mort*, qui anéantit tout notre être, en sorte qu'il ne resterait rien de nous, si la *Renommée* ne sauvait notre nom de l'oubli. Mais le *Temps* lui-même dévore les plus grands souvenirs, et tout disparaît devant l'*Éternité de Dieu*, qui est notre dernière espérance (1). »

L'artiste normand ne s'est pas élevé à ces hauteurs métaphysiques, et des six scènes que comprend la conception du poëte italien, il n'en a retenu que quatre, qu'il a rendues avec une simplicité quelque peu énigmatique en sculptant quatre têtes plus ou moins allégoriques, autour desquelles se déroulent les légendes suivantes :

(1) *Rouen illustré, l'hôtel du Bourgtheroulde*, par Léon Palustre, p. 88.

Tête d'homme à gauche, en bas, en regardant l'édifice :

AMOR VINCIT MVNDVM.

Tête de femme à droite, en bas :

PVDICITIA VINCIT AMOREM.

Tête d'homme à droite, en haut :

AMOR VINCIT PVDICITIAM.

Tête de femme à gauche, en haut :

FAMA VINCIT MORTEM.

Le sculpteur, comme on le voit, a négligé les deux derniers triomphes, le triomphe du Temps :

TEMPVS VINCIT FAMAM.

Et le triomphe de la Divinité :

ETERNITAS SEV DIVINITAS OMNIA VINCIT.

Les têtes d'homme, un peu endommagées par l'action de l'air, sont casquées; les têtes de femme, traitées avec une délicatesse infinie et beaucoup mieux conservées, portent des coiffures du temps, à la fois gracieuses et originales.

M. de Caumont a remarqué avec beaucoup de raison l'analogie frappante qui existe entre les figures de la

rue de Geôle et quelques-unes de celles qui décorent, dans un faubourg de Caen, à Calix, le manoir de Gérard de Nollent, connu sous le nom de maison des Gendarmes. Pour être complet, il est peut-être bon d'ajouter que, sur ce dernier monument, n'apparaissent nominativement que trois triomphes reproduisant, avec une légère variante, les triomphes du poëte italien. Ce sont, dans l'ordre rationnel :

Le triomphe de la Chasteté ou de la Pudeur sur l'Amour :

PVDICICIA VINCIT AMOREM.

Le triomphe de la Mort sur la Pudeur :

MORS VINCIT PVDICICIAM.

Le triomphe de l'Amour sur la Mort :

AMOR VINCIT MORTEM.

Le médaillon entouré de la première devise : « *Pudicicia vincit Amorem*, représente une femme vue de profil et respirant le parfum d'une fleur. »

Les deux autres médaillons nous offrent des têtes d'homme; l'une d'elles est casquée.

Par une autre analogie, sur beaucoup d'édifices de la ville de Caen, on retrouve cette ornementation formée de l'alternance de ronds et de losanges qui s'étale, du haut en bas, sur tous les pilastres de la maison de la rue de Geôle.

Quel était maintenant le propriétaire de ce logis et quel est l'architecte qui l'a bâti? Questions graves et

délicates restées fort obscures jusqu'ici, et que nous nous croyons aujourd'hui à même de résoudre.

Dans les *Éloges des citoyens de la ville de Caen*, publiés chez Le Bas, en 1607, Jacques de Cahaignes a consacré une notice tout entière à trois architectes de sa cité natale, Hector Sohier, Blaise Le Prestre et Abel, son fils. L'un des derniers ouvrages d'Abel était une maison qui intéressait d'autant plus notre auteur, qu'elle était devenue sa propriété et qu'elle avait été construite aux frais de son père. Voici, au surplus, comment il s'exprime à ce sujet (1) :

« Je ne dois pas passer sous silence ce morceau d'architecture qui décore la porte de ma modeste demeure. D'après Remy Rosel, c'est moins à la composition des matériaux qu'à l'art avec lequel ils sont travaillés qu'elle doit sa supériorité sur tout ce qui existe à Caen de ce genre. Cette façade, d'ordre dorique, bien symétriquement coordonnée, fut construite aux frais de mon père, sous la direction d'Abel Le Prestre, fils de Blaise. Ce fut son dernier ouvrage, car il mourut après l'avoir terminé; mais les dernières œuvres des plus grands artistes sont en général les meilleures. »

Nous ne connaissons pas la date du décès d'Abel Le Prestre, nous savons seulement que le père de Jacques de Cahaignes, qui possédait déjà un *manoir fleuri* à Matthieu, et qui avait fait élever une maison du même genre dans la ville de Caen, mourut le 15 septembre 1563.

La maison n° 17 de la rue de Geôle a tous les caractères de l'architecture du temps de François Ier, et, après y avoir longuement réfléchi, nous n'hésitons pas

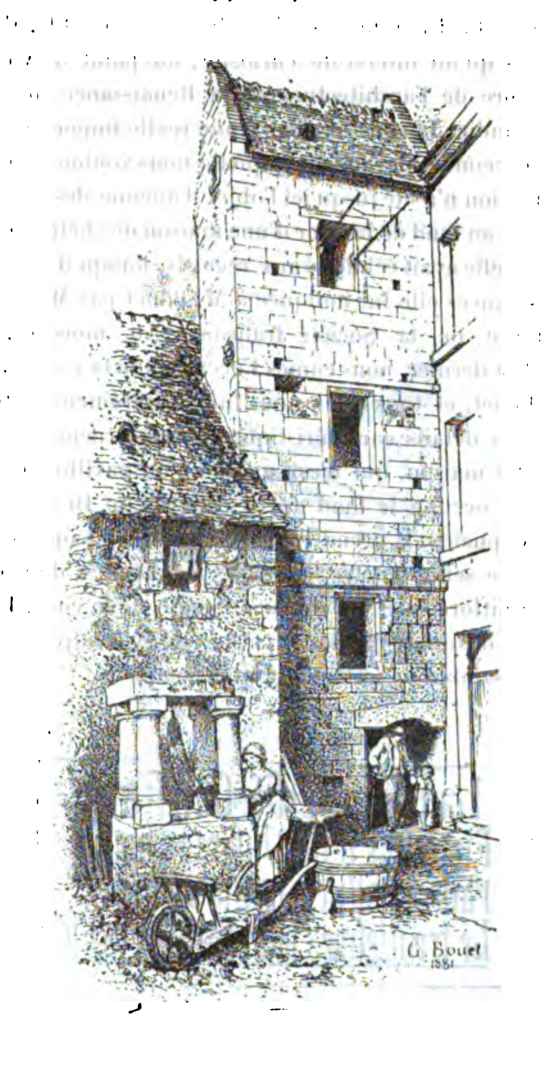
(1) *Revue de Marseille et de Provence*. Année 1876.

à y reconnaître la maison patrimoniale de Jacques de Cahaignes, bâtie par Abel Le Prestre dans le style grec, et décrite avec tant de chaleur dans les *Éloges des illustres citoyens de Caen*. Cette modeste demeure, avec ses belles devises empruntées au divin Pétrarque, convenait de tout point à un bourgeois et à un membre de la docte université. Ces raisons ne seraient toutefois que de bien faibles indices pour justifier l'attribution que nous mettons en avant.

Mais voici qui nous paraît décisif. Cette demeure exiguë, *domuncula*, et d'une ornementation si caractéristique, se trouve dans la rue de Geôle, anciennement rue *Cattehoule*, à quelques pas d'une venelle désignée aujourd'hui sous le nom de *Venelle-Bons-Amis*. Or c'est dans cette rue Cattehoule, dont la configuration a peu changé, et à une très-faible distance de la venelle dont il s'agit, qu'habitait précisément Jacques de Cahaignes. Ce détail qui, dans la question qui nous occupe, est un trait de lumière, a été consigné dans le 28e Registre des délibérations de la ville de Caen. Nous y voyons, en effet, à la date de 1588, une réclamation contre la malpropreté de la venelle du *Fort-Quatrans*, autrement dite *Venelle-Bons-Amis*, réclamation qui se comprend d'autant mieux que cette venelle donnait accès à une fontaine et à un lavoir. Or cette supplique est présentée « au nom de Jacques de Cahaignes et de plusieurs riverains de la *venelle du Fort-Quatrans*, tendante de la rue Cattehoule à la rue des Teinturiers. »

M. le vicomte de Blangy, auquel nous devons la connaissance de ce document, en a très-justement conclu que le célèbre professeur de médecine demeurait dans le quartier. Nous croyons que l'on peut aller plus loin, et que ces indications, rapprochées des considérations

que nous avons développées, permettent d'affirmer que

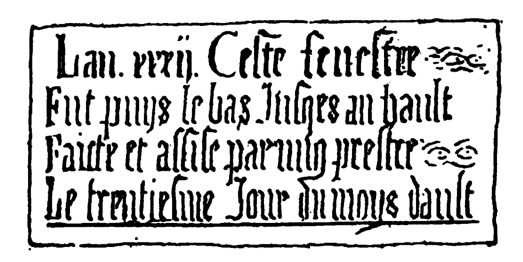


la maison rue de Geôle n° 17 est bien la maison bâtie

par Abel Le Prestre pour Pierre de Cahaignes, et habitée plus tard par Jacques de Cahaignes, son fils. Il y a là plus qu'un intérêt de curiosité; au point de vue de l'histoire de l'architecture de la Renaissance en basse Normandie, la constatation a une réelle importance.

La seconde maison sur laquelle nous voulons appeler l'attention n'a été jusqu'ici l'objet d'aucune description. Cachée au fond de la cour d'une maison de chétive apparence, elle avait échappé aux regards, lorsqu'il y a quelques années elle fut indiquée à M. Bouet par M. Baron, membre de la Société française. Au mois de novembre dernier, nous eûmes l'occasion de la visiter avec M. Bouet, et tous deux nous fûmes extrêmement frappés des détails caractéristiques de son ornementation.

Cette maison, qui n'est guère qu'un pavillon à deux étages, occupe le fond de la cour du n° 16 de la rue des Capucins. Il prend jour de ce côté à chaque étage par une seule fenêtre; un puits à colonnes, d'un effet assez pittoresque, est creusé à l'angle de la cour. L'excellent dessin de M. Bouet permet de se rendre compte de l'ensemble de la façon la plus complète.

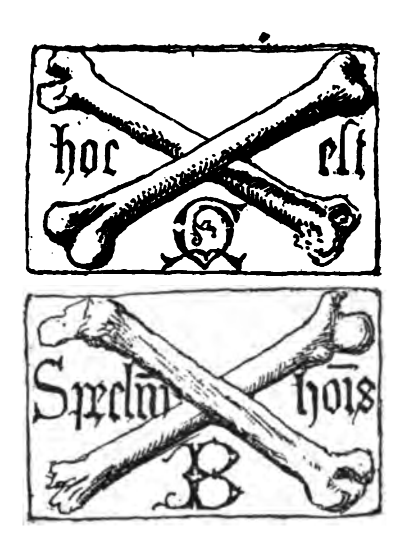


A la hauteur de la fenêtre du premier étage, sur la

pierre d'angle, vers le couchant, on lit, en belles lettres gothiques :

> L'an XXXII. Ceste fenestre
> Fut puys le bas jusques en hault
> Faicte et assise par ung prestre
> Le trentiesme jour du mois dault.

Quelques vestiges des signes qui complétaient la date se voient encore au-dessus de ces mots : l'an XXXII.



M. Bouet, à l'aide d'une forte lunette, a cru distinguer un V à peu près effacé. S'il en était ainsi, il faudrait lire : l'an MVXXXII, ce qui concorderait parfaitement avec l'aspect extérieur et de l'édifice et de l'inscription elle-même. A droite et à gauche de la fenêtre, sur deux pierres d'égales dimensions, on aperçoit, en outre, des

femurs en sautoir, avec l'inscription suivante : *Hoc est speculum hominis,* et les initiales S B disposées ainsi, sur la première pierre :

HOC EST
S.

sur la deuxième pierre :

SPECLM HOIS
B.

Le plus léger examen révèle que la fenêtre du pre-



mier étage, dont la date est fixée avec tant de soin par l'inscription, n'était pas à l'origine dans l'état où elle

se trouve aujourd'hui. Elle a subi des remaniements considérables qui en ont dénaturé le caractère. Nous serions, pour notre part, assez porté à penser qu'elle avait été revêtue dans toutes ses parties d'ornements funèbres que l'on a plus tard fait disparaître.

Les fémurs en sautoir que nous avons signalés sur la façade ne sont pas, d'ailleurs, isolés. Le pignon ouest, dans sa partie supérieure, a conservé un médaillon fort curieux qui doit en être rapproché. Il représente, au centre d'un encadrement formé de quatre nœuds de draperies, une tête de mort rendue avec un soin particulier.

Nous en aurions fini avec cette maison originale, si nous ne devions encore relever, du côté du jardin, sur le linteau d'une des fenêtres, une autre inscription, incomplète peut-être, mais, en tous cas, de date plus récente.

Voici en quels termes elle est libellée :

TITANIS AUREI CURRUS PER
MERIDIEM PATEFACIAM HORAM
SED MORTIS AVIDÆ?...

Cette légende, dont le sens se laisse deviner, devait accompagner un cadran solaire. Elle appartient certainement à la catégorie des devises horaires dont M. le baron de Rivières nous a offert récemment, dans le *Bulletin monumental*, une si intéressante monographie (1).

Les emblèmes funéraires, prodigués avec tant d'abondance dans les livres de prières et dans les décorations

(1) *Inscriptions et devises horaires*, par M. le baron de Ri-

intérieures et extérieures des églises, apparaissent beaucoup plus rarement sur les édifices particuliers. Cependant la maison de la rue des Capucins, à Caen, n'est pas, à beaucoup près, la seule de son espèce. Sans sortir de la Normandie on peut citer, à côté d'elle, le logis du Fay d'Yvetot, dont les deux cheminées ont été consciencieusement étudiées et décrites par M. Beaucousin.

La première de ces cheminées nous offre, dans d'élégants médaillons, trois têtes d'homme avec cette inscription :

L'AN DE GRACE MV^CC ET III LE XVe IOR FURENT
CÉS CHEMINÉES ET LES FIST FAIRE ROBERT BEURY.
PRIEZ DIEU POR LES TRESPASSÉS.

Sur la seconde on peut reconnaître, d'un côté, une crucifixion, et de l'autre, une tête de mort sur un os décharné. Tout autour on lit :

PENSEZ A LA MORT.
MOURIR CONVIENT,
PEU EN SOUVIENT,
SOUVENT ADVIENT (1).

Le bourgeois d'Yvetot, Robert Beury, qui fit élever, en 1503, ces étranges constructions, et le prêtre de

vière. *Bulletin monumental,* 1877, pp. 246, 461 ; 1878, p. 609. — *Anthologie gnomonique* ou *Recueil des inscriptions solaires du département de l'Isère,* par M. Gustave Vallier.

(1) Renseignements communiqués par M. Beaucousin.

Caen qui fit sculpter, en 1532, la fenêtre de la maison de la rue des Capucins, obéissaient en définitive à la même inspiration. Sous l'empire de la pensée de la mort, ils appliquèrent l'un et l'autre, à la décoration de leur habitation privée, les ornements habituels des chapelles funéraires, des ossuaires et des livres liturgiques. L'idée était plus originale que séduisante; elle ne paraît pas avoir fait beaucoup d'adeptes. Les maisons de Caen et d'Yvetot n'en sont pas moins intéressantes, et elles méritaient de sortir de l'oubli dans lequel on les avait laissées jusqu'ici, ne fût-ce qu'à titre de singularités architecturales.

EUGÈNE DE BEAUREPAIRE.

LA FAMILLE JUSTE

DOCUMENTS INÉDITS.

Si l'existence de deux « maistres scultteurs ymaigiers » ayant porté les mêmes nom et prénom de Jehan Juste nous semble aujourd'hui à l'abri de toute contestation sérieuse depuis la publication de nos renseignements inédits, dans le *Bulletin monumental* (1), quelques points demeurent encore obscurs dans l'histoire de Jehan II, le dernier artiste de cette nombreuse famille de sculpteurs, originaire de l'Italie.

Après de récentes investigations dans les archives de la ville de Tours, nous sommes parvenu à recueillir plusieurs documents intéressants qui viendront grossir le dossier de Jehan II, le fils du célèbre auteur du mausolée de Louis XII et d'Anne de Bretagne.

En premier lieu, nous mentionnerons sur l'époque de la mort de Jehan Ier une nouvelle source d'indications précises attestant et confirmant l'époque du décès de cet artiste, en l'année 1549. Nous voyons, en effet, sa

(1) Cf. *Bullet. monum.*, année 1876, pages 76 et 765; — année 1877, p. 63 et 495.

veuve figurer dans plusieurs rôles dressés pour la perception de la taxe de la subvention des pauvres, en 1554 et en 1556. Sur ces listes, divisées par paroisses et par rues, la veuve de Jehan est citée comme habitant la petite rue Ragueneau, paroisse Saint-Saturnin, et très-certainement le logis qu'occupait son mari, près de la grange des marbres de la couronne. Ces rapprochements ne laissent subsister aucun doute dans notre esprit sur l'identité de cette veuve Jehan Juste (*alias* le Juste), dont le nom de famille nous est encore inconnu (1).

A la fin de notre notice sur l'époque de la mort de Jehan Ier, nous disions que jusqu'à ce moment nous ne connaissions aucun document écrit, aucun titre authentique permettant d'attribuer à Jehan II, son fils, une

(1) Jehan Juste mort (1549), le roi donna la jouissance de la « grange ou souloient estre les marbres d'icelluy sire et le logis y attenant, jouxte les murailles de cette ville de Tours, près la porte Ragueneau, et dont par cy davant jouyssait un nommé Jehan le Juste », à Pierre Reddon, orfévre et valet de chambre du roi de Navarre. Les maire et échevins contestèrent et s'opposèrent à la mise en possession, soutenant que ces immeubles leur appartenoient par suite du don fait précédemment par le roi « des places estans à l'entour de la dicte ville ».

Cette affaire demeura en litige jusqu'à l'année 1559, où intervint un acte de transaction passé par-devant Me Terreau, notaire royal; le 31 mars, P. Reddon renonça à la possession de ces immeubles au profit des maire et échevins; mais il conserva la jouissance et usufruit « de la grange aux marbres et du corps de maison joignant à icelle, en la forme et manière qu'en jouissait Juste le Juste, dernier possesseur, aux charge et condicion de payer la somme de 4 livres tournois au receveur des deniers communs, deux fois par an ».

œuvre importante; nous avions involontairement passé sous silence une quittance mentionnée dans le travail publié par notre regrettable collègue, Benjamin Fillon, sur *l'Art de terre chez les Poitevins*, et qui indiquait un paiement de travaux exécutés au château d'Oiron, pour les sépultures de deux membres de la famille Gouffier. A ces œuvres en grande partie détruites et dont la date d'exécution demeure incertaine, mais postérieure à l'année 1558, on peut joindre, d'après M. de Montaiglon, une fontaine monumentale en marbre blanc destinée à l'ornementation de ce même château, et de laquelle il subsiste encore une vasque ou conque qui sert aujourd'hui de bénitier à l'église paroissiale d'Oiron (1).

En attendant que de nouvelles recherches amènent au jour d'autres renseignements plus détaillés sur ces travaux, nous pouvons restituer à Jehan II un ouvrage de sculpture assez important exécuté à Tours pendant les années 1561 et 1562.

On lit, en effet, dans le 77e Registre des comptes municipaux de la ville, le résumé d'un marché passé par-devant Me Robert Lefebvre, notaire, le 24 avril 1561, après Pâques, pour « la structure, édifice et bastiment d'une fontaine, place de la Foire-le-Roi ». Ce monument se composait d'un « pedestal revestu de quatre pillastres de marbre, avecques la basze et chappiteaulx d'iceulx de bronze, suyvant l'ordre doricque ;

« Les architraves, frizes et cornices d'icelly pedestal, de marbre ;

« Les arcades et platz-fons situez entre les dicts pil-

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, t. XIV.

lastres qui font les quatre faces d'icelluy, revestus de nymphes et nariades de bronze, à bas-relief;

« La grande conque et les deux petites, de pierre dure... »

Si cette courte énumération laisse dans l'obscurité le nom du sculpteur chargé de l'exécution de cette fontaine, aujourd'hui détruite, les pièces justificatives des comptes renferment des détails plus minutieux et nous ont révélé ce nom.

Voici, en effet, ce que nous lisons dans les rôles de paiement : « It. au sculpteur pour conques grandes et petites, fondemens, pedestal et toute la faczon et sculpture des marbres, par marché faict avecques luy, passé pardevant notaire. »

Et en marge : « Vériffié par cinq quittances du dict JUSTE cy représentées. »

Il est donc permis de penser, comme on l'a dit, que si « Charles Rousseau, le maître maçon de la ville, ne demeura point étranger à la construction de la fontaine de la place Foire-le-Roï (1) », son rôle a été bien effacé, puisqu'il n'est resté aucune trace de ce nom dans les états de paiement. Quant aux collaborateurs de Jehan II dans l'édification de cette œuvre, accomplie sous la direction et la responsabilité de noble homme Philippon Prévost, sieur Du Plessis, nous citerons spécialement le nom du maître fondeur, Jehan Gaville, qui fut chargé de la fonte des nymphes ou naïades de bronze.

C'est à ce même Duplessis (2) que Jehan Juste louait,

(1) *Documents sur les arts en Touraine*, t. XX des *Mém. de la Soc. archéol. de Tour.*, p. 167.

(2) Les registres des délibérations et des comptes de la ville nous ont révélé l'importance du rôle que Philippe Pré-

au mois de février 1562, pour six années consécutives, un corps de logis avec ses dépendances, situé rue de la Sellerye, moyennant la somme de 40 livres tournois par an.

Nous joindrons à ce renseignement, utile à la biographie de Jehan II, de nouveaux détails historiques empruntés aux Registres des délibérations du corps de ville, qui nous permettront de poursuivre notre enquête sur la fontaine de la place Foire-le-Roi; ils nous ont semblé de nature à mériter l'attention des archéologues.

Disons d'abord qu'en l'année 1585, le style de ce petit monument de la Renaissance fut singulièrement dénaturé par l'adjonction « d'un crucifiement de mesme estoffe que cellui qui estoit sur la fontaine du Carroil-de-Beaulne (1) ». A cet effet, Macé Meslier, maître fondeur, désigné pour accomplir ce travail, sollicita l'autorisation de « lever cette croix pour lui servir de patron », ce à quoi le corps de ville se refusa « pour le scandalle qui en pourrait advenyr », puis, sur de nouvelles instances, Meslier finit par obtenir cette permission, mais à la condition que l'enlèvement de la croix serait fait à ses frais. Deux mois plus tard, un crucifiement en cuivre, du poids de soixante-deux livres, surmontait à son tour la fontaine de Jean Juste, qui ne subit plus

vost sr du Plessis a joué, vingt ans plus tard, dans la construction des nouvelles fortifications de Tours, dont il a été, au début, le conducteur général.

(1) Cette gracieuse fontaine, attribuée pendant trop longtemps et à tort au ciseau des Juste, est sortie de l'atelier de Michel Colombe, où elle a été exécutée par deux de ses élèves, Sébastien et Martin François.

d'autre modification dans son ordonnance pendant un laps de trente et quelques années. Au commencement de 1617, le timbre étant usé et menaçant ruine de toutes parts, le corps de ville délégua deux échevins, les sieurs Gault et Maldant, « pour traiter de sa réfection avec plusieurs maczons experimentez en tels ouvrages ». L'un d'eux, Gilles Foucher, ayant offert les meilleures conditions de prix, fut désigné pour exécuter ce timbre, moyennant la somme de 470 livres; ce travail était à peine terminé, lorsqu'on s'aperçut qu'il serait trop petit et « de peu de décoration en ladite place, qui est une des plus belles de ceste ville »; une réunion d'architectes et de sculpteurs convoqués pour savoir s'il y aurait moyen d'ajouter encore quelques grandes pierres au timbre, déclara cet accroissement impossible, et conseilla d'utiliser ces matériaux à la fontaine Saint-Hilaire, dont le réservoir était également en ruines. En présence de ces déclarations, le corps de ville conclut un nouveau marché avec le même maître maçon, pour l'édification d'un timbre plus vaste, au prix de 750 livres (1). A la fin de l'année, le travail de sculpture des grandes pierres était terminé, et dans la séance du 22 décembre, le maire, C. Boutault, représente aux échevins « que les sieurs Gault et Maldant, commis et depputez pour faire marché de la construction d'ung timbre neuf à la fontaine de la Foire-le-Roy et d'autres réparacions nécessaires suivant les conclusions précédentes, avaient faict faire leurs armes chacun en une pierre du timbre; interpellés, les susdits ont remontré n'avoir entendu entreprendre aucune

(1) Registre des délibérations, année 1617, séance du 14 septembre.

chose contre l'authoritté de ce corps, et qu'en cela ils ont suyvi ce qui a esté cy davant faict de mesme par des élus de la dicte ville, ainsi qu'il se recongnoist encores en plusieurs ouvraiges; a esté conclud, sans tirer à conséquence, que les armes demeureront ès dictes pierres du dict timbre, mais qu'à l'advenir aucun des commissaires deputtez pour faire marché ou veoir travailler à des ouvraiges et reparacions publicques ne pourront faire mettre leurs armes aux dicts ouvrages, ains seulement celui qui sera en charge de maire en l'année qu'ilz seront faicts. »

N'est-ce pas là une délibération des plus intéressantes et qui nous démontre une fois de plus combien, en l'absence de documents écrits, nous devons mettre de prudence à déduire des conclusions sur l'âge d'un monument civil, par l'examen des armoiries sculptées sur quelques-unes de ses parties?

A dater de l'année 1562, époque de l'achèvement de cette fontaine et du contrat de location mentionné précédemment, nous n'avons rencontré jusqu'à présent aucune indication authentique qui puisse jeter un peu de lumière sur la fin de la carrière artistique de Jehan II. Nous pouvons conjecturer cependant, d'après les documents de M. Milanesi publiés dans la *Gazette des Beaux-Arts*, que ce dernier descendant mâle de la famille des Juste a dû mourir entre les années 1576 et 1577 (1).

Juste de Juste ymagier du roy. Si nous nous en rapportions aux hypothèses très-discutables émises par M. de Montaiglon sur le mérite artistique du fils d'Antoine Juste, ce maître « scultteur » n'aurait droit qu'à

(1) *Gazette des Beaux-Arts*, année 1876.

une célébrité médiocre. Voici comment cet auteur cherche à justifier son opinion : « Juste de Juste aurait quitté de bonne heure, vers 1530 ou 1531, Tours, devenu la patrie adoptive de son oncle et de son père, pour être à l'année aux gages du roi, et serait venu se perdre à Paris et à Fontainebleau, dans la pléiade des artistes occupés en sous-ordre aux travaux des maisons royales, » jusqu'à l'année 1535 ou 1536, où il est mentionné pour la dernière fois dans les comptes du château. Quelques lignes plus loin, le même savant « ne peut s'expliquer comment Juste de Juste se trouvait substitué à Pierre Reddon (l'orfévre du roi de Navarre) pour la jouissance de la grange aux marbres; toujours est-il qu'il l'avait donnée en location à un nommé Bertheau, qui en devait 5 quarterons au 25 juin 1559. Reddon et la veuve de Juste les lui réclament, et le 13 décembre de cette année, Bertheau est condamné à payer... »

L'acte notarié que nous avons rapporté plus haut, dans une note de la page 851, explique suffisamment comment Juste de Juste, ymagier du roi, put devenir à son tour possesseur de la grange aux marbres, après le décès de son oncle, Jehan Ier, « ymagier du roy, » et comment aussi sa veuve, Françoise Lopin, put donner, en son lieu et place, quittance à Bertheau de la somme qui lui restait due.

Tels sont les renseignements sur lesquels on a basé l'assertion du peu de mérite de Juste de Juste, alors qu'il restait et qu'il reste encore tant de lacunes à combler et tant de points obscurs à éclaircir dans la vie de cet artiste. Sans insister davantage, en ce moment, sur ces observations critiques, nous achèverons notre tâche en publiant ici les documents inédits que nous avons

découverts sur Juste, laissant à d'autres le soin d'apporter à leur tour leur contingent d'indications nouvelles.

24 *avril* 1537 (*nouveau style*).

« M. le receveur de la ville, sire Guillaume Habert, payez et baillez comptant à sire Juste le Juste, maître ymagier du roi, la somme de troys escus sol sur le prix et marché à luy faict pour une ymaige de Notre-Dame, qu'il convient faire, pour mectre et apposer sur le portal de Nostre-Dame-de-la-Riche. Signé : Guillaume Bohier, maire de Tours (1). »

9 *juillet* 1537.

« M. le receveur de la ville, sire Guillaume Habert, payez et baillez comptant à sire Juste le Juste, maître ymagier du roy, la somme de troys escus d'or sol, faisant le parfait payement de la somme de six escus sol, à quoy nous avons convenu et accordé avecques luy pour une ymaige de Nostre-Dame qu'il a faicte de terre cuyte et icelle, estoffée à huille, d'or, d'azur et autres coulleurs, laquelle ymaige a esté par luy mise et posée sur le portal de Nostre-Dame-de-la-Riche. »

(*Même signature.*)

9 *juillet* 1537.

« Je, Juste de Juste, confesse avoir receu de M. le receveur, sire G. Abert (*sic*), la somme de six escus d'or soleil, pour le paiement d'une notre Dame que ay faicte

(1) G. Bohier, sieur de Longue-Touche, Roche-Bourgogne, Le Plessis, bailli du Cotentin, troisième fils de Thomas Bohier, le constructeur du château de Chenonceau.

pour la porte de la Riche, par le commandement de Mgr le mere (*sic*). »

(*Signature de Juste de Juste.*)

Même date.

« M. le receveur, payez et baillez comptant à Loys Rousse, maistre painctre de la dicte ville, la somme de 12 livres qui deue luy estoit, pour avoir painct et estoffé et doré les armoyries du roy et de la ville, la salamandre et tabernacle ouquel a esté mise l'ymaige nostre Dame, de nouvel faicte et posée sur la porte de La Riche par l'advis de nobles hommes Me Georges de Verèle, Guillaume Houtruau, eschevins, et des esleuz de la ville et de nous, Guillaume Bohier, maire. »

Disons, en terminant, qu'une suite d'actes notariés et de mentions empruntées aux archives municipales témoignent du séjour dans notre ville de Juste le Juste, depuis l'année 1537 jusqu'aux premiers mois de l'année 1559, époque où il mourut, âgé d'une soixantaine d'années.

Dr E. GIRAUDET.

NOTE

SUR

DEUX INSCRIPTIONS

DE BESANÇON

L'épitaphe de *Geminia Titulla* a été découverte à Besançon en 1633. Avec le soin et la précision qu'il apporte dans tous ses travaux, M. Castan a écrit l'histoire de cette inscription et en a publié un excellent commentaire (1). Il la rapproche avec raison d'une pierre de Bordeaux qui porte, comme celle de Besançon, la mention d'une MATER SACRORVM. Cette mention l'amène à rappeler le titre masculin analogue : PATER SACRORVM. Les inscriptions auxquelles il renvoie à ce sujet proviennent toutes de Rome ; je lui en signale une autre plus intéressante pour nous, puisqu'elle a été découverte sur le sol même de notre Gaule. C'est le texte suivant, trouvé aux environs de Murviel, arrondissement de Montpellier (Hérault). J'en dois un excellent estam-

(1) *Mémoires de la Société d'Émulation du Doubs*, 5e série, t. IV (1879), *L'épitaphe de la prêtresse gallo-romaine Geminia Titulla.*

page à l'obligeance de M. Ch. Révillout, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier.

D M
P · ANTHILOGI
PATRISS · ACRORVM (les lettres VM sont liées
CORNELIA · LVCI · FIL
D · S · P ·

La lecture de la seconde ligne donnée par Degrefeuille : P. ANTHEMIILOG · F (1) est aussi inexacte que celle donnée par M. Herzog : P. ANINI · LOGI (2). La pierre porte *Anthilogi*.

La transcription de l'épitaphe de Besançon présente une petite difficulté relative à la lecture du cognomen du mari, à la cinquième ligne. C'est une règle constante qu'un esclave affranchi prenait le prénom de son maître ; on a des milliers d'exemples de ce fait. En adoptant pour la cinquieme ligne la lecture : *D(ecimus) Jul(ius), P(ublii) l(ibertus), Auctus*, M. Castan s'écarte de cette règle sans raison (3). L'examen de l'excellent fac-simile qui accompagne ce mémoire fournit même un argument contre cette transcription, car les lettres P L qui, dans l'hypothèse de l'auteur,

(1) Ch. Degrefeuille, *Histoire de la ville de Montpellier*, 2e partie, p. 80.

(2) Herzog, *Galliae Narbonensis historia*, nº 91 de l'*appendix epigraphica*.

(3) Il n'y a d'exception à cette règle que pour l'époque de la République et les premiers temps de l'Empire. « *Semper « autem praenomen liberti a patroni diversum indicium est « aetatis satis antiquae*, » Henzen, p. 261. L'inscription de Besançon ne peut remonter aussi haut.

représentent l'abréviation de *P(ublii) l(ibertus)*, ne sont pas accompagnées de points séparatifs et par conséquent ne paraissent pas devoir être isolées du mot AVCTVS. Il est difficile d'admettre que le graveur ayant eu soin de ponctuer les abréviations D· IVL· qui précèdent, et presque tous les autres mots du texte, ait négligé de prendre le même soin pour les sigles P L, à la suite desquels les points auraient été encore plus nécessaires qu'ailleurs, si ces sigles avaient représenté la mention de l'affranchissement. Aussi, quoique je ne connaisse pas d'autre exemple du cognomen PLAVCTVS, je crois qu'il faut transcrire ainsi les noms du mari de Geminia Titulla : *D(ecimus) Jul(ius) Plauctus* (1).

Le mémoire de M. Castan a été présenté en 1879 au congrès des Sociétés savantes ; M. Chabouillet en a publié un compte rendu détaillé (2) ; il a été également imprimé dans la *Revue archéologique* (3). Cependant l'édition que nous avons sous les yeux contient une inscription de plus ; c'est la dédicace suivante à Mercure :

MERCVRIO
M · MAMMA
IVS · SCOTTVS
V · S · L · M ·

(1) Ce qui ne l'empêche pas d'être très-probablement un affranchi. Les noms serviles étaient si arbitrairement donnés qu'il n'est pas surprenant d'en rencontrer de nouveaux, et qu'il est encore moins étonnant de ne pas en trouver toujours le sens et l'origine.

(2) *Revue des Soc. sav.*, 7e série, t. I, 1879.

(3) Nouvelle série, t. XXXVIII, 1879, p. 80 à 86.

Mercurio M(arcus) Mammaius Scottus v(otum s(olvit) l(ibens) m(erito).

Elle est gravée sur une tablette en bronze trouvée, vers 1830, dans le lit du Doubs, et conservée aujourd'hui au musée de Besançon. M. Castan suppose qu'elle provient du même temple que l'inscription votive consacrée *Deo Mercurio Cissonio* par une femme syrienne, *Dubetratia Castula, natione Syria* (1). Ce nouveau texte présente encore un autre intérêt, c'est qu'il contient le nom de famille *Mammaius,* qui est lui-même d'origine syrienne, tandis que le surnom qui l'accompagne, *Scottus*, rattache le personnage à la province de Bretagne. Comment ce fait peut-il être expliqué ? On sait que les esclaves des personnages illustres, en arrivant à la liberté, prenaient souvent, non pas le gentilicium de leur patron, selon la règle ordinaire, mais son cognomen, qui devenait alors le gentilicium de l'affranchi. Or une femme célèbre a porté le cognomen *Mammaia* (Mammæa), c'est la mère de Sévère Alexandre, Julia Mammæa. Le nom de famille *Mammaius* est tellement rare (2) qu'on peut supposer avec une grande vraisemblance que le *Scottus* nommé dans l'inscription de Besançon était un affranchi de Julia Mammæa : les femmes n'ayant pas de prénom il avait pris celui du fils de sa patronne, c'est-à-dire celui de l'empereur, *M(arcus)* (3). On nous objectera que Scottus

(1) Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. II, pl. 185, p. 415.

(2) Le cognomen féminin *Mamaia* se trouve dans une inscription latine de Syrie publiée par M. l'abbé Thédenat dans le *Bull. de la Soc. des Antiquaires de France*, 1880, p. 68.

(3) Les affranchis des femmes prenaient le prénom du père de leur patronne ; mais ici, la patronne est la mère de l'empereur ; c'est un cas exceptionnel.

n'a pas rappelé formellement le titre qui le rattachait à la famille impériale, comme ne manquaient jamais de le faire les affranchis impériaux. Cette irrégularité fournit la date même du texte ; elle prouve que l'inscription a été gravée postérieurement au 18 mars 235, sous le règne de Maximin, après le meurtre de Julia Mammæa et de Sévère Alexandre et la condamnation de leur mémoire par le Sénat, à une époque où il eût été dangereux pour Scottus de rappeler les liens qui l'unissaient à l'empereur précédent et à sa mère.

ANT. HÉRON DE VILLEFOSSE.

CHRONIQUE

Mouvement de la Société française d'Archéologie. — Dans la séance du 25 novembre 1881, ont été nommés membres de la Société :

MM.

1. l'abbé Luco, à Vannes,
2. Le comte Alvise Piero Zorzi, sous-conservateur du musée Correr, à Venise,

Présentés par M. de Laurière;

3. Albert Magnié, à Mirande (Gers),
4. Maurice Bazin, 14, Grande-Allée, à Toulouse,
5. Le comte de la Borde, au château de Feugat, par Castex (Gers),
6. De Cortade, à Simorre (Gers),

Présentés par M. Lavergne;

7. Francou, architecte à Auch,

Présenté par M. Taillebois;

8. M. Blot, ancien libraire-éditeur, 3, rue du Meilet, à Évreux,

Présenté par M. l'abbé Porée;

9. L'abbé Lefaucher, curé de Vert-la-Gravelle, par Vertus (Marne),

10. L'abbé Chevallier, curé de Cuisle, par Châtillon-sur-Marne,

Présentés par M. le baron de Baye;

11. L'abbé Canaud, curé de Gravières (Ardèche),

Présenté par M. le vicomte de Montravel.

La porte Saint-Georges, à Nancy. — Tous les journaux ont publié récemment la dépêche suivante :

« La Commission des monuments historiques a tenu hier matin une intéressante séance, sous la présidence de M. Antonin Proust. Elle a décidé le maintien de la porte Saint-Georges, à Nancy, qui est, avec la grande porte et le palais ducal, le seul monument de valeur que la ville possède encore. »

Cependant il paraît que le conseil municipal de Nancy ne regarde pas encore la partie comme perdue. Dans une dernière séance, il a décidé de maintenir ce qu'il appelle ses droits, et s'élevant au-dessus de tous les gens compétents en matière d'art, il n'a pas craint de publier une délibération qui commence par ces mots :

« Considérant que, quelque légitime que soit l'autorité qui doive s'attacher à l'avis de la Commission des monuments historiques, rien n'est plus contestable ni plus contesté que la valeur historique de la porte Saint-Georges, etc. »

Mais au lieu de nous arrêter à ces prétentions artistiques du conseil municipal de Nancy, jouant le rôle de gros Jean qui veut en remontrer à son curé, mieux vaut donner en entier la consultation suivante, dont nos lecteurs apprécieront toute la haute valeur :

DU DROIT DES MUNICIPALITÉS

SUR LES MONUMENTS PUBLICS.

« Nancy, le 11 décembre 1881.

« Monsieur le Rédacteur (1),

« Vous me demandez mon avis au sujet du droit des municipalités sur les monuments publics existant dans une ville. Peuvent-elles considérer ces édifices comme *leur propriété particulière*, dont elles seraient *maîtresses de disposer*, soit en les démolissant, soit en les aliénant?

« Je n'hésite pas à répondre négativement.

« La loi du 18 juillet 1837, sur l'administration municipale, porte, dans son article 17 : « Les conseils municipaux « règlent par leurs délibérations les objets suivants : 1° *Le* « *mode* D'ADMINISTRATION des biens communaux...; 3° *Le mode* « *de* JOUISSANCE et la répartition des pâturages et fruits com- « munaux, autres que les bois... » Les termes de la loi indiquent clairement qu'il ne s'agit que d'*administration* et de *jouissance*, mais nullement de disposition pleine et entière, comme celle qui appartient au propriétaire privé, *jus utendi et abutendi*. « Il faut bien remarquer, dit Dalloz (*Répertoire* « V° *Communes*, n° 2,312), que le droit de régler la jouissance « des biens communaux ne peut s'exercer que sur les biens « qui produisent des fruits perceptibles à titre privatif. « *A l'égard des* CHOSES DU DOMAINE MUNICIPAL QUI SONT D'UN « USAGE COMMUN A TOUS, telles que rues, chemins, temples, etc., « elles ne peuvent, quant au mode d'en jouir, donner lieu « qu'à des mesures de police, qui sont prises par les maires, « *sous la surveillance des préfets* (par conséquent du ministre, « chef des préfets), auxquels elles sont, au besoin, déférées « par les parties intéressées. »

(1) Cette lettre est adressée au *Journal de la Meurthe et des Vosges*.

« Je défie qu'on trouve dans les lois relatives à l'organisation municipale un mot, un seul, qui confère aux municipalités le pouvoir de faire démolir un édifice public. L'article 20 de la loi du 18 juillet 1837 classe parmi les dépenses obligatoires des communes : . . . « les grosses réparations aux « édifices communaux »; et l'article 39 de la même loi confère à l'autorité administrative supérieure le droit d'inscrire d'office au budget l'allocation nécessaire pour une dépense obligatoire, dans le cas où le conseil municipal n'allouerait pas lui-même les fonds.

« L'article 1er de la loi du 24 juillet 1867, sur les conseils municipaux, dit que « les conseils municipaux règlent par « leurs délibérations... : 8° l'affectation d'une propriété com- « munale à un service communal, lorsque cette propriété « n'est encore affectée à aucun service public, sauf les règles « prescrites par les lois particulières. » On conçoit donc qu'une désaffectation soit également possible, mais non une destruction. C'est, en effet, tout autre chose.

« Le principe sur la matière avait été fort nettement posé par l'Assemblée constituante, dans son célèbre décret du 14 décembre 1789, dont l'article 50 charge le pouvoir municipal, SOUS LA SURVEILLANCE DES AUTORITÉS ADMINISTRATIVES SUPÉRIEURES, de *régir* et *administrer* les biens des communes.

« Tout cela est d'évidence et n'a, que je sache, jamais été contesté jusqu'ici. Toutes les autorités sont en ce sens. Ne pouvant multiplier les citations, j'en choisis quelques-unes. Proudhon, dans un *Traité du domaine public*, dit (tome I, page 451) : « Le domaine public municipal *n'est point un* « *domaine de propriété proprement dite*; car, quoique les « choses qui le composent soient considérées comme étant « d'origine communale; qu'elles soient à la charge des « municipalités de leur situation, et que les communes en « retirent un avantage particulier, néanmoins *celles-ci ne les* « *possèdent pas propriétairement* comme leurs communaux « ordinaires ». Un auteur plus récent et non moins autorisé, M. Gaudry, dans son *Traité du domaine*, s'exprime ainsi

(tome III, pages 205 et suivantes) : « Nous insistons spécialement sur UN PRINCIPE déjà souvent rappelé, et FONDAMENTAL EN MATIÈRE DE DROIT COMMUNAL, c'est que *les droits de la commune sur son domaine public municipal* NE SONT PAS DES DROITS DE VRAIE PROPRIÉTÉ, *mais de surveillance et d'administration dans l'intérêt public*... L'importance monumentale de l'édifice ne nous paraît d'aucune considération pour la solution de la question, mais seulement sa perpétuité, sa publicité et son universalité... Ces biens n'appartiennent pas seulement aux habitants qui existent à une époque déterminée, mais à la suite des générations. La commune n'existe pas seulement pour des chefs de famille qui vivent à une époque donnée, elle existe aussi pour leur postérité et pour les nouveaux habitants que le commerce et l'industrie lui feront acquérir. »

« Le même auteur dit que « le maire est chargé, SOUS LA SURVEILLANCE DE L'ADMINISTRATION SUPÉRIEURE, de la *conservation* et de *l'administration* des propriétés de la commune. »

« Ainsi, partout on assigne aux corps municipaux la mission de conserver, d'entretenir, réparer, administrer. Nulle part, on ne leur reconnaît le pouvoir exorbitant de détruire, de supprimer.

« Et comment pourrait-il en être autrement? Les conseils municipaux sont nommés pour cinq ans. Leur durée est éphémère. Et l'on voudrait que des conseillers dont les pouvoirs sont ainsi limités puissent agir comme le propriétaire perpétuel! Ce serait monstrueux. Aussi n'y a-t-on jamais songé et ne l'a-t-on jamais prétendu.

« Quoi! un conseil municipal pourrait, de sa propre autorité, décréter la démolition d'un édifice public! Mais où s'arrêterait-on dans cette voie? Un jour, il voudrait renverser l'hôtel de ville; un autre jour, une église paroissiale, une statue, une fontaine, une tour, que sais-je enfin! Les plus étranges conceptions ne sont-elles pas créées dans certains cerveaux?

« Pour ne parler que de Nancy, il s'y est trouvé naguère,

dit-on, des édiles pour proposer de démolir l'arc-de-triomphe, pour faciliter la circulation et faire une place unique de l'espace compris entre l'hôtel de ville et le palais du Gouvernement. D'autres ont demandé la destruction de quelques façades de la rue Héré, afin de rectifier et d'élargir en cet endroit la rue de la Pépinière jusqu'à la Terrasse. D'autres auraient voulu sacrifier les admirables grilles de Lamour, sous prétexte qu'elles gênaient le passage des piétons. C'est un maire qui a dit un jour, en parlant des étonnants petits trophées qui surmontent les fontaines de la place Stanislas : « *Enlevez-nous toutes ces toiles d'araignées !* » Et l'on obéit. Notre municipalité a dû les faire refaire à grands frais, sous M. Bernard. Demain, il se trouvera des gens qui solliciteront la destruction de la fontaine d'Amphitrite, afin que la foule puisse plus facilement et plus rapidement se rendre de la place Stanislas à la Pépinière et en revenir. Si nos monuments sont à la merci, à la discrétion des conseils municipaux, c'en est fait d'eux. Il n'y a plus rien de stable. Les goûts diffèrent. Ce qui plaît à un déplaît à l'autre. Un conseil municipal est un administrateur passager. Une ville est un être moral qui dure des siècles et qui peut durer autant que le monde.

« Les ennemis-nés de la porte Saint-Georges, entre autres celui qui s'intitule avec tant de justice : *Un vandale néo-nancéien,* ont osé crier à l'expropriation. Tout beau, Messieurs! Si quelqu'un veut exproprier ici, c'est vous, vous seuls. Vous voulez exproprier les Nancéiens présents et futurs du droit de contempler la porte Saint-Georges et de passer dessous, comme eux et leurs pères le font depuis deux cent soixantre-treize ans. Et vous voulez cela lorsque quatre autres percées sont venues, depuis l'œuvre de 1608, mettre l'orient de la cité en communication avec le dehors; je veux parler des rues Sainte-Catherine, des Tiercelins prolongée, Charles III prolongée, et de la Salle. Quant à l'État, il ne vous exproprie en rien; il sauvegarde le monument, voilà tout, en vous laissant en user pour le passage,

comme cela s'est toujours fait. Ah! si l'État prescrivait de clore la porte Saint-Georges et défendait de passer dessous, vous pourriez à bon droit parler d'expropriation. Mais vous savez à merveille qu'il n'en est rien. L'État ne vous prive pas plus de votre droit bi-séculaire qu'il ne vous a expropriés de votre bibliothèque publique, — établissement municipal entretenu et doté aux frais du budget communal, lorsque l'article 40 de l'ordonnance royale du 23 mars 1839 (Dalloz, *Répertoire*, *V° Bibliothèque*, n° 22) a disposé : « *Toute aliéna-* « *tion* par les villes... des livres, manuscrits, chartes, di- « plômes, médailles, contenus en LEURS bibliothèques, *est et* « *demeure* INTERDITE. Les échanges ne peuvent avoir lieu que « sous l'autorité des maires, *avec l'approbation du ministre.* »

« Oui, c'est vrai, les conseils municipaux n'ont pas le droit de décider que les bibliothèques publiques des villes, bien que payées par celles-ci, seront vendues ou brûlées. C'est comme cela, ils n'en ont pas le droit légal.

« Eh bien! ce que l'administration supérieure a fait pour les livres, manuscrits, chartes, diplômes, médailles, choses mobilières, elle l'a fait de même pour les immeubles, pour les monuments, qui n'ont pas certes moins de valeur ni d'intérêt, et qui sont absolument uniques. Elle l'a fait « pour prévenir les actes de vandalisme qui compromet- « traient l'existence de nos monuments. » (*Circulaire ministérielle adressée aux préfets*, le 11 mai 1839.) Le 1er octobre 1841, le ministre écrivait aux préfets : « Veuillez, dès à pré- « sent, faire savoir aux maires des communes dans lesquelles « se trouvent des monuments historiques, que ces monu- « ments ne peuvent subir AUCUNE MODIFICATION sans que le « projet m'en ait été adressé et ait reçu mon approbation. « Si les édifices appartiennent aux communes, il importe « qu'ils ne puissent être restaurés, vendus ou démolis que « sur mon autorisation. » Le 31 octobre 1845, nouvelle circulaire ministérielle, dans laquelle on lit : « Je vous rap- « pelle les conséquences qu'entraîne le classement d'un « édifice parmi les monuments historiques. En principe, il

« ne peut y être fait aucune réparation sans mon autorisa-« tion. » (V. *Note, Circulaires et Rapports sur le service de la conservation des monuments historiques;* Paris, imprimerie impériale, 1862, in-4, pages 18, 22 et 25.)

« Rien de plus régulier et de plus légal, rien de plus légitime et de plus nécessaire, pour empêcher de sacrifier des monuments au désir que pouvaient avoir quelques propriétaires d'un faubourg de renverser une porte de ville, afin que leurs terrains à morceler et à vendre se vendent un peu plus cher!

« Non, voyez-vous, c'est bien assez pour Nancy d'avoir subi les Marseillais quatre jours dans ses murs en 1792 (12, 13, 14 et 15 novembre), sans les voir installés en permanence à l'hôtel de ville. Non, personne n'admettra qu'une municipalité élue pour quelques années et destinée ensuite à faire place à une autre, soit la maîtresse absolue, la propriétaire d'une cité; qu'elle ait le droit légal de décréter la démolition, selon son bon plaisir, de tel ou tel édifice public, — pourquoi pas de tous? — et de convertir du jour au lendemain un monument en un monceau de ruines. Aucune disposition de la loi, aucune ne lui confère des droits aussi exorbitants.

« Ah! si un édifice menaçait ruine, s'il devenait un danger pour les passants, ah! alors, si on n'avait pas le moyen de l'entretenir, sa démolition pourrait s'imposer comme une nécessité de salut public, il faudrait s'incliner. Mais soyez rassurés à cet égard, messieurs les conseillers municipaux de Nancy, la porte édifiée par le grand Charles III, dont le *Progrès* daigne se moquer avec tant d'urbanité et d'atticisme; la porte que couronne si heureusement la statue due au ciseau de Florent Drouin le jeune, cette porte vivra plus longtemps que vous et que vos œuvres. Oui, soyez parfaitement tranquilles; elle est plus solide et mieux bâtie que votre marché à la criée, qui s'est effondré sur lui-même un beau matin, avant d'être achevé; plus solide aussi que la tour de l'observatoire astronomique du palais des Facultés, lieu

où on n'a jamais rien observé, et qu'il a cependant fallu, ces jours derniers, entourer d'échafaudages pour le réparer. L'imposante minorité de notre conseil municipal, qui s'est prononcée pour la conservation de la porte Saint-Georges a pour elle la raison et le droit; elle aura la victoire, et les *vandales néo-nancéiens* ne triompheront pas.

« Agréez, monsieur le rédacteur, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« Louis Lallement. »

Nouvelles explications sur un autel consacré à Mercure. — Au sujet d'une inscription publiée dans le dernier numéro du *Bulletin* (p. 769), nous recevons la communication suivante :

« Je crois bien que votre inscription de Mornago doit se lire ainsi :

MERCVRIO
CASTVS
VERI FILIVS
V · S ·
L · M ·

« Sans doute l'abbé Varisco n'aura pas vu la barre horizontale du T. Ce doit être *Castus, Veri f(ilius)*. — Contrairement à l'usage le plus général, qui est de désigner la filiation par le prénom du père lorque le prénom, le gentilicium et le cognomen du fils sont exprimés, ici la filiation est indiquée par le cognomen du père. Donc le fils peut être également désigné par son cognomen, et il faut lire *Castus*. J'en ai la conviction.

« Dans l'inscription 2,579 de Wilmanns que vous citez (p. 770) à l'appui de votre explication, asia, cognomen, est précédé du gentilicium bæbia. Tandis que dans le cas de votre inscription de Mornago il n'y aurait devant le cogno-

men ASIVS qu'un prænomen *Caius*). Ce n'est guère probable. Cela ne se rencontre que quand il s'agit de personnages célèbres, et je n'ai jamais entendu parler de C. Asius.

« Asius néanmoins est un excellent cognomen d'origine grecque qui se trouve dans Homère et Virgile (*Il.* II, 837; *Én*. X, 123).

« Dans une inscription d'Herculanum (Mommsen, I · R · N., 2383, *d*. 20), on lit M · TVLLIVS · ASIVS; mais là encore il y a un gentilicium. Je persiste dans mon opinion et je suis persuadé que la pierre doit porter CASTVS.

Prière à l'abbé Varisco de vérifier.

« Ant. HÉRON DE VILLEFOSSE. »

Une bague antique trouvée à Carhaix. — La gravure ci-jointe reproduit un chaton de bague dont M. Paul Du Chatellier nous a communiqué l'empreinte. Cette bague a été trouvée dans le jardin du couvent des dames Ursulines à Carhaix (Finistère). Elle est en or et pèse treize grammes. Comme on le voit, le sujet gravé sur le chaton représente deux bustes affrontés, un homme et une femme. L'inscription acclamatoire : SABINE VIVAS les accompagne. L'exécution de ces figures est négligée. C'est une œuvre de la décadence de l'art.



Mais ce petit monument est-il chrétien ou païen?

L'acclamation VIVAS chez les chrétiens était généralement

suivie d'un complément caractéristique, tel que les mots IN DEO, IN PACE, IN CHRISTO, ou d'un signe symbolique, un chrisme, une colombe, etc. C'était une affirmation de l'espoir en la vie future, un souhait de bonheur. Comme type de ces acclamations contenant le nom de la personne à laquelle s'adressait le souhait, on peut citer l'anneau d'*Asbolus*, publié par M. Ed. Le Blant, et qui porte VIVAS IN DEO ASBOLI (1). Parmi les nombreuses gemmes et bagues du recueil de Ficoroni (2), il en est une aussi sur laquelle on lit DEVSDEDIT VIVAS IN DEO. L'abbé Martigny, dans son *Dict. d'Arch. chrét.*, mentionne un chaton de bague publié par Perret et qui présente le VIVAS IN DEO gravé autour d'un buste. Le *Corpus inscript. latin.* (vol. VII, 1300) indique un anneau d'or trouvé en Angleterre, à Brancaster, et orné de deux têtes placées entre VIVAS et IN DEO. Ajoutons encore SECVRA IN DEO VIVAS, EPICTESIS IN DEO VIVAS, que nous trouvons dans le *Bullet. d'Arch. chrét.* de M. de Rossi, 1846, p. 41.

Cependant les chrétiens ont aussi employé la simple acclamation VIVAS sans autres mots ou symboles plus significatifs. Mais alors le caractère chrétien de ces acclamations est parfaitement établi par le voisinage des objets qui les accompagnaient, par le milieu dans lequel on les a trouvés. C'est ainsi que dans les catacombes de Rome, M. de Rossi a relevé l'empreinte du cachet MAXIMI VIVAS six fois répétée sur la chaux d'un loculus (3). Citons encore, d'après le *Bullet. d'Arch. chrét.* (1877, p. 70, édit. fr.), l'inscription *graffite* LEONTIVS VIVAS tracée sur la paroi d'une chambre cimétériale de l'*ager Veranus*, à Rome.

Chez les païens, l'acclamation VIVAS, très-fréquemment usitée, réveille, au contraire, l'idée de la vie dans le sens de la jouissance, du plaisir, d'un souhait de bonheur matériel. Nous lisons sur un anneau cité par Ficoroni (pl. IV); VRSVLA

(1) *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, tome I, p. 64, pl. II.
(2) *Gemmæ antiquæ litteratæ...*, etc..., 1757.
(3) *Roma sotterranea*, tome III, p. 173.

VIV(*as*). Dans le *Corpus inscript. latin.* (vol. VII, 1303), nous trouvons encore sur un anneau d'or découvert près de Cambridge : MISE VIVAS; sur une fibule d'argent (vol. III, 6016), SEVERINVS d'un côté, et de l'autre VIVAS (vol. III, 6019). Le même recueil (vol. V, 8116) indique aussi un anneau du musée de Vérone, orné de deux têtes affrontées et séparées par le mot CONCORDIA.

L'anneau de SABINVS rentre dans la catégorie des gemmes ou bagues dites *dono datæ*, que se donnaient en gage d'affection des personnes qui s'aimaient. C'est en même temps un anneau *signatorius*, propre à sceller. Mais en l'absence de renseignements plus précis sur les circonstances qui ont amené sa découverte, on ne saurait affirmer s'il est chrétien. Quoi qu'il en soit, malgré la barbarie de son dessin, qui lui enlève tout mérite artistique et doit le rapporter à une époque voisine de la fin du IVe siècle, ce petit monument offre un intérêt incontestable par l'ensemble de ses détails, par la présence de ses deux têtes et de son inscription, et, de plus, par son bon état de conservation. A ces titres il méritait d'être signalé aux archéologues.

J. DE LAURIÈRE.

Fouilles gallo-romaines à Sanxay (Vienne). — *Le Courrier de la Vienne*, dans son numéro du 1er décembre dernier, rend ainsi compte d'une visite faite par plusieurs membres de la Société des Antiquaires de l'Ouest aux nouvelles fouillles entreprises par le R. P. de la Croix, près du village de Sanxay, à la limite des départements de la Vienne et des Deux-Sèvres. On y verra combien l'heureux et savant archéologue, qui compte désormais ses années par le nombre de ses découvertes, s'est montré encore cette fois doué du même instinct divinateur dont il a déjà donné tant de preuves. Le temple de Sanxay sera le digne pendant de

l'hypogée-martyrium de Poitiers, que tout le monde connaît au moins de réputation :

« Rendez-vous nous était donné par le Père de la Croix à un kilomètre de Sanxay, au domaine de la Boissière, sur les terres duquel est le siége principal de ses opérations. Nous l'avons trouvé au milieu de ses plans, qu'il a bien voulu nous communiquer afin de nous donner une idée d'ensemble des fouilles sur lesquelles il allait nous conduire.

« L'habitation du domaine de la Boissière, nom qui, soit dit en passant, indique la physionomie forestière qu'eut jadis cette partie de la contrée, est sise sur un plateau qui domine la vallée de la Vonne, où l'on descend par un chemin assez fortement incliné, quelque peu encaissé et dont l'antiquité ne laisse aucun doute. Ce chemin est évidemment contemporain des ruines que nous allons visiter.

« Avant de nous y engager, nous suivons le Père de la Croix dans un champ sis au même niveau que les bâtiments de la Boissière. Notre savant guide tient à nous montrer le point où il a trouvé les substructions d'un petit temple dont la forme et les dimensions sont identiques à celles du temple de Mercure, très-authentique, qu'il a découvert à Poitiers. De fait, la similitude est parfaite et l'on en pourrait conclure à une parité de destination des deux monuments. Mais le Père de la Croix n'affirme rien en ce qui touche le petit temple de la Boissière, n'y ayant point trouvé, comme à celui de Poitiers, d'objets ou d'inscriptions rendant indiscutable l'attribution de ce temple à Mercure.

« Au sortir de ce champ, nous descendîmes le chemin qui conduit à la Vonne. Le lit de cette rivière est fort étroit à cet endroit, et forme, par ses sinuosités pittoresques, des plis et des replis qui se multiplient à l'infini.

« Après avoir passé sur un petit pont jeté sur la Vonne, nous mîmes immédiatement le pied sur le théâtre le plus important des travaux de notre savant confrère.

« Il nous introduisit d'abord dans un immense préau

ceint de murs et occupant une surface de quatre-vingt quatre mètres carrés.

« Au centre de ce préau, règne une rotonde au milieu de laquelle le Père de la Croix, se fondant sur des raisons d'assimilation qui paraissent plausibles, suppose qu'existait une statue de Vesta. Cet espace a été rendu à la culture; seulement on n'a point touché aux fondations, et l'on a laissé, au point central, un poteau indicateur marquant l'emplacement de la rotonde dont il vient d'être parlé.

« Ce préau, consacré sans doute au va et vient des multitudes qui se rendaient au temple, était au centre de l'ensemble des monuments mis à jour. Plus particulièrement encore, ce préau semblait-il destiné, par la vastitude de son découvert, à donner au développement de la façade du temple plus d'ampleur et de majesté.

« Cette façade, qui ne mesure pas moins de 76^{m}74, donne l'idée d'un édifice dépassant, par ses dimensions, les plus grands temples connus que les Romains aient élevés dans les Gaules.

« Aux deux extrémités et au milieu de cette façade se développent trois escaliers donnant accès dans le temple. L'escalier du milieu mesure 7^{m}14 de longueur; celui de droite 2^{m}80, et celui de gauche 3^{m}33. Les quatre premières marches de ces escaliers existent encore, et l'une d'elles, la première du plus grand, offre une particularité qui donne la mesure du long espace de temps durant lequel le temple est demeuré debout et de l'affluence des multitudes qui s'y rendaient. Cette marche est, en effet, profondément usée par le frottement des chaussures. Que de temps et que de foules il a fallu pour que les sandales et les cothurnes aient pu faire à la pierre cette énorme échancrure!

« Le Père de la Croix pense que ce temple, érigé à la fin du premier siècle ou au commencement du second, n'a été détruit qu'après trois à quatre cents années d'existence. Il a déterminé cette durée par les dates approximatives qu'ont fournies des médailles exhumées et par la perfection des

débris d'architecture qui jonchaient le sol et qui sont de la meilleure époque.

« Au point où se soudaient les escaliers aux bétons qui donnent le niveau du plain pied, s'élevait une splendide colonnade de dix-huit fûts cannelés et surmontés de chapiteaux d'une grande beauté et surtout d'une originalité saisissante. Nous reviendrons bientôt sur ce point; mais continuons la description du temple.

« Après avoir franchi la ligne de cette première colonnade, on arrive à un vestibule orné d'un triple rang de vingt-deux colonnes, soit au total soixante-six. L'augmentation du nombre des fûts de dix-huit à vingt-deux tient à deux causes : la première, c'est que, dans le vestibule, l'architecte n'avait plus à compter avec les escaliers, dont le développement rompait nécessairement la ligne de la première colonnade; l'autre raison, c'est que les colonnes du péristyle étaient de plus faible diamètre et, par conséquent, plus rapprochées les unes des autres.

« Au delà du vestibule s'ouvre, au milieu d'un vaste déambulatoire, formé d'un double rang de colonnes, l'espace où s'élève le temple proprement dit. Ce temple, flanqué de quatre petits préaux et dans les fondations duquel on distingue la naissance des colonnes géminées qui en dessinaient l'enceinte, est en forme de croix grecque.

« A l'extérieur du temple, on aperçoit les substructions de divers édifices accessoires.

« C'est d'abord un bâtiment évidemment destiné à l'habitation des gardiens du temple. Tout auprès de ce bâtiment a été découverte une sépulture gauloise.

« A droite du temple est l'étable où les victimes attendaient l'heure du sacrifice.

« Sur la même main, tout près du plus petit escalier, sont adjacents au temple deux édifices, savoir : 1° une conciergerie; 2° un château d'eau alimenté par un canal venant de Bourdevère et qui distribuait les eaux, d'abord au temple, puis à un balnéaire auquel nous arriverons bientôt.

« Cette récolte, si riche qu'elle soit, eût été encore bien autrement merveilleuse sans la rapacité d'un chaufournier du v[e] siècle, qui a achevé l'œuvre de destruction commencée peu auparavant par des hordes barbares marchant le fer et la torche à la main. Le temple a été visiblement détruit par l'incendie, ainsi qu'en témoignent des matières vitrifiées adhérentes aux ruines. Les colonnades venaient donc d'être renversées et gisaient sur le sol, lorsque l'industriel barbare a fait passer colonnes, chapiteaux et inscriptions par son four, dont on voit la gueule béante près du grand escalier. Cela n'est pas douteux, car, au moment de sa découverte, le Père de la Croix a trouvé dans ce four des débris de sculpture a moitié calcinés.

« Après notre visite au temple, le Père de la Croix nous a conduits à un portique qui borde l'un des côtés du grand préau. Ce portique était formé par une double rangée de dix-neuf colonnes imbriquées et ornées de chapiteaux plus remarquables encore, à certains égards, que ceux du temple. Ces chapiteaux présentaient, en effet, cette particularité que, tout en étant des produits de l'art classique quant aux caractères généraux du style, ils révélaient quant à la fantaisie des détails une séve nouvelle infusée par une sorte de génie gaulois qu'avait éveillé le contact de l'art romain.

« C'est, en effet, de ce portique qu'ont fait partie les plus curieux échantillons de chapiteaux parmi ceux qu'a recueillis le Père de la Croix et qu'il a provisoirement déposés dans un des bâtiments de service du domaine de la Boissière.

« Au sortir du portique, nous trouvâmes les murs parallèles d'une galerie dont la ligne se brisait à courte distance pour former une équerre avec la première et prendre la direction de plusieurs amas de terre, où le Père de la Croix nous signale le gisement d'un balnéaire.

« En effet, au bout de la galerie que nous venions de parcourir, nous trouvâmes un château d'eau qu'alimentaient les mêmes eaux que celles affectées au temple. Ce château d'eau était consacré au service des piscines.

« Sur ce point, les fouilles du Père de la Croix ne sont encore qu'à l'état d'ébauches, en ce sens qu'il n'a encore mis à découvert qu'une partie de balnéaire, n'ayant pratiqué que des sondages dans le surplus du sol. Mais ces sondages ont déjà dévoilé au savant explorateur les parties constitutives d'un important établissement thermal. Il a constaté l'existence d'un promenoir à colonnades, de plusieurs rotondes, de trois hypocaustes et de deux grandes piscines. Il a également mis à découvert, dans la profondeur du sous-sol, deux rangs de caves aux voûtes parfaitement conservées et dans lesquelles est organisé tout un système d'égouts très-bien entendu. Pour vous donner une idée de l'importance de ces thermes, il me suffira de dire qu'ils occupent une étendue de 114 mètres de longueur, et que la grande échelle sur laquelle a été exécuté leur système d'égouts suppose une consommation d'eau considérable.

« Je dois mentionner ici que les fouilles pratiquées dans le balnéaire ont mis à nu, comme dans l'enceinte du temple, la gueule dévorante d'un four à chaux contemporain du premier et meurtrier comme lui. Le Père de la Croix a constaté que ce four avait fait subir aux colonnes de l'édifice thermal le même sort que celui dont ont pâti les richesses sculpturales du temple.

« Nous venons de parler des caves qui occupent la partie souterraine du monument. Dans l'une de ces caves prend naissance une obscure galerie conduisant discrètement à l'entrée d'un édifice sis à gauche du balnéaire, auquel il est adjacent. Cet édifice, qui s'étend sur un espace de cinquante mètres, est composé de dix-neuf petites chambres précédées de deux salles. Son usage est suffisamment indiqué par son exacte ressemblance avec une construction de Pompéi, dont la destination n'est pas douteuse. Les bétons en sont bien conservés, et, sur certains points, des enduits ornés de peinture ont lutté victorieusement contre l'humidité du sol. Les couleurs tendent à disparaître depuis qu'elles sont à découvert; mais on a pris soin de les relever sur le vélin avec fidélité.

« Après avoir exploré cet édifice, témoin non contestable de la fragilité des mœurs romaines, nous avons traversé une seconde fois le balnéaire pour nous rendre sur la partie des fouilles où les ouvriers du Père de la Croix ont déjà exhumé quelques parties de l'immense hôtellerie destinée à recevoir les visiteurs qu'une habitude traditionnelle faisait affluer périodiquement en cette vallée privilégiée.

« Cette hôtellerie, suivant toute apparence, pouvait suffire au logement d'un très-grand nombre de personnes, car il résulte des sondages opérés par le Père de la Croix qu'elle occupait une surface de deux hectares. La partie la plus remarquable de cette hôtellerie, parmi celles mises à découvert, est un hypocauste de 6^{m}20 carrés, dont la conservation est véritablement merveilleuse. Pas une pièce ne manque à ce vaste calorifère, qu'on dirait fraîchement sorti des mains d'un architecte du temps des Césars, et qui nous donne, à travers dix-huit siècles, une vision de la vie domestique des Gallo-Romains.

« Non loin de ce point et au milieu des substructions de cette hôtellerie, s'ouvre un puits qui probablement n'a pas servi longtemps, car le Père de la Croix, lorsqu'il a rencontré ce puits, a constaté qu'un mur romain en recouvrait les remblais. Les fouilles pratiquées dans ce puits n'ont donc pas été sans intérêt, les objets qui s'y trouvaient ayant une date certaine.

« En effet, outre diverses poteries grossières retrouvées à l'état de fragments, le puits contenait, entre autres objets, un débris végétal dont la présence permet de rectifier une erreur qui, contrairement aux dires si positifs de Columelle et de Pline, paraît s'être accréditée en pomologie. On a prétendu que le pêcher, originaire de la Perse, avait été importé de l'Orient en France vers le XIIIe siècle. Or, au fond de ce puits, clos par un mur romain construit du IIIe au Ve siècle, le Père de la Croix a trouvé un noyau de pêche, de petite dimension, semblable à ceux des pêchers qui croissent dans nos vignes à l'état demi-sauvage. Ce fait, intéressant pour

l'histoire de l'arboriculture, confirme donc les témoignages de Columelle et de Pline, qui attestent que la pêche avait été importée en Europe par les Perses, avant les premiers siècles de notre ère.

« Le puits dont nous venons de parler et qui, évidemment, n'alimenta l'hôtellerie que pour un temps, fut remplacé par une citerne qui n'a point encore été retrouvée, mais qui le sera certainement, car sa direction est indiquée par des canalisations géminées, en terre cuite, qui amenaient les eaux à l'hôtellerie. Ces canaux, de trois kilomètres de longueur, ont été découverts, et conduiront infailliblement au réservoir où les eaux étaient apportées par eux.

« Sur l'autre rive de la Vonne, en face de l'ensemble des édifices déjà décrits, et les dominant tous du haut de son imposant hémicycle, s'élève un théâtre dont la nature a fait en partie les frais.

« Nous avons trouvé les ouvriers du Père de la Croix travaillant à dégager le péristyle de ce théâtre et s'avançant à peu près vers le *proscenium*. La façade mise à découvert mesure 84 mètres de longueur.

« Arrivés sur le point où les acteurs faisaient face au public, nous nous sommes trouvés devant une colline creusée en demi-cercle et sur laquelle s'étageaient jadis les gradins destinés aux spectateurs. Le Père de la Croix nous a fait remarquer avec quel art et avec quelle admirable entente de l'acoustique l'architecte romain avait construit ce théâtre. Pour nous en faire juger, il est monté jusqu'au point le plus élevé des gradins, à une distance relativement éloignée, et là, il a échangé avec nous, sur le ton de la conversation ordinaire, des paroles que nous entendions aussi fort que si nous eussions été à deux pas de distance les uns des autres. Encore un épais gazon, qui naturellement amortit les sons, tapisse-t-il toute la surface où la pioche des ouvriers n'a pas encore pénétré. C'est véritablement merveilleux, et nos modernes architectes auraient, ce semble, beaucoup à gagner, à pénétrer les secrets de leurs devanciers des premiers siècles.

« Pour compléter cette description du théâtre, j'ajouterai, d'après le Père de la Croix, que, depuis notre visite du 26 octobre, les fouilles ont mis à découvert la scène dont la forme semi-circulaire fait, pour ainsi dire, la contre-partie de la *cavea*.

« Notre savant confrère a été amené à en conclure que le théâtre découvert à la Boissière avait une double destination et était consacré tantôt à des représentations scéniques proprement dites, tantôt à des jeux hippiques, pour lesquels il était indispensable de donner à la scène une forme circulaire. Ce qui concourt à rendre vraisemblable cette conjecture, c'est que, dans la couche romaine du sol, le Père de la Croix a trouvé plusieurs fers à cheval. »

Une inscription chrétienne à Auch. — En attendant que, faute d'espace dans ce numéro, nous parlions dans un autre de l'excursion que la Société française d'Archéologie a accomplie, au mois d'octobre dernier, dans le département du Gers, nous voulons dès aujourd'hui signaler une inscription chrétienne qui se trouve à Auch et qui, croyons-nous, est inédite.

Cette inscription, que nous reproduisons en *fac-simile*, d'après un estampage, est gravée sur une plaque de marbre blanc d'un grain assez grossier et de forme irrégulière, par suite des cassures qu'elle a subies sur ses bords. Cette plaque mesure environ, en hauteur, 0^m36, et en largeur, 0^m40. Elle était encastrée dans l'un des murs de l'hôtel de Mme la marquise de Commarques, à Auch. Elle en a été récemment retirée, et nous avons pu l'examiner à l'archevêché, pendant une séance tenue par la Société historique de Gascogne, qui avait gracieusement convié à cette réunion les membres de l'excursion.

Le texte de cette épitaphe présente dans ses locutions un intérêt tout particulier.



HIC AD INNOCENTEM ET PEREGRINVM VRSICINVM (*Vixit*) AN(*nos*) VIII M(*enses*) II D(*ies*) X. SER(*v*)VS CHRISTI. Une feuille de lierre décorative est figurée entre HIC et AD.

La locution AD, suivie d'un nom de personne à l'accusatif, est rare dans les inscriptions chrétiennes. Aussi serions-nous tenté de rapprocher notre AD INNOCENTEM... de l'inscription qui contient HIC REQVIESCVNT MEMBRA AD FRATRES, commentée par M. Ed. Le Blant (1), et dans laquelle AD et le nom suivant à l'accusatif tiennent lieu du génitif de ce nom, *membra ad fratres*... pour *membra fratrum*. C'est une forme analogue à cette locution de notre langage familier, *la maison à Pierre*, *le cheval à un tel*. Dans cette interprétation, il faudrait admettre un substantif sous-entendu régissant l'accusatif avec AD, tel que : (tumulus pertinens) AD INNOCENTEM.

(1) *Inscript.*, tom. II, n° 656.

Mais nous inclinerions plus volontiers à voir dans notre inscription une formule analogue à certaines appellations géographiques indiquant une idée de rapprochement vers une localité désignée par un nom de personne ou de chose. Les anciens *Itinéraires* nous fournissent de nombreux exemples de ces locutions : *Ad Silvianum, Ad Dianam, Ad Basilicam, Ad Turrem* (1). Nous avons là l'équivalent des noms de certains lieux qui, dans diverses parties de la France, s'appellent *chez*, suivi d'un nom propre.

Et, pour rester sur le terrain purement chrétien où nous transporte l'inscription d'Auch, ne devons-nous pas voir encore, dans cette locution, une analogie toute naturelle avec la formule consacrée dans les anciennes topographies cimétériales : *Cœmeterium Domitillæ ad S. Petronillam ; Cœmeterium Priscillæ ad S. Silvestrum* (2); *Basilica major ad domnum Laurentium*... (3).

Le lecteur est donc averti, par les deux premiers mots de cette épitaphe, qu'il est, *ici, en présence* d'Ursicinus, qualifié d'*innocens* et de *peregrinus*.

L'idée d'innocence, *innocentem*, est renforcée en quelque sorte par celle de *peregrinum*, c'est-à-dire *passager*, qui *n'a fait que passer sur la terre*. Elle correspond à l'idée moderne d'*ange envolé vers le ciel*. Du moins nous croyons que c'est ainsi qu'il faut interpréter, dans le cas présent, le mot *peregrinum*, dont le sens le plus ordinaire est celui d'*étranger*, de *mort loin de son pays*. Ce mot se rencontre souvent dans l'épigraphie chrétienne avec ce dernier sens. On sait que l'Église, aux premiers siècles, avait des soins particuliers pour les fidèles morts loin de leur patrie. Elle leur accordait des prières spéciales (4). Il était donc à propos d'indiquer cette circonstance de leur mort sur leurs tombeaux. Mais,

(1) *Inscript. chrét.*, tom. I, n° 378.

(2) *Itinerarium Augusti*...

(3) De Rossi. *Roma Sotter.*, tom. I, p. 176.

(4) De Rossi, *Bullet. d'Arch. chrét.*, 1877, p. 73.

ici, il s'agit d'un jeune enfant, et il nous paraît plus naturel de voir dans l'épithète de *peregrinum*, évidemment liée à celle d'*innocentem*, l'intention d'insister sur l'idée qui se rattache à l'âge du défunt, enlevé si vite à l'affection de ses parents.

A la suite de la troisième ligne, le monogramme du Christ, formé du X coupé verticalement par le P, est gravé dans un ovale qui contient aussi le mot SERVS, dans lequel nous lisons SERV(*u*)S.

M. Ed. Le Blant a expliqué magistralement dans une intéressante dissertation (*Inscript. chrét. de la Gaule*, tome II, nº 57) pour quelle raison le *servus* ou *libertus*, dans le sens d'*esclave* ou d'affranchi, tel que l'entendaient les païens, était d'une extrême rareté dans les inscriptions reconnues véritablement chrétiennes. Devant la conscience du fidèle s'effaçait toute idée de dépendance humaine. Le martyr en présence du juge, dans ses interrogatoires sur sa condition, ne savait répondre qu'une chose, qu'il était serviteur ou esclave du Christ ou Dieu, SERVVS DEI ou CHRISTI. Sans être aussi usitée que le FAMVLVS DEI, qui a le même sens, le SERVVS CHRISTI ou DEI se rencontre quelquefois dans les épitaphes et souvent dans les actes des martyrs. Citons un fragment d'inscription donné par M. de Rossi dans le tome III, pl. 48, de la *Roma sotter*... HIC REQVIESCIT DEI SERV...... M. Le Blant, dans une note de la page 124, tome I, rappelle, d'après Eckel et de Saulcy, que les monnaies de Justinien II portent les mots SERV.... CHRISTI.

Dans l'inscription qui nous occupe, nous avons un intéressant exemple du SERVVS CHRISTI, avec cette particularité que le mot CHRISTI est remplacé par le monogramme, suivant un usage fréquent, et que dans SERV(*u*)S la dernière syllabe n'emploie qu'un seul V pour les deux lettres qu'il représente.

Quant au nominatif *us*, ne s'accordant pas avec *Ursicinum*, il y a là une de ces irrégularités grammaticales qui son fréquentes dans l'épigraphie de la décadence. D'ailleurs cett

partie de l'inscription doit être considérée comme formant une phrase ou une acclamation à part.

D'après les considérations qui précèdent, le sens qui se dégage de l'ensemble de ce texte peut se formuler ainsi : *Ici, vous êtes près d'Ursicinus, innocent enfant qui n'a fait que passer sur la terre. Il vécut huit ans, deux mois, six jours. Serviteur du Christ.*

Le nom d'Ursicinus se retrouve aussi bien dans l'épigraphie de la Gaule que dans celle de l'Italie. Nous le voyons deux fois dans le recueil des inscriptions de M. Le Blant, n° 64 et n° 678.

Comme on le voit dans le *fac-simile*, la paléographie de cette inscription est très-négligée, très-irrégulière. En outre, plusieurs lettres semblent avoir été regrattées, élargies et creusées de seconde main plus profondément que les autres. Ces caractères paléographiques doivent faire attribuer au v° siècle ce précieux monument d'épigraphie, qui vient enrichir d'un texte nouveau la série des inscriptions de la Gaule chrétienne.

J. DE LAURIÈRE.

BIBLIOGRAPHIE.

Histoire de la ville de Bressuire (2° édition), par Bélisaire Ledain. 1 vol. in-8 de 534 pages. Planches. Bressuire, Landreau.

Le plus ancien titre où figure le nom latin de Bressuire, *castrum quod vocatur Berzoriacum,* est daté, paraît-il, de l'année 1029. Mais il ne s'ensuit pas pour cela, comme semble disposé à le croire M. Ledain, qu'avant le XI° siècle il n'y eût absolument rien sur la haute colline où les Beau-

mont ont construit leur immense forteresse. Le contraire est même facile à prouver, grâce aux ressources que la philologie met à notre disposition. On ne saurait nier, en effet, qu'avec les premiers mérovingiens se termine le rôle du suffixe celtique *iacum*. Il cesse dès lors de s'unir à des radicaux soit latins, soit germaniques, pour former des noms de lieux entièrement nouveaux. Donc l'existence de *Berzoriacum* remonte tout au moins à l'invasion franque, si même il n'est permis de la reporter au temps de la domination romaine. Cette dernière opinion est celle qui, pour nous, offre le plus de vraisemblance.

Quoi qu'il en soit, il ne reste rien aujourd'hui de cette époque lointaine, et les parties les plus anciennes du château accusent seulement la fin du XIe siècle. C'est Thibaud de Beaumont, suivant toute vraisemblance, qui, vers 1090, éleva au sommet du plateau la petite citadelle où tous ses successeurs continuèrent de résider. « Là, dit M. Ledain, est le cœur de la place. Pendant longtemps, le château n'a pas dépassé ces limites. On reconnaît à différents signes que l'enceinte extérieure est plus jeune et doit être attribuée à la fin du XIIe siècle et au commencement du XIIIe. » Quant aux bâtiments d'habitation, ils ont été presque en entier reconstruits par Jacques de Beaumont, le plus célèbre de tous les seigneurs de Bressuire, dont la vie agitée s'écoula sous Louis XI et sous Charles VIII.

Pour bien juger de l'importance du château de Bressuire, quelques chiffres sont absolument nécessaires. Que l'on se figure donc un ensemble de fortifications dont le développement ne présente pas moins de 670 mètres de circonférence, sans y comprendre la barbacane, qui mesure 150 mètres. « L'enceinte extérieure est flanquée de trente et une tours; l'autre n'en a que douze, dont deux n'existent plus; la barbacane était munie de cinq tours; ce qui fait un total de quarante-huit tours, luxe de défense et signe d'une puissance vraiment surprenante pour un château qui n'était qu'un arrière-fief du comté de Poitou. »

M. Ledain attire avec raison l'attention du lecteur sur la porte d'entrée du château de Bressuire, qui, « bien différente en cela des portes de villes et de châteaux des XIIIe et XIVe siècles, presque toujours flanquées de deux tours en saillie, est percée dans une seule tour semi-cylindrique, très-massive, dont le diamètre surpasse celui de toutes les autres. » Or, s'il est vrai, ainsi que nous en trouvons plus loin l'affirmation, que cette porte, « par son appareil et sa forme générale, qui s'harmonisent d'ailleurs si bien avec toute la muraille d'enceinte, présente les caractères d'une construction de la première moitié du XIIIe siècle au plus tard », l'invention attribuée par Viollet-le-Duc au connétable de Clisson, ne laisserait pas que d'être plus ancienne d'un siècle environ. (*Dictionnaire raisonné d'architecture*, IX, page 181.)

A quelle époque fut détruit le château de Bressuire? On ne le sait pas. M. Ledain pense que, comme tant d'autres, il subit le contre-coup de la politique du cardinal de Richelieu. Néanmoins la grande enceinte, il y a peu d'années encore, était demeurée à peu près complète, et son majestueux développement présentait l'un des plus admirables coups d'œil que le voyageur pût rencontrer dans la France entière. Malheureusement, au mois de janvier 1876, toute la façade méridionale, qui constituait la partie la plus pittoresque et la plus grandiose, désagrégée depuis longtemps par des infiltrations, finit par céder aux coups de la tempête. Puis, vers la même époque, le vieux château fut vendu à un habitant de Bressuire, qui ne craignit pas d'en démolir une partie. « La chute de la façade méridionale, dit à ce sujet M. Ledain, lui avait enlevé une partie de son cachet et de son intérêt. Néanmoins, les autres murailles de ce grand bâtiment, dont la silhouette était peut-être aussi saisissante en son genre, seraient demeurées longtemps encore debout sur leurs bases. Mais le nouvel acquéreur s'est empressé d'en faire abattre plus de la moitié, ainsi que la porte de la chapelle, et d'ouvrir une brèche disgracieuse dans la vieille

enceinte intérieure, dont une bonne portion a été épargnée, ainsi que le bâtiment oriental. Une autre brèche a été pratiquée également près de la porte, dans l'enceinte extérieure, et la barbacane a été traversée par une voie d'accession. Désormais, on ne saurait se faire illusion, le château de Bressuire, quel que soit le sort de ce qui reste, a perdu la plus grande partie de son intérêt. On pourrait presque dire qu'il n'existe plus. L'archéologie et la ville, auxquelles il était si cher, ne peuvent demander et espérer qu'une chose à titre de consolation, c'est que la curieuse enceinte extérieure et en général tout ce qui est encore debout, soit au moins sauvé de la destruction ».

Peut-être s'étonnera-t-on de ce que le château de Bressuire nous ait attardé si longtemps? A proprement parler, c'est la seule chose intéressante que possède la ville. Les beaux vitraux de son église Notre-Dame, que la cathédrale de la Rochelle avait voulu acquérir au XVIII[e] siècle, n'existent plus depuis la Révolution; et quant au clocher, terminé en 1542 par un architecte du nom de L. Gendre-Odonnet, ainsi que le constate une inscription dont M. Ledain eût bien dû nous présenter le texte, il ne sort pas de la catégorie des œuvres simplement honnêtes, si nous en jugeons par le dessin placé sous nos yeux. Nous n'en sommes pas moins heureux de connaître un nom d'artiste qui manquait absolument sur toutes les listes publiées jusqu'à ce jour.

Disons en terminant que le gros volume de M. Ledain est arrivé, en peu d'années, à sa seconde édition. Un pareil succès fait à la fois l'éloge de l'auteur et celui des habitants du Poitou.

L. P.

Antiquités et monuments du département de l'Aisne, par Édouard Fleury. *Paris*, *Quantin*, *imp.*, in-4°, 2[e] partie, 1878; 3[e] partie, 1879.

Primitivement, le beau livre de M. Éd. Fleury, dont nous

avons déjà analysé ici le premier volume (1), ne devait se composer que de deux parties. Nous avons alors indiqué le plan général de l'ouvrage et rappelé les motifs qui avaient engagé notre savant confrère à réunir, dans cette publication, les études que depuis près de quarante ans il consacre à l'archéologie du département de l'Aisne. Aujourd'hui, les *Antiquités et Monuments* comprennent trois volumes, et l'auteur n'est arrivé qu'à la fin de la période de transition, aux dernières années du XIIe siècle. Il espère qu'un quatrième volume lui suffira pour étudier l'apogée et la décadence de l'art gothique dans les monuments religieux, la Renaissance dans ses édifices, et enfin l'architecture civile et militaire, dont les manifestations sont si nombreuses et si riches en détails dans cette partie de la Picardie. Nous n'y croyons guère; mais nul ne se plaindra, du reste, de ce développement de l'ouvrage, pourvu que l'auteur le continue jusqu'à la fin avec le soin dans l'exécution des dessins que l'on remarque dans les deux premières parties, et qui, malheureusement, ne semble pas toujours se soutenir dans la troisième (2).

Nous nous trouvons assurément fort en retard pour parler ici du second volume des *Antiquités*, mais les matières de ce volume et celles du suivant sont liées de la manière la plus étroite, et ont surtout pour objet l'étude des premières manifestations de l'architecture chrétienne dans l'Aisne. Aussi pourrons-nous plus facilement les réunir.

(1) Voir, pour le compte rendu de la première partie, *Bulletin monumental*, 1877, p. 499-512.

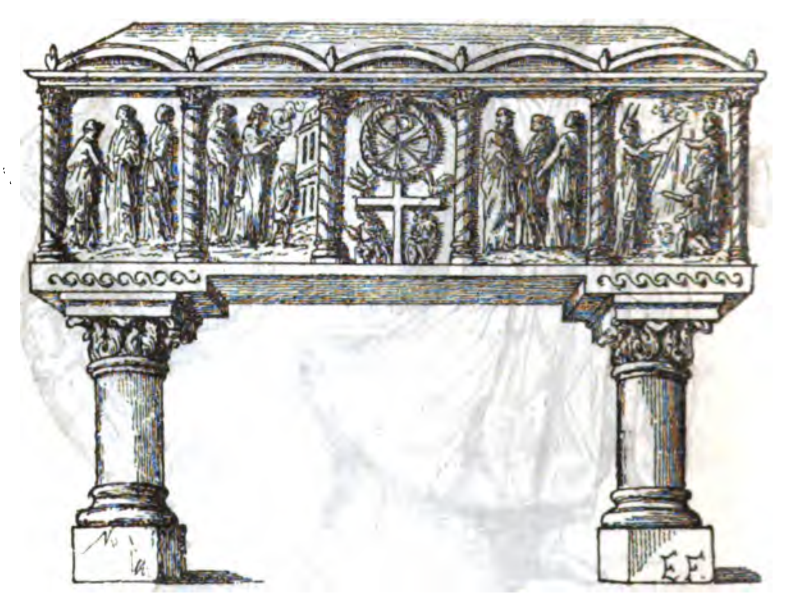
(2) Non que les gravures soient inexactes, mais parce que nous voyons avec peine quelques dessins vraiment trop négligés et des reproductions qui, à leur place dans des livres pittoresques datant de trente ou quarante ans, ont vieilli aujourd'hui et ne méritent plus de figurer dans un ouvrage aussi soigné que celui que nous avons sous les yeux (n°s 422, 470 et surtout 484, par exemple).

Signalons aussi une certaine négligence dans les renvois et les citations, ainsi que dans la table du IIIe volume



Fragment de statue en bronze, de l'époque romaine, trouvé à Bucilly.

Ce n'est pas qu'il ne nous faille cependant revenir encore à l'époque romaine et suivre M. Fleury dans l'étude qu'il fait des peintures et des mosaïques, parmi lesquelles nous cite-



Tombeau de saint Woué, à Notre-Dame de Soissons, d'après le Voyage de Laborde.

rons surtout celles de Nizy-le-Comte et de Blanzy, et, notamment dans cette dernière localité, le beau panneau d'Orphée, entouré d'animaux, parmi lesquels on remarque un éléphant.

La statuaire a sa place dans ce volume, et nous y trouvons un grand nombre de figurines de bronze et de terre; de ce nombre nous rappellerons le Jupiter de Landouzy-la-Ville, auquel notre ami M. de Villefosse a consacré une intéressante dissertation dans la *Revue archéologique*.

La céramique romaine a produit de trop nombreux spéci-

mens, pour qu'il nous soit possible de les signaler; toutefois nous nous arrêterons sur quelques-uns des vases à boire en



Dalle funéraire, à Urcel.

poterie noire, ornés de légendes et sur lesquels on lit : AMO TE VITA; REPLE MII, etc. Les fouilles faites dans la forêt

de Compiègne, par M. de Roucy, nous ont fait connaître plusieurs monuments analogues, et l'un notamment portant DA MERVM.

Comme le disait un savant éminent, dans le compte rendu qu'il consacrait au second volume de M. Fleury, notre érudit confrère a eu la bonne fortune d'avoir pour champ d'études les splendides nécropoles de Caranda, de Sablonières et d'Arcy-Sainte-Restitute, et il a pu puiser largement dans ces fouilles faites d'une manière si consciencieuse par M. Moreau, et dont les résultats sont venus fixer d'une façon précise un certain nombre de points encore contestés des antiquités mérovingiennes et aussi de l'archéologie préhistorique de nos contrées. Seulement nous craindrions de nous attarder sur ce terrain après MM. Millescamps, Pilloy, Papillon et M. Fleury lui-même, etc., dont les lecteurs du *Bulletin monumental* ont lu les articles ou entendu les communications, en même temps qu'ils visitaient les galeries de la rue de la Victoire ou qu'ils avaient entre les mains les planches si remarquables de l'*Album Caranda*.

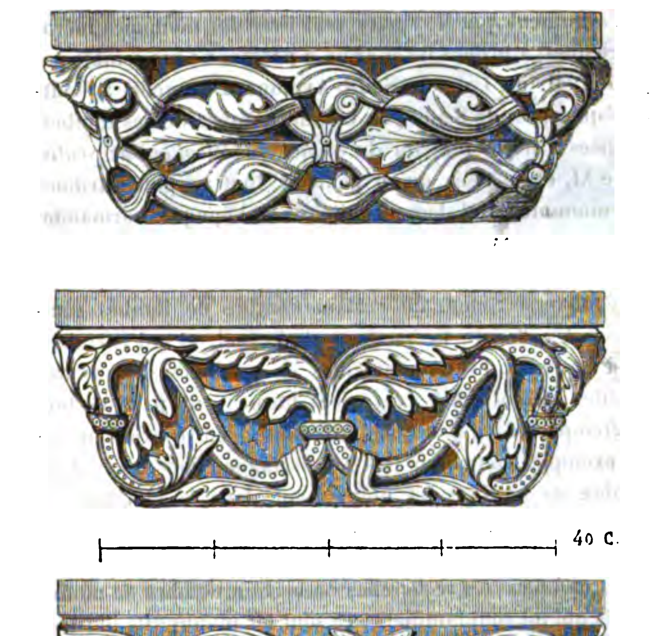
Toutefois, nous ne saurions toujours partager les opinions de M. Fleury, et ce n'est pas sans une certaine hésitation que nous parlerons de la sépulture d'Arcy, considérée par lui comme la tombe d'un *prêtre franc païen*. Les objets qui accompagnent le squelette (fig. 317) offrent assurément un grand intérêt, mais nous croyons prématuré d'y voir les marques d'un costume religieux.

Une des parties les plus intéressantes du livre de M. Fleury est celle qui est consacrée aux premiers monuments chrétiens du Soissonnais, et l'on se rappelle l'impression que produisirent au Congrès de Senlis les déclarations de notre confrère sur les plus anciennes manifestations de l'art chrétien dans la province de Reims.

C'est à Sablonières et à Caranda que M. Fleury a trouvé ces intéressants spécimens de bijoux, sur lesquels on reconnaît des emblèmes chrétiens. En même temps, il a étudié les tombeaux des premiers évêques de Soissons, dont on

nous a conservé des dessins, et il en a tiré de curieux rapprochements.

Peut-être, toutefois, M. Fleury a-t-il été porté à trop



Chanfreins de tailloir à Saint-Médard de Soissons.

vieillir les tombeaux de Fervacques, d'Urcel et de Glennes, qui lui paraissent appartenir au VIIIe et au IXe siècle. Peut-on y reconnaître avec lui les traces de l'art mérovingien? Je

ne me sens pas assez compétent pour trancher cette question; mais, plutôt que de placer l'existence de ces monuments à la date qui leur est assignée, je serais tenté d'y voir des manifestations d'un art rudimentaire, et relativement beaucoup moins ancien.

L'argument que M. Fleury veut tirer des monnaies mérovingiennes, à propos de la croix à perron, ne me semble pas justifié; M. de Caix de Saint-Aymour a recueilli à Pont-l'Évêque, près de Senlis, un certain nombre de ces tombes, publiées dans le *Bulletin du comité archéologique de Senlis*, tome XI, et je crois qu'on pourrait tout au plus attribuer ces monuments et leurs similaires à l'époque normande.

J'ai vu, dans les dépendances de l'église Saint-Jean de Chester, dont on attribue la construction de quelques parties à l'époque saxonne, un certain nombre de tombes semblables à celles de Fervacques et d'Urcel, et qui portaient aussi des croix et des emblèmes de professions. Dans des localités reculées, cet usage, ces formes ont persisté fort longtemps, et, il y a quelques mois, j'en trouvais encore des exemples contemporains en Bretagne, dans un certain nombre de localités, et notamment dans le cimetière si curieux de Saint-Pol-de-Léon.

A dater de la fin de l'époque mérovingienne, M. Fleury comprend dans ses recherches un certain nombre de monuments qui lui sont familiers; ce sont les manuscrits illustrés sur lesquels il a publié deux ouvrages importants : *Les manuscrits à figures de la bibliothèque de Laon* et ceux *de la bibliothèque de Soissons*. C'est à leur ornementation qu'il emprunte les points de comparaison dont il a besoin pour fixer la date des détails de sculpture et d'orfèvrerie, et les rapprochements qu'il opère, s'ils ne sont pas toujours concluants, sont du moins fort ingénieux.

Un des chapitres nouveaux du livre de M. Fleury est celui qui est consacré à l'étude de la période carlovingienne, et là, notre confrère a réuni de précieux matériaux qui serviront de point de départ à des recherches dont, avec l'abbé

Cochet, il aura eu le mérite de tracer les premiers jalons.
Les éléments que M. Fleury a eus à sa disposition ne sont



Chapiteaux des contre-forts des absides de l'église de Bruyères.

pas très-nombreux; quelques miniatures, des médailles et deux sculptures, tels sont les monuments qu'il croit pouvoir

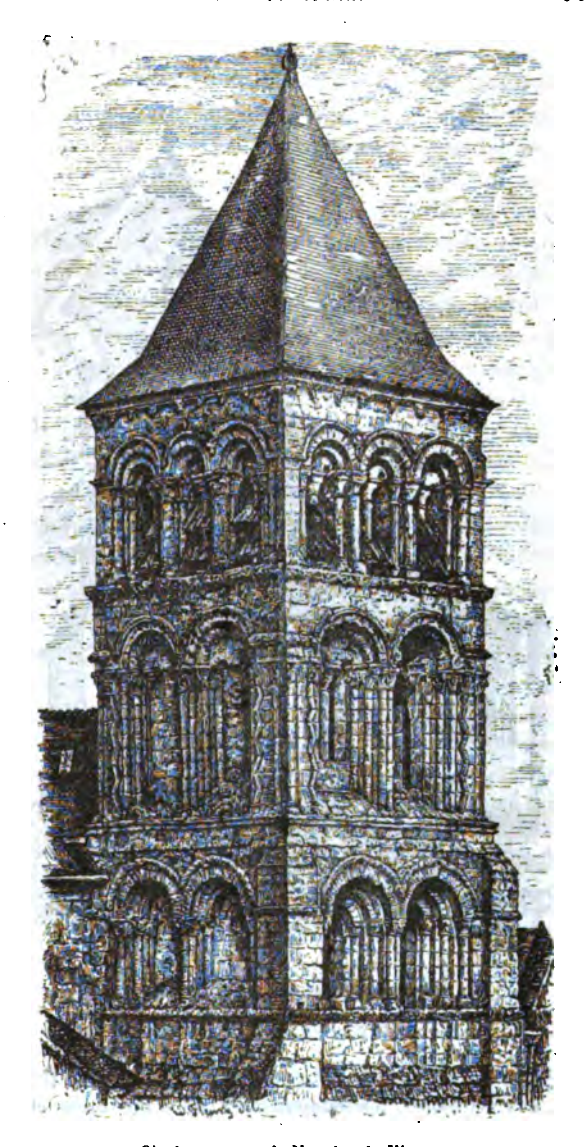
attribuer aux carlovingiens. Mais il fait remarquer, du reste, que l'influence de l'art mérovingien s'est prolongée pendant près d'un siècle sous la nouvelle dynastie, et qu'il faut, en quelque sorte, arriver sans transition à l'époque désignée par M. de Caumont sous le nom de *roman primitif*.

Parmi les monuments que signale M. Fleury pour cette époque, nous trouvons d'abord une suite de cuves baptismales, dont les plus curieuses sont celles de Prouvais, de Chivy et de Neuve-Maison, et, à une date plus récente, celles de Vermand et de Lesquielles-Saint-Germain. Parmi les cryptes, il faut noter la confession de Saint-Quentin et la crypte de Saint-Médard de Soissons.

Enfin, nous ne pouvons négliger la série si complète de chapiteaux du XIe et du XIIe siècle reproduits dans les monuments de l'Aisne, et en tête ceux de Saint-Thibaut, de Trucy et de Chivy.

Un monument curieux de Laon, étudié par M. Fleury, est celui qui est généralement considéré comme la chapelle des Templiers, construction polygonale surmontée d'une coupole, et sur l'origine de laquelle de nombreuses discussions se sont élevées (1). Rappelant que l'établissement des templiers à Laon, fixé d'une manière arbitraire à 1034 par Melleville, aux indications historiques duquel on ne peut guère plus se fier qu'à ses observations archéologiques, ne paraît remonter qu'à 1140, M. Fleury s'attache à montrer, néanmoins, que ce monument est plus ancien et doit appartenir au XIe siècle, ainsi que l'a avancé Viollet-le-Duc. Qu'aurait-il été à cette époque? Un baptistère, sans doute. Bien que n'ayant aucune preuve à apporter à cet égard, nous ne serions pas éloigné de voir dans la chapelle des Templiers un monument bâti, dès son origine, en souvenir des églises

(1) Citons, à l'occasion des églises circulaires et polygonales, le mémoire que M. Charles Lucas vient de publier sur les temples ronds de la Grèce et de Rome et sur les églises circulaires d'Angleterre, dans les *Annales de la Société centrale des Architectes*, 2e volume, 1881, pp. 352 à 405.



Clocher roman de Nouvion-le-Vineux.

de Terre Sainte et particulièrement du Saint-Sépulcre, et



Porche de l'église de Mareuil-en-Dôle.

ayant appartenu à une des communautés qui, antérieurement aux croisades, possédaient en France des biens et des

revenus, ainsi que l'a montré M. le comte Riant, dans un travail récent (1).

Près de la moitié du troisième volume est consacrée à la cathédrale de Laon. M. Fleury étudie le grand problème de la construction de ce beau monument et rappelle en commençant le regret qu'éprouvait M. de Caumont de ne pouvoir découvrir ce *mystère de pierre*, qui attendait son historien et son architecte. En même temps que de très-importants travaux ont été exécutés à Notre-Dame de Laon depuis 1851, c'est-à-dire depuis l'époque où M. de Caumont exprimait cette pensée, le livre de M. Fleury et les autres recherches de notre savant collègue, sur le chapitre de Laon, sont venus aider à la solution du problème. Mais il nous faudrait trop de place pour exposer, avec les développements nécessaires, l'ensemble de l'étude de M. Fleury sur cet édifice si important, et nous préférons y renvoyer nos collègues, en attendant qu'il nous soit donné de signaler à leur attention les derniers volumes de notre infatigable compatriote.

Mais, dès aujourd'hui, nous ne pouvons laisser passer, sans nous y arrêter un instant, une nouvelle publication dans laquelle M. Fleury, sous le titre d'*Origines et développements de l'art théâtral dans la province de Reims* (2), vient de réunir une série de morceaux sur l'histoire littéraire du théâtre en Picardie, depuis l'époque romaine jusqu'à la fin du XVIIe siècle.

Peut-être ce livre, dont les chapitres ont été pour la plupart écrits isolément et publiés à de longs intervalles, manque-t-il d'unité et certaines de ses parties ne sont-elles pas toujours à la hauteur des recherches actuelles, mais la lecture en est agréable, les documents inédits y sont nombreux, et la plume satirique de l'auteur prête un nouvel

(1) Inventaire critique des lettres historiques des croisades. *Archives de l'Orient latin*, tome I, p. 28.

Voir sur ces églises les articles publiés par D. Chamard, par M. Lucas et par nous, dans la *Revue de l'Art chrétien*, 1870.

(2) Laon, 1881, gr. in-8.

attrait aux analyses du *Vacher de Chauny* et du *Mystère de Saint-Quentin*, ainsi qu'aux récits des fêtes de la *Royauté des Brayes*.

Comte DE MARSY.

Annales archéologiques, tome XXVIIIe, table analytique et méthodique, par Mgr X. Barbier de Montault, prélat de la maison du pape. Paris, librairie archéologique de Didron, boulevard d'Enfer, 6. 1881.

La série des *Annales archéologiques*, cet excellent recueil qui, pendant trente-deux ans, de 1844 à 1876, prit, sous la direction de Didron aîné et d'Édouard Didron, une part si active au développement des études archéologiques du moyen âge, vient de recevoir son complément indispensable : la *Table analytique et méthodique* de ses vingt-sept volumes. C'est une bonne nouvelle bibliographique dont se féliciteront assurément tous les archéologues qui possèdent déjà ou veulent consulter cette précieuse publication.

Il est inutile d'insister sur l'opportunité de cette *table*, dont l'auteur, Mgr Barbier de Montault, était l'un des collaborateurs les plus autorisés par son érudition de l'œuvre entreprise par Didron.

Un mot seulement sur les *cinq* divisions par catégories qu'a établies l'auteur dans cette patiente analyse et qui facilitent les recherches des moindres détails.

Il nous présente d'abord, par ordre alphabétique, les noms *des collaborateurs* avec l'indication de leurs travaux. Cette première table est double ; l'une pour les auteurs des textes, l'autre pour ceux des dessins.

La deuxième table est la table *onomastique*, c'est-à-dire par noms de personnes. Elle permet de trouver dans le cours de l'ouvrage tout ce qui a rapport à tel ou tel personnage, sans qu'il soit nécessaire de connaître le titre de l'article qui en fait mention ou le nom de son auteur.

La troisième est la table *bibliographique*. On sait quelle part importante a été consacrée dans les *Annales* à la bibliographie des ouvrages traitant de l'archéologie, de l'art et de l'histoire. Nous trouvons donc dans une table spéciale le relevé par noms d'auteurs de tous ces ouvrages, qui comprennent 4,537 numéros.

La quatrième est la table *géographique*. C'est comme dans tous les répertoires de ce genre, l'une des plus utiles. Elle met à même de reconnaître immédiatement les localités qui ont fourni le sujet d'une notice ou qui s'y trouvent indiquées.

Enfin une cinquième table complète l'analyse générale de l'ouvrage. C'est la *Table des matières* par sujets. Ainsi les mots *cryptes, jugement dernier, sarcophage, symbolisme*, etc., renvoient le lecteur aux divers articles, préalablement inconnus, où ces mots sont traités.

Comme on le voit, avec tous ces moyens d'investigation, il faudrait y mettre bien de la mauvaise volonté pour ne pas trouver le renseignement que l'on voudrait chercher au milieu de tous ceux qui font des *Annales* une « véritable encyclopédie archéologique du moyen âge ».

La réunion de ces cinq tables compose un volume de 544 pages du même format et de la même impression que ceux des *Annales* elles-mêmes, et constitue le vingt-huitième de la collection.

J. de Laurière.

L'Inscription de Lezoux. — Dans le dernier numéro du *Bulletin épigraphique* (p. 294). M. Florian Vallentin conteste l'interprétation donnée par M. le docteur Plicque d'une inscription cursive, sur fragment de poterie samienne trouvé à Lezoux (Puy-de-Dôme). C'est assurément son droit et nous-même au Congrès d'Arras (séance du 30 juin), n'avons pas hésité à faire, bien qu'en termes plus modérés, des observations à ce sujet. En donnant un fac-simile de ce curieux fragment (p. 225 des comptes rendus du Congrès),



nous avons eu surtout pour but d'éveiller l'attention des érudits tels que M. Florian Vallentin, qui ne manqueront pas de trouver le mot de l'énigme vainement cherché par M. le docteur Plicque. Le *Bulletin épigraphique* ne peut se refuser de satisfaire très-prochainement sous ce rapport l'impatience du public, et nous comptons, pour notre part, tout particulièrement sur les explications de son directeur, qui est trop engagé dans le débat pour garder longtemps le silence.

L. P.

NOTA.

Dans un précédent numéro, p. 667, nous avons attribué uniquement à M. l'abbé Julien Laferrière la rédaction du texte de l'ouvrage intitulé : *l'Art en Saintonge et en Aunis*. M. Georges Musset, bibliothécaire de la ville, à La Rochelle, nous a récemment fait remarquer que, pour la partie historique, il était le collaborateur du savant abbé. Les lecteurs du *Bulletin* voudront bien tenir bonne note de cette observation.

TABLE DES MATIÈRES

PLANCHES ET BOIS

TABLE ALPHABÉTIQUE PAR NOMS D'AUTEUR

TABLE MÉTHODIQUE

I.

TEMPS PRÉHISTORIQUES.

II.

ÉPOQUE ROMAINE.

III.

MOYEN AGE ET TEMPS MODERNES.

IV.

VARIA.

V.

BIBLIOGRAPHIE.

VII.

NÉCROLOGIE.

Impr. Paul Bousrez, 5, Rue de Luce. — Tours.

Le directeur-gérant : Léon Palustre.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, No 1



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIÈRES

DU 1er NUMÉRO

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

---

1. *Raphaël, sa vie, son œuvre et son temps*, par Eugène Muntz, ouvrage contenant 155 reproductions de tableaux ou fac-simile de dessins insérés dans le texte et 41 planches tirées à part. 1 vol. grand in-8 de 660 pages. Paris, Hachette. Prix : 25 fr.

2. *San Siro, primo vescovo e patrono della città e diocesi di Pavia*, studio storico-critico, dal sacerdote Cesare Prelini. 1 vol. grand in-8 de XLVII-590 pages, orné d'une photographie, de deux lithographies et de quelques bois dans le texte. Pavia, Fusi.

3. *Aide-mémoire du voyageur*, notions générales de géographie, de géologie et d'anthropologie à l'usage des voyageurs, par D. Kaltbrunner. 1 vol. in-8, de 526 pages. Planches. Zurich, Wurster.

4. Pour paraître le 15 février 1881 : *Bulletin épigraphique de la Gaule*, publié avec le concours des principaux savants et dirigé par Florian Vallentin. Cette revue paraîtra tous les deux mois par cahiers grand in-8. Prix d'abonnement, 15 francs. Paris, Champion.

5. *Revue des arts décoratifs*. Livraison exceptionnelle de décembre 1880. 1 vol. in-8 colombier de plus de 160 pages. A. Quantin, imprimeur-éditeur, 7, rue Saint-Benoît, Paris.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, Nos 2 et 3



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIÈRES

DES NUMÉROS 2 ET 3

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

---

1. *Rouen illustré*, par P. Allard, l'abbé A. Loth, R. d'Estaintot, Paul Baudry, N. Beaurain, J. Félix, Léon Palustre, de Beaurepaire et F. Bouquet. Introduction par Charles Deslys. Vingt-quatre eaux-fortes par Jules Adeline, Brunet-Debaisne, E. Nicolle et H. Toussaint. Un vol. in-4° de 156 pages. Rouen, E. Augé. Prix 60 fr. — Il a été publié de cet ouvrage une édition de luxe tirée à cent quatre-vingts exemplaires numérotés, format in-folio, avec encadrement rouge à chaque page. Tous les exemplaires de cette édition renferment des épreuves avant la lettre, et les exemplaires nos 1 à 30 contiennent une triple suite d'épreuves.

2. *Journal historique de Vitré ou documents et notes pour servir à l'histoire de cette ville*, accompagné de nombreuses listes, de six plans et de trois planches de sceaux, par l'abbé Paul Paris-Jallobert. Vitré, Guays, un vol. in-4 à deux colonnes. xxxvi-600 pages. Prix 20 fr.

3. *La vicomté de Turenne et ses principales villes, Beaulieu, Argentat, Saint-Ceré, Martel*, par l'abbé A. Marche. Carte et armoiries de la vicomté, sept gravures hors texte. Tulle, Chauffron. Un vol. grand in-8 de 507 pages.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, N°4



PARIS

CHAMPION, LIBRAIRE

15, QUAI MALAQUAIS

TOURS

PAUL BOUSREZ

IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIERES

DU NUMÉRO 4

PLANCHES ET BOIS

SPL

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. Pour paraître bientôt : *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. VIe livraison : Seine-et-Oise. — Gravures hors texte : Façade de l'église de Belloy ; façade de l'église de Vétheuil ; le château d'Ecouen, vue prise de l'intérieur de la cour ; le château d'Ecouen, vue prise de la terrasse. — Gravures dans le texte : dessus de porte à l'église de Montfort-l'Amaury ; partie intérieure de l'église du Mesnil-Aubry ; transsept de l'église de Magny ; chapiteau de l'église Saint-Maclou de Pontoise ; fonts baptismaux de Magny ; tombeau d'Anne de Montmorency ; colonne de Henri III à Saint-Denis ; vase du cœur de François Ier à Saint-Denis ; plan du château de Saint-Germain-en-Laye ; cheminée du château de Villeroy ; carrelage du château d'Ecouen ; chapelle du château d'Ecouen ; cheminée du manoir d'Omerville ; fontaine de Mantes. Paris, Quantin : 25 fr.

2. *L'Année artistique*, par Victor Champier, 1 vol. in-8 de 656 pages. Paris, A. Quantin : 7 fr. 50.

3. *Documents inédits sur Philippe de Commynes*, par Ch. Fierville. Paris, Champion, 1 vol. in-8 de 200 pages.

4. *Principes de la fortification antique*, par A. de Rochas d'Aiglun, 1 vol. grand in-8 de 108 pages. Nombreuses planches, dans et hors texte. Paris, Ducher.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, Nos 5 et 6



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIÈRES

DES NUMÉROS 5 ET 6

PLANCHES ET BOIS

SPL.

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Fouilles faites à Carnac* (Bretagne). *Les alignements de Kermario*, par James Miln. Un vol. in-4 de 88 pages, enrichi de seize planches lithographiées hors texte, et de vingt dessins dans le texte. Rennes, Oberthur.
2. *Artisti lombardi a Roma nei secoli* XV, XVI[e] XVII. Studi e ricerche negli archivi romani di A. Bertolotti. Deux vol. in-8, de 384 et 388 pages. Milano, Hoepli. Prix des deux volumes 8 fr.
3. *Exposition de l'art ancien au pays de Liège*. Catalogue officiel. Un vol. in-8 de 546 pages. Liège, Grandmont-Douders.
4. *La Chasuble de saint Regnobert*, conservée dans le trésor de la cathédrale de Bayeux, par P. de Farcy. Une brochure in-8 de 20 pages. Caen, Le Blanc-Hardel.
5. *Annales archéologiques*, fondées par Didron aîné; t. XXVIII[e]. *Table analytique et méthodique*, par Mgr X. Barbier de Montault. Un vol. in-4 de 541 pages. Paris, librairie archéologique de Didron. Prix, 30 fr.
6 *Monographie de l'église paroissiale de Saint-Jacques à Tournay*, par L. Cloquet. Un vol. in-8 de 408 pages, douze planches hors texte et un grand nombre de bois dans le texte. Lille, Société de Saint-Augustin.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, No 7



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIERES

DU NUMÉRO 7

PLANCHES ET BOIS

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. *Archéologie de la Meuse*, description des voies anciennes et des monuments aux époques celtique et gallo-romaine, par Félix Liénard. Tome I, partie sud du département, accompagné d'un atlas de 41 planches lithographiées. In-4, Verdun, Laurent; 30 fr.

2. *Nobiliaire et armorial du comté de Montfort-l'Amaury*, par Adrien Maquet et Adolphe de Dion. Un vol. in-8 de 516 pp. Rambouillet, Raynal.

3. *Les origines de l'imprimerie à Tours* (1467-1550), par le docteur Giraudet. Un vol. grand in-8 de 130 pages, Tirage à petit nombre. Tours, Rouillé-Ladevèze.

4. *Pouillé historique de l'archevêché de Rennes*, par l'abbé Guillotin de Corson. Tome I, in-8 de 804 pages. Rennes, Fougeray, 10 fr.

5. *Note on some discoveries of roman coins in Gaul and Britain*, by C. Roach Smith. London, in-8.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

BULLETIN
MONUMENTAL

OU

RECUEIL

DE DOCUMENTS ET DE MÉMOIRES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTES BRANCHES DE L'ARCHÉOLOGIE

PUBLIÉ SOUS LES AUSPICES

DE LA

Société française d'Archéologie pour la conservation des monuments historiques

ET DIRIGÉ

PAR LÉON PALUSTRE

5e Série, Tome 9e, 47e de la Collection, N° 8



PARIS
CHAMPION, LIBRAIRE
15, QUAI MALAQUAIS

TOURS
PAUL BOUSREZ
IMPRIMEUR

1881

TABLE DES MATIERES

DU NUMÉRO 8

PLANCHES ET BOIS

ST

ANNONCES BIBLIOGRAPHIQUES.

1. Pour paraître en février prochain : *La Renaissance en France*, par Léon Palustre. VIIe fascicule : Seine, 1re partie. — Gravures hors texte : Vitraux de Vincennes; Tombeau de Louis XII; Tombeau de François Ier. — Gravures dans le texte : Bas-relief du tombeau de Louis XII; Statue couchée de Louis XII; Statue couchée d'Anne de Bretagne; Statue d'apôtre; Tombeau de Henri II; Statue de Henri II; Statue de Catherine de Médicis; Statue de la Prudence; Bas-relief de la Charité; Statue couchée de Henri II; Chapiteau de la colonne du cardinal de Bourbon. Paris, Quantin, 25 fr.
2. Histoire de Guillaume IX, dit le Troubadour, duc d'Aquitaine, par Léon Palustre. Tome Ier. In-8. Paris, Champion.
3. Les places d'Arras. Etude historique et archéologique, par A. de Cardevacque. 1 vol. gr. in-8 de 427 pages. Planches. Arras, Sueur-Charruey.
4. The architectural history of the city of Rome abridged from J. H. Parker's « Archæology of Rome », for the use of students. In-12, with XXVIII plates. Oxford, Parker.

N. B. — **Tout ce qui est relatif à la rédaction doit être adressé à M. Léon Palustre, directeur de la Société française d'Archéologie, à Tours.**

Les livres dont *deux* exemplaires auront été adressés au Directeur ou déposés au bureau du *Bulletin*, seront annoncés gratuitement, indépendamment du compte rendu qui pourra leur être consacré.

Le *Bulletin monumental* paraît toutes les six semaines, par faciscules de 6 à 7 feuilles d'impression, accompagnés de nombreuses gravures dans et hors texte.

Prix : 15 fr. par an pour la France, et 18 fr. pour l'étranger, payables d'avance en un bon sur la poste.

Les demandes d'abonnement et les communications quelconques doivent être adressées à M. Léon Palustre, à Tours (Indre-et-Loire).

On s'abonne également à Paris, chez M. Champion, libraire, 15, quai Malaquais.

PAUL BOUSREZ, IMPRIMEUR DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES
RUE DE LUCÉ, 5, A TOURS.

ıaines,
pagnés

. pour
oste.
cations
ılustre,

mpion,

ITES

